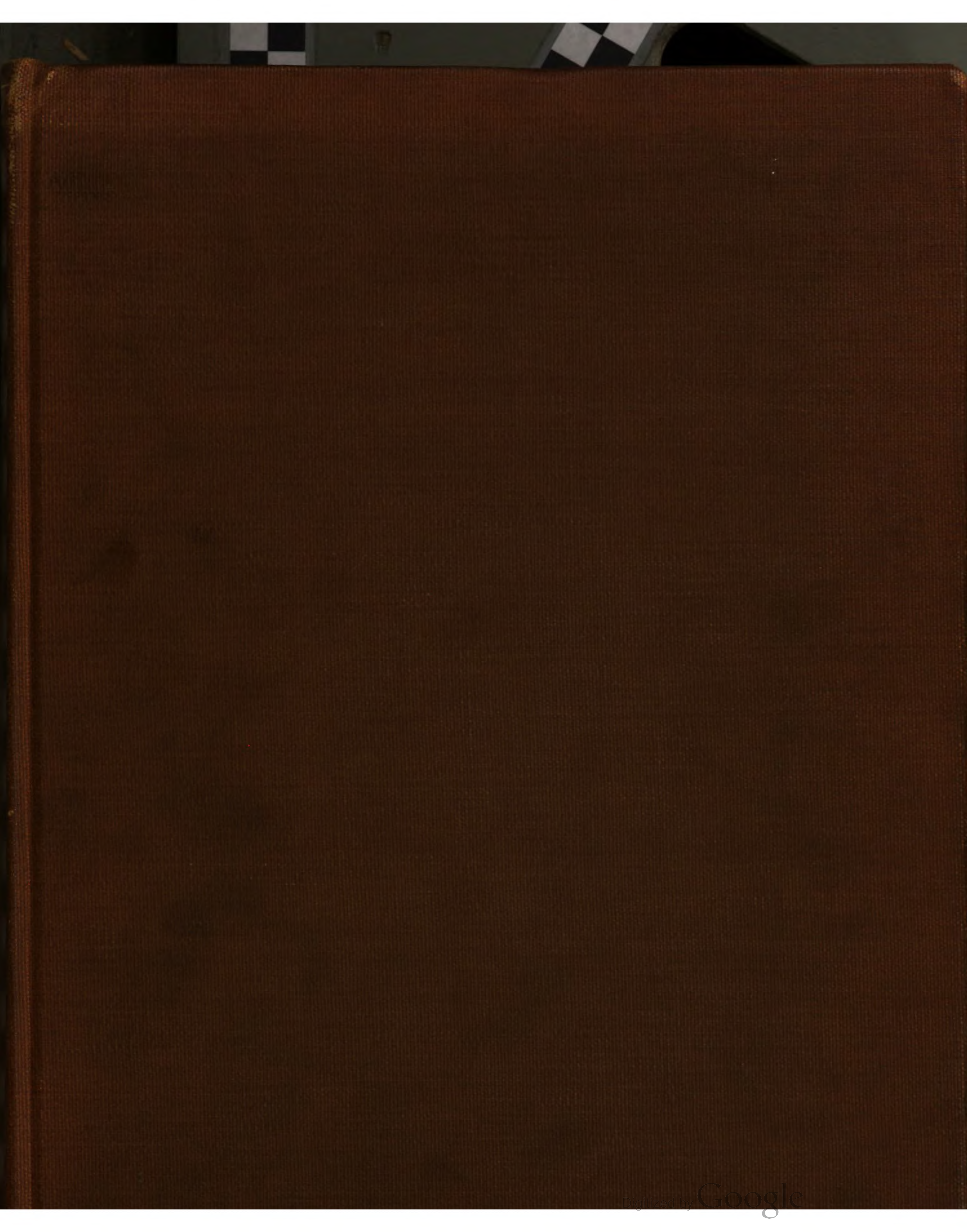


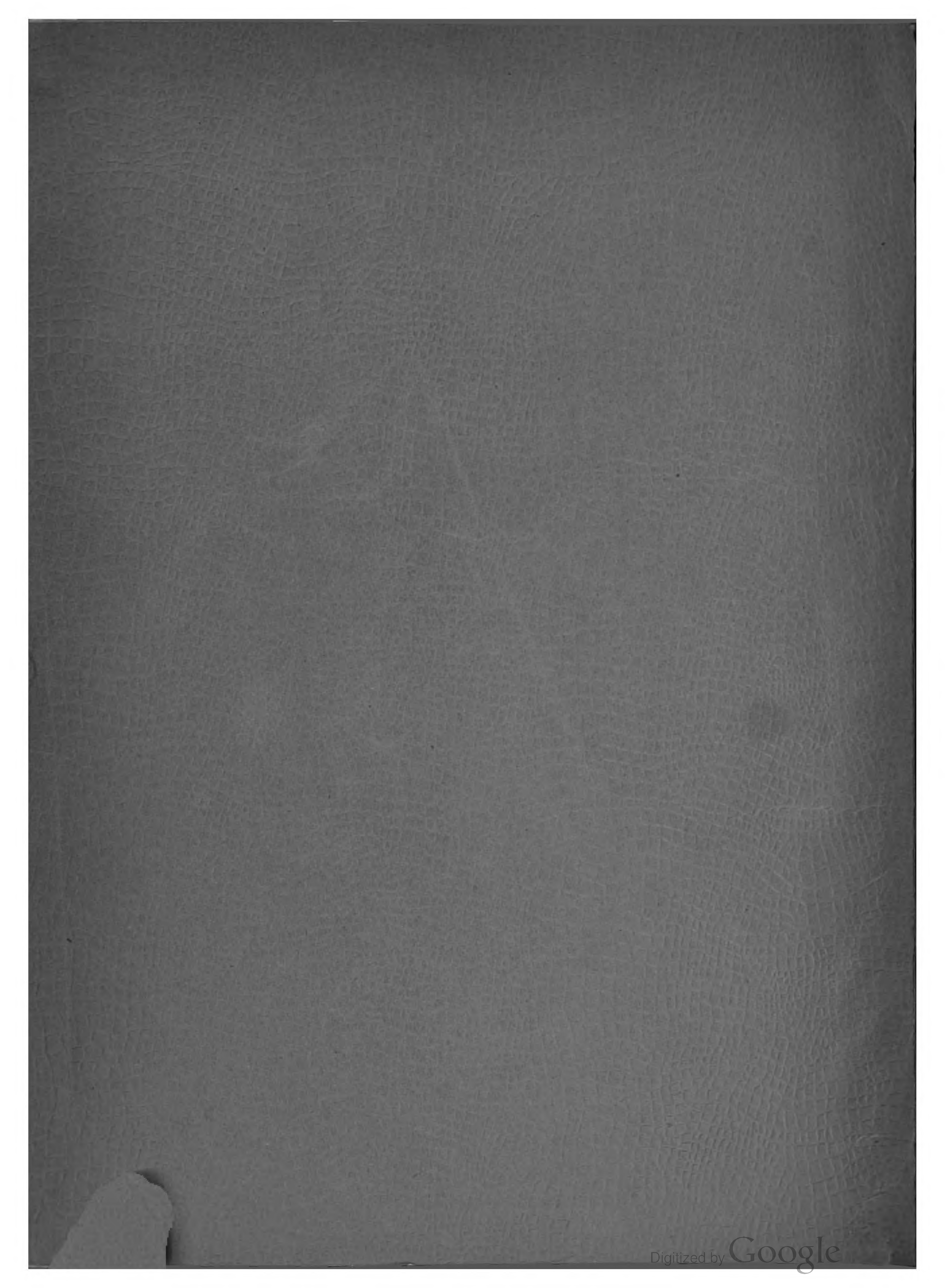


Max Rooses

Christophe PLANTIN



M.DCCC.XC.VII



Jean Constant Depraetere

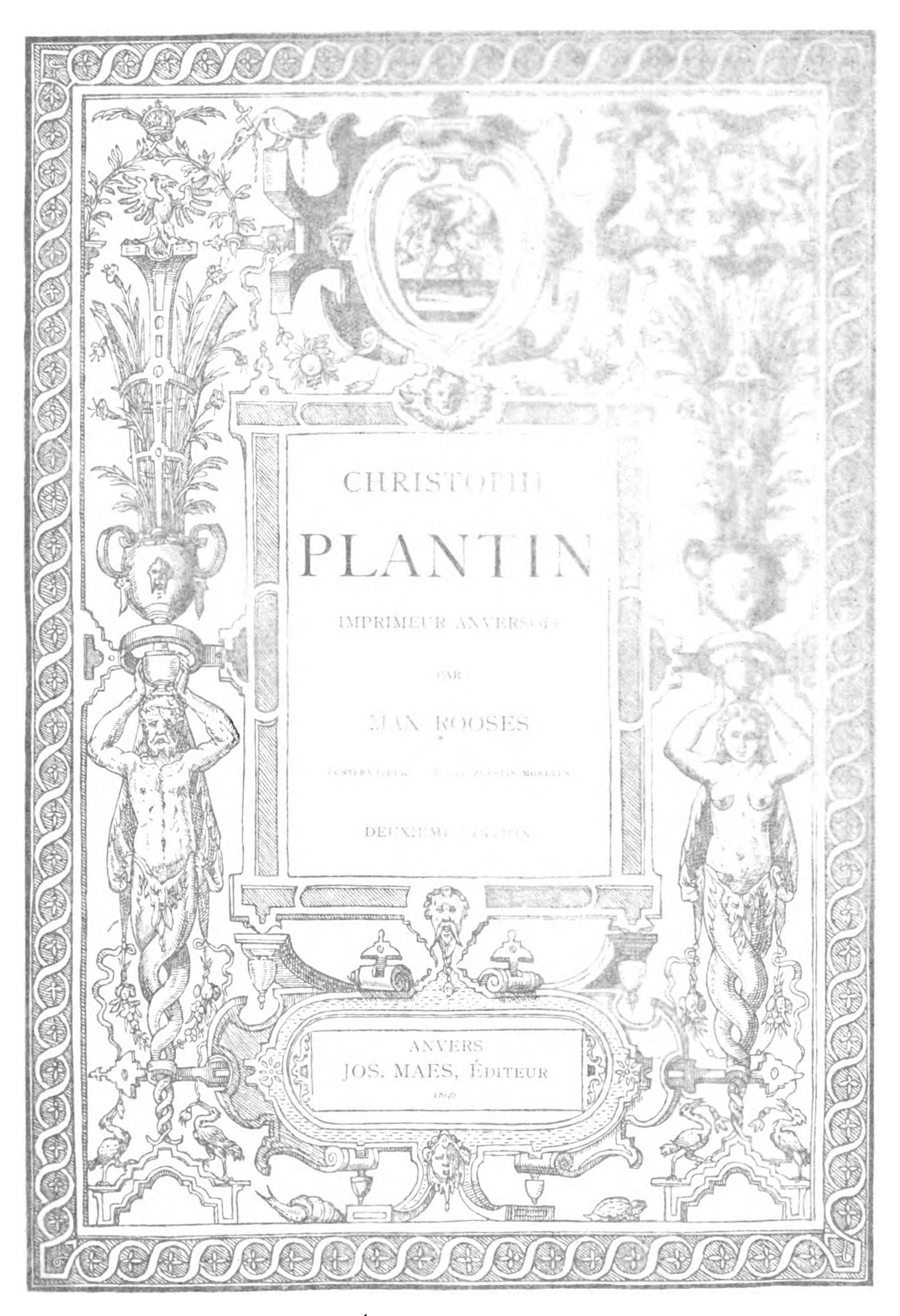
Août 1913

Anvers

CHRISTOPHE PLANTIN

ANVERS — IMP. J.-E. BUSCHMANN

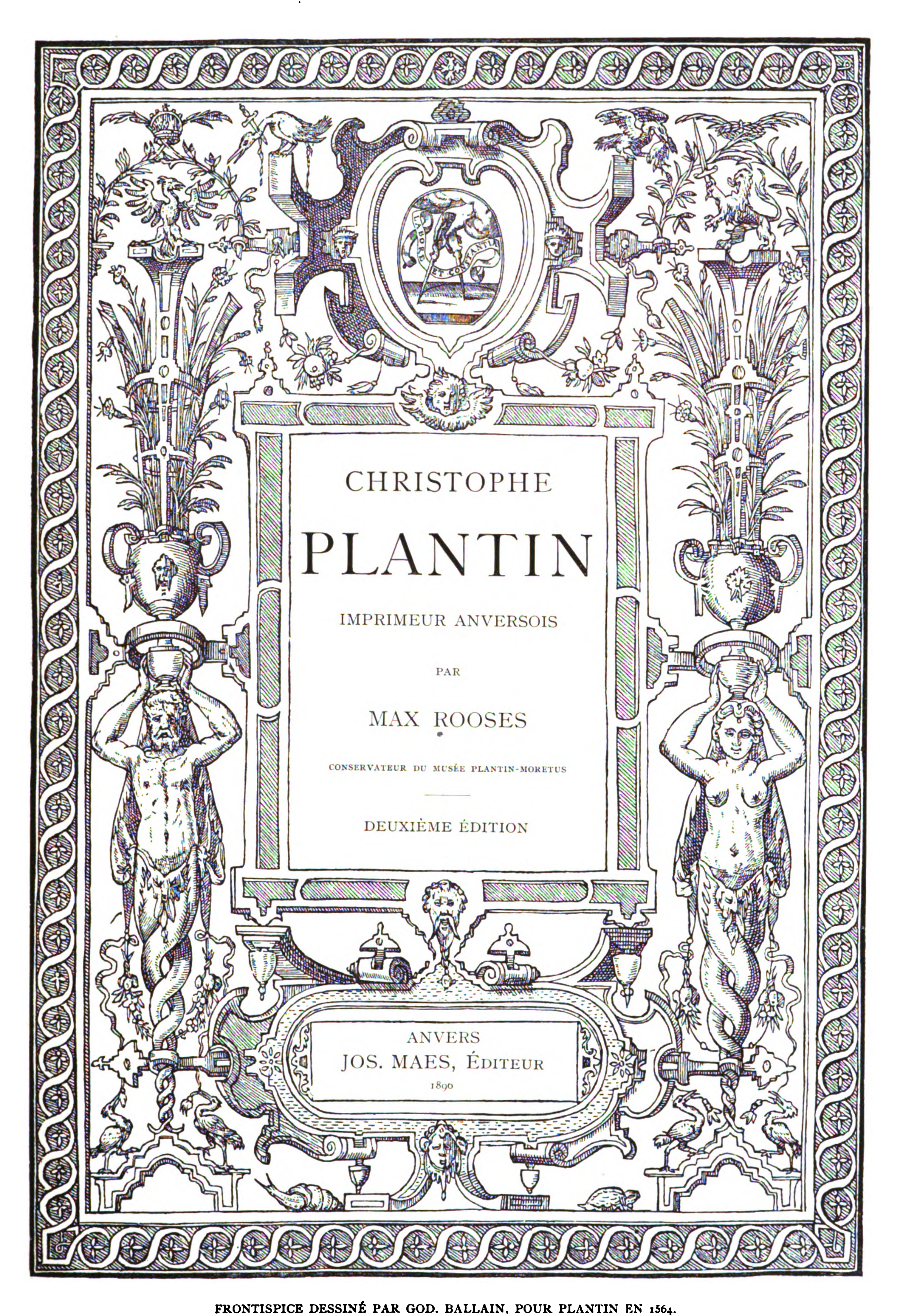




FRONTISPICE DESSINÉ PAR GOD. BALLAIN, POUR PLANTIN EN 1564.

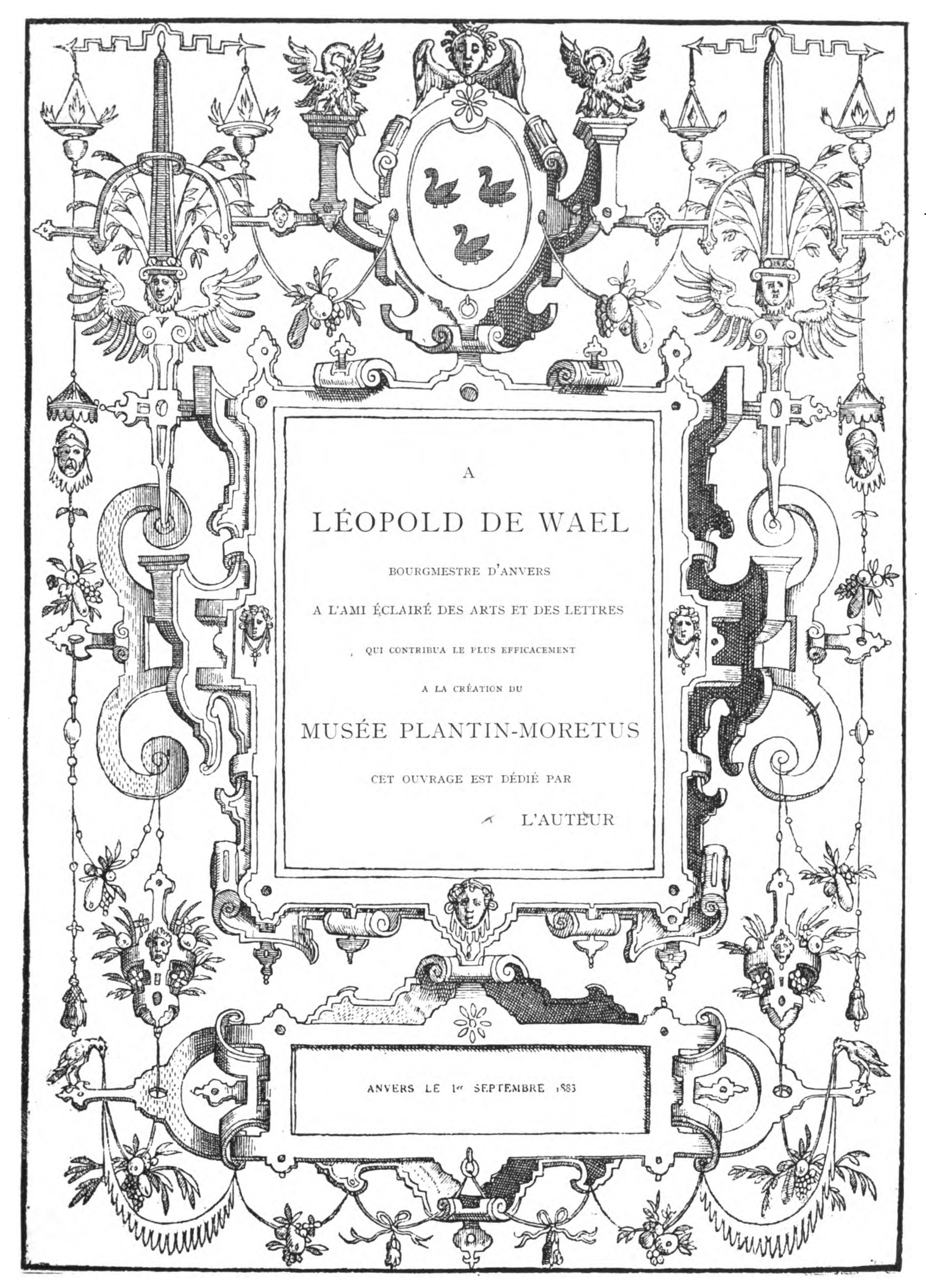
(Resté sans emploi)





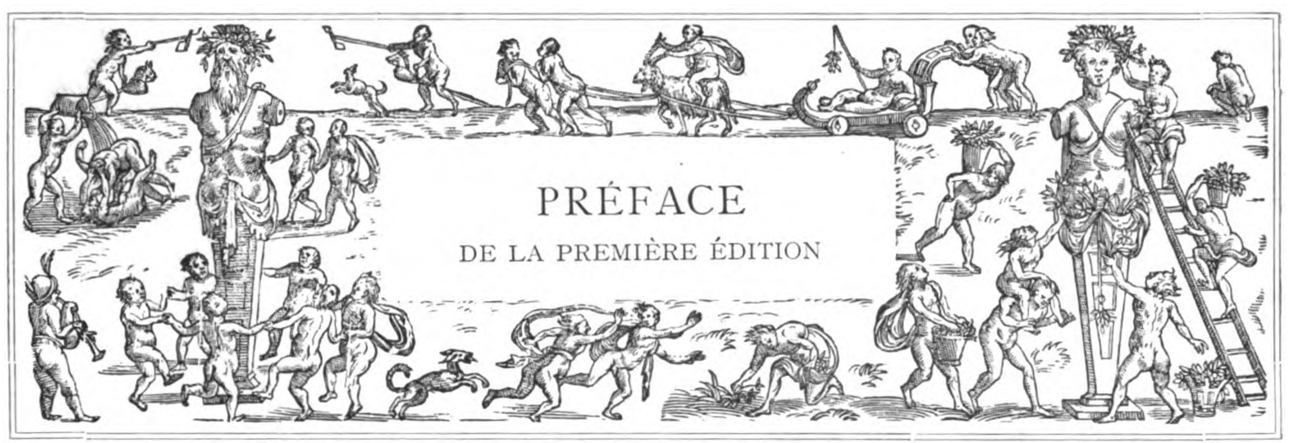
FRONTISPICE DESSINÉ PAR GOD. BALLAIN, POUR PLANTIN EN 1564.

(Resté sans emploi).



FRONTISTICE DESSINÉ PAR GODEFROID BALLAIN

(Resté sans emploi).



PRÉFACE
DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Tête de page, faite pour le titre des Modèles d'écriture, composés par PIERRE HEYNS et publié par PLANTIN, en 1568.



LORSQU'EN 1876, après l'acquisition de l'officine plantinienne, l'Administration communale d'Anvers nous nomma Conservateur du Musée Plantin-Moretus, elle nous mit à même de puiser à des sources abondantes pour étudier l'histoire du fondateur de la célèbre typograghie.

En même temps, croyions-nous, elle nous fit un devoir d'utiliser les milliers de documents conservés dans la maison de Plantin, pour faire connaître au public ce qu'ils nous apprennent sur la vie et sur les travaux du plus grand imprimeur de notre ville et de ses successeurs.

Nous remplissons une partie de cette tâche en publiant le présent volume, consacré à la biographie de Christophe Plantin. Les renseignements dont nous disposions étaient nombreux, plus nombreux peut-être que ceux qui concernent l'histoire de tout autre homme privé des siècles passés ; si notre travail ne répond pas à l'attente du lecteur, c'est à notre insuffisance et non à la pénurie des matériaux qu'il faut l'attribuer. En effet, nous avons retrouvé dans les archives de son officine les

minutes de la correspondance presque toute entière de Plantin et un grand nombre de lettres adressées à lui ; les journaux de vente et les grands livres ; les livres de caisse ; des cahiers de la foire de Francfort ; des inventaires et des catalogues ; les comptes des ouvriers typographes, des relieurs, des graveurs ; les privilèges et de nombreux papiers domestiques.

Toutes ces pièces répandent un jour entièrement nouveau sur Plantin et nous font connaître mille détails intéressants sur les membres de sa famille, sur ses collaborateurs, sur les savants avec lesquels il était en relation, sur les ouvrages imprimés par lui.

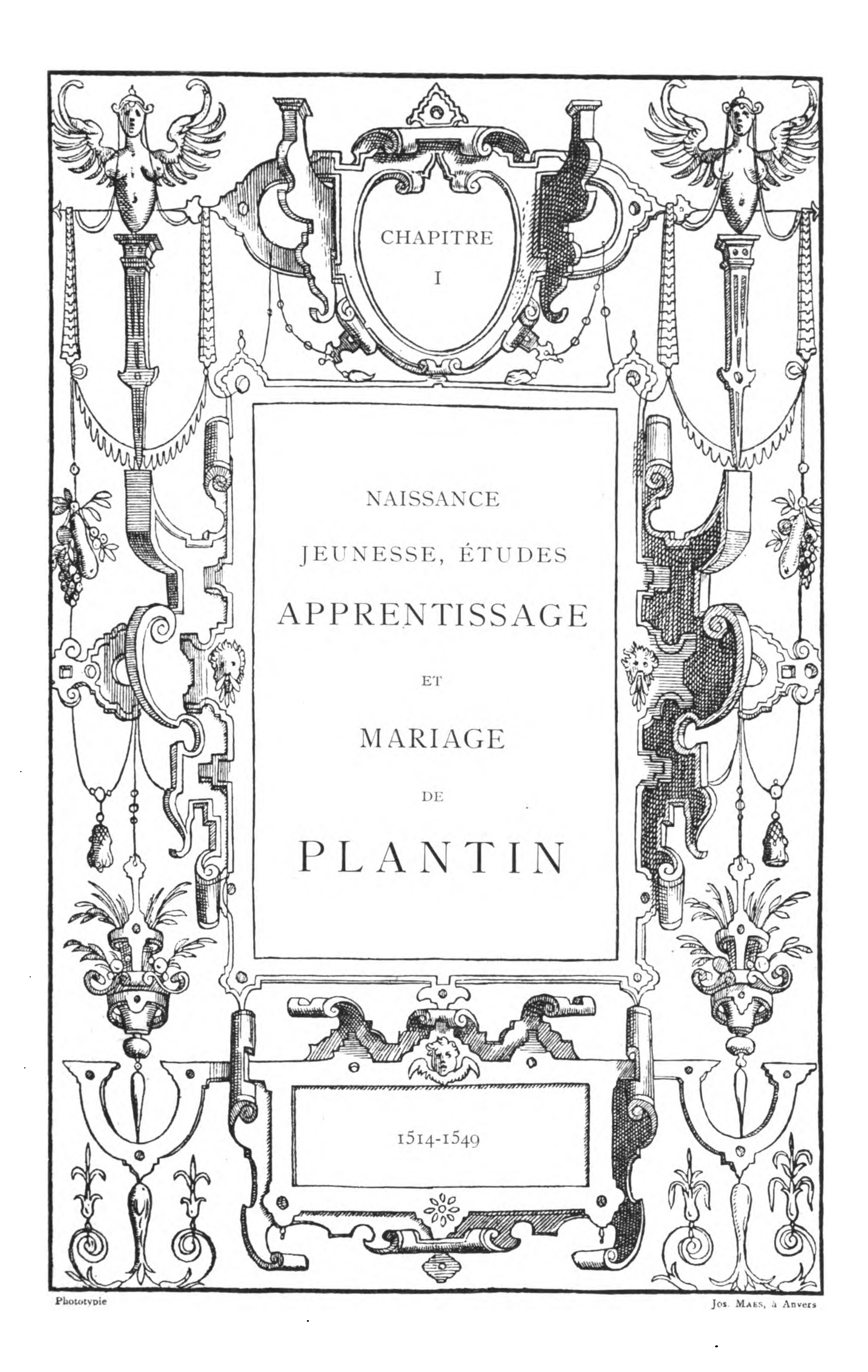
Les collections du Musée Plantin-Moretus nous ont fourni des illustrations heureusement appropriées à notre sujet. Nous avons à remercier l'autorité communale d'Anvers qui nous a gracieusement autorisé à reproduire, par des clichés ou par des phototypies, les tableaux, les dessins, les gravures, les autographes et pages de livres, les culs-de-lampe, fleurons, initiales et autres ornements qui figurent dans notre ouvrage.

Nous devons en outre des remercîments aux nombreux collègues, amis et savants qui nous ont prêté un précieux concours. Nous tenons à exprimer tout particulièrement notre gratitude à M. Charles Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles et l'un des auteurs des *Annales plantiniennes,* ainsi qu'à M. Ferdinand Van der Haeghen, bibliothécaire de l'Université de Gand, auteur de la *Bibliographie gantoise* et de la *Bibliotheca belgica,* pour les excellents conseils et renseignements qu'ils nous ont fournis durant le cours de notre travail.

MAX ROOSES.

Anvers, le premier Septembre 1883.





Phototypie Jos. Maes, à Anvers



CHAPITRE I



IL y avait un siècle que la typographie était inventée, lorsque Plantin, en 1555, fit paraître son premier livre.

A ses débuts, la nouvelle industrie ne semble avoir procuré à ceux qui l'exerçaient ni l'opulence ni la renommée. Bientôt, cependant, les princes, les grands seigneurs et les prélats se firent un titre de gloire de protéger et d'honorer l'imprimerie, et vers la fin du XVe siècle cette noble profession apportait la fortune et la considération à ceux qui s'y distinguaient.

Ce qui ne contribua pas peu à la faveur dont jouissaient les imprimeurs, à cette époque et au commencement du siècle suivant, ce fut le rang éminent que plusieurs d'entre eux ont occupé, par leur érudition, dans le monde des lettres. Alde et Paul Manuce, Josse Badius, Robert et Henri Estienne comptaient parmi les savants les plus illustres de leur époque.

La valeur personnelle des typographes et les privilèges que les princes leur octroyaient eurent pour conséquence naturelle d'améliorer leur condition sociale.

Plus considérés que leurs devanciers, ils produisaient davantage et mettaient leur gloire à fournir un travail aussi parfait que possible; ils créèrent des chefs-d'œuvre.

Les caractères des publications de la première moitié du XVIe siècle ont une grâce sévère, le papier est de qualité excellente : le livre était une production artistique autant qu'industrielle.

Quoi d'étonnant qu'un homme, doué, comme Plantin, d'une intelligence et d'une énergie hors ligne, se laissât séduire par l'exemple des grands imprimeurs qu'il avait connus à Lyon, à Caen et à Paris, et qu'à son tour il ait cherché la renommée et la fortune dans un métier où tant d'autres les avaient trouvées avant lui ?

Sa biographie nous montrera que les deux qualités maîtresses qu'il se reconnaissait à lui-même : le Travail et la Persévérance, mises au service d'un jugement sain et d'un esprit ouvert à toutes les études du monde savant et à tous les progrès de son art, firent d'un homme, parti du rang le plus humble, une des célébrités de la typographie et une des gloires de sa patrie adoptive.



N ne connaît pas avec certitude la date exacte de la naissance de Plantin.

Jusque dans les dernières années, on pouvait affirmer sans hésiter qu'il naquit en 1514. En effet, un document absolument digne de foi établissait cette date. La pierre sépulcrale du grand imprimeur, érigée dans la cathédrale d'Anvers, portait explicitement les mots : « Il vécut 75 ans et mourut le premier Juillet 1589 ».

Le portrait gravé par Jean Wiericx en 1588 porte l'inscription : *Act. LXXIIII Christophorus Plantinus MDXXCIIX,* inscription qui confirme la date de naissance résultant des données de l'épitaphe.

Dans la première édition du présent volume nous avons admis l'incontestable autorité de ce double témoignage. Depuis lors, il s'est produit des faits qui ont ébranlé fortement notre confiance dans ces documents. Il s'est rencontré, notamment, une déclaration du petit-fils de Plantin, François Raphelengien, qui a contesté de la manière la plus formelle l'exactitude de la date donnée par la pierre sépulcrale. Cette déclaration est inscrite au bas d'un exemplaire du portrait de Plantin gravé par Jean Wiericx. L'estampe, après avoir fait partie d'une collection appartenant à la famille van Es, devint la propriété de Ch. M. Dozy, qui y appela l'attention dans un article de *Oud Holland* (tome II, page 221) et qui la céda ensuite au Musée Plantin-Moretus. Le texte de cette inscription dit : « Christophe Plantin, né dans la

banlieue ou aux environs de Tours, à Chitré, près de Chastellerault, je crois, au mois de Mai de l'année 1520, mourut à Anvers, le premier Juillet 1589 entre deux et trois heures de la nuit en présence de plusieurs membres de sa famille parmi lesquels je me trouvais, moi le fils de sa fille, François Raphelengien, fils de François. Quoique son monument funèbre porte et que, non seulement le public, mais aussi ses filles et ses gendres croient qu'il est mort dans la soixante-quinzième année de son âge, je suis convaincu qu'il avait à peine atteint sa soixante-dixième année au moment de son décès. Ceci résulte pour moi d'un grand nombre de lettres écrites de sa propre main dans le cours de plusieurs années et notamment au temps de sa jeunesse et adressées à Alexandre Grapheus. J'avoue toutefois que l'erreur provient de la déclaration faite par lui peu de temps avant sa mort (1) ».



LANTIN serait donc né en 1520.

Le témoignage de François Raphelengien n'est pas le seul que l'on puisse invoquer en faveur de cette date. Le Musée Plantin-Moretus possède un portrait original de Plantin portant l'inscription Anno 15 . . aetatis 64. Malheureusement, les deux derniers chiffres du millésime ont disparu par suite d'une crevasse dans le panneau. Cependant, sur une copie ancienne faite avant cet accident, on lit clairement « Anno 1584 aetatis 64 » et la déclaration écrite du petit-fils de Plantin se trouve ainsi confirmée.

Dans la difficulté que présentaient ces affirmations contradictoires fournies par Plantin lui-même, à peu d'années de distance, nous avons eu recours à d'autres documents pour élucider la question. Les archives de la Ville d'Anvers possèdent de nombreux documents signés par Plantin et mentionnant son âge. Ce sont des actes dans lesquels il intervient comme témoin et qui font suivre son nom de l'indication de son âge. On ne peut pas dire que ces pièces officielles jettent une vive clarté sur

(1) Natus in agro Turonensi, aut circa agrum Turonensem (à Chitré, près de Chastellerault, ut puto) mense Maio Anno 1520: obiit Antverpiæ prima Julii Anno 1589 inter secundam et tertiam mediæ noctis, me inter coeteros præsente, ejus ex filia nepote Francisco F. F. Raphelengio. Quamvis autem ipsius monumento inscriptum sit, et non solum vulgo creditum sit, sed etiam de ipsius filiabus et generis ita habitum, obiisse anno ætatis septuagesimo quinto; mihi tamen ex pluribus aliquot annorum serie ipsius manu scriptis epistolis, atque adeo vitæ ipsius prioribus annis ab ipso descriptis ac ad Alexandrum Grapheum destinatis constat vix excessisse annum aet. septuagesimum. Errorem tamen ex ipsius paulo ante obitum verbis ortum non nego.

le point controversé. En effet, dans les cinq actes de ce genre que nous connaissons, Plantin fait cinq déclarations différentes concernant son âge. Le 25 Août 1561, il dit avoir environ 40 ans; le 27 Mars 1564, il déclare avoir 45 ans ou environ; le 29 Novembre 1570, il se dit âgé de 45 ans; le 17 Avril 1572, il avoue 54 ans et le 10 Février 1576, il se reconnaît âgé de 56 ans environ. Successivement donc, il place l'année de sa naissance en 1521, en 1519, en 1525, en 1518 et en 1520. La conclusion s'impose que Plantin ne connaissait pas exactement l'année de sa naissance, mais que dans la plus grande partie de sa vie il plaçait cette date en 1520 ou environ. A défaut d'autres documents nous sommes forcé de reconnaître que cette date, incertaine encore, est devenue la plus probable.

Une même incertitude règne sur le lieu de sa naissance.



SON épitaphe, composée par Juste Lipse, l'appelle *Turonensis,* c'est-à-dire né à Tours ou né en Touraine (Documents I et II).

Un sonnet qu'un de ses petits-enfants, fils de François Raphelengien, composa à Leyde, en 1584, « en l'effigie de son père-grand, » constate que ce fut dans les environs de la ville de Tours que Plantin naquit. Voici le premier quatrain de cette pièce de vers :

Près de Tours en Touraine a prins mon corps naisance,
J'ay vescu quelques ans en la ville d'Anvers.
A Leyden maintenant; mon nom par l'univers
Est assés estendu par LABEUR ET CONSTANCE.

Plusieurs biographes anciens le font naître au village de Mont-Louis, à deux lieues et demie de Tours (1). D'autres, plus récents, lui donnent pour lieu de naissance Saint-Avertin, situé à une lieue de Tours sur le Cher (2). Nous ne savons sur quelles preuves s'appuyaient les auteurs qui indiquent Mont-Louis comme le village natal de Plantin. Quant à ceux qui se déclarèrent pour Saint-Avertin, il est probable qu'ils ont adopté cette opinion parce que, dans ce village, la famille Plantin comptait de nombreux représentants, du vivant du célèbre imprimeur.

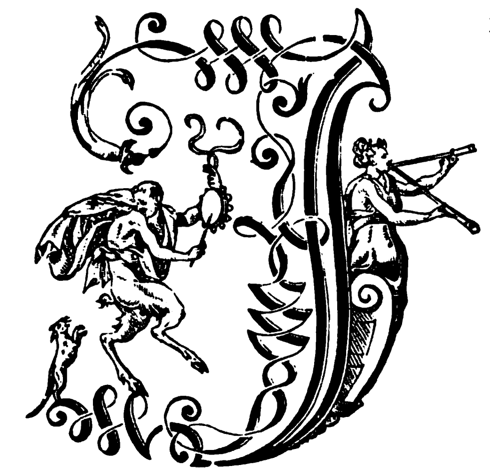
Les registres de la paroisse de Saint-Avertin ne remontent pas au-delà de 1574; mais, pour la seule année 1580, ils mentionnent les baptêmes de cinq enfants du

(1) *Histoire de l'imprimerie et de la librairie.* Paris, Jean de la Caille, 1689, p. 46; ANT. TEISSIER, *Éloge des hommes savants.* Leyde, 1715, tome IV, p. 8; MICHEL MAITTAIRE, *Annales Typographici.* La Haye, 1725, tome III, p. 545; J. FR. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica.* Brux., 1739, tome I, p. 180; etc., etc.

(2) J. L. CHALMEL, *Histoire de Touraine.* Paris, Fournier, 1828, tome IV, p. 388-391. Suivant un renseignement, fourni par M. Mame de Tours à M. Charles Ruelens de Bruxelles et que ce dernier a bien voulu nous communiquer, ce sont les Bénédictins qui, les premiers, ont indiqué Saint-Avertin comme lieu de naissance de Plantin (*Travaux manuscrits de Dom Housseau et résidu de St-Germain au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris*). M. le comte L. Clément de Ris, de son côté, écrivit à M. Ruelens, à l'époque où celui-ci travaillait aux Annales plantiniennes, que M. Salmon, un ancien élève de l'école des Chartes, lui avait affirmé avoir eu entre les mains, à plusieurs reprises, la preuve que Plantin était né à Saint-Avertin.

nom de Plantin : Jacques, fils de J. Plantin et de Catherine Miliette ; Marie, fille de J. Plantin et de Marie Vivard ; Gilberte, fille de Martin et d'Ivonne Chollet ; Françoise, fille de Jacquot, et Jehan, fils de Martin. En 1584, deux autres enfants du même nom sont baptisés : François, fils de Martin et de Simonne Chollet ; Pierre, fils de Jacquot et de Marie Pizardo.

En admettant, ce qui est probable, que « Marie Vivard » et « Marie Pizardo », de même que « Ivonne » et « Simonne Chollet », ne sont que des copies différentes d'un même nom, il reste toujours, au moins, trois ménages du nom de Plantin ou Plantain (car les deux orthographes s'employaient indifféremment), établis dans le village de Saint-Avertin. L'existence de ces nombreux homonymes, du vivant du célèbre typographe, dans une commune de la Touraine, nous paraît de nature à faire prévaloir l'opinion que c'est dans ce village qu'il vit le jour.


L est vrai que la note de François Raphelengien sous le portrait de Plantin que nous avons citée plus haut indique comme lieu de sa naissance le village de Chitré près de Chastellerault et qu'un document que nous citerons plus loin indique la même commune comme l'endroit où mourut son père, mais il est à observer que François Raphelengien n'affirme rien et que le document auquel nous venons de faire allusion, quoique basé sur d'anciennes traditions de famille renferme tant d'éléments légendaires qu'il ne conserve pas d'autorité sérieuse dans les questions controversées. Il faut noter encore que Chitré près de Chastellerault est situé à une distance de Tours d'une vingtaine de lieues et ne peut être considéré comme se trouvant dans le voisinage de cette ville. Dans les anciennes cartes d'ailleurs, Chitré est placé non pas dans le Touronnais, mais dans le Poitou. A défaut de documents concluants, nous croyons que les titres de Mont Saint-Avertin sont assez respectables pour qu'on laisse à cette commune la gloire d'avoir donné le jour à l'illustre imprimeur.

Nous serions sans renseignements touchant la jeunesse de Plantin, si, par un heureux hasard, l'homme que, durant toute sa vie, il appela son frère, ne nous eût transmis, sur les premières années de son ami d'enfance, quelques renseignements du plus haut intérêt.

Le 25 mars 1567, Pierre Porret, écrivant de Paris à Plantin, lui fit part d'un entretien qu'il venait d'avoir avec le chevalier d'Angoulème. (Document III.) « Il a fallu, dit-il, que je luy aye récité de point en point, la cause de nostre fraternité et si grande amytié et comme nous avons estés nouris ensemble, dès la grande jeunesse. Je luy ay récité come feu vostre père avoit servy aux escolles un mien oncle qui s'apelloit Claude Porret, lequel a despuys esté obéancier de St-Just de Lion, avec

l'aide d'une sienne seur qui estoit marié à Chapelles pais de Forês à un nommé Anthoine Puppier. Ledict obéancier trespassa, eagé de 80 ans et plus, en l'an 1548. Or a il eslevé 4 de ses nepveux, enfans de sadicte seur, asçavoyr Françoys, Anthoine, Charles et Pierre Pupiers, et les a faict tous quatre chanoynes de ladicte église de St-Just et les deux ont estés obéanciers, l'ung apres l'aultre, avant quil trespassa, car il avait résiné *cum regressu (avec regrès, avec droit de rentrer)*, qui avoit lieu en ce temps-là. Pierre Puppier le feust après son trespas qui ne dura guère. C'est celluy que vous avés servy à Paris et Orléans, lorsque feu vostre père vous amena chez ledict seigneur obédiencier *(Claude Porret)* fuiant la peste, que tous mouroient en vostre maison.



Vous estiés bien jeune et n'aviés aulcune cognoissance de jamais avoyr veu vostre mère. Nous feusmes deux ou troys ans ensemble chez mondict oncle *(Claude Porret)* avant que monsieur le docteur Pierre Puppier allast à Orléans ou en ceste ville, *(Paris)* et, pour aultant que feu vostre père qui governoit entièrement la maison *(de Claude Porret)* me donoit tousiours des friandises et quil m'apelloit son fils, je l'appelloys mon père comme vous, et voylà ce (luy dis-je) d'où est venu nostre fraternité.

» Il *(le chevalier d'Angoulême)* m'a desmandé comme vous avés esté faict libraire et moi appotiquère. Je luy ay récité comme, après que son maistre *(Pierre Puppier)* fust chanoyne, il *(votre père)* se retira à Lion et vous laissa, en ceste ville ici *(Paris)*, quelque peu d'argent pour vous entertenir à l'estude en atendant qu'il iroit à Tolouze, là où il vous debvoit mener.

» Mays il s'en alla sans vous ; ce que voyant, vous vous en allastes à Caen servir un libraire et puys quelques ans après vous vous mariastes audict lieu, et moy je me mys aprentif appotiquère. Puys vous amenastes vostre mesnage en ceste ville, *(Paris)* où nous avons tousiours estés ensemble, et en l'an 1548 ou 49 vous allastes à Anvers, où vous estes encores ».

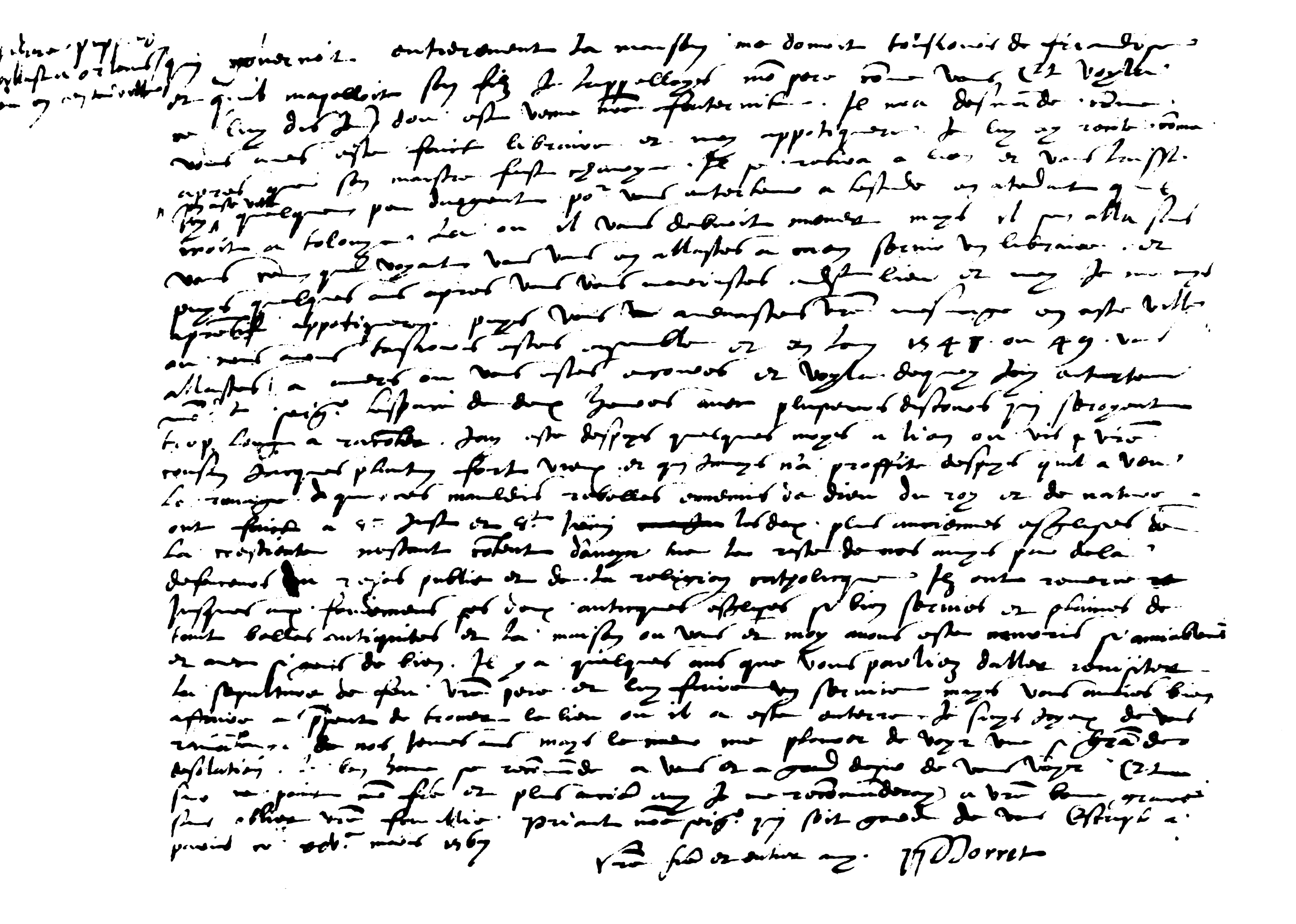
Par la même lettre, nous apprenons que Plantin avait encore, en 1567, à Lyon, un cousin, Jacques Plantin, et que, quelques années auparavant, il s'était proposé de visiter le tombeau de son père, mais qu'il ne réalisa point ce projet.

Nous voilà donc renseignés sur l'origine et les premières années de Plantin. Il était fils de domestique et fut, pour ainsi dire, élevé dans la condition de son père. Né à Tours ou dans les environs, il ne connut point sa mère et suivit son père successivement à Lyon, à Orléans et à Paris. De cette dernière ville, où il étudia pendant quelque temps, il se rendit à Caen, où il apprit le métier de relieur et d'imprimeur et se maria.

Plantin confirme ces témoignages, concernant son humble origine. Dans une

[illegible] d'Angleterre [illegible]
[illegible] comme vous vous portez et que [illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible]
[illegible] par
[illegible]
[illegible] femme
[illegible]
[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
[illegible] mary
[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] 1548

[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
[illegible] obediance [illegible]
[illegible]



LETTRE ÉCRITE PAR PIERRE PORRET A PLANTIN.
le 25 mars 1567.

lettre à Arias Montanus, écrite au mois de mars 1572, il s'appelle un homme du peuple *(Ego vero plebeius homo)*. Sa fille Madeleine, femme de Gilles Beys, ayant demandé du secours à son père, celui-ci lui répondit, le 25 décembre 1580, que c'était par le travail et la sobriété qu'il était parvenu lui-même à se créer une position, sans assistance aucune de ses parents. « Car, dit-il, nous n'avons jamais eu rien de nos parents que charges et cousts et si avons commencé premièrement mesnage du seul labeur de nos mains. »



Ces documents précis et authentiques ruinent de fond en comble la légende inventée par les descendants enrichis de Plantin, qui, non contents de la gloire légitimement acquise par leur ancêtre, voulaient encore, croyant ainsi rehausser l'éclat de leur maison, le doter d'une naissance illustre.

Il existait, au commencement de ce siècle, chez un membre de la famille Moretus, J. B. Van der Aa, un ancien écrit de la teneur suivante :

« Christofle Plantin, architypographe du roy catholique, est natif de Tours en Touraine, l'an de grâce MDXIV. Son père s'appela Charles de Tiercelin, Seigneur de la Roche du Maine; lequel dès son ieune aage se voua aux armes pour le service du roi de France : d'entrée il fut enseigne, puis Capitaine, par après Archer en la compagnie du Duc d'Alençon, de rechef homme d'armes, puis Guidon, après Lieutenant et enfin Capitaine de sa compagnie. Il s'est trouvé en sept sièges de villes pour le service de la couronne de France, et a esté prisonnier à la iournée de Pavie, et à la bataille de St-Quintin, où son fils puisné fut tué à l'aage de 22 ans. Il avoit en luy une liberté de parler qui démonstroit la générosité de son courage. Il mourut à Chitré près Chastelleraud, le 2 jour de juing 1567, aagé de 85 ans, deux mois.

» Par ses adversités il devint à poivreté : de sorte que ses enfans estoyent contraincts de chercher leurs fortunes. Il laissa des fils : dont Christofle, ensemble avec un de ses frères, pour certains mescontentements s'en retirent de leur patrie, et allèrent en Normandie à Can, et enfin de n'estre point cogneus ils changèrent tous deux leurs noms, lesquels noms ils choysirent en leur voyage casuelement en une prerie, l'un cavelloit par cas sur une herbe qui en françois s'appelle *Plantain* et en

(1) Publié par J. B. Van Straelen, *Geslagt-lyste der nakomelingen van den vermaerden Christoffel Plantin*. Antwerpen, P. E. Janssens, 1858, p. 7.

flamand *Weghbree,* et l'autre une herbe qui s'appelle *Porrée* ou en flamand *Porrey,* dont l'un prend le surnom de PLANTIN et l'aultre de PORRET, lequel Porret s'exerça à l'apoticairie et médicine.

» Ores Christofle Plantin estant à Can se mit au service d'un libraire qui ensemble estoit relieur; là où il aprint à relier de livres et faire de petits coffres pour garder des joyaux, ce qu'il fist en ce temps-là si curieusement que tout le monde estimoit ce qu'estoit faict de sa main. Dans la mesme maison demeuroit une fille nommée JOANNE REVIERE, natif d'un village près de Can nommé de St-Barbère; elle avoit six frères dont les trois estoyent religieux, et les autres trois Capitaines de guerre : dont le plus jeun avoit bien vint ans lorsque cette fille vint au monde, et (ce qu'est rare) sa mère avoit 52 ans lorsqu'elle accoucha de ceste fille. CHRISTOFLE PLANTIN se maria avec cette fille lorsqu'elle estoit aagée de vint-cinq ans.



STANT mariés, ils vinrent à Anvers avec le peu de livrets de prières et semblables choses, et mirent une petite boitique (le mari des livres et la femme des linges) dessus la bourse des marchands, là où ils gagnèrent quelque temps leur vie assez sobrement.

» Il advint par après que le Sr *Scribonius Grapheus,* en ce temps-là Greffier de la ville d'Anvers, se plaisant fort à la curiosité de la ligature de PLANTIN, le fit relier tous ses livres et l'avança et l'ayda en luy prestant quelques deniers, de sorte, qu'il vint à tenir une boutique au logis qu'à présent se nomme la Rose près l'église des Augustins à Anvers. Ce mesme *Grapheus,* voyant la façon de contenance de PLANTIN, par plusieurs fois dit qu'il le tenoit pour homme de noble extraict, à quoy PLANTIN tousiours respondoit qu'il n'estimoit aultre noblesse que celle qui estoit de la propre vertu.

» En ce temps-là luy advint un malheur qui luy ayda par après à devenir imprimeur, telqu'après il a esté. Environ le temps du carnaval, à un soir, il porta sous son manteau un petit coffret pour une fête de nopce : par derier luy vinrent quelques mascarades, lesquels croyants avoir un de leurs enemis le traversèrent par derière d'un coup d'espé; et entendant la voix de PLANTIN, dirent qu'ils estoyent abusés, croyant avoir un aultre; PLANTIN ayant prins garde aux habits des mascarades, quelque temps après, estant guerry, venant au marché de vendredy, vit les mêmes habits, et demandant à qui ils avoient esté loué, au jour qu'il avoit esté blessé, et ayant venu à la cognoissance des personnes, qui estoyent de bonnes moyens et qualités, s'accorda avec eulx (pour ne point se plaindre à la justice) qu'il auroit donc bonne somme d'argent, lequel il employa à acheter une presse et quelques instruments d'imprimerie, commançant d'imprimer des Almanach et Abécédares pour les enfants comme quelques petits livres des prières, en quoy il s'acquitast si curieuse et correctement, que.... » *(Le reste manque).*

Nous pouvons nous dispenser de faire ressortir la fausseté de cette généalogie : Plantin et Porret eux-mêmes se sont chargés de ce soin. Notons seulement que Charles de Tiercelin, comte de la Roche du Maine, un des plus illustres seigneurs français de son temps, eut six fils dont les noms et prénoms sont connus et ne correspondent, en aucune façon, à ceux de Plantin et de son ami.

Néanmoins nous avons cru devoir citer ce document, parce que, à côté de ces inventions fantaisistes, il renferme des détails qui portent un tel cachet d'authenticité, qu'ils ne peuvent avoir été fournis à l'auteur que par des traditions conservées dans la famille Moretus. Telles sont les relations de Plantin avec Grapheus, son aventure avec les masques et son amitié fraternelle envers Porret. Tous ces faits sont constatés par les archives plantiniennes, mais n'avaient, au XVIIIe siècle, trouvé place dans aucun document imprimé.



Armoiries de la famille Gras ou Grassis.



Armoiries que Melchior Moretus fit imprimer sur ses thèses académiques, en 1597.



Armoiries accordées à la famille Moretus, lors de son anoblissement, en 1692.

C'est un fait curieux à remarquer que, peu d'années après la mort de Plantin, cette fable de l'origine nobiliaire de leur ancêtre existait parmi ses descendants. Nous en trouvons une preuve péremptoire dans une pièce qui nous a été conservée.

Au mois de janvier 1606, Balthasar Moretus s'adressa à l'évêque et aux chanoines de la cathédrale d'Anvers, afin d'obtenir un siège au chapitre pour son frère Melchior. Ce Melchior, qui causa bien des embarras et des déboires à ses parents, était licencié en droit civil et canonique de l'université de Louvain ; il avait reçu la

prêtrise et était constamment en quête de l'un ou l'autre bénéfice ecclésiastique. Ce fut lui qui, le premier des Moretus, prit, et fit imprimer sur ses thèses académiques, les armoiries de la famille Gras ou Grassis à laquelle appartenait sa grand-mère Adrienne Gras, mère de Jean Moretus I. Au siècle suivant, Balthasar Moretus III, lorsqu'il fut anobli, obtint ces mêmes armoiries, avec quelques changements, et ses descendants les portent encore ainsi modifiées.

Melchior Moretus, ne se fiant pas à son talent de persuasion, s'adressa à Balthasar pour faire valoir ses titres à la place demandée, et celui-ci rédigea, au nom de son frère, une supplique où il est dit :

« Si le postulant n'a peut-être point encore mérité cette faveur, il espère, avec l'aide de Dieu, s'en rendre digne dans l'avenir et prendre si bien à cœur l'intérêt de votre église que vous ne vous repentirez jamais de lui avoir accordé le bénéfice. Il agira ainsi d'après l'exemple de son aïeul d'heureuse mémoire, Christophe Plantin, dont les mérites furent si nombreux et si grands, que maintenant encore l'église chrétienne tout entière se réjouit et se félicite de son *labeur constant*. Ce grand homme appartenait à une race illustre, mais dut céder à un frère aîné les richesses et les biens féodaux de ses ancêtres. Il crut qu'il choisirait un état digne de lui en s'adonnant aux arts de la paix, au lieu de suivre, comme la plupart des nobles, la carrière des armes. Il se fit imprimeur pour augmenter, et non pour diminuer, l'éclat de la souche paternelle. Cet homme, qui recherchait la vraie noblesse dans ses vertus personnelles, faisait si peu de cas de son origine que, sa vie durant, il ne voulut porter les armoiries de son antique maison ni les faire connaître à qui que ce fût, et se contenta du célèbre et glorieux symbole de son compas. »



OILA ce qu'écrivait gravement le petit-fils de Plantin et le plus illustre de ses successeurs. Le grand-père avec son esprit éclairé et son bon sens bourgeois, n'aurait certes pu s'empêcher de sourire, s'il avait pu lire cette fable vaniteuse, débitée et transmise par ses descendants. Faisons comme lui et passons.

Jusqu'à la fin de sa vie, Plantin conserva pour Pierre Porret un profond attachement ; les deux amis continuèrent à s'appeler frères, et leurs enfants et petits-enfants, imitant cet exemple touchant d'affection, se considéraient comme membres d'une même famille.

Porret fut mis à la tête de la boutique de livres établie par Plantin à Paris, en



JEANNE RIVIÈRE,
femme de Plantin.
D'après le tableau de P. P. RUBENS, appartenant au Musée Plantin-Moretus.

1567. Il était l'intermédiaire ordinaire de l'officine anversoise pour les nombreuses affaires que celle-ci avait à traiter en France. Par son testament, fait en 1588, il légua des sommes considérables à son ami ou à sa veuve et à ses enfants, « en considération des grands et infinis biens qu'il a receu de luy despuys quarante ans et plus ». Plantin ne bénéficia point lui-même de ce legs ; la mort l'enleva avant le compagnon de sa jeunesse.

Le fils de ce dernier, Chrétien Porret, qui ouvrit une pharmacie à Leyde, entretint des rapports d'amitié avec les descendants de Plantin, et dans ses lettres à Jean Moretus, il ne nommait jamais celui-ci que « mon cousin ». Corneille Porret, le fils de ce Chrétien, écrivant à Balthasar Moretus, en 1637, l'appelle encore son « cher cousin ».



PLANTIN, élevé dans la maison d'ecclésiastiques instruits, ne resta point étranger aux études classiques. C'était sans doute à Orléans et à Paris qu'il avait appris le latin ; en effet, il manie déjà cette langue avec facilité dans les premières lettres qui nous sont parvenues de lui. Il conserva, sa vie durant, un goût très prononcé pour la science et pour la littérature. Il atteste lui-même qu'il est devenu imprimeur, parce que l'occasion d'étudier lui a fait défaut et parce qu'il ne se sentait pas de force à gagner sa vie comme littérateur. Dans une des préfaces rimées, dont il fit précéder « La premiere et la seconde partie des Dialogues François pour les ieunes enfans » il dit :

Oncques ie n'eu l'aisance,
Le temps, ne la puissance ;
Comme i'ay eu le cœur ;
De vacquer à l'étude,
Tousiours Ingratitude
A dérobé mon heur.

L'aucteur des vers ne m'a donné pouuoir
De caresser les filles de Memoire.
Cela voyant, i'ay le mestier éleu
Qui m'a nourri en liant des volumes.

Ainsi ne pouuant estre
Pœte, écriuain, ne maistre
I'ay voulu poursuiuir
Le trac, chemin, ou trace,
Par où leur bonne grace
Ie pourrois acquerir.

Dans ces aveux d'infériorité, nous discernons clairement le regret de n'avoir pu, lui aussi

Estre orateur, pœte, ou maistre d'école

et de n'avoir pu fournir du travail aux imprimeurs plutôt que de devoir « écrire à la presse sans plumes les doctes œuvres » des autres.



OMME nous l'avons vu, Plantin, en quittant une première fois Paris, se rendit à Caen, pour y apprendre l'état d'imprimeur et de relieur. La date de son arrivée dans la ville normande nous est inconnue ; ce fut probablement entre 1535 et 1540.

Caen est une des premières villes de France où la typographie fut exercée. Au XVIe siècle, cet art y était activement cultivé. Dès l'année 1480, on y rencontre les imprimeurs Jacques Durandas et Gilles Quijoue ; de 1490 à 1500, Pierre Regnault et Robert Macé I ; de 1500 à 1550, Michel Angier, Laurent Hostingue, Richard Macé et Robert Macé II. C'est donc chez un de ces quatre derniers imprimeurs que Plantin a fait son apprentissage.

D'après Jean Rouxel, professeur à l'Université de Caen, qui vivait de 1530 à 1580, c'est chez Robert Macé II que Plantin apprit son métier. Voici en quels termes il parle du patron et de l'ouvrier (1) :

« Robert Macé, typographe du roi, fils de Robert (qui, le premier, en Normandie et en Bretagne, imprima des livres en caractères de métal), était un habitant de Caen fort instruit, d'une vertu peu commune, d'une grande affabilité et de mœurs pures. Il était profondément attaché au culte de ses aïeux, la religion catholique, et très versé dans les lettres et dans les sciences, le soutien et la gloire de son très noble art. Il eut longtemps pour apprenti Christophe Plantin, qu'il initia aux secrets de ce même art et qui maintenant est lui-même un excellent typographe. » (Document IV.) Ce témoignage concluant d'un contemporain est confirmé par Huet, le savant évêque d'Avranches (2).

Plantin se maria très probablement en 1545 ou 1546, puisque l'aînée de ses

(1) *Poemata Joannis Ruxellii*. Caen, Adam Cavelier, 1636, p. 193.

(2) *Origines de Caen*, 1706, p. 369.

enfants, Marguerite, qui épousa plus tard François Raphelengien, naquit en 1547. Sa femme s'appelait Jeanne Rivière ou de la Rivière.

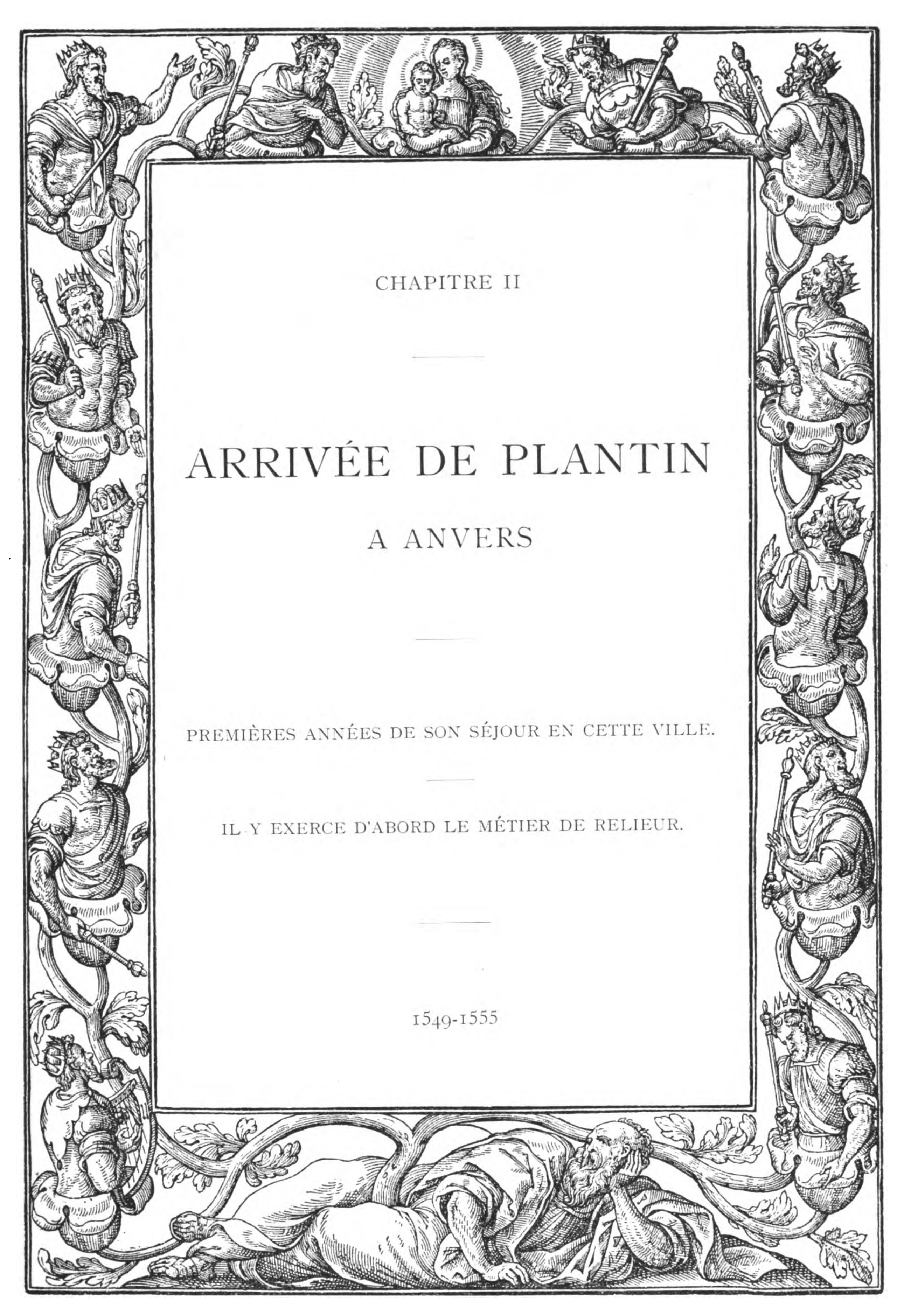
Nous n'avons que peu de renseignements sur l'âge et l'origine de la femme de Plantin. Le document Van der Aa, que nous avons déjà cité, dit qu'elle servait dans la maison du patron de Plantin, qu'elle était native de St-Barbère, qu'elle avait six frères, dont trois étaient religieux et trois capitaines, et qu'elle était âgée de vingt-cinq ans lorsqu'elle se maria.

Les renseignements sur le nombre et la qualité des frères de Jeanne Rivière semblent fort suspects. Ils sont, à n'en point douter, aussi authentiques que les nobles seigneurs dont descendait son mari. En effet, dans les nombreux papiers de Plantin et dans toute sa longue correspondance, il n'est jamais fait mention d'aucun des proches parents de sa femme. Les seuls documents qui parlent des frères de Jeanne Rivière est une lettre qu'un certain Jean Leclerc écrivit de Caen à Plantin, peu de temps après l'arrivée de celui-ci à Anvers, dans laquelle il souhaite une bonne santé à tous ceux de la maison et notamment au « frère de Jehanne » qui, par conséquent, habitait Anvers, et un article du journal de Plantin, en date du 25 septembre 1565, de la teneur suivante : « A mon beau-frère Cardot Rivière pour s'en retourner 5 livres 18 sous de gros et une lectre avec une procuration faicte par moy à Jacques Vincent menuisier pour recevoir à Caen de Guillaume le Herin 50 livres de gros pour employer 30 livres à l'achat d'un verger planté d'arbres fruictiers et le reste en brebis pour après bailler le tout à ferme à moictié audict Cardot Rivière. »

Nous connaissons mieux un autre membre de la famille Rivière, l'imprimeur Guillaume, qui travailla comme compagnon chez Plantin, depuis l'année 1569. Le 6 avril 1576, il se fit recevoir bourgeois d'Anvers et maître imprimeur, après s'être associé, l'année précédente, avec Jehan du Moulin. Cette association ne dura que jusqu'à la fin de 1577, et Guillaume Rivière, ou de la Rivière, ne quitta point, durant cette courte période, les ateliers de Plantin. Il y travailla jusqu'au mois de février 1591 ; au mois d'avril de la même année, il était établi comme maître imprimeur à Arras. Dans ses lettres à son ancien patron, il le nomme son cousin.

Peu de temps après son mariage, Plantin se rendit à Paris. Il y demeurait, lorsque, deux ans après la naissance de son premier enfant, il quitta la France pour s'établir à Anvers.





CHAPITRE II

ARRIVÉE DE PLANTIN

A ANVERS

PREMIÈRES ANNÉES DE SON SÉJOUR EN CETTE VILLE.

IL Y EXERCE D'ABORD LE MÉTIER DE RELIEUR.

1549-1555

ENCADREMENT GRAVÉ PAR ANTOINE VAN LEEST, POUR LE MISSEL PLANTINIEN DE 1573.



CHAPITRE II

LA lettre de Pierre Porret que nous avons citée plus haut nous apprend que Plantin arriva à Anvers, en 1548 ou 1549. Balthasar Moretus I, dans un document que nous traduisons plus loin, précise davantage cette date et affirme que ce fut en 1549 que son grand-père vint habiter Anvers. Il se fit recevoir bourgeois de cette ville, le 21 mars 1550, et la même année il fut inscrit comme imprimeur dans la corporation de St-Luc.

Au moment où Plantin s'établit à Anvers, cette ville jouissait d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue auparavant et qui devait s'accroître encore pendant une quinzaine d'années, pour s'effondrer ensuite de la manière la plus lamentable.

Pendant cette période de progrès rapide et d'expansion merveilleuse, qui commença vers le milieu du XVe siècle et dura jusqu'à la veille des troubles de la seconde moitié du siècle suivant, Anvers, par son commerce et par son industrie, devint l'une des villes principales du nord-ouest de l'Europe, et la rivale de Londres et de Paris. Les vaisseaux marchands de toutes les parties du monde abordaient à ses quais en nombre fabuleux, les diverses nations y fondaient des comptoirs, les arts y florissaient plus vigoureusement que dans toute autre contrée voisine, les études y

étaient en honneur : en un mot, la ville réunissait toutes les conditions pour procurer à ses habitants le bien-être et les agréments de la vie et pour attirer les étrangers.

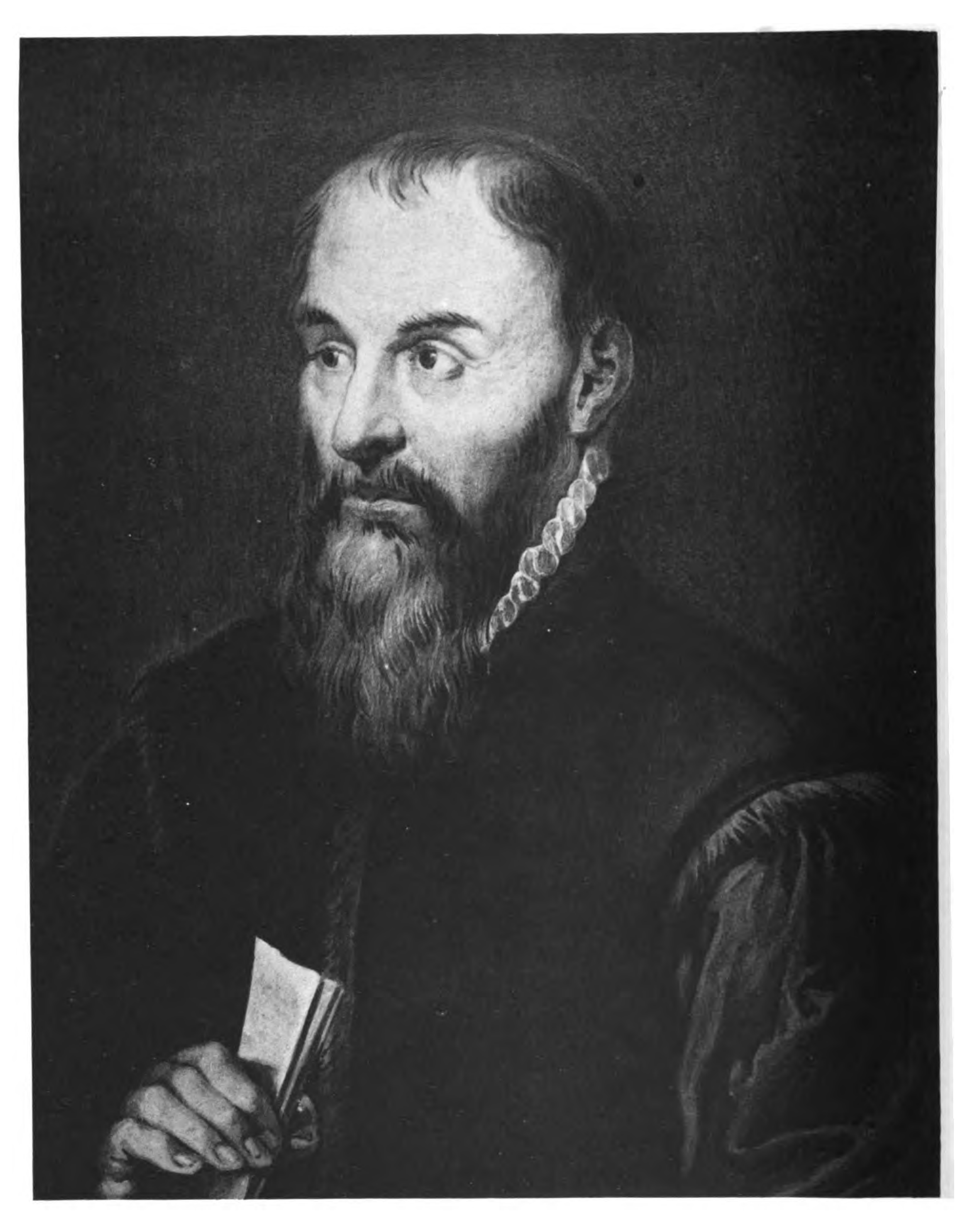


NE des industries qui y étaient cultivées avec le plus de succès était l'imprimerie. Ce noble métier, il est vrai, y fut introduit plusieurs années après que d'autres localités de nos contrées en eussent été dotées, mais il y prit un si rapide essor, qu'avant la fin du XVe siècle, Anvers était la ville des Pays-Bas où demeuraient le plus grand nombre d'imprimeurs et où se publiaient le plus grand nombre de livres. Des soixante-cinq typographes, mentionnés par Campbell dans ses *Annales de la Typographie Néerlandaise au XVe siècle,* Anvers en possédait treize, c'est-à-dire la cinquième partie de tous ceux qui habitaient les vingt-deux villes néerlandaises où l'imprimerie fut introduite, avant l'année 1501.

Dans le courant de la première moitié du XVIe siècle, cette prépondérance s'accentua de plus en plus et Anvers devint, dans les Pays-Bas, la métropole, non-seulement du commerce, mais encore de l'imprimerie. Tout un quartier de la ville, comprenant l'ancienne *Kammerstrate* ou rue des Brasseurs, actuellement la *Kammenstraat* ou rue des Peignes, et les rues adjacentes, était habité par une population vivant de l'imprimerie et des diverses industries auxiliaires. Les typographes, les libraires, les fondeurs de caractères, les graveurs sur bois et sur cuivre, les imprimeurs en taille-douce, les relieurs, les fabricants de fermoirs s'y comptaient par centaines. D'importantes officines du XVe siècle, celles des Martens, des Bac, des Van Liesveldt, des Eckert Van Homberch, des Hillenius, des Van den Dorpe, prolongèrent leur existence dans le siècle suivant. De nouvelles et célèbres maisons s'y fondèrent avant 1550. Les Van Hoogstraten, les De Keyser, les De Bonte, les De Laet, les Steels, les Bellere, les Nuyts, les Van Ghelen, les Vorsterman, les Cock, les Coppens, les Van der Loe et d'autres encore dirigeaient des établissements prospères à Anvers, au moment où Plantin y arriva.

Le nouveau venu eut donc à conquérir sa place parmi ses devanciers. La tâche était rude pour un jeune artisan n'ayant d'autres ressources que son courage et son habileté; mais le milieu était tellement favorable à ceux qui aimaient le travail et s'y entendaient, que l'activité et le talent de toute nature y trouvaient facilement leur récompense. Plantin en fit l'heureuse expérience ; en peu d'années, il s'éleva au-dessus de ses concurrents, vieux et jeunes, et conquit, dans sa ville adoptive, le premier rang parmi les typographes contemporains. Les siècles suivants ne lui ont pas ravi cette place d'honneur.

Plantin s'était fait inscrire comme imprimeur à la corporation de Saint-Luc, mais il commença par exercer l'état de relieur. Il avait appris les deux métiers à



JACQUES MOERENTORF.

D'après le tableau de P. P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



ADRIENNE GRAS,
femme de J. Moerentorf.
[illegible] P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



[illegible] NTORF.

[illegible] nant au Musée Plantin-Moretus.



ADRIENNE GRAS,

femme de J. Moerentorf.

D'après le tableau de P. P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.

Caen, chez Robert Macé II, qui, de 1522 à 1551, était relieur de l'Université en même temps qu'imprimeur. Plantin habita d'abord le rempart des Lombards. On en trouve la preuve dans la lettre de Jean Leclerc, déjà citée, qui porte l'adresse : « A Christofle Plantain, relieur de livres, demourant en la rue Lombarte Veste, près la Cammestrate, à Anvers. »



ÈS le commencement de 1552, les Bourgmestre et Échevins d'Anvers lui donnèrent à relier des registres de leur administration. Le 10 janvier de cette année, il lui fut payé 2 livres, 3 escalins et 6 deniers de gros pour la reliure de cinq grands livres ou comptes de la ville. Le 8 avril 1553, on lui paya encore 16 escalins et 10 1/2 deniers pour avoir réglé et lié les livres des rentes de la ville. Le premier de ses ouvriers dont le nom nous ait été conservé, s'appelait Robert Van Loo. Les archives de la ville d'Anvers possèdent la copie du contrat par lequel, en 1553, Corneille Van Loo, demeurant à Goyck, près de Bruxelles, confia son fils Robert comme apprenti à Plantin pour un terme de 8 ans.

Plantin paraît avoir fait déjà, à cette époque, le commerce des livres ou du moins, des estampes. En effet, suivant un acte notariel conservé aux archives de la ville d'Anvers, le 14 mars 1554, Lambert Suavius, « architecteur de la cité de Liége », vendit à Plantin, « lyeur des livres et marchant, bourgeois manant de la ville d'Anvers », cent pièces des *Actes des Apôtres,* à dix patars la pièce, comme il lui en avait déjà livré. Par le même acte Lambert Suavius s'engage à ne pas vendre plus d'une douzaine de ces estampes, endéans l'année, à aucun sujet de l'empereur ou du roi de France. (1)

Plantin exerçait le métier de maroquinier en même temps que celui de relieur. Dans son registre le plus ancien, datant de 1555, le compte de Gérard Grammay, receveur de la ville d'Anvers, commence par l'article : « Racoustré et faict un miroir à son estuy de peignes; » celui du marquis de las Navas commence par : « 1 Coffre avec miroir. » Ce fait est encore certifié par le document intéressant que nous allons faire connaître.

En 1604, au moment où il rassemblait des matériaux pour un ouvrage qu'il voulait intituler *Admiranda hujus sæculi,* et qui était destiné à faire connaître les merveilles de son époque, le jésuite Gilles Schoondonck s'adressa à Balthasar Moretus pour obtenir des renseignements sur l'origine de l'imprimerie plantinienne. Les détails demandés furent fournis le 2 septembre 1604. Le manuscrit de Schoondonck ne fut jamais publié, nous ne savons même pas s'il existe encore ; mais

(1) Notes communiquées par M. le chevalier Léon de Burbure.

la minute de la réponse de Balthasar Moretus nous a été conservée. Elle fut écrite quinze ans après la mort de Plantin, du vivant de Jean Moretus I, qui, durant trente-deux ans, avait été le collaborateur assidu de son beau-père. Son contenu est donc, pour ainsi dire, recueilli de la bouche même du fondateur de l'imprimerie plantinienne dont il raconte les débuts à Anvers. En voici la traduction :



REMIERS TEMPS DE LA TYPOGRAPHIE PLANTINIENNE. — « Lorsque feu Christophe Plantin fut arrivé à Anvers, en 1549, il s'occupa d'abord de la reliure de livres et de la fabrication de boîtes et de coffrets, qu'il couvrait de cuir et dorait et qu'il incrustait de parcelles de cuir de diverses couleurs avec un talent remarquable. Dans ces derniers ouvrages, ainsi que dans la reliure, il n'eut son égal, ni à Anvers ni aux Pays-Bas. Par là il se fit connaître en même temps à Mercure et aux Muses, c'est-à- dire aux négociants et aux savants, qui, allant souvent à la Bourse ou revenant de là, étaient obligés de remarquer les travaux de Plantin qui habitait une maison contiguë à ce lieu de réunion. Les savants lui achetaient des livres fort élégamment reliés, les marchands y faisaient l'acquisition de boîtes ou d'autres objets de luxe que lui-même fabriquait ou qu'il faisait venir de France.

« Lorsque, durant quelques années, il eut exercé cet art et ce négoce avec succès et avec fruit, le seigneur Gabriel de Çayas, secrétaire du grand roi Philippe II d'Espagne, apprit à connaître et à aimer cet homme d'un talent éminent et un jour qu'il eut à envoyer à la reine d'Espagne une pierre précieuse de grande valeur, il fit faire par Plantin une boîte pour l'expédier. Quelques jours après, Çayas fait savoir à Plantin qu'il est prié d'achever et d'apporter la boîte ce soir, parce que le lendemain, à la marée haute, le courrier devait l'emporter en Espagne. Plantin, voulant se conformer à cet ordre, sort, à la nuit tombante, tenant lui-même le coffret sous le bras et précédé d'un domestique portant une lumière. A peine a-t-il quitté son habitation située près de la Bourse, dans la rue qui conduit au Pont de Meir, endroit très fréquenté à Anvers et où se voit aujourd'hui un grand crucifix, qu'il rencontre quelques hommes ivres et masqués, cherchant un joueur de cithare, qui s'était raillé d'eux et leur avait adressé je ne sais quelles injures.

« Voyant Plantin chargé de son coffret, ils croient avoir trouvé leur homme, qui, lui, portait une cithare sous le bras. Un d'entre eux donc tire à l'instant l'épée et se met à poursuivre Plantin. Celui-ci, tout étonné, se réfugie sous un portail où il dépose sa boîte et au même moment il se sent percer par l'arme du malfaiteur.

» La blessure était si grave et l'épée si profondément enfoncée que l'assaillant criminel eut de la peine à la retirer. Plantin, un modèle illustre de fermeté et de

patience, s'adresse avec calme à ces hommes : « Seigneurs, dit-il, vous faites erreur. Quel mal vous ai-je fait ? » Eux, en entendant cet homme parler avec douceur, prennent immédiatement la fuite et s'écrient, en fuyant, qu'ils se sont trompés. Plantin retourne à la maison, malade et à moitié mort. Un chirurgien célèbre de cette époque, Jean Farinalius, et un médecin de grande réputation, Jean Goropius Becanus, sont appelés. Ils désespèrent tous deux de sauver le blessé. Cependant Dieu, contre l'attente de tous, le préserve pour le bonheur public et le fait guérir peu à peu. Mais dans la suite, se sentant incapable d'un travail pour lequel il devait faire beaucoup de mouvement et se courber, il résolut de s'adonneur à la typographie, art qu'il avait d'ailleurs vu pratiquer souvent en France et qu'il y avait exercé lui-même. Et ayant organisé son atelier avec l'esprit éclairé qui le caractérisait, il le dirigea et le gouverna avec tant d'habileté et de talent que, Dieu aidant, les premiers produits de son imprimerie furent admirés, non seulement par la Belgique, mais par l'univers entier. » (Document V.)

Plantin lui-même confirma l'histoire de cette blessure dans la préface de « La premiere et la seconde partie des Dialogues François pour les ieunes enfans », que nous avons déjà citée. En s'adressant « Aux prudens et experts maistres d'écolles et tous autres qui s'employent à enseigner la langue françoise », il dit en parlant de lui-même :

Vray est que de nature
I'ay aimé l'écriture
Des mots sententieux :
Mais l'Alciate pierre
M'a retenu en terre,
Pour ne voler aux cieux.

Cela voyant, i'ay le mestier éleu,
Qui m'a nourri en liant des volumes.
L'estoc receu puis apres m'a émeu
De les écrire à la presse sans plumes.



Le document Van der Aa que nous avons reproduit plus haut a conservé également le souvenir de l'accident arrivé à Plantin. Cette pièce fait encore mention d'un autre détail, se rapportant aux débuts de Plantin à Anvers, que les documents authentiques justifient jusqu'à un certain point. « Estant mariés, » y est-il dit, ils vinrent à Anvers et mirent une petite boutique, le mari des livres et la femme des linges. » Effectivement, un des plus anciens livres de vente de Plantin, commençant en 1556, est consacré, moitié à sa boutique de librairie, moitié à un commerce de

lingerie et de dentelles. On voit par les différents articles de ce registre que Plantin achetait ces dernières marchandises dans les Pays-Bas de plusieurs fournisseurs. On sait d'autre part qu'il les expédiait en France et que son principal correspondant à Paris s'appelait Pierre Gassen, « lingier de Messieurs, frères du Roi ».



E 4 novembre 1570, en parlant de l'âge et des occupations de ses filles, il écrivait à Gabriel de Çayas : « La troisiesme (de mes filles) nomée Catherine, aagée maintenant de dix-sept ans, s'estant outre les susdictes occupations premières, dès l'enfance, trouvée idoine à manier affaires et comptes de marchandises, je l'ay, depuis l'aage de 13 ans jusques à ores, instruicte et occupée aux commissions qui me sont ordinairement données de mes parents et amis demourant en France, pour leurs marchandises et principalement pour ung mien amy demourant à Paris qui est nommé Pierre Gassen, lingier de Messieurs, frères du Roy, et leur pourvoyeur de marchandises. Lequel marchant s'est tellement trouvé du service que, par mon ordonnance, elle luy a faict par deça à la sollication et achapt des ouvrages de lingerie et toiles fines, que maintenant il luy laisse la charge et se confie en elle de sesdictes affaires de par deça qui se montent, chaicun an, plus de douze mille ducats. » L'année suivante, Catherine Plantin épousa le neveu de Pierre Gassen, Jean Gassen, qui habitait Paris.

Cependant, quelqu'importantes que fussent les commissions dont Plantin se chargeait pour son ami, ni lui ni sa femme ne firent jamais un véritable commerce de lingerie.

Lorsque, plus tard, Plantin exerça le métier d'imprimeur, il continua pendant quelque temps encore celui de relieur. Dans ses registres, nous rencontrons de nombreux articles de compte, prouvant que, jusqu'en 1558, il s'adonna simultanément aux deux professions, quoique celle de typographe fût devenue de beaucoup la plus importante, à partir de 1555.

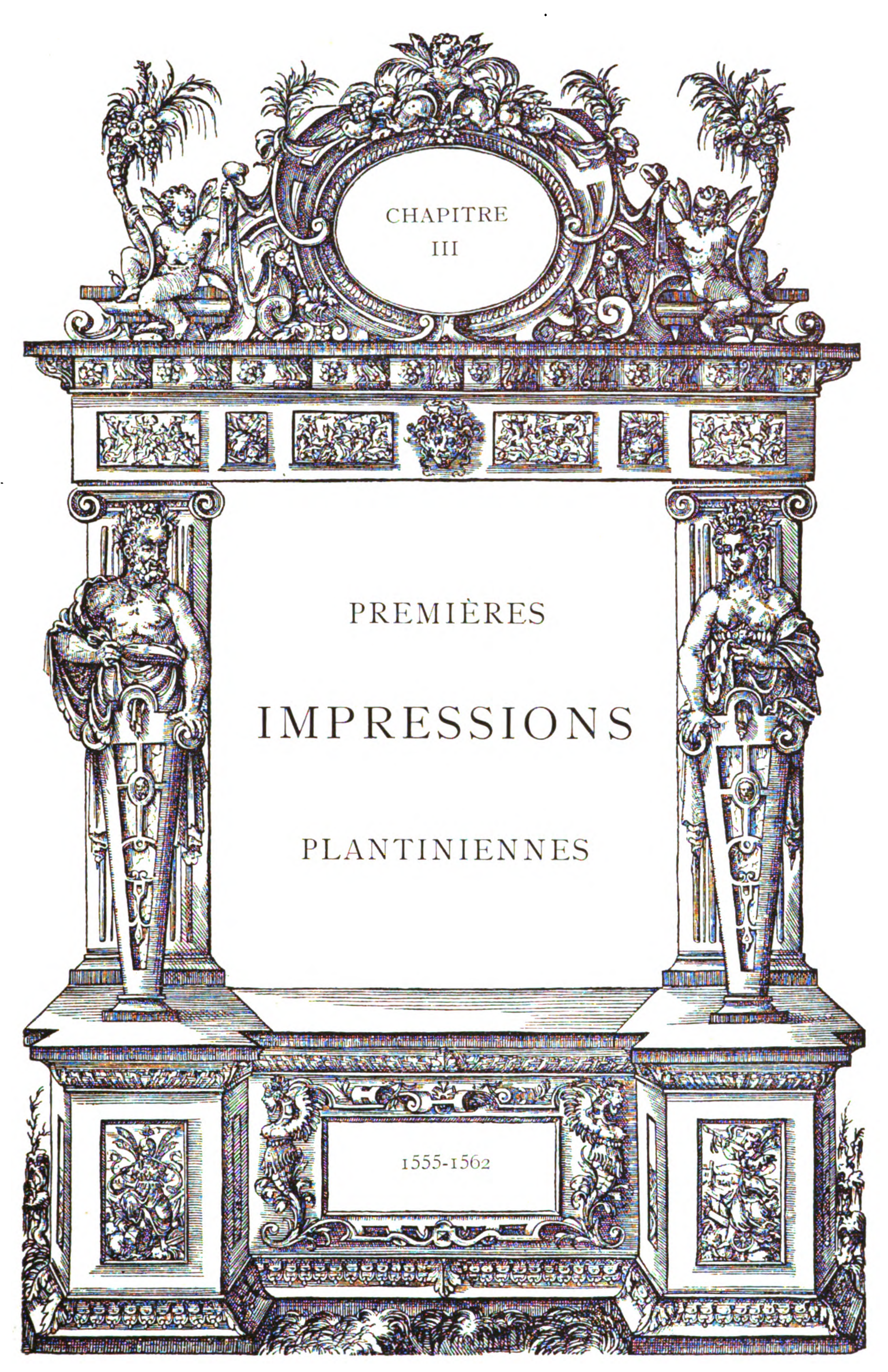
L'histoire des débuts de l'imprimerie plantinienne, écrite par Balthasar Moretus, nous apprend que son grand-père, au moment où il abandonna le métier de relieur pour celui d'imprimeur, habitait une rue conduisant à la Bourse et débouchant au Pont de Meir. Cette indication désigne clairement la rue actuelle des Douze Mois. Sur plusieurs des livres, imprimés en 1555 et en 1556, on lit l'adresse « de l'imprimerie de Christofle Plantin, près la Bourse neuve ». Quant au logis « la Rose », près de l'église des Augustins, dont parle le document Van der Aa, nous ne le trouvons pas mentionné ailleurs.

Plus digne de confiance est l'indication fournie par le même texte, suivant laquelle le greffier d'Anvers, Scribonius Grapheus, donnait des livres à relier à Plantin et lui avait prêté de l'argent, avant l'année 1555, pour le mettre à même

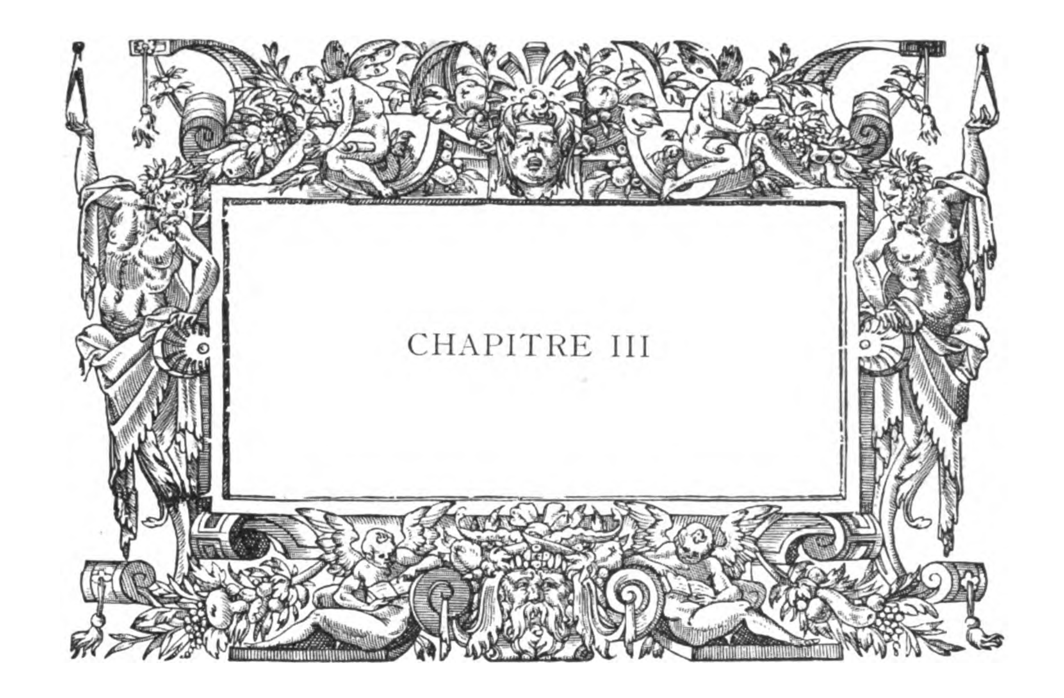
d'ouvrir une boutique. La seule rectification à faire ici, c'est que ce ne fut pas Cornelius Scribonius Grapheus, mais son fils Alexandre qui protégea Plantin. Dans une lettre écrite en 1574, notre imprimeur rappelle avec reconnaissance les bienfaits qu'il reçut d'Alexandre Grapheus, aux premiers temps de son séjour à Anvers. « Certes, dit-il, je serais fort ingrat, très docte Grapheus, si je ne montrais par tous les moyens en mon pouvoir combien j'avoue et reconnais devoir à votre bonté d'âme et à votre générosité, depuis les premiers temps après mon arrivée à Anvers. Il n'y a donc pas lieu de me remercier du très léger service que je vous ai rendu. »

On verra plus loin que, dans la petite église dissidente, « la Maison de Charité, » on accusait Plantin d'avoir reçu des secours de Henri Niclaes et de quelques-uns de ses disciples, pour établir son imprimerie. Nous nous réservons de parler plus explicitement de cette affirmation, quand nous raconterons les poursuites que notre imprimeur eut à subir pour motif de religion, ainsi que les relations qu'il entretint avec le chef de cette église et avec le fondateur d'une autre secte.





FRONTISPICE DE *THOMAS A VEIGA COMMENTARII IN CLAUDII GALENI LIBROS SEX DE LOCIS AFFECTIS*, PLANTIN, 1566.



CHAPITRE III



Le plus ancien des privilèges que possèdent les archives du Musée Plantin-Moretus, et le premier qui fut accordé à Plantin, est de la teneur suivante :

« Sur la Remonstrance faicte au privé conseil de l'empereur nostre Signeur de la part de Christoffle Plantain, imprimeur et liberaire juré, résident en ceste ville d'Anvers, contenant comment il a recouvert à ses grans coustz et despens et faict visiter par les commissaires à ce députez certains livres, intitulez, le premier, l'Institution d'une fille noble par Jehan Michiel Bruto, le second, Flores de Seneca et le IIIe, le premier volume de Roland furieux, traduit d'italien en françois, desquelz trois livres il a les deux fait transduire et translater, assavoir celluy intitulé l'Institution d'une fille noble etc. d'italien en françois et l'autre Flores de Seneca de latin en espaignol, lesquelz il désireroit bien imprimer ou faire imprimer, assavoir ladicte Institution d'une fille noble en italien et françois, lesdicts Flores de Seneca en espaignol et ledict premier volume de Rolandt furieux aussy en italien et franchois, mais ne le oseroit faire obstant les ordonnances et placcartz faictz sur le faict de l'Imprimerie sans premièrement avoir

sur ce consentement et acte à ce servante — LA COURT après que par la visitation desdicts livres, iceulx ont esté trouvez non suspectz d'aulcune mauvaise secte ou doctrine a permis et octroyé, permect et octroye par cestes audict Christoffle Plantain, imprimeur, de povoir par luy ou par aultre imprimeur juré, résident au pays de par deça, faire imprimer les susdicts trois livres assavoir l'Institution d'une fille noble et Roland le furieux en franchois et Flores de Seneca en espaignolz tant seullement, et iceulx vendre, distribuer et mectre à vente par tous lesdicts pays de par deça, sans pour ce aulcunement mesprendre envers sa majesté. Saulf que au surplus il sera tenu se rigler selon les ordonnancs faictes et publiés sur le faict de la imprimerie. Donné en la ville d'Anvers, le Ve d'apvril 1554 devant Pasques.

(Signé) DE LA TORRE. »

Le livre qui se trouve en tête des trois ouvrages dont Plantin obtint le privilège, le 5 avril 1554, style ancien, c'est-à-dire, le 5 avril de l'année 1555 selon la computation actuelle, est « l'Institution d'une fille noble » qui parut en italien et en français, avec le titre : ***La Institvtione di vna fancivlla nata nobilmente. L'Institvtion d'vne fille de noble maison, Traduite de langue Tuscane en François. En Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin. Auec Priuilege.*** C'est bien là le premier des ouvrages qu'il imprima.



ANS une épître dédicatoire, écrite le 4 mai 1555, adressée à Gérard Grammay, receveur de la ville d'Anvers, et imprimée dans l'exemplaire offert à ce fonctionnaire, Plantin l'atteste formellement. « Svivant la coustume, dit-il, d'vn Iardinier ou laboureur qui, pour singulier present, offre à son signeur les primieres fleurs des jeunes Plantes de son jardin ou metairie Ie vous présente (Monsieur) cestuy premier bourjon sortant du jardin de mon Imprimerie, vous suppliant de telle humanité, à vous accoustumée, le receuoir, comme il vous est de bon cueur presenté. Ce que faisant m'inciterez (si auec le temps m'est donné la puissance) à mettre en auant chose de plus grande importance sous la faueur et protection de vostre Signeurie, laquelle nous vueille Dieu conseruer et tousjous augmenter au grand profit et utilité du bien public. D'Anvers, ce 4 de May, 1555. »

Dans les exemplaires ordinaires de ce livre on rencontre, après le titre, la dédicace : « A gentille et vertveuse fille Madame Mariette Catanea », en italien et en français, datée d'Anvers, le premier mai 1555, et écrite par l'auteur du texte italien, Jean-Michel Bruto, qui adressa son livre au père de cette jeune personne, le

seigneur Silvestre Cataneo. Entre la dédicace et le texte de l'ouvrage, Plantin a inséré deux pièces de vers de sa façon, les plus anciens échantillons de son style que nous connaissions. La première s'adresse au traducteur, qui n'est autre que son associé pour la publication de l'ouvrage, Jean Bellere. Celui-ci, comme nous le savons par la teneur du privilège, exécuta la traduction par ordre de Plantin. Voici ces vers :

C. P.

Av tradvctevr.

Si tu poursuis en tes traductions,
Amy Bellére, ainsi qu'as commencé
Ie m'attendray, qu'en bref nous te verrons
Egaler ceus, qui ia t'ont deuancé,
Les egalant, soudain tant auancé
On te verra, que les laissant derriere,
Primier courras, aiant recompensé
Ton tard partir, par subite Carriere.

Vient ensuite un « Douzain » en l'honneur de Bruto, l'auteur du livre; cette seconde pièce de vers est signée : *C. P. Esperant mieus.* A la fin du livre on lit : « De l'Imprimerie de Chr. Plantain. 1555. »



AVANT la dédicace à Marietta Catanea, et sur le titre, on voit deux vignettes gravées sur bois. La première représente la Fortune, avec la devise : *In dies arte ac fortuna;* la seconde, un naufrage, avec les devises : *Si fractvs illabatvr orbis impavidvm ferient rvinæ* et ***ΤΗ ΑΡΕΤΗ ΚΑΙ ΝΑΥΑΓΗΣΑΜΕΝΩ ΥΠΕΡΒΑΛΛΕΙΝ ΕΞΕΣΤΙ***. Ces deux gravures portent le monogramme d'Arnaud Nicolaï et sont des marques typographiques de Jean Bellere.

L'ouvrage fut publié en partie avec l'adresse de ce dernier imprimeur, en partie avec celle de Plantin. Il y lieu de croire que Plantin ne se réserva qu'un nombre restreint d'exemplaires de cette édition. En effet, ses livres de comptes n'en mentionnent que 12, envoyés à Paris, le 12 octobre 1556, dont 6 étaient vendus à Martin Le Jeune et 6 à Arnaud Langelier. L'opuscule, qui est devenu fort rare et se vendrait aujourd'hui plusieurs centaines de francs, coûtait au moment de la publication un sou et quart.

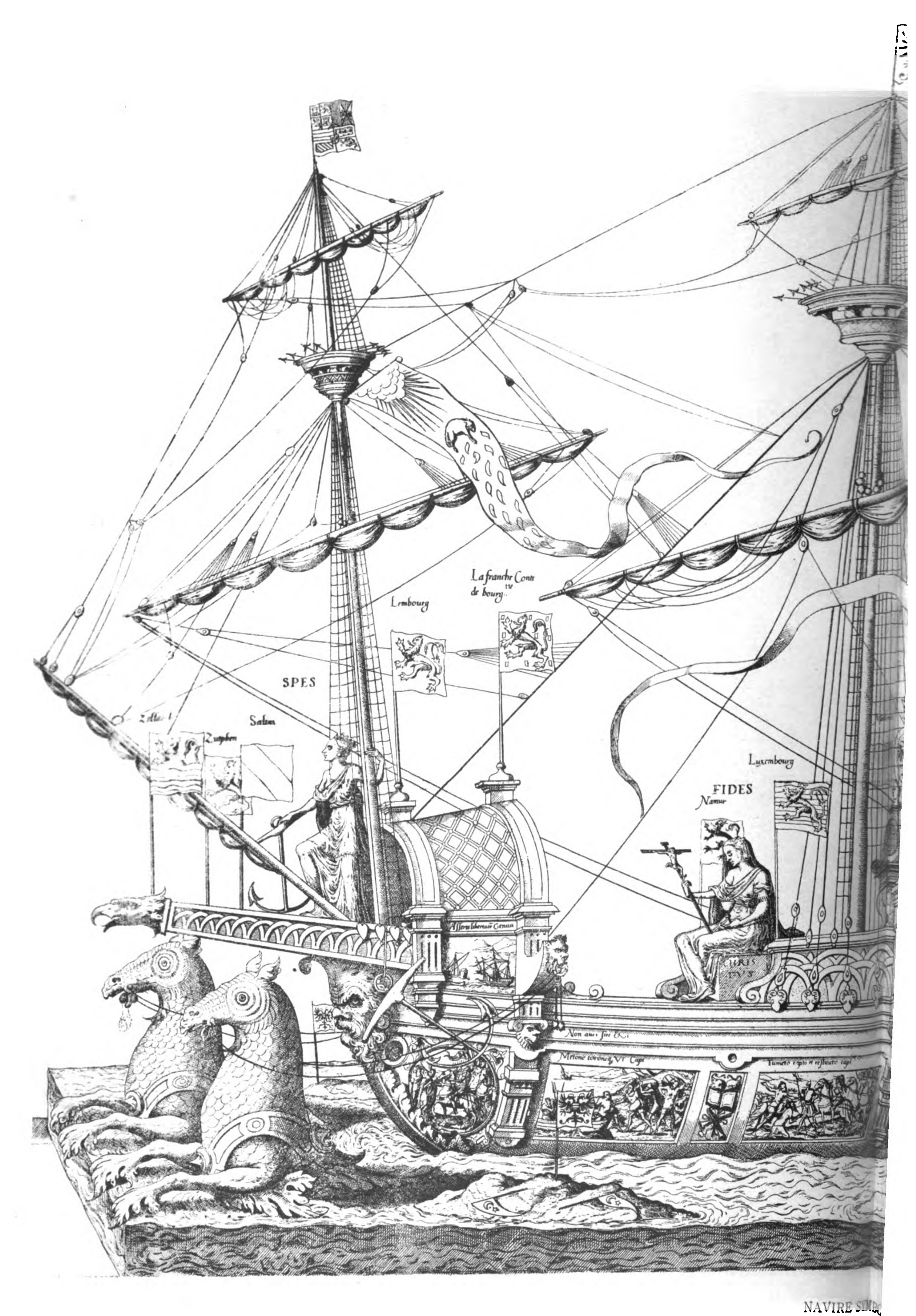
Plantin en tira un exemplaire de luxe dont il fit hommage à Gérard Grammay,

receveur de la ville d'Anvers, et dans lequel il inséra l'épître citée plus haut. Cet exemplaire est tiré sur papier bleu, le titre et le texte de l'épître à Grammay sont lignés d'or, les pages sont encadrées de même, les lettrines sont dorées. Le livre est encore dans sa couverture primitive de maroquin rouge, avec encadrement de feuillage en or sur le plat et avec fleurons d'or sur le dos. La bibliothèque nationale de Paris, qui le possède actuellement, l'acheta dans la vente Verhoeven, en octobre 1810, au prix de 26 florins de Brabant. Dans la vente Verdussen, où il passa, en juillet 1776, il avait été adjugé à 9 florins de Brabant.

Les *Flores de L. Anneo Seneca* viennent en second lieu dans le privilège cité. L'ouvrage fut traduit du latin en espagnol par Jean-Martin Cordero, de Valence et dédié à Martin Lopez, celui-là même dont, vingt-quatre ans plus tard, Plantin acheta la grande maison du Marché du Vendredi. C'est le premier livre où nous trouvons une marque d'imprimeur propre à Plantin. Elle représente un vigneron coupant un cep de vigne enlaçant un orme. Cet emblème forme un médaillon ovale, entouré de la devise : *Exerce imperia et ramos compesce flventes*. La marque, renfermée dans un encadrement carré, porte, dans un des coins, le monogramme d'Arnaud Nicolaï. La première vente connue des *Flores de Seneca* date du 9 août 1555. Ce jour, Plantin en fournit 5 exemplaires reliés à Martin Nutius, à 5 1/2 sous la pièce. L'année suivante, il en vendit 60 à divers libraires français.



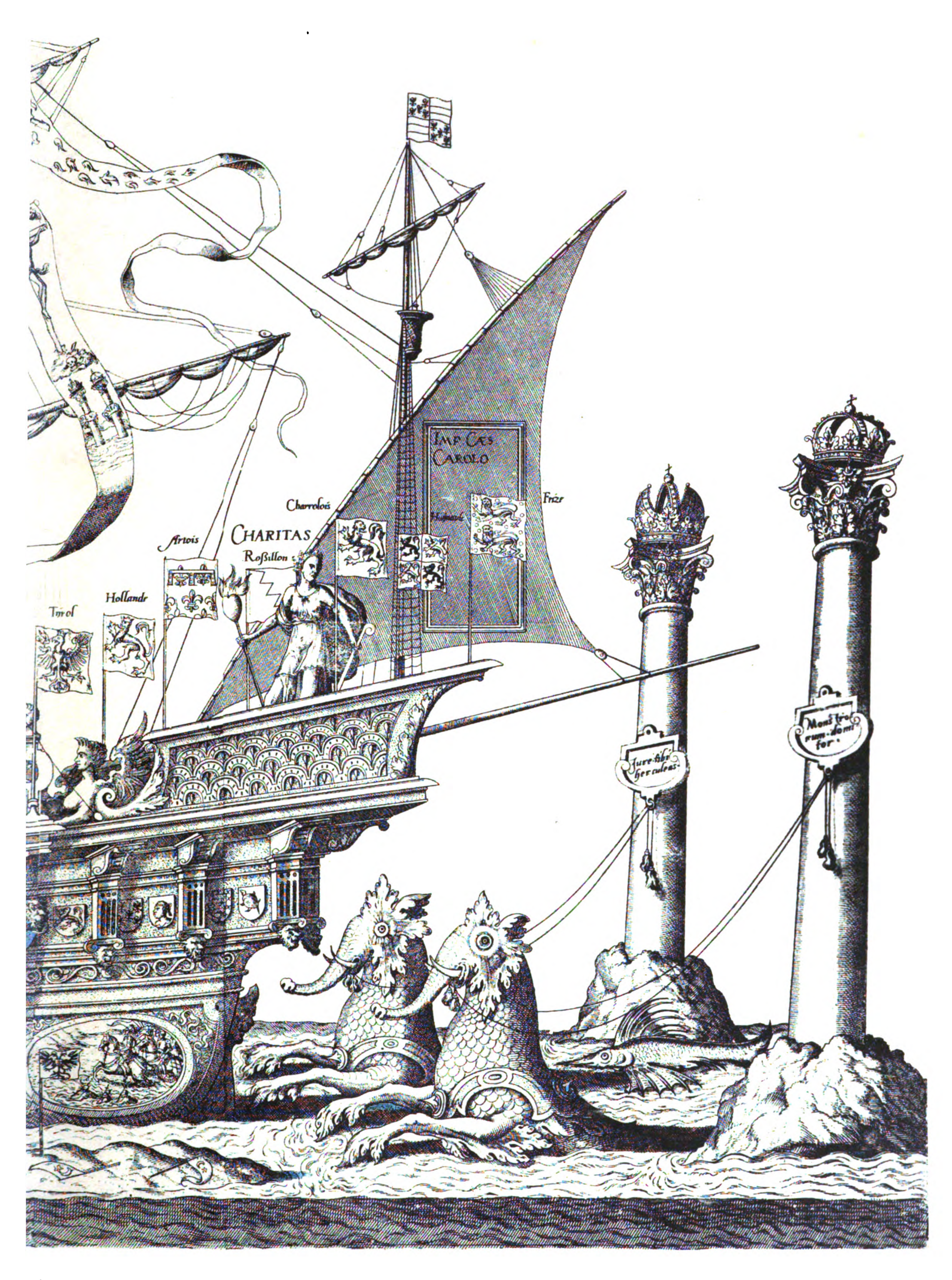
Le troisième livre portant l'adresse de Plantin est : *Le premier volume de Roland fvrieux, premierement composé en Thuscan par Loys Arioste Ferrarois, et maintenant mys en rime Françoise par Ian Fornir de Montaulban en Quercy*. Les deux premiers livres mentionnés dans le privilège avaient été traduits pour le compte de Plantin, le troisième n'était que la réimpression d'un volume, publié, la même année, chez Michel Vascosan à Paris. L'édition anversoise parut en même temps avec les adresses et les marques de Plantin et de Gérard Spelman d'Anvers. Il est douteux que Plantin lui-même ait imprimé ce livre. En effet, *L'Institution d'une fille de noble maison* porte sur le titre : « En Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin. », et à la fin : « De l'imprimerie de Chr. Plantain, 1555. » ; les *Flores de Seneca* portent à la fin : « Impresso en Anuers, en casa de Christoforo Plantino cerca de la Bolsa nueva, 1555 » ; *Le premier volume de Roland fvrieux* a pour adresse, sur le titre : « En Anvers. Chez Christofle Plantin, pres la bourse neuue. », sans autre indication à la fin du volume. Or nous savons que la mention, « chez » tel ou tel libraire, est d'ordinaire une preuve que le vendeur du livre n'en était pas l'imprimeur. En outre, ni les caractères ni les lettrines employés dans cet ouvrage ne se trouvent dans les éditions plantiniennes de la même année ou des années subséquentes. L'exécution typographique, enfin, est bien inférieure à celle des autres volumes de la première année. On pour-



NAVIRE SYMBO

Planche de « *La magnifique et sumptueuse Pompe Funèbr*...
la vile de Bruxelles le XXIX jour du mois d...

Dessinée par Jérôme Cock, gravé pa...



·UE.
eqves de l'empereur Charles cinqvième celebrées en
·. D. LVIII.» — PLANTIN, 1559.
N et LUC DE DUETECUM.

rait supposer que le livre est sorti des presses de Gérard Spelman ; mais les caractères des autres ouvrages parus, sous le nom du même éditeur, diffèrent de ceux du *Roland furieux,* et il n'est même pas certain que ce libraire ait jamais imprimé. Les premiers exemplaires de ce livre dont il soit fait mention furent envoyés à Paris, le 5 août 1556 ; dans le courant de la même année, Plantin en vendit encore 18 à différents libraires.



UTRE ces trois éditions plantiniennes de l'année 1555, nous en connaissons encore d'autres, que nous allons rapidement passer en revue.

Les Observations de plvsievrs singvlaritez et choses memorables trouuées en Grece, Asie, Iudée, Egypte, Arabie et autres pays estranges, Rédigées en trois Liures, par Pierre Belon du Mans. Reueuz de rechef, et augmentez de figures auec une nouuelle table de toutes les matieres traictées en iceux. En Anvers. De l'imprimerie de Christofle Plantin pres la Bourse neuue. 1555. Avec privilege. Cette édition est la réimpression d'un ouvrage imprimé à Paris par Benoit Prévost pour Gilles Corrozet et Guillaume Cavellat, en 1553 et en 1554. Le 11 septembre 1555, Plantin en vendit 6 exemplaires à Martin Nutius : depuis cette date jusqu'en 1559, nous avons relevé la vente de 143 exemplaires. Jean Steelsius, imprimeur et libraire anversois, prit une partie de l'édition plantinienne de ce livre, comme le prouve son adresse sur le titre de certains exemplaires.

Vn brief et vray Recit de la prinse de Terouane & Hedin, auec la Bataille faite à Renti : & et de tous les actes memorables, faits depuis deux ans en ça entre les gens de l'Empereur et les François. Par Iaques Basilic Marchet, Signeur de Samos. Traduit de Latin en François. En Anvers. De l'Imprimerie de Christofle Plantin, pres la Bourse neuue. 1555. Plantin vendit de cet ouvrage 25 exemplaires à Guillaume Symon, le 22 juillet 1555, et 25 autres à Nutius, le 9 août suivant. Le texte latin : *de Morini quod Terouanam vocant atque Hedini expugnatione etc. Iacobo Basilico Marcheto, Despota Sami Authore* porte l'adresse : *Antverpiæ Apud Ioannem Bellerum sub insigni Falconis M. D. L V.* et sur d'autres exemplaires, celle de Plantin. On peut donc affirmer que, pour la publication de ce livre, comme pour celle de son premier ouvrage, Plantin s'est associé avec Jean Bellere. Le texte latin et le texte français de la *Prinse de Terouane* furent réédités, en 1872, pour la Société des Bibliophiles Belges, par les soins et avec une introduction de M. Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique. En 1874, M. Léon Techener, libraire à Paris, en donna une seconde réimpression.

Le dernier des ouvrages de 1555, connus avec certitude, est un poème de

5

15 feuillets, intitulé : *De la Grandeur de Dieu et de la cognoissance qu'on peult avoir de luy par ses œuvres.*

Il est à peu près hors de doute que Plantin, pendant la première année que roulèrent ses presses, imprima d'autres ouvrages moins importants dont il ne nous est resté de traces que dans ses livres de compte. Ainsi l'on y voit que, le 10 septembre 1555, il fournit à Gérard Spelman 50 *Oratio Johannis Cæsarei de Morte matris imperatoris,* 1 feuille ; le lendemain, il en vendit encore 12 à Martin Nutius, à raison de 2 sous les 12. Le 14 novembre 1555, il vendit à Jean Steelsius 500 *Mons de Sinay,* pour une somme totale de 15 sous. Ces deux opuscules sortirent probablement des presses de Plantin.



u 5 janvier au 10 septembre 1556, il vendit à Jean Steelsius 25 almanachs de Nostradamus. Le débit d'almanachs est bien plus important les années suivantes. En 1558, Plantin en annota plus de quinze cents dans ses livres de vente ; en 1559, plus de six cents, et en 1561, à peu près le même nombre. On peut en conclure que, dès les premières années, Plantin imprima régulièrement chaque année un ou plusieurs calendriers.

Les Éphémérides perpétuelles de l'air : par lesquelles on peut auoir vraie et asseurée cognoissance de toutz changementz de temps, en quelque pais et contrée qu'on soit parut chez Plantin avec le millésime de 1555 changé dans une partie des exemplaires en 1556. Constatons cependant que, dès le 31 octobre 1555, il en avait vendu 12 exemplaires à Guillaume Symon, un à Jean Steelsius, le 14 novembre, et 12 à Gerard Spelman en janvier 1556. Il faut donc croire que le livre fut imprimé en 1555 et qu'il fut postdaté dans une partie de l'édition, chose que l'on rencontre assez fréquemment dans le cours de la carrière de notre imprimeur.

Dans les liminaires de ce dernier ouvrage, sous la désignation : « Ode aus Muses et poëtes d'Anvers », Plantin imprima une pièce de vers de sa façon où, en parlant des auteurs qui lui confient leurs ouvrages, il dit :

Déja Belon nous montre
 Ces voiages lointains,
Par lesquels il rencontre
 Les auteurs incertains.

Puis ici nous enseigne
 Ce tresdocte Mizaut
Preuoir par seure enseigne
 Pluie et froid, sec et chaut.

Puis Ronsard nous vient dire
Ses plus belles chansons
Que premier sur la Lire
R'aprit dans vos girons.

Ces vers semblent indiquer l'ordre dans lequel parurent trois des auteurs publiés par Plantin, les deux premiers en 1555, le troisième en 1556. D'abord, Pierre Belon : *Les Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce,* etc.; ensuite, Antoine Mizauld : *Les Éphémérides de l'air,* dont nous avons parlé, et enfin, « Ronsard », l'auteur des « chansons ».



Par ces chansons, il faut entendre « Les Amours et Opuscules » de Ronsard que Plantin imprima en 1556 et qu'il désigna plus amplement sous le nom de « Les Amours, Continuation et Bocage. » On sait que ce sont là les titres de quelques-unes des poésies de Ronsard. Plantin imprima cet ouvrage en partie pour compte d'un libraire de Paris, nommé Arnaud Langelier.

Des exemplaires de cette édition plantinienne portent le titre : *Les Amours de P. de Ronsard novvellement augmentées par luy. Avec les Continuations desdits Amours et quelques Odes de l'Auteur, non encore imprimées. Plus, le Boccage et Meslanges dudit P. de Ronsard.* A Rouen, par Nicolas Le Rous, 1557, in-8°.

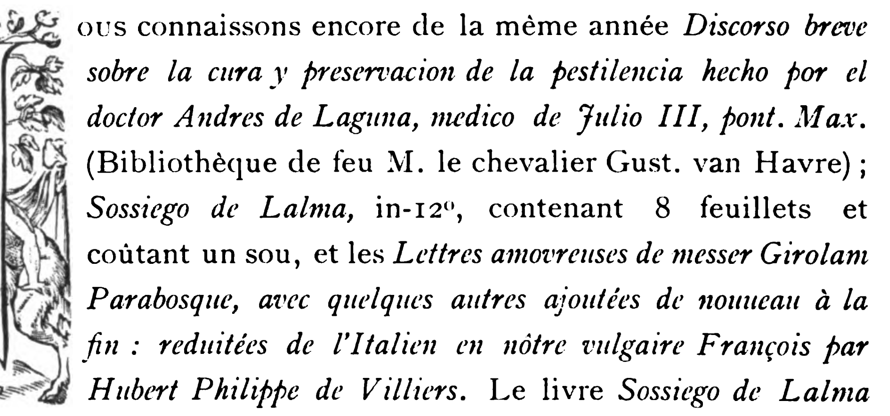
Par les « Amours de Ronsard » nous avons commencé l'énumération des livres imprimés en 1556. Sous cette même année les *Annales Plantiniennes* de MM. Ruelens et de Backer (1) mentionnent : l'*Historiale description de l'Afriqve,* par Jean Leon ; *Les Éphémérides perpétuelles de l'air* dont nous nous sommes déjà occupé ; un poème latin de quinze feuillets, fait à l'accasion de l'avènement de Philippe II, par Corneille van Ghistele d'Anvers, sous le titre : *Ad Philippvm Divi Caroli V Cæsaris filium* etc. *Carmen gratulatorivm Cornelio Ghistelio Antuerpiensi Authore,* et un traité de Barthélémi Facius de Gênes : *De Vitæ felicitate, seu Summi boni fruitione liber.*

Une partie de l'édition de l'*Historiale description de l'Afriqve* parut avec l'adresse de Pierre Bellere, imprimeur-libraire à Anvers. Le livre est imprimé en caractères italiques, et les gravures sur bois qui l'ornent portent le monogramme d'Arnaud Nicolaï. En janvier 1556, Plantin avait déjà vendu six exemplaires de cet ouvrage à Gérard Spelman. Le 12 octobre 1556, il envoya à Martin Le Jeune, à Paris, 6 exemplaires du poème de Corn. Van Ghistele ; le 18 janvier, il vendit 6 exemplaires du traité de Barthélémi Facius à Martin Nutius. Il avait obtenu le privilège de ce

(1) *Annales Plantiniennes* par C. Ruelens et A. de Backer. Bruxelles, Heussner, 1865. Nous ne saurions citer ce premier essai d'une bibliographie plantinienne, sans rendre hommage à ses auteurs et sans reconnaître de quelle immense utilité ce livre nous a été dans tous nos travaux sur l'officine plantinienne et spécialement dans la présente biographie.

dernier ouvrage, le 13 juillet 1555, en même temps que celui de *Alchimi Alviti Viennensis archiepiscopi et Claudii Marii Victoris oratoris Massiliensis poemata.* Nous n'avons pas trouvé de preuves que le privilège pour ce dernier ouvrage ait été utilisé.

Aux éditions citées par les *Annales plantiniennes,* il convient d'ajouter, pour l'année 1556, un petit volume, contenant deux pièces de vers latins : *Comites Flandriæ, sive Epitome rervm Flandricarum, ex Annalibus Iacobi Meyeri. Per Antonium Meyerum, eiusdem ex Henrico fratre nepotem. Additum est Cameracvm siue Encomium Vrbis, ac Populi Cameracensis.* L'exemplaire du Musée Plantin-Moretus porte l'adresse : *Antverpiae Apud Ioannem Steelsium 1556.;* mais à la fin on lit : *Excudebat Ioanni Steelsio Christophorus Plantinus. 16. Kalen. Februarij. Anno Domini 1556.* Le petit volume, imprimé en caractères italiques, comprend 32 feuillets et se vendait un quart de sou.



Nous connaissons encore de la même année *Discorso breve sobre la cura y preservacion de la pestilencia hecho por el doctor Andres de Laguna, medico de Julio III, pont. Max.* (Bibliothèque de feu M. le chevalier Gust. van Havre) ; *Sossiego de Lalma,* in-12°, contenant 8 feuillets et coûtant un sou, et les *Lettres amovreuses de messer Girolam Parabosque, avec quelques autres ajoutées de nouueau à la fin : reduitées de l'Italien en nôtre vulgaire François par Hubert Philippe de Villiers.* Le livre *Sossiego de Lalma* ne nous est connu que par les catalogues plantiniens ; du 12 octobre au 14 novembre 1556, Plantin en vendit 36 exemplaires à ses collègues en librairie. Celui de Parabosco est une réimpression de l'édition publiée par Ch. Pesnot, à Lyon, en 1555. La Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire. Le 9 novembre 1556, Plantin en vendit 50 exemplaires à Jean Mallet de Rouen et depuis cette date jusqu'au 6 octobre 1560, il en inscrivit encore 130 sur ses livres de vente.

Dès le commencement de l'année 1556, nous voyons apparaître dans les registres de Plantin des ouvrages de liturgie. Au mois de janvier notamment, il vend 6 *Heures* en latin à Gérard Spelman ; en juin, 4 à Guillaume Symon ou Symons ; en 1557, 35 à divers. 25 exemplaires d'un *Officium hebdomadæ sanctæ* furent vendus à Jean Steelsius, le 27 février 1556 ; en 1557 et les années suivantes, ce livre revient fréquemment et en quantités considérables. Le 12 novembre 1556, Plantin vendit 40 *Diurnale Romanum,* in-16°, à Jean Bellere ; en 1557, il vendit 36 exemplaires du même ouvrage à divers libraires. Le *Diurnale Romanum* se trouve mentionné dans le catalogue manuscrit des impressions plantiniennes sous la date de 1557 ; il comprenait, suivant le même document, 17 3/4 feuilles et coûtait 3 sous. Plantin imprima mille exemplaires de cette édition pour Jean Steelsius, à raison de 38 sous la rame.

A la fin de 1556, on trouve mentionné dans les livres de comptes, une *Cartilla* (Abécédaire) en espagnol, qui revient assez fréquemment les années suivantes et que

les plus anciens catalogues de Plantin citent sous le nom de : *Cartilla y Doctrina Christiana. Hisp.*, in-8°.

En 1556, Plantin adopta sa seconde marque d'imprimerie. Elle représente une vigne, enlaçant de ses branches chargées de grappes, un arbre, avec la devise : *Christus vera vitis*, enroulée autour des deux troncs. La vignette porte le monogramme d'Arnaud Nicolaï.

Les *Annales plantiniennes* citent, sous l'année 1557, huit ouvrages. Ce sont : *Vocabvlaire françois-flameng tres vtile pour tovs ceux qui veulent auoir la cognoissance du Langage François et Flameng par M. Gabriel Meurier,* petit in-8° ; *La Grammaire françoise par Gabriel Meurier,* in-12° ; *Le Favori de Court,* traduit de l'espagnol d'Antoine Guevara par Jacques de Rochemore, petit in-8° ; *Joannis Silvii Insulensis de Morbi articvlaris Curatione tractatus quatuor, Ejusdemque de morbo Gallico declamatio Lovanii anno 1557 habita,* in-8° ; *Sebastiani Morzilli Foxii de Historiæ institutione libellus,* in-8° ; *Receptes pour guérir chevaulx de toutes maladies. Auteur Jean Vincent,* traduit de l'italien en français, in-8° ; *Traité des confitures par Michel Nostradamus ; Breviarium Romanum.*

Le *Vocabvlaire françois-flameng* de Gabriel Meurier et sa *Grammaire Françoise* furent imprimés aux frais de cet auteur. Un privilège, daté du 24 septembre 1556, et dont l'original est conservé aux archives plantiniennes, fut accordé à Meurier pour « la grammaire françoyse, ung dialogue ou collocution en françoys, ung dictionnaire de mesme langaige et certain autre petit traicté contenant certaines missives, obligations, quictances, louaiges, lectres de change, d'asseurances, etc. »

Le Favori de Court fut imprimé en partie pour compte d'Arnaud Langelier, libraire à Paris. Le 30 juin 1557, Plantin lui envoya 750 exemplaires de cet ouvrage, formant 36 rames d'impression ; le 11 février 1558, il en expédia encore 400 à la veuve Langelier. Le même jour, il en envoya 100 à Paris, et le 11 mars suivant, il en emballa 50 pour la foire de Francfort.



UTRE les huit ouvrages, cités par les *Annales plantiniennes*, le Musée Plantin-Moretus en possède quatre autres de la même année : *Les Secrets de reverend signeur Alexis Piémontois*, in-4° ; *Le Livre de l'Institvtion Chrestienne*, in-16° ; *Hevres de Nostre-Dame à l'vsage de Romme,* in-12°, et *Qvatro elegantissimas y gravissimas orationes de M. T. Ciceron contra Catilina trasladas en lengua Espanola, por el Doctor Andres de Laguna*, in-8°. De cette même année datent : *Le Livre de la victoire contre toutes tribulations,* traduit par Pierre Doré, dont la bibliothèque royale de Bruxelles possède un exemplaire, ainsi que *Les Divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la Chrestienté*, par *Gilles Corrozet*, in-16°, dont un exemplaire se trouvait dans la

bibliothèque de M. Pinson à Anvers. Tous les livres français figurant dans cette liste furent pris en bonne partie par les libraires de Paris ; du dernier ouvrage une partie des exemplaires parut avec l'adresse d'Arnould Langelier qui en prit 250.

Le catalogue manuscrit de Plantin cite encore comme publiés en 1557 : *La divine Philosophie de Vivès ; Grammatica Joannis Floriani,* in-8° ; *Hortulus leodiensis,* in-16°, et le *Diurnale Romanum,* in-16°, dont nous avons déjà parlé. A partir du 5 août 1556, Plantin commença à vendre, en quantités plus ou moins grandes, *La divine Philosophie de Vivès* qui contenait 7 feuilles et se payait 3/4 de sou. Depuis cette époque jusqu'au 19 août 1559, nous en trouvons 320 exemplaires inscrits sur le compte de divers libraires d'Anvers et de Paris. De la *Grammatica Floriani* nous ne trouvons, en dehors de la mention du catalogue, qu'un lot de 50 exemplaires, inscrit « pour envoyer ». Le livre devait être peu considérable, il se vendait 1/2 sou. Le *Hortulus leodiensis* ou *Hortulus animæ leodiensis* contenait 15 1/2 feuilles, il coûtait 3 sous et Plantin en vendit des quantités considérables, à partir du 9 avril 1557.



OUR compléter la liste des éditions de la troisième année de l'imprimerie plantinienne, signalons encore les *Heures* en espagnol. A partir du 12 juillet 1557, Plantin en vendit à ses collègues en librairie un nombre assez considérable d'exemplaires pour faire croire qu'il en était l'imprimeur. Ce livre lui est d'ailleurs attribué dans un de ses registres. Mentionnons enfin un travail nommé *Attaches* dont il imprima 200 exemplaires de 1 1/2 feuilles, le 20 avril 1557 ; 100 d'une demi-feuille, deux jours plus tard, et 175 de deux sortes, chacune d'une demi-feuille, le 24 avril suivant ; le tout pour compte de Gérard Grammay.

Il n'entre pas dans notre plan d'écrire une bibliographie plantinienne ; nous nous contenterons d'avoir étudié avec quelques détails les publications des trois premières années et nous glisserons plus légèrement sur celles que Plantin fit paraître dans la suite.

En 1558, l'activité de la jeune officine prit une extension étonnante ; les *Annales plantiniennes* énumèrent quatorze ouvrages sortis de ses presses, dans le courant de cette année. Ce sont : *Gabriel Meurier, Colloques pour apprendre françois et flameng ; Id., Coniugaisons, regles et instructions, pour apprendre François, Italien, Espagnol et Flamen ; Historiale description de l'Ethiopie ; Theologia Germanica ; la Theologie Germanicque ; Olaus Magnus Historia de gentibus septentrionalibus ; les Epistres de Phalaris et d'Isocrates, avec le manuel d'Epictete ; André Thevet, les Singularitez de la France antarctique ; M. Ant. Flaminius, in Librum Psalmorum brevis explanatio ; Id., de Rebus divinis carmina ad Margaritam ; Virgilii Opera ; Horatii Opera ; Marci Hieronymi Vidæ Opera ; de Secreten van den eerweerdighen heer Alexis Piemontois.* L'une de ces éditions, les

Coniugaisons, regles et instructions, par Gubriel Meurier, est attribuée par erreur à Plantin.

Les archives du Musée Plantin-Moretus nous révèlent quelques détails intéressants au sujet d'un certain nombre des treize autres ouvrages.



E l'*Historiale description de l'Ethiopie*, l'imprimeur expédia 100 exemplaires à Paris, par Jacques Robijns, et 25 à la veuve d'Arnaud Langelier, le 11 février 1558 ; il en envoya 100 à la foire de Francfort, le 11 mars suivant. Une partie des exemplaires porte l'adresse de Jean Bellere d'Anvers. Le 6 juin 1558, 100 exemplaires de la *Theologica Germanica* furent envoyés à Martin Le Jeune. Plantin avait obtenu un privilège royal pour imprimer ce livre en latin et en français. Lorsque, sous le gouvernement du duc d'Albe, on fit une perquisition chez les libraires anversois, non-seulement la *Theologie Germanicque* ne fut point saisie, mais les inquisiteurs louèrent grandement l'ouvrage. Plantin eut donc le droit de s'étonner, lorsqu'en 1580 on lui reprocha d'avoir imprimé un livre, auquel personne n'avait trouvé à redire quand il parut. Il est vrai que depuis lors, les théologiens catholiques et réformés s'étaient mis d'accord pour condamner l'opuscule en question comme entaché d'erreurs et de fanatisme.

Plantin expédia également, le 6 juin, à Martin Le Jeune, 125 exemplaires de l'*Historia de gentibus septentrionalibus* d'Olaus Magnus. Le 22 juin 1560, il envoya au Sr Gaspar Bendoni à Venise les 30 premières planches de ce livre qui servirent probablement à l'illustration d'une édition italienne. Plantin publia, en 1561, une traduction française de cet ouvrage, dont une partie fut imprimée avec l'adresse de Martin Le Jeune. Le privilège que portent les exemplaires avec l'adresse du libraire-imprimeur de Paris nous apprennent que ce fut lui qui fit traduire le livre, tandis que la préface des exemplaires avec l'adresse de Plantin, avait fait croire que ce dernier l'avait traduit lui-même.

Outre les ouvrages mentionnés dans les *Annales plantiniennes,* nous connaissons encore plusieurs publications de l'année 1558, que nous énumérons ici :

Warachtige Historie Ende Beschryvinge Eens lants In America ghelegen, wiens inwoonders wilt, naeckt, seer godloos ende wreede menschen eters sijn, beschreven door Hans Staden van Homborch ut den Hoogduitsche over gheset. Il faut bien se garder de confondre ce livre avec *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique. Par F. André Thevet, natif d'Angoulesme* que Plantin publia la même année, qu'il fit illustrer de gravures sur bois par Arnaud Nicolaï et traduire par Jean Caulerius en une langue qui n'est pas désignée. *Psalterium Davidis,* in-16°, dont Plantin céda cent exemplaires au marquis de las Navas, le 2 août 1558, au prix du papier et de l'impression. L'*A, B, C, ov Instrvction chrestienne povr les petits enfants.*

Reueuë par venerables docteurs en Theologie Avec L'instruction Chrestienne de F. I. Pierre de Rauillan, et une autre édition modifiée du même livre, sous le titre : L'*A, B, C, ou Instrvction chrestienne pour les petits enfants, Reveue par venerables docteurs en Theologie.* La bibliothèque de l'Université de Gand possède le premier ouvrage, le Musée Plantin-Moretus les trois derniers. Plantin obtint le privilège pour les deux *A, B, C,* le 13 mai 1558, en même temps que pour *la Succincte explication et déclaration des parties plus nécessaires à notre salut,* par le même frère Jean Pierre Ravillan, et pour la *Description de l'isle d'Angleterre,* composée par Georges Rinfort; nous ignorons s'il exécuta ces deux derniers ouvrages.

Le catalogue manuscrit des éditions plantiniennes cite en outre :

Confessionario de Victoria, en espagnol, de 4 feuilles. Les *Heures,* en français, in-12° ; le même livre, en latin et en français, in-12° et in-16°, et en flamand, in-8° ; un *Diurnale Romanum,* in-24°, en latin, et un *Horulæ minutissimi characteris,* in-48°. *Histoire catholique et ecclésiastique de nostre temps contre Sleidanus par Charles Fontaine* (lisez: Simon Fontaine), in-8°. L'exemplaire de ce livre appartenant à la bibliothèque nationale de Paris porte l'adresse de Jean Steelsius, qui en obtint le privilège. Il est probable que Plantin l'imprima pour compte de ce collègue. Un autre livre de la même année, *Marci Hieronymi Vidæ opera,* parut avec l'adresse de Jean Steelsius et l'*excudebat* de Plantin.



ous savons qu'en l'année 1558 Plantin imprima la *Carte du Vermandoys* ou la *Carte des places nouvellement conquises au pays de Vermandois et Picardie : Sainct Quenctin, Han et Chastellet.* Jean de Surhon, l'auteur de cette carte, en avait obtenu le privilège, le 11 décembre 1557 ; Antoine Van den Wyngaerde l'avait dessinée et gravée. Le 11 mars 1558, Plantin en envoya 100 exemplaires à la foire de Francfort ; à partir du 15 février de la même année, il en avait fait enluminer et en avait vendu une grande quantité. La carte portait une légende en latin, en français, en espagnol et en flamand. Tout ce que nous en avons retrouvé consiste en un fragment de l'inscription française-flamande de la teneur suivante. « Chastelet en Vermandoys, lieu très fameus situé entre Cambray et S. Quentin, lequel comme il estoit quand à la situation et grandeur merueilleusement fort, sy estoyt il aussy tres bien muni d'une gendarmerie tres exquise tellement qu'il sembloyt pour ce inexpugnable et toutefoys par la terreur de nostre Prince invincible Philippe Roy d'Espaigne, s'est rendu es mains de sa Ma. le .VI. iour de septembre l'An 1557. Antoine de la Vigne (van den Wyngaerde) Painctre ordinaire de sa Ma. par son commandement l'ha pourtrait au vif, et aussi engravé. Avec privilége à six ans ».

Le 20 janvier 1558, Plantin fit accord avec Jean De Laet et Aimé Tavernier,

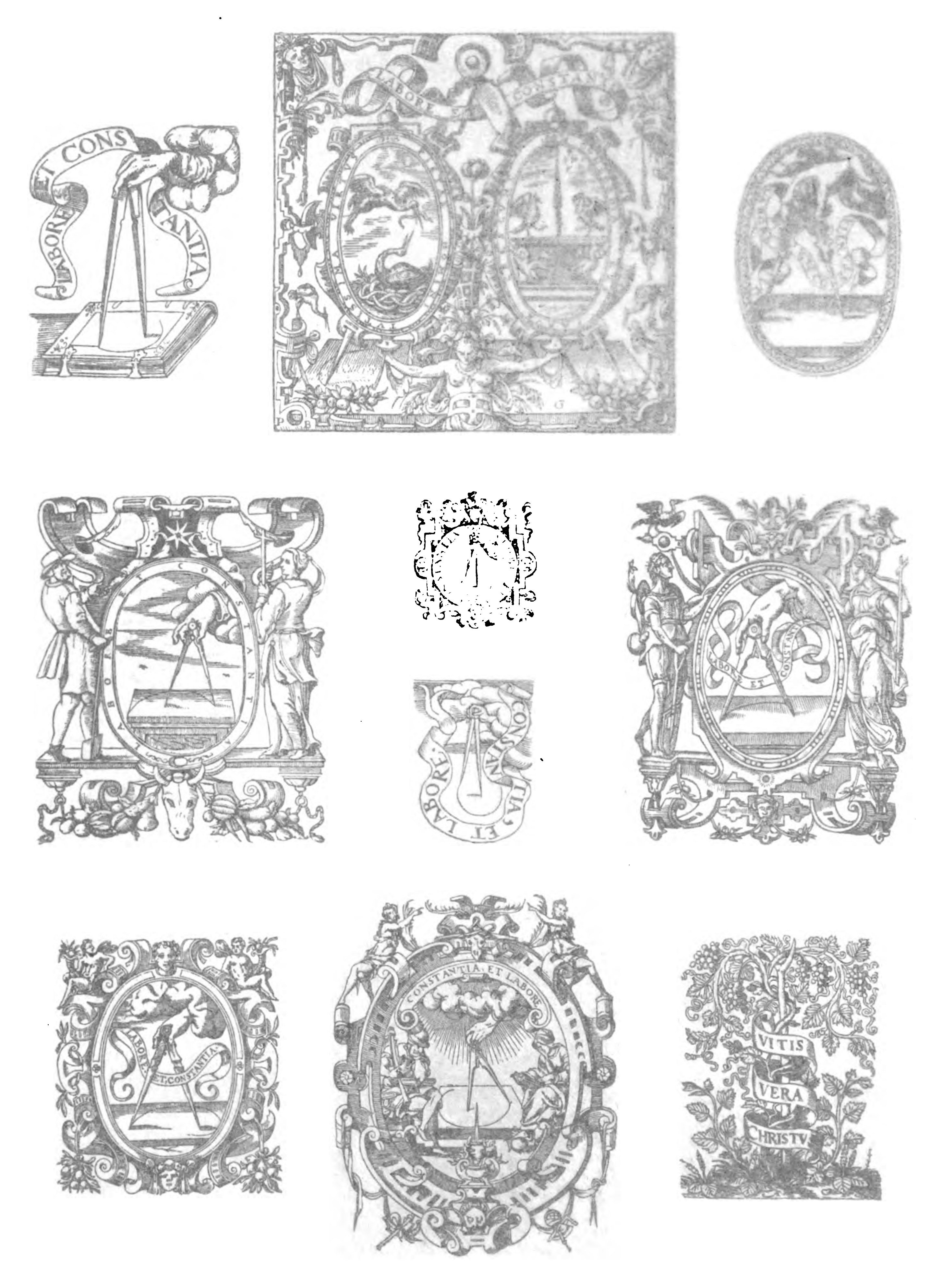
AMPLISSIMO HOC APPARATU, ET PULCHRO ORDINE POMPA FUNEBRIS BRUXELLIS À PALATIO AD DIVÆ GUDULÆ TEMPLUM PROCESSIT CUM REX HISPANIARUM PHILIPPUS CAROLO.V. ROM IMP PARĒTI MŒSTISSIMUS IUSTA SOLVERET



LE CORPS DES MUSICIENS.

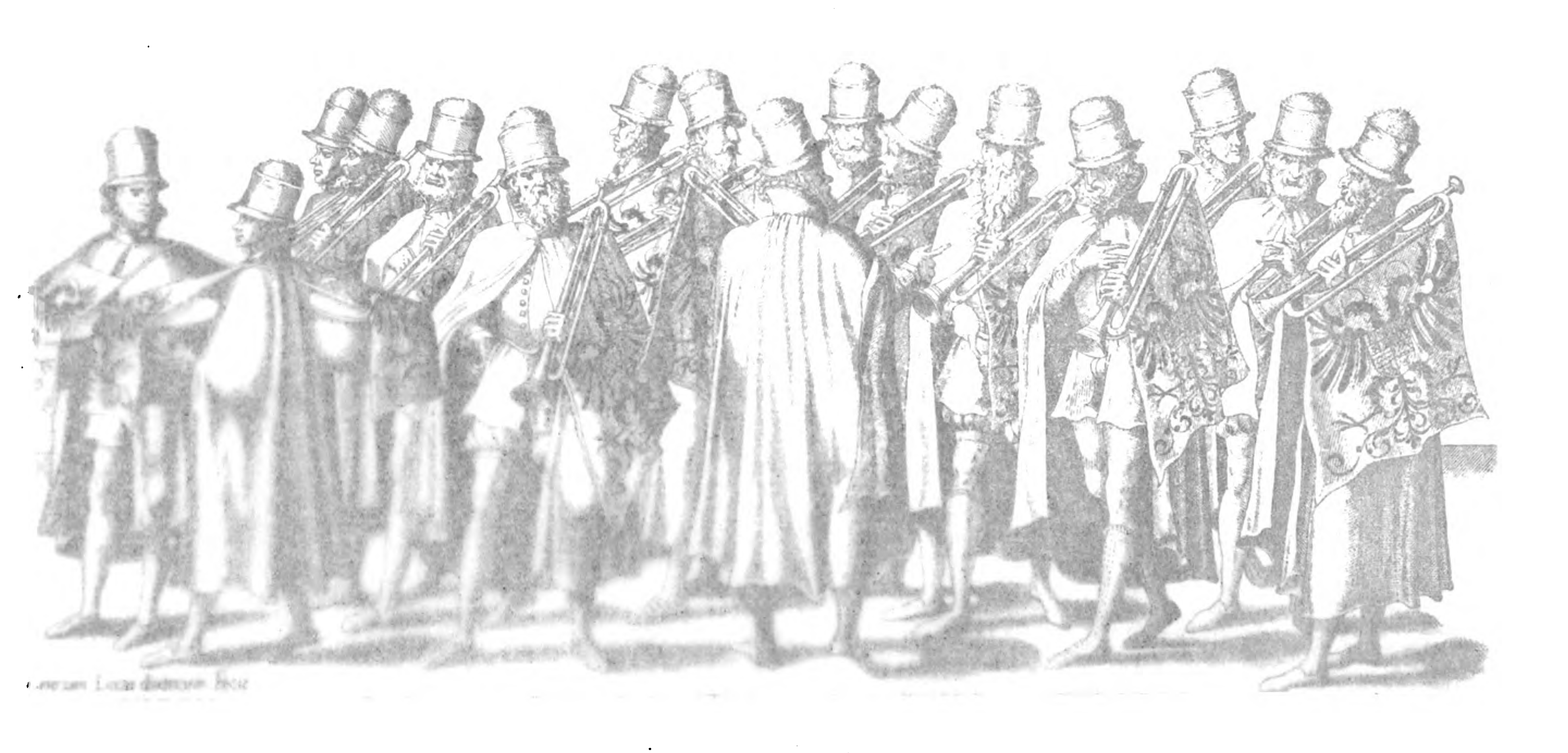
Planche de « *La magnifique et sumptueuse Pompe Funebre faite aus obseques de l'empereur Charles cinquième celebrées en la ville de Bruxelles le XXIX jour du mois de Décembre M. D. LVIII.* » — PLANTIN, 1559.

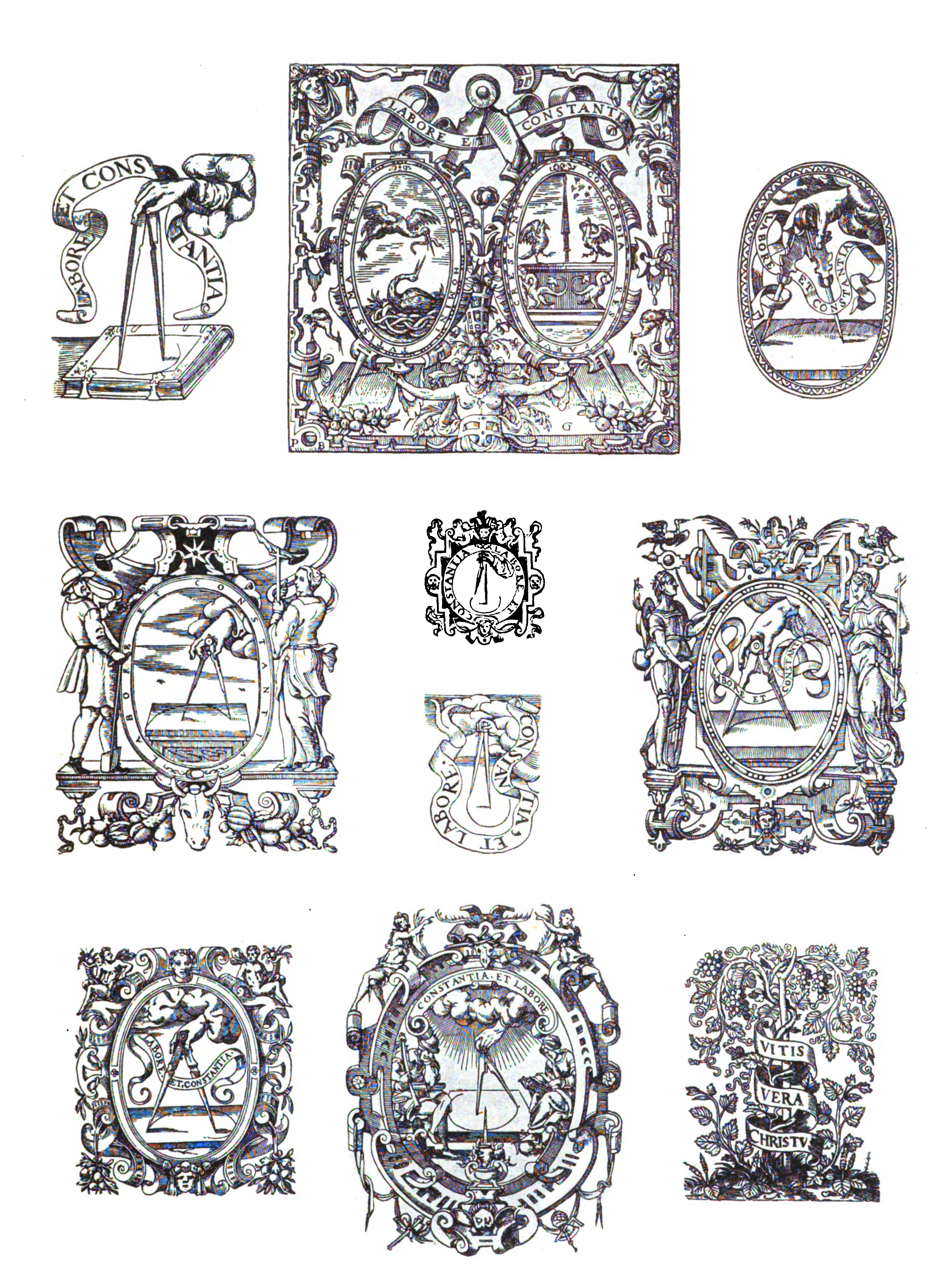
Dessinée par JÉRÔME COCK, gravée par JEAN et LUC DE DUETECUM.



DIX DES MARQUES LES PLUS ANCIENNES DE L'IMPRIMERIE PLANTINIENNE,
dessinées par Godefroid Ballain, Pierre Huys, etc., gravées sur bois par Arn. Nicolai, Ant. van Leest, etc.

AMPLISSIMO HOC APPARATV ET PVLCHRO ORDINE POMPA FVNEBRIS BRVXELLIS Á PALATIO AD DIVÆ GVDVLÆ TEMPLV̌M PROCESSIT CVM REX HISPANIARVM PHILIPPVS CAROLO V. ROM IMP PARĒTI MŒSTISSIMVS IVSTA SOLVERET





DIX DES MARQUES LES PLUS ANCIENNES DE L'IMPRIMERIE PLANTINIENNE,

dessinées par Godefroid Ballain, Pierre Huys, etc., gravées sur bois par Arn. Nicolai, Ant. van Leest, etc.

ces deux derniers agissant au nom de Henri Van den Keere et de Corneille Manilius, imprimeurs gantois, qu'il fournirait à ceux-ci 100 Almanachs en flamand et 100 en français ; le dernier du même mois, il fournit encore 100 almanachs de Nostradamus en français et 50 en flamand à Henri Van den Keere, 50 en français et 50 en flamand à Corn. Manilius. En retour des exemplaires ainsi accordés, les deux typographes gantois s'engageaient à ne plus imprimer ces deux almanachs.

Plantin fit donc paraître, en 1558, au moins deux sortes d'almanachs, et de chacune il publiait un texte français et un texte flamand. Il annota lui-même qu'au mois de janvier de cette année il en vendit trois mille « tant en françoys qu'en flameng. »



UN dernier ouvrage dont il est fait mention dans les registres de Plantin, est la *Chiromancie de Tricasse.* Le 13 mars 1558, notre imprimeur donna ce livre à Arnaud Nicolaï, pour que ce graveur en taillât les lettres et son garçon les figures. En 1559, il reçut « toutes les mains de la Chiromancie de Tricasse, » au nombre de cinquante, et il les paya au prix de 8 florins 15 sous. Il est probable que l'ouvrage auquel ces planches étaient destinées ne fut jamais imprimé par Plantin. On ne connaît du texte français que des éditions parisiennes.

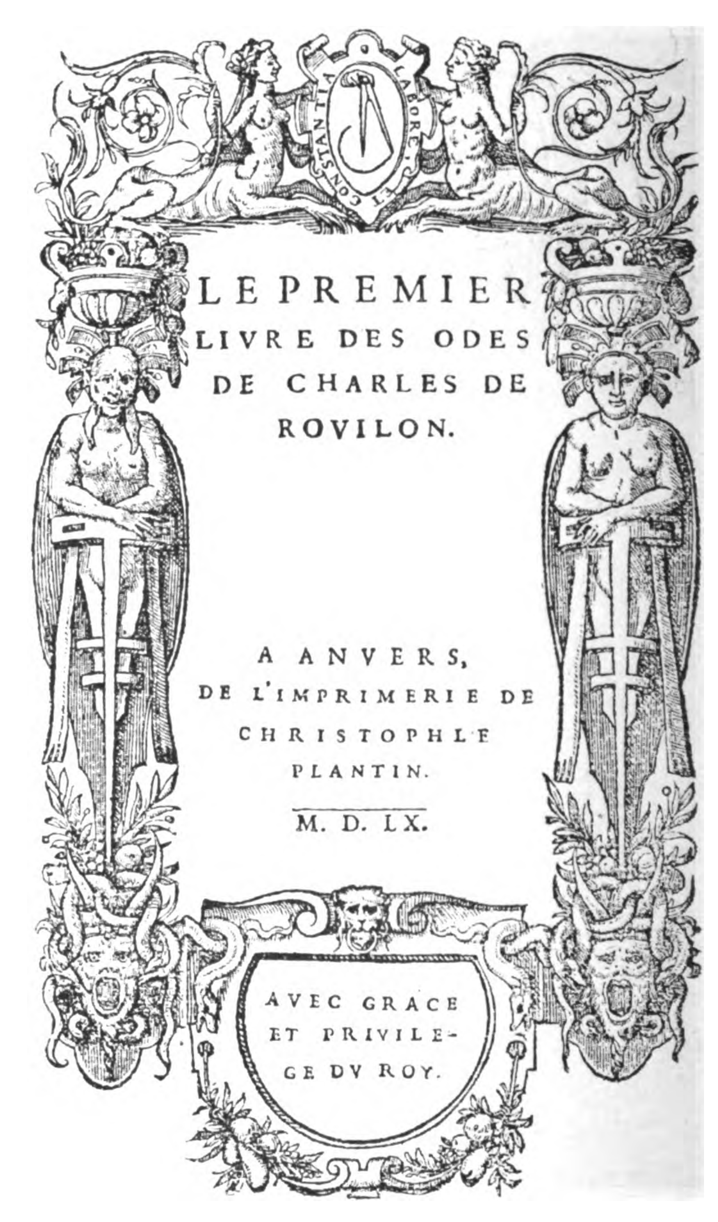
Sous l'année 1559, les *Annales plantiniennes* citent cinq éditions, le catalogue manuscrit en cite encore sept autres. Parmi ces dernières on remarque un *Nouveau Testament*, imprimé en janvier 1559, comme le constate Plantin, « à commun proffict de son compère François de La Chantière. »

Mentionnons encore spécialement une traduction française du *Décameron* de Boccace, dont Plantin expédia 50 exemplaires à Paris par le voiturier Simon Symons, le 12 février 1559. Il est probable qu'il imprima une partie de cette édition avec l'adresse de Martin Le Jeune, puisqu'on connaît des exemplaires datés de 1559 et portant le nom de ce libraire parisien.

La plus remarquable des éditions plantiniennes de 1559 est sans contredit *La Magnifiqve, et Svmptveuse Pompe Fvnebre, faite avs obseques et fvnerailles dv tresgrand, et tresvictorieus emperevr Charles cinqvième, celebrées en la vile de Brvxelles le XXIX iour dv mois de decembre M.D.LVIII. par Philippes roy catholiqve d'Espaigne son fils,* in-folio. Plantin publia cet ouvrage aux frais du héraut d'armes de Philippe II, Pierre Vernois, dit Milan. Celui-ci s'adressa, en 1560, à la gouvernante des Pays-Bas pour se faire indemniser d'une partie des frais énormes que l'impression de la *Pompe funèbre* lui avait occasionnés, et qu'il évaluait à 2000 florins. Marguerite de Parme lui accorda 400 couronnes ou 900 florins (1). Plantin céda au héraut d'armes une partie de

(1) FRED. MULLER. *De Nederlandsche geschiedenis in platen.* Amsterdam. F. Muller, 1863-1870. I, 39.

l'édition. En 1560, Pierre Vernois remit à notre imprimeur 12 exemplaires de la *Pompe funèbre* pour les envoyer à Paris et 131 autres pour les envoyer à Francfort. Parmi ces derniers il y en avait 34 avec le texte italien, 47 avec le texte allemand, 30 en français, 6 en espagnol, 9 en flamand et 5 « en toutes langues ». La valeur de ces 143 exemplaires était estimée à 211 florins 10 sous. L'exemplaire relié, vendu par Plantin aux libraires, coûtait 2 1/2 florins ; non relié, il coûtait 2 florins ; l'exemplaire enluminé était coté 3 florins. Comme on a pu le constater, le texte était imprimé en cinq langues différentes. Plantin garda pour lui-même un bon nombre d'exemplaires de l'ouvrage, ainsi que les planches gravées sur cuivre par Jean et Luc Duetecom, d'après les dessins de Jérôme Cock. Dans la vente de ses biens, faite en 1562, on voit apparaître 170 rouleaux et figures du même ouvrage, 67 rouleaux non collés, un tas de rouleaux avec le texte et un autre tas d'exemplaires complets et incomplets. On y vendit également les planches et figures de la « Pompe funèbre de l'empereur » pour une somme de 21 livres et 10 escalins de gros.



FRONTISPICE DE *LE PREMIER LIVRE DES ODES DE CHARLES DE ROVILON* — PLANTIN, 1560.

Nous connaissons de l'année 1560 quatorze éditions plantiniennes. Parmi celles-ci se trouvent le *Térence*, revu par Théodore Poelman, et le *Catulle, Tibulle et Properce* qui forment les deux premiers volumes de l'édition compacte des classiques latins, commencée par Plantin en cette année, et continuée pendant longtemps encore.

L'année 1561 fournit 30 éditions, parmi lesquels nous annotons l'*Amadis de Gaule*, in-4°, en 12 volomes. Il y a des exemplaires de ce livre avec l'adresse de Jean Van Waesberghe, et d'autres avec celle de Guillaume Silvius. Citons encore

un *Breviarium romanum,* in-16°, dont Guillaume Merlin de Paris prit 975, et Lucas Brayer 200 exemplaires ; *Testamenten der XII patriarchen*, qu'il imprima pour Pierre Van Keerberghen ; *Symbola Heroica*, de Claude Paradin, dont 800 exemplaires furent envoyés à Martin Le Jeune ; *Diurnale Romanum,* in-24°, dont Jean Steelsius prit 1000 exemplaires ; *Tabula Magistratuum Romanorum per Stephanum Pighium Campensem,* un tableau, avec un volume de commentaires, dont Plantin obtint le privilège, le 21 janvier 1561, et pour lequel Arnaud Nicolaï grava quarante médailles d'empereurs. Plantin envoya à l'auteur la dernière feuille imprimée du tableau, le 10 octobre suivant. Le volume de commentaires ne fut pas publié. Le privilège de l'*Oraison de Monsieur le Cardinal de Lorraine faicte en l'assemblée de Poissy,* lui fut accordé le 20 novembre 1561 ; le 7 janvier 1562, il envoya à Materne Cholin, 6 exemplaires de cet ouvrage.



E 25 janvier de la même année, il reçut le privilège pour un livre qui a le rapport le plus étroit avec le dernier que nous avons cité ; c'est la *Réformation de la confession de la foy que les ministres de Genefve presentèrent au roy tres chrestien en l'assemblée de Poissy,* par Claude de Sainctes. En février 1562, Plantin annota dans ses registres : « In febro 1562 avons imprimé la reformation de la confession de la foy que ces ministres de Gen(efve) present(èrent) au roy à Poissy par J. Claude Sainctes doct. en théol. Et ce par le commandement de Monsr Polytes, lequel l'a baylle à imprimer pour Monseigneur d'Arras et doybt ledit Polytes, et est ainsi accordé du prix, payer cinquante et un patars de la rame imprimée et en veult avoir deux milles et tient ledit livre imprimé 4 fueilles et demi, sont 18 rames imprimées qui font en argent 45-18. — J'ay receu ledit 45 ff. 18 pat. dudit Polytes ce 22 feb. 1562. » D'après une annotation de Plantin, Joachim Polytes, greffier de la ville d'Anvers, fit imprimer l'ouvrage par ordre de Sa Majesté Philippe II ; celui-ci est représenté dans le compte que nous venons de transcrire par l'évêque d'Arras, le cardinal de Granvelle.

Un des livres de l'année 1561, le *Breviarium Reverendorum patrum ordinis divi Benedicti* parut avec l'adresse : *Colonia, Apud Maternum Cholinum,* et la mention : *Antverpia typis Christophori Plantini*. Des *Secrets d'Alexis Piemontois,* de 1561, Plantin imprima 500 exemplaires pour le compte et avec l'adresse de Martin Le Jeune.

C'est surtout pour son compère Jean Steelsius que Plantin travailla cette année. Nous trouvons inscrit sur le compte de ce libraire anversois une somme de 210 florins et 12 sous pour 1242 exemplaires de *Summa : sive avrea Armilla Bartholomæi Fumi Placentini,* et une autre somme de 607 florins en acompte sur les *Concordances de la Bible par Hervage*. Il est évident, par conséquent, que Plantin imprima ces deux livres, dont jusqu'ici nous n'avons pas rencontré d'exemplaire. De deux ouvrages que

nous connaissons bien : *Ciceronis ac Demosthenis sententiæ* et *Sententiæ veterum poetarum,* 750 exemplaires se trouvent inscrits sur le compte de Steelsius.

Plantin obtint, en 1561, des privilèges pour 7 autres ouvrages, mais les poursuites dont il fut l'objet, en 1562, apportèrent dans ses affaires une si grande perturbation qu'il ne lui fut pas possible d'en profiter. Un seul de ces livres *Sententia venerabilis domini Joannis Hasselii* fut exécuté plus tard et parut en 1564.

En 1562, Plantin ne reçut aucun privilège. Quoiqu'on n'ait travaillé dans ses ateliers que pendant les deux ou trois premiers mois de cette année, un assez grand nombre de ses livres en portent le millésime. Les *Annales plantiniennes* en énumèrent huit ; le Musée Plantin-Moretus en possède trois qui ne sont pas compris dans cette liste ; le catalogue manuscrit en fait connaître sept autres, sans compter les almanachs. Voilà un total de 18 ou 20 ouvrages qui auraient été imprimés en deux ou trois mois. Il faut en rabattre cependant. Une grande partie de ces livres était imprimée en 1561. En effet, nous voyons par les registres de vente de Plantin que, dans les derniers mois de cette année, il vendit entre autres : *Boethius, de Consolatione ; Dictionarium Tetraglotton ; Gabr. Ayala, Carmen pro vera Medicina ; Les devises de Claude Paradin ; Psalterium ; Flores et Sententiæ scribendi ; Catechismus Canisii ;* et *Promptuarium latino-gallicum,* qui tous portent la date de 1562.

Un de ces livres, *Carmen pro vera Medicina,* parut avec l'adresse de Guillaume Silvius et la mention : *Ex officina Plantiniana ;* un autre, *Olaus Mugnus, Historia de gentibus septentrionalibus,* avec celle de Jean Bellere. Le livre le plus important, daté de 1562, *Dictionarium Tetraglotton,* parut avec quatre adresses différentes : celle de Plantin, celle de Jean Steelsius, celle d'Arnaud Birckman et celle de Guillaume Silvius. Dans la préface, Plantin nous fait connaître qu'en partie il avait rédigé lui-même ce dictionnaire et qu'en partie il l'avait donné à faire à un homme exercé, désignant par là Corneille Kiel. Ce livre fut, comme nous le verrons, le précurseur de son *Thesaurus Theutonicæ linguæ* qu'il ne publia que onze ans après.



N place ordinairement l'impression de la première édition plantinienne des *Ordonnances de la Thoyson d'or* à l'année 1559 ou 1560. D'après le passage d'une lettre de Plantin que nous allons citer, cette édition, quoiqu'imprimée dans ses ateliers, ne fut pas faite par lui, mais par Guillaume Silvius, et date de 1562 ou de 1563, c'est-à-dire de l'époque où Plantin séjourna en France, lors des poursuites dirigées contre lui. Voici ce qu'il écrivit à Jean Moflin, au mois de mars 1568 :

« Un nommé, Me. Guille Sylvius, entendant que le Signeur Çayas, Strella et autres mes bons signeurs et amis m'avoyent tellement advancé vers sa Majesté que je devois estre déclaré son imprimeur royal, fist, moy estant à Paris, imprimer le Livre

de la Thoison d'or en mon logis et puis le porta à la cour, là où, sous la couleur qu'il eust imprimé si bel ouvrage, il obtint le signe du Roy avec lequel venant après (comme luy mesmes m'à confessé depuis) pour en avoir le seau, Monsieur le Cardinal de Granvelle, pour lors évesque d'Arras, le luy refusa disant que sa Majesté entendoit que ce fust Plantin. »

Dans le courant de l'année 1562 se termina la première période de la carrière de Plantin. Cette carrière, si brillamment commencée, fut interrompue par une crise dont nous allons nous occuper. Mais avant de raconter les malheurs de Plantin, jetons un coup d'œil en arrière sur ses débuts comme maître imprimeur. Il ressort des faits exposés que pendant les sept premières années après l'ouverture de son atelier, ses affaires avaient pris une extension extraordinaire. Débutant avec sept ou huit ouvrages, en 1555, il atteignait le chiffre de vingt-cinq, en 1558, et de trente, en 1561.

On a pu constater que, dans les premières années, il imprima beaucoup de livres de compte à demi ou exclusivement aux frais de ses confrères anversois Bellere, Steelsius, Sylvius et Van Keerberghen, ou même pour compte de libraires étrangers, comme Materne Cholin de Cologne et les Birckman, établis dans la même ville, mais possédant une succursale à Anvers. C'était surtout avec les libraires parisiens qu'il faisait de grosses affaires ; non seulement il leur fournissait par centaines d'exemplaires, les livres qu'il avait imprimés à ses propres risques, mais encore il en exécuta plusieurs à frais communs avec eux.



LES deux principaux correspondants de Plantin à Paris étaient Arnaud Langelier et Martin Le Jeune. Ce dernier était l'intermédiaire ordinaire de Plantin pour les affaires que celui-ci traitait en France, et datait de « de Votre Maison » ses lettres adressées à Plantin dont un petit nombre ont été conservées. Il doit, par conséquent, avoir demeuré dans la maison qu'habitait notre imprimeur avant son départ pour Anvers, et dont il était propriétaire. Cette maison, que Plantin fit vendre par Pierre Porret, en 1582, était située « en la rue Sainct Jehan de Latran, pres Sainct Benoist, devant le collège de Cambray » et avait pour enseigne l'image de Saint Christophe.

Les livres que Plantin publia, durant cette première période, étaient en général des ouvrages qui avaient obtenu la vogue en France : des auteurs italiens, espagnols ou latins qu'on avait traduits ou que lui-même avait fait traduire en français ; quelques manuels de dévotion ou de liturgie ; des traités pour l'étude du français ; des livres de voyage ou de médecine populaire ; un petit nombre de poésies néolatines ; une demi-douzaine d'auteurs classiques latins ; une Bible latine et un

Nouveau Testament ; en un mot des livres de littérature courante, de peu d'étendue et de vente facile. Il convient toutefois de faire une distinction pour l'*Amadis de Gaule,* le *Dictionarium Tetraglotton,* et surtout pour la *Pompe funèbre de Charles V,* ouvrages considérables sous tous les rapports.

Les éditions de ces premières années n'ont pas encore l'extrême élégance qui caractérisera plus tard les produits des presses plantiniennes ; les illustrations taillées pour la plupart par Arnaud Nicolaï, sont généralement de dimensions modestes et de valeur secondaire. Mais, déjà à ses débuts, Plantin produisait des livres d'une exécution solide, imprimés avec soin et avec goût. C'est bien à ces qualités qu'il a dû d'en fournir un si grand nombre à ses collègues d'Anvers et de Paris et d'être désigné, à deux reprises différentes, par le gouvernement, pour exécuter des ouvrages dont l'un a une importance capitale. Nous sommes en droit de dire que, déjà en 1559, c'est-à-dire après avoir exercé son métier pendant cinq ans seulement, Plantin était devenu le premier des imprimeurs anversois, tant par la qualité que par la quantité de ses publications.



EN dehors de ses occupations d'imprimeur, il faisait un commerce actif de livres provenant d'autres officines. Il fournissait surtout les libraires parisiens d'ouvrages parus à Anvers. En octobre 1556, pour ne citer que cette seule preuve, il envoyait à Martin Le Jeune et à Arnaud Langelier, de Paris, 30 exemplaires de l'*Histoire d'Avrelio et Isabelle* imprimée, la même année, par Jean Steelsius.

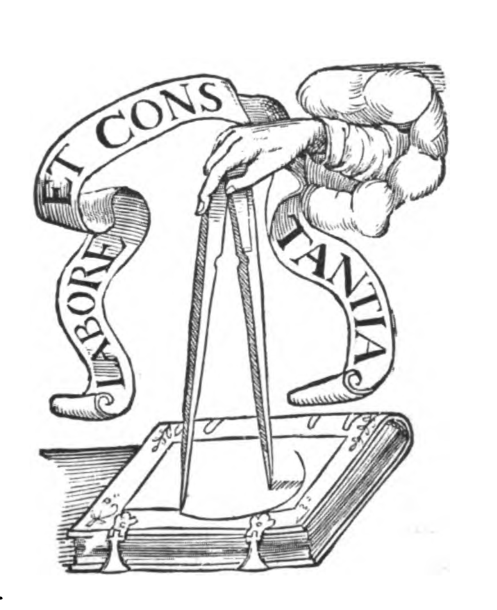
Il visitait la foire de Francfort, dès l'année 1558, comme nous le prouvent des adresses de lettres qui lui furent écrites à cette époque. Dans les livres de comptes de Frobenius et Episcopius de Bâle, publiés récemment par Rudolf Wackernagel (Bâle, 1881), on lit qu'en 1559, à la foire d'automne de Francfort, Plantin resta redevable à ces deux imprimeurs d'une somme de 50 florins.

Une seule fois, en envoyant des livres à la foire de Francfort, Plantin indiqua la destination du tonneau qui les renfermait ; ce fut le 11 mars 1557, style ancien, c'est-à-dire le 11 mars 1558. Ce jour-là, il expédia environ 1200 volumes choisis parmi 20 ouvrages différents sortis de ses presses. Il y ajouta un nombre considérable de gravures, parmi lesquels figurent, en premier lieu, les Empereurs de Goltzius et différentes suites des estampes de Jacques Du Cerceau, quelques cartes de géographie et quelques toiles peintes. Il serait difficile de voir dans ces dernières pièces des tableaux, vu que la plus chère de ces toiles ne coûtait que 4 florins. Il faut songer plutôt à des figures imprimées, collées sur toile et coloriées. Tout le tonneau avait une valeur de 506 florins et 16 sous. Le voiturier Boen Van Berghden devait

délivrer ces marchandises à Cologne entre les mains de Claes Liefrinck, qui avait promis à Plantin de les transporter avec les siennes par le Rhin.

Le désastre de 1562-1563 occasionna un temps d'arrêt dans la carrière de Plantin ; mais l'adversité pouvait le réduire à la misère et dissiper, pour un moment, ses rêves de fortune et de renommée, elle ne pouvait abattre son courage, ni affaiblir son énergie. En 1557, il avait adopté la devise *Labore et Constantia.* Pour lui ces mots n'étaient pas vides de sens ; ils exprimaient brièvement, mais exactement, la règle de conduite qu'il s'était tracée et à laquelle il resta fidèle, sa vie durant. Le secret de ses succès se résume en ces deux mots. La modestie lui interdisait de compléter son portrait moral en parlant de l'intelligence et de l'esprit d'initiative dont il était doué. Nous n'avons pas les mêmes raisons de discrétion ; ce que nous avons dit de lui, comme ce que nous dirons encore, démontre qu'il possédait ces dernières qualités au même degré que l'activité et la persévérance dont, à juste titre, il se faisait gloire.

En adoptant, en 1557, la devise *Labore et Constantia,* il changea une seconde fois sa marque d'imprimeur : de même que l'emblème du Vigneron avait fait place à celui de la Vigne, de même ce dernier fut remplacé par le Compas, le symbole glorieux que Plantin et ses successeurs devaient immortaliser.





Tout le monde connaît cette dernière marque. Une main, sortant d'un nuage, tient un compas dont l'un des pieds est appuyé sur une tablette et dont l'autre trace un cercle. Entre les pieds ou bien autour du compas flotte une banderole, portant les mots : *Labore et Constantia.* Plus tard, deux figures allégoriques, représentant l'une le Travail, l'autre la Constance, s'ajoutent au dessin primitif comme tenants de l'écusson. Les accessoires varient à l'infini dans le cours du temps ; tantôt le compas

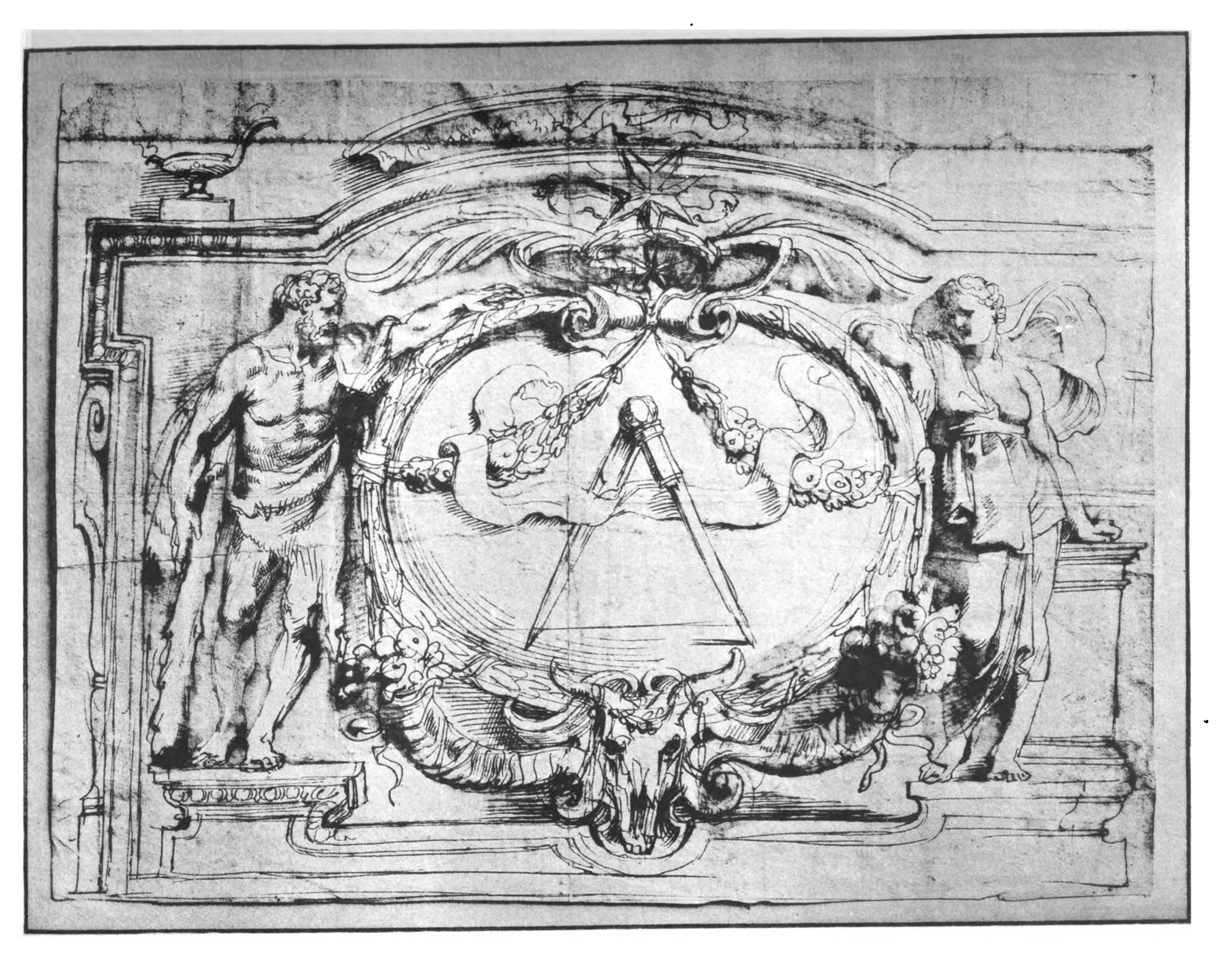
n'a pas d'entourage, tantôt il est encadré dans un simple ovale, tantôt il est entouré de riches arabesques. Le tenant de l'écusson, figurant le Travail, qui, primitivement, était un laboureur, fut changé par Rubens en Hercule. Comme Plantin l'explique dans la préface de sa Bible polyglotte, le compas est une représentation symbolique de sa devise : la pointe tournante figure le Travail, la pointe immobile, la Constance. (1)

Le changement de marque de Plantin se fit à l'occasion de son changement de domicile. En 1557, il quitta la rue des Douze-Mois pour venir habiter, dans la Kammerstrate, la maison appelée la *Licorne d'Or* (Den Gulden Eenhoorn) qu'il occupa jusqu'en 1564. En 1557 et en 1558, Plantin imprima sa nouvelle adresse sur ses éditions ; en 1561, plusieurs de ses livres portent l'adresse du *Compas d'Or,* preuve qu'à cette époque déjà l'enseigne de la Licorne avait fait place à celle du Compas.



Marque plantinienne dessinée par RUBENS ou par ÉRASME QUELLIN, gravée par JEAN CHRISTOPHE JEGHER, en 1639.

(1) Ex altera vero parte Plantini typographi symbolum est circinus, altero pede fixo, altero laborante. (Tabularum explicatio per C. Plantinum. Biblia Regia Tom. I).



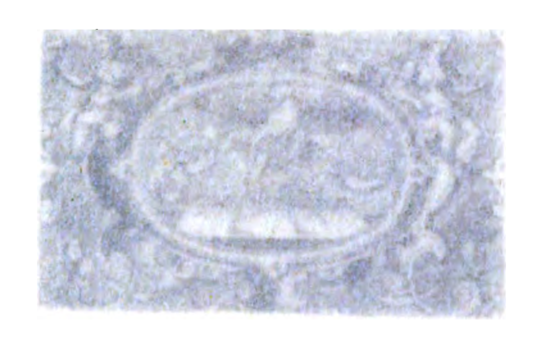
MARQUE PLANTINIENNE

dessinée par P. P. Rubens pour orner le titre des œuvres de Juste Lipse, 1637, in-folio.


LABORE ET CONSTANTIA

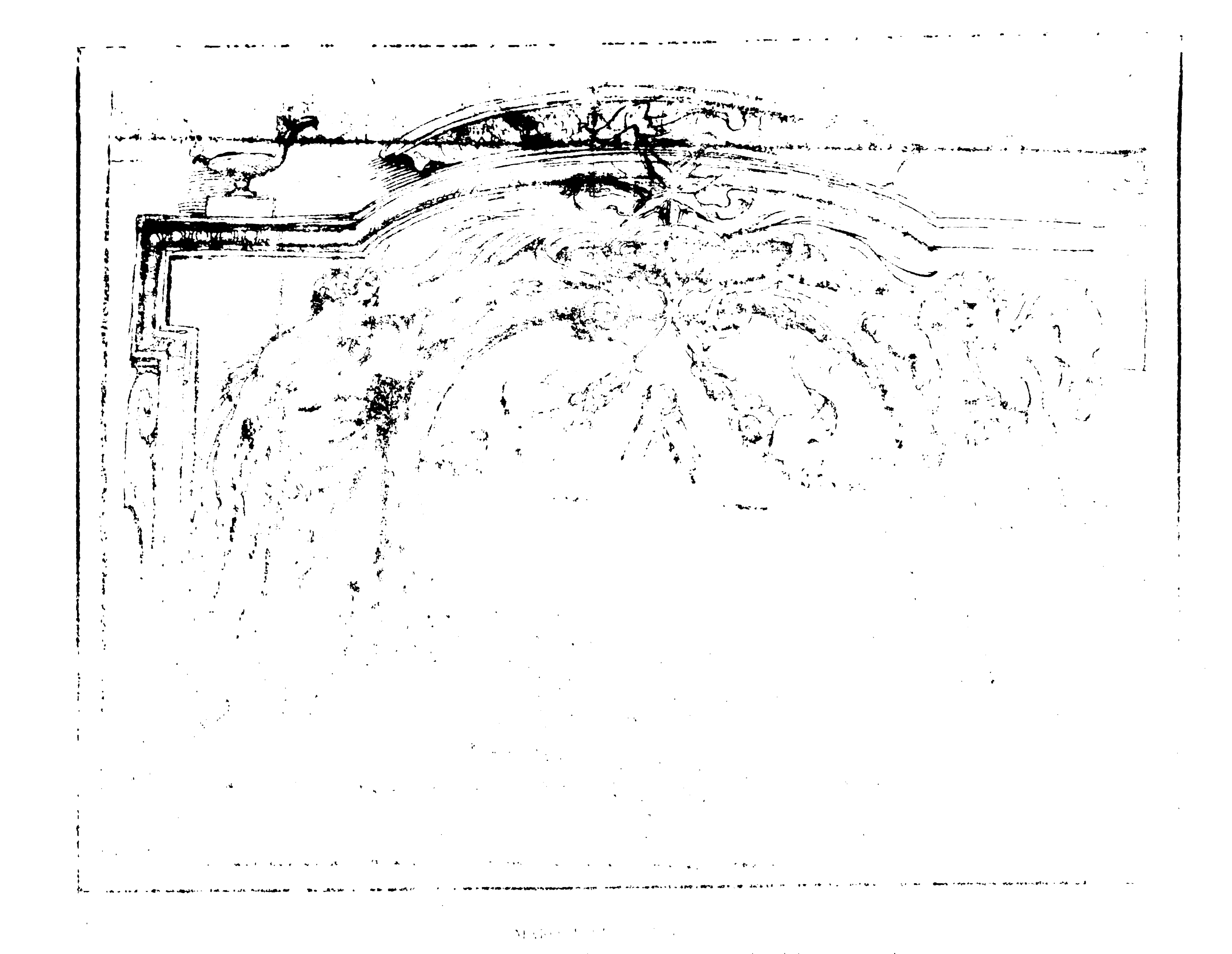

LABORE ET CONSTANTI

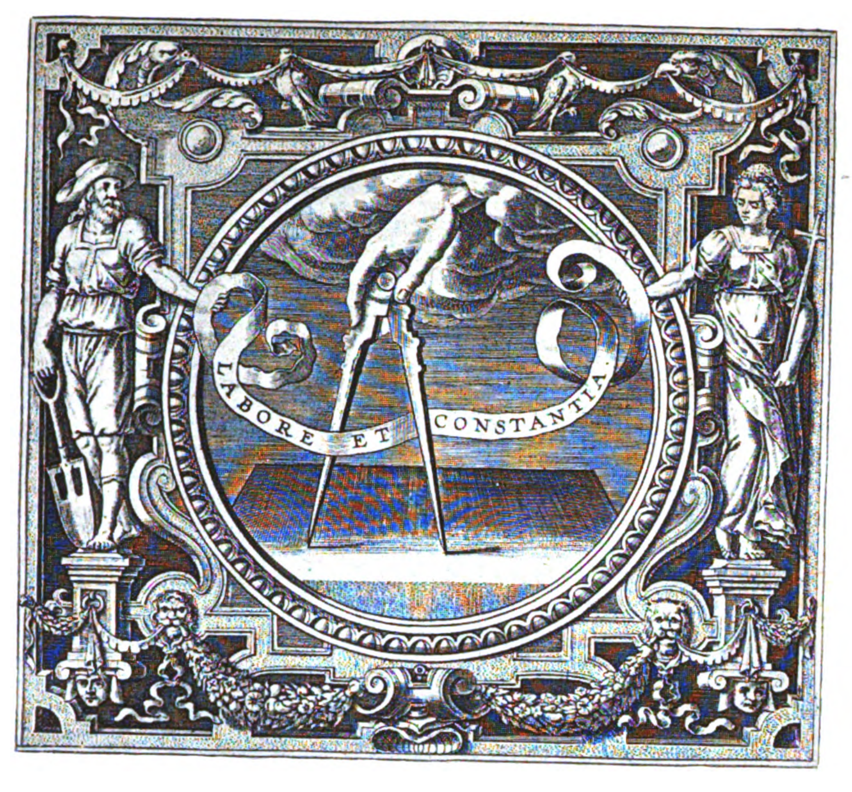

LABORE ET CONSTANTIA

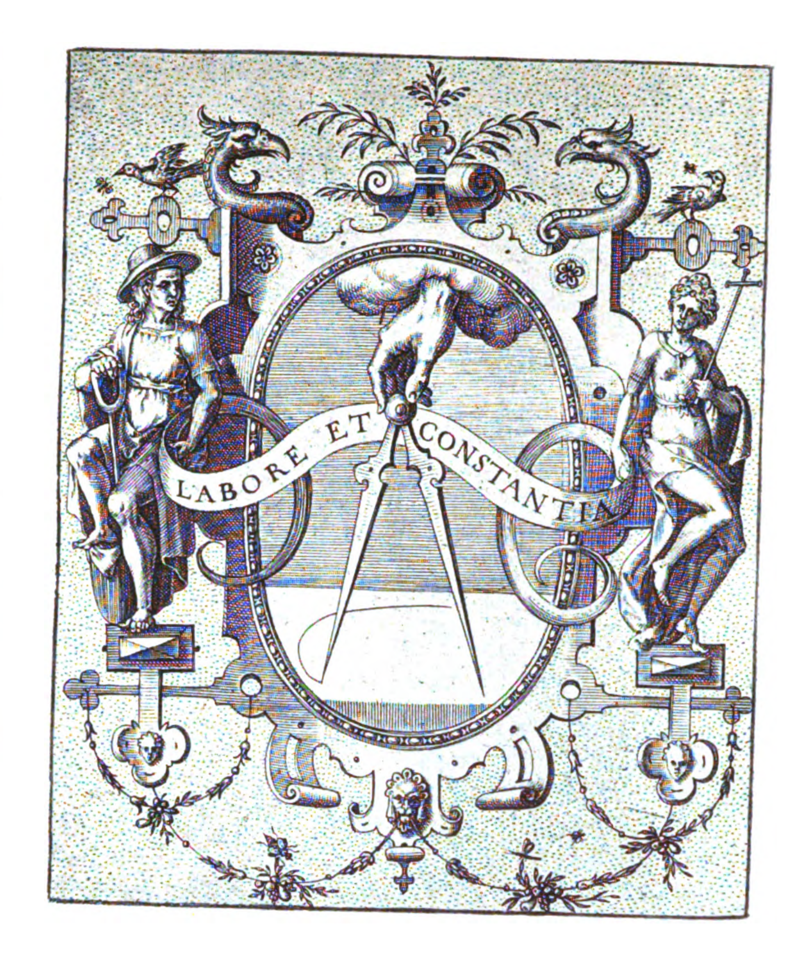


MARQUES [illegible]

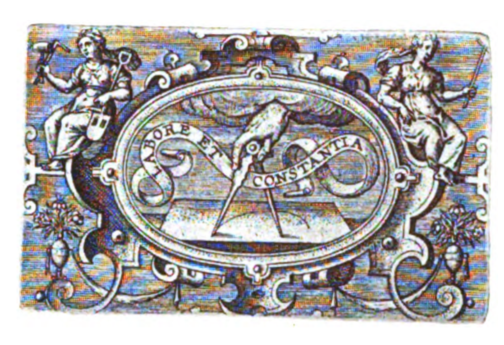
[illegible]









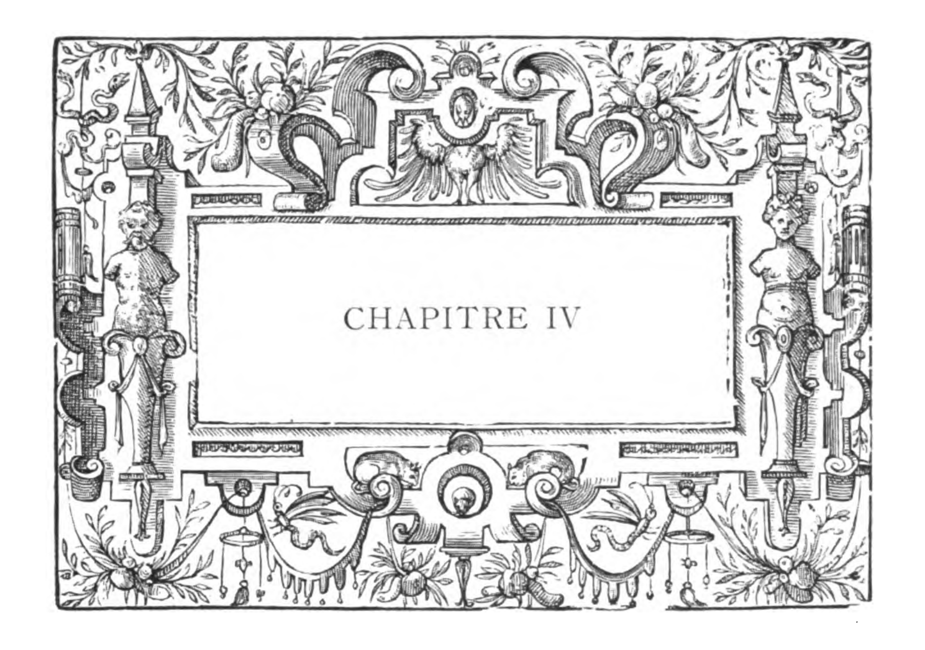


MARQUES PLANTINIENNES
gravées sur cuivre.



ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE : *ICONES VETERUM ALIQUOT AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ÉLOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI.* — PLANTIN 1574.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.



CHAPITRE IV



Les archives du Musée Plantin-Moretus possèdent un petit registre de 92 pages in-folio, rédigé en flamand et portant un entête dont voici la traduction : « Les biens suivants, appartenant à Christophe Plantin dans la Cammerstrate, ont été vendus par exécution, le vingt-huit avril soixante-deux, à la requête de Louis de Somere et de Corneille de Bomberghe. » Le registre contient l'énumération détaillée des biens vendus et des prix obtenus.

Tout l'avoir de Plantin passa dans cette vente ; il n'y eut de sauvé que les habillements de la famille. D'abord vinrent les ustensiles de la cuisine, les meubles et les literies, trois tableaux, de nombreux objets de maroquinerie, formant évidemment le fond restant du premier commerce de Plantin ; le tout suivi par l'interminable défilé des menus objets, sortant du fond des tiroirs, des coins et recoins de la maison, détaillés à plaisir par les crieurs publics et vendus en lots d'un ou de deux escalins. Puis ce fut le tour de la provision de papier, à commencer par 105 rames de papier à almanachs. Les livres imprimés par Plantin ou exposés en vente dans sa boutique apparurent ensuite. La plupart des éditions plantiniennes des premières années se vendirent en feuilles et à la rame ; les produits d'autres imprimeries furent

adjugés par tas ou au poids. Nous notons dans les lots de livres les ouvrages les plus importants : 5 rames de la *Grammaire de Clenardus,* 35 rames de la *Description des pays septentrionaux,* en flamand, 100 exemplaires de l'*Instruction chrestienne,* 214 exemplaires de *Térence,* 100 *Cartes du Vermandois,* 467 exemplaires du *Décameron de Boccace,* 109 exemplaires de l'*Amadis de Gaule,* 136 *Officium Beatæ Mariæ Virginis,* 560 *Antidotarium,* 179 *Symbola heroica,* 126 *Sententiæ Ciceronis,* 176 *de Miraculis rerum naturalium (libri IIII)* et 388 *Secrets d'Alexis.*

Parmi les planches gravées, nous remarquons : les mains taillées sur bois pour la *Chiromancie de Tricasse,* 22 figures de « l'Amérique en flamand, » 7 figures de « l'Histoire d'Éthiopie, » les figures de « l'Amérique en français » *(Singularitez de la France antarctique),* les figures de « l'Afrique » (*Historiale description de l'Afrique*) et des *Observations de Belon,* les planches « des pays septentrionaux, » trois planches sur cuivre de « l'Anatomie, » les planches de la *Carte du Vermandois* et de la *Pompe funèbre de Charles-Quint,* des encadrements, 3 lots d'autres figures, et une planche en métal d'une autre carte. Le poids des caractères fondus se montait à 5230 livres ; on vendit cinq bonnes presses et deux mauvaises. La vente produisit en tout 1199 livres, 5 escalins et 10 deniers de gros, somme équivalente à environ cinquante mille francs de notre monnaie.



u document que nous venons d'analyser il ressort clairement que les biens de Plantin furent vendus par exécution judiciaire. S'il pouvait rester le moindre doute à ce sujet, il serait dissipé par un autre document, découvert par M. le chevalier Léon de Burbure dans les archives de la ville d'Anvers. C'est une déclaration faite, le 27 juillet 1562, par Jean Verwithagen, imprimeur, et Jean Ryckaerts, libraire, par laquelle ils affirment sous la foi du serment qu'il est à leur connaissance que Christophe Plantin, imprimeur et libraire, s'est absenté et enfui de la ville, peu après la Noël de l'année 1561, pour cause de dettes et de créances arriérées et qu'ils ont vu vendre les biens dudit Plantin, ainsi que son imprimerie établie dans sa maison de la Cammerstrate, par l'amman, agissant comme officier de justice, au nom et à la demande de ses créanciers. Certaines circonstances, néanmoins, font soupçonner qu'il ne s'agissait pas ici d'une faillite ordinaire ni de créanciers bien cruels. L'une des deux personnes qui, en 1562, firent vendre l'avoir de Plantin est Corneille de Bomberghe qui, l'année suivante, devint son associé et resta toujours un de ses amis les plus dévoués et les plus généreux.



PORTRAIT DE FRANÇOIS RAPHELENGIEN

gravé par DE LARMESSIN pour l'*Académie des Sciences et des Arts* par Isaac Bullart.

Bien plus, ce même Corneille de Bomberghe, le 16 juin 1563, se porta garant vis-à-vis de l'amman pour toutes les sommes indûment comptées à Plantin sur le produit de la vente. Et comme pour mieux faire ressortir l'étrangeté de cette exécution judiciaire, il se trouve qu'au dos de cette garantie, Plantin a signé les reçus des paiements que l'amman a effectués entre ses mains, « en déduction de la vente de ses biens faicte en l'exécution de la justice. »

Ces sommes, comptées en six paiements, du 17 juin 1563 au 28 mars 1564, se montent à 2878 florins, environ les deux cinquièmes du produit total de la vente. En l'absence de Plantin, l'amman avait payé plusieurs des créanciers. Nous possédons encore la quittance par laquelle Jean Moerentorf (Moretus) reconnait avoir reçu, le 20 mai 1562, du clerc de l'amman, la somme de 40 florins en paiement de ses gages, « selon la convention conclue avec son maitre Christophe Plantin ». Un certain Antoine Vincent reconnaît également avoir reçu de l'amman, le 9 octobre 1563, la somme de 54 livres, 1 sol, 6 deniers. Il est évident que l'homme, dont les biens vendus à la criée rapportent quinze à vingt mille francs de plus que ses débiteurs n'avaient à réclamer, est loin d'être au-dessous de ses affaires. Cette vente doit donc avoir eu une autre raison que l'état obéré de Plantin, et nous pouvons bien admettre comme exacte l'explication fournie par la *Chronique de la Famille de la Charité*. Ce document nous apprend que le marcgrave saisit tous les biens de Plantin, au moment où celui-ci fut accusé d'avoir imprimé un livre hétérodoxe, que ses créanciers réclamèrent le paiement de leurs comptes et que, pour pouvoir les satisfaire, tout l'avoir du typographe fut vendu publiquement. Étant parvenu à se disculper de l'accusation élevée contre lui, Plantin avait droit à la restitution des sommes que la vente avait produites au-delà de son passif; il est tout naturel qu'il rentrât en possession de ce qui lui revenait.



UELLE était l'accusation portée contre Plantin, qui eut pour conséquence la vente de ses biens ? A cette époque où les édits sur la religion étaient exécutés dans toute leur rigueur, il fut soupçonné d'avoir imprimé des livres hétérodoxes. Il ne se sentit probablement pas à l'abri de tout reproche, et, au lieu d'affronter les perquisitions qu'on allait opérer chez lui et les recherches sur sa conduite antérieure, il jugea plus prudent de se mettre hors de la portée des inquisiteurs et des officiers de justice. Lui-même l'avoue dans une lettre, écrite en 1575 à Gryphius, l'imprimeur lyonnais. « Quant à ce qu'escrivés, dit-il, de feu Barthélémy Moulin, il me souvient bien d'avoir quelquefois receu quelques livres avec ses lectres : mais je tiens que c'estoit pour le payement de certains livres que j'avois délivrés à Paris à feu Macé Bonhomme, du temps qu'il avoit imprimé les Térences avec annotations en diverses formes, et non pas pour aucun compte dudict Moulin ni de luy avoir oncques

demandé quelques livres; que s'il en avait envoyé quelques ungs durant l'accident qui m'advint par la malice de mes gens, tandis que j'estois à Paris et que j'y demouray ung an, asçavoir tant que messieurs de la justice eussent cogneu mon innocence au faict de mesdicts serviteurs en madicte absence, je n'en sçaurois que dire : car avec la dissipation de mes biens mes livres de compte furent aussi perdus. »



NE série de pièces, publiées par M. Ch. Ruelens dans le *Bibliophile Belge* (tome III, 1868, p. 130), nous font connaître le délit commis par les ouvriers de Plantin. Elles jettent une vive lumière sur un événement qui est de la plus haute importance dans sa vie et sur lequel les archives de sa maison ne nous renseignent que fort imparfaitement. Nous entrerons dans quelques détails au sujet de cette affaire et des relations que Plantin eut avec les réformés; car les choses de la religion ont joué un rôle considérable dans son existence. Son exemple nous montre d'une manière frappante jusqu'à quel point les consciences étaient troublées au XVIe siècle, et combien les hommes, que l'on en soupçonnerait le moins, étaient entraînés par les divers et souvent étranges courants religieux qui, à cette époque, traversaient nos contrées.

Le dernier février 1562, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, écrivit une lettre à Jean d'Immerseel, marcgrave d'Anvers, pour lui mander l'envoi d'un livret que l'on disait sorti des presses de Christophe Plantin. L'imprimeur n'y avait mis ni son nom ni son adresse, mais, l'opuscule ayant été conféré avec d'autres livres imprimés par Plantin, le caractère s'en était trouvé semblable. Plantin et sa famille, ainsi que tous ses gens, hormis le correcteur et une servante, étaient d'ailleurs fortement soupçonnés d'être entachés des erreurs des nouvelles sectes. La gouvernante ordonna en conséquence au marcgrave de se transporter en la maison dudit Plantin pour opérer une perquisition, saisir les exemplaires du livre incriminé et agir selon les placards de Sa Majesté.

Le premier mars, Jean d'Immerseel répondit à la gouvernante que, la veille, il avait reçu la lettre et s'était incontinent transporté vers le logis et l'imprimerie de Plantin. Celui-ci avait quitté la ville depuis cinq ou six semaines et s'était rendu à Paris. Avec l'assistance des correcteurs et d'un lecteur espagnol, le magistrat découvrit ceux qui avaient imprimé l'opuscule hérétique : *Briefve instruction pour prier*. C'était Jehan d'Arras, natif de Metz en Lorraine, Jehan Cabaros, natif de Gascogne, et Bartholomé, peintre de Paris. Ceux-ci déclarèrent avoir fait l'impression à leurs propres dépens et à l'insu de Plantin et de sa famille. Le livre n'avait été terminé que depuis huit ou neuf jours, et ils avaient expédié à Metz l'édition entière, se montant à environ mille exemplaires. Le texte qu'ils avaient reproduit leur avait été

envoyé de Metz par l'oncle de Jehan d'Arras, magistrat en cette ville. Les trois compagnons en aveu furent mis sous bonne garde. Ordre fut ensuite donné à l'inquisiteur Tiletanus (Josse Ravesteyn), de faire appréhender toute la famille de Plantin, y compris la servante. De la part de cette dernière et des jeunes filles de Plantin, on s'attendait à des révélations importantes.

Le 6 mars suivant, Jean d'Immerseel fit savoir à la gouvernante qu'on avait distribué à Anvers et qu'on lui avait remis un livret qui était la traduction flamande de la *Briefve instruction pour prier*. Il avait promis une récompense de cent florins à qui lui ferait connaître la personne qui lui avait fait parvenir cet opuscule. A en juger d'après le caractère, il avait été imprimé à Emden.



la suite de cette lettre, le marcgrave reçut l'ordre de faire toute la diligence possible pour découvrir les imprimeurs du livret hétérodoxe et de la traduction flamande. Il devait interroger les gens de Plantin pour savoir d'eux si, antérieurement, ils n'avaient rien imprimé qut fût contraire à la religion, et « bien enfoncer la conduite du ménage de Plantin, » dont il était à présumer qu'ils n'étaient pas « du tout nets quant à la religion. »

Une lettre du marcgrave à la gouvernante annonça ensuite que les trois compagnons avaient été mis sous bonne garde. Le correcteur et le lecteur ayant été interrogés, déclarèrent n'avoir jamais vu d'autre impression hétérodoxe dans l'officine de leur maitre que le livret incriminé. Immédiatement après leur interrogatoire, ces deux derniers témoins quittèrent Anvers, et Jean d'Immerseel, les ayant fait chercher, ne parvint pas à les retrouver. Mais il découvrit mille des quinze cents exemplaires, ou environ, qui avaient été tirés de la *Briefve instruction pour prier,* les cinq cents autres avaient été envoyés, partie à Metz, partie à Paris. Le 17 mars 1562, Jean d'Immerseel écrivit une nouvelle et dernière lettre à Marguerite de Parme. Peu de jours auparavant, il avait interrogé les trois compagnons de Plantin qui persistèrent dans leurs dires. Silvius et d'autres imprimeurs anversois étaient d'avis que la traduction flamande sortait des presses hérétiques d'Emden. Le marcgrave avait fait brûler tous les exemplaires trouvés à Anvers. Il n'avait su découvrir aucun indice qui fût compromettant pour Plantin ; son absence afin de « solliciter certain procès » n'était pas une présomption suffisante pour le faire poursuivre. A son retour, le marcgrave l'appellerait pour ouïr ses excuses. En attendant, la procédure contre les trois compagnons serait poursuivie.

Nous ne savons quelle fut, pour les ouvriers, l'issue du procès ; il est probable qu'ils ont été sévèrement punis. Les poursuites intentées contre Plantin se bornèrent à ce que nous en avons dit. Dans toute l'instruction de cette affaire, le marcgrave nous semble avoir fait preuve à son égard d'une modération peu commune.

D'après les témoignages de Jean Verwithagen et de Jean Ryckaerts, Plantin était parti peu après la Noël de 1561 ; Jean d'Immerseel attesta, le premier mars, que Plantin était absent depuis cinq ou six semaines ; les deux témoignages concordent donc pour désigner la première quinzaine de janvier 1562 comme l'époque où il se rendit à Paris. Ses livres de vente sont régulièrement tenus jusqu'au 12 janvier 1562. Cependant, le 5 mars suivant, Plantin inscrivit dans un de ses registres « 2 Europa Mercatoris » fournies à Jérôme Cock, ce qui fait supposer qu'il avait quitté Anvers, immédiatement après le 12 janvier, et emporté à Paris une partie de ses livres de vente. En effet, le 14 mai 1562, il fit dans cette dernière ville un relevé de ses dettes qui se montaient à 332 florins.



on absence se prolongea jusqu'au commencement de septembre 1563, c'est-à-dire, durant environ vingt mois. Ses livres de comptabilité reprennent leur marche régulière, le 10 du même mois. Le 25 août, il avait liquidé, à Paris, son compte avec Pierre Porret qui lui resta redevable de 960 livres de France. Étant rentré à Anvers, il y fit, le 14 septembre, le relevé des marchandises qu'il possédait encore et retrouva environ 400 livres et gravures. Il s'empressa de racheter ou de commander pour environ 1200 florins de caractères, de matrices et de poinçons. Le 27 septembre, il acheta une vieille presse au Rempart des Lombards, pour la somme de 10 florins, et la fit restaurer, ce qui lui coûta 12 florins et 12 sous. Peu de jours après, il s'associa avec quatre riches bourgeois d'Anvers et put ainsi monter ses affaires sur un pied plus grand qu'elles n'étaient avant son départ.

Plantin sortit donc sain et sauf du procès intenté contre lui en 1562. Il est vrai que dans la suite il fut encore molesté, une ou deux fois, pour cause de religion.

Le 26 juin 1563, il fut appelé à Bruxelles par un billet, signé de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, et ainsi conçu :

« Marguerite par la grâce de Dieu, ducesse de Parme, Plaisance etc., régente et gouvernante.

» Chier et bien amé. Ceste sera pour vous ordonner que ayez à incontinent vous trouver icy pour quelques choses qu'avons à vous faire déclarer et lesquelles entendrez à vostre venue. A tant chier et bien amé nostre Signeur soit garde de vous. De Bruxelles, ce XXVIe jour de juing 1563.

MARGARITA. »

L'adresse était : « A nostre chier et bien amé Christoffle Plantin, libraire à Anvers. »

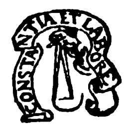
Nous avons retrouvé cette lettre dans un rouleau où se trouvaient également un exemplaire de *L'A. B. C. ov Instrvction chrestienne pour les petits enfans reueue par vene-*

rables docteurs en Theologie. Avec L'instruction chrestienne de F. I. Pierre de Rauillian, imprimé par Plantin en 1558, ainsi que le privilège de ce volume et le manuscrit de l'*Instrvction chrestienne par F. I. Pierre Ravillian,* qui fut imprimé, avec l'adresse de Plantin, en 1562. L'intention de la gouvernante était d'interroger Plantin sur cette dernière impression. Ce qui le prouve, c'est la note écrite par Plantin sur l'exemplaire du même petit livre que possède le Musée Plantin-Moretus : « Ceste impression est faussement mise en mon nom car je ne l'ai faicte ne faict faire. » Nul doute qu'il n'ait emporté également à Bruxelles l'exemplaire pourvu de cette déclaration.

INSTRVCTION
CHRESTIENE,
CONTENANT LA
DECLARATION

Du Symbole dés Apostres,
Dés dix commandemens de la loy,
De l'oraison Dominicale.
Du baptesme, De la confession.&
De la cene de nostre Seigneur Iesus Christ.

PAR
F. I. PIERRE RAVILLIAN.
A
MADAME CATHERINE
GAMBALEE.



A ANVERS,
De l'imprimerie de Christof. Plantin.
M. D. LXII.

Plantin parvint encore à se disculper et y réussit d'autant plus facilement que le manuscrit de l'*Instruction chrestienne* de 1562 était pourvu de l'approbation du doyen de Ste Gudule de Bruxelles.

Le 2 février 1566, Marguerite de Parme écrivit de nouveau à Jean d'Immerseel pour lui enjoindre de faire des recherches chez certains libraires d'Anvers qui détenaient des livres hérétiques. Il est dit entre autres dans ces instructions : « Tous tenant le bouticque de Plantin, ont le passionale des martiers modernes, aussi le testament en espaignol et ung livret en 16o faict contre le boclier de la foi (1). »

En 1567, le nom de Plantin figure comme calviniste sur la liste des hérétiques dressé par un certain Francisco Pays, probablement d'après les rumeurs publiques et certainement dans une intention peu rassurante pour ceux qui étaient mentionnés. Sur cette même liste, soit dit en passant, sont portés Alexandre Grapheus, le secrétaire de la ville et le plus ancien protecteur de Plantin, Corneille et Charles de Bomberghe, ainsi que Goropius Becanus, trois de ses quatre associés de 1564.

Les livres publiés par lui après 1562 n'échappèrent pas tous aux soupçons de l'autorité. Les *Testamenten der XII patriarchen,* qu'il imprima en 1564 pour Van Keerberghen, ainsi que les psaumes de David, traduits par Clément Marot, figurent dans l'index des livres prohibés qu'il fit paraître lui-même en 1570. Le Musée Plantin-Moretus possède un exemplaire du dernier de ces ouvrages avec l'annota-

(1) CHARLES RAHLENBECK : *A propos de quelques livres défendus imprimés à Anvers au XVIe siècle.* (Bibliophile belge. 1856. T. XII, p. 252).

tion : « Visité de rechief et trouvé non répugnant à la foy catholique. Josse Schellinc. »

Toutes ces accusations et tous ces soupçons n'eurent point de suites graves pour Plantin. Est-ce à dire qu'il était réellement resté étranger aux idées de la Réforme ? Il s'en faut de beaucoup, puisque, comme on va le voir, notre imprimeur s'était affilié à une secte dissidente nommée « la Famille de la Charité ».



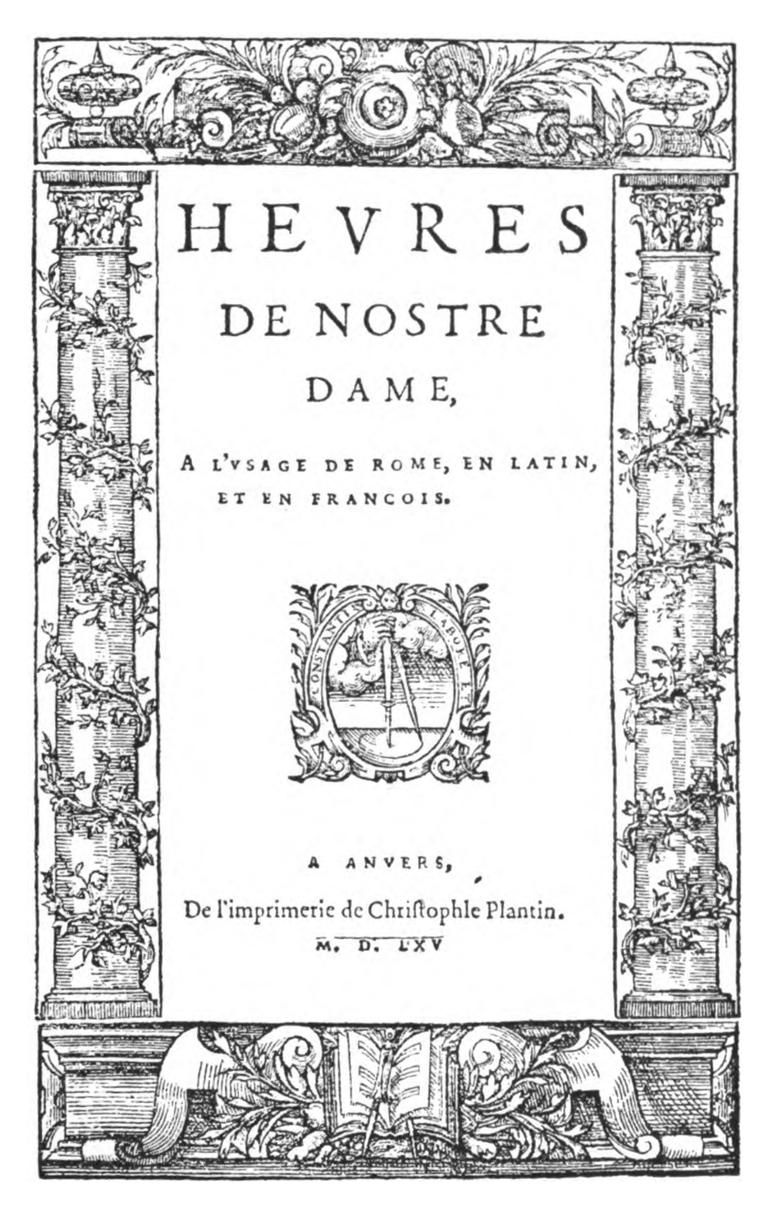
ENRI Niclaes, le père de cette petite église, est un des nombreux sectaires qui apparurent dans le monde germanique, pendant la première moitié du seizième siècle. Les grands réformateurs, Luther et Calvin, avaient proclamé comme base de la foi nouvelle la parole de Dieu conservée dans les Saintes Écritures. La raison humaine et individuelle devait, d'après eux, s'évertuer à comprendre le véritable sens des livres divins, et adopter ceux-ci pour guides uniques dans les dogmes et dans les pratiques du culte. L'organisation politique des gouvernements ne devait subir d'autres modifications que celles qui découleraient d'une réforme des mœurs.

A côté de ces fondateurs d'églises nouvelles, hommes savants et novateurs modérés, il surgit toute une bande d'illuminés, se proclamant envoyés de Dieu pour changer les bases de la religion et de la société. C'étaient en général des hommes peu instruits qui s'appuyaient sur des lambeaux de textes sacrés, sur une phrase de la bible, prise à la lettre ou interprétée allégoriquement, pour changer la face du monde et prêcher une révolution universelle. Les fougueuses prédications des premiers réformateurs avaient préparé la voie à ces visionnaires. Bon nombre de gens simples, dont l'esprit était surexcité par les discussions théologiques engagées partout à cette époque, prirent pour des oracles les élucubrations de ces prophètes exaltés ou imposteurs, et ceux-ci, aiguillonnés par l'immense succès des premiers apôtres des idées nouvelles, s'enivrèrent de leurs rêves de grandeur surhumaine, ou bien, obsédés par une idée fixe, se crurent de bonne foi appelés à faire triompher leurs dogmes absurdes et leurs rêveries mystiques et égalitaires.

Ils se mirent à l'œuvre pour propager leurs doctrines, tantôt affrontant avec courage les plus grands périls, tantôt se dérobant par la ruse et l'hypocrisie aux châtiments qui les menaçaient. La prédication occulte ou ouverte n'était pas leur moyen fovori de propagande. D'ordinaire, ils publiaient d'abord un écrit volumineux servant de livre saint à leurs adhérents et faisaient paraître ensuite quantité d'opuscules, en prose ou en vers, pour gagner des partisans nouveaux ou stimuler le zèle de leurs disciples. Ce que ces écrits aux allures mystiques renferment de ténèbres opaques ou d'amphigouri théologique ne peut se concevoir.

Ce fut surtout dans la secte des anabaptistes qu'on vit surgir des rêveurs de

cette espèce. Dès son origine, cette doctrine avait mêlé à ses prédications religieuses des utopies socialistes ; elle avait proclamé le règne de Dieu sur la terre, prédit l'année où ce grand événement se réaliserait, indiqué les villes où les prophètes planteraient l'étendard du Christ : Strasbourg d'abord, Munster ensuite, Amsterdam enfin. Le mysticisme, qui est encore resté un des caractères de cette église, se mêlait, aux premiers jours, à des ambitions plus positives et la prédiction du bonheur céleste était accompagnée de la promesse des jouissances matérielles les plus attrayantes. L'anabaptisme se purifia plus tard, en grande partie, de l'alliage visionnaire du premier temps ; mais les petites sectes qu'il engendra, celles de Melchior Hofman, de Jean de Leyde, de David Jooris, de Henri Niclaes, de Hiël ou Barrefelt en étaient fortement imprégnées. Pour chacun de ces illuminés, les Écritures Saintes n'ont plus l'autorité absolue que lui reconnaissaient les plus anciens réformateurs, elles sont une lettre morte que l'esprit de Dieu doit vivifier. Ce qu'ils écrivent et prêchent leur est directement inspiré par la divinité ; ils représentent sur la terre le Christ qui s'est incarné en eux et parle par leur bouche ; bien plus, ils donnent à leurs adeptes le moyen de participer à cette vie divine et de s'identifier avec le Christ en embrassant la doctrine de ses élus.


HEVRES DE NOSTRE DAME, A L'VSAGE DE ROME, EN LATIN, ET EN FRANCOIS.

A ANVERS, De l'imprimerie de Christophle Plantin. M. D. LXV

La conséquence de pareilles divagations est facile à prévoir. Si le chef de l'église reçoit l'inspiration directe de Dieu, ses prédications révèlent une doctrine supérieure à la Bible ; si ses disciples s'identifient avec Dieu, ils deviennent impeccables et la distinction entre le bien et le mal cesse d'exister pour eux. Pour les croyants de ces petites sectes, la rêverie mystique remplaçait la réflexion ; la pensée délivrée des préoccupations matérielles s'abimait dans la contemplation de la divinité et se

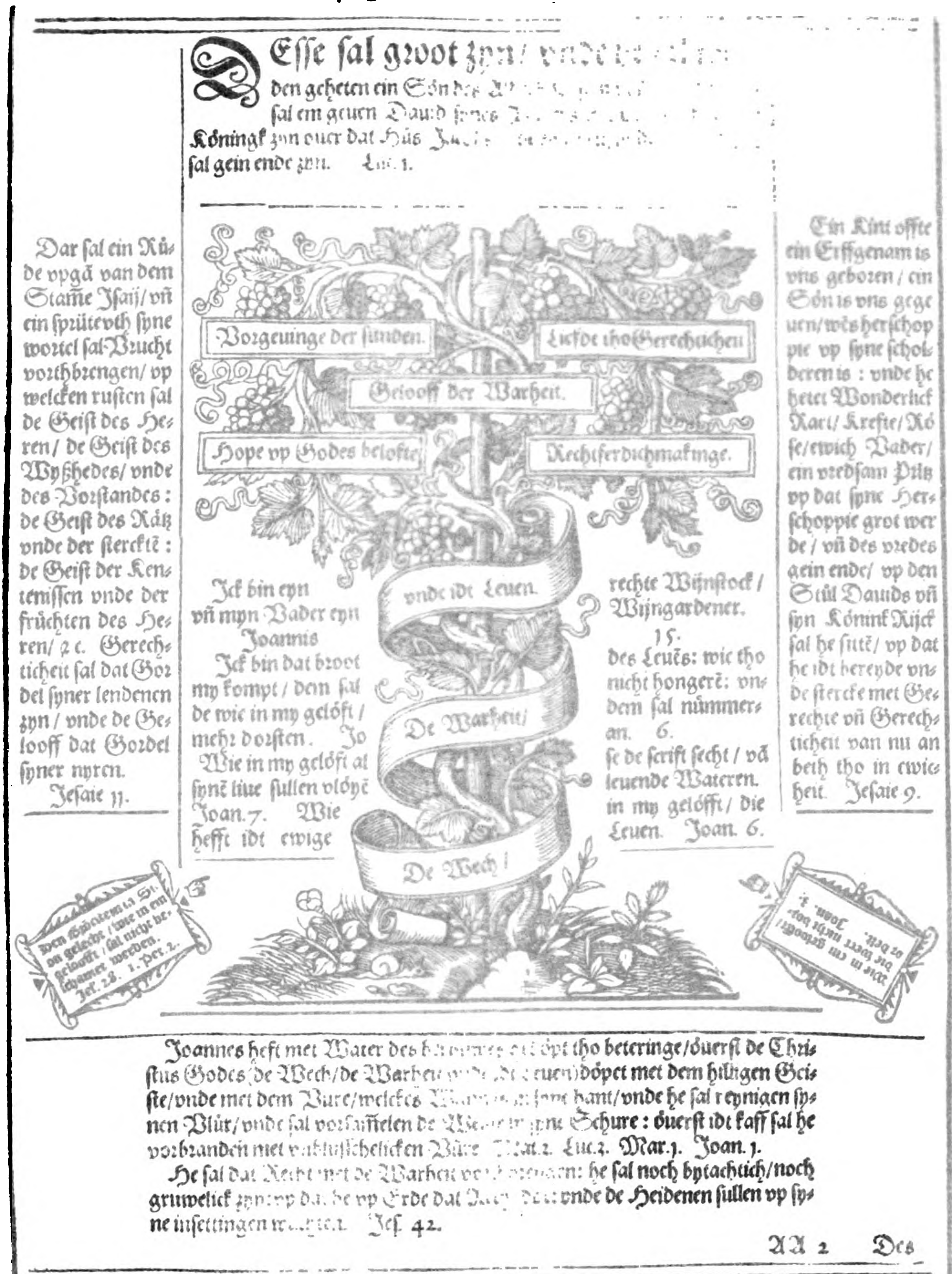


ticheit / dorch den Geist der
Lieffden/vnde den vorgodeden Mensch H. N.
vth de Hemmelische Warheit betüget:
Tho ene warachtige Vorklaringe der Höuetsum-
men der vprechter Gerechticheit/ offte
Könincklicker Kronen des
ewigen Leuens.

Hört dit/O ghy alle Völckeren/anmercket alle
die in dessem Tyde leuen/ beyde Rycke vnde Erme thosamen:
Mynen Mundt sal Wyszheit spreken/ vnde myn
Herte Vorstandt vorthbrengen.
Psal. 48.

De Mundt des Gerechten geit mith Wys-
heit vmme/ vnde syn Tunge sal spreken dat Gericht.
De Wet synes Godes is in synem
Herte / vnde syne Gangen
slipperen nicht.
Psal. 36.

TITRE DE : *DEN SPEGEL DER GHERECHTICHEIT* PAR HENRI NICLAES.



Desse sal groot zyn/ vnde ...
den geheten ein Sön des ...
sal em geuen Dauid synes ...
Köningk zyn ouer dat Hüs Jacob ...
sal gein ende zyn. Luc. 1.

Dar sal ein Rüde vpgä van dem Stame Jsaij/ vñ ein sprüte vth syne wortel sal Vrucht vorthbrengen/ vp welcken rusten sal de Geist des Heren/ de Geist des Wyßhedes/ vnde des Vorstandes: de Geist des Räts vnde der sterckte: de Geist der Kentenissen vnde der früchten des Heren/ ꝛc. Gerechticheit sal dat Gordel syner lendenen zyn/ vnde de Gelooff dat Gordel syner nyren. Jesaie 11.

Jck bin eyn rechte Wijnstock/ vñ myn Vader eyn Wijngardener. Joannis 15.

Jck bin dat broot des Leuēs: wie tho my kompt/ dem sal nicht hongerē: vnde wie in my gelöft/ dem sal nümmermehr dorsten. Joan. 6.

Wie in my gelöft/ als de scrift secht/ vā syne liue sullen vlöyē leuende Wateren. Joan. 7. Wie in my gelöfft/ die hefft idt ewige Leuen. Joan. 6.

Ein Kint offte ein Erffgenam is vns geboren/ ein Sön is vns gegeuen/ wes herschoppie vp syne scholderen is: vnde he hetet Wonderlick Raet/ Krefte/ Köse/ ewich Vader/ ein vredsam Pilst vp dat syne Herschoppie grot werde/ vñ des vredes gein ende/ vp den Stül Dauids vñ syn Köninck Rijck sal he sittē/ vp dat he idt bereyde vnde sterckē met Gerechte vñ Gerechticheit van nu an beth tho in ewicheit. Jesaie 9.

Joannes heft met Water des ... gedöpt tho beteringe/ öuerst de Christus Godes (de Wech/ de Warheit vnde dat Leuen) döpet met dem hilligen Geiste/ vnde met dem Vüre/ welckes ... in syne hant/ vnde he sal reynigen synen Vlör/ vnde sal vorsammelen de Weite in syne Schüre: öuerst idt kaff sal he vorbranden met vnblusschelicken Vüre. Matt. 3. Luc. 3. Mar. 1. Joan. 1.

He sal dat Recht met de Warheit vorbrengen: he sal noch bytachtich/ noch gruwelick zyn/ vp dat he vp Erde dat Recht ... vnde de Heidenen sullen vp syne insettingen wachten. Jes. 42.

AA 2 Des

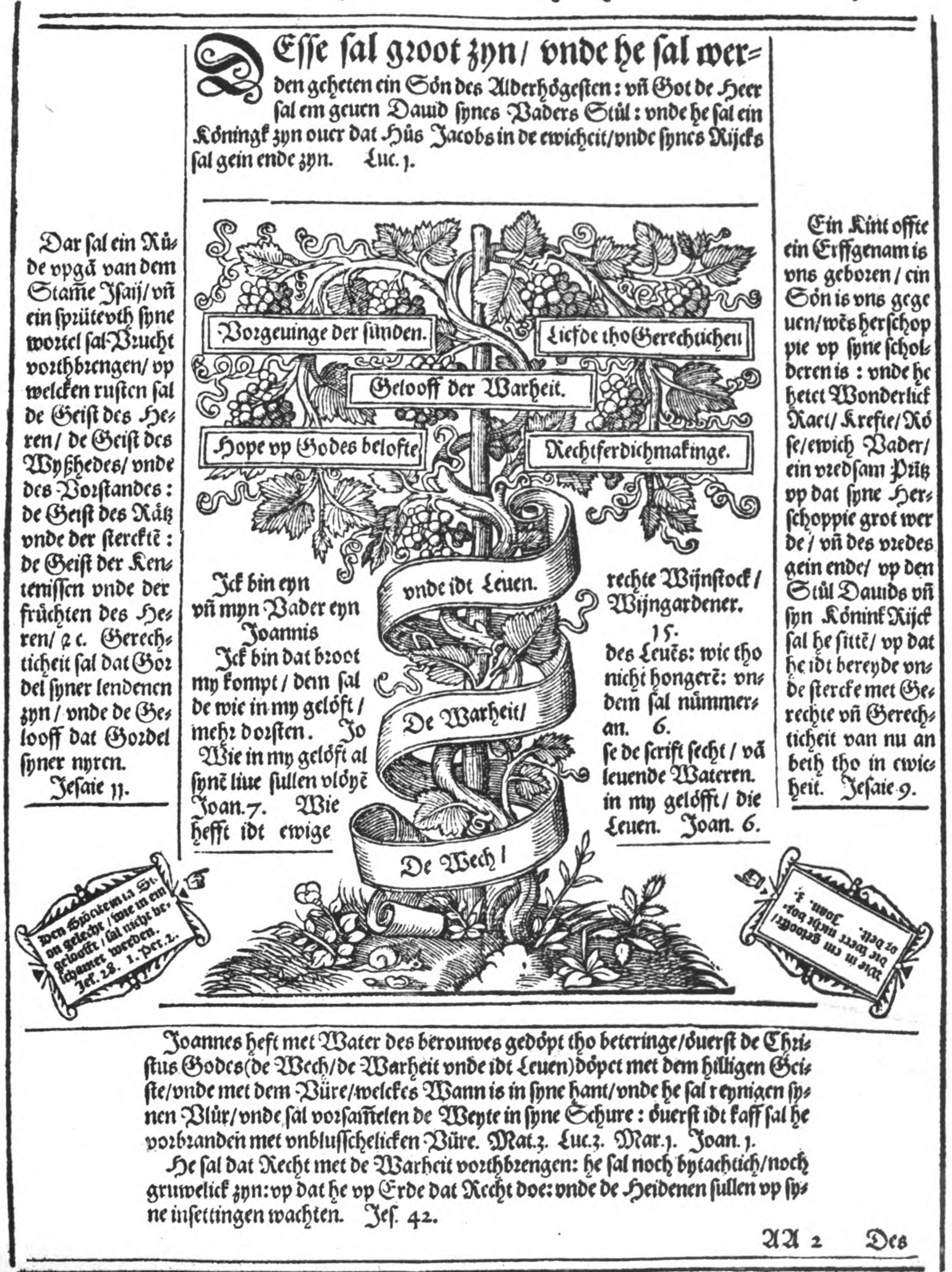


dorch den Geist der
den vorgodeden Mensch H. N.
hemmelische Warheit betüget:
ene warachtige Vorklaringe der Höuetsummen der vprechter Gerechticheit/ offte
Kö[illegible]licker Kronen des
ewigen Leuens.

[illegible] alle Völckeren/anmercket alle
[illegible]leuen/ beyde Rycke vnde Erme thosamen:
[illegible]andt sal Wyßheit sprecken/ vnde myn
[illegible] Vorstandt vorthbrengen.
Psal. 48.

[illegible] des Gerechten geit nith Wyß=
[illegible] syn Tunge sal sprecken dat Gericht.
[illegible] synes Godes is in synem
Herte / vnde syne Gangen
slypperen nicht.
Psal. 36.

R GHERECHTICHEIT PAR HENRI NICLAES.



Desse sal groot zyn/ vnde he sal werden geheten ein Sön des Alderhögesten: vñ Got de Heer sal em geuen Dauid synes Vaders Stül: vnde he sal ein Köningk zyn ouer dat Hüs Jacobs in de ewicheit/vnde synes Rijcks sal gein ende zyn. Luc. j.

Dar sal ein Rüde vpgã van dem Stamme Jsaij/ vñ ein sprüte vth syne wortel sal Vrucht vorthbrengen/ vp welcken rusten sal de Geist des Heren/ de Geist des Wyßhedes/ vnde des Vorstandes: de Geist des Rätz vnde der stercktē: de Geist der Kenteniſſen vnde der früchten des Heren/ ꝛc. Gerechticheit sal dat Gordel syner lendenen zyn / vnde de Gelooff dat Gordel syner nyren.
Jesaie jj.

Jck bin eyn
vñ myn Vader eyn
Joannis
Jck bin dat broot
my kompt / dem sal
de wie in my gelöft /
mehr dorsten. Jo
Wie in my gelöft al
synē liue sullen vlöyē
Joan.7. Wie
hefft idt ewige

rechte Wijnstock /
Wijngardener.
15.
des Leuēs: wie tho
nicht hongerē: vndem sal nümmeran. 6.
se de scrift secht / vā
leuende Wateren.
in my gelöfft/ die
Leuen. Joan. 6.

Ein Kint offte ein Erffgenam is vns geboren / ein Sön is vns gegeuen/ wēs herschoppie vp syne scholderen is: vnde he hetet Wonderlick Raet/ Krefte/ Röse/ewich Vader/ ein vredsam Prītz vp dat syne Herschoppie grot werde / vñ des vredes gein ende/ vp den Stül Dauids vñ syn Könink Rijck sal he sittē/ vp dat he idt bereyde vnde stercke met Gerechte vñ Gerechticheit van nu an beth tho in ewicheit. Jesaie 9.

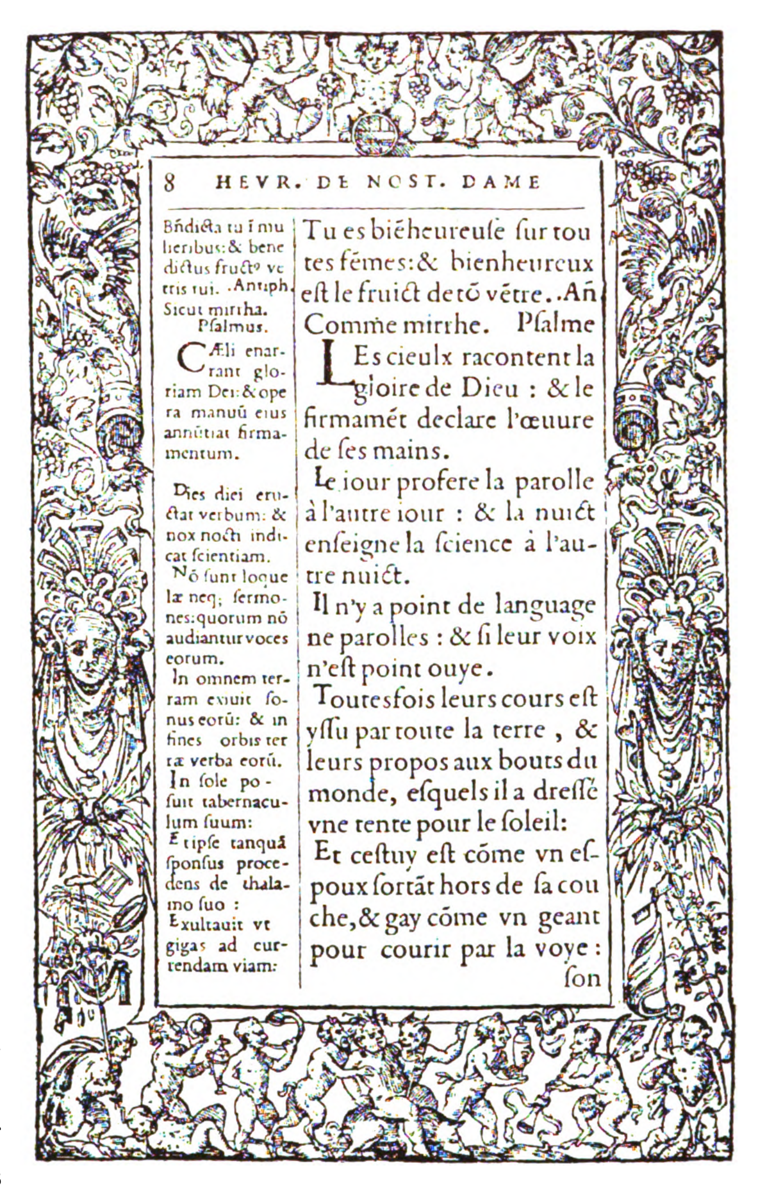
Joannes heft met Water des berouwes gedöpt tho beteringe/ öuerst de Christus Godes (de Wech/de Warheit vnde idt Leuen) döpet met dem hilligen Geiste/vnde met dem Vüre/ welckes Wann is in syne hant/ vnde he sal reynigen synen Vlür/ vnde sal vorsamelen de Weyte in syne Schure: öuerst idt kaff sal he vorbranden met vnblusschelicken Vüre. Mat.3. Luc.3. Mar.j. Joan.j.

He sal dat Recht met de Warheit vorthbrengen: he sal noch bytachtich/noch gruwelick zyn: vp dat he vp Erde dat Recht doe: vnde de Heidenen sullen vp syne insettingen wachten. Jes. 42.

AA 2 Des

PLANCHE DU 3e LIVRE DE : *DEN SPEGEL DER GHERECHTICHEIT.*

délectait dans les molles rêveries d'une perfection indéfinie, où toutes les pensées et toutes les œuvres seront purifiées, où tous les hommes, fils de Dieu, seront frères, où l'humanité ne formera qu'une seule famille, ayant pour père le Christ ou son représentant sur la terre, où la propriété sera commune et la guerre abolie, où la terre deviendra l'image temporelle et limitée du ciel infini et éternel.



8 HEVR. DE NOST. DAME

Bñdicta tu ĩ mulieribus: & benedictus fruct⁹ ventris tui. Antiph. Sicut mirrha. Psalmus.

CÆli enarrant gloriam Dei: & opera manuũ eius annũtiat firmamentum.

Dies diei eructat verbum: & nox nocti indicat scientiam.

Nõ sunt loquelæ neq; sermones: quorum nõ audiantur voces eorum.

In omnem terram exiuit sonus eorũ: & in fines orbis terræ verba eorũ.

In sole posuit tabernaculum suum:

Et ipse tanquã sponsus procedens de thalamo suo :

Exultauit vt gigas ad currendam viam:

Tu es biẽheureuse sur toutes fẽmes: & bienheureux est le fruict de tõ vẽtre. Añ. Comme mirrhe. Psalme

LEs cieulx racontent la gloire de Dieu : & le firmamẽt declare l'œuure de ses mains.

Le iour profere la parolle à l'autre iour : & la nuict enseigne la science à l'autre nuict.

Il n'y a point de language ne parolles : & si leur voix n'est point ouye.

Toutesfois leurs cours est yssu par toute la terre , & leurs propos aux bouts du monde, esquels il a dressé vne tente pour le soleil:

Et cestuy est cõme vn espoux sortãt hors de sa couche, & gay cõme vn geant pour courir par la voye : son

Dans le nombre des prophètes qui prêchaient cette doctrine se trouvait Henri Niclaes ou Claessen, qui fonda une secte nouvelle sous le nom de « la Famille de la Charité. » Il était né, d'après son propre témoignage, le 10 janvier 1501 ou 1502, et ce fut à Munster, s'il faut en croire la tradition, qu'il vit le jour. De bonne heure, dit la Chronique de sa secte, il fut préoccupé des choses de la religion, et dès sa neuvième année, il eut des visions, dans lesquelles Dieu lui donna la solution des difficultés qui embarrassaient son jeune esprit. Parvenu à l'âge d'homme, il entra dans le commerce et réussit à faire prospérer ses affaires. Il fut persécuté pour ses opinions religieuses et mis en prison, d'abord dans sa ville natale, ensuite à Amsterdam ; mais chaque fois on fut obligé de le relâcher parce qu'on ne découvrait pas d'hérésie en lui. Cependant, Henri Niclaes crut prudent de s'établir à Emden, dans la Frise Orientale, un lieu sûr où se réfugiaient des dissidents de toutes nuances. C'est là que, de 1541 à 1561, il travailla à formuler et à propager sa doctrine. Son commerce le conduisait souvent en Hollande et en Brabant ; il y répandait ou faisait répandre, en secret, ses écrits, et s'abouchait avec ceux qu'il voulait gagner à ses idées. Le nombre de ses ouvrages est surprenant ; il les faisait imprimer par Dirk de Borne, par Augustin de Hasselt, par Nicolas de Bomberghe et aussi par Plantin, comme on le verra.



ENRI Niclaes gagna des adeptes en Hollande, en Flandre, en Brabant, en France et surtout en Angleterre. En 1561, il quitta Emden, où on l'avait menacé de la prison, pour s'établir à Kampen. Il séjourna aussi à Cologne et passa probablement en Angleterre. Il mourut vers 1570. Malgré leurs efforts, ni lui ni les grands dignitaires de son église, — car celle-ci était organisée hiérarchiquement, avec un grand luxe de grades, de titres et de cérémonies, — ne parvinrent à inspirer la confiance. Le nombre des prosélytes fut et resta fort restreint, tant du vivant qu'après la mort de Niclaes. Les défections, les dissensions, les trahisons troublèrent, à chaque instant, le repos de la Famille de la Charité, et le prophète ne réussit pas à empêcher le schisme de se glisser dans son petit troupeau.

La raison de cette stérilité de la prédication de Niclaes se découvre aisément. Lorsque ce novateur apparut, l'anabaptisme avait calmé ses premières ardeurs. Les prédictions de ses plus anciens prophètes ne s'étaient pas réalisées, le roi de Sion avait été défait à Munster, des milliers de ses adhérents avaient péri ; enfin et surtout, avec Menno Simons, une doctrine moins exaltée avait pris la place des anciennes rêveries. Pour les anabaptistes, qui suivaient les préceptes de leur dernier chef, le royaume de Dieu consistait dans la préférence donnée aux choses du ciel sur celles de la terre. Cette explication plus raisonnable de la formule favorite des fondateurs de la secte, jointe aux désillusions de toute nature que leurs adhérents avaient éprouvées, devait empêcher le public de prendre au sérieux les divagations des illuminés de la seconde époque. D'ailleurs les écrits qui renferment leurs doctrines sont tellement obscurs, que l'on s'étonne comment les lecteurs aient pu y découvrir un code de dogmes religieux et un guide pratique de la vie.

Il est en effet difficile de se faire une idée claire de la doctrine de Henri Niclaes. Jamais prophète ou théologien, illuminé ou mystique, ne fut moins écrivain ou logicien que le père de la Famille de la Charité. J'ai lu son œuvre capitale, « le Miroir de la Justice, » que n'a pas vu son dernier biographe, le Dr Nippold (1). Il faut du courage pour achever cette lecture qui constitue un vrai supplice de Tantale. On cherche vainement à y découvrir un sens clair, une idée déterminée. On dirait un défilé interminable de pensées détachées et d'impressions vagues qui obsédaient l'esprit de l'auteur et qu'il a jetées pêle-mêle sur le papier, dans l'état nébuleux et confus où il les entrevoyait. Il y a là des centaines de pages remplies de citations de

(1) Un des deux exemplaires connus du *Spegel der Gherechticheit* se trouve à la bibliothèque de l'Université de Leyde ; le bibliothécaire, le Dr W. N. du Rieu, l'a mis à notre disposition, avec une bienveillance extrême, pour l'étudier et en faire reproduire les planches que le lecteur trouvera dans notre ouvrage. L'autre exemplaire se trouve dans la bibliothèque de l'église hollandaise d'Austin Friars à Londres.

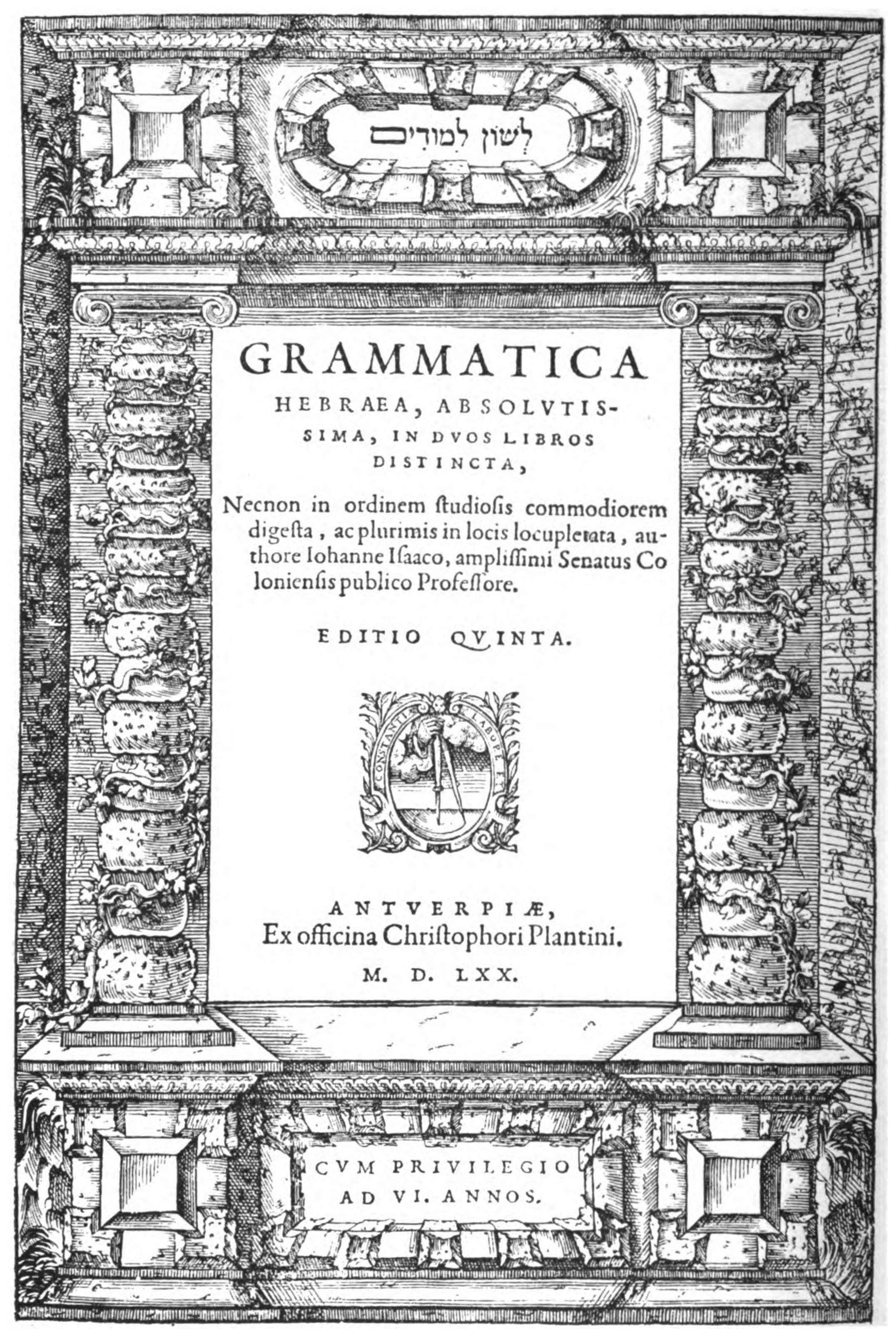
l'Écriture sans cohésion entre elles, des expansions mystiques, des exhortations morales juxtaposées, des raisonnements dix fois commencés, dix fois abandonnés, repris et répétés sans raison plausible, formant un fouillis qui énerve et rebute le lecteur, sans lui offrir la moindre échappée de vue sur une pensée large et nette. De loin en loin seulement, la monotonie de cette enfilade de phrases est rompue par une comparaison ou une allégorie péniblement développée et ne répandant guère de clarté sur le raisonnement.



EN scrutant bien ces ténèbres et en y mettant une forte dose de bonne volonté, pour essayer de comprendre ce que Henri Niclaes a voulu dire, nous présumons que sa doctrine se réduit aux points suivants. Le Christ est venu pour nous sauver, il a promis à l'humanité qu'elle serait délivrée du péché et sanctifiée, qu'elle vivrait de sa vie et que, par la Charité, c'est-à-dire par l'amour universel, la loi s'accomplirait. Mais les hommes sont plus pervers que jamais; la promesse du Christ ne s'est donc pas réalisée, et pour qu'elle s'accomplisse, pour que la Loi règne sans partage, il faut que la Charité devienne la maîtresse absolue de la terre. Les hommes doivent s'humilier, reconnaître leur faiblesse, pleurer leurs péchés, se dépouiller de leurs aspirations égoïstes, s'entr'aimer et s'unir entre eux et avec le Christ. La Charité *(de Liefde)* est la loi suprême et unique : celui qui s'en pénètre et la prend pour guide de sa vie est sauvé et impeccable. Le culte extérieur est sans aucune importance, pourvu que celui qui l'exerce pratique la Charité; toutes les religions sont des symboles; le christianisme établi des églises orthodoxes ou dissidentes est une formule vaine, mais respectable, parce qu'il contient la prédiction du règne de la Charité; les Écritures Saintes ont de la valeur, pour autant que sous une forme allégorique, elles laissent entrevoir l'avènement de ce règne et donnent à l'humanité l'espoir d'un avenir meilleur.

Au point de vue religieux, cette doctrine, comme on voit, ne s'inquiète d'aucun dogme existant; elle s'élève au-dessus de toutes les églises et, tout en protestant de son respect pour celles-ci, elle professe à leur égard le plus profond mépris en les traitant de choses vaines et indifférentes. Au point de vue de la morale, elle est d'une grande pureté : *le Miroir de la Justice* prêche à chaque page l'abnégation, le sacrifice volontaire, la pratique du bien pour le bien, et condamne l'égoïsme sous toutes ses formes. On dirait un livre écrit par un disciple de Thomas à Kempis, par un mystique sévère, un ascète dur pour lui-même et pour les autres. Cette religion sans dogmes, cette morale sans préceptes déterminés ni sanction surnaturelle, malgré ses allures mystiques et ascétiques, n'est en somme que le culte de l'humanité; c'est la négation de toute religion et de toute église. Les adversaires de Henri Niclaes, Marnix de Ste Aldegonde et Dirk Coornhert dans les Pays-Bas, ainsi que John Rogers en Angle-

terre, ne s'y trompèrent point et donnèrent à Niclaes et à ses adeptes le surnom de


לשון למודים

GRAMMATICA
HEBRAEA, ABSOLVTISSIMA, IN DVOS LIBROS DISTINCTA,

Necnon in ordinem ſtudioſis commodiorem digeſta, ac plurimis in locis locupletata, authore Iohanne Iſaaco, ampliſſimi Senatus Colonienſis publico Profeſſore.

EDITIO QVINTA.

ANTVERPIÆ,
Ex officina Chriſtophori Plantini.
M. D. LXX.

CVM PRIVILEGIO
AD VI. ANNOS.

FRONTISPICE DE *GRAMMATICA HEBRAEA JOH. ISAACI.* — PLANTIN 1564,
dessiné par GOD. BALLAIN et gravé par ARNOLD NICOLAÏ.

« libertins », c'est-à-dire d'hommes qui ne suivaient d'autre règle que leur bon plaisir.

Le reproche était exagéré, mais il devait paraître fondé dans une société de catholiques et de réformés, pour qui la morale empruntait toute sa sainteté au caractère divin et révélé de ses préceptes.



מאת יי היתה זאת

BIBLIA,

Ad vetuſtiſſima exemplaria caſtigata.

Quid in horum Bibliorum caſtigatione præſtitum ſit, ſubſequens præfatio latius indicabit.

ANTVERPIÆ,

Ex officina Chriſtophori Plantini.

M. D. LXV.

CVM PRIVILEGIO.

היא נפלאת בעינינו

FRONTISPICE EMPLOYÉ DANS LA BIBLE LATINE DE 1565,
et dans beaucoup d'autres impressions Plantiniennes, dessiné par God. Ballain, gravé par Arnold Nicolaï, en 1564.

A une époque où l'on guerroyait sans trêve ni merci avec les textes bibliques, où on les employait à prouver les systèmes les plus contradictoires, où les églises se

levaient du jour au lendemain, comme les champignons dans les bois, où la haine religieuse mettait les armes à la main et l'injure à la bouche des chrétiens dans la plus grande partie de l'Europe, une doctrine de paix et de charité qui faisait abstraction de tout esprit sectaire et, en prêchant l'amour du prochain et de Dieu, prenait dans les différentes églises ce qu'elles avaient de commun et de plus noble, devait faire des adeptes, même parmi les esprits d'élite, comme Plantin et certains de ses amis. On comprend, d'autre part, que pareille doctrine, prêchée par un prophète qui empruntait son autorité à une prétendue mission divine et qui était si notoirement au-dessous du rôle qu'il avait assumé, ne pouvait inspirer une foi bien vive dans son caractère surnaturel et devait être accueillie avec méfiance par les esprits avides de croyances religieuses. C'est ce qui arriva. Henri Niclaes se fit de rares prosélytes qui bientôt l'abandonnèrent en grande partie. Sa secte prolongea son existence pendant quelque temps, parmi des groupes isolés et peu nombreux d'illuminés, dans les Pays-Bas où l'on en trouve jusqu'en 1614, et en Angleterre où les derniers adhérents s'éteignirent dans l'oubli et l'obscurité vers le milieu du 17[e] siècle, ne laissant de traces que dans des livres introuvables, dans quelques documents manuscrits de l'époque et surtout dans les écrits de leurs adversaires.

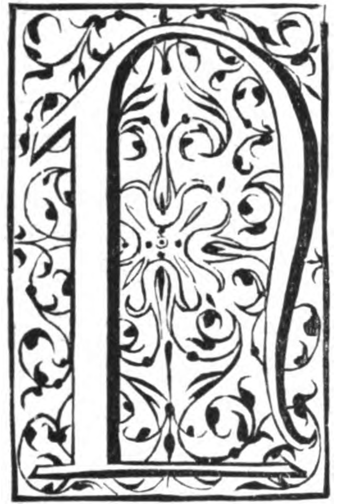
uoi que l'on ait dit et que l'on puisse dire contre Henri Niclaes, quelque révolutionnaires que puissent nous paraître les conséquences logiques de son système, ses écrits et sa vie nous le font connaître comme un homme doux, un rêveur inoffensif, prêchant les bonnes mœurs, la pénitence, l'amour du prochain, la soumission à Dieu.

Il se sépara nettement des hérésiarques, ses contemporains, en un point qui nous intéresse spécialement. Il permettait à ses adeptes de rester fidèles aux pratiques du catholicisme et lui-même n'hésita jamais à se déclarer membre fidèle et soumis de l'église de Rome.

Voilà le singulier personnage que nous allons trouver en rapport avec Plantin, cet homme à l'esprit si lucide et si pratique, ce serviteur si dévoué, à l'en croire, de la religion catholique.

Le principal document qui nous a révélé ces relations, est la chronique manuscrite, contenant l'histoire détaillée de la secte de Henri Niclaes. Ce manuscrit se conserve à la bibliothèque de la Société de Littérature Néerlandaise à Leyde et porte pour titre : *Chronika des Hüs-gesinnes der Lieften : Daer-inne betuget wert de Wunder-wercken Godes tor lester tydt : vnde idt iene dat H. N.* (Hendrik Niklaes) *vnde dem Hüs-gesinne der Lieften wederfaren is. Dorch Daniël ein Mede-older mit H. N. in dem Hüs-gesinne der Lieften am-dach gegeuen.* (Chronique de la Famille de la Charité, dans laquelle sont rapportées les œuvres merveilleuses de Dieu aux derniers temps, et ce

qui est advenu à Henri Niclaes et à la Famille de la Charité, publiée par Daniel, ancien et collègue de H. N. dans la Famille de la Charité). (1)



ous donnons ici la traduction ou le résumé des passages de la Chronique qui ont rapport au rôle que joua Plantin dans la Famille de la Charité. Le texte original est écrit en dialecte bas-allemand de Westphalie.

Le premier de ces passages commence au 22[e] alinéa du 15[e] chapitre, feuillet 35 du manuscrit. Il est de la teneur suivante :

« A cette époque (1549 à 1555), un relieur, français d'origine, portant le nom de Christophe Plantin et gagnant sa vie par le travail de ses mains, s'affilia à Henri Niclaes et à son service, dans la Ville d'Anvers. C'était un homme ingénieux, s'entendant à conduire les affaires dont il pouvait tirer parti et maniant habilement la parole.

» Lorsque ce Christophe Plantin se fut converti à la doctrine de Henri Niclaes, il ne se soucia point de se soumettre aux exigences de cette doctrine ; il songea uniquement à lui-même et à devenir quelque chose de grand. Il s'appliqua donc avec zèle et s'exerça journellement à apprendre le flamand, et dans la suite il puisa beaucoup de connaissances dans les écrits de Henri Niclaes.

» Ce qu'il s'était approprié ainsi des ouvrages de Henri Niclaes, ce qu'il y ajoutait de son invention, ses relations avec Henri Niclaes, tout cela il le fit sonner bien haut auprès de quelques commerçants de sa connaissance à Paris ; il conquit ainsi leurs cœurs, et ils lui accordèrent leur confiance et une grande autorité dans leurs affaires.

» Ayant de cette manière obtenu de la confiance et de l'influence, par son savoir puisé dans la doctrine et dans les écrits de Henri Niclaes, ayant appris ensuite qu'on songeait à faire imprimer encore plusieurs livres et en outre un grand ouvrage, Plantin songea activement à son propre intérêt : il fit ressortir auprès de ses amis de Paris la nécessité de cette impression, et leur dit que chacun devait montrer du zèle pour la faire exécuter. Par là il se fit que quelques-uns s'y montrèrent fort enclins et voulurent favoriser le service de la Charité.

» Mais en réalité Plantin ne travaillait pas dans la simplicité du cœur au service

(1) M. C. A. Tiele, en 1868, à l'époque où il était encore Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, appela l'attention sur ce document intéressant pour l'histoire de Plantin, par un article inséré dans le *Bibliophile belge* (3[e] année, p. 121) ; un remarquable travail sur Henri Niclaes et la Famille de la Charité, publié par le D[r] Fr. Nippold dans le *Zeitschrift für historische Theologie, herausgegeben von D[r] Th. Christian Wilhelm Niedner* (Gotha, Perthes, 1862, p. 324), l'avait déjà fait connaître antérieurement. M. Th. J. J. Arnold, avec une obligeance dont nous tenons à lui exprimer ici notre gratitude, a bien voulu se charger de transcrire pour nous les parties de la Chronique dans lesquelles il est question de Plantin.

de la Charité : il cherchait, sous le couvert de ce service, à se pousser lui-même en avant. Cependant il agissait en tout ceci comme s'il n'avait eu en vue que le service de la Charité. Mais le fond de sa pensée était faux, ce dont ces négociants ne s'aperçurent point, et à sa demande, ils lui fournirent du secours. De sorte qu'il établit lui-même une imprimerie dans la ville d'Anvers, fit de bonnes affaires, mais ne fut d'aucune utilité au service de la Charité. Il ne contribua en rien aux dépenses de Henri Niclaes, mais songea uniquement à lui-même.



T à cette époque Christophe Plantin entreprit, pour de l'argent que Henri Niclaes lui donna, d'imprimer à Anvers le *Spegel der Gherechticheit* (le Miroir de la Justice) et d'autres livres plus petits. Henri Niclaes paya entièrement ces impressions et solda aussi toutes les dépenses s'y rapportant ; il paya également tous les caractères et les figures qui y furent employés ainsi que le papier.

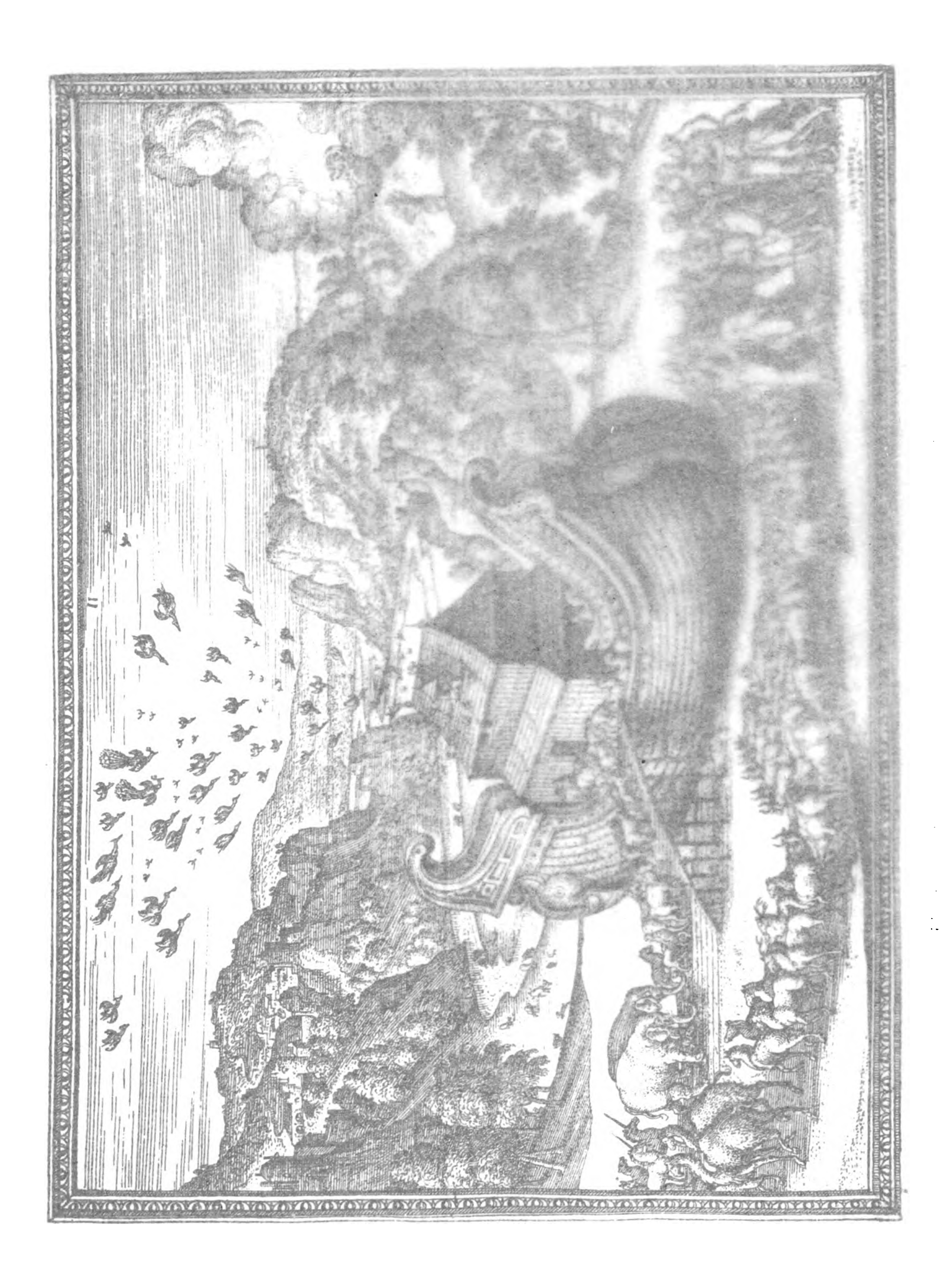
» Henri Niclaes envoya également deux hommes à Cologne pour y acheter à ses frais d'autres caractères dont on avait besoin et qu'il paya, de telle sorte qu'il n'épargna au service de la Charité rien de ce qui lui appartenait. Plantin cependant ne se soucia point de venir en aide à Henri Niclaes dans toutes ses dépenses et n'engagea pas davantage les autres à intervenir; mais il fit servir à son avantage personnel tout ce qu'on lui apportait pour le service de la Charité. »

Il est de nouveau question de Plantin au 17e chapitre, 5e alinéa, dans les termes suivants :

« Cependant Plantin, qui avait de nombreuses relations avec quelques cœurs zélés, négociants honorables selon le monde et demeurant à Paris en France, leur fit un grand éloge de Henri Niclaes et du service de la Charité que celui-ci dirigeait, et leur remontra qu'il fallait avant toutes choses les favoriser. Parmi ces négociants, il y avait aussi un homme très zélé et très simple, qui aimait la justice de tout son cœur et qui de bonne foi croyait Plantin fort attaché à Henri Niclaes et au service de la Charité.

» Ce négociant était un bijoutier qui faisait le commerce d'or, de joyaux, de pierres fines et précieuses, et qui en avait pour chacun selon sa condition, pour les rois, les princes, les comtes, les autres seigneurs et gentilshommes. Il était né dans le pays de Provence, s'était fait inscrire comme bourgeois à Paris, et n'avait ni enfants ni héritiers de ses biens. Et comme il avait un grand zèle pour Henri Niclaes et pour le service de la Charité, et savait que ses richesses, s'il n'y avisait prudemment, deviendraient la propriété et l'héritage des étrangers et des partisans du monde pervers, il fit savoir en temps opportun à Plantin, qu'il désirait, qu'après sa mort, les principaux bijoux fussent portés à Henri Niclaes pour l'avancement du


CSichem Inuet. Sculp: et exc:
HENDRICK NICOLAES, T'HVYS DER LIEFDEN.





..AES, T'HVYS DER LIEFDEN.

PLANCHE DE : *IMAGES ET FIGURES DE LA BIBLE.* — PLANTIN, 1581.

service de la Charité. Cela plut beaucoup à Plantin, mais comme il habitait la ville d'Anvers et n'eût pu trouver le temps nécessaire pour s'occuper de cette affaire, il eut recours aux services d'un ami fort dévoué qu'il avait à Paris. C'était un pharmacien célibataire, nommé Pierre Peret.

» Entre Pierre Peret, Plantin et le négociant, il fut convenu que la volonté manifestée par ce dernier en leur présence, serait exécutée par Pierre Peret et que, d'après son désir, ses biens seraient remis à Henri Niclaes et employés au service de la Charité. Et dans cette volonté le négociant persista jusqu'au moment de sa mort. »



'HISTOIRE du joaillier de Paris et de ses relations avec Plantin est continuée au 21e chapitre, alinéas 12 à 29 de la Chronique.

Il y est dit que le malade, en mourant, légua à Pierre Peret (Porret), pour le service de la Famille de la Charité, les bijoux les plus précieux qu'il possédait, et qu'après sa mort, Peret les emporta, à l'insu de tous.

« Et vers la même époque (1562), Plantin se rendit à Paris et demeura là pendant un certain temps chez Pierre Peret et ils se nommèrent frères entre eux, de sorte que bien des gens à Paris crurent qu'ils étaient des frères naturels.

» Plantin resta assez longtemps absent de chez lui, et pendant ce temps ses ouvriers imprimeurs faisaient ce qu'ils voulaient. Un jour ils entreprirent de leur propre mouvement d'imprimer un petit livre suspect. Lorsqu'ils eurent mis la main à l'œuvre, leurs compagnons allèrent les dénoncer au marcgrave, qui vint interrompre l'ouvrage commencé, emprisonna les ouvriers et confisqua tous les biens de Plantin. Mais les créanciers réclamèrent sur ses biens le paiement de ce qu'il leur devait. C'est pourquoi sa femme se rendit, avec ses enfants, à Paris, au logis de Pierre Peret. Dans cette maison, on ne regarda point aux dépenses à faire pour Plantin et sa famille.

» Pendant que les affaires de Plantin s'étaient ainsi embrouillées à Anvers, il laissa les siens à la maison de Pierre Peret et se rendit auprès de Henri Niclaes qui s'occupait de l'avancement du service du Seigneur, à Kampen, dans le pays d'Overysel. Cependant, comme Henri Niclaes n'avait pas de ménage à lui à Kampen, mais partageait la table d'un ami fidèle, il ne lui fut point possible de recevoir Plantin et il le logea chez Augustin, qui, à cette époque, imprimait pour Henri Niclaes les livres qui n'avaient point encore paru. Il lui permit de rester auprès d'Augustin aussi longtemps que cela lui plairait, et paya toutes les dépenses que Plantin faisait là et tout le vin qu'il buvait. »

« Pendant le séjour de Plantin à Kampen, Henri Niclaes chercha habilement à lui faire avouer la vérité touchant le joaillier de Paris. Plantin déclara qu'il avait été en relation d'affaires avec le défunt, que celui-ci lui devait de l'argent et lui avait laissé en paiement trois pierres fines fort précieuses. Mais Henri Niclaes et ses partisans continuèrent à soupçonner Plantin de leur cacher la vérité et de s'être approprié une partie de l'héritage du bijoutier, héritage qui se montait bien à huit ou dix mille couronnes.



INSI donc, quelque temps après, Plantin se rendit en secret à Anvers et d'Anvers de nouveau à Paris, et il obtint un peu plus tard de bons conseils et du secours de quelques négociants qui étaient de son métier et s'appelaient les Bomberger. Ceux-ci le débarrassèrent de ses créanciers, l'installèrent de nouveau dans son industrie et lui procurèrent de l'ouvrage. Et ainsi, Plantin parvint à la tête d'une industrie et d'un négoce beaucoup plus importants que ceux qu'il avait dirigés auparavant.

« Bientôt Plantin commença de très grandes affaires et les étendit de plus en plus, de manière que, peu d'années après, il faisait marcher dans son atelier seize presses ou plus encore, et avait en abondance tout ce qui se rapporte à son métier. Il ouvrit en d'autres pays des librairies, montées sur un grand pied, de sorte qu'il acquit une grande réputation chez plusieurs peuples, et devint beaucoup plus puissant que tous les autres imprimeurs ou libraires demeurant à Anvers.

» Cette extension considérable de son négoce étonna beaucoup de gens et les fit réfléchir ; ils se demandèrent comment il pouvait entreprendre de si grandes choses et faire de si fortes dépenses. »

Le 3e alinéa du 24e chapitre de la Chronique contient sur Plantin ce qui suit :

« A cette époque, Augustin abandonna l'impression et la copie des livres à Kampen et se rendit de nouveau auprès de Plantin pour travailler chez lui, ce qui ne dura pas longtemps; mais, croyant que l'insurrection et la guerre contre l'Église catholique conserveraient le dessus dans les Pays-Bas, il fut convenu entr'eux que Plantin cèderait toute une imprimerie à Augustin et l'établirait à Vianen, sur les terres du seigneur de Brederode, un des principaux chefs de la révolte contre l'Église catholique, pour imprimer là, à bénéfices communs, des livres des sectes nouvelles et beaucoup d'autres ouvrages latins et allemands. Ils commencèrent et entreprirent ceci sans consulter Henri Niclaes; mais ils ne réussirent point, car les rebelles eurent le dessous et une foule de personnes s'enfuirent des Pays-Bas. Augustin s'enfuit aussi avec toute son imprimerie et ses ustensiles de ménage et se rendit de Vianen à Wesel, où pendant quelque temps il se tira d'affaire comme il put.



DEN BIBEL
INHOVDENDE HET
OVDT ENDE NIEV
TESTAMENT.

Met cort beduytsel voor elck Capittel, ende
ghetal aen de canten, tot seker bewijsinghe
der concordancien.

T'ANTVVERPEN.

By Christoffel Plantijn, inden gulden Passer.

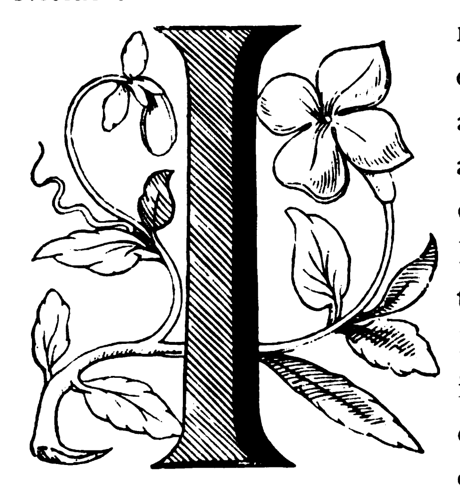
M. D. LXVI.

Met Gracie ende Priuilegie.

FRONTISPICE DE LA BIBLE FLAMANDE — PLANTIN, 1566,
gravé par GÉRARD JANSSEN DE KAMPEN.

» Plantin supporta toutes les pertes qui en resultèrent. Cependant Henri Niclaes l'avait bien averti et vivement exhorté à se tenir tranquille dans ces troubles, et il lui avait dit ouvertement que la révolte finirait mal et causerait un grand dommage à tous les peuples qui s'en mèleraient. »

Il est encore fait mention de Plantin dans le chapitre 37, alinéas 9 et 13, de la Chronique. On y raconte que Plantin céda à Henri Niclaes tout le matériel d'imprimeur qu'il avait fourni à Augustin et que celui-ci n'avait pas encore payé. A la suite de cet arrangement, Augustin se rendit à Cologne pour imprimer au service de Henri Niclaes.



Il serait superflu de le faire remarquer : celui qui a écrit ces pages a connu Plantin de très près. Il savait à fond et en détail, non seulement la situation des affaires de notre imprimeur, mais aussi les moindres événements de sa vie. Avant que les archives du Musée Plantin-Moretus nous en eussent fourni la preuve certaine, il savait que Porret n'était pas le frère de Plantin, mais son ami intime, et qu'en 1563 notre imprimeur s'était associé avec les Bomberghe. Avant que les archives du royaume, à Bruxelles, nous eussent appris que Plantin avait été poursuivi comme imprimeur d'un livre hétérodoxe, la Chronique racontait les détails de ce procès; elle nous disait que Plantin se rendit à Paris en 1562, que ses biens furent saisis par la justice et vendus à la demande de ses créanciers; elle nous apprenait bien d'autres faits encore.

Nous ne nous arrêterons pas à l'accusation de malhonnêteté lancée contre Plantin; elle est trop vague et, dans la bouche d'un ennemi, une insinuation ne ressemble en rien à une preuve. Dans le résumé qu'il a fait des parties de la Chronique qui se rapportent à Plantin, M. Tiele dit que celui-ci avoua s'être approprié trois pierres précieuses de grande valeur; nous ferons remarquer que, selon le texte original, Plantin avoua seulement que ces pierres lui avaient été remises en paiement. Bien plus, dans une lettre écrite à Jean Moretus, le 20 septembre 1591, par Pierre Porret, celui-ci dit expressément : « Je luy avoys baillié troys pierres de quoy je pense qu'il retira quatre ou cinq cens escus. »

Nous avons à nous occuper plus spécialement des révélations contenues dans la Chronique de la Famille de la Charité, concernant l'affiliation de Plantin à cette secte. Certes, l'auteur de ce récit n'a pas fourni la preuve irrécusable de cette affiliation, mais la précision des détails qu'il nous donne constitue la plus forte des présomptions en faveur de sa véracité en général. D'autres documents sont venus, heureusement, éclairer d'un jour nouveau le récit de la Chronique.

Ce qui s'est conservé de la correspondance de Plantin ne commence qu'en 1567,



GUILLAUME D'ORANGE.
Gravé par J. SUYDERHOEF.

à l'époque où il sollicitait de Çayas et de Granvelle l'intervention royale pour l'aider à entreprendre sa grande œuvre de la Bible polyglotte. Ce n'était pas en ce moment-là qu'on pouvait s'attendre à voir sortir de sa plume des lettres compromettantes. Ce n'était pas non plus sous le régime du duc d'Albe qu'il aurait été prudent de laisser subsister dans la maison quelque trace d'hétérodoxie. Et, une fois ce temps passé, Plantin s'était attaché par trop de liens à l'Église romaine pour ne pas se montrer circonspect dans ses relations avec les adhérents des sectes réformées. Et cependant, deux lettres de Plantin et une de Postel, soigneusement pliées dans une enveloppe et découvertes par nous dans un tiroir, sont venues confirmer les révélations du manuscrit de Leyde.



GUILLAUME Postel, le fameux et savant illuminé, le rêveur peu orthodoxe, écrivit, en 1567, à Abraham Ortelius une lettre dans laquelle il chargeait Ortelius de saluer Plantin et de lui dire que les principaux adhérents de la Famille de la Charité lui étaient bien connus, ajoutant que lui-même n'était affilié à aucune secte, mais que parmi tous les réformateurs les disciples de Henri Niclaes étaient ceux qu'il approuvait le plus et serait le plus disposé à suivre (1). Le 17 mai de la même année, Plantin écrivit à Postel la lettre caractéristique suivante :

Deux causes m'ont induict, Signeur très aimé, à vous écrire la présente, dont la première est afin de pouvoir par cestes requérir qu'il vous plaise me donner à entendre apertement vostre conception touchant l'endroict de la lettre qu'avés escritte dernièrement à nostre amy Abraham Ortels, là où vous luy ordonnés qu'il me die : *notos tibi esse Charitatis alumnos,* etc., car je n'entends pas bien vostre intention quand vous y meslés je ne sçay quoi des Davidistes (2) et qu'en ayés reservé le secret et vérité *in consortii Charitatis usum,* etc. Parquoy, Monsr, je vous supplie, de m'interpréter ce passage. L'autre cause que j'ay prins la hardiesse de vous escrire est pour n'estre veu ingrat envers vous d'avoir receu salutation de vous sans la vous souhaiter telle que je m'asseure que l'ancien père de la congrégation de Charité la désire à tous ceux qui ayants esté desplaisants et fait (à la réquisition de l'annoncement de l'Évangile saincte de nostre Signeur Jésus-Christ) pénitence de leurs péchés, ont ensuivi

(1) Saluta Plantinum nostrum et dicas illi scholæ charitatis summos alumnos mihi non esse ignotos et licet mihi nullum sacramentum cum ulla hominum societate sit, me tamen jam ab anno 1553 salutis in una epistola impressa ab Oporino ad finem libri de Originibus testificatum posteritati reliquisse, quos maxime probem et complecti velim, inter eos qui reformationi student, et licet exhorresco illas sanguinarias aeruscationes quibus et se et suos et mundum corrupere Davidiani et ceteri impii homines, tamen veritates omnes sacras quibus impie sunt abusi me in Consortii Charitatis usum nosse et servare. Nam illae post D. N. Jesum Christum ad nos pertinent. (J. N. HESSELS. *Abrahami Ortelii et virorum eruditorum ad eundem et ad Jacobum Colium Ortelianum Epistolæ.* Cantabrigiæ. Typis academiæ, 1887.)

(2) Adhérents de David Joris, chef d'une autre secte d'anabaptistes.

nostre Signeur Jésus-Christ en sa passion, mort et ensevelissement jusques à la résurrection et vie éternelle par l'ascension d'iceluy au ciel, à la dextre de Dieu son père d'où il confirme les siens qui restent pour annoncer et tesmoigner aus peuples les faicts magnifiques de l'éternel, et que Dieu a constitué un homme par lequel il jugera la terre et séparera les boucs d'avec les brebis que luy-mesmes il paistra de pasture non périssable, mais qui nourrist en éternité ceux qui en mangent et, par icelle, viennent par Jésus-Christ à estre finablement héritiers de la vie éternelle à laquelle nous veille conduire le souverain Dieu du ciel et de la terre, par iceluy son fils éternel Jésus-Christ en l'union du sainct Esprit, lien de toute charité à jamais. D'Anvers, ce 17 may 1567. »

Postel répond à cette lettre, le 25 mai suivant : « Soyez asseuré que par les mots *notos mihi esse Charitatis alumnos* je n'entends aultre chose que come simplement le signeur et saulveur du monde Jésus-Christ, vray Dieu et Juif, l'entendt par sa parole infallible, quand il faict par son Apostre Paul escrire : FINIS PRÆCEPTI CHARITAS, *de Corde puro, de Conscientia bona, de Fide non ficta,* à laquelle je réfère l'escript imprimé que sçavez que j'estime, combien que souverainement sçavant, pour un grand don venu de vostre main. L'aultre question est que j'entends *in consortii Charitatis usum,* parlant des Davidistes. Je vous asseure, et ce en la charité qui dure éthernelement, voire et depuys que la foy et espérance cesseront, que je n'entends de Georges David, ou David Jorgis comme lhom le disoit, aultre, sauf que ce aye esté un meschant et, quant à ses actes, du tout tyran et plain d'amour-propre, qui ha eu cognoissance du tout très grande des sécretz de Dieu desquelz il ha abusé, parce qu'il ha abusé tant de l'église come de la CHARITÉ qui en est la finale marke, en tournant à son profict particulier et filautie ce que ayant receu du povre et moins intelligent peuple qui le conduysoit par son povoir et richesse. »

SUIT une longue page de ce verbiage évangélique et mystique que nous avons déjà pu remarquer dans la lettre de Plantin à Postel et où il serait difficile de trouver un sens. Il y nomme Plantin « mon très cher frère en charité, » et termine ainsi son épitre : « Si vous voulez ouvrir aux frères de deça mes conceptions, j'espère qu'elles ne seront inutiles à la Compagnie de la Charité, car come Dieu est mon père aussi Nature est ma mère, duquel je désire que la bénédiction éthernelle vous soit donée. »

Plantin écrit, le 7 juin suivant, une longue lettre pour répondre à celui qu'il appelle à son tour : « mon très cher et bien aimé confrère en la charité de Christ. » En la lisant, on croirait entendre la voix d'un de ces prédicateurs du seizième siècle, enveloppant leur pensée de longues phrases ténébreuses,

inintelligibles à d'autres qu'à leurs adeptes et s'enivrant des lieux communs du mysticisme hétérodoxe, plus nuageux encore que celui des écrivains ascétiques du catholicisme. Dans cette phraséologie creuse et vide de sens, on reconnaît le lecteur des écrits de Niclaes et le disciple des illuminés. La fin de sa lettre le fait du reste assez explicitement connaître comme tel :

« Or scay-je et cognois que le Signeur vous a doué de dons inestimables et enrichi de maints thrésors précieux, lesquels pourroyent estre duisables au ministère de la Charité, par quoy je désirerois grandement que vostre commodité fust telle qu'escrivés le désirer de pouvoir venir conférer avec ceux de qui je ne suis digne (quant à l'advancement du faict de la Charité) porter le moindre message qu'ils me pourroyent commander. Car ainsi pouriés vous bien par ensemble entendre l'un l'autre si estes d'un mesmes art ou mestier et qui aura le moins l'adjoindra au plus pour, par son humilité et bon vouloir, obtenir puis après part et jouir du plus avec le plus riche, et ainsi faire que la communauté se cognoisse non telle que plusieurs paresseux et délicats luxuriens mondains la pourroyent désirer ou les sages mondains l'excogiter, mais telle que le Signeur et ses apostres l'ont practiqué en un cueur, courage et esprit à ce que le Signeur soit loué par les dons receus des estrangés qui enfin se rengeront à luy et luy apporteront ce que luy appartient. A celuy soit gloire et louange à jamais. Qui sera l'endroict où je me recommenderay à vostre bonne grâce. En haste, d'Anvers, ce 7e juin. »



ous ces documents, lus à la lumière des révélations que nous apporte la Chronique de la Famille de la Charité, ne laissent plus le moindre doute sur les accointances de Plantin avec Henri Niclaes et ses adhérents. Il connaît le maitre et ses disciples, il leur sert d'intermédiaire et les appelle ses frères, il a donné de sa main un écrit imprimé « qui est un grand don », il fait de la propagande pour la secte : il en est donc un des membres les plus zélés.

Les relations entre Plantin et Augustin de Hasselt sont également prouvées. Du 14 mai 1564 au 7 juin 1565 et du 10 septembre jusqu'au 2 novembre 1566, Augustin figure dans le Livre des Ouvriers de Plantin. Le 10 mars 1567, il habitait Vianen, d'où il écrivit une lettre à son ancien patron pour s'excuser de s'être établi dans cette ville, au lieu de rester à Kampen comme il l'avait fait croire. Dans cette même lettre, il promet de s'acquitter de ses dettes. Dans une lettre du 2 août suivant, Plantin se plaint de ce qu'Augustin, qui lui doit 500 florins, ne donne plus de ses nouvelles.

Plantin, comme un grand nombre de ses contemporains a donc appartenu à une des sectes qui, de son vivant, pullulaient dans le Nord-Ouest de l'Europe. Comment

et à quelle époque a-t-il embrassé les idées de la Réforme ? Les preuves manquent pour nous prononcer sur cette question. Il est à remarquer toutefois, que la ville de Caen, au moment où Plantin y faisait son apprentissage, était un des centres les plus actifs du Calvinisme en France. En 1540, plusieurs y étaient « entachés d'hérésie » et, deux ans plus tard, le nombre des dissidents s'y était considérablement accru (1). Le patron de Plantin, Robert Macé II, avait pour marque d'imprimerie l'enfant Jésus debout sur un piédestal et tenant un cœur dans la main droite, avec la devise : *Petra avtem erat Christus.* Ces mots nous paraissent prouver d'une manière indiscutable que l'imprimeur, qui les plaçait en évidence sur ses livres, avait embrassé la Réforme. Ils sont en effet une réplique au passage de l'évangile dont se prévaut l'église de Rome pour établir l'autorité papale : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam.* En ne reconnaissant d'autre autorité supérieure, d'autre pierre fondamentale de l'église que le Christ, on niait la suprématie ecclésiastique des papes. Le mot *autem* indique clairement que Robert Macé avait choisi son exergue avec l'intention de l'opposer aux affirmations des catholiques. Plantin adopta, en 1556, la devise : *Christus vera vitis,* dont les termes et l'intention ont une affinité évidente avec celle de son ancien patron. Nous pouvons donc admettre que, dès les premières années de son séjour à Anvers, il avait adopté les idées nouvelles. Ses plus anciennes relations avec Henri Niclaes datent probablement de la même époque et se continuent jusqu'en 1567. La Chronique de la Famille de la Charité nous apprend que, pendant son absence d'Anvers en 1562-1563, il passa un certain temps à Kampen auprès de Henri Niclaes. Il se sépara probablement de la secte en 1568, lorsque ses relations avec le roi d'Espagne devinrent suivies et fructueuses. Cependant, en se ralliant au catholicisme, il ne renonça pas complètement à ses rêveries mystiques, à ses allures indépendantes sur le terrain religieux et à son commerce avec les prophètes anabaptistes. Nous allons exposer les relations qu'il eut avec un illuminé issu de l'église de Henri Niclaes.



N des premiers et des principaux adhérents du père de la Famille de la Charité était un certain Henri Janssen, qui signait ses lettres du nom de son village natal « Barrefelt » (Barneveld) et ses livres du pseudonyme « Hiël » (vie de Dieu). Plus tard, Barrefelt se sépara de Henri Niclaes pour prêcher une doctrine particulière et publia de nombreux écrits pour convertir le monde à ses idées. Suivant un auteur contemporain qui l'avait bien connu, Henri Barrefelt vivait dans les Pays-Bas vers 1550; il ne séjournait jamais longtemps dans un même lieu, mais logeait tantôt chez l'un, tantôt chez

(1) Sophronyme Beaujour : *Essai sur l'histoire de l'église réformée de Caen.* Caen, Veuve Le Gost-Clérisse, 1877.

l'autre de ses disciples. On connaît de lui un grand nombre d'ouvrages dont le principal, *Het Boeck der Ghetuygenissen vanden Verborghen Ackerschat,* fut écrit en Néerlandais, la seule langue que sût l'auteur et fut traduit en allemand, et aussi en français sous le titre : *Le Livre des Tesmoignages dv Thrésor caché av Champ.* C'était un simple artisan, peu instruit, mais fort disposé à l'enthousiasme mystique.

IL nous apprend dans ses écrits qu'il avait longtemps cherché en vain la vérité et la justice, lorsqu'il rencontra un homme d'une grande force d'esprit qui promit de lui montrer le vrai chemin de la vertu. Il ajouta foi à ses paroles, mais se convainquit plus tard qu'il s'était fait illusion et restait toujours un pécheur égaré. Enfin il se dépouilla de toute idée orgueilleuse pour se soumettre et s'abandonner en toute humilité à Dieu. Par cette résignation il mérita que le Christ s'ouvrit à lui et fit participer son âme à l'essence divine. Il s'abîma et s'anéantit dans cette identification avec Dieu et prêcha à ses disciples de se soumettre complètement à la volonté du Seigneur, de renoncer à toute jouissance et existence personnelles, pour ne vivre et ne jouir qu'en Lui et par Lui. C'est là le précepte fondamental de sa doctrine ultra-mystique. Comme points accessoires, notons que pour Barrefelt les religions et les cultes n'ont rien d'essentiel et que les Saintes Écritures ont été données par Dieu aux hommes pour les préparer à son service et pour leur montrer la voie de l'identification avec Lui. Mais il ne faut point s'attacher à la lettre de la Bible, ni se fier aux explications que les hommes en donnent ; il faut la lire avec un esprit conforme à celui de la Divinité, grâce que Dieu accorde aux élus de la doctrine nouvelle.

Une partie de ces idées étaient empruntées à Henri Niclaes qui, lui aussi, prêchait la renonciation aux choses de la terre et l'union avec le Christ par l'amour. Seulement, Barrefelt alla beaucoup plus loin. Il s'abstint de recommander aucun culte extérieur. La vie en Dieu doit être, selon lui, la seule vie de notre esprit ; l'identification avec Dieu est la seule religion essentielle.

Le style de Barrefelt ne vaut guère mieux que celui de Henri Niclaes. C'est encore un fatras indigeste de phrases obscures et filandreuses. L'auteur emploie des volumes pour faire connaître ses idées et, finalement, il avoue qu'on ne saurait les comprendre si l'on ne participe à l'esprit divin. En effet, en terminant la lecture de ses livres, on n'y voit pas beaucoup plus clair qu'en la commençant. Il oublie de nous dire comment il voulait convertir le monde, lorsque, pour comprendre son enseignement, il fallait d'abord être converti.

Dans une lettre que Plantin écrivit le 8 août 1587 et dont, chose étrange et exceptionnelle, il rédigea et laissa la minute dans sa correspondance commerciale, il essaie d'expliquer les préceptes fondamentaux de la secte de Hiël à

Ferdinand de Ximenès, le libraire de Cologne qui s'était affilié à la secte de la Vie en Dieu.

« Je vous ay mis audevant le premier fondement nécessaire pour devenir disciple de Jésus-Christ et ainsi pouvoir fréquenter son eschole et se soubmestre à ses loix, status et ordonnances qui est la vraye rénonciation de soymesmes, sur quoy ne peut jamais entrer quelque arrogance ne presomption : mais bien une simple et pure confession de ce qu'on a receu par l'opération de l'esprit de Jésus-Christ, de sorte qu'il vienne à sentir qu'il ne vit plus, mais que c'est Christ qui vit, qui parle en luy etc. sans que tel s'attribue rien qu'une pure bassesse et simplicité d'esprit prest à la volonté de son seigneur et maistre soubs la justice et miséricorde duquel estant sur le chemin, il se sera submis et rengé en tout accord. Car tout aussi longtemps que nous ne sommes venus à ce point la vie de Dieu, qui est Jésus-Christ, est nostre ennemy, avec lequel nous devons accorder contre les plaisirs et volontés charnelles et touts ses adherents qui se disent nos bons amis et pour tels les nourissons nous jusques à ce que par la susdicte rénonciation et obéissance nous les ayons rengés et livrés à ladicte justice de Dieu pour les abolir ce qui est impossible de comprendre et moins d'en sentir l'effect à qui préalablement ne le croit et n'y mect son espérance ni mesme l'expliquer avec plume ni encre non pas mesme par aucunes conférences de bouche. Et puis outre ce que je n'ay tel loisir d'escrire que vous le desirez tant pour mes débilités corporelles que pour autant qu'il me convient vacquer aux affaires de nostre Imprimerie que j'employe et exerce comme manouvrier destitué de moyens au profict de ceux qui me font imprimer pour jouir de mon nom je n'ay aussi les *Epistres* ni le *Thresor* (1) parquoy je ne puis bonnement respondre aux particularites que desirés, joinct que j'espère bien qu'avec le temps comprendrés toutes choses nécessaires mieux que je ne les pourrais expliquer. »

De même que Henri Niclaes, Barrefelt se met en opposition complète avec ses contemporains sur des questions religieuses de haute importance. Dans un siècle où l'autorité divine des Écritures était admise sans conteste par toutes les églises chrétiennes, où la plus grande importance était attachée aux points les plus subtils de la doctrine et du dogme, et où les martyrs étaient proclamés les héros de l'humanité, les deux novateurs professaient un dédain à peine déguisé pour la Bible et les dogmes révélés, et n'étaient pas loin de traiter d'égarés et de niais ceux qui aimaient mieux sacrifier leur vie que de renoncer à leur foi ou de cacher leurs convictions religieuses.

(1) *Le Livre des Tesmoignages du Thresor caché au Champ* et *Les Lettres missives*, deux ouvrages de Barrefelt que Plantin avait imprimés.

En quittant la secte de Henri Niclaes, Plantin semble pendant plusieurs années s'être tenu à l'écart des sectes hétérodoxes. De 1567 à 1576, il fut en relations continuelles avec le roi d'Espagne et il est probable que durant cette période l'inquisition n'aurait pas eu de grief à formuler contre lui. A partir de cette dernière année, les troubles survenus dans les Pays-Bas mettent nos provinces en état de guerre avec Philippe II et détruisent momentanément son autorité. Dans l'intervalle entre 1576 et 1580, Plantin renoua ses relations avec les sectateurs et notamment avec Barrefelt auquel il s'attache d'une manière intime et durable. Le premiers témoignages que nous avons de ce fait ne remontent pas au-delà de 1580, mais ils sont décisifs et ne permettent pas de douter que, déjà avant cette date, l'ancien disciple de Henri Niclaes ne fût en communion d'idées avec le dissident de la Famille de la Charité.



ES archives du Musée Plantin-Moretus possèdent de nombreuses lettres adressées par Barrefelt à Plantin et à Jean Moretus, mais il ressort de leur contenu qu'une partie minime seulement de celles qui ont été reçues par Plantin, ont été conservées. Les minutes des lettres écrites par ce dernier ne contiennent pas la moindre trace de la correspondance toute aussi volumineuse qu'il doit avoir adressée à son ami. La plus ancienne des lettres de Barrefelt qui nous ait été conservée date du 27 novembre 1580 ; la seconde est du 10 juin 1589, la troisième du 18 juin suivant. Ces deux dernières furent, par conséquent, écrites peu de jours avant la mort de Plantin. La quatrième, datée du 16 juillet 1589, est adressée à Jean Moretus et fut envoyée après que Barrefelt eut appris le décès de son fidèle adhérent. Il y en a encore vingt autres, adressées au beau-fils de Plantin, à partir du 14 septembre 1589 jusqu'au 3 avril 1594.

Dans toutes ces lettres, les témoignages abondent pour prouver, avec la certitude la plus complète, que Plantin était lié d'amitié avec Barrefelt, qu'il partageait ses opinions religieuses, qu'il imprimait ses livres, qu'il était un des chefs de la secte et entretenait des relations avec les adeptes qui habitaient Anvers. Voici une citation qui prouve incontestablement ces longues et intimes relations. Au moment où il vient d'apprendre la mort de Plantin, Barrefelt écrit à Jean Moretus : « J'ai appris la mort de votre père, mon ami de cœur, ce qui, pour beaucoup de raisons, me cause une douleur si vive qu'il me semble que je ne pouvais perdre d'ami plus cher en ce monde. Oui, il me semble que je suis maintenant seul au monde. Je trouve bien des hommes en grand nombre, mais je ne trouve plus mon ami pour m'assister dans les vertus divines. Mais, puisque je suis sûr que son âme et mon âme ne sont point différentes, je me réjouis avec lui en Dieu et rends grâces au Seigneur qu'il ait gardé jusqu'à la fin son âme résignée dans le Christ, comme j'espère que seront conservées la mienne et celle de tous ceux qui s'abandonnent à la résignation dans le Christ. Puisse

le monde prendre sa résignation comme un exemple de la manière dont nous pouvons participer avec lui et avec tous les saints de Dieu à la résignation dans le Christ ! » Le 6 mars 1593, il écrivait encore en parlant de son ancien ami au beau-fils de celui-ci : « O ! comme les hommes se sont pervertis en peu de temps. Quel temps heureux nous avons encore connu, du vivant de votre père ! Presque toutes les semaines nous avions des lettres l'un de l'autre. Quand je pense encore à cet ancien temps, je me dis : o temps bienheureux, comme vous avez été vaincu par la méchanceté ! »



A famille de Plantin appartenait en partie à la congrégation de Barrefelt. Celui-ci était en relation avec Raphelengien, établi à Leyde, qui vendait ses livres et peut-être en imprimait. Hans Spierinck, le second mari de Catherine Plantin, était du nombre de ses adhérents. Spierinck était le beau-frère d'Arnold 't Kint, et il appelait Bylant, un autre disciple fervent de Hiël, son compère. Il s'était réfugié à Cologne, en 1577, et se trouvait à Leyde, en 1585; en 1593 il habitait de nouveau Cologne ; le séjour des Pays-Bas lui était interdit, probablement à cause de ses opinions religieuses. Jean Moretus lui-même était en relation avec Barrefelt. Celui-ci lui écrivait de nombreuses lettres et toujours il les rédige sur un ton d'intimité. Il s'entretient avec lui des affaires de la famille de Plantin, de ses propres intérêts pécuniaires et des choses de la religion. Quand il lui parle de son parti, il l'appelle « la compagnie » ou « le commerce. » Quand il s'agit de livres à imprimer, il les nomme « des échantillons à teindre ; » les presses, dans ce langage de convention, sont « des cuves. » Nous apprenons par les lettres de Barrefelt, qu'en 1591, Moretus imprima un livre pour lui et l'expédia en Hollande, que l'année suivante le second volume des *Sentbrieven* (Lettres missives) et un ouvrage *Vande Borgentheit Christi* venaient de paraître et qu'on travaillait à l'*Apoca (lypse)*. Nous apprenons encore qu'Augustin de Hasselt, l'ancien imprimeur de Henri Niclaes, travaillait, en décembre 1591, pour Barrefelt et avait par conséquent imprimé les ouvrages que nous venons de nommer. Voici, comme spécimen de cette correspondance secrète, en quels termes il apprend ce fait à Moretus : « Soit dit en secret à vous, le teinturier qui teint ces échantillons a été notre plus ancien teinturier, que vous connaissez très bien. Il se nomme Augustin et possède en cachette une petite teinturerie d'une seule cuve. Il vous fait demander si, par hasard, vous n'auriez pas quelque chose à teindre pour l'envoyer à la foire de Francfort. Il vous servirait à votre contentement. Si vous aviez à teindre quelque chose pour lui, il vous le ferait à meilleur marché que ce que vous feriez teindre chez vous pour l'envoyer à Francfort. Ceci ne serait pas mauvais

Het derde Boeck vander Hoeuen.

Den Hof.

Van de verscheydenheydt der Houen. Cap. j.

DAer sijn dryerley houen: Den eenen heetmẽ ghemeynlick den bleyckhof oft cruydthof / daer niet en staet dan groen gars oft cruydt / eñ de fonteyne inde middel met sommige platanus boomen oft linden / waer af de tacken geleyt zijn eñ ghemaeckt ghelijck een prieel / ondersét met ribben ende sparren / onder de welcke schuylen moghen veel menschen / ghelijck dat ick ghesien hebbe te Basel eñ op meer ander plaetsen van Duydtschlandt eñ elders: eñ men doet oock neersticheydt om wech te doen alle de steenen / eñ alle t'quaet cruydt gheheel metter wortel wt te roeyẽ / vande plaetsen daer men desen bleyckhof maecken wil. Ende om de reste vande wortels die daer noch souden moghen ghebleuen zijn / gheheel te vernielen / soo giet-men siedende water daer op / ende daer nae soo treedtmen de vloer wel hart / ende dan legtmen daer op een groote menichte van russchen / legghende de selue met t'groen onder / ende d'eerde bouen: daer nae betreedtmen die met voeten / eñ men ouerloopt se lichtelick met eenen blouwel / soo dat op corten tijdt daer nae / t'gars beghint wt te comen gelijck cleyn hayrkens / ende alsoo wordt ten laetsten ghemaeckt den hof / dienende tot de ghenoechte vande Jonckvrouwen / ende om haer heder gheest te vermaecken.

D'ander maniere van houen is voortijdts ghehouden gheweest voor een lustighe plaetse voor de Princen / welcke doen ghenaemt werdt eenen Speelhof. Welcke plaetse behaluẽ het Princelick huys dat seer costelick eñ triumphelick ghemaeckt was / met loopẽde water daeromme inde grachten / begreep oock een opperhof ende nederhof / met haer cruydthouen ende bogaerden / houbosschen / waranden / vijuers / ende al dat wel staet ende lustich is in een Princelick huys.

De derde maniere van houen is de ghene die wy hier in meyninghe zijn te maecken / welcke sal wesen inde plaetse vanden fruythof / voor een huysghesin / sulcks als wy voor ons ghenomen hebben te maecken ende te ordineren / ende daer min ouerdaets dan profijts in is.

PAGE DE : *DE LANDTWINNINGHE*, PAR CH[s] ESTIENNE (1582).

1 D [illegible]

de werck [illegible]
ningen [illegible]
der de werld [illegible]
sche herten [illegible]
sentlicken [illegible]
maken in der mensch [illegible]
heydt der erdtscher [illegible]
gheerten in den vleesche [illegible]
ende figuren willen [illegible]

2 Maer de wyle de mensch [illegible]
liefde tot sijn eyghen werck [illegible]
erdtsche beeldē veur de [illegible]
hem Godt deur sijnen [illegible]
Godts hemelsche beeldē ende figuren [illegible]
den in den vleesche [illegible]
wesen der godtlicker natueren in [illegible]

3 Waer deur dat hy niet anders in [illegible]
nen begrijpen/sien/noch ghevoelen dan dat [illegible]
deylden beeldischen Godt heeft [illegible]
van vleesch ende bloedt is/ ghelijck hy selfs.

4 Ende dat is de meeste vermaledydinghe die den vervallē mensche ouer-komt/ dat hy in sijn menschheydt so blindt eñ erdtsch wordt/ dat hy (ghelijck de heylighe Paulus oock betuyght) de kracht der wesentlicker godtheyt in sich tot een erdtsch beeldt verandert: ende aenbidt als dan het erdtsch beeldt veur sijnen Godt: ende meynt hy sal de ruste sijner sielen deur sijn erdtsch beeldt ontfangen: ende en acht niet meer op de wesentlicke Godtheydt/ noch op het beeldt eñ figure sijns Christi. Ende al wat hy van de godtheydt ghetuyght/ daer me-

S 5 de

PAGE DE : *HET BOECK DER GHETUYGENISSEN*, PAR BARREFELT.

Het derde Boeck vander Hoeuen.

Den Hof.

Van de verscheydenheydt der Houen. Cap. j.

[illegible]aer zijn drierley houen: Den eenen heetmē ghemeynlick den bieyel hof oft cruydthof / daer niet en staet dan groen gars oft cruydt/ eñ de fonteyne inde middel met sommige platanus boomen oft linden/ waer af de tacken gelent zijn eñ ghemaeckt ghelijck een prieel/ onderset met ribben ende [illegible] der de welcke schuylen moghen veel menschen/ ghelijck dat ick [illegible] te Basel eñ op meer ander plaetsen van Duydtschlandt eñ [illegible] doet oock neerstichheydt om wech te doen alle de steenen/ eñ [illegible] gheheel metter wortel wt te roeyē / vande plaetsen daer [illegible] hof maecken wil. Ende om de reste vande wortels die [illegible] moghen ghebleuen zijn / gheheel te vernielen/ soo giet [illegible] water daer op / ende daer nae soo treedtmen de vloer wel [illegible] leytmen daer op een groote menichte van ruysschen / leg[illegible] met t'groen onder/ ende d'eerde bouen: daer nae betreedt [illegible] met voeten/ eñ men ouerloopt se lichtelick met eenen blouwel / soo [illegible] daer nae t'gaars beghint wt te comen ghelijck cleyn hayr [illegible] alsoo wordt ten laetsten ghemaeckt den hof dienende tot de ge[illegible] vande Jonckvrouwen/ ende om haerlieder gheest te vermaecken.

[illegible] maniere van houen is voortijdts ghehouden gheweest voor [illegible] plaetse voor de Princen/ welcke doen ghenaemt werdt eenen [illegible]. Welcke plaetse behaluē het Princelick huys dat seer costelick eñ [illegible] ghemaeckt was / met loopēde water daeromme inde grachten [illegible] oock een opperhof ende nederhof/ met haer cruydthouen en[illegible] gaerden boomboßchen/ waranden/ vijuers/ ende al dat wel staet ende [illegible] in een Prince[illegible] huys.

[illegible] van houen is de ghene die wy hier in meyninghe [illegible] sal wesen inde plaetse vanden fruythof / voor een [illegible] als wy voor ons ghenomen hebben te maecken ende te [illegible] daer min ouerdaets dan profijts in is.

DE: *DE LANDTWINNINGHE*, PAR CH. ESTIENNE (1582).

Het vierde deel.

Cap. 1.

1 DE grootmachtige eñ oneyndelicke Godt/ die wt den
volkomen wesen sijns gheests/allen leuendighen sie-
len in den hemel ende op der erden den gheest/windt
ende adem schept; heeft (ghelijck wy met Godts ge-
naedighen gheest in den lesten deel des tijdts deur
de werckelickheydt Christi beuonden hebben) in menigherley bedie-
ningen (deur beelden ende figueren/ maer noch in donckerheydt on-
der de wolcken) wt sijnen hemelschen wesen/op der erden/ in de erdt-
sche herten ghesproken ende ghewrocht : ende dat al om sijnen we-
sentlicken gheest tot salicheydt des leuens bekent ende openbaer te
maken in der menschē herten. Ende heeft den mensche wt de blindt-
heydt der erdtscher beelden (die hy sich seluen wt sijn lusten ende be-
gheerten in den vleesche maect) met sijn godtlicke hemelsche beelden
ende figuren willen verlossen / ende in den lichte Christi bevrijen.
2 Maer de wijle de mensch erdtsch ende vleeschelick is / ende sijn
liefde tot sijn eyghen werck heeft; so heeft hy alleweghe sijn eyghen
erdtsche beeldē veur de godtlicke hemelsche beelden ende figuren/ die
hem Godt deur sijnen gheest in ademde/ verkoren : ende en heeft op
Godts hemelsche beeldē ende figuren / die hem van de erdtsche beel-
den in den vleesche bevrijen souden / niet ghemerct / om dat hy het
wesen der godtlicker natueren in sijner sielen niet en bekent.
Waer deur dat hy niet anders in sijn erdtsch wesen en heeft kon-
3 nen begrijpen/sien/noch ghevoelen/dan dat hy eenen erdtschen ghe-
deylden beeldischen Godt heeft (ghelijck hem sijn beeldt betuyght) die
van vleesch ende bloedt is/ ghelijck hy selfs.
4 Ende dat is de meeste vermaledydinghe die den vervallẽ men-
sche ouer-komt/ dat hy in sijn menscheydt so blindt eñ erdtsch wordt/
dat hy (ghelijck de heylighe Paulus oock betuyght) de kracht der we-
sentlicker godtheyt in sich tot een erdtsch beeldt verandert : ende aen-
bidt als dan het erdtsch beeldt veur sijnen Godt : ende meynt hy sal
de ruste sijner sielen deur sijn erdtsch beeldt ontfangen: ende en acht
niet meer op de wesentlicke Godtheydt/ noch op het beeldt eñ figure
sijns Christi. Ende al wat hy van de godtheydt ghetuyght/ daer me-
G 5 de

PAGE DE : *HET BOECK DER GHETUYGENISSEN*, PAR BARREFELT.

pour nous, car nous pourrions en même temps faire teindre quelque chose pour nous-mêmes. »



ARREFELT, dans deux de ses lettres, entretient Moretus de son projet de mettre son fils en apprentissage dans l'imprimerie plantinienne. Plus tard, il lui apprend qu'il l'a placé chez l'imprimeur Mylius de Cologne, ville où lui-même résidait à cette époque. Dans plusieurs autres de ses missives à Plantin et à Moretus, il leur parle de ses adhérents comme de personnages parfaitement connus d'eux en cette qualité. Ce sont Corneille Jansen et Arnold 't Kint, qui avaient compté parmi les principaux adeptes de la Famille de la Charité, Arnold 't Kint, fils du précédent, Henri 't Kint, Roger Ellebo, Dresseler, qui était commis de Plantin et de Moretus, et bien d'autres encore. Le nom d'Arnold 't Kint est toujours écrit en abrégé (A—tK); il en est de même d'un s^r L—p— et de son gendre B—. Barrefelt parle toujours du premier avec un grand respect et souhaite à Jean Moretus, après la mort de Plantin, que cet ami commun puisse lui servir de père et de conseil. Nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse ici de Louis Perez et de son beau-fils Martin de Varron ou de Barron. S'il en était ainsi, nous posséderions la preuve que Plantin était lié, par les liens de tendances religieuses communes, avec le riche négociant, son associé et celui de Jean Moretus dans des affaires importantes de librairie.

Ce qui ne doit plus être prouvé, c'est que Plantin, jusqu'à la fin de sa vie, resta en relations d'amitié et en communauté d'idées avec Barrefelt. S'il quitta la congrégation de Henri Niclaes, ce ne fut que pour entrer dans celle du principal dissident de la Famille de la Charité.

Il fallait des preuves aussi abondantes et aussi irrécusables pour élever au-dessus de toute contestation le fait étrange que l'architypographe de Sa Majesté Catholique, qui publia, avec les privilèges du pape et du roi d'Espagne, les livres liturgiques de l'église catholique et l'Index des livres prohibés, ait été l'un des principaux adhérents de deux sectes hétérodoxes et l'imprimeur des livres qu'elles vénéraient comme leurs Écritures Saintes.

Saurait-on produire des excuses plausibles pour laver Plantin du reproche d'hypocrisie que le simple exposé de ces faits élève à sa charge ? Ou bien, devons-nous le considérer comme un homme qui, durant toute sa vie, joua une comédie indigne, se montrant ouvertement le champion dévoué de l'ancienne église et professant dans l'intimité une doctrine réprouvée par elle ?

Pour résoudre cette question redoutable, il faut commencer par établir une distinction profonde entre la doctrine de Henri Niclaes et celle de Barrefelt. Le premier, tout en protestant de sa tolérance ou de son indifférence envers toutes les églises établies, se séparait nettement d'elles, non-seulement par sa doctrine soi-disant

révélée, mais encore par l'organisation hiérarchique de sa secte. Celle-ci, dirigée par un prophète infaillible qui avait sous lui des Anciens, des Séraphins ou Archevêques, des Évêques et des prêtres de différents degrés, possédait un ensemble de rites fort compliqués, des fêtes nombreuses, une organisation de la vie civile et religieuse qui en faisaient un véritable culte. Celui qui entrait dans cette église pouvait extérieurement se montrer attaché au culte ancien, mais, de fait, il était dissident et hérétique. Pendant tout le temps qu'il resta fidèle à Henri Niclaes, Plantin doit donc être regardé comme étant sorti de l'église de Rome et toute protestation de fidélité à cette église doit de sa part être regardée comme mensongère.



A doctrine de Barrefelt, au contraire, se conciliait mieux avec la fidélité au catholicisme. En effet, nous ne trouvons dans les écrits de ce dernier nulle trace d'une église ou d'un culte organisé ; il ne connaît ni prêtres, ni système de recrutement ; il se borne à prêcher la renonciation à soi-même et à la terre pour s'identifier avec Dieu. Nous devons tuer en nous l'homme charnel, renaître dans le Christ, ne connaître que lui, ne désirer que lui. Tout culte et tout sacerdoce sont choses vaines et symboliques, aussi bien que la Bible, qu'il ne faut point rejeter, mais à laquelle il ne faut pas trop s'attacher. Voilà sa doctrine et, si je ne me trompe, les mystiques de tous les temps et de toutes les églises la professent plus ou moins explicitement. Ces idées de renonciation au monde, d'anéantissement de la chair, d'absorption dans la contemplation et dans l'imitation du Christ se retrouvent dans Thomas a Kempis, dans Jean Ruysbroeck et dans Ste Thérèse, aussi bien que chez les Albigeois et les Bégards. Certains docteurs du protestantisme au XVIe siècle les ont professées et d'autres au XIXe siècle les professent encore. Pour eux tous comme pour Barrefelt, le culte intérieur l'emporte de loin sur le culte extérieur ; l'inspiration personnelle et la communication directe avec la divinité sont des guides plus sûrs que les écrits imprimés. C'est en somme la religion du sentiment, opposée à la religion de la lettre. Seulement, il est à observer que Barrefelt, différant en ceci des mystiques auxquels nous venons de le comparer, rejetait toute autorité ecclésiastique, toute révélation catégorique, tout dogme absolu. Quoiqu'il eût repoussé bien loin de lui pareille explication de son enseignement, l'effacement complet de la volonté humaine et la soumission absolue à la voix divine qu'il préconisait ne sont que des apparences trompeuses, cachant au fond une religion purement personnelle. Si l'homme ne doit obéissance qu'à l'inspiration qu'il reçoit directement d'en haut, sa foi, colorée ou non de mysticisme, sera toute humaine, toute individuelle. Voilà comment il se fait que les adversaires de Barrefelt et des autres illuminés de son époque désignèrent indifféremment les adeptes de ces dissidents de l'anabaptisme sous le nom de « visionnaires ou fanatiques » *(geestdrijvers)* ou sous

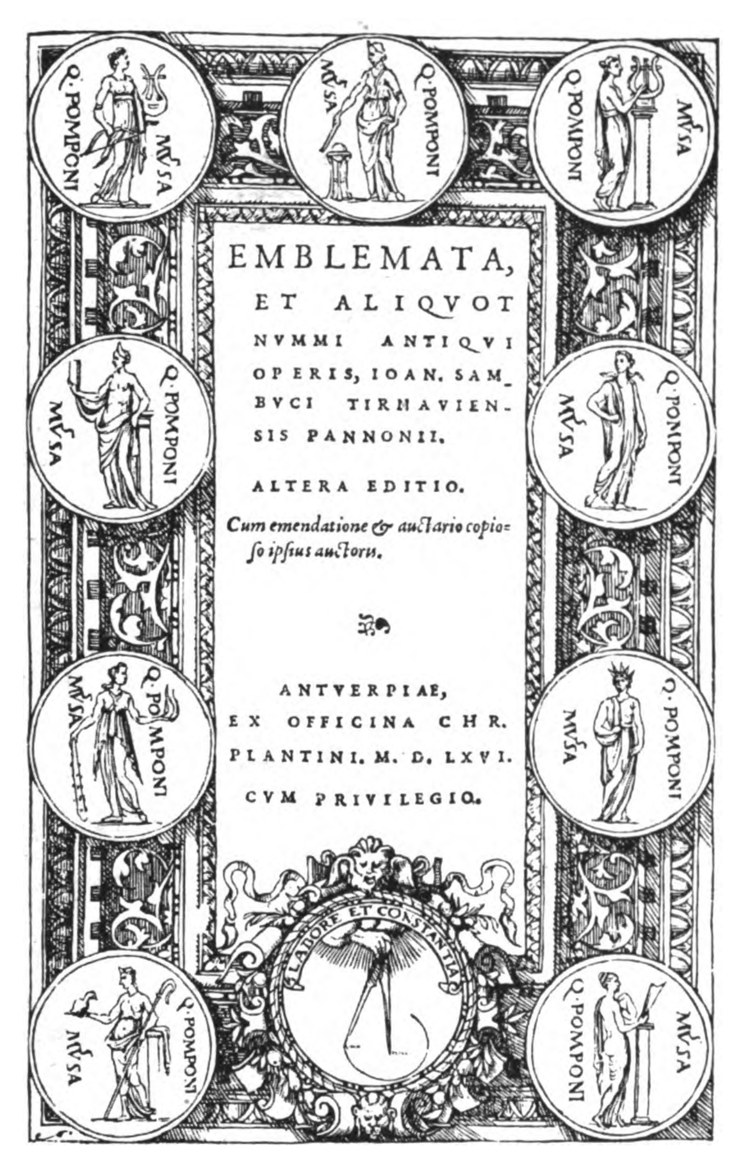
celui de « libertins. » On comprend leur animosité contre de pareilles doctrines, mais on comprend également, jusqu'à un certain point, que Plantin pouvait se dire catholique irréprochable, tout en restant attaché à un rêveur pacifique qui prêchait la rénovation morale du monde et enseignait que personne ne devait sortir des églises établies.

MAIS comment, se demande-t-on, Plantin a-t-il pu s'associer aux aberrations de ces idéologues ? Comment lui, l'homme sensé et pratique par excellence, a-t-il pu se complaire dans les divagations de ces visionnaires ?

Pour expliquer cette anomalie, rappelons-nous que les doctrines de la Famille de la Charité et celles de l'Identification avec Dieu étaient d'une morale pure, austère même. Les rêveries qui en faisaient le fond étaient généreuses et tendaient au perfectionnement absolu des adeptes, à la fondation du règne de Dieu sur la terre. Quand on parcourt la correspondance de l'imprimeur anversois, on y trouve à chaque ligne la marque d'un esprit droit et probe, mais, dans les rares pages, mêlées à sa correspondance commerciale, où il s'épanche dans l'intimité de la famille, où il fait œuvre de guide moral, le mystique, l'adepte des prophètes hollandais reparaît. Il traduit leur verbiage filandreux en préceptes pour la vie et redit plus clairement, dans sa prose simple et lucide, ce qu'ils cherchent vainement à faire comprendre dans leurs livres nuageux.

« Mon très chier fils et amy, écrit-il à Jean Gassen, le 23 novembre 1571, je vous supplie, au nom de Dieu, que veuillés réduire en mémoire tous les propos que je vous ay tenus par ci-devant et que je vous [ay] escrits touchant le moyen de se gouverner avec un chaicun de tous ceux avec qui on habite, ce qui doit procéder d'une bonne humilité de cœur et de l'intérieur, afin qu'il dure, car tout le reste seroit hipocrisie et n'auroit pas de durée. Considérons doncques, en premier lieu, notre intérieur, voyons comment il s'est porté et se porte envers Dieu à qui le devons entièrement et ainsi nous humilions à luy et, s'il nous faict quelque miséricorde et grâce, ne nous l'attribuons pas comme chose nostre, mais usons en à son honneur et gloire envers nostre prochain. Si nous avons quelque don, science, sçavoir, industrie, moyen d'entretenir les gens, trafficquer, hanter, besongner et faire quelque chose que ce soit, gardons-nous bien d'en monter sur nos ergots, de nous en estimer quelque chose davantage et, sur toutes choses, de nous en vouloir préférer au plus abject, ignorant, malotru, malplaisant, malaprins et rusticque qu'il soit point en tout le monde, tant s'en faut qu'il nous soit licite de le blasmer, en parler mal, mespriser, desdaigner ou ne tenir compte de luy pour cela. Car si c'est de Dieu, et non pas de nous, que tout bien vient et est donné, quelle injure luy faisons-nous donc, quand nous osons (par je ne sçai quelle outrecuidance et faute de bonne considération) despriser ung autre à qui Dieu n'auroit pas faict grâce semblable ! »

Pendant de longues pages il continue sur ce ton, prêchant la morale d'humilité et de renoncement qu'enseignaient Henri Niclaes et Barrefelt, recommandant, comme le faisait ce dernier, de s'abandonner à Dieu et de n'avoir d'autre volonté que la sienne. Dans cette lettre, comme dans toutes les autres du même genre que sa correspondance renferme, il n'est guère question des préceptes de l'église, ni de la morale enseignée par les prêtres ; c'est toujours la voix intérieure de Dieu qu'il conseille d'écouter. Les règles de conduite qu'il donne sont plus pratiques, ses exhortations portent plus sûrement que celles de ses maîtres ; mais dans ses lettres, comme dans leurs écrits, les principes dérivent évidemment d'une source commune : comme eux, il a l'esprit et le langage des prédicateurs mystiques.


EMBLEMATA,
ET ALIQVOT
NVMMI ANTIQVI
OPERIS, IOAN. SAMBVCI TIRNAVIENSIS PANNONII.
ALTERA EDITIO.
Cum emendatione & auctario copioso ipsius auctoris.
ANTVERPIAE,
EX OFFICINA CHR.
PLANTINI. M. D. LXVI.
CVM PRIVILEGIO.

FRONTISPICE DE *EMBLEMATA SAMBUCI* — PLANTIN, 1566, in-8°, gravé par ARNOLD NICOLAÏ, en 1564, et portant le monogramme de cet artiste.

Sa correspondance et bien des circonstances de sa vie nous fournissent l'occasion de le constater : cet homme si positif, qui ne songeait en apparence qu'à ses affaires et à son gain, était doublé d'un exalté. Il a été poète à son heure, il a embrassé d'emblée la doctrine des illuminés de son temps, il prêche avec ardeur leur morale d'ascète; il transporte cet enthousiasme jusque dans les affaires. Il faut voir comme il s'échauffe en parlant des immenses entreprises dans lesquelles il se jette, comme il en aborde toujours de plus colossales, sans calculer d'où lui viendront les moyens de les mener à bonne fin.

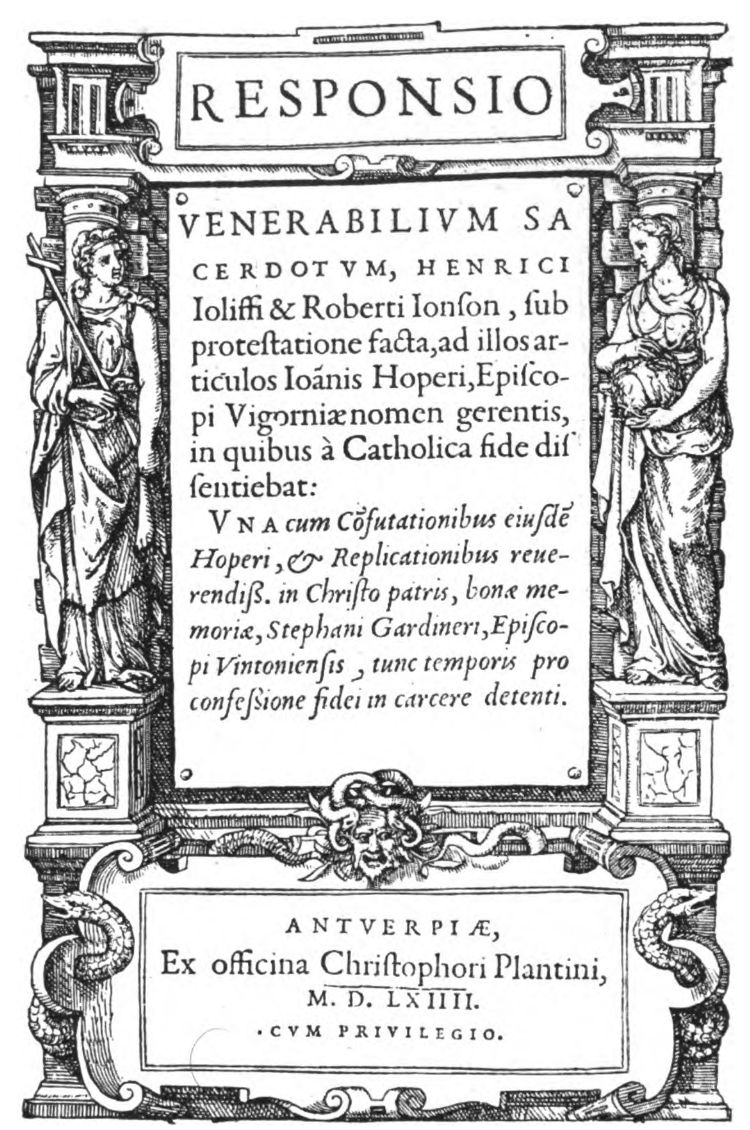
Nous le savons par les exemples que nous en offre notre époque, l'exaltation religieuse, n'est nullement incompatible avec l'entente des affaires et l'application assidue aux choses de ce monde. Les Quakers savent très bien mener de front leurs intérêts spirituels et matériels ; les Mormons se créent une opulence, là où le

commun des hommes mourrait de faim. Plantin fut, sous ce rapport, ce que sont encore aujourd'hui les disciples de ces sectes d'illuminés.

Nous avons vu quelles furent les relations religieuses de Plantin, avec Henri Niclaes, d'abord, avec Barrefelt, ensuite ; il nous reste à examiner ce qu'il imprima pour eux.

La Chronique de la Famille de la Charité, dont l'autorité et la véracité s'imposent par l'exactitude des renseignements que nous sommes en état de contrôler, dit expressément et itérativement que Plantin imprima *Den Spegel der Gerechticheit* et d'autres écrits moins importants de Henri Niclaes.

Cet ouvrage forme un gros volume, petit in-folio. La première feuille est occupée par le titre, imprimé, en partie, en grandes et belles lettres gothiques ; la seconde feuille contient deux gravures sur bois à sujets allégoriques avec des textes de l'Écriture. Suivent un index de 24 et une préface de 60 feuillets. Le corps de l'ouvrage comprend quatre livres dont le premier compte 39, le second 58, le troisième 56 et le dernier 68 feuillets. Le volume est orné de 12 planches gravées sur bois. Le caractère et les lettrines sont d'un beau gothique ; le papier porte en filigrane une sphère traversée par un axe.


RESPONSIO

VENERABILIVM SACERDOTVM, HENRICI Ioliffi & Roberti Ionson, sub protestatione facta, ad illos articulos Ioãnis Hoperi, Episcopi Vigorniæ nomen gerentis, in quibus à Catholica fide dissentiebat:

VNA cum Cõfutationibus eiusdẽ Hoperi, & Replicationibus reuerendiss. in Christo patris, bonæ memoriæ, Stephani Gardineri, Episcopi Vintoniensis, tunc temporis pro confessione fidei in carcere detenti.

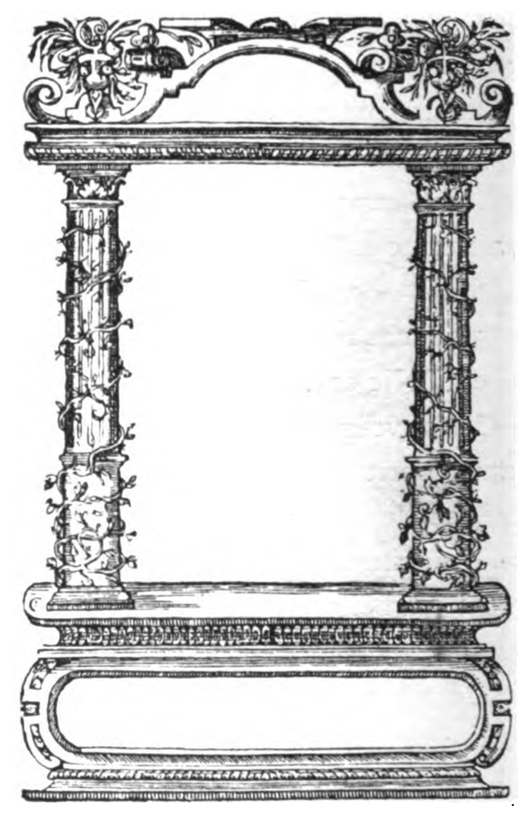
ANTVERPIÆ,
Ex officina Christophori Plantini,
M. D. LXIIII.
CVM PRIVILEGIO.

FRONTISPICE DE *RESPONSIO VENERABILIUM SACERDOTUM etc.*
PLANTIN, 1564, ayant servi également à beaucoup d'autres ouvrages,
dessiné par PIERRE HUYS, en 1564.

La lettre gothique du livre est absolument la même que celle dont Plantin se servait d'ordinaire pour imprimer ses livres flamands d'un format au-dessus de la moyenne, tels que le *Kruydtboeck* de Mathieu de Lobel, 1581, in-fol., et le *Landtwinninghe* par Charles Estienne, 1582, in-4°. Nous ne l'avons rencontrée dans aucune impression plantinienne antérieure à 1562.

Les grandes et belles capitales du *Spegel der Gerechticheit* ne se retrouvent dans aucune autre édition plantinienne ; mais les majuscules plus petites, au commencement des différents chapitres de la préface, sont identiquement les mêmes que celles dont Plantin se servit pour l'édition flamande des *Secrets d'Alexis Piemontois* (De Secreten vanden eerweerdigen Heere Alexis Piemontois), de 1561. Parmi les gravures





FRONTISPICE IN-16° ; faits pour les livres de piété, gravés par CORN. MULLER, en 1564.

qui ornent l'ouvrage, nous choisissons pour la reproduire une planche symbolique qui rappelle, d'une manière frappante, la seconde marque plantinienne, celle qui porte la devise : *Christus vera vitis*. La planche employée par Niclaes représente un poteau autour duquel s'enlace une vigne qui, dans le haut de la gravure, étend sa verdure et ses grappes à droite et à gauche. Une banderole est enroulée autour de la vigne et du poteau et porte les mots : *De Wech, de Warheit unde idt Leven* (Via, Veritas et Vita). La marque de Plantin représente une vigne qui s'enlace de la même manière autour d'un arbre ; sur la banderole qui entoure l'arbre et la vigne, on lit les mots : *Christus vera vitis*. L'analogie de la composition et de l'exergue des deux compositions est frappante.

Un seul détail, dans l'ouvrage, fait connaître l'un de ceux qui ont collaboré à sa publication : c'est le monogramme d'Arnaud Nicolaï sur la planche gravée qui se trouve en tête du quatrième livre. Or, Arnaud Nicolaï était un graveur sur bois qui, pendant de longues années, et spécialement au début de la carrière de Plantin,

travailla pour celui-ci et pour d'autres imprimeurs anversois. De tous ces indices nous croyons pouvoir conclure que l'ouvrage principal de Henri Niclaes fut imprimé par Plantin, sans que nous puissions indiquer avec exactitude à quelle date.

Les petits écrits du même auteur que nous avons été à même de consulter dans la bibliothèque des Baptistes à Amsterdam, nous ont révélé que les lettrines du *Spegel der Gerechticheit* sont employées dans les trois traités : *Prophetie des Geistes der Liefte, Van den rechtferdigen Gerichte Godes* et *Eyn Clare Berichtinge van die Middelwerckinge Jesu Christi.* Comme le dernier volume porte la date de 1550, on serait tenté de croire que, une année après son arrivé à Anvers, Plantin avait déjà commencé à imprimer pour Henri Niclaes.


FRONTISPICE IN-10° ; fait pour les poëtes latins, gravé par CORN. MULLER, en 1564.

Les preuves qui nous permettent d'affirmer que certains livres de Barrefelt furent imprimés par Plantin sont plus abondantes. Son ouvrage capital, la Bible de sa secte, pour ainsi dire, est intitulé : *Het Boeck der Ghetuygenissen vanden verborghen Acker-schat, vervatet in acht deelen.* C'est un in-quarto contenant trente feuillets liminaires, 733 pages de texte et une page d'errata. Il est imprimé en caractères gothiques et orné, au commencement de chaque livre, d'une lettrine gothique bouclée. A la fin des liminaires se trouve une préface, et à la page 711, un avis « Au Lecteur », commençant tous deux par une lettre majuscule gravée sur bois. L'ouvrage fut traduit en français sous le titre : *Le Livre des Tesmoignages dv Thresor caché av champ ; comprins en huit parties traduittes du flameng.* Le volume a 30 feuillets liminaires et 717 pages de texte imprimé en caractères romains, avec des majuscules ornées au commencement des livres et de leurs sommaires.

Le second ouvrage important s'appelle : *Sendt-brieven wt yverighe herten, ende wt afvoorderinghe, schriftelijck aen de Lief-hebbers der Waerheyt, deur den wtvloedt van den Gheest des eenwesighen Leuens wtghegheuen.* Petit in-8°, 459 pages de texte, 3 pages d'index et 1 page d'errata. Il en existe également une traduction française, avec le titre : *Epistres ov lettres missives escrittes par l'effluxion d'esprit de la vie vniforme : Traduittes du flameng,* in-8°, 438 pages de texte et 2 pages d'index.

Barrefelt nous apprend en différents endroits de ce dernier livre (pages 205, 238) que les *Sendt-brieven* parurent après le *Acker-schat.*

C'est spécialement sur ces deux ouvrages et leurs traductions que se portera

notre attention. Voici d'abord la version d'une lettre adressée par Barrefelt : à l'honorable et prudent Christophe Plantin, au compas dans la Kammerstraet à Anvers, a° 1580, le 27 novembre, « Cher ami. J'ai reçu vos deux lettres (l'une du dernier octobre et l'autre du 12 novembre) qui m'ont appris votre rétablissement, ce dont je me suis réjoui. Nous nous portons également assez bien, suivant les circonstances. J'ai été un peu malade, mais grâces à Dieu, tout va de nouveau assez bien. Ensuite, mon cher ami, je dois vous dire en quelques mots mon opinion sur notre commerce et la soumettre à votre réflexion. Comme je m'aperçois de plus en plus de l'aveuglement des hommes, nous devrions, me semble-t-il, examiner s'il n'est pas possible d'imprimer quelque peu du *Livre du Trésor,* à savoir trois ou quatre cents au plus, pour les déposer en lieu convenable ; puis nous voudrions commencer le Livre des *Lettres missives,* en imprimer la moitié de plus et les répandre çà et là parmi les connaissances ; nous essayerions de cette manière si le commerce marche bien ; ensuite nous les mettrions en vente. Ceci me paraissait le meilleur avis, vu l'ignorance des hommes, pour ne pas manquer à notre devoir envers eux dans le commerce. Puis, si les circonstances le permettent, je voudrais par le premier beau temps qu'il fera, vers la Purification, venir à Anvers, sinon pour y établir mon domicile, du moins personnellement, et alors nous verrions ce que nous avons à faire. »



ous voyons par ce passage que, à la fin de 1580, il était fortement question entre Plantin et Barrefelt d'imprimer le *Acker-schat* et les *Sendt-brieven.* Ce plan fut-il réalisé ? Pour le premier de ces ouvrages et pour sa traduction française, nous pouvons répondre affirmativement. Le texte flamand est imprimé avec les caractères et les majuscules que possédait et employait Plantin. Nous reproduisons une page de ce livre et nous plaçons en regard une page du *Landtwinninghe* par Charles Etienne, qu'il publia en 1582. Les deux lettrines ornées qui figurent dans la préface et dans l'avis au lecteur, imprimés en caractères romains, appartenaient également à Plantin et ne se retrouvent dans les publications d'aucun autre imprimeur. Il y a plus : dans un des exemplaires de la traduction française déposés au Musée Plantin-Moretus, la couverture en vélin est doublée d'une feuille du texte flamand, ce qui prouve que les deux ouvrages sortent de la même officine.

Pour le texte français, les preuves sont plus convaincantes encore. Plantin possédait et nous avons retrouvé dans sa bibliothèque deux exemplaires de ce livre ; l'un est relié en un volume, dans l'autre, les huit parties sont brochées séparément. L'ouvrage contient treize lettrines gravées différentes. Toutes appartenaient à l'imprimerie plantinienne ; deux seulement se rencontrent chez d'autres imprimeurs.

Quatre de ces lettrines présentent de légères avaries provenant de la cassure de quelque petit trait, ou d'un défaut dans la gravure. Or, ces signes caractéristiques et tout accidentels se reproduisent identiquement dans les lettrines du *Livre des Tesmoignages dv Thresor caché av champ* et dans d'autres ouvrages où Plantin employa les mêmes caractères gravés. Ainsi, la ligne d'encadrement qui entoure la lettre L de la page 327 est échancrée à la partie inférieure et la même échancrure se répète dans la même lettre employée pour *Les Premieres Œvvres de Jean de la Jessée,* T. 1, p. 721; la gravure de la lettre O, à la page 395, présente des particularités microscopiques : un trait qui s'est brisé, une ligne qui s'est dédoublée, un contour interrompu ; tout cela se retrouve dans la même majuscule employée au commencement du quatrième chant de l'Iliade imprimé par Plantin en 1582.


en juger d'après l'usure de ces lettrines, l'impression de la traduction et du texte original doit avoir eu lieu vers 1580. Dans les publications d'une date antérieure, la gravure est plus nette et plus délicate, dans les impressions postérieures elle est plus empâtée, tandis que leur usure est égale dans le *Livre des Tesmoignages* et dans les éditions plantiniennes de 1580. Plantin accéda donc au désir exprimé par Barrefelt, au mois de novembre de cette dernière année, et peu après cette date, les deux volumes ont paru.

Mais ces livres ne furent-ils point publiés par Plantin, lors de son séjour à Leyde, en 1584; ou bien, comme on le dit d'ordinaire, par François Raphelengien, après que celui-ci eat repris l'officine de cette ville ? Un fait prouve péremptoirement qu'il ne peut en être ainsi, c'est que Plantin n'emporta pas à Leyde et que Raphelengien n'employa jamais une seule des lettrines nombreuses qui se trouvent dans l'*Acker-schat* et dans sa traduction française.

Le texte flamand des *Sendt-brieven* est imprimé en caractères gothiques, avec de grandes lettrines bouclées en tête de chaque missive, et de plus petites au commencement de chaque chapitre. Le caractère gothique ainsi que les grandes lettrines ont servi à Plantin; les petites lettrines ne furent pas employées par lui à Anvers, mais nous les voyons figurer dans un ouvrage qu'il publia à Leyde en 1584 : *Twe-spraack van de Nederduitsche Letterkunst*. Ces mêmes lettrines se rencontrent dans les livres imprimés par Guillaume Silvius d'Anvers, qui s'établit à Leyde en 1577 et y mourut en 1580. On sait que Plantin acheta, en 1583, de la veuve de ce typographe une partie du matériel de l'imprimerie du défunt. Il est donc tout naturel de supposer que les petites lettrines des *Sendt-brieven* faisaient partie de cet achat et que Plantin imprima ce livre à Leyde, en 1584 ou en 1585.



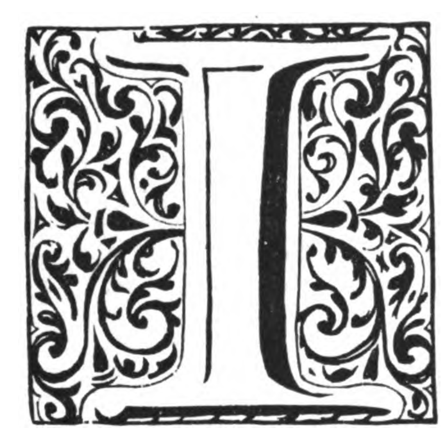
UANT à la traduction française du même livre, elle est imprimée en caractères romains, et elle a, en tête de chaque chapitre, une lettrine gravée sur bois. Ces majuscules ornées sont au nombre de quinze. Huit d'entre elles ont servi dans d'autres publications de Plantin, sept ne se rencontrent pas dans ses éditions. Mais il est à remarquer que les huit lettrines, employées par Plantin, se voient également dans des livres imprimés par d'autres typographes d'Anvers, de Gand, de Bruxelles, de Leyde et même de Lyon et de Cologne. Ce sont donc là des types vulgarisés par le clichage, qui à eux seuls ne prouvent pas clairement de quel atelier le livre est sorti, et ne fournissent pas une preuve suffisante pour le faire attribuer à Plantin. Les sept autres lettrines n'ayant pas été employées dans son atelier, il y a lieu de croire que les *Epistres ov Lettres missives* ne furent pas imprimées par lui, mais bien par Augustin de Hasselt qui travailla pour Barrefelt en 1591, comme on l'a vu.

Notre conclusion est donc que *Het Boeck der Ghetuygenissen vanden verborghen Acker-schat,* ainsi que sa traduction *Le Livre des Tesmoignages dv Thresor caché av champ,* sortent des presses de Plantin à Anvers; que le texte flamand des *Sendt-brieven* fut imprimé par lui à Leyde et que la traduction de celui-ci, les *Epistres ov Lettres missives*, a vu le jour dans une autre officine.

Il existe un troisième livre de Hiël qui a été imprimé par Plantin. Ce sont les *Images et Figvres de la Bible,* recueil de soixante planches dessinées et gravées à l'eau-forte par Pierre Van der Borcht, un des artistes habituellement employés par Plantin. Le texte explicatif en latin, en français et en flamand qui accompagne ces planches, donne une interprétation allégorique des principaux événements relatés dans les livres saints. Nous avons retrouvé quatre exemplaires de cet ouvrage dans la bibliothèque plantinienne; ils portent les adresses : « Exprimebat Jacobus Villanus, Anno Domini M.D.LXXXI. », et « In lucem editæ à Renato Christiano, Anno Domini M.D.LXXX. ». Ces noms imprimés sur des bandes de papier, collées sur les deux premières feuilles de l'ouvrage, sont évidemment des pseudonymes, et l'impression a tout aussi évidemment été faite par Plantin. Plusieurs des planches portent la date de 1582, de sorte que les millésimes 1580 et 1581 sont faux tous deux.

Dans un des exemplaires que nous avons eus à notre disposition, les soixante planches de l'Ancien Testament sont suivies d'une série de trente-six gravures sans texte, dont les sujets sont empruntés aux Evangiles. Ces dernières planches sont également gravées par Pierre Van der Borcht, la 36e porte la date de 1585. Les explications qui accompagnent les soixante premières planches prouvent clairement qu'elles ont été écrites par un partisan de Barrefelt. Chaque allégorie, en effet, se rapporte à la doctrine de l'identification avec Dieu.

Dans une lettre datée du 17 février 1591 et adressée à Jean Moretus, Barrefelt écrit : « Je vous avais envoyé dans ma dernière lettre un billet à Raphelengien pour nous faire expédier les interprétations des figures et ensuite les planches. Mais je n'ai pas entendu que vous ayez envoyé ce billet. Je crois donc que les interprétations sont perdues. J'aurais bien voulu que nous les eussions encore, surtout parce qu'elles avaient été faites en français par feu votre père. Il aurait été bon que les figures eussent été achevées pour être jointes aux autres ; ç'aurait été pour beaucoup un salutaire avertissement, puisque les frais des planches avaient déjà été faits. Mais comme M. François (Raphelengien) n'a pas voulu nous assister dans ce travail, je dois le recommander à Dieu. » Les planches dont il s'agit ici sont, à n'en pas douter, les « Figures de la Bible, » et la version égarée est celle qui aurait dû servir pour les gravures du Nouveau Testament. Comme on le voit, Plantin avait fourni lui-même le texte français pour cette seconde série ; c'est probablement lui aussi qui a fait la traduction française du commentaire des soixante premières planches.



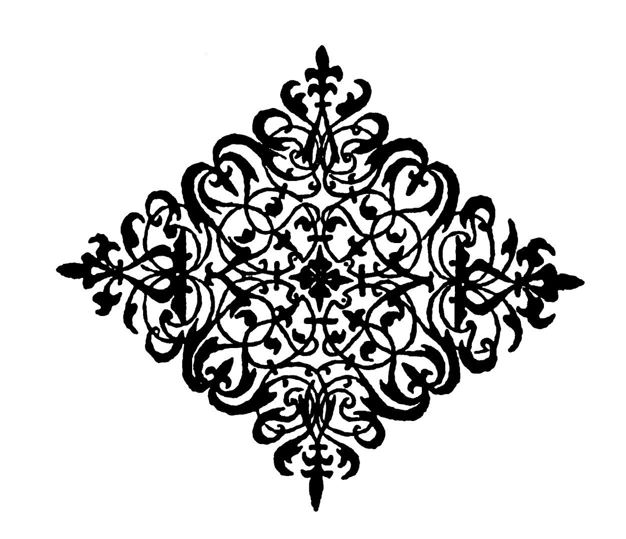
L existe une seconde série de figures bibliques, analogues aux premières, gravées également par Pierre Van der Borcht et expliquées d'une manière semblable, quoiqu'en termes différents. On en connaît plusieurs éditions. Celle qui fut publiée, en 1717, par Isaac Enschedé de Haarlem, mentionne sur le titre Hiël comme l'auteur de l'interprétation des figures. Dans un avis au lecteur, le typographe l'appelle un écrivain inconnu, ayant vécu il y a plus de cent ans. Ce témoignage d'une époque plus récente confirme notre attribution à Barrefelt des autres séries des « Figures de la Bible. »

Plantin, tout en jouissant de la faveur du Roi Catholique et de la protection de maint dignataire de l'église romaine, fut plusieurs fois en butte à des soupçons d'hétérodoxie. Quels que fussent le soin et l'habileté avec lesquels il jouait son rôle, la vérité transpirait toujours jusqu'à un certain point, et la vivacité de ses protestations de dévouement à l'église catholique se proportionnait à la crainte qu'il ressentait de voir dévoiler ses sentiments intimes. « Je prends Dieu et ma conscience à tesmoing que je n'ay oncques adhéré ni favorisé, de cœur ni d'œuvre, à chose contraire à la Majesté Catholique, ni à la foy et religion de nostre mère saincte esglise Catholique et Romaine en laquelle je proteste, comme j'ay tousjours faict, de vivre et mourir. » Voilà comme il s'exprime, au mois de mars 1568, dans une lettre écrite à Çayas, le secrétaire de Philippe II, lettre dont la partie qui renferme les mots cités est barrée. Le même jour, il écrit à Jean Moflin, chapelain des archers du roi d'Espagne : « Je vous remercie pareillement de très bon cueur de l'avis qu'il vous a pleu me donner, sur lequel je vous asseure sur ma conscience que je n'ay

oncques eu familiarité, commerce, accord ni entente avec aucun en chose contraire à la religion Catholique et Romaine. »

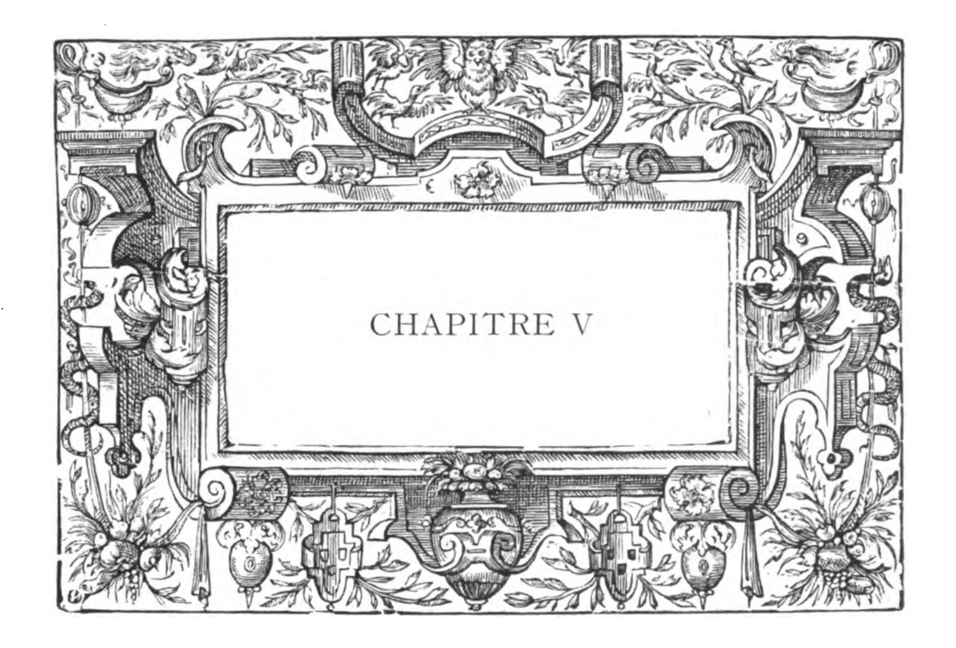
Ces protestations se renouvellent souvent, et chaque fois que les soupçons contre lui s'accentuaient, Plantin, par ses paroles comme par ses agissements au grand jour, parvenait à assoupir les défiances. Ses amis catholiques étaient pleinement convaincus de sa bonne foi. Arias Montanus, qui avait vécu plusieurs années dans son intimité, en était plus persuadé que tout autre. Le premier février 1586, il écrivait encore : « Mon cher Plantin, plusieurs vous ont calomnié, mais cela se passait il y a longtemps ; maintenant votre piété, votre constance, votre vertu et votre souci pour la religion catholique sont devenus évidents pour tous les chefs de l'Église. »

On verra qu'en 1585, après son retour de Leyde, il eut encore à se justifier d'une accusation d'hétérodoxie. Mais, chose curieuse, jamais il ne fut soupçonné d'être l'imprimeur des livres de Henri Niclaes et de Barrefelt. C'est trois siècles plus tard que la Chronique de la Famille de la Charité vint nous révéler ses relations avec le premier de ces chefs de secte, et c'est seulement après avoir déchiffré les énigmes de la correspondance de Barrefelt que nous avons compris de quel « commerce » celui-ci s'entretenait avec son ami, et ce qu'était la « bonne laine » qu'il faisait « teindre » par Plantin et par le premier des Moretus.





ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE *ICONES VETERUM ALIQUOT, AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ELOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI* — PLANTIN 1574, in-folio.
Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.





Revenu à Anvers, Plantin se releva promptement du désastre qui avait englouti une partie de sa fortune. Il eut le bonheur de trouver un groupe d'hommes riches, qui réunirent les capitaux nécessaires pour lui permettre de reprendre sa profession, et formèrent avec lui une société dont ils lui confièrent la direction.

Les associés de Plantin étaient Charles et Corneille de Bomberghe, le docteur Joannes Goropius Becanus et Jacques de Schotti. Tous les quatre étaient liés de parenté entre eux. Charles et Corneille de Bomberghe étaient cousins germains, leurs pères Daniel et Antoine étant frères ; Jean Goropius Becanus avait épousé leur petite-cousine Catherine de Cordes, petite-fille de leur tante Isabeau de Bomberghe et sœur d'Anne de Cordes, la seconde femme de Charles de Bomberghe ; Corneille de Bomberghe avait épousé Clémence de Schotti, la sœur de leur associé, Jacques de Schotti. Les deux Bomberghe et Jean Goropius Becanus étaient, comme on l'a vu, fortement suspects d'hérésie.

Tous avaient appris à connaître Plantin comme un typographe expérimenté et un habile administrateur : ils voulaient l'aider à sortir des embarras que lui avait

causé la crise de 1562-1563, tout en confiant leurs capitaux à un homme qui saurait les faire fructifier.

Nous entrerons dans quelques détails sur ces quatre personnages qui jouèrent un rôle assez important dans la vie de Plantin.



ORNEILLE de Bomberghe était fils d'Antoine et d'Élisabeth de Renialme. Il était un des chefs du Consistoire et député des calvinistes ; en cette qualité il fut cité, le 21 février 1567, à comparaître à Bruxelles avec son épouse et plusieurs membres de sa famille ; mais, le 12 février, il avait déjà mis ordre à ses affaires et s'était enfui à Venise.

Cet associé de Plantin fut un des plus anciens et des plus fidèles amis de notre imprimeur. Déjà en 1560, il lui avait fait acheter, en France, de grandes quantités de vins et de pruneaux. Nous l'avons vu intervenir amicalement dans la vente des biens de son futur associé et se porter garant vis-à-vis de l'amman en 1563.

Avant l'expiration du contrat, Corneille de Bomberghe vendit à Jacques de Schotti ses parts de l'association et une créance sur la même compagnie. Au mois de novembre 1566, Plantin lui paya la somme de 168 livres, 16 sols et 6 deniers de gros pour liquidation de tous comptes. Cependant, bien que notre imprimeur affirmât qu'il ne voulait pas entretenir de relations pécuniaires avec un hérétique, et racontât dans une de ses lettres qu'en 1568, Corneille de Bomberghe avait vu disparaître toute sa fortune par la banqueroute d'un certain Elixa et par la perte en assurances maritimes d'environ 8000 florins, Plantin devait encore, en 1577, à la veuve de son ancien associé l'importante somme de 800 livres de gros.

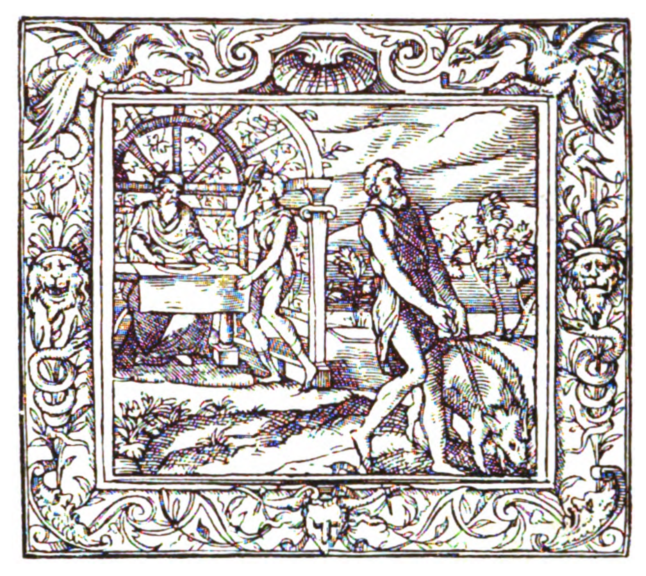
Corneille de Bomberghe ne resta pas étranger à la littérature. Ce fut lui qui, comme nous l'apprennent les registres de Plantin, traduisit en flamand les *Dialogves françois* de 1567, pour lesquels l'imprimeur écrivit ses intéressantes préfaces en vers français. Ce fut lui encore qui apporta dans l'association les caractères hébraïques ayant appartenu à Daniel de Bomberghe, le fameux imprimeur de Venise, frère de Corneille, le grand-père des deux associés de Plantin.

Charles de Bomberghe, seigneur de Hare, docteur en droit, était fils de Daniel et de Marie de Clercq dite Bovekercke. C'était un homme riche, habitant Anvers où il possédait des biens. Il épousa Gertrude van Santvoort qui mourut sans postérité ; il convola en secondes noces, le 18 novembre 1564, avec Anne de Cordes, petite-fille de sa tante Isabeau de Bomberghe et en troisièmes noces avec Jeanne de Splytere.

Charles était également membre du Consistoire des calvinistes à Anvers. Il quitta le pays probablement en même temps que son cousin Corneille, car, en 1569, tous les biens de sa seconde femme furent consfisqués par le Conseil des Troubles, et lui-même habitait Heidelberg en 1577. En 1581, il était échevin à Bruxelles, mais

dut être remplacé parce qu'il n'était pas né dans le Brabant. En 1584, il était commune-maître à Malines. En 1585, tous ses biens furent confisqués par le prince de Parme. Il mourut avant 1614. Lors du retour des Espagnols à Anvers, son nom fut soigneusement gratté par Jean Moretus dans les registres de Plantin et remplacé, à









PLANCHES DE *EMBLEMATA JOANNIS SAMBUCI* — PLANTIN, 1564,
dessinées par LUC DE HEERE et PIERRE HUYS,
gravées par ARNOLD NICOLAÏ, CORNEILLE MULLER et GÉRARD JANSSEN DE KAMPEN alias GÉRARD VAN KAMPEN.

partir de l'année 1582, par celui de Charles van den Berghe. Sous cette désignation, il figure dans les comptes plantiniens jusqu'en 1588.

Jean van Gorp ou Joannes Goropius Becanus tirait son surnom de son village natal, Hilverenbeek en Brabant, où il vint au monde, le 23 juin 1518. Il fit ses études à Louvain où il suivit d'abord les cours de philosophie et des langues, ensuite ceux des mathématiques et de la médecine. Il se consacra spécialement à ce dernier

art. Il visita l'Espagne, l'Italie et la France et se fixa à Anvers. Dans le premier de ces pays, il avait été le médecin des deux sœurs de Charles-Quint, Éléonore et Marie, qui furent plus tard, la première, reine de France, la seconde, reine de Hongrie. A la fin de sa vie, il se retira à Liége auprès du cardinal, prince-évêque de Groesbeeck. Il y était déjà le 14 août 1568, lorsque Plantin lui envoya un de ses ouvriers pour prendre les préfaces des *Origines Antverpianæ*. D'après sa pierre tumulaire, il mourut à Maastricht, le 28 juin 1572. Nous sommes en droit de révoquer en doute l'exactitude de cette date et de supposer qu'il faut lire 1573. En effet, une lettre de Plantin, écrite au mois d'avril de cette dernière année, annonce à Hopperus que Becanus viendrait à Anvers dans peu de semaines, et le compte des livres qu'il acheta chez Plantin court jusqu'au 28 février 1573.



ECANUS est surtout connu par l'excentricité de son système philologique. Il prétendait prouver que le flamand est la langue primitive de l'univers dont toutes les autres dérivent. Il s'intéressait beaucoup à Plantin. Ce fut lui, comme nous l'avons vu, qui, en 1555, soigna notre imprimeur gravement blessé. En 1566, au moment où allait expirer le contrat d'association, il lui prêta 600 livres de gros que Plantin lui remboursa par annuités de 93 livres, 3 escalins et 8 deniers. Ses deux ouvrages, *Origines Antverpianæ* et *Opera non edita,* parurent à l'officine plantinienne, le premier en 1569, le second en 1580, après la mort de l'auteur.

Jacques de Schotti était fils de Rigo et de Peregrina Faliero de Venise; son père résidait encore dans cette ville en 1572. Par l'achat des parts de Corneille de Bomberghe, Jacques de Schotti devint un des principaux créanciers de Plantin. Celui-ci reconnut en 1572 devoir à Rigo de Schotti 800 livres, 10 sols, 6 deniers de gros pour argent reçu de son fils Jacques de Schotti, tant pour l'aider à avancer la Bible royale qu'autrement (1).

L'association prit cours à partir du 1er octobre 1563 et devait durer quatre ans. En vertu de l'acte signé par les contractants, Plantin fut investi des fonctions de directeur (Document VI). Il touchait 150 florins pour loyer de maison et 400 florins de traitement; en outre, il lui était accordé annuellement une somme de 60 florins, en dédommagement de l'emploi que l'association faisait des matrices lui appartenant. Tous les livres devaient porter son adresse typographique.

Corneille de Bomberghe était nommé comptable de l'entreprise, et touchait de ce chef 80 écus par an. Tous les livres auxquels seraient employés les caractères

(1) Plusieurs dates et détails généalogiques sur les associés de Plantin sont empruntés à l'histoire des Bomberghe, ouvrage inédit de M. Alph. Goovaerts, conservateur-adjoint des Archives du royaume à Bruxelles.

hébraïques qu'il avait mis à la disposition de l'association, devaient porter son adresse. Cette dernière stipulation fut en effet observée pour la Bible en hébreu de 1566, en un volume in-4°, en deux volumes in-8°, et en quatre volumes in-16°, ainsi que pour le Pentateuque de 1567. Le titre de ce dernier ouvrage mentionne, en hébreu, que l'impression a été faite par ordre de Bomberghe. A l'expiration de l'association ces caractères furent rachetés par Plantin.

Les différentes clauses du contrat, dont le Musée Plantin-Moretus a conservé un des cinq instruments primitifs, retracent avec netteté le but de l'association et le rôle que Plantin y devait remplir. Il est daté du 26 novembre 1563, il fut fait au logis de Charles de Bomberghe et porte l'approbation et la signature des cinq associés. Quatre d'entre eux signent en français; Jacques de Schotti ou Schotto, comme il orthographie lui-même son nom, emploie l'italien.

L'avoir de l'association était divisé en six portions dont Corneille de Bomberghe en retenait trois pour lui et pour Plantin ; chacun des trois autres associés en prenait une.

L'apport de Corneille de Bomberghe fut de 600 livres de gros ; celui de Goropius Becanus, de Jacques de Schotti et de Charles de Bomberghe, de 300 livres. Plantin apporta le matériel d'imprimerie qu'il possédait en ce moment et qu'il évaluait à 900 florins. Un inventaire écrit de sa main, le 14 septembre 1563, nous apprend qu'il possédait à cette époque les matrices de 29 caractères différents, taillés par Hautin, Robert Granjon, Garamond et Guillaume Le Bé, avec les instruments nécessaires pour les fondre, les poinçons de huit caractères, ainsi qu'un petit nombre de livres et de gravures.



L ne racheta que peu de chose de son matériel vendu en 1562. De Jean Loe il reprit le caractère romain et italique appelé *Ascendonica,* de la taille de Guyot, et un caractère « médian, » façon d'écriture, de la taille de Garamond ; de Jean Verwithagen, une marque « grandelette » au compas ; de Guillaume Silvius, les deux premières feuilles imprimées de la *Grammatica Græca Clenardi* et 3 planches gravées de *Vivæ imagines partium corporis humani.*

Corneille de Bomberghe se retira de l'association au commencement de 1567. Il vendit sa part dans la compagnie à son beau-frère Jacques de Schotti et céda à Plantin, pour 650 florins, de 15 patars le florin, une créance de 168 livres 16 sous et 6 deniers de gros qu'il avait déboursés au-delà de son contingent.

Les archives du Musée Plantin-Moretus ont conservé les livres tenus par Plantin comme directeur de l'association. A l'expiration du contrat, ils avaient été remis au

Magistrat d'Anvers ou avaient quitté la maison d'une autre manière. En 1581, Plantin les recouvra et en donna le reçu suivant :

« Je, Christophle Plantin, cognois et confesse que j'ay receu du signeur Jaspar Van Zurch, colonel de ceste ville d'Anvers, les livres de comptes de certaine compagnie d'imprimerie, autrefois faicte entre ledict signeur défunct Bernuy, Schoti, les Bomberghes, défunct Becanus et moy. Desquels livres je le promects descharger envers tous ou bien de les exhiber toutesfois et quantes qu'il en sera besoing. Et en tesmoignage de vérité j'ay escript et signé la présente de ma propre main et signe manuel cy contre, le 7 mars 1581. »

ON voit mentionner ici un sixième associé, dont le contrat primitif ne faisait nullement mention, et qui doit donc y être entré plus tard.

Il s'agit de Fernando de Bernuy, fils de Fernando et d'Isabeau de Bomberghe, cousin germain de Corneille et de Charles de Bomberghe et beau-père de Jean Goropius Becanus. Le 23 février 1566, il avait versé 300 livres et s'était ainsi acquis une part dans l'entreprise.

L'association, qui ne devait expirer que le 1er octobre 1567, fut dissoute avant ce terme. Dès le 30 août de la même année, Plantin annonce à Çayas qu'il s'est séparé totalement de ses associés, et trouve utile d'y ajouter : « J'aime beaucoup mieux de faire moins doresnavant que d'estre subgect à des gens de qui, à l'avanture, je ne serois pas seur ni de volonté ni du faict de la religion catholique à laquelle je me suis tousjours maintenu (encores que j'aye eu beaucoup d'assauts et vitupères des ennemis de ladicte religion catholique) et maintiendray, avec la grâce de Dieu, jusques au dernier souspir de ma vie sous l'obéissance de la saincte Église catholique et romaine et de la Majesté de nostre Roy très catholique, l'heureuse venue de laquelle nous attendons avec grande dévotion et espérons fermement. » Dans la même lettre, Plantin constate qu'il avait rendu à ses associés tout l'argent engagé par eux dans ses affaires et qu'il avoit réduit celles-ci au point de ne plus travailler qu'avec quatre des sept presses qu'il possédait.

Les livres de l'association restitués à Plantin en 1581 sont de la plus grande importance pour l'histoire de son officine. En effet, ayant à rendre compte de l'emploi des capitaux qu'on lui avait confiés, il devait renseigner avec la plus grande minutie tous les détails de son administration : les ouvrages imprimés, leur prix de revient et toutes les dépenses que ses ateliers entraînaient, tant en paiement de salaires qu'en achat de matériel.

Le premier livre imprimé pour compte de l'association fut un Virgile, in-16°, commencé dans la semaine qui finit au 30 octobre 1563 et achevé le premier janvier 1564. Le dernier fut un « A. B. C. et petit Catechisme, » achevé le 28 août 1567,

deux jours avant la date que porte la lettre par laquelle Plantin fait savoir à Çayas qu'il s'est totalement séparé de ses associés. Le Traité contre la Peste par Jacques Guérin, imprimé pour compte de l'auteur, et achevé le 1er septembre 1567, ne figure plus sur le « grand livre » de l'association. Les comptes communs s'étendent cependant jusqu'au 5 octobre suivant, par conséquent jusqu'à l'expiration complète des quatre années du contrat.

Le nombre total des ouvrages imprimés pendant ce temps se monte à 209. Plantin, comme on l'a vu plus haut, faisait marcher sept presses pendant la période de l'association. Environ quarante ouvriers travaillaient à cette même époque dans ses ateliers.

Les *Annales plantiniennes* citent quatre impressions sous l'année 1563. Comme le premier livre publié aux frais de l'association ne fut achevé que le premier janvier 1564, il y a lieu de croire que la date de 1563, attribuée à ces ouvrages, est le résultat de fautes d'impressions dans les catalogues ou dans les biographies d'auteurs. Quant à nous, nous n'avons pas rencontré une seule édition plantinienne portant ce millésime.

Dans le dernier trimestre de 1563, Plantin avait commencé l'impression de quatre ouvrages : *Virgilius,* in-16°, *Responsio Venerabilivm Sacerdotum, Henrici Ioliffi & Roberti Jonson,* in-8°, un « A. B. C. avec la civilité puérile » et *De Testamenten der XII. patriarchen.* Tous parurent dans les premiers mois de 1564. L'année 1566 fut extrêmement fertile et ne fournit pas moins de 69 éditions.

LANTIN imprima durant cette période quelques livres pour ses collègues : *de Testamenten der XII. patriarchen,* de 1564, *Reynaert de Vos,* de la même année, le Nouveau Testament en flamand, de 1566, et *Schilt des Gelooves,* de 1567, pour Pierre Van Keerberghe; « Discours de guerre, » en français et en flamand, de 1564, et *Forerius in Isaiam,* de 1565, pour Philippe Nutius; *Fred. Lumnius, de Extremo Dei Judicio,* de 1567, pour Antoine Tilens; *Porthesius, Chrestienne Declaration de l'Eglise* et *Spieghel der Calvinisten,* de la même année, pour Jean Trognesius; une grammaire française, de 1567 encore, pour Antoine Pissard de Mons.

Quelques-unes des publications de cette époque furent faites, en partie, pour des libraires anversois ou étrangers. Des 1250 exemplaires auxquels fut tiré « l'A. B. C. avec la civilité puérile », Jean Van Waesberghe en prit 1200. La Grammaire Grecque de Clenardus dont Plantin racheta de Silvius les deux premières feuilles, imprimées avant la saisie de ses biens, parut en 1564, en partie avec l'adresse de ce dernier. *Gerardus Bergensis, de Præservatione et cvratione morbi articvlaris,* de 1564, fut tiré à 800 exemplaires, moitié pour Plantin, moitié pour le même Silvius. *Joannes Garetius, Assertio mortuos vivorum precibus adjuvari,* de 1564, *Chrysostomus, de Virginitate* et

Albertus Magnus, Paradisus animæ, tous deux de 1565, furent imprimés, à parties égales, pour Antoine Tilens et pour Plantin. En 1564, il édita *S. Cyrilli Catecheses,* et en 1565, *Summa doctrinæ christianæ Canisii* pour son compte et pour celui de Materne Cholin de Cologne. Les Birckman prirent, en 1564, 500 exemplaires du Virgile, 500 de l'Horace et 300 du Lucain; Steelsius acheta 500 exemplaires du Plaute, in-16°, de 1566; Antoine Tilens reçut 400 exemplaires des Emblèmes de Sambucus, de 1564; 625 exemplaires de la Bible flamande furent tirés pour Philippe Nutius et avec son adresse; Michel Sonnius, de Paris, commanda 400 exemplaires avec son adresse de *Laurentius a Villauicentio, de Oeconomia sacra,* de 1564; Lucas Breyer, de Paris, acheta, la même année, 400 *Psalterium,* in-24°; Martin Le Jeune





DEUX PLANCHES DE *EMBLEMATA HADRIANI JUNII* — PLANTIN, 1565,
dessinées par GODEFROID BALLAIN et PIERRE HUYS, gravées par GÉRARD VAN KAMPEN et ARNOLD NICOLAÏ.

prit 500 exemplaires des *Secrets d'Alexis Piemontois,* de 1564; Ferdinand Ximenes, de Cologne, 300 exemplaires de *Thomas a Veiga, Commentarii in Galeni opera,* de 1564; Jean Mareschal de Lyon 625 du *Corpus juris civilis Russardi,* de 1567; Servatius Sassenus 200 de *Dialectica Hunnæi,* de 1566, et enfin Jean de Molina, de Lisbonne, 1500 *Horæ Romanæ,* in-16°, de 1568.

Plantin produisit peu de livres importants de 1563 à 1567 : la plupart étaient des ouvrages de vente courante et d'étendue peu considérable. Les classiques latins y tiennent la première place, les livres de dévotion, les ouvrages à emblèmes et les traités scientifiques occupent, par leur nombre, le second rang.

Dans la théologie, nous remarquons les impressions de la bible dont il en parut une ou plusieurs chaque année et dont la plus remarquable est la belle édition flamande, grand in-8°, de 1566, illustrée de gravures sur bois par Arnaud Nicolaï et par Gérard de Kampen. Successivement parurent : en 1564, une bible latine, en cinq volumes in-16°; en 1565, une autre édition latine in-4°, in-8° et in-16°; en 1566, une bible en hébreu, in-4°, en 2 volumes in-8°, et en 4 volumes in-16°, tirée avec les caractères des Bomberghe, une troisième bible latine en un volume in-8°, et en cinq

volumes in-24°; en 1567, le Pentateuque, en hébreu, en format in-8°. En 1564, Plantin imprima *les Pseavmes de David, mis en rime françoise* par Clément Marot. Pour ce livre dont se servaient les congrégations protestantes et qui bientôt devait figurer sur l'Index, il avait obtenu le privilège royal.

Dans la jurisprudence nous avons à signaler la belle édition du *Corpus Juris Civilis* avec les notes de Russardus et de Duarenus, en dix volumes in-8°, auquel on travailla du 15 décembre 1565 jusqu'au 16 août 1567.

Parmi les livres scientifiques, nous remarquons les commentaires de Thomas a Veiga sur les œuvres de Galien, un beau volume in-folio, de 1564; les *Vivæ imagines partium corporis humani,* de 1566, nouvelle édition de l'*Epitome* d'André Vesalius



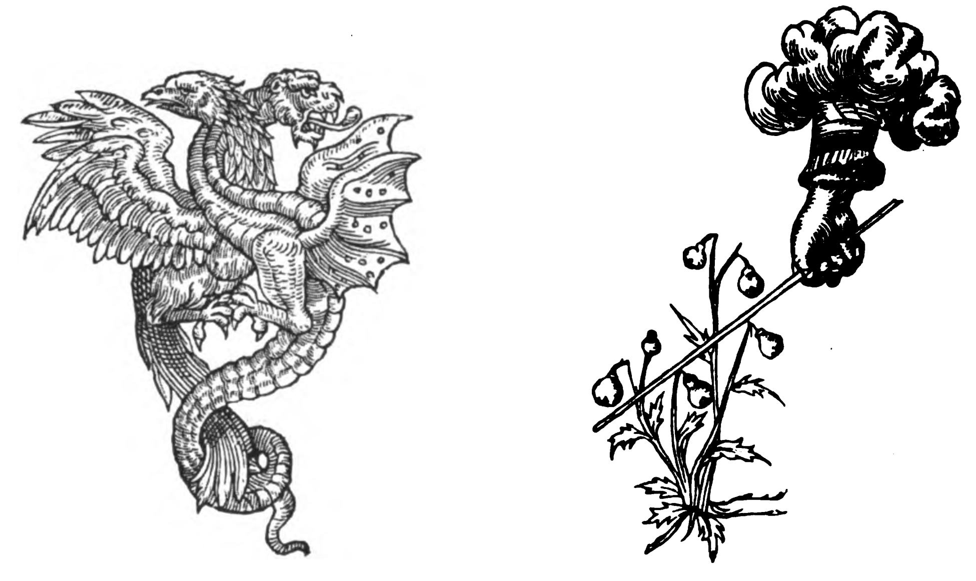


DEUX PLANCHES DE *EMBLEMATA ANDREÆ ALCIATI* — PLANTIN, 1566,
dessinées par GODEFROID BALLAIN, gravées par ARNOLD NICOLAÏ et GÉRARD VAN KAMPEN.

et des *Indices* de Jean de Valverde, avec 42 planches gravées par Pierre et François Huys; la *Historia Frumentorum* par Dodoens, de 1566, dont les figures furent dessinées par Pierre Van der Borcht, de Malines, et gravées par Corneille Muller et Gérard de Kampen, ainsi que l'*Aromatum historia* de Garcia ab Horto, de 1567, traduit et résumé par Charles de l'Escluse, également avec des figures de Van der Borcht, gravées par Gérard de Kampen et Antoine Van Leest.

Dans les belles-lettres, Plantin continua activement la publication des auteurs latins en format de poche : Virgile, Horace et Lucain parurent en 1564, Térence en 1565, Plaute, Juvénal, Ovide, Horace, Valerius Flaccus l'année suivante, Ausonius et les lettres de Cicéron, en 1567. Il imprima simultanément les classiques latins en format plus grand et avec des annotations plus étendues : le Salluste et le Virgile des Aldes, le Perse et le Juvénal de Poelman, le Pétrone de Sambucus, le Lucrèce d'Obertus Gifanius, le Valerius Flaccus de Louis Carrion, le Virgile de Fulvius Ursinus, les Épodes d'Horace par Jacques Cruquius, le Florus de Jean Stadius, et le Valère Maxime d'Étienne Pighius.

Dans la même classe, nous pouvons encore signaler un petit livre devenu fort rare, et remarquable surtout par la part que Plantin prit à sa rédaction. C'est *La première, et la seconde partie des Dialogves François, povr les ievnes enfans,* par Jacques Grevin, paru en 1567. L'ouvrage commence par trois épîtres en vers français écrites par Plantin. La première est adressée aux bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, la seconde aux maîtres d'école et la troisième « aux jeunes enfants de bon naturel. » La première partie contient six dialogues sur des thèmes usuels, la seconde partie en contient dix sur des matières plus importantes. Dans le dernier, traitant de l'imprimerie, l'auteur, qui est très probablement Plantin lui-même, nous fait connaître le nom et l'emploi des outils de la typographie et nous apprend aussi



DEUX PLANCHES DE *LES DEVISES HÉROÏQUES DE CLAUDE PARADIN* — PLANTIN, 1562.

comment cet art était pratiqué au XVIe siècle. Ce furent Corneille de Bomberghe et Pierre Kerkhovius qui traduisirent le texte français en flamand.

Pendant la même période, Plantin imprima ses premières éditions grecques : les Gnomiques en 1564, le livre de Nemesius, de la Nature de l'homme, en 1565, les Lettres Amoureuses d'Aristénète en 1566, Pindare en 1567.

Dans l'histoire, en dehors des auteurs anciens, il ne produisit guère que *Jac. Marchantius, de Rebus Flandriæ,* en 1567. Il est vrai qu'il caressa pendant quelque temps un projet plus important, notamment la réimpression des Chroniques de Froissard. En novembre 1563, il fit revoir par André Madoets l'édition de ce livre qui avait paru chez de Tournes à Lyon, en 1560, et qu'il fit collationner sur le manuscrit de Breslau ou plutôt sur une copie de celui-ci qui se trouvait au château de Schoonhove (1). Le texte résultant de cette comparaison nous a été conservé, mais ne fut jamais imprimé.

(1) Voir Kervyn de Lettenhove. *Froissart.* Tome I, 2e et 3e parties, p. 347.

Les années de l'association virent éclore toute une série de livres d'emblèmes, ornés de planches gravées sur bois. Ceux de Sambucus parurent pour la première fois en 1564 ; les figures en avaient été dessinées par les peintres Lucas d'Heere, de Gand, et Pierre Huys, d'Anvers, et gravées par Arnaud Nicolaï, Corneille Muller et Gérard de Kampen. Le premier des dessinateurs reçut 10 et le second 7 sous par emblème ; les graveurs étaient payés à raison de 7 sous par planche. Arnaud Nicolaï s'était engagé pour sa part à en fournir trois par jour.

Les Emblèmes de Junius parurent en 1565 ; ils avaient été dessinés par Geoffroi Ballain de Paris et gravés par Arnaud Nicolaï et Gérard de Kampen. Les Emblèmes d'Alciat, publiés en 1565, furent dessinés et gravés par les mêmes artistes.

Ces sortes de livres étaient fort goûtés à cette époque et les éditions s'en succédèrent rapidement. Les Emblèmes de Sambucus eurent une seconde édition latine et une édition flamande, en 1566; ceux de Junius parurent pour la seconde fois en latin, en 1566, et pour la première fois en français et en flamand, l'année suivante ; ceux d'Alciat furent réimprimés en 1567, sans parler des nombreuses éditions postérieures à cette dernière année.



Non seulement les ouvrages à figures proprement dits furent ornés de gravures sur bois, mais les livres de botanique et certains manuels de piété furent illustrés de la même manière. Les premières planches de botanique, dont Plantin réunit peu à peu une si splendide collection, furent gravées pour les traités de Dodoens et de de l'Escluse que nous avons cités plus haut. Les *Heures de Nostre Dame,* in-8°, de 1565, et celles de 1566 furent ornées de superbes vignettes et encadrements dessinés par Geoffroi Ballain et gravés par Arnaud Nicolaï.

En général, les productions des presses plantiniennes datant des années 1564 à 1567 sont faites avec une perfection que notre imprimeur n'avait pas atteinte antérieurement, qu'il ne dépassa jamais et qu'il eut de la peine à maintenir dans les années subséquentes. Les livres de 1564 surtout, quoique d'importance secondaire, sont des chefs-d'œuvre de typographie. Les caractères plantiniens de cette époque sont des modèles d'élégance et de netteté, l'impression est pure et vigoureuse, le papier, merveilleusement compact et solide, est d'une teinte claire et chaude; en un mot, tous les détails d'exécution sont irréprochables.

La *Responsio Venerabilivm Sacerdotvm Henrici Joliffi & Roberti Jonson,* la *Grammaire hebraïque,* de Jean Isaac, l'*Oeconomia sacra,* de Laurentius à Villavicentio, les *Emblemata Sambuci,* tous les quatre de 1564; le *Nonius Marcellus, de Proprietate sermonum,* de 1565, sont d'une impression parfaite.

Au moment où l'association expira, Plantin avait prouvé qu'il entendait son

14

métier aussi bien que le maître le plus expert de son temps et à l'égal des plus grands parmi ses devanciers. Le moment est venu où il va tenter les grandes entreprises de sa vie et fournir son œuvre capitale. Il pouvait, avec pleine confiance, arguer de ses produits des dernières années, au moment où il demandait à Philippe II la faveur d'imprimer la Bible royale en cinq langues, et sollicitait du pape le privilège du Bréviaire et du Missel revus par le Concile de Trente.



cette époque, Plantin était irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre. Resterait-il à Anvers, après la dissolution de l'association, ou se rendrait-il dans un pays étranger pour y chercher fortune ? Voilà la question qu'il se posait. Nous voyons par les lettres de Paul Manuce qu'en septembre 1567, lorsqu'il était question de trouver un imprimeur pour le nouveau Bréviaire de Rome, Plantin « cherchait un parti. » Le grand typographe italien nous apprend, dans une lettre du 18 octobre suivant, qu'il traitait avec lui pour l'attirer à Rome. Le 20 décembre 1567, ces négociations avaient échoué et Plantin, séduit par la perspective d'imprimer la grande Bible, était résolu à rester à Anvers et s'apprêtait à y éditer le Bréviaire du Concile de Trente avec l'autorisation de Paul Manuce. (1)

Par son association, Plantin fut mis à même d'étendre considérablement les affaires de l'imprimerie; il avait donc besoin d'une demeure plus vaste, et en 1564 il quitta la Licorne d'Or pour s'installer dans la maison qu'occupait avant lui Jean Bellere.

Cette maison, la quatrième qu'habita Plantin depuis son arrivée à Anvers, se trouvait, comme celle qu'il venait de quitter, dans la Kammerstrate et s'appellait « le Grand Faucon. » Plantin changea ce nom en celui de « Compas d'Or » et y fit transporter son matériel et ses meubles. Du 11 au 15 juillet 1564, ses dix-huit ouvriers, aidés de charretiers et de porteurs, opérèrent le déménagement. Le 16 août suivant, Pierre Huys, le peintre, fit, à raison de 5 florins et 5 sous, « l'enseigne du compas pour pendre à la maison nouvelle. » Celle-ci était située entre la ruelle du Faucon et celle de la Montagne, à côté du coin de la première rue. En 1565, Plantin acheta la maison du Petit Faucon, sise au coin, et celle du Ciseau (Beitel), à côté de la précédente, dans la rue du Faucon. Ces bâtiments existent encore, mais les deux premiers ont été modernisés : le Grand Faucon est devenu une spacieuse boucherie, le Petit Faucon est une boutique, le Ciseau sert d'atelier à un charpentier et a conservé ses constructions anciennes. Plantin n'occupa point le Petit Faucon, mais le loua à partir du 25 juin 1566; il habita le Grand Faucon jusqu'en avril 1576, date à laquelle il transféra son imprimerie et son domicile au Marché du Vendredi. Lui et

(1) *Lettere di Paolo Manuzio.* Parigi, Renouard, 1834.

ses successeurs continuèrent de tenir une boutique dans la maison de la Kammerstrate jusqu'en 1638.

On rencontre à cette époque les premiers renseignements certains sur quelques-



THEODORVS PVLMANVS CRANEBVRGIVS

Dum veterum certam eſſe ſtudes Pulmanne librorum
Et morum puram cupis eſſe fidem:
Iſte tibi candor nomen laudemque parauit,
Fortuna at merito eſt non ſatis æqua tuo

uns des collaborateurs de Plantin. Parmi ceux qui travaillaient régulièrement à ses gages, on remarque François Raphelengien et Corneille Kiel, dont nous parlerons plus loin; Mathieu Ghisbrechts qui, le 1er novembre 1563, vint demeurer dans l'imprimerie en qualité de correcteur et devait revoir le travail de six compositeurs;

Victor Giselinus et Théodore Poelman, dont nous voulons dire un mot, dès à présent.

Théodore Poelman ou Pulmannus, naquit à Cranenburg, dans le duché de Clèves. Paquot fixe la date de sa naissance à l'année 1510 et il ne se trompe pas de beaucoup; en effet le portrait gravé de Poelman que nous reproduisons est daté de 1572 et porte l'indication qu'en ce moment il était âgé de 61 ans. Il vint s'établir à Anvers, au mois de janvier 1532, et y demeura jusqu'à sa mort. Il était foulon de son métier et quand, par son humble et dur travail, il avait pourvu aux besoins de son existence matérielle, il consacrait les heures qui lui restaient à l'étude des classiques latins.



VANT que Plantin eût commencé à imprimer, Poelman avait déjà fait paraître quelques éditions classiques à Bâle, à Lyon et à Cologne. En 1560, nous voyons, pour la première fois, apparaître son nom sur des éditions plantiniennes : un Térence, ainsi que les poèmes de Pontius Paulinus et de Prosper d'Aquitaine, réunis au Chant de S[t] Hilaire sur la Genèse.

En 1564, il publia chez Plantin un Lucain et un Virgile, tous deux in-16°, pour la collection des classiques, en petit format, que Plantin avait entreprise et dont Poelman prépara et annota une bonne partie. Ses notes sont courtes, mais substantielles ; malheureusement, on peut lui reprocher d'avoir remplacé par des leçons de sa main les passages qui lui paraissaient corrompus ou qu'il ne parvenait pas à expliquer.

Poelman n'était ni correcteur ni employé à aucun titre chez Plantin. Il lui fournissait des textes commentés et recevait en retour, à titre de cadeau, une petite somme d'argent : le 15 juin 1566, un réal d'or de trois florins et demi pour Juvénal et Perse ; trois jours plus tard la même somme pour un Horace ; en 1569, 5 florins 14 3/4 sous pour *Flores et Sententiæ* et Térence. D'autres fois, Plantin lui fait remise d'une partie des sommes qu'il devait pour livres achetés ; ces sommes se montaient une fois à 5 fl. 4 s., une autre fois, à 6 fl. 11 3/4 s. En 1581, il le tient quitte d'une somme de 14 fl. 1 s. et de quelques livres dont le prix n'est pas mentionné.

Poelman épousa Élisabeth Herman, que la mort lui enleva en 1569. Il eut d'elle cinq enfants dont deux fils, Corneille et Jean. Le premier exerça le métier de son père, le second entra dans la librairie.

Théodore Poelman mourut en 1581. Dans les derniers temps de sa vie, il était employé à la perception des droits de sortie du vin et dans ce nouvel état, aussi bien que dans sa première condition, l'étude des classiques resta son occupation favorite.

Ses papiers de toute nature, qui devinrent après sa mort la propriété de Plantin, sont encore conservés aux archives de l'architypographie. Ils consistent dans d'in-

nombrables carrés de papier de tout format, couverts de notes sur les auteurs anciens, dans un grand nombre de lettres reçues par Poelman et dans la minute de quelques autres qu'il écrivit lui-même. Son livre de comptes comme foulon, de 1558 à 1568, et des fragments de ses registres de receveur des droits de sortie devinrent également la propriété de Plantin. Mais la partie la plus précieuse de son héritage fut un certain nombre de manuscrits latins qui vinrent prendre place dans la bibliothèque de l'officine plantinienne et s'y trouvent encore.

Jean Poelman, fils de Théodore, s'associa, le 9 septembre 1581, avec Martin de Varron, pour faire le commerce des livres en Espagne. Lui-même devait aller s'établir à Salamanque et apportait une mise de fonds de 200 florins, tandis que son associé en versait 6000. Au moment de partir, le 17 décembre 1581, Plantin lui donna une lettre de recommandation fort chaleureuse pour François Sanchez et un certificat constatant que le porteur avait servi loyalement durant environ quatorze ans dans sa boutique de livres. L'association était conclue pour un terme de trois ans.



EN 1586, Jean Poelman revint à Anvers et, le premier août de cette année, Jean Moretus conclut avec lui une association nouvelle. Moretus apportait 4313 fl. 2 s., valeur des livres fournis par l'officine plantinienne à la boutique de Salamanque ; Poelman 1000 florins. Ce dernier retourna à Salamanque où il résidait encore le 11 septembre 1607. A cette époque, il devait à Jean Moretus 2737 florins, au sujet desquels il y eut de longs et désagréables pourparlers entre les deux associés et qui ne furent jamais payés.

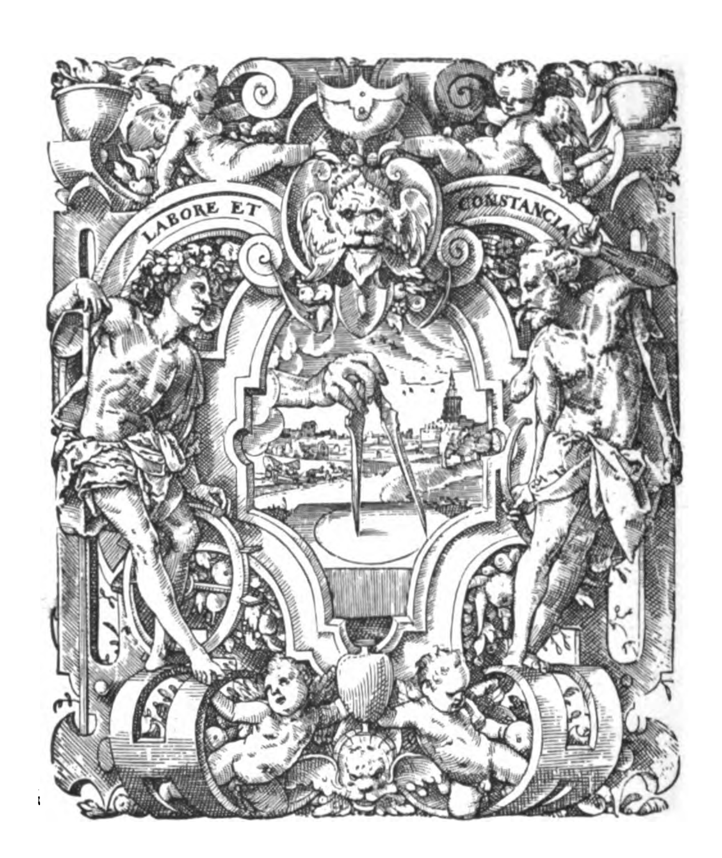
Victor Giselinus (Ghyselync) naquit, suivant Paquot, en 1543, à Zantvoorde près d'Ostende. Il étudia à Bruges, à Louvain et à Paris. Reçu docteur en médecine à Dôle, en 1571, il alla s'établir en cette qualité à Bergues St Winoc, où il mourut en 1591. Ce fut en décembre 1564, qu'il entra au service de Plantin comme correcteur. Il avait eté en relation avec notre imprimeur avant cette date, car son *Prudentius* parut chez Plantin en 1564, et était terminé le 6 octobre de cette année. Les autres ouvrages publiés dans l'officine anversoise par Giselinus sont le second volume de *Epitome Adagiorum omnium*, de 1566, un Ovide et *Sententiæ veterum poetarum,* de la même année, *Sulpitius Severus,* de 1574, *Jean Fernalius de Luis Venereae curatione,* de 1579.

Giselinus reçut de Plantin 5 florins de gages par mois, sans compter ses dépenses, qui revenaient, en octobre 1565, à 18 florins par trimestre. Indépendamment de son salaire, il reçut pour chaque livre préparé par lui une petite somme « en recognoissance de ses labeurs. » Pour ses *Adagia,* 12 fl. 4 s.; pour avoir annoté sur

le Plaute de 1566 les commentaires de Camerarius, 3 fl. 9 s.; pour ses *Sententiæ,* la même somme ; pour son Ovide, 20 fl.

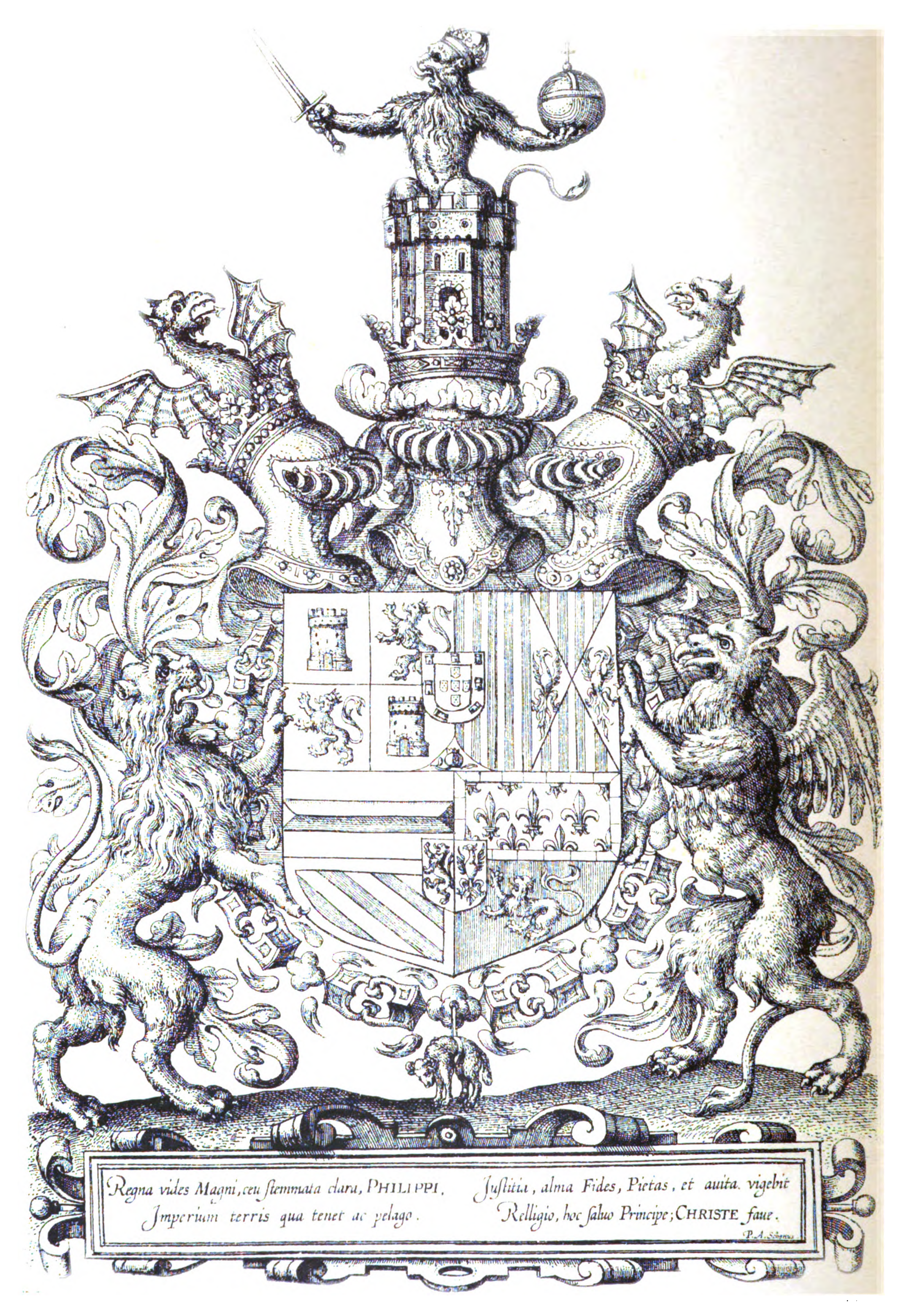
Le 22 septembre 1566 est la dernière date où nous rencontrons le nom de Giselinus dans le livre des ouvriers de Plantin. A cette époque, il a dû se rendre à Dôle pour commencer ses études médicales. Il continua cependant à entretenir des relations avec Plantin, car, en 1574, celui-ci lui fit encore remise d'une somme de 8 fl. 14 s., « pour ses copies » de Sulpice Sévère.

Notons encore que Jean Gubernator date sa traduction latine des *Devises héroïques de M. Claude Paradin (Heroica M. Claudii Paradini Symbola.* Plantin, 1562) de l'imprimerie plantinienne (Antverpiæ anno D. 1562 ex officina typographica Christophori Plantini).





FRONTISPICE GRAVÉ SUR BOIS POUR LA BIBLE ROYALE.

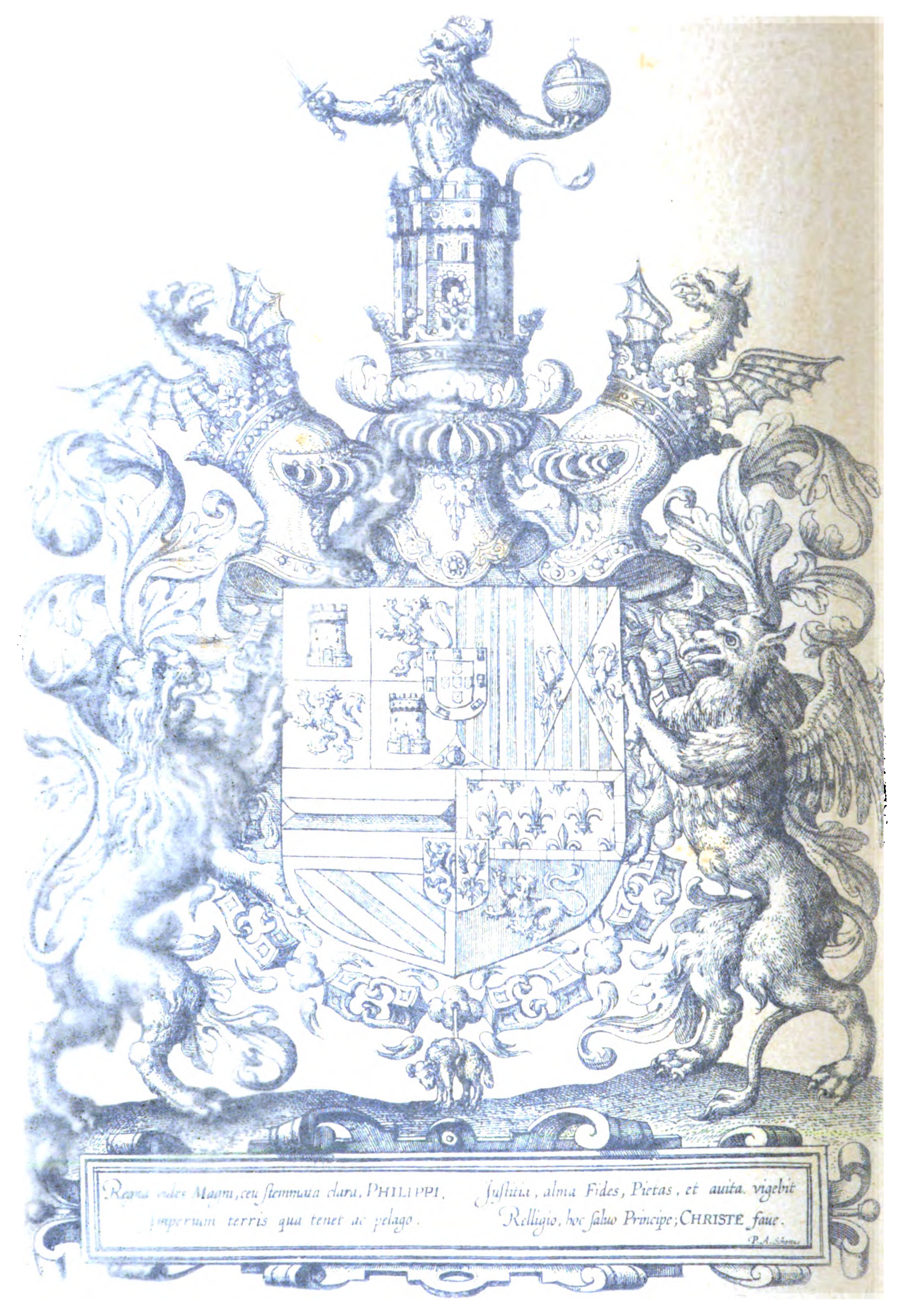


ARMOIRIES DE PHILIPPE II.

Planche du *Théâtre de l'Univers* d'Ortelius (PLANTIN, 1602), dessinée et gravée par PIERRE VAN DER BORCHT.



PHILIPPE II.



ARMOIRIES DE PHILIPPE II.

[illegible] d'Ortelius (PLANTIN, 1602), dessinée et gravée par PIERRE VAN DER BORCHT.


Abraham · D · B · fe
Lufrinck · ex
PHILIPPVS · D · G · REX · HISPAN · DVX · BVRG · ET

PHILIPPE II.



CHAPITRE VI



ENHARDI par le succès qui avait couronné les travaux des douze premières années de sa carrière de typographe, Plantin sentit naître en lui la noble ambition de produire une œuvre supérieure à ce qui avait été fait jusqu'alors par lui et par ses collègues. Il voulait accomplir un travail assez important et assez parfait pour établir solidement sa réputation et pour éterniser son nom.

Il n'eut pas à hésiter longtemps sur le choix de son chef-d'œuvre. En 1566, il y avait un demi-siècle que la prédication de Luther avait attiré plus vivement que jamais l'attention du monde chrétien sur la Bible. Pour les protestants, ce livre formait l'unique base de leur foi; de sa connaissance approfondie dépendait leur bonheur présent et futur. Rien d'étonnant, par conséquent, que l'intelligence des textes originaux fût pour eux la science par excellence et qu'ils attachassent la

plus grande importance à en posséder des éditions authentiques. Chez les catholiques, également, l'effet de ce mouvement se fit sentir. La contre-réforme, née dans l'église de Rome, après la séparation des dissidents et par suite de leurs prédications, ne se borna pas à une épuration morale; elle eut pour effet de faire étudier plus sérieusement la Bible par les défenseurs de la papauté, qui voulaient se mettre en état de tenir tête aux théologiens de la Réforme.



ournir des textes corrects, les traduire avec une exactitude scrupuleuse, les expliquer selon leur vrai sens, devint donc le travail le plus important et le plus méritoire qu'un savant pût entreprendre. Publier dans la perfection le livre par excellence, sur lequel le bonheur des hommes et des empires était basé, était la tâche la plus glorieuse que pût tenter un imprimeur.

Ce fut celle que Plantin prit sur lui, en formant le projet de faire une édition de la Bible, où seraient réunis à la Vulgate les textes originaux hébreux et grecs, chacun avec sa traduction latine. Ce plan subit une extension considérable au moment de l'exécution. Une paraphrase chaldéenne de l'Ancien et une traduction syriaque du Nouveau Testament furent ajoutées aux textes primitivement désignés; d'autres additions importantes vinrent, dans la suite, modifier encore la conception première.

Il existait à cette époque un ouvrage analogue, la Bible polyglotte du cardinal Ximenès, imprimée de 1514 à 1517 par Arnaud Guillaume de Brocario à Alcala de Henarès (Complutum), qui était devenue fort rare du temps de Plantin, et que celui-ci, d'abord, voulait simplement rééditer. Dans le courant du seizième siècle, divers savants encore avaient conçu le plan d'une Bible polyglotte. Le premier fut assurément le fameux imprimeur Alde Manuce qui, en 1498, songeait déjà à publier la Bible en hébreu, en grec et en latin et qui, peu après 1500, en exécuta un feuillet modèle que Renouard reproduit dans ses *Annales de l'imprimerie des Aldes*. Augustin Justiniani, un dominicain, avait formé, en 1514, le projet de faire paraître une Bible en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin et en arabe. Il en avait donné un spécimen dans son psautier pentaglotte, imprimé à Gênes par Pierre-Paul Porrus, en 1516. La mort l'empêcha d'achever son entreprise. Nous ne parlerons point des deux éditions du Pentateuque, en quatre langues, publiées par des juifs, à Constantinople, en 1546

et en 1547; mais nous signalerons les projets de Jean Draconite et d'Antoine Rodolphe Le Chevalier qui ont quelque relation avec la polyglotte de Plantin.

Jean Draconite était un théologien luthérien qui, à la fin de sa vie, se retira à Wittenberg, pour y préparer une édition de la Bible en cinq langues : hébreu, chaldéen, grec, latin et allemand. Le duc Auguste, électeur de Saxe, s'était déclaré prêt à payer les frais de cette entreprise considérable, mais Jean Draconite mourut en 1566, au moment où on allait mettre son ouvrage sous presse. Son décès coïncida avec l'apparition d'une feuille modèle que Plantin exposa, en 1566, à la foire de Francfort. Notre imprimeur rapporte dans une de ses lettres que le duc de Saxe, ayant vu cette feuille, et désespérant de voir publier en Allemagne une édition aussi parfaite, renonça à une entreprise pour laquelle il avait déjà dépensé beaucoup d'argent, et engagea Plantin à exécuter son projet.



NTOINE Rodolphe Le Chevalier, professeur d'hébreu à Strasbourg, travailla, à la même époque, à une édition de la Bible en quatre langues, dont de Thou vit, en 1572, le Pentateuque et le livre de Josué, écrits en hébreu, en chaldéen, en grec et en latin. Il mourut en 1572, avant d'avoir rien fait paraître de ce travail. Il est probable que, ayant eu connaissance de l'édition plantinienne, il ait compris que sa polyglotte était devenue inutile.

Ces deux projets inexécutés prouvent que le besoin d'une édition des textes originaux de la Bible, avec leur traduction, s'était fait sentir sur plusieurs points à la fois, vers l'époque où l'idée en vint à Plantin.

La Bible polyglotte ou Bible royale, comme l'appela Arias Montanus en souvenir de la protection accordée par Philippe II à cette édition, est l'œuvre la plus importante du plus grand des imprimeurs des Pays-Bas. Sur nul autre livre, paru dans un siècle antérieur au nôtre, nous ne possédons un ensemble aussi complet de renseignements précis. En effet, Plantin a pris un soin plus grand que de coutume pour annoter toutes les phases qu'ont traversées l'exécution et la publication de son chef-d'œuvre, et, outre les documents contenus dans les papiers de sa maison, il existe aux archives de Simancas de nombreuses pièces inédites ou publiées qui répandent un jour plus abondant encore sur l'histoire de ce livre remarquable. (1)

(1) Archives de Simancas : Correspondance de Plantin avec Çayas. *Correspondencia del doctor Benito Arias*

Comme les minutes de la correspondance de Plantin conservées au Musée Plantin-Moretus ne commencent à courir régulièrement que depuis le mois de juin 1567, les archives générales de l'Espagne nous ont fourni, sur les premières négociations concernant la Bible polyglotte, un précieux supplément d'informations. Il nous a paru intéressant d'entrer dans quelques détails sur la manière dont notre imprimeur mûrit et exécuta sa grande entreprise.

Plantin doit en avoir conçu l'idée avant ou au commencement du 1566, car ce fut à la foire de carême de cette année, qu'il montra au duc de Saxe une feuille-modèle d'une Bible en quatre langues. Ce fait nous est attesté par une lettre qu'il écrivit à Çayas, le 19 décembre 1566, et qui est déposée aux archives de Simancas avec le reste de la correspondance entre l'imprimeur et son protecteur.



D ANS cette lettre, Plantin informe le secrétaire du roi du plan de sa grande publication et des préparatifs qu'il a faits pour le réaliser. L'ouvrage comprenait des textes en quatre langues différentes : hébreu, chaldéen, grec et latin; il formerait six volumes et serait achevé en trois années.

Plantin se proposait d'acheter le papier nécessaire à Troyes en Champagne ou à la Rochelle; il lui en fallait trois mille rames qui coûteraient douze mille florins ; une somme égale devait être dépensée en salaires d'ouvriers et autres frais.

Déjà à cette époque, il avait fait revoir un dictionnaire hébreu, et il employait depuis quelque temps des correcteurs en état de lire les épreuves de l'œuvre polyglotte. Parmi ceux-ci il nomme en premier lieu François Raphelengien, homme jeune et habile dans l'hébreu, le chaldéen, le grec et le latin, à qui il avait donné sa fille aînée en mariage, pour l'avoir plus facilement à sa disposition.

« Quant aux charactères, dit-il, je les ay tous taillés et en ordre et les ay, par le moyen de mes amis recouverts et acheptés de longue main à tels frais, travail et nombre d'argent qu'on n'y pourrait bonnement mettre prix. D'autant que je ne pense pas qu'il s'en trouvast encores autant ensemble de si beaux et bons en aucune

Montano con Felipe II dans la « Colleccion de documentos ineditos para la historia de España. Tome XLI. » *Elogio histórico del doctor Benito Arias Montano por don Tomás Gonzalez de Carvajal* dans les « Memorias de la real Academia de la Historia. Tome VII. »

partie de toute l'Europe, ainsi comme plusieurs des principaux imprimeurs et gens à ce cognoissants de la France, de l'Allemagne et de l'Italie l'ont rescript et maintes fois confessé en mon absence. »

Les Seigneurs de la ville de Francfort lui avaient fait la proposition de subsidier l'ouvrage s'il voulait venir l'exécuter dans leur ville ; une offre pareille lui avait été faite par le prince électeur palatin, s'il voulait aller l'imprimer à Heidelberg ; mais Plantin déclare qu'il a refusé ces propositions, comme en 1562 il avait refusé celles que le connétable lui avait adressées pour le retenir à Paris, ne voulant servir, dit-il, d'autre maître que le roi d'Espagne.



ANS une seconde lettre de la même date, il invoque l'intercession de Çayas pour rendre le roi favorable à l'entreprise et fait une chaude protestation d'attachement au catholicisme. Par une pièce jointe à ces lettres, il se déclare satisfait d'un subside de six ou huit mille écus, c'est-à-dire de douze ou seize mille florins. Il se dit prêt à insérer, dans sa Bible, la version syriaque du Nouveau Testament, et fait connaître plusieurs personnages distingués qui lui viendraient en aide de leur bourse et de leur talent dans sa grande entreprise. Guillaume Lindanus, évêque de Ruremonde, avait promis de donner mille écus, quand il commencerait l'ouvrage, et Jean Goropius Becanus s'était engagé à « y faire toute l'assistance possible. »

Voilà les renseignements que nous fournit la correspondance de Plantin sur les travaux préparatoires de la Bible. Ses livres de compte nous apprennent en outre que le soin de revoir le dictionnaire hébreu avait été confié à Jean Isaac, professeur à Cologne. Celui-ci habita la maison de Plantin depuis le 10 novembre 1563 jusqu'au 21 octobre 1564, et reçut pour son travail, outre la nourriture, une somme de 11 livres 15 escalins et 6 deniers de gros. Il nous apprend lui-même, dans la préface de sa grammaire hébraïque, publiée par Plantin en 1564, que le Sénat de Cologne lui avait permis d'aller habiter Anvers, pendant tout ce temps, sans rien perdre de son traitement habituel. Le dictionnaire revu était celui de Sante Pagnino, dont, le 26 septembre 1563, Plantin avait acheté un exemplaire chez Jérôme Marneffe à Paris, au prix de 10 florins et 12 sous. Isaac affirme, dans la même introduction, que Plantin avait mis sous presse une édition corrigée de ce dictionnaire, et l'imprimeur constate, dans la préface de l'*Epitome Thesauri Linguæ sacræ* de 1570, qu'il avait résolu de la publier. Il faut croire qu'il n'exécuta point ce projet, car il ne parut,

séparément, de l'ouvrage de Pagnino que l'abrégé de 1570 que nous venons de citer.

La feuille-modèle de la Bible en quatre langues que Plantin emporta à Francfort, en 1566, avait été composée, le 17 mars de cette année, par Henri Madoets et tirée, le 20 avril suivant, par Georges Van Spangenberg. Un exemplaire de cette même feuille fut envoyé au roi d'Espagne et Sa Majesté en fut fort satisfaite.

L'année 1567 se passa en correspondances entre Plantin et le secrétaire du roi, touchant le projet de la Polyglotte. Le 22 juin, l'imprimeur avait déjà écrit quatre lettres pour déclarer à Çayas qu'il demeurait prêt à obéir au commandement de Sa Majesté en tout ce qui lui serait ordonné concernant l'impression de la Bible. A la fin de l'année, Plantin avait reçu l'assurance formelle que le roi subsidierait largement son entreprise, et à la même époque il avait commencé à réunir les textes nécessaires.



N janvier 1568, le cardinal Granvelle, qui devint alors et resta toujours son principal protecteur, lui avait promis de faire comparer, pour sa publication, le texte grec de la Bible avec les manuscrits du Vatican. Au mois de mars suivant, il reçut de Guy Le Fèvre de La Boderie (Guido Fabricius Boderianus) le texte syriaque du Nouveau Testament, transcrit en caractères hébreux, avec la traduction latine.

Guillaume Postel, qui avait collaboré avec Widmanstadt à l'édition des évangiles en syriaque, parue en 1555 à Vienne, aux frais de l'empereur, offrit le même texte et sa traduction latine à Plantin, avec lequel, comme on l'a vu, ce visionnaire avait été antérieurement en correspondance au sujet de questions religieuses. Postel était fort épris du projet de la Bible polyglotte. Cet ouvrage devait, selon lui, avoir pour conséquence de convertir une foule de Juifs et de Mahométans et aider ainsi à réaliser son rêve favori, l'union du monde entier en un troupeau et une bergerie, sous un Dieu, une loi, une foi, un pasteur et un roi.

Mais l'homme qui, plus que tout autre, contribua à l'impression de la Bible, et qui en prit bientôt la direction scientifique, fut le docteur Benoît Arias Montanus. A la fin de l'année 1567, Çayas l'avait mis en rapport avec Plantin, et sans se douter quelle part immense ce savant, qui alors était confesseur de Philippe II, prendrait à l'œuvre principale de sa vie, l'imprimeur se montra, dès le principe, très flatté de la bienveillance que le docteur lui témoigna. Le 15 février 1568, Plantin lui écrivit

pour l'assurer de l'empressement qu'il mettrait à le servir, et, le 18 mars suivant, il renouvela cette protestation de dévouement, sans qu'il fût encore le moins du monde question de la prochaine mission d'Arias Montanus.

En revenant de la foire de Francfort, vers la fin d'avril 1568, Plantin trouva une lettre d'Albernoz, le secrétaire du duc d'Albe, lui enjoignant de se rendre immédiatement à Bruxelles, auprès du gouverneur des Pays-Bas. Là, il apprit que Philippe II avait envoyé Arias Montanus à Anvers pour diriger l'impression de la Bible et en corriger les épreuves, et que le roi avait mis son aumônier en état de lui « délivrer deniers. »



son retour de Bruxelles, Plantin reçut, le premier mai, des lettres de Çayas qui lui écrivait que le docteur était parti de Madrid, le 31 mars, pour s'embarquer au port de Laredo en destination d'Anvers, avec les autorisations, les instructions et les lettres de crédit nécessaires.

Les missives du roi dataient du 25 mars et étaient adressées à différentes personnes. Il y en avait une autorisant Plantin à commencer l'impression de la Bible polyglotte, lui promettant secours et protection et lui mandant qu'Arias Montanus était envoyé pour conduire l'entreprise. Par une autre, destinée au duc d'Albe, le roi fit connaître au gouverneur des Pays-Bas le contenu de la lettre précédente, en lui donnant l'ordre de recevoir le docteur avec distinction et d'enjoindre aux magistrats d'Anvers de lui rendre tous les honneurs dus à l'homme de confiance de Sa Majesté.

A la même date, Philippe II ordonna à Juan Martinez de Recalde d'avoir soin du transport par mer d'Arias Montanus. La traversée fut difficile ; le vaisseau fut jeté par la tempête sur la côte occidentale de l'Irlande, et le docteur dut traverser toute cette île et l'Angleterre, avant de pouvoir s'embarquer de nouveau pour Anvers, où il arriva le 18 mai 1568. Le 23 mai, il envoya aux docteurs de l'Université de Louvain les lettres de recommandation que, par ordre du roi, le duc d'Albe lui avait données, et, le 15 août suivant, le roi recommanda encore une fois le savant espagnol aux mêmes professeurs.

Benoît Arias Montanus avait alors 41 ans ; il était né à Fregenal de la Sierra, ville du diocèse de Badajoz et de la juridiction de Séville. Il ajouta à son nom de famille Arias, la désignation *Montanus,* en mémoire de son lieu de naissance (Sierra, Montagne) et souvent il se qualifie de *Hispalensis,* soit pour indiquer qu'il naquit

dans le voisinage de Séville, soit pour rappeler le long séjour qu'il y fit. De Séville, où il reçut sa première instruction, et où il fut inscrit parmi les étudiants en 1546, il se rendit à Alcala où, en 1551 et en 1552, il suivit les cours de l'université. Il n'y obtint cependant point le titre de docteur, qu'il porta plus tard et qui lui fut accordé, *honoris causa,* par l'une ou l'autre université.

Le 5 mai 1560, il prit l'habit de l'ordre militaire de St Jacques, et le 30 mars 1562, ses supérieurs lui accordèrent la permission d'accompagner au Concile de Trente l'évêque de Ségovie, Ayala, chevalier du même ordre. Il y arriva le 15 mai suivant, et s'y distingua par son érudition peu commune. Il s'était dès lors appliqué spécialement à l'étude de l'Écriture sainte et cherchait dans les textes primitifs des livres sacrés les bases de la théologie. Le 21 février 1566, Philippe II l'avait nommé son chapelain au traitement annuel de 80.000 maravédis, environ 2500 francs de notre monnaie.



EUX ans après, comme on l'a vu, le roi l'envoya à Anvers pour diriger l'édition de la Bible. Il lui accorda pour tout le temps qu'il passerait dans les Pays-Bas une indemnité annuelle de 300 ducats, de 2 florins chacun, soit environ 4800 francs de notre monnaie.

Le roi recommanda à son chapelain d'avoir grand soin de la correction de l'ouvrage et, avec son esprit minutieux et sa préoccupation des détails, Philippe II voulut qu'une épreuve de chaque feuille d'impression lui fût envoyée. Il avait stipulé que Plantin recevrait 6000 ducats ou 12000 florins de subside et qu'il aurait à fournir six exemplaires sur vélin. Comme on le verra plus loin, le nombre des exemplaires de cette espèce fut porté à 13 et le subside fut augmenté jusqu'à 21,200 florins.

Plantin se trouvait à Paris, où il s'était rendu le 9 mai pour acheter du papier, lorsque la nouvelle de l'arrivée d'Arias lui parvint. Il retourna aussitôt à Anvers, transporté de joie de pouvoir enfin réaliser son rêve grandiose. Dès les premiers jours, le savant espagnol le captiva par ses éminentes qualités d'homme et d'érudit, et il s'établit entre eux une amitié qui dura, sans se refroidir, jusqu'à la mort de l'imprimeur.

Le 11 juin 1568, peu de jours après sa première entrevue avec Arias, Plantin écrivit à Çayas : « Ayant receu les lectres de Vostre Signeurie et par icelles entendu les excellentes vertus dudict Signeur et que Vostredicte Signeurie luy porte l'amitié pareille à une autre soy-mesmes, je me résolus de tenir ledict Signeur en telle répu-



ARIAS MONTANUS.



LE CARDINAL DE GRANVELLE.



ARIAS MONTANUS.



LE CARDINAL DE GRANVELLE.

tation et révérence que je doy à Vostre Révérendissime Signeurie, et par conséquent à celuy lequel, après Dieu, la saincte religion et nostre Roy, je doibs à bon droict révérer et aimer en ce monde, et de faict je m'y employay d'arriver autant qu'il me fut possible. Mais depuis que par l'accès familier qu'il a pleu audict Signeur docteur me donner envers sa personne et l'expérience que journellement j'acquiers des inestimables faveurs divines du sainct esprit de Dieu eslargies en ce personnage, j'ay commencé par effect à le cognoistre de plus en plus, je n'ay plus tant d'esgard aux vrayes et dignes recommandations de Vostre Signeurie ni mesmes au lieu qu'il tient envers Sa Majesté, car je me sens attiré, contrainct et volontairement ravi et transporté à aimer et révérer ledit Signeur Arias Montanus, et ce comme personnage que, sans envie ni affection, j'aperçoy à la vérité estre autant bien doué et rempli de grâces divines que j'en congnoisse. »



AR les lettres qu'Arias apporta, le roi accorda le subside de 12,000 florins sollicité par Plantin, et donna ordre à Jérôme Curiel, son facteur à Anvers, de les payer. Il posa comme condition à cette faveur que Plantin remboursât la somme en exemplaires de la Bible jusqu'à concurrence de 4500 ducats et fournît caution pour les 1500 autres.

Cette dernière stipulation ne laissa pas que d'embarrasser Plantin. Dans un temps où le père faisait difficulté de répondre pour le fils, il lui était difficile de trouver un garant. Il s'adressa à l'archevêque de Cambrai pour lui demander ce service : « J'ai quantité de livres et mon imprimerie, que je ne donnerois pas pour 6000 ducats, dit-il ; j'ay achapté et payé la maison où je demeure plus de 1500 excus et suis prest d'engager et obliger le tout à quiconques me voudra faire ce plaisir. » Nous ne savons ce que répondit l'archevêque, mais Arias Montanus ayant constaté que les maisons de Plantin valaient quatre mille écus et les livres imprimés ou sous presse vingt mille, le roi se contenta de cette garantie, et, le 27 août 1568, cette dernière difficulté était levée.

Notre imprimeur n'avait pas attendu cette décision pour mettre la main à l'œuvre, de même qu'il n'avait pas attendu l'arrivée d'Arias Montanus pour se fournir de tout le matériel nécessaire à l'exécution de son projet. Le 3 février 1565, il avait fait accord avec Robert Granjon, graveur de caractères à Lyon, que celui-ci lui ferait

les poinçons « du gros grec à la faceon de celuy du roy de France accordant sur le parangon ». Du 9 février au 29 juin de cette année, Plantin reçut 200 de ces poinçons.

En avril 1567, il reçut du même graveur deux frappes d'un parangon cursif, et, le 19 mai suivant, Granjon lui promit les poinçons et quatre frappes d'une « romaine petit-petit canon ». Le 21 novembre 1569, le même artiste lui fournit encore, pour une somme de 243 florins, 108 poinçons avec leurs matrices de la lettre syriaque, à raison de 45 sous le poinçon et la matrice. Voilà autant de caractères qui furent bientôt utilisés pour l'impression de la grande Bible.

SELON une tradition constante, ce fut avec les caractères de Guillaume Le Bé de Paris que Plantin imprima la Bible ; comme on vient de le voir, cette croyance est erronée, au moins pour la plus grande partie. Il faut en effet restreindre la part de ce tailleur de poinçons à une sorte des caractères hébreux employés dans la Bible. Plantin possédait en 1563 une série de 70 matrices de l'hébreu, fourni par Guillaume Le Bé à Garamond. « Depuis la compagnie faicte, » c'est-à-dire après 1563, il acheta « les matrices et poinçons, taille de Guillaume Le Bé de l'hébrieu sur le texte avec trois instruments, » au prix de 46 florins. Ce ne fut ni l'un ni l'autre de ces caractères qu'il employa pour la Bible, mais un troisième plus grand, qui ne se trouve pas encore dans l'*Index Characterum* qu'il publia en 1567, mais dont le célèbre fondeur parisien lui vendit les matrices, au moment où il commença l'impression de la Bible.

Les registres de Plantin ne mentionnent pas l'achat de ce texte hébreu, mais dans un album de spécimens des caractères de Le Bé, accompagnés de notes autographes du graveur, que possède la Bibliothèque nationale de Paris, on lit en tête d'un placard, texte hébreu et glose rabbinique, cette annotation : « Ceste glose faicte à Paris, 1574, par moy, est la 14e lettre, et le texte fait sur l'eschantillon de la précédente pour la grosseur, mais d'un meilleur art. Et du présent a esté imprimée la grande Bible de Anvers par Plantin, auquel j'en vendis une frappe. » (1) Le texte contenu dans ce placard est identique à celui de la Bible polyglotte.

Le caractère hébreu plus petit, employé pour la paraphrase chaldéenne et pour la transcription du texte syriaque, est celui qu'il acheta, en 1567, de Corneille de Bomberghe.

Plantin avait à cette époque des fondeurs de caractères à son service, et ce furent

(1) Renseignement communiqué par M. Omont, attaché à la Bibliothèque nationale de Paris.

ceux-ci, François Guyot et Laurent Van Everbroeck, qui firent les fontes de ces différentes sortes de lettres.

Une grande partie du papier de la Bible fut fournie par Jacques de Langaigne ou de l'Engaigne, marchand-papetier à Anvers, à qui Plantin, le 28 janvier 1572, devait encore 2965 florins et 13 sous pour fourniture de papier employé à la Bible. Pour les exemplaires ordinaires, au nombre de 960, on employa le « grand réal » de Troyes, payé 72 sous la rame à de Langaigne ; 200, d'une espèce meilleure, furent imprimés sur « papier fin royal au raisin » de Lyon, fourni par le même, à 78 sous la rame ; 30, d'une qualité supérieure, furent tirés sur « papier impérial à l'aigle, » vendu par le papetier d'Anvers, Martin Jacobs, à 7 florins la rame ; 10 exemplaires enfin étaient sur « grand papier impérial d'Italie, » que Plantin déclara lui avoir coûté 25 ou même 36 florins la rame, mais dont il acheta une partie d'Antoine Ciardi, relieur de livres de marchands, près la Bourse, à 21 florins la rame.



E parchemin, pour les exemplaires sur vélin destinés au roi, fut fourni par Jean Tollis d'Anvers et par sa veuve Catherine. Le 28 janvier 1572, Plantin devait encore à cette dernière 751 florins et 6 1/2 sous de ce chef. Les peaux étaient tirées de la Hollande et coûtaient 45 sous la douzaine. Le nombre de celles qui furent employées se monte à 16,263 ; elles étaient comptées à raison de 4 3/4 sous, impression comprise, ce qui faisait la somme totale de 3862 florins 9 1/4 sous, payée par le roi pour les treize exemplaires sur parchemin, dont l'un était incomplet de quelques cahiers.

Le 7 mai 1568, Plantin acheta 400 douzaines de peaux de parchemin ; pour en faire le payement il emprunta à Jérôme Curiel, le trésorier du roi à Anvers, une somme de 600 livres de gros, ou 3600 florins.

Le 17 juillet 1568, il fit faire une feuille d'essai à quatre épreuves. Une de celle-ci plut à Arias Montanus, et, dans la semaine du 2 au 7 août, l'imprimeur Klaas Van Linschoten tira les feuillets A : 1, 2. Joost De Meersman avait composé les premières pages de la Bible ; il travailla, depuis le commencement du mois d'août jusqu'au 23 octobre, aux quinze premiers cahiers qui lui furent payés 28 florins et 10 sous. Le 6 novembre, les compositeurs Hans Van Meloo et Hans Han se joignirent à lui.

Le 8 novembre 1568, le pressier Joris Van Spangenberg vint assister Klaas Van Linschoten et à eux deux ils firent le tirage du premier volume, qui était entièrement terminé le 12 mars 1569.

Klaas Van Linschoten et Joost De Meersman entamèrent le second volume, le 30 mai 1569, en commençant par le livre de Josué, et l'achevèrent au milieu du mois d'octobre suivant. Du 12 mars au 28 mai de la même année, Hans Han, Hans Van

Meloo et Joris Van Spangenberg terminèrent le livre des Paralipomènes qui se trouve à la fin du même volume. Cette besogne faite, ils se joignirent à De Meersman et à Van Linschoten pour travailler avec eux aux livres par lesquels s'ouvre ce tome.



E Meersman et Van Linschoten commencèrent, dans la quinzaine qui finit le 29 octobre 1569, le troisième volume, s'ouvrant par le livre d'Esdras, et y besognèrent jusqu'au 8 juillet 1570. Hans Han, Hans Van Meloo et Joris Van Spangenberg entamèrent, le 19 novembre 1569, et terminèrent, le 6 janvier 1570, le livre de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, qui a une pagination spéciale et se trouve à la fin du troisième volume.

Ces trois derniers compagnons commencèrent, immédiatement après, le quatrième tome ; ils achevèrent les Prophètes au commencement de juin 1570, se mirent ensuite au livre des Machabées, qui a une pagination spéciale, et le terminèrent le 23 juin, quinze jours avant que De Meersman et Van Linschoten eussent fini le troisième volume.

Le 10 mai 1570, Arias écrivit à Çayas qu'on venait d'augmenter le nombre des presses travaillant à la Bible et de le porter de deux à quatre. Tous les jours on imprimait un ternion et quelquefois une feuille de plus. « Quarante ouvriers, dit-il, travaillent journellement à la Bible, chacun dans sa spécialité, et il n'y a pas un homme intelligent qui, en passant par Anvers, ne vienne voir l'ordre et l'activité qui règnent dans la maison de Plantin et l'art avec lequel se fait ce travail. »

Le Nouveau Testament, avec le texte syriaque, qui forme le cinquième volume, fut commencé dans la semaine du 3 au 8 juillet 1570, par les cinq ouvriers travaillant ensemble, et achevé le 9 février 1571.

Pendant ce temps quatre autres compagnons avaient entamé la Bible de Pagnino, qui forme le sixième volume. Michiel Meyer, le compositeur, et Laurent Le Mesureur, le pressier, s'y étaient mis dans la semaine qui finit le 5 novembre 1569. Le 3 juillet 1570, le compositeur Klaas Amen d'Amsterdam et l'imprimeur Arnold Fabri s'étaient joints à eux. Indépendamment d'autres travaux secondaires, ils besognèrent à la partie hébraïque-latine jusqu'au 7 décembre 1571. Deux compositeurs, Joost De Meersman et Hendrik Meyer, travaillèrent à la partie grecque-latine : le premier depuis le commencement de mai jusqu'au 30 novembre 1571, le second du 3 mars au 21 juillet de la même année. Laurent Le Mesureur imprima pour eux.

Différents ouvriers travaillèrent par intervalles au septième volume, consistant

en plusieurs dictionnaires et grammaires avec pagination particulière. Joost De Meersman besogna au dictionnaire grec-latin, depuis le mois de décembre 1571 jusqu'à la fin de mai 1572. Le dictionnaire et la grammaire syriaques furent composés par Hans Han, du 17 janvier 1571 à la fin du mois de mars 1572. Hendrik Meyer travailla, depuis le mois d'août 1571 jusqu'au 22 mars 1572, au dictionnaire et à la grammaire hébraïques. Joris Van Spangenberg imprima pour tous ces compositeurs.



PENDANT le même laps de temps, les différents traités, qui forment la huitième et dernière partie, furent composés par Hans Han et Hans Van Meloo, puis imprimés par Laurent Le Mesureur et Joris Van Spangenberg.

Une partie de la préface fut imprimée au mois de juin 1571, une autre au mois de janvier suivant. On travailla jusqu'au 31 mai 1572 à la composition et à l'impression des dernières feuilles.

Tous les ouvriers étaient payés en proportion de l'ouvrage fourni. Du 1er juillet 1569 jusqu'au 30 juin suivant, le compositeur Joost De Meersman gagna 165 florins; en 1568, l'imprimeur Joris Van Spangenberg 122 florins 16 1/2 sous. Une moyenne de 150 florins peut être regardée comme le salaire annuel des meilleurs ouvriers.

A la fin du mois d'avril 1572, la présence d'Arius Montanus n'étant plus nécessaire à Anvers, il se rendit à Rome pour offrir au pape un exemplaire de la Bible et solliciter son approbation pour l'ouvrage. Avec une satisfaction facile à comprendre, Plantin put, le 9 juin suivant, lui écrire : Dieu merci, nous venons de terminer tout ce qui a rapport à la Bible royale. *(Nos, laus Deo, omnia absolvimus quæ ad Biblia regia pertinent.)*

Au mois d'août 1572, il écrivit à Arias Montanus qu'il ferait disparaître, dans la seconde édition de l'*Apparatus*, tout ce que le docteur avait signalé et signalerait encore, et, au commencement du mois suivant, il lui fit savoir qu'au reçu de ses lettres, il avait immédiatement distribuée aux compositeurs le dictionnaire syro-chaldéen, après en avoir éliminé les mots suspects, afin d'en faire une édition nouvelle qui pût se vendre dans les Pays-Bas et en Espagne. Dans une lettre à Çayas du 4 novembre 1572, il dit que, s'étant trouvé à court d'argent, il avait imprimé de l'*Apparatus sacer,* c'est-à-dire des trois derniers volumes de la Bible,

600 exemplaires seulement et qu'il imprimerait les 613 autres quand il en trouverait le moyen. Il commença cette réimpression immédiatement après l'achèvement de la Bible, et, au moment où il annonçait à Çayas son intention de l'exécuter, il l'avait déjà entreprise.

Le compositeur Arnold Fabri commença à y travailler le 2 août 1572, et y besogna jusqu'au 8 août de l'année suivante, achevant successivement l'*Index biblicus*, le *Dictionarium Syro-Chaldaïcum*, *Jeremias*, *Joseph* et d'autres parties non spécifiées. Du 28 juillet 1572 au 8 août 1573, Hans Han besogna au dictionnaire hébreu et aux petits traités du dernier volume. Du 23 février jusqu'au 8 août, Nicolas Amen composa le dictionnaire grec. Du 20 décembre 1572 au 21 mars suivant, Joost De Meersman l'assista. Un nouvel ouvrier, Nicolas Sterck, imprima pour ces différents compositeurs jusqu'au 11 décembre 1572. A partir de cette date, Joris Van Spangenberg continua le tirage. Du 24 avril au 2 mai 1573, il imprima la préface nouvelle ; le 14 août suivant, il termina sa tâche par les dictionnaires. Cette dernière date est donc celle de l'achèvement définitif de la seconde édition de l'*Apparatus*, et de l'ensemble des travaux de la Bible royale.



En comparant les trois exemplaires de cet ouvrage que le Musée Plantin-Moretus possède, nous remarquons que le premier volume de l'*Apparatus* est dans tous de la même édition, et comme, dans le compte des ouvriers, il n'est pas question de la réimpression de la Bible de Pagnino, nous sommes autorisés à dire que, dès le principe, ce volume fut tiré à 1213 exemplaires. Le second volume, dans les trois exemplaires, est de deux éditions différentes, à l'exception de la grammaire hébraïque qui est identique dans tous. Le troisième volume est également de deux éditions différentes, à l'exception des traités : *Chanaan, Index Biblicus, Hebræa, Chaldæa, Græca et Latina nomina, Variæ lectiones in Chaldaïcam paraphrasim, In tabulam titulorum Novi Testamenti Syriaci* et *Variæ lectiones in Latinis Bibliis*. La préface générale est en partie identique, en partie de l'une et de l'autre édition. On peut, d'après cela, présumer que certains traités du dernier volume ne durent pas être réimprimés.

Afin de donner à la Bible royale plus d'éclat, Plantin eut soin de l'illustrer de frontispices et de planches gravées. Le premier volume ne renferme pas moins de trois titres gravés sur cuivre par Pierre Van der Heyden ou America, représentant, le premier, l'Union des peuples dans la foi chrétienne et les Quatre langues dans lesquelles l'Ancien Testament parut dans la Bible royale ; le second, la Piété du roi Philippe II et son Zèle pour la religion catholique ; le troisième, l'Autorité du Pentateuque.

Arias Montanus écrivit à Çayas, en parlant de deux de ces frontispices, qu'il les avait esquissés au charbon et au plomb, et qu'un peintre de Malines les avait

dessinés au trait. Il n'est pas douteux que ce peintre ne fût Pierre Van der Borcht. Dans une lettre subséquente, il indique don Luis Manrique comme ayant composé les trois frontispices du premier volume de la Bible.

Le frontispice du second volume représente le Passage du Jourdain, symbolisant l'accomplissement de la parole divine touchant la terre promise ; il fut gravé sur cuivre par Jean Wiericx.



Au commencement du troisième volume se trouve un frontispice gravé sur bois, représentant une colonnade, taillée probablement par Gérard de Kampen qui, le 31 août 1565, reçut dix florins pour « le grand chapiteau de la Bible in-folio ».

La même planche se retrouve au quatrième volume, où elle est précédée d'une gravure sur cuivre représentant les Ouvriers dans la vigne du Seigneur, et symbolisant le soin et la sollicitude que Dieu met à consolider et à étendre son église. Elle ne porte pas de nom de graveur, mais rappelle la manière de Pierre Huys.

La belle planche, qui ouvre le cinquième volume et qui figure les Témoignages confirmant l'autorité du Nouveau Testament, nous semble devoir être attribuée à Jean Wiericx.

Le sixième et le septième volume ne renferment pas de planches ; le huitième, par contre, en contient un grand nombre. Nous y trouvons, à la fin du traité de *Thubal-Cain,* la représentation d'un sicle, gravée par Philippe Galle ; dans les traités géographiques, nous rencontrons les deux hémisphères, le pays de Chanaan, et celui d'Israël, tous par Pierre Van der Heyden ; dans *de Fabricis*, quatre planches du Tabernacle, quatre du Temple et une de l'Arche de Noë, toutes par Pierre Huys, ainsi que le Camp d'Israël par Jean Wiericx ; dans *Aaron,* on voit une figure du Grand-prêtre, par Pierre Huys ; dans *Nehemias*, le plan de Jérusalem, probablement par Pierre Van der Heyden.

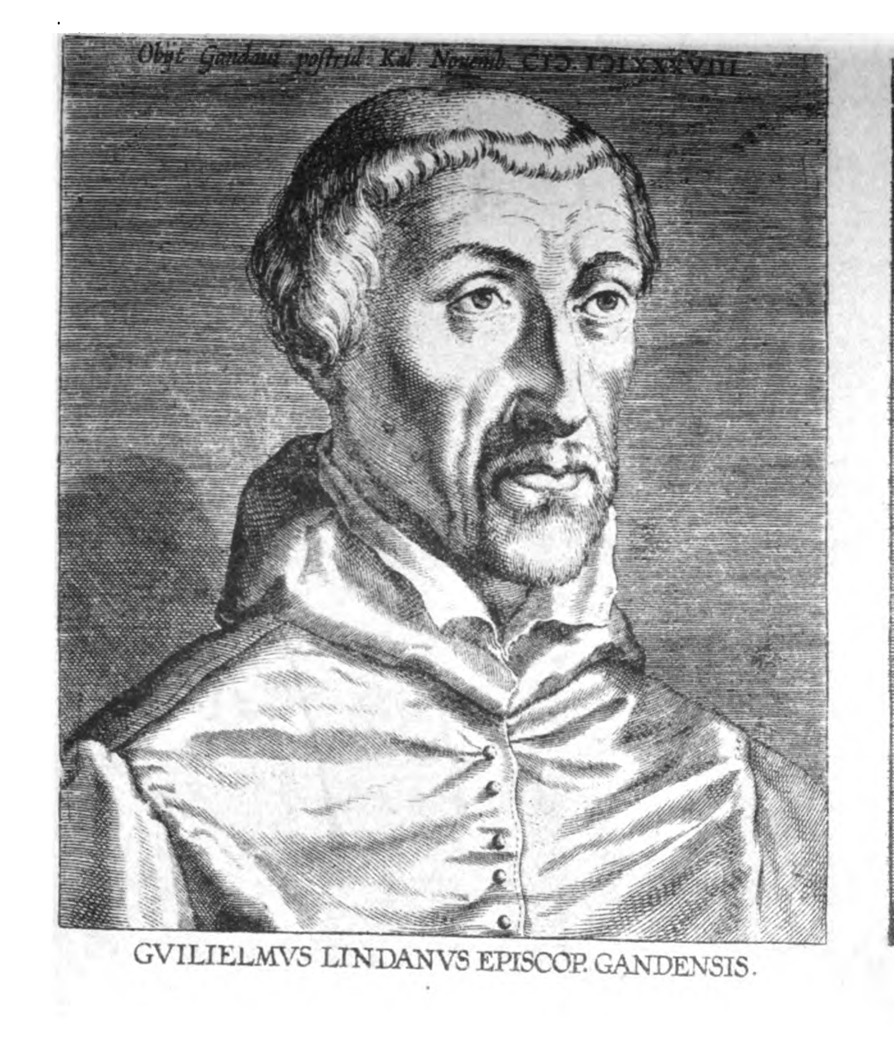
Lors du partage des biens de Plantin, qui eut lieu en 1590, toutes les planches de la Bible, au nombre de 22, furent cédées à François Raphelengien, qui en inséra 16 dans les *Antiquitates Judaicæ* d'Arias Montanus, imprimées par lui en 1593. Un certain nombre en avaient été employées, dans l'intervalle, pour illustrer la Bible plantinienne de 1583.

Ainsi fut entièrement achevé le chef-d'œuvre de Plantin, après un travail de cinq années. Le projet primitif consistait à réimprimer simplement la Bible du cardinal Ximenès, formant six volumes, dont les quatre premiers renferment l'Ancien Testament, le cinquième, le Nouveau Testament, et le sixième, le dictionnaire hébreu. La division des matières est la même dans les cinq premiers volumes de la Bible d'Arias Montanus que dans celle de Ximenès, c'est-à-dire que le premier comprend le Pentateuque ; le second Josué, les Juges, Ruth, les Rois et les Paralipomènes ; le troisième, les petits livres ; le quatrième, les Prophètes et les Machabées ; le cinquième, le Nouveau Testament. Le sixième volume comprend les textes originaux de la Bible, avec la traduction de Pagnino revue pour l'hébreu, et une traduction interlinéaire du grec ; le septième, les dictionnaires et les grammaires ; le huitième, les traités. Comme on l'a vu, les trois derniers volumes sont désignés sous le nom d'*Apparatus sacer*. Dans la table des matières, les dictionnaires forment le premier volume de cette partie de l'ouvrage ; la Bible de Pagnino, quoiqu'imprimée plus tôt, vient en second lieu, et les traités composent le troisième volume de l'*Apparatus*.



ES augmentations principales dont Arias Montanus enrichit son édition, sont la Bible de Pagnino, les traités du dernier volume, le texte syriaque du Nouveau Testament et la paraphrase chaldéenne qu'il donna pour tout l'Ancien Testament, tandis que Ximenès ne la donna que pour le premier volume. Il imprima tous les textes hébreux avec les accents qui manquent dans la Bible d'Alcala. Dans l'*Apparatus sacer* nous trouvons non-seulement un dictionnaire hébraïque, comme dans la polyglotte de Ximenès, mais encore un dictionnaire et une grammaire grecque, un dictionnaire syro-chaldéen, une grammaire chaldéenne et une grammaire syriaque.

Nous avons déjà dit plusieurs fois qu'Arias Montanus dirigeait tout le travail. Il nous renseigne, dans la préface de la Bible et dans sa correspondance, sur ceux qui l'assistèrent dans sa lourde tâche et sur la part que chacun prit à l'œuvre commune. « Nous avons encore cinq correcteurs qui m'aident, écrivit-il à Çayas, le 6 avril 1569 ; deux d'entre eux connaissent toutes les langues, trois entendent le grec et le latin ; il y a en outre moi-même et mon aide avec lequel je revois les textes dans toutes les langues. » Par son aide principal, il faut entendre François de Raphelengien, le gendre de Plantin ; par les deux savants qui connaissent toutes les langues, les frères Guy et Nicolas Le Fevre de la Boderie, et par les trois autres, les correcteurs ordinaires de l'imprimerie, qui étaient en ce moment Corneille Kiel, Théodore Kemp et Antoine Spitaels.



GVILIELMVS LINDANVS EPISCOP. GANDENSIS.



IOANNES LIVINEIVS TENERAMVNDANVS,
GRÆCARVM LITTERARVM PERITISSIMVS.


Obiit Louanii XV. Kal. Iunij CIƆ IƆLXXV. Ætat. XXXII.
GVILIELMVS CANTERVS, VLTRAIECTINVS, PHILOLOGVS.


Obijt Louanii An. CIƆ IƆLXXVIII.
AVGVSTINVS HVNNÆVS MACHLINIENSIS.



GVILIELMVS LINDANVS EPISCOP. GANDENSIS.

IOANNES LIVINEIVS TENERAMVNDANVS.



GVILIELMVS CANTERVS, VLTRAIECTINVS, PHILOLOGVS.



AVGVSTINVS HVNNÆVS MACHLINIENSIS,
DOCTOR THEOLOGVS, ET PHILOSOPHVS.

Tout ce groupe de savants travaillait sous les ordres d'Arias Montanus. Lui-même décidait si le texte de la Bible d'Alcala serait conservé ou modifié. Il avait apporté à Anvers une traduction latine des Prophètes postérieurs, d'après une version chaldéenne, ainsi qu'un très ancien texte du même livre de la Bible en chaldéen et en hébreu. Ces manuscrits appartenaient, le premier, à la bibliothèque de l'université d'Alcala, le second, à la bibliothèque personnelle d'Arias. Il traduisit du chaldéen en latin les livres de Josué, des Juges, des Rois, d'Esther, de Job, des Psaumes et de l'Ecclésiaste. Dans le sixième volume, il donna la traduction interlinéaire du texte grec et revit avec Raphelengien, Guy et Nicolas Le Fevre, la traduction de l'hébreu faite par Pagnino. Il écrivit aussi la plupart des traités du second volume de l'*Apparatus Sacer*. Ce fut encore lui qui rédigea les préfaces générales de l'ouvrage. Tous ces travaux exigèrent, pendant quatre ans, des efforts presque surhumains. Il constata lui-même que, tous les jours, sans excepter les dimanches et les fêtes, il passait onze heures à écrire, à étudier et à corriger les épreuves. Arias ne logeait pas chez Plantin, dont la maison à cette époque n'était pas fort spacieuse, mais chez le futur bourgmestre de la ville, Jean Van Straelen.



NDRÉ Masius fournit le *Peculium Syrorum* et la grammaire syriaque dans l'*Apparatus ;* il fit présent à Arias d'un manuscrit de la paraphrase chaldéenne qu'il avait acheté à Rome.

Guy Le Fèvre composa la grammaire chaldéenne et le dictionnaire syro-chaldéen. Au mois de mars 1568, il envoya à Plantin le Nouveau Testament en syriaque, avec transcription en caractères hébreux, ainsi que la traduction de ce texte.

Le 5 juillet de la même année, Plantin écrivit à Vendius, conseiller du duc de Bavière, qu'il avait fait venir de Paris deux hommes très versés dans l'hébreu et le syriaque. Nul doute qu'il ne faille entendre par ces deux savants les frères Guy et Nicolas Le Fèvre. Guy travailla pendant trois mois, avec les professeurs de Louvain, pour revoir sa traduction du Nouveau Testament, et termina cette révision le premier juillet 1570. Il resta à Anvers jusqu'à l'achèvement complet de la Bible, car c'est de l'Officine plantinienne qu'il data son traité: *In tabulam titulorum totius Novi Testamenti Syriaci,* qui se trouve à la fin de l'ouvrage.

François Raphelengien rédigea le traité *Variæ lectiones et annotatiunculæ in Chaldaïcam paraphrasim ;* il revit la grammaire et le dictionnaire hébreux de Pagnino, et fut spécialement chargé de la correction de la paraphrase chaldéenne. Pour l'impression de ce texte, on se servit, dans le Pentateuque, de la paraphrase d'Onkelos

qui avait déjà paru dans la Bible d'Alcala ; dans les petits prophètes, Esther, Job, les Psaumes et l'Ecclésiaste, du manuscrit de Masius ; dans les grands Prophètes, de celui d'Arias ; pour les Proverbes, le Cantique des Cantiques et les Lamentations de Jérémie, on collationna une édition vénitienne avec le manuscrit de la bibliothèque de l'université d'Alcala. Ce fut François Fontana, professeur à cette université, qui se chargea de cette dernière besogne.

IOANNES Harlemius ou Jean Willems, de Haarlem, écrivit dans le second volume de l'Apparatus les traités : *Index biblicus* et *Variæ lectiones in Bibliis Latinis Vulgatæ editionis*. Guillaume Canterus écrivit : *Variæ in græcis Bibliis lectiones,* et le cardinal Sirlet : *Variæ lectiones in Psalmos.*

Les théologiens de Louvain, Augustin Hunnæus, Jean Harlemius et Corneille Reyneri, de Gouda, furent d'une grande utilité à l'entreprise, par le soin et la promptitude qu'ils mirent à revoir les différentes parties de l'ouvrage, avant de les approuver. Arias Montanus fut tellement satisfait des services qu'ils lui avaient rendus, qu'il proposa au roi d'Espagne de les gratifier chacun d'un vase en argent, valant au moins 20 écus. Philippe II consentit à la demande, et, au mois de mars 1571, Plantin paya à la femme d'un orfèvre, établi au cloître de Notre-Dame, une somme de 102 florins et 7 sous pour deux tasses dorées qu'Arias avait achetées afin de les donner en cadeau à Hunnæus et à Reyneri ; il déboursa en outre 54 florins pour un calice donné à Jean Harlemius. Plantin lui-même accorda à ce dernier la somme de 242 florins et 5 1/4 sous pour l'assistance prêtée au travail de la Bible et d'autres livres ; Augustin Hunnæus reçut de lui 422 florins 9 1/4 sous pour sa collaboration à la Bible, et Guillaume Canterus, 86 florins et 15 sous pour la même raison. Jean Molanus, qui avait revu la Bible latine, obtint de ce chef 2 livres de gros, ou 12 florins. André Masius fut gratifié par le roi d'une chaîne de 300 écus.

Arias Montanus, dans la préface de l'ouvrage, énumère avec reconnaissance les services qui lui furent rendus par différentes autres personnes dans l'accomplissement de sa lourde tâche. Ainsi, il remercie encore Gabriel Çayas qui l'avait toujours soutenu ; le cardinal Granvelle qui l'avait aidé de toutes façons et qui, à ses propres frais, avait fait collationner la Bible avec les plus anciens manuscrits du Vatican ; le cardinal Spinosa, conseiller du roi, qui l'avait également favorisé ; le cardinal Sirlet, qui lui avait procuré des textes exacts ; Jean Regla, confesseur de l'empereur Charles-Quint ; Pierre Serranus, professeur à Alcala ; Louis Strada, théologien à Avila, et Ambroise Morus de Cordoue, qui tous avaient fait preuve de zèle pour la bonne réussite de l'ouvrage.

Il mentionne encore le docteur en médecine Clément, un exilé anglais, qui lui avait prêté un Pentateuque grec, provenant de la bibliothèque de Thomas Morus, Daniel de Bomberghe, de Cologne, qui avait mis à sa disposition un très ancien

manuscrit syriaque, et Plantin lui-même, qui avait réuni une collection considérable de Bibles imprimées dans les langues anciennes et modernes.

De Thou cite Jean Livineius comme ayant aidé Guillaume Canterus à revoir les variantes sur la Bible grecque, travail qui fut fait à Rome, par ordre du cardinal Granvelle. Sweertius et d'autres biographes désignent François Lucas comme un des collaborateurs d'Arias Montanus.

Le dictionnaire grec, et la grammaire qui y est jointe, ne portent pas de nom d'auteur, mais seulement la mention qu'ils ont été faits par les soins et aux frais de Plantin, ce qui nous permet de conclure qu'ils furent rédigés par les correcteurs ordinaires de l'imprimerie, et plus spécialement par Raphelengien d'après les livres existants.

Au moment où l'impression de la Bible tirait à sa fin, il devint nécessaire de se procurer les approbations et les privilèges de l'autorité ecclésiastique et séculière, pour pouvoir la faire paraitre et pour s'en assurer la propriété exclusive.



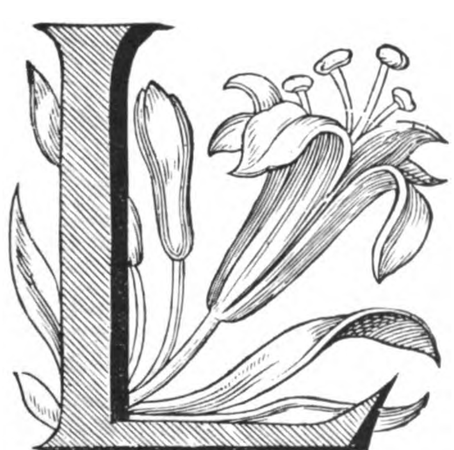
ès le 30 septembre 1569, les docteurs de Louvain exprimèrent une opinion favorable sur l'ouvrage ; ils en avaient lu les textes durant le cours de l'impression, et, à mesure que les différentes parties s'achevaient, ils les avaient revêtues de leur approbation. Le 26 mars 1571, Augustin Hunnæus, Cornelius Reyneri et Jean de Haarlem approuvèrent l'ensemble de la Bible royale. Le 8 mars 1569, les docteurs de la Sorbonne autorisèrent l'insertion de la version de Sante Pagnino dans la Bible d'Arias, et, le 4 avril 1572, ils donnèrent leur approbation à tout l'ouvrage.

L'autorisation la plus importante et la plus difficile à obtenir était celle du pape. A cette époque, le trône pontifical était occupé par Pie V, homme d'une grande austérité et d'une sévérité peu commune.

Philippe II avait pris, à temps, ses mesures pour rendre le pape favorable à l'œuvre accomplie sous la protection du roi. Par lettre du 14 novembre 1571, il chargea le duc d'Albe d'envoyer à don Juan de Zuniga, ambassadeur d'Espagne à Rome, un exposé des travaux de la Bible rédigé par Arias Montanus, et une déclaration de la faculté de Théologie de Louvain, constatant que tout ce que la Bible contenait était orthodoxe et utile. Le même jour, l'ambassadeur reçut l'ordre de solliciter l'approbation du pape sans y faire intervenir le nom du Roi.

Muni de ces pièces et de ces instructions, Zuniga fit les diligences nécessaires, mais sans aucun résultat. Le pape fit remettre aux cardinaux Sirlet et Tiani le

mémoire d'Arias ; mais ces prélats firent tant de difficultés que l'ambassadeur se contenta de demander, pour Plantin, le privilège d'imprimer seul la Bible pour les États pontificaux. Il se promit de faire rédiger cette pièce de telle façon qu'elle équivaudrait à une approbation. Mais Pie V ne voulut pas davantage accorder cette faveur, et communiqua à l'ambassadeur les raisons qui l'en empêchaient. La première était que le privilège aurait été une approbation tacite de l'œuvre, et que le siège apostolique ne pouvait approuver un livre avant de l'avoir vu. La seconde était que dans certaines parties ajoutées à la Bible de Ximenès on touchait au texte sacré, notamment dans la traduction latine du Nouveau Testament ; que le pape n'avait approuvé ni le texte ni cette traduction et qu'il ne savait si cette dernière n'était pas d'Érasme ou d'un autre interprête nouveau. La troisième, qu'il ne savait si le texte syriaque s'étendait à tout le Nouveau Testament, ou à une partie seulement, comme celui qui avait été publié en France et qui ne comprenait ni l'Apocalyse, ni la seconde épître de St-Pierre, ni d'autres textes dont les hérétiques contestent l'authenticité. La quatrième, qu'il fallait voir en quoi consistaient les traités ajoutés à la Bible, notamment le *de Arcano Sermone,* et le *de Ponderibus et Mensuris,* et examiner si le premier n'était pas cabalistique. La cinquième, qu'on ne pouvait approuver les modifications apportées à la traduction de Sante Pagnino sans en avoir pris connaissance. La sixième, que le Talmud et les livres de Munster, ouvrages condamnés, étaient cités dans la Bible. On avait, enfin, été scandalisé de voir Arias invoquer l'autorité d'André Masius, un savant sur lequel on n'avait pas les meilleures informations.



LE 4 février 1572, Zuniga, en rendant compte au roi du résultat négatif de ses démarches, émit l'avis que le meilleur moyen de lever ces difficultés serait d'envoyer Arias à Rome, avec un exemplaire de la Bible, afin de fournir au pape les éclaircissements nécessaires.

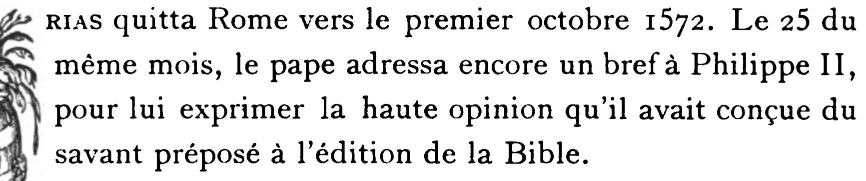
On suivit ce conseil. Le 16 mars 1572, Philippe II autorisa le docteur à accomplir cette mission, et le duc d'Albe lui fit compter 600 écus pour frais de voyage.

Le mois suivant, Arias accompagné de Livinus Torrentius, alors archidiacre à Liége, partit pour la ville éternelle. Plantin fit une partie du chemin avec eux et rentra chez lui le 25 avril suivant. Arias emportait avec lui des lettres datées du 19 avril, par lesquelles les professeurs de l'Université de Louvain recommandaient la Bible au pape. Le roi avait écrit en son propre nom à Pie V dans le même sens et avait engagé le cardinal Pacheco à soutenir l'auteur dans la démarche qu'il allait tenter.

Cependant, le premier mai 1572, le pape vint à mourir, et lorsque Montanus

arriva à Rome. Grégoire XIII était monté sur le trône pontifical. Le nouveau chef de la catholicité avait-il un caractère plus accommodant, ou bien Arias parvint-il à aplanir, par ses explications, les difficultés suscitées ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il fut reçu avec la plus grande bienveillance par le successeur de Pie V. Le 16 juin 1572, il offrit l'exemplaire de la Bible au pape et, avant cette date, il avait gagné le cardinal Sirlet à sa cause. Dès lors, les négociations ne souffrirent plus de difficultés ; le 23 août, Arias obtint pour sa Bible l'approbation la plus chaleureuse, sous forme de bref papal adressé à Philippe II.

Le premier septembre suivant, le pape octroya à Plantin, *motu proprio,* le privilège d'imprimer et de vendre seul la Bible, et en défendit la contrefaçon sous les peines les plus sévères. L'excommunication majeure était prononcée contre tout catholique qui réimprimerait ou vendrait la Bible sans l'autorisation de Plantin, endéans les vingt années. Pour les habitants des États de l'église cette peine ecclésiastique était aggravée par une amende de 2000 ducats d'or et la confiscation de tous les livres publiés frauduleusement.



ARIAS quitta Rome vers le premier octobre 1572. Le 25 du même mois, le pape adressa encore un bref à Philippe II, pour lui exprimer la haute opinion qu'il avait conçue du savant préposé à l'édition de la Bible.

Le 18 décembre, Arias était de retour à Anvers et rendit compte au roi du résultat de sa mission. En revenant, il avait passé par Vénise et, le 25 octobre 1572, il avait obtenu du doge et du sénat de la république un privilège, garantissant à Plantin le monopole de la Bible pendant vingt ans. Le privilège pour l'Allemagne avait été accordé, le 26 janvier 1572, par l'empereur Maximilien ; ceux de Castille et d'Aragon sont datés du 20 et du 22 février 1573 ; celui des Pays-Bas, le Brabant excepté, fut donné le 11 janvier 1571 ; celui du Brabant, le 12 février suivant ; celui de la vice-royauté de Naples fut signé par le cardinal Granvelle, le 26 septembre 1572 ; celui de la France fut octroyé le 13 avril 1572. Tous ces privilèges étaient valables pour vingt ans, excepté celui d'Allemagne qui n'était accordé que pour dix ans.

Ayant ainsi obtenu les autorisations et les privilèges nécessaires, Plantin pouvait mettre la Bible en vente. Une dernière opération restait à faire subir aux livres, celle de la reliure. Plantin, à cette époque, employait 24 relieurs qui habitaient les rues voisines de la Kammerstrate. C'est à l'élite de ces ouvriers qu'il confia les exemplaires de son grand ouvrage. Ces artisans habiles se nommaient Adam Gillis, qui fit les reliures les plus nombreuses et les plus riches, Josse De Hertoghe, Laurent Cecile et Jehan Moulin qui chacun en exécutèrent un certain nombre. Adam Gillis commença à y travailler le 10 août 1571.

« Les reliures de la Bible coustent, selon qu'on y veut employer, écrivit Plantin,

Mais pour les relier honnestement en tables de bois, rouges sur la trenche, en beau veau noir et quelques filets d'or sur le cuir, avec le nombre des tomes en lettres d'or sur le dos, nous en payons ici ung escu (deux florins) de la pièce. »

Une reliure, telle que Plantin vient de la décrire, lui coûtait en réalité un florin par volume des exemplaires ordinaires et 25 sous par volume des exemplaires de format plus grand. Nous ne voyons pas qu'on fît une différence entre les reliures en veau et celles en parchemin. Le prix montait naturellement pour les reliures extra-ordinaires. Un exemplaire à fermoirs coûtait de 20 à 28 sous le volume ; un autre, en veau blanc, fut payé 24 sous ; un volume relié en ais de papier et avec aiguillettes de soie 2 florins. Un exemplaire doré sur tranche et à filets d'or, boutons et coins en cuivre coûtait 3 florins le volume. Les cinq Bibles pour le roi d'Espagne, en parchemin, dorées sur tranche, avec trois filets d'or, sans ornement du milieu, coûtaient 36 sous le volume, ou 99 florins pour les 55 volumes ; elles furent comptées au roi à 167 florins et 15 sous. Les prix que nous donnons ici sont ceux que Plantin payait lui-même ; en général il les augmentait d'environ la moité sur le compte de ses clients ; mais il convient de remarquer qu'il fournissait à ses relieurs le cuir et le parchemin. Mentionnons encore quelques reliures spécifiées dans les registres tenus par Plantin. L'exemplaire de Viglius coûta 25 sous le volume, et les aiguillettes de soie furent payées 8 sous par volume. Un exemplaire sur grand papier d'Italie, doré sur tranche, avec des filets d'or et des aiguillettes de soie noire, coûta 2 florins le volume ; un autre, du même papier, doré sur tranche, avec trois filets d'or, en ais de bois, sans fermoirs, fut payé à l'ouvrier 48 sous le volume ; un exemplaire de huit volumes, « rollé d'or, » doré sur tranche, avec armes sur les plats, coûtoit 17 florins 4 sous à Plantin ; l'abbé de Marchiennes paya 4 florins le volume pour lavure et reliure à coins de fer, fermoirs, deux filets d'or, impression des titres sur le dos et des armes du monastère sur les plats.



A reliure la plus coûteuse est celle d'une Bible sur grand papier impérial d'Italie, en six volumes, avec deux volumes de l'*Apparatus* en papier de format plus petit. Elle était lavée, « dorée sur trenche, reliée en cuir rouge, en bois, à fermoirs doubles, le nom des livres notés au dos, avec coings de fer et coings d'or, une rolle d'or et cinq testes petites de lyon pour les contregardes. » La reliure de cet exemplaire, envoyé le 3 février 1573 à Francfort, avait été payée 37 florins au relieur et fut comptée par Plantin à raison de 64 florins.

Quelques exemplaires furent réglés. Jacques Pons, d'Aix en Provence, régleur de livres, orna de cette manière trois exemplaires sur grand papier ; un quatrième, sur papier au raisin, et trois autres de qualité non spécifiée. Chaque exemplaire lui

était payé a raison de 8 florins. La bibliothèque royale de La Haye possède un de ces exemplaires réglés.

Il est également fait mention dans les comptes de Plantin d'exemplaires de la Bible avec planches coloriées. Le 18 août 1573, Plantin porta en compte à George Kesselaer la somme de 13 florins 10 sous pour la peinture des cartes et figures de trois exemplaires du dernier volume de l'*Apparatus*.



HILIPPE II avait expressément défendu à Plantin de mettre en vente la Bible, avant qu'elle n'eût été approuvée par le pape. Ceci n'avait pas empêché l'imprimeur de faire relier, de vendre et d'envoyer aux libraires étrangers des exemplaires, avant l'octroi des privilèges et de l'approbation papale, et avant même que l'ouvrage ne fût entièrement achevé.

Le 26 juillet 1571, il envoya à sa boutique de Paris, 32 exemplaires des cinq premiers volumes de la Bible parmi lesquels il y en avait 12 sur papier au raisin. Le 2 octobre suivant, il fit faire deux caisses pour envoyer à Rome, par ordonnance d'Arias Montanus, une *Biblia regia* sur parchemin, en dix volumes, reliés, dorés sur tranche et à filets d'or sur le cuir. C'est l'exemplaire qu'Arias présenta au pape l'année suivante.

Le 7 mars 1572, il envoya une Bible à Antoine Maire, libraire à Valenciennes, et cinq à Francfort, chacune de six volumes ; il expédia en même temps vers cette dernière ville 46 exemplaires de différentes parties de l'*Apparatus*. Le lendemain, il envoya deux exemplaires à Materne Cholin de Cologne ; le 11 mars, il en envoya 2 à Bâle et 10 à Augsbourg. En enregistrant ce dernier envoi il eut soin de marquer que les exemplaires étaient complets, ce qui ne pouvait être rigoureusement exact. Le 31 mars, il en vendit quatre à Abraham Ortelius, dont trois du papier à l'aigle et un du papier au raisin. Le 14 avril, il envoya à Rome un exemplaire complet, à l'exception du dictionnaire grec ; le lendemain, il en envoya 18 à Paris, tous sur papier au raisin. Le 25 juin, Louis Perez reçut 400 exemplaires que Plantin lui avait vendus. Le 12 juin, Viglius acheta une Bible, et le 26 juillet Guy et Nicolas Le Fèvre reçurent un exemplaire « du blancq papier, » offert en cadeau, et relié en bois, à fermoirs et bouquets sur les plats, l'un vert sur la tranche, l'autre rouge. En un mot, à partir du mois de mars 1572, la vente marcha régulièrement, quoique l'approbation papale ne fût accordée que cinq mois plus tard.

On a vu que, le 16 juin, Arias offrit au pape un exemplaire de la Bible sur vélin ; le 3 septembre suivant, Plantin envoya à Philippe II un exemplaire sur parchemin, un sur papier impérial d'Italie et un troisième sur papier impérial à l'aigle. Le même jour, un exemplaire sur papier fin royal au raisin, de Lyon, fut envoyé à Çayas, et, avant le 4 novembre 1572, un exemplaire sur vélin fut présenté au duc d'Albe. Le 17 juillet 1572, un exemplaire sur papier au raisin fut envoyé à Rome pour le cardinal Sirlet avec l'inscription en lettres d'or « Cardinali Sirleto, Regium munus ob eruditionis laudem. » Le 20 décembre, les cinq exemplaires sur vélin, reliés en 55 volumes par Adam Gillis, furent expédiés à la bibliothèque royale d'Espagne.



EN augmentant le subside primitivement accordé à Plantin, le roi avait stipulé que, au lieu de 6 exemplaires sur vélin, l'imprimeur lui en fournirait 13, et qu'en dehors de ceux-ci il n'en serait plus tiré sur parchemin. De ces 13 Bibles, la bibliothèque de l'Escurial en obtint six ; elles y restèrent jusqu'en 1789 ; à cette époque, deux en furent données au prince des Asturies, une à l'infant Gabriel et une à l'infant don Louis. L'Escurial en possède encore une. Le pape et le duc d'Albe en reçurent une ; la première se trouve encore à la bibliothèque du Vatican ; la seconde est devenue la propriété du British Museum. Une feuille imprimée, placée devant le titre de ce dernier exemplaire, constate qu'il fut donné par le roi au duc d'Albe. Des cinq autres Bibles sur vélin l'une fut donnée par le roi, sur la demande d'Arias Montanus, au duc de Savoie, en reconnaissance des services rendus par ce prince au docteur, lors de son passage des Alpes. Une lettre d'Arias, écrite au duc le 27 mars 1573, et dont une copie se trouve dans l'exemplaire sur parchemin du British Museum, constate ce fait. Envoyé par Plantin, le 26 mai 1573, elle était reliée en treize volumes « dorés sur trenche, en ais de papier. à fillets d'or et avec les armoiries de Sa Majesté d'ung costé et celles du Ill^me duc de Savoye à l'aultre costé, auquel Sa M^té les a envoyé présents ; ils avoyent ceste inscription avec lettres d'or. » Plantin ne transcrit pas l'inscription, mais Van Praet, dans son « Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi, » nous la donne :

Emanueli Subaudi duci
Taurionor. Principi
sacror. Biblior. exemplar
purum. XI tom. in membran.
Philippus II. Hispan. Rex
cognato. ac. fratri chariss.
sacrum munus D
MDLXXIII.



L'UNION DES PEUPLES DANS LA FOI CHRÉTIENNE ET LES QUATRE LANGUES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

PREMIER FRONTISPICE DU PREMIER VOLUME DE LA BIBLE ROYALE.

Planche composée par Don Luis Manrique, dessinée par Pierre Van der Borcht, gravée par Pierre Van der Heyden ou America.



AARON. … DE LA BIBLE ROYALE



[illegible] PLES DANS LA FOI CHRÉTIENNE ET LES QUATRE LANGUES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

[illegible] ONTISPICE DU PREMIER VOLUME DE LA BIBLE ROYALE.

[illegible] par DON LUIS MANRIQUE, dessinée par PIERRE VAN DER BORCHT, [illegible] par PIERRE VAN DER HEYDEN ou AMERICA.



AARON. — PLANCHE DU HUITIÈME VOLUME DE LA BIBLE ROYALE.

Gravée par PIERRE HUYS.

L'exemplaire du duc de Savoie se trouve actuellement à la bibliothèque de Turin. Le Musée Plantin-Moretus possède un exemplaire sur vélin de la Bible de Pagnino, formant un des volumes de l'ouvrage.

Les exemplaires de la Bible sur vélin sont reliés en onze volumes et ne comprennent que les cinq premiers tomes de l'ouvrage, avec la Bible de Pagnino. Quand les deux autres volumes de l'*Apparatus* y sont joints, ceux-ci sont imprimés sur grand papier.



IGNALONS encore quelques envois remarquables de la Bible. Le 5 mai 1573, Plantin remit à Arias 12 exemplaires sur papier impérial, 12 sur papier blanc au raisin, et 26 sur papier ordinaire ; le 27 août, il en expédia encore 26 sur grand papier et 24 sur papier ordinaire; ces cent exemplaires étaient destinés au roi. Celui-ci en garda encore 28, sur papier ordinaire, que Plantin avait envoyés en Espagne, et paya un exemplaire fourni à Arias, le 10 avril 1572. Le roi reçut donc en tout 129 exemplaires de la Bible. Le cardinal de Granvelle en prit trois: le premier, de grand papier impérial d'Italie, qui valait non relié 200 florins ; un autre sur papier impérial d'Allemagne, à 100 florins, et un troisième sur papier au raisin. Plantin avait fait tailler en cuivre les armoiries du cardinal pour les imprimer en or sur les plats. Les exemplaires avaient été reliés à Paris, lavés et réglés, dorés sur tranche et ornés de filets d'or, de coins dorés, et des armoiries de Granvelle. De ce chef, une somme de 143 florins fut portée en compte. Plantin envoya un de ces exemplaires à Naples, un second au palais de Malines et le dernier au château de Cantecroy, près d'Anvers. En 1578, Plantin offrit au Sénat de la ville d'Anvers un exemplaire sur papier de bonne qualité et doré sur tranche, comme témoignage de sa gratitude envers cette assemblée. Cette Bible se conserve encore à la bibliothèque de la ville d'Anvers et porte, avant le titre, une dédicace imprimée par Plantin, faisant foi de cet hommage rendu par l'imprimeur aux autorités de sa ville adoptive. Le Musée Plantin-Moretus possède un exemplaire de cette dédicace, autrement disposée, mais imprimée également sur une feuille in-folio.

Outre les 13 Bibles sur vélin, Plantin avait, comme nous l'avons dit, tiré 1200 exemplaires de l'ouvrage. Les 960, sur papier grand royal de Troyes, étaient taxés à 70 florins, sans la reliure; les libraires jouissaient d'une remise de 10 florins. Les 200, sur papier fin royal au raisin, de Lyon, coûtaient 80 florins la pièce ; les 30, sur papier impérial à l'aigle, coûtaient 100 florins, et les 10 exemplaires, sur grand papier impérial d'Italie, étaient cotés à 200 florins.

Les exemplaires de cette dernière espèce n'étaient pas dans le commerce. La

plupart furent donnés en cadeau par Plantin à des personnages de distinction. Il en faisait le plus grand cas. Le duc de Bavière désirant posséder un exemplaire sur vélin de la Bible, et ayant donné cent florins à Plantin pour acheter le parchemin nécessaire, celui-ci déclara qu'il ne lui était point permis d'imprimer une Bible de cette espèce pour d'autres que pour le roi d'Espagne, mais qu'il lui réservait un des dix exemplaires sur papier impérial d'Italie, qui étaient plus beaux et plus splendides encore que les exemplaires sur vélin. En effet, l'on ne saurait voir un livre plus admirable que la Bible tirée sur ce papier superbe ; la bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire de cette espèce qui a appartenu à Duplessis-Mornay. Il figure parmi les chefs-d'œuvre typographiques exposés dans la Galerie Mazarine.



U 14 juillet 1568 jusqu'au 19 mai 1571, Philippe II avait avancé à Plantin, pour l'aider à supporter les frais de l'impression, une somme de 21,200 florins. L'imprimeur s'acquitta de cette avance par diverses fournitures et paiements faits pour le roi. Le parchemin des 13 Bibles sur vélin fut compté à 3,862 florins 9 sous. Les 129 Bibles fournies au roi coûtèrent 7,870 florins, Plantin déboursa 3,288 florins 15 1/2 sous pour les manuscrits et livres qu'Arias Montanus acheta dans les Pays-Bas pour la bibliothèque de l'Escurial ; les diverses reliures furent comptées à 860 florins 10 1/2 sous ; Plantin paya en argent comptant à Arias 446 florins. Tout cela faisait ensemble 16,327 florins 15 sous. Les 4872 florins et 5 sous manquant pour parfaire les 21,200 florins, furent reportés sur le compte des livres liturgiques imprimés pour le roi d'Espagne. Nous verrons plus tard que Philippe II fit rendre et décompter 48 des 129 Bibles que Plantin lui avait fournies.

Malgré les subventions du roi, l'impression de la Bible Polyglotte ne fut pas, au point de vue pécuniaire, une entreprise brillante. Les frais avaient été énormes. « Il n'a esté jour ouvrable, depuis 18 mois en ça, » écrivit Plantin, le 16 décembre 1569, à Granvelle, « que je n'y ay despendu plus de 25 escus (50 florins) seulement en papiers et gages des ouvriers, sans y comprendre les despens ordinaires ni gages de six doctes correcteurs domesticques et des docteurs de la faculté de Théologie de Louvain et d'ailleurs qui, à nos despens, visitent et approuvent tout ce que nous y adjouxtons plus qu'aux exemplaires de la Complute. » En ce moment, il n'y travaillait qu'à deux presses et cherchait le moyen d'y faire travailler deux autres encore. Le 13 mai 1570, il déclare au Cardinal de Granvelle que le fardeau qu'il a pris sur ses épaules en commençant la Bible lui pèse tellement qu'il craint grandement d'y

succomber. Le 3 mars 1571, il écrit à l'évêque d'Arras qu'il travaille à la Bible à trois presses et qu'il y emploie tous les jours plus de cent florins.

Parvenu à l'*Apparatus,* ses ressources sont épuisées et ne trouvant aucun moyen de se procurer de l'argent, il n'imprima que 600 exemplaires des deux derniers volumes. Pour réunir l'argent nécessaire à l'impression des 613 autres exemplaires, il fut obligé de vendre les deux tiers des exemplaires complets au négociant anversois Louis Perez. Celui-ci acheta, le 3 mars 1572, quatre cents Bibles royales pour une somme de 2800 livres de gros, ou 16,800 florins.



DE ces exemplaires il y en avait 360 sur papier ordinaire et 40 sur papier au raisin. L'un dans l'autre, ils furent comptés à 42 florins la pièce. Perez paya comptant 1133 livres 6 escalins et 8 deniers : il dut payer le reste par tiers de 555 livres 11 escalins 2 deniers, à la fin de septembre 1572, à la fin de mars et à la fin de septembre 1573.

Le roi, à qui l'argent faisait plus défaut que la bonne volonté pour indemniser ou récompenser Plantin, assigna à celui-ci, le 28 mai 1573, sur la recommandation d'Arias Montanus, une pension de 400 florins, et à Raphelengien une de 200 florins, hypothéquées toutes deux sur les biens confisqués du comte de Hoochstraten. Malheureusement, l'état troublé des Pays-Bas vint d'abord empêcher l'effet de cette munificence royale, et en 1576, après la Pacification de Gand, ces biens ayant été rendus à leur propriétaire, le fonds même sur lequel étaient hypothéquées les pensions vint à manquer. Ni avant ni après 1576, Plantin et Raphelengien ne touchèrent un sou de la faveur qui leur avait été octroyée par Philippe II.

Dans l'exposé de ses griefs contre Philippe II, qu'il rédigea à Leyde en 1583, Plantin fait observer qu'il avait été amené à imprimer la Bible en caractères plus grands que ceux de la feuille-modèle, par la promesse d'un subside s'élevant au double des 12,000 florins accordés d'abord. Il se plaint ensuite de ce que, au lieu de prendre des livres de son imprimerie jusqu'à concurrence de la somme avancée, Sa Majesté lui ait fait débourser une partie de cet argent en paiement des manuscrits et des livres achetés pour l'Escurial. Il fait encore un grief au roi de ce que les cent exemplaires de la Bible, qu'il avait fournis, lui aient été rendus quelques mois après et décomptés au prix auquel il les avait livrés. Plantin fait ici allusion aux 48 exemplaires de la Bible qui lui furent renvoyés en 1574 et portés au crédit du roi pour une somme de 2,880 florins.

Plantin s'endetta considérablement par les travaux de la Bible. Pour faire face aux dépenses, il avait emprunté de Gaspar de Zurich, négociant à Anvers, une somme qui, avec les intérêts à 6 1/4 pour cent par an, se montait, au commencement de 1572, à 13,872 florins, qu'il promit de payer en six années de temps. Le premier

mars de la même année, il devait à Rigo de Scotti une somme de 800 livres, 10 escalins et 6 deniers de gros, à 6 florins la livre, « pour argent receu du s^{r} Jacques son fils, tant pour ayder à avanser le grand œuvre de la Bible Royalle ou aultrement. » Plantin promit de payer ce capital de 1572 à 1578, en six annuités de 700 et en une de 600 florins.

La Bible fut d'ailleurs d'une vente assez difficile et Plantin dut recourir à plusieurs expédients pour réaliser plus rapidement la somme engagée dans cette colossale entreprise. En 1572, il avait vendu à Louis Perez 400 exemplaires ; en 1581, il en céda 50 à Michel Sonnius, libraire de Paris, à 40 florins la pièce. Le 17 avril 1584, il s'associa avec Louis Perez et son beau-fils Martin de Varron, pour vendre à compte commun 260 Bibles, dont Plantin avait fourni la moitié. A partir de ce jour jusqu'au 11 octobre 1589, cette compagnie en avait vendu 88 exemplaires. Au moment de la liquidation de la mortuaire de Plantin, l'association fut dissoute et les Bibles restantes furent partagées.



’IMPRESSION de la Bible royale fut la cause première des difficultés pécuniaires contre lesquelles Plantin eut à lutter durant le reste de sa vie, mais elle resta son principal titre de gloire. De son vivant et après sa mort, quand on voulait faire ressortir son grand mérite comme typographe, on se contentait de rappeler son œuvre principale. Les éloges décernées à la Bible royale par les princes, les prélats et les savants ne s'adressaient pas seulement à Arias Montanus et à ses collaborateurs, mais aussi à Plantin, l'esprit entreprenant, l'homme persévérant, l'artisan habile. L'imprimeur et son chef-d'œuvre méritaient pleinement ces éloges. Encore aujourd'hui l'on ne peut s'empêcher d'admirer les caractères purs et gracieux, le papier blanc et solide, et l'exécution irréprochable de toutes les parties de ce vaste et multiple ouvrage.

Arias ne tarit pas en éloges de Plantin. « Jamais, dit-il, je n'ai vu personne qui unît plus de capacité à plus de bonté et qui connût et pratiquât mieux la vertu que lui ; chaque jour je trouve quelque chose à louer en lui et, avant tout, sa grande humilité et sa patience envers des confrères qui lui portent envie et auxquels il ne cesse de vouloir du bien au lieu du mal qu'il pourrait leur faire. » Ailleurs encore il dit à Çayas en parlant de Plantin : « Il n'y a pas de matière en cet homme, tout est esprit en lui ; il ne mange, ne boit, ni ne dort. »

Si le travail du typographe fut universellement admiré, celui du théologien qui avait présidé à la rédaction de la Bible royale, n'échappa point aux critiques. A la fin de 1572, lorsque le pape avait déjà approuvé la Bible, des bruits malveillants se répandirent sur l'ouvrage et l'on prétendit que son approbation souffrait des difficultés à Rome. La publication de cette approbation devait, semble-t-il, suffire à faire

taire ces bruits. Mais il y eut des adversaires qui ne se laissèrent pas réduire aussi facilement au silence.

Tel fut, en premier lieu, Léon de Castro, professeur de l'université de Salamanque, homme connu par son aversion pour le texte hébraïque de la Bible et par son ardeur implacable à accuser ceux qui y attachaient de l'importance. Pour lui la Vulgate, approuvée par l'Église, était seule authentique et faisait seule autorité. Ceux qui cherchaient dans les textes primitifs la base de leur foi, étaient dénoncés comme judaïsants. Cette accusation absurde avait été lancée par lui contre Martin Martinez de Cantalapiedra, contre Juan Grajal et Fray Luis de Léon, les trois théologiens les plus distingués de l'Université de Salamanque, et, par une aberration que l'on conçoit à peine, même chez les impitoyables suppôts de l'Inquisition, en 1572, ces trois docteurs avaient été jetés dans les cachots du tribunal de la Foi.



UEL dut être le dépit de ce fanatique, lorsqu'il vit le succès éclatant de l'œuvre d'Arias, œuvre approuvée par le pape et protégée par le roi ! La faveur avec laquelle les princes et les savants accueillirent la Bible royale ne suffisait pas pour décourager l'ennemi juré de tout texte hébreu ; il renouvela contre Arias les accusations qui avaient fait condamner ses trois malheureux collègues. Dès que l'on eut commencé à imprimer la Bible, il répandit des bruits malveillants contre la paraphrase chaldéenne et sema l'inquiétude dans les esprits timides en Espagne et même à la cour de Rome.

Ces tentatives ayant échoué, il s'attaqua à une autre partie de la Bible et dénonça la traduction de Pagnino, comme s'étalant audacieusement à côté de celle de St Jérôme, et comme entachée d'inexactitude et de partialité pour les Juifs. Dans le Nouveau Testament syriaque, il trouva des traces d'arianisme et l'Évangile de St Mathieu, notamment, lui parut avoir été traduit par un Juif mal intentionné. Il envoya ces observations sous forme d'avertissement au roi et les communiqua au Saint-Office.

Les attaques dirigées contre la Bible, pendant qu'elle s'imprimait, restèrent sans effet. Mais, en 1574, Léon de Castro revint à la charge avec une vigueur plus grande. Il partait du principe que, la Vulgate ayant été déclarée la version authentique de l'Écriture sainte, il était défendu de s'en éloigner en aucun point et de recourir, dans aucun but, aux textes hébreux et grecs. Or, dans la nouvelle édition de la Bible, on avait imprimé la version de Pagnino et on lui avait donné, disait de Castro, plus d'autorité qu'à la Vulgate ; dans d'autres parties on avait préféré à cette dernière version des traductions différentes, qui enlevaient son autorité au texte

consacré par l'Église. En outre, on avait inséré dans l'*Apparatus* des traités des rabbins, ces ennemis irréconciliables du catholicisme.

Cette doctrine de Léon de Castro n'était pas nouvelle. On lui avait fait des concessions lors de l'impression de la Bible polyglotte d'Alcala, en changeant, dans certains endroits, le texte grec de la version des Septante pour le mettre d'accord avec le latin de la Vulgate.

Noël Beda, le syndic de la faculté de théologie de la Sorbonne, s'écria, vers 1520, devant le parlement assemblé, que la religion était en danger si on apprenait le grec et l'hébreu, parce que la foi à l'autorité de la Vulgate en serait ébranlée. Un prédicateur de la même époque s'élevait contre l'étude de l'hébreu, parce que tous ceux qui s'y adonnaient devenaient des juifs.

Le grand inquisiteur Diego Deza, évêque de Palencia déclara qu'il vaudrait mieux extirper l'ancienne langue sacrée elle-même. Son successeur Ximenès avait des idées plus larges et fit publier le texte primitif, la Vulgate et la traduction des Septante, mais il compare le texte latin qui occupe le milieu au Christ entre les deux larrons. (1)



N comprend le raisonnement sur lequel les adversaires des textes originaux basaient leur opposition. La Vulgate est approuvée par l'église catholique, son texte fait autorité, l'explication que le Saint-Siége en a donnée fixe les points de dogme. A quoi bon, dès lors, l'étude des textes hébreux et grecs ? S'ils contredisent la Vulgate, la foi est ébranlée; s'ils la confirment, ils ne servent de rien. Leur étude est donc inutile ou dangereuse au point de vue du vrai catholique, qui ne saurait admettre la libre discussion des livres sacrés ni une explication différente de celle de l'Église. Les hébraïsants le comprenaient si bien, qu'Arias et ses amis durent plaider les circonstances atténuantes, et déclarer que l'étude des textes primitifs ne pouvait servir qu'à jeter la lumière sur des points secondaires et qu'on devait s'abstenir de porter la discussion sur des questions où les dogmes étaient en jeu.

Arias Montanus, revenu de son voyage à Rome, se trouvait en Flandre. Il y restait par ordre du roi ; mais, le 9 octobre 1574, il demanda la permission de retour-

(1) Medium inter has latinam beati Hieronymi translationem velut inter synagogam et orientalem ecclesiam posuimus ; duos hinc et inde latrones medium autem Jesum hic Romanam seu latinam ecclesiam collocantes. (Biblia polyglotta. Prologus ad lectorem.)

ner en Espagne. Quand il eut connaissance des attaques de Léon de Castro, il écrivit à Pedro Fuentidueñas, son ami, pour que celui-ci, par l'intermédiaire du cardinal Osio, obtînt que la cause fût évoquée et jugée par le pape.

Fuentidueñas écrivit une lettre au cardinal pour démontrer que le Concile de Trente avait préféré la Vulgate à tout autre texte pour fixer les points de foi, mais n'avait nullement voulu enlever aux textes primitifs leur autorité pour des choses de moindre importance, et que les docteurs les plus vénérables avaient employé ce moyen de contrôle.

En quitant Anvers au mois de mai de l'année 1575, Arias ne se rendit pas directement en Espagne, mais alla d'abord à Rome pour y plaider en personne sa cause et celle de son ouvrage. Il se trouvait dans la ville des papes le 7 juillet 1575, et y resta jusqu'à la fin du mois de mai de l'année suivante. A cette époque seulement, il retourna en Espagne, après avoir vainement sollicité un emploi de confiance dans les Pays-Bas.



ENDANT son long séjour à Rome, il ne paraît avoir obtenu d'autre résultat que la promesse du pape de suspendre son jugement sur la Bible et d'attendre la solution que les théologiens Espagnols donneraient au débat.

Le 12 août 1575, Arias écrivit à l'évêque de Cuenca, inquisiteur général d'Espagne, pour lui demander quelle serait la meilleure manière de faire triompher la vérité dans le débat soulevé par de Castro.

Lorsqu'il fut revenu en Espagne, les attaques continuèrent. Son adversaire soutenait maintenant que le texte hébreu n'était point authentique, qu'il avait été vicié et mutilé par les Juifs dans tous les passages relatifs au Christ, et qu'il n'existait plus d'autre version pure que la traduction des Septante et la Vulgate écrites avant que le texte primitif ne fût corrompu. Et, oubliant ensuite ce qu'il venait de dire, il ajoutait que la traduction des Septante avait été également corrompue par les Juifs, et que saint Jérôme s'en aperçut trop tard, à un moment où il ne lui fut plus possible de purger sa version des judaïsmes. Tout cela était dit par un homme qui n'entendait guère l'hébreu et qui dans son aveuglement ne tendait à rien moins qu'à discréditer tout à la fois le texte original, le texte grec, et le texte de la Vulgate qu'il voulait placer au-dessus des autres. Arias Montanus avait donné, en marge de la transcription de la version syriaque en caractères hébreux, les racines des mots hébreux correspondants ; de Castro crut y voir des interprétations juives et naturellement les condamna sans les comprendre. Il accusa donc Arias d'être un partisan de la Synagogue et des rabbins et un ennemi des apôtres, des évangélistes et des pères de l'Église.

L'approbation des docteurs de Paris et de Louvain, le zèle et le mérite d'Arias, la faveur insigne dont le roi avait honoré son ouvrage, l'approbation flatteuse du pape lui-même, rien ne fut capable de réduire au silence cet énergumène et l'insanité de ses accusations n'empêcha point qu'elles ne fussent prises en sérieuse considération.

N déféra donc aux théologiens et surtout au père jésuite Juan de Mariana les dénonciations de de Castro et la vigoureuse défense d'Arias rédigée par Pierre Chacon.

Le jugement se fit attendre jusqu'en 1580, et, quand il fut prononcé, il n'alla pas jusqu'à condamner Arias, mais il s'étudiait à trouver un moyen terme entre l'approbation et le blâme, de sorte que le docteur, sans être accusé d'hérésie, était du moins dépeint comme un esprit aventureux qui prenait avec les Écritures des libertés dangereuses. On ne donna point raison à de Castro sur les points fondamentaux de son accusation de judaïsme et d'hérésie ; mais, dans les points de détail, on inclinait de son côté et sous la plume du juge mal intentionné des critiques philologiques prirent les proportions d'accusations d'hétérodoxie. Chacon avait démontré que les racines posées en marge de la version syriaque ne pouvaient être prises pour des explications juives que par quelqu'un qui ne comprenait pas un mot d'hébreu ; Mariana s'appliqua à découvrir, dans ces milliers de racines, l'infime quantité de variantes qui s'y rencontraient, et il faisait un grief à Montanus d'avoir voulu défendre les variantes au même titre que les racines. Il regrettait qu'Arias eût choisi la version de Pagnino, plutôt que toute autre moins favorable aux Juifs; qu'il montrât peu d'estime pour la Vulgate, au point de lui préférer des versions d'auteurs suspects ; qu'il citât des auteurs condamnés comme Mercier et Munster ; qu'il eût des éloges pour Postel et qu'il ne signalât point dans le texte syriaque l'omission des paroles : *Tres sunt qui testimonium dant in coelo;* enfin qu'il eût eu recours à la collaboration des deux Fabricius, disciples de Postel et entachés de ses erreurs.

Qu'eût-il dit, s'il avait su que Raphelengien, le bras droit de Montanus, était, lui aussi, enclin aux opinions nouvelles, et devait bientôt grossir ouvertement les rangs des hérétiques ?

Mariana faisait peu de cas des différentes approbations accordées à la Bible. Celle du pape n'était qu'un permis d'imprimer, celle de Paris s'obtenait facilement, et celle de Louvain était donnée par trois hommes dont un seul s'y entendait et dont aucun n'avait vu le travail en son entier avant de l'approuver.

1 ואלה שמות בני ישראל הבאים
מצרימה את יעקב איש וביתו באו׃
2 * ראובן שמעון לוי ויהודה׃
3 * יששכר זבולן ובנימן׃ * דן ונפתלי
4
5 גד ואשר׃ * ויהי כל נפש יצאי ירך יעקב שבעים
6 נפש ויוסף היה במצרים׃ * וימת יוסף וכל אחיו
7 וכל הדור ההוא׃ * ובני ישראל פרו וישרצו וירבו
ויעצמו במאד מאד ותמלא הארץ אתם׃
8 * ויקם מלך חדש על מצרים אשר לא ידע את
9 יוסף׃ * ויאמר אל עמו הנה עם בני ישראל רב
10 ועצום ממנו׃ * הבה נתחכמה לו פן ירבה והיה
כי תקראנה מלחמה ונוסף גם הוא על שנאינו
11 ונלחם בנו ועלה מן הארץ׃ * וישימו עליו שרי
מסים למען ענתו בסבלתם ויבן ערי מסכנות
12 לפרעה את פתם ואת רעמסס׃ * וכאשר יענו
אתו כן ירבה וכן יפרץ ויקצו מפני בני ישראל׃
13 * ויעבדו מצרים את בני ישראל בפרך׃ * וימררו
14 את חייהם בעבדה קשה בחמר ובלבנים ובכל
עבדה בשדה את כל עבדתם אשר עבדו בהם
15 בפרך׃ * ויאמר מלך מצרים למילדת העברית
אשר שם האחת שפרה ושם השנית פועה׃
16 * ויאמר בילדכן את העבריות וראיתן על האבנים
אם בן הוא והמתן אתו ואם בת היא וחיה׃
17 * ותיראן המילדת את האלהים ולא עשו כאשר
דבר אליהן מלך מצרים ותחיין את הילדים׃
18 * ויקרא מלך מצרים למילדת ויאמר להן מדוע
עשיתן הדבר הזה ותחיין את הילדים׃
19 * ותאמרן המילדת אל פרעה כי לא כנשים
המצרית העברית כי חיות הנה בטרם תבוא
אלהן המילדת וילדו׃

INCIPIT LLBER HELLESMOTH, QVEM NOS EXODI DICIMVS, CAP. I.

1 HÆc ſunt noīa filiorum Iſrael, Gen. 46
A qui ingreſſi ſunt in Ægyptũ
cũ Iacob. ſinguli cũ domibus
2 ſuis introierunt. *Ruben, Sy-
3 meõ, Leui, Iudas, *Iſachar, Za
4 bulõ, & Bẽiamin, *Dan, Ne-
5 ptalim, Gad, & Aſer. *Erant igitur omnes aĩæ
eorũ qui egreſſi ſunt de femore Iacob, ſeptua-
6 ginta. Ioſeph autẽ in Ægypto erat. *Quo mor
tuo, & vniuerſis fratribus eius, oĩq; cognatio-
7 ne ſua: *Filij Iſrael creuerũt, & quaſi germinã-
tes multiplicati ſunt; ac roborati nimis, imple
8 uerũt terrã. *Surrexit interea rex nouus ſuper
9 Ægyptũ, qui ignorabat Ioſeph: *Et ait ad po-
pulũ ſuũ, Ecce populus filiorũ Iſrael multus &
10 fortior nobis eſt. *Venite, ſapiẽter opprimam⁹
cũ, ne fortè multiplicetur: & ſi ingruerit cõtra
nos bellũ, addatur inimicis noſtris, expugna-
11 tiſq; nobis, egrediatur de terra. *Prępoſuit ita-
B que eis magiſtros operũ, vt affligerẽt eos one-
ribus. ædificauerúntq; vrbes tabernaculorum
12 Pharaoni, Phiton & Rameſſes. *Quãtóq; op-
primebãt eos, tãto magis multiplicabantur &
13 creſcebãt. oderántq; filios Iſrael Ægyptij: *Et
14 affligebãt illudentes & inuidẽtes eis: *Atq; ad
amaritudinẽ perducebant vitã eorũ operibus
duris luti & lateris, oĩq; famulatu quo in ter-
15 ræ operibus premebantur. *Dixit autem rex
Ægypti obſtetricibus Hebręorum; quarũ vna
16 vocabatur Sephora, altera Phua: *Præcipiens
C eis: Quando obſtetricabitis Hebræas, & par-
tus tempus aduenerit, ſi maſcul⁹ fuerit, inter-
17 ficite eũ, ſi fœmina, reſeruate. *Timuerunt au-
tem obſtetrices Deum, & non fecerunt iuxta
præceptum regis Ægypti, ſed conſeruabant
18 mares. *Quibus accerſitis ad ſe rex, ait: Quid-
nam eſt hoc quod facere voluiſtis, vt pueros
19 ſeruaretis? *Quæ reſponderunt: Non ſunt
D Hebrææ ſicut Ægyptiæ mulieres. ipſæ enim
obſtetricandi habent ſcientiam: & priuſquàm
veniamus ad eas, pariunt.

תרגום אונקלוס

א

ואלין שמהת בני ישראל דעלו למצרים עם יעקב גבר ואנש ביתיה עלו׃ 2 ראובן שמעון לוי ויהודה׃ 3 יששכר
זבולון ובנימין׃ 4 דן ונפתלי גד ואשר׃ 5 והוה כל נפשתא נפקי ירכא דיעקב שבעין נפשן עם יוסף דהוה
במצרים׃ 6 ומית יוסף וכל אחוהי וכל דרא ההוא׃ 7 ובני ישראל נפישו ואתילידו וסגיאו ותקיפו בלחדא לחדא ואתמליאת ארעא
מנהון׃ 8 וקם מלכא חדתא על מצרים דלא מקיים גזירת דיוסף׃ 9 ואמר לעמיה הא עמא דבני ישראל סגן ותקיפין מננא׃ 10 הבו
נתחכם להון דילמא יסגון ויהי ארי תערעיננא קרבא ויתוספון אף אינון על בעלי דבבנא ויגיחון בנא קרב ויסקון מן ארעא׃ 11 ומניאו עליהון
שלטונין מבאישין בדיל לענואיהון בפלחנהון ובנו קרוי בית אוצרא לפרעה ית פיתם וית רעמסס׃ 12 וכמא דמענן להון כן סגן וכן תקיפין
ועקת למצראי מן קדם בני ישראל׃ 13 ואפלחו מצראי ית בני ישראל בקשיו׃ 14 ואמררו ית חייהון בפלחנא קשיא בטינא ובליבני ובכל
פלחנא בחקלא ית כל פלחנהון דאפלחו בהון בקשיו׃ 15 ואמר מלכא דמצרים לחייתא יהודייתא דשום חדא שפרה ושום תנייתא פועה׃
16 ואמר כד תהוויין מילדן ית יהודייתא ותחזיין על מתברא אם ברא הוא ותקטלון יתיה ואם ברתא היא תקיימונה׃ 17 ודחילא חייתא מן קדם
יי ולא עבדא כמא דמליל להן מלכא דמצרים וקיימא ית בניא׃ 18 וקרא מלכא דמצרים לחייתא ואמר להן מה דין עבדתון פתגמא הדין וקיימתון
ית בניא׃ 19 ואמרת חייתא לפרעה ארי לא כנשיא מצריתא יהודייתא ארי חכימן אינין עד לא עלת לותהן חייתא וילדן׃

PAGE DE LA BIBLE ROYALE.

Texte Hébreu avec la traduction de la Vulgate.

Paraphrase chaldéenne.

CAP. I.

HÆc nomina filiorum Israel [illegible] ingressi sunt in Ægyptum cum Iacob patre eorum; vnusquisque cum domibus suis introierunt ‡ Ruben, Symeon, Leui, Iudas, ‡ Issachar, Zabulon [illegible] Beniamin, ‡ Dan, & Nephthali, Gad [illegible] autem erat in Ægypto. ‡ Erant autem [illegible] quæ egressæ sunt ex Iacob, quinque & [illegible]
‡ Mortuus est autem Ioseph, & omnes [illegible] eius, & omnis generatio illa. ‡ At filii [illegible] & multiplicati sunt, & abundantes [illegible] ualuerunt valdè nimis. multiplicauit [illegible] illos. ‡ Surrexit autem rex alter super [illegible] non cognoscebat Ioseph. ‡ Dixit autem [illegible] gens filiorum Israel magna valdè [illegible] ualet super nos. ‡ Venite ergo sapienter [illegible] eos, ne fortè multiplicetur: & quando [illegible] bis bellum, addentur & isti ad aduersarios [illegible] bellantes nos, egredientur de terra. ‡ Et præ[illegible] præfectos operum, vt affligerent eos in operibus [illegible] ædificauerunt ciuitates munitas Pharaoni, & P[illegible]thon, & Ramesses, & On, quæ est Heliopolis.
‡ Quanto autem eos humiliabant, tanto plures fiebant: & inualuerunt valdè. & abominationem habuerunt Aegyptij à filiis Israel. ‡ Et op- 13
presserunt Aegyptij filios Israel vi: ‡ Et afflixe- 14
runt eorum vitam in operibus duris in luto & lateritio, & omnibus operibus quæ in agris, secundùm omnia opera quibus in seruitutem redegerunt
eos cum vi. ‡ Et ait rex Aegyptiorum obstetricibus [illegible]
Hebræorum, vni earũ erat nomen Sephora, & nomen secundæ Phua: ‡ Et ait illis: Quando obste- [illegible]
tricabitis Hebræas, et fuerint ad pariendum, siquidem masculus fuerit, interficite illum: si autem fœmina, reseruate illam. ‡ Timuerunt autem obstetrices [illegible]
Deum, & non fecerunt sicut præcepit illis rex Aegypti: & viuificabant masculos. ‡ Vocauit autem [illegible]
rex Aegypti obstetrices, & ait illis: Quare fecistis rem hanc, & viuificastis masculos? ‡ Dixerunt [illegible]
autem obstetrices Pharaoni: Non sicut mulieres Aegyptiæ, Hebrææ: pariunt enim priusquam ingrediantur ad eas obstetrices, & pepererunt.

[illegible]

CHALDAICAE PARAPHRASIS TRANSLATIO.

CAP. I.

ET hæc sunt nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum cum Iacob [illegible] cum viris domus suæ introierunt. ‡ Ruben, Symeon, Leui, & Iudas, ‡ Issachar, Zabulon, & Beniamin, ‡ Dan & Neptali, Gad & Aser. ‡ Erantque omnes animæ egredientium de femore Iacob, septuaginta animæ, cum Ioseph qui erat in Ægypto. ‡ [illegible] est Ioseph & omnes fratres eius, & omnis generatio illa. ‡ Filii autem Israel creuerunt, & nati sunt in multitudinem [illegible] sunt vehementer nimis; & impleta est terra ex eis. ‡ Et surrexit rex nouus in Ægypto, qui non confirmabat decreta [illegible] ‡ Et ait ad populum suum: Ecce populus filiorum Israel multus & fortior nobis: ‡ Venite, sapienter agamus contra eos, ne [illegible] multiplicentur; & quando acciderit nobis bellum, addantur quoque ipsi inimicis nostris & inient contra nos bellum, & ascendent de terra. ‡ Et constituerunt super eos principes malefacientes, vt affligerent eos in operibus suis. ædificaueruntque vrbes thesaurorum Pharaoni [illegible]ton & Rameses. ‡ Et quanto affligebant eos, tanto multiplicabantur, & tanto roborabantur. & tribulatio erat Ægyptiis propter [illegible] Israel. ‡ Et seruire fecerunt Ægyptij filios Israel durè: ‡ Et ad amaritudinem perduxerunt vitam eorum in seruitute [illegible] in luto, & in lateribus, & in omni seruitute in agro, in omnibus operibus suis, quibus eos grauiter seruire fecerunt. ‡ Dixitque rex Ægypti obstetricibus Iudæorum, nomen vnius Sephora, & nomen alterius Phua. ‡ Et ait: Quando obstetricabitis Iudæas, videbitis in partu si filius fuerit, interficietis eum; & si filia fuerit, reseruabitis eam. ‡ Timueruntque obstetrices à facie Dei, & non fecerunt sicut locutus fuerat eis rex Ægypti, sed conseruabant filios. ‡ Vocauitque rex Ægypti obstetrices, & ait: Cur fecistis hanc rem, & reseruatis filios? ‡ Et dixerunt obstetrices ad Pharaonem: Quia non sunt sicut mulieres Ægyptiæ, mulieres Iudeæ; quia ipsæ sapientes sunt & antequam veniat ad eas obstetrix, pariunt.

PAGE DE LA BIBLE ROYALE.

Version grecque des septante avec la traduction latine.

Traduction latine de la paraphrase chaldéenne.

1 אלה שמות בני ישראל [illegible]
מצרימה את יעקב איש וביתו באו
2 * ראובן שמעון לוי [illegible]:
3 * יששכר זבולן ובנימן: [illegible]
4 גד ואשר: * ויהי כל נפש יצאי ירך יעקב [illegible]
5 נפש ויוסף היה במצרים: * וימת יוסף [illegible]
6 וכל הדור ההוא: * ובני ישראל פרו [illegible] וירבו
7 ויעצמו במאד מאד ותמלא הארץ אתם:
8 * ויקם מלך חדש על מצרים אשר לא [illegible]
9 יוסף: * ויאמר אל עמו הנה עם בני ישראל רב
10 ועצום ממנו: * הבה נתחכמה לו פן ירבה והיה
כי תקראנה מלחמה ונוסף גם הוא על שנאינו
11 ונלחם בנו ועלה מן הארץ: * וישימו עליו שרי
מסים למען ענתו בסבלתם ויבן ערי מסכנות
12 לפרעה את פתם ואת רעמסס: * וכאשר יענו
אתו כן ירבה וכן יפרץ [illegible] בני ישראל:
13 * ויעבדו מצרים את בני [illegible]: * וימררו
14 את חייהם בעבדה קשה [illegible] ובכל
עבדה בשדה את כל [illegible] בהם
15 בפרך: * ויאמר מלך [illegible]
אשר שם האחת שפרה ושם [illegible]
16 * ויאמר בילדכן את העברית [illegible]
אם בן הוא והמתן אתו ואם [illegible]
17 * ותיראן המילדת את האלהים [illegible]
דבר אליהן מלך מצרים ותחיין את [illegible]
18 * ויקרא מלך מצרים למילדת ויא[illegible]
עשיתן הדבר הזה ותחיין את הילדים [illegible]
19 * ותאמרן המילדת אל פרעה כי לא
המצרית העברית כי חיות הנה בטרם [illegible]
אלהן המילדת וילדו:

INCIPIT LLBER HELLESMOTH, QVEM NOS EXODI DICIMVS, CAP. I.

1 HÆc ſunt noĩa filiorum Iſrael, Gen. 46
A qui ingreſſi ſunt in Ægyptũ
cũ Iacob. ſinguli cũ domibus
2 ſuis introierunt. *Ruben, Sy-
3 meõ, Leui, Iudas, *Iſachar, Za
4 bulõ, & Bẽiamin, *Dan, Ne-
5 ptalim, Gad, & Aſer. *Erant igitur omnes aĩæ
eorũ qui egreſſi ſunt de femore Iacob, ſeptua-
6 ginta. Ioſeph autẽ in Ægypto erat. *Quo mor
tuo, & vniuerſis fratribus eius, oĩq; cognatio-
7 ne ſua: *Filij Iſrael creuerũt, & quaſi germinã-
tes multiplicati ſunt, ac roborati nimis, imple
8 uerũt terrã. *Surrexit interea rex nouus ſuper
9 Ægyptũ, qui ignorabat Ioſeph: *Et ait ad po-
pulũ ſuũ, Ecce populus filiorũ Iſrael multus &
10 fortior nobis eſt. *Venite, ſapiẽter opprimam'
eũ, ne fortè multiplicetur: & ſi ingruerit cõtra
nos bellũ, addatur inimicis noſtris, expugna-
11 tiſq; nobis, egrediatur de terra. *Prepoſuit ita-
B que eis magiſtros operũ, vt affligeret eos one-
ribus: ædificaueruntq; vrbes tabernaculorum
12 Pharaoni, Phiton & Rameſſes. *Quãtóq; op-
primebãt eos, tãto magis multiplicabantur &
13 creſcebãt. oderãntq; filios Iſrael Ægyptij: *Et
14 affligebãt illudentes & inuidẽtes eis: *Atq; ad
amaritudinẽ perducebant vitã eorũ operibus
duris luti & lateris, oĩq; famulatu quo in ter-
15 ræ operibus premebantur. *Dixit autem rex
Ægypti obſtetricibus Hebręorum; quarũ vna
16 vocabatur Sephora, altera Phua: *Præcipiens
C eis: Quando obſtetricabitis Hebræas, & par-
tus tempus aduenerit, ſi maſcul' fuerit, inter-
17 ficite eũ, ſi fœmina, reſeruate. *Timuerunt au-
tem obſtetrices Deum, & non fecerunt iuxta
præceptum regis Ægypti, ſed conſeruabant
18 mares. *Quibus accerſitis ad ſe rex, ait: Quid-
nam eſt hoc quod facere voluiſtis, vt pueros
19 ſeruaretis? *Quæ reſponderunt: Non ſunt
D Hebrææ ſicut Ægyptiæ mulieres. ipſæ enim
obſtetricandi habent ſcientiam: & priuſquàm
veniamus ad eas, pariunt.

תרגום אונקלוס

א

ואלין שמהת בני ישראל דעלו למצרים עם יעקב גבר ואנש ביתיה עלו: 2 ראובן [illegible]: 3 יששכר
זבולון ובנימין: 4 דן ונפתלי גד ואשר: 5 והוה כל נפשתא נפקי ירכא [illegible] יוסף דהוה
במצרים: 6 ומית יוסף וכל אחוהי וכל דרא ההוא: 7 ובני ישראל נפישו ואתילידו [illegible] ארעא
מנהון: 8 וקם מלכא חדתא על מצרים דלא מקיים גזירת יוסף: 9 ואמר לעמיה הא עמא [illegible] 10 הבו
נתחכם להון דילמא יסגון ויהי ארי תערעיננא קרבא ויתוספון אף אינון על בעלי דבבנא ויגיחון בנא קרב [illegible] עליהון
שלטונין מבאישין בדיל לענואיהון בפלחנהון ובנו קרוי בית אוצרא לפרעה ית פיתום וית רעמסס: 12 וכמא [illegible]
ועקת למצראי מן קדם בני ישראל: 13 ואפלחו מצראי ית בני ישראל בקשיו: 14 ואמררו ית חייהון [illegible]
פלחנא בחקלא ית כל פלחנהון דאפלחו בהון בקשיו: 15 ואמר מלכא דמצרים לחייתא יהודיתא דשום חדא שפרה [illegible]
16 ואמר כד תהוויין מילדן ית יהודיתא ותחזין על מתברא אם ברא הוא ותקטלון יתיה ואם ברתא היא [illegible]
[illegible] ולא עבדא כמא דמליל להן מלכא דמצרים וקיימא ית בניא: 18 וקרא מלכא דמצרים לחייתא ואמר להן מה דין [illegible]
ית בניא: 19 ואמרת חייתא לפרעה ארי לא כנשיא מצריתא יהודיתא ארי חכימן אינין עד לא עלת לותהן חייתא [illegible]

PAGE DE LA BIBLE ROYALE.

Texte Hébreu avec la traduction de la Vulgate.

Paraphrase chaldéenne.

CAP. I.

HÆc nomina filiorum Israel, qui 1
ingressi sunt in Ægyptum cum
Iacob patre eorum; vnusquisq;
cum domibus suis introierunt.
* Ruben, Symeon, Leui, Iudas, 2
* Isachar, Zabulon, & Benia- 3
min, * Dan, & Nephthali, Gad & Aser. Ioseph 4
autem erat in Ægypto. * Erant autem omnes animæ 5
quæ egressæ sunt ex Iacob, quinque & septuaginta.
* Mortuus est autem Joseph, & omnes fratres e- 6
ius, & omnis generatio illa. * At filij Israel creuerūt 7
& multiplicati sunt, & abundantes fuerunt, et in-
ualuerunt valde nimis. multiplicauit autem terra
illos. * Surrexit autem rex alter super Aegyptū, qui 8
non cognoscebat Joseph. * Dixit autem genti suæ: Ecce 9
gens filiorum Israel magna valde multitudo, et præ-
ualet super nos. * Venite ergo sapienter opprimamus 10
eos, ne fortè multiplicetur: & quando acciderit no-
bis bellum, addentur & isti ad aduersarios: & de-
bellantes nos, egredientur de terra. * Et præfecit eis 11
præfectos operum, vt affligerent eos in operibus. &
ædificauerunt ciuitates munitas Pharaoni, & Phi-
thon, & Ramesses, & On, quæ est Heliopolis.
* Quanto autem eos humiliabant, tanto plures 12
fiebant: & inualuerunt valde. & abominatio-
nem habuerunt Aegyptij à filiis Israel. * Et op- 13
presserunt Aegyptij filios Israel vi: * Et afflixe- 14
runt eorum vitam in operibus duris in luto & la-
teritio, & omnibus operibus quæ in agris, secun-
dùm omnia opera quibus in seruitutem redegerunt
eos cum vi. * Et ait rex Aegyptiorum obstetricibus 15
Hebræorum; vni earū erat nomen Sephora, & no-
men secundæ Phua: * Et ait illis: Quando obste- 16
tricabitis Hebræas, et fuerint ad pariendum, si qui-
dem masculus fuerit, interficite illum: si autem fæ-
mina, reseruate illam. * Timuerunt autem obstetrices 17
Deum, & non fecerunt sicut præcepit illis rex Ae-
gypti: & viuificabant masculos. * Vocauit autem 18
rex Aegypti obstetrices, & ait illis: Quare fecistis
rem hanc, & viuificastis masculos? * Dixerunt 19
autem obstetrices Pharaoni: Non sicut mulieres
Aegyptiæ, Hebrææ: pariunt enim priusquam ingre-
diantur ad eas obstetrices, & pepererunt.

α'.

1 Αὗται τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν ἰσραὴλ, τῶν εἰ-
σπεπορευμένων εἰς αἴγυπτον ἅμα ἰακὼβ τῷ
πατρὶ αὐτῶν, ἕκαστος πανοικὶ αὐτῶν εἰσήλ-
2 θοσαν· * ῥουβὴν, συμεὼν, λευὶ, ἰούδας,
3 * ἰσάχαρ, ζαβουλὼν, καὶ βενιαμὶν,
4 * δὰν, καὶ νεφθαλὶ, γὰδ, καὶ ἀσήρ. ἰωσὴφ δὲ ἦν ἐν αἰγύπτῳ.
5 * ἦσαν δὲ πᾶσαι ψυχαὶ αἱ ἐξελθοῦσαι ἐξ ἰακὼβ, πέντε καὶ
6 ἑβδομήκοντα. * ἐτελεύτησε δὲ ἰωσὴφ καὶ πάντες οἱ ἀδελφοὶ
7 αὐτοῦ, καὶ πᾶσα ἡ γενεὰ ἐκείνη. * οἱ δὲ υἱοὶ ἰσραὴλ ηὐξήθησαν,
καὶ ἐπληθύνθησαν, καὶ χυδαῖοι ἐγένοντο, καὶ κατίσχυον σφόδρα
8 σφόδρα. ἐπλήθυνε δὲ ἡ γῆ αὐτούς. * ἀνέστη δὲ βασιλεὺς ἕτερος
9 ἐπ' αἴγυπτον, ὃς οὐκ ᾔδει τὸν ἰωσήφ. * εἶπε δὲ τῷ ἔθνει αὐτοῦ, ἰ-
δοὺ τὸ ἔθνος τῶν υἱῶν ἰσραὴλ μέγα πολὺ πλῆθος, καὶ ἰσχύει
10 ὑπὲρ ἡμᾶς. * δεῦτε οὖν κατασοφισώμεθα αὐτούς, μή πο-
τε πληθυνθῇ, καὶ ἡνίκα ἂν συμβῇ ἡμῖν πόλεμος, προστεθήσον-
ται καὶ αὐτοὶ πρὸς τοὺς ὑπεναντίους· καὶ ἐκπολεμήσαντες ἡ-
11 μᾶς, ἐξελεύσονται ἐκ τῆς γῆς. * καὶ ἐπέστησεν αὐτοῖς ἐπι-
στάτας τῶν ἔργων, ἵνα κακώσωσιν αὐτοὺς ἐν τοῖς ἔργοις. καὶ ᾠκο-
δόμησαν πόλεις ὀχυρὰς τῷ φαραὼ, τήν τε φιθὼμ καὶ ῥαμεσ-
12 σῆ, καὶ ὤν, ἥ ἐστιν ἡλιούπολις. * καθότι δὲ αὐτοὺς ἐταπεί-
νουν, τοσούτῳ πλείους ἐγίνοντο. καὶ ἴσχυον σφόδρα. καὶ ἐβδελύσ-
13 σοντο οἱ αἰγύπτιοι ἀπὸ τῶν υἱῶν ἰσραήλ. * καὶ κατεδυνά-
14 στευον οἱ αἰγύπτιοι τοὺς υἱοὺς ἰσραὴλ βίᾳ· * καὶ κατωδύνων
αὐτῶν τὴν ζωὴν ἐν τοῖς ἔργοις τοῖς σκληροῖς, ἐν τῷ πηλῷ καὶ τῇ
πλινθείᾳ, καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις τοῖς ἐν τοῖς πεδίοις, κατὰ πάντα τὰ ἔρ-
15 γα, ὧν κατεδουλοῦντο αὐτοὺς μετὰ βίας. * καὶ εἶπεν ὁ βα-
σιλεὺς τῶν αἰγυπτίων ταῖς μαίαις τῶν ἑβραίων, τῇ μιᾷ αὐτῶν
ἣν ὄνομα σεφώρα, καὶ τὸ ὄνομα τῆς δευτέρας, φουά·
16 * καὶ εἶπεν αὐταῖς, ὅταν μαιοῦσθε τὰς ἑβραίας, καὶ ὦσι πρὸς
τὸ τίκτειν, ἐὰν μὲν ἄρσεν ᾖ, ἀποκτείνατε αὐτό· ἐὰν δὲ θῆλυ,
17 περιποιήσασθε αὐτό. * ἐφοβήθησαν δὲ αἱ μαῖαι τὸν θεόν,
καὶ οὐκ ἐποίησαν καθότι συνέταξεν αὐταῖς ὁ βασιλεὺς αἰγύ-
18 πτου. καὶ ἐζωογόνουν τὰ ἄρσενα. * ἐκάλεσε δὲ ὁ βασι-
λεὺς αἰγύπτου τὰς μαίας, καὶ εἶπεν αὐταῖς, διότι ἐποιήσατε
19 τὸ πρᾶγμα τοῦτο, καὶ ἐζωογονεῖτε τὰ ἄρσενα; * εἶπαν δὲ
αἱ μαῖαι τῷ φαραὼ, οὐχ ὡς αἱ γυναῖκες αἰγύπτιαι, αἱ ἑβραῖαι,
τίκτουσι γὰρ πρὶν ἢ εἰσελθεῖν πρὸς αὐτὰς τὰς μαίας, καὶ ἔτι-
κτον.

CHALDAICAE PARAPHRASIS TRANSLATIO.

CAP. I.

ET hæc sunt nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum cum Iacob, singuli cum viris domus suæ introierunt:
2 Ruben, Symeon, Leui, & Iudas,
3 Isachar, Zabulon, & Beniamin,
4 Dan, & Neptali, Gad & Aser.
5 Erantque omnes animæ egredientium de femore Iacob, septuaginta animæ, cum Ioseph qui erat in Ægypto.
6 Mortuusque est Ioseph & omnes fratres eius, & omnis generatio illa.
7 Filij autem Israel creuerunt, & nati sunt in multitudinem, & roborati sunt vehementer nimis; & impleta est terra ex eis.
8 Et surrexit rex nouus in Ægypto, qui non confirmabat decreta Ioseph.
9 Et ait ad populum suum: Ecce populus filiorum Israel multus & fortior nobis:
10 Venite, sapienter agamus contra eos, ne fortè multiplicentur; & quando acciderit nobis bellum, addantur quoque ipsi inimicis nostris, & inient contra nos bellum, & ascendent de terra.
11 Et constituerunt super eos principes malefacientes, vt affligerent eos in operibus suis. ædificaueruntque vrbes thesaurorum Pharaoni, Phiton & Rameses.
12 Et quanto affligebant eos, tanto multiplicabantur, & tanto roborabantur. & tribulatio erat Ægyptiis propter filios Israel.
13 Et seruire fecerunt Ægyptij filios Israel durè:
14 Et ad amaritudinem perduxerunt vitam eorum in seruitute dura, in luto, & in lateribus, & in omni seruitute in agro, in omnibus operibus suis, quibus eos grauiter seruire fecerunt.
15 Dixitque rex Ægypti obstetricibus Iudæorum, nomen vnius Sephora, & nomen alterius Phua.
16 Et ait: Quando obstetricabitis Iudæas, videbitis in partu si filius fuerit, interficietis eum; & si filia fuerit, reseruabitis eam.
17 Timueruntque obstetrices à facie Dei, & non fecerunt sicut locutus fuerat eis rex Ægypti, sed conseruabant filios.
18 Vocauitque rex Ægypti obstetrices, & ait: Cur fecistis hanc rem, & reseruatis filios?
19 Et dixerunt obstetrices ad Pharaonem: Quia non sunt sicut mulieres Ægyptiæ, mulieres Iudeæ; quia ipsæ sapientes sunt: & antequam veniat ad eas obstetrix, pariunt.

PAGE DE LA BIBLE ROYALE.

Version grecque des septante avec la traduction latine.

Traduction latine de la paraphrase chaldéenne.

Mariana ne mit pas ses conclusions d'accord avec la sévérité de ses reproches ; il exprima l'avis qu'il n'y avait pas de choses essentielles à corriger dans la Bible. Dès lors celle-ci put circuler librement.

Un autre adversaire de la Bible d'Arias et des Bibles hébraïques en général fut Guillaume Lindanus. D'abord professeur à Louvain, il devint successivement évêque de Ruremonde et de Gand. Quoique, au témoignage d'Arias, il ne sût pas la moitié ni le quart autant d'hébreu que Léon de Castro, qui n'en savait pas grand'chose, il s'attaqua à l'authenticité des textes publiés par Arias. Celui-ci s'était servi, pour la revision des textes, d'un psautier apporté d'Angleterre par Jean Clément, un manuscrit que le docteur déclarait n'avoir pas plus d'un siècle d'âge et avoir été copié par un homme qui écrivait l'hébreu sans le comprendre. Lindanus voulut faire passer ce manuscrit pour plus complet, plus intact et plus ancien que tous les autres. Dans son traité *De optimo genere interpretandi scripturas,* il affirme que ce codex, qui selon lui, avait appartenu à saint Augustin, donnait ainsi le 10e verset du psaume 96 : *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit a ligno,* et il y avait trouvé, disait-il, en outre, un second verset qui manquait dans les autres manuscrits.



ARIAS répondit à cette attaque de Lindanus par une courte réfutation qu'il inséra dans le troisième volume de l'*Apparatus* de la Bible royale. Pendant plusieurs mois, affirme-t-il, il a eu en sa possession l'exemplaire des Psaumes tant prôné par l'évêque ; lui et ses collaborateurs y ont cherché le verset signalé et non seulement les mots *a ligno* ne s'y trouvaient pas, mais toute la première moitié du verset : *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit,* qui se trouve dans les textes ordinaires, y manque. Le second verset indiqué s'y trouve, mais il est manifestement ajouté par une autre main.

Ne voulant pas trop froisser le prélat, Arias lui dit simplement qu'il a trop facilement ajouté foi à la parole d'autrui en louant outre mesure un manuscrit qu'il n'avait pas vu lui-même. Ceci se passait avant le premier départ du docteur pour Rome. A son retour, il apprit de Plantin et de l'évêqne Sonnius que Lindanus soutenait avoir vu le psautier en question, et qu'il avait jeté de grandes clameurs accompagnées de violentes menaces contre Arias et ses écrits. Sonnius rappela à la décence son fougueux collègue, dont Jean Latomus dit n'avoir jamais vu d'homme plus bilieux. Arias écrivit une longue letrre à Lindanus pour lui assurer qu'il n'a point voulu l'offenser, qu'il le croit sur sa parole quand il atteste avoir vu le psautier anglais, mais qu'en sa qualité de censeur de livres, il n'autoriserait pas l'emploi de ce manuscrit, et qu'en témoignage perpétuel de la vérité, il le déposerait chez Plantin.

Bien des années après, Arias était un soir dans sa cellule de l'Escurial, quand Lindanus entra chez lui et vint lui demander si toute rancune avait cessé entre eux. Le docteur déclara qu'il n'avait jamais pensé ni dit aucun mal de lui. Lindanus le pria alors de déclarer, dans le premier ouvrage qu'il publierait, qu'ils étaient amis et demanda un gage de cette bonne entente. Arias lui fit cadeau d'un bézoard.

Peu de jours après le retour de l'évêque en Flandre, Plantin écrivit au docteur que Lindanus négociait pour imprimer une attaque contre lui et contre ses écrits. Arias envoya à Plantin un petit traité dans lequel il protestait de son amitié pour son adversaire dissimulé et réfutait ses accusations.

Les censeurs et les docteurs de Louvain refusèrent à Lindanus l'autorisation de publier son traité, et, à la mort du fougueux prélat, le libelle était encore en manuscrit. C'est probablement celui que Foppens, sur l'indication d'Arnoldus Havensius, intitule : *De Victoria Christi contra Judæos et judaïzantes Bibliorum interpretes.*

La question préoccupait beaucoup Lindanus ; en effet, dans la série de ses manuscrits, nous rencontrons encore : *Cur necessaria sit SS. Bibliorum Castigatio, ad Gregorium XIII* et *Hebraïcarum Quæstionum liber, qui habet Apologiam LXXII interpretum.*



E singulier personnage jouait la comédie non-seulement avec Arias, mais aussi avec Plantin. Ses attaques contre la Bible polyglotte étaient fort préjudiciables à l'imprimeur et pourtant l'évêque continuait ses relations avec l'homme auquel il causait de sérieux dommages. En 1575, Plantin se plaignit à lui en termes touchants et non sans amertume, insistant sur les pertes auxquelles l'exposaient ceux qui dans sa situation gênée lui suscitaient de nouveaux embarras. Il lui démontra qu'il n'avait pas lu le texte de Pagnino et qu'il y signalait des fautes qui ne s'y trouvaient pas.

Pendant de longues années les relations entre l'évêque et l'imprimeur furent rompues ; mais en 1586, Lindanus écrivit de nouveau à Plantin pour lui faire une commande de livres. A cette occasion, il ne sut point passer sous silence ses griefs contre la Bible polyglotte, ce qui lui attira une nouvelle et énergique réponse de Plantin. En 1588, lorsque Lindanus venait d'être nommé évêque de Gand, ils se revirent une dernière fois. Le prélat invita l'imprimeur à souper dans la maison qu'il

avait à Anvers et renouvela ses critiques contre la Bible ; mais Plantin lui repondit si bien qu'il le réduisit au silence.

La Bible royale eut à subir bien d'autres attaques, ouvertes ou deguisées, mais elle sortit triomphante de toutes les difficultés qu'on lui suscita, et reste l'un des principaux monuments de l'érudition au XVI[e] siècle.

Après son retour en Espagne, Arias Montanus se rendit d'abord à Madrid et puis à l'Escurial, où il s'occupa à classer les nombreux trésors littéraires qu'il avait acquis dans les Flandres, à mettre en ordre la bibliothèque de ce palais et à en dresser le catalogue. En 1578, le roi l'envoya à Lisbonne; la même année, il se retira dans son séjour favori de la Peña de Aracena, où il s'était fait construire une belle et confortable habitation. Il passa la plus grande partie des dernières années de sa vie dans cette retraite ou dans le couvent de son ordre à Séville.



En 1584, il demanda et obtint sa démission d'aumônier du roi et put ainsi plus complètement s'adonner à ses travaux littéraires ; en 1585, il fut rappelé auprès du roi et séjourna quelque temps à l'Escurial, qu'il nomme sa prison. A cette époque, son vœu le plus ardent, écrit-il, était de venir passer le reste de sa vie à Anvers avec Plantin et son ami Louis Perez ; mais ne pouvant s'attendre à ce bonheur, il espérait du moins pouvoir retourner, au printemps de 1586, à sa campagne, — à son roc, comme il dit, — près de Séville. En 1590, il était libre et établi dans sa retraite favorite. Il mourut le 1 juillet 1598, à l'âge de 71 ans.

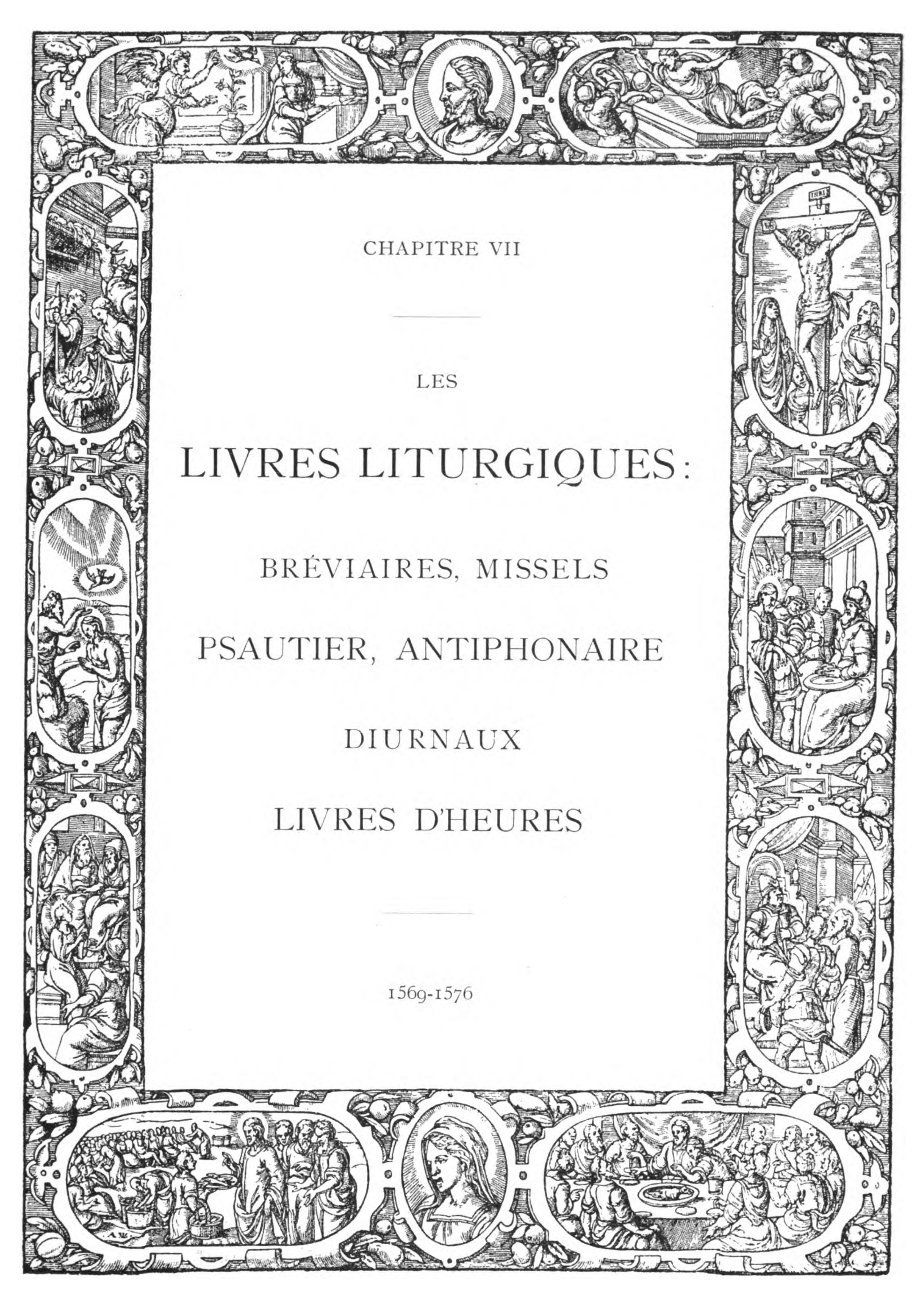
Arias Montanus resta lié d'une étroite amitié avec Plantin ; leur correspondance se poursuivit régulièrement jusqu'à la mort de l'imprimeur, et le docteur la continua avec Jean Moretus. Plantin n'avait pas de confident plus intime de tous les événements, grands et petits, de sa vie. De tous ses correspondants, c'est celui qu'il renseigne le plus complètement sur ce qui se fait dans son atelier et sur ce qui se passe dans sa famille. Ses lettres à Arias sont les documents les plus précieux que nous possédions pour l'histoire des quatorze dernières années de sa vie.

Pendant le séjour du savant espagnol à Anvers, Plantin avait imprimé de lui : *Rhetoricorvm libri IIII,* en 1569 et en 1572; *Commentaria in duodecim prophetas,* en 1571; *Hvmanæ salvtis Monvmenta,* en 1571 et en 1572 ; *Psalmi in latinum carmen conversi,* en

1573 et en 1574; *Dictatvm Christianvm, Elvcidationes in qvatvor Evangelia* et *Itinerarivm Benjamini Tvdelensis ex hebraico latinum factum,* en 1575.

Après son départ, Plantin imprima encore de lui, en 1583, *de Optimo imperio sive in librum Josue Commentarius* et une seconde édition des *Commentaria in duodecim prophetas;* en 1588, *Elucidationes in omnia Sanctorum Apostolorum scripta;* en 1589, *Poemata.* Jean Moretus imprima pour lui, en 1593, *Hymni et Secvla* et *Liber generationis et regenerationis Adam,* et après la mort de l'auteur, en 1599, *Commentaria in Isaiæ prophetæ sermones;* en 1601, *Natvræ historia* et, en 1605, *Commentaria in XXXI Davidis psalmos priores.* Raphelengien imprima de lui, en 1593, *Antiqvitatvm Jvdaïcarvm libri IX* et, en 1613, *Novvm Testamentvm græce.* En 1579, une traduction française de *Dictatum christianum* vit le jour chez Plantin sous le nom de *Leçon Chrestienne.*





CHAPITRE VII

LES

LIVRES LITURGIQUES :

BRÉVIAIRES, MISSELS

PSAUTIER, ANTIPHONAIRE

DIURNAUX

LIVRES D'HEURES

1569-1576

ENCADREMENT GRAVÉ PAR ANT. VAN LEEST D'APRÈS PIERRE VAN DER BORCHT, POUR LE MISSEL IN-FOLIO DE 1574.



CHAPITRE VII



L'IMPRESSION de la Bible royale, nous l'avons déjà dit, avait été une œuvre fort glorieuse, mais peu lucrative pour Plantin. Elle fut la première de ces entreprises grandioses et coûteuses vers lesquelles son activité ardente le poussait, mais qui absorbèrent ses capitaux, le forcèrent à avoir recours au crédit de ses amis et le firent peu à peu ployer sous le fardeau des dettes. Nous allons raconter l'histoire d'une publication bien moins brillante et, au début, plus accablante encore pour l'imprimeur ; mais, à la longue, plus profitable pour lui et surtout pour ses successeurs. C'est celle des livres liturgiques, qui, dans la seconde moitié de la carrière de Plantin, réclama une bonne partie de son activité. Il transmit à ses descendants les privilèges qui lui avaient été accordés et qui lui assuraient une espèce de monopole pour les Missels et les Bréviaires. Les Moretus les exploitèrent pendant plus de deux siècles et y trouvèrent une source de profits énormes.

Lorsqu'après un siècle de grande activité, l'officine plantinienne se laissa aller au repos, ses presses continuèrent, pendant cent cinquante ans encore, à fournir une

partie de l'ancien et du nouveau monde de livres liturgiques. Ces publications n'ont guère de valeur littéraire ou artistique, mais c'est à elles que nous devons d'avoir conservé l'antique maison de Plantin, avec le précieux matériel et les riches collections qu'elle renfermait. Ce fait démontre quelle place importante l'impression des livres liturgiques occupe dans l'histoire de l'officine plantinienne, et il explique l'intérêt avec lequel nous avons cherché à retracer en détail la manière dont les privilèges des Missels et des Bréviaires furent obtenus et exploités.

Le 4 décembre 1563, le jour même de sa clôture, le Concile de Trente, porta le décret suivant : « Dans sa seconde session, la Sacrosainte Assemblée, tenue sous notre Saint Père Pie IV, choisit quelques docteurs et leur confia la tâche d'examiner ce qu'il conviendrait de faire des différentes censures contre les livres suspects ou mauvais, et d'en référer à la Sainte Assemblée. Ayant appris que cette délégation



SAINT JEAN L'ÉVANGELISTE.
Planche gravée par CORNEILLE MULLER pour le *Het Nieuwe Testament ons Heeren Jesu Christi* 1571.



SAINT MARC.
Planche de *Het Nieuwe Testament* 1571.

avait mis la dernière main à son travail, mais voyant que, en raison du nombre et de la variété des livres, la Sainte Assemblée ne peut se prononcer d'une manière distincte et commode, elle ordonne que ce même travail soit transmis au Souverain Pontife, pour que, d'après son avis et sous son autorité, il soit terminé et publié. Elle décrète également que les Pères, qui ont eu à examiner la question du Catéchisme, du Missel et du Bréviaire, agissent de même. »

En exécution de ce décret, le pape Pie V fit paraître, le 9 juillet 1568, un bref apostolique, par lequel il régla la question du Bréviaire ; l'ordonnance touchant le Missel parut deux ans plus tard, le 14 juillet 1570.

Dans son bref concernant le Bréviaire, qui sert de préface aux éditions de ce livre ayant paru avec le privilège papal, Pie V constate que le formulaire des offices divins, fixé jadis par les papes et surtout par Gélase I, Grégoire I et Grégoire VII, s'était altéré dans la suite des temps. Tantôt on l'avait mutilé ou changé ;

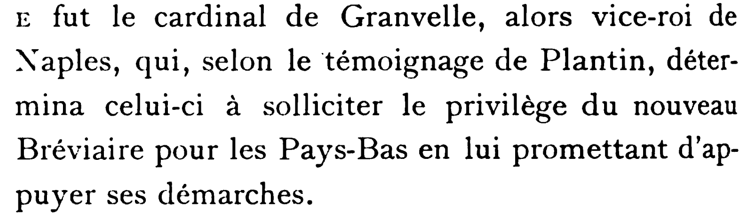
tantôt, pour avoir un office plus commode, on avait adopté le Bréviaire plus court du cardinal François Quignonez ; tantôt encore, les évêques avaient pris la mauvaise habitude d'introduire un Bréviaire spécial dans leur diocèse. De là naquit un grand trouble dans le culte divin ; les ecclésiastiques devinrent ignorants des cérémonies et des rites de l'église. Voulant mettre un terme à cet abus, Paul IV résolut de revenir aux anciens usages et de ne plus accorder de permission pour introduire de nouveaux



L'ANNONCIATION. Planche du missel in-folio de 1575, gravée par GÉRARD JANSSEN DE KAMPEN, d'après L. M. (DON LUIS MANRIQUE).

Bréviaires. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet. Pie IV et Pie V, ses successeurs, le reprirent. Ce dernier fit examiner par des hommes compétents les anciens Bréviaires, élaguer les additions postérieures et puis imprimer et publier le nouveau texte. Il abolit le Bréviaire récent de François Quignonez, ainsi que tous les autres plus anciens, nonobstant les privilèges accordés, y compris ceux que les évêques avaient publiés. Il n'excepta de cette proscription que les éditions à l'usage de certaines églises ou couvents, pour autant qu'elles fussent approuvées dès l'origine de ces communautés ou usitées depuis plus de deux cents ans. Il révoqua tous les privilèges antérieurs et voulut que le nouveau Bréviaire fût introduit partout où l'on suivait les

rites de l'Église romaine. Il ordonna que son décret fût exécuté, à Rome, un mois après sa publication, en deça des monts, après un délai de trois mois, et, au-delà des Alpes, après six mois, ou du moins aussitôt qu'il serait possible de se procurer la nouvelle édition du Bréviaire. Il défendit enfin que nul n'imprimât le texte revu, sans son autorisation expresse. Le privilège de ce Bréviaire fut accordé par Pie V à Paul Manuce qui, depuis 1562, travaillait à Rome sous le patronage spécial des papes, et qui déjà en 1564, sous le pontificat de Pie IV, avait fait paraître un Bréviaire selon les décrets du Concile de Trente. En 1568, il en fit paraître un second, de format in-folio comme le premier, avec le privilège de Pie V. Un Bréviaire in-8° parut la même année. L'office selon le nouveau Bréviaire put entrer en usage au début de l'année 1569.



E fut le cardinal de Granvelle, alors vice-roi de Naples, qui, selon le témoignage de Plantin, détermina celui-ci à solliciter le privilège du nouveau Bréviaire pour les Pays-Bas en lui promettant d'appuyer ses démarches.

Avant l'apparition du Bréviaire rédigé selon les prescriptions du Concile de Trente, Plantin avait déjà fourni plusieurs éditions de l'ancienne version. En 1557, nous trouvons cité dans le catalogue de ses publications un *Breviarium Romanum ;* en 1561, un Bréviaire in-16° pour l'ordre des Bénédictins en Allemagne, imprimé pour le compte de Materne Cholin, de Cologne. En 1568, il fit encore paraître un Bréviaire in-8°, mais à cette époque déjà il avait fait des démarches afin d'obtenir une part du privilège pour imprimer le texte nouveau. Pie V avait répondu au cardinal de Granvelle qu'il dépendait d'Alde Manuce seul de céder une partie de son privilège, et celui-ci consentit à cette cession moyennant une somme de 300 écus. Plantin se serait montré disposé à accepter cette condition, s'il avait été certain de s'assurer ainsi le privilège pour l'Allemagne et les Pays-Bas ; mais, craignant qu'il ne fût pas seul à obtenir l'autorisation papale, il s'avisa d'une autre combinaison qu'il développa dans une lettre écrite à Paul Manuce le 18 octobre 1567, au moment où celui-ci travaillait à la première édition du Bréviaire de Pie V.

Il proposa à l'imprimeur romain de lui payer, pour la jouissance du privilège, la dîme des Bréviaires qu'il imprimerait, c'est-à-dire que de 1000 exemplaires il lui en enverrait 100. Il promit d'imprimer sur le titre de ces livres : *Imprimebat sibi et Paullo Manutio Christophorus Plantinus,* si son collègue en exprimait le désir ; il se déclara prêt, enfin, si cette proposition n'était pas admise, à s'aquitter des 300 écus demandés en douze fois et à payer 25 écus pour chaque millier de Bréviaires qui sortiraient de ses presses, jusqu'à concurrence de la somme entière.

Il n'était guère possible à Plantin d'exprimer plus vivement son désir de prendre part à l'exploitation du privilège de Paul Manuce ; s'il se montre prêt à faire tous les sacrifices pour y parvenir, c'est que son esprit pénétrant et pratique avait entrevu que cette publication allait devenir pour lui une vraie mine d'or.

Le cardinal de Granvelle intervint de nouveau pour faire aboutir la négociation entamée par Plantin avec Paul Manuce. Le 11 novembre 1567, le pape Pie V avait



L'ADORATION DES ROIS. Planche du Missel in-folio de 1575, gravée par ANTOINE VAN LEEST.

autorisé ce dernier à transférer son privilège à d'autres imprimeurs, afin de se débarrasser d'une partie du travail considérable des Bréviaires; le 19 du même mois, se réunirent à Rome, avec Paul Manuce, les seigneurs Pinho Iharo *(sic)*, Hippolito Salviano, Angiolo Albertoni, représentants du pape, et Rembert de Malpas, chantre de la ville de Malines et économe du cardinal de Granvelle, chargé des intérêts de Plantin. Ils convinrent d'agréer la proposition de Plantin et de lui accorder, moyennant la dîme des Bréviaires imprimés par lui, le privilège d'en fournir aux Pays-Bas soumis à Sa Majesté espagnole. Sous la date du 11 août 1568, un instrument notariel,

qui se conserve encore aux archives de Simancas, fut dressé à Rome pour faire foi de cette convention.



'APRÈS ce contrat, Plantin ne pouvait vendre ses Bréviaires hors des Pays-Bas, et Paul Manuce ne pouvait importer dans ces mêmes pays ceux que Plantin lui fournissait pour la dîme.

L'autorisation du pape fut accordée à notre imprimeur, le 22 novembre 1568; elle s'étendait uniquement aux Pays-Bas appartenant au roi d'Espagne. Le seigneur de Malpas avait fourni un texte corrigé du nouveau Bréviaire à Plantin, et celui-ci s'était mis incontinent à la besogne.

Le 23 octobre 1568, Adrien Van de Velde composa une demi-forme comme modèle des Bréviaires in-8°. Immédiatement après, Plantin commença l'impression de ce livre avec trois presses et il en avait tiré environ douze feuilles, lorsqu'il reçut l'avis que l'édition de Paul Manuce était fautive et soumise à une révision par ordre du pape. Il interrompit le travail et envoya la partie achevée à Bruxelles pour obtenir du Conseil de Brabant la confirmation du privilège acheté de Paul Manuce. Qu'on juge de son désappointement, lorsqu'il apprit que, deux ou trois heures avant la présentation de son livre au président du Conseil de Brabant, une demande de privilège pour le même ouvrage avait été remise à ce magistrat par un imprimeur anversois, Emanuel-Philippe Trognesius, qui, lui aussi, avait reçu de Sa Sainteté une licence pour imprimer le nouveau Bréviaire. Plantin réussit à faire différer la résolution du Conseil de Brabant. A la fin de décembre, le privilège du pape lui parvint, et, armé de cette pièce, il réussit à évincer son compétiteur. Le 10 janvier 1569, le roi lui octroya le droit exclusif d'imprimer et de vendre le Bréviaire dans les Pays-Bas. Le lendemain, ce privilège fut sanctionné par le Conseil de Brabant.

Ce n'est pas sans difficulté qu'il avait conquis cette faveur; quelques personnages influents d'Anvers et des membres du Conseil de Brabant s'étaient déclarés contre lui. Et même lorsqu'il fut en possession du privilège, tous les obstacles ne furent pas écartés. Le doyen de la cathédrale d'Anvers tenait pour Trognesius et celui-ci imprimait le Bréviaire en même temps que Plantin. Pour conjurer l'orage, ce dernier adressa, au roi d'abord, puis au duc d'Albe, une requête tendant à faire confirmer l'exclusion de tous autres imprimeurs et spécialement de Trognesius (1). Grâce à la

(1) L'imprimeur Emanuel-Philippe Trognesius avait un frère, Philippe-Emanuel, qui était ecclésiastique et devint chanoine de Notre-Dame d'Anvers en 1574. Ce dernier se rendit plusieurs fois à Rome pour défendre la cause du chapitre. Il profita de ces occasions pour plaider les intérêts de sa famille au détriment de ceux de Plantin. L'évêque d'Anvers, Liévin Torrentius, se plaint maintefois de lui dans sa correspondance, et l'appelle: « Homo (ne quid pejus dicam) levissimus, et qui suum episcopum non valde observat. » Et ailleurs : « Homo importunissimus ; qui, si tam illic (sc. Romæ) notus esset quam hic est Antverpiæ, non tam mereretur fidem in re mala. » C'est probablement cet adversaire peu délicat qui suscita à Plantin les difficultés contre lesquelles il

protection de Philippe II et de son lieutenant, il sut faire respecter ses droits et, de son vivant, l'exploitation du privilège ne donna plus lieu à aucune difficulté.

Le bref papal primitif avait chargé le chanoine Doverus d'assister Plantin dans l'impression du Bréviaire et de la surveiller. Mais il n'y avait pas, à Anvers, de chanoine de ce nom et l'imprimeur dut s'adresser au cardinal Granvelle pour obtenir une désignation plus exacte. C'était en réalité le chanoine François Donckerus (Doncker), écolâtre de la ville, que le pape avait voulu indiquer et dont nous trouvons le nom dans le texte du bref imprimé aux liminaires du Bréviaire.



LA FUITE EN ÉGYPTE.
Planche gravée en 1572 par ANT. VAN LEEST, d'après P. VAN DER BORCHT, pour les Missels in-folio.

Toutes ces tracasseries avaient fait perdre plusieurs semaines et beaucoup d'argent à Plantin, mais il sut regagner le temps perdu. « A la my-janvier 1569, dit-il, j'ay commencé de besongner à une seule presse et ainsi continué jusques à la my-quaresme, que j'ai adjouxté la deuxiesme et ainsi continué jusques au premier jour après Pasques de Résurrection, que j'ay adjouxté la troisiesme et ainsy fini la première impression dudict Bréviaire, in 8ª forma, le 26 avril. » Il avait, disait-il, commencé immédiatement après une seconde édition qu'il espérait achever à la Saint-Jean et il se proposait de fournir ensuite une édition de format in-folio, une in-4° et une in-16°.

Le livre des ouvriers de Plantin confirme les renseignements donnés par celui-ci touchant la première édition du Bréviaire du Concile de Trente et nous fournit, sur les éditions subséquentes, quelques dates que nous allons faire connaître.

Le 24 janvier 1569, Adrien Van de Velde et Henricus Aquensis commencèrent à composer le premier Bréviaire in-8°. Hans de Louvain ou Helsevir et Abraham Van Arendonck imprimèrent pour eux. A partir de la semaine finissant le 26 mars, le pressier, Nicolas Sterck, se joignit au groupe de ces quatre compagnons. Ils terminèrent ensemble cette première édition le 21 avril 1569. Plantin paya à Adrien Van de Velde 1 florin et 2 sous la feuille, à Henricus Aquensis, 12 sous de 20 au florin;

eut à lutter en 1568, de même que, après la mort de l'architypographe, ses héritiers eurent à se défendre contre les entreprises du même chanoine.

Hans Helsevir, l'ancêtre des grands imprimeurs hollandais de ce nom, gagnait un demi-florin par jour; Nicolas Sterck gagnait 12 sous.

Dans la semaine finissant le 21 avril 1569, Adrien Van de Velde, Henricus Aquensis, Gérard Deckers, Hans Helsevir, Hans Tieneponde, Nicolas Sterck, Cornelis Tol et Laurent Verschaude entamèrent la seconde édition, qu'ils achevèrent le 4 juin. Immédiatement après, on entreprit la 3e édition, qui fut terminée le 3 septembre. La semaine suivante, on commença la quatrième édition in-8o, en caractères petit-romain, qui fut achevée dans la semaine finissant le 26 novembre suivant. Les trois premières éditions portent la date de 1569, la quatrième celle de 1570, comme l'attestent les livres de compte de Plantin. Dans la même semaine, on commença un Bréviaire in-8o, en caractères petite-philosophie, et en deux parties; il fut terminé le 6 mai 1570. Douze exemplaires de cette dernière édition furent tirés sur papier de choix de Francfort; Plantin en envoya quatre au cardinal de Granvelle. Le 12 juin 1569, Laurent Verschaude, David Odriod, Hans Helsevir, Cornelis Tol et Hans Tieneponde mirent la main à un Bréviaire in-16o, en lettre non-pareille, qui fut terminé le 29 octobre.



PLANTIN acheva donc, dans le cours de l'année 1569, quatre éditions du Bréviaire in-8o et une in-16o. Le 26 novembre, il écrivit à Paul Manuce qu'il avait tiré, en tout, des trois éditions du Bréviaire in-8o, terminées à cette date, 3150 exemplaires et 1500 de l'édition in-16o. Il lui devait donc, disait-il, du chef de la dîme, 300 (ou plus exactement 315 exemplaires) in-8o et 150 in-16o; il se déclara prêt à les envoyer de la manière qu'il plairait à Paul Manuce; mais il se plaignit en même temps des grandes dépenses que lui occasionnait l'entreprise et fit entendre que le tribut de la dîme lui paraissait bien onéreux. L'éditeur italien consentit à remplacer cette condition du contrat par le paiement en argent des exemplaires qui lui revenaient. En conséquence, Plantin paya, le 18 février 1570, 225 florins pour la dîme des 3150 Bréviaires in-8o et des 1500 in-16o, imprimés jusqu'à la fin du mois de novembre 1569. Le 4 novembre 1570, il paya encore 135 florins en acquittement de la dîme des 1000 exemplaires de la quatrième édition in-8o et des 1050 exemplaires de la partie d'hiver du Bréviaire in-8o, en deux volumes. Le 30 avril 1571, enfin, il paya 105 florins pour les Bréviaires terminés à cette date.

En inscrivant le dernier paiement de la dîme, Jean Moretus y ajouta la note : « Nota que despuis ledit temps mon père a tousjours besongné pour Sa Majesté Catholique, parquoy n'a esté subject à la ditte disme n'ayant rien imprimé dont devoit payer. » Ceci doit s'entendre du Bréviaire seulement, car nous verrons qu'en 1574 il paya encore une somme importante pour le privilège du Missel.

Notons encore que Plantin place l'achèvement des différentes éditions du Bréviaire de 1569 à des dates un peu différentes de celles que nous avons indiquées. Cette différence provient de ce que nous avons cité les époques où les imprimeurs terminaient le livre, tandis que Plantin tenait compte probablement du temps employé, par les brocheurs et les autres ouvriers, à achever complètement l'ouvrage. Suivant ses registres, la première édition in-8° date du dernier avril 1569, la seconde du mois de juillet, la troisième du mois d'octobre, la quatrième de novembre; l'édition in-16° date d'octobre.

On peut se demander pourquoi Plantin, au lieu de faire quatre éditions différentes pour obtenir 4000 exemplaires, ne tirait pas ce même nombre d'une ou de deux éditions. Il aurait bien voulu imprimer un nombre double de chaque édition,



LA FUITE EN ÉGYPTE.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.



LE CHRIST A CAPHARNAÜM.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.

mais la demande était si pressante que, afin de paraître plus vite et de satisfaire les plus impatients, il se résigna à suivre ce système plus onéreux pour lui.

Plantin date, comme on l'a vu, de 1570 une édition du Bréviaire in-8°, terminée en 1569; il acheva en 1570 l'édition en deux volumes commencée l'année précédente. La même année, il entreprit une seconde édition in-16° et fit composer et mettre sous presse, hors de chez lui, par Henri Alsens, une édition in-8° du même ouvrage. Alsens avait reçu, le 27 juillet 1570, son certificat d'imprimeur délivré par Plantin en sa qualité d'architypographe. Il avait travaillé chez Plantin avant de s'établir pour son propre compte. Outre le Bréviaire de 1570 et antérieurement à celui-ci, Plantin lui fit faire une édition des *Horæ* in-24°. En 1571, il imprima encore, pour Plantin, une édition du Bréviaire in-8°, et en 1572 deux autres.

En 1571, Jean Verwithagen et Thierry Van der Linden, typographes anversois, travaillèrent également chez eux, pour compte de Plantin, à des Bréviaires.

Plantin, de son côté, continua, mais avec moins d'ardeur, à imprimer le même livre. En 1571, il acheva la seconde édition in-16° commencée l'année précédente;

en 1572, une troisième édition de même format ; en 1573, un Bréviaire in-folio ; en 1575, un autre in-4°. A partir de 1571, il avait commencé à imprimer des livres liturgiques pour Philippe II ; nous aurons l'occasion de revenir sur cette partie de ses travaux.

En expédiant en Espagne, pour compte du roi, le produit de ses presses, il s'affranchit de la dîme à payer à Paul Manuce, comme nous l'apprennent ses livres de comptes. Sa correspondance, du reste, nous fait présumer que, même sans cette circonstance, il n'aurait pas continué à la payer. En effet, dans une lettre écrite le 25 août 1571, au prévôt d'Aire, Max. Morillon, vicaire général du cardinal de Granvelle, il se plaint de ce que les libraires d'Anvers font imprimer des Bréviaires à Liége pour les vendre dans les Pays-Bas et lui causent par là un grand dommage. Ce fait, dit-il, en annulant toute la valeur de son privilège, l'engage à demander d'être exonéré de la dîme. Dans une lettre du mois de mai 1573, il se plaint d'avoir payé aux imprimeurs romains la somme de 465 florins, tandis qu'à Anvers, à Cologne, à Liége et ailleurs, les imprimeurs reproduisent chaque jour le Bréviaire sans rien payer aux éditeurs étrangers.



UAND il s'agit d'obtenir le privilège pour le Missel du Concile de Trente, Plantin, instruit par l'expérience, choisit une autre voie et obtint le monopole pour les Pays-Bas au moyen d'une somme de cent livres de gros payée, le 30 mars 1574, aux seigneurs Bonvisi. C'étaient des négociants ou des banquiers italiens établis à Anvers et servant d'intermédiaires entre Plantin et le propriétaire du privilège. Faisons ici l'histoire des négociations qui aboutirent à ce contrat et des premières éditions plantiniennes du Missel.

Après avoir réformé le Bréviaire, Pie V songea à introduire un Missel uniforme pour faire concorder ces deux livres liturgiques. Il fit donc rédiger, par des hommes compétents et d'après des documents anciens, un Missel qui fut imprimé à Rome, et pour lequel les prescriptions éditées pour le Bréviaire furent promulguées. Toute rédaction ayant moins de deux siècles d'âge, ou n'étant pas approuvée depuis l'origine par le Saint-Siège, devait être remplacée par le nouveau texte ; toute rédaction datant de si loin ou approuvée par les papes pouvait, mais ne devait pas être abandonnée pour la nouvelle. Il fut défendu aux imprimeurs des États-Pontificaux, sous des peines pécuniaires, et à ceux d'autres pays, sous peine d'excommunication, d'imprimer d'autres Missels que ceux qui étaient conformes à ces prescriptions. Ce décret fut rendu le 14 juillet 1570 et affiché à Rome le 29 du même mois. Le privilège du Missel nouveau fut accordé à l'imprimeur romain Barthélémi Faletti.

Bien avant la publication du décret papal, Plantin était en instance pour obtenir la participation au privilège du nouveau Missel. Le 16 décembre 1569, il adresse à M. de Goneville, auditeur du cardinal de Granvelle, un double du contrat intervenu entre lui et Paul Manuce pour le Bréviaire, afin de conclure un semblable accord avec Faletti pour le Missel. Le même jour, il remercie le cardinal d'avoir bien voulu négocier un traité avec cet imprimeur. Le 25 février 1570, il expédie à M. de Goneville une procuration pour signer, en son nom, un contrat avec le propriétaire



LE MASSACRE DES INNOCENTS. Planche du Missel de 1575, gravée par ANTOINE VAN LEEST, d'après PIERRE VAN DER BORCHT.

du privilège. Le 13 mai suivant, il a pris connaissance des conditions posées par les tuteurs des héritiers de Faletti et il estime que, dans les Pays-Bas, la vie de deux hommes ne suffirait pas pour retirer de l'impression du Missel un profit équivalent à la somme demandée. Il se déclare donc prêt à abandonner les négociations et à employer à d'autres livres liturgiques le matériel préparé pour cette publication.

Bientôt après, des conditions plus modérées lui furent proposées, car, dès le 28 juillet 1570, le pape lui accorda le privilège d'imprimer le nouveau Missel pour les Pays-Bas, la Hongrie et certaines parties de l'Allemagne. Pie V nomma le chanoine de la cathédrale Henricus Dunghæus (Henri Ciberti Van Dongen) pour surveiller l'impression. Sur la demande expresse de Plantin, le chanoine Donckerus, qui avait été chargé de visiter le Bréviaire, fut remplacé pour surveiller l'impression du Missel par son collègue du chapitre de Notre-Dame. Plantin avait fait valoir que « Donckerus était assez occupé à d'autres affaires plus graves de sa charge, tandis

que Dunghæus était docteur en théologie, homme savant, studieux et favorablement connu à Rome. » Le privilège du roi d'Espagne pour les Pays-Bas fut expédié le 7 octobre suivant.

Le 3 août 1570, Plantin avait déjà reçu les feuilles du Missel, corrigées en beaucoup d'endroits par les commis de Sa Sainteté, ainsi que la copie du contrat passé entre M. de Goneville et les héritiers de Faletti, contrat qui fut ratifié par Plantin, mais dont nous ne connaissons pas la teneur. Nous savons seulement que, le 30 mars 1574, Plantin compta aux seigneurs Bonvisi la somme de 600 florins pour le privilège du Missel.

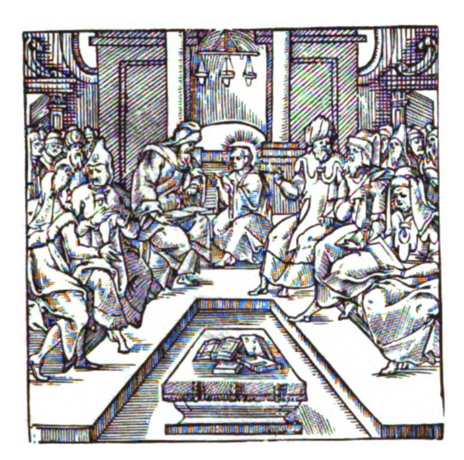


ANS Helsevir tira une feuille-épreuve du Missel, le 21 octobre 1570 ; Plantin écrivit, le 16 décembre, à M. de Goneville qu'il venait de donner ordre d'y besogner en toute diligence. Ce ne fut cependant que le mois suivant qu'on mit la main à l'œuvre. Le 26 janvier 1571, Klaas Van Linschoten imprima le première feuille ; le 4 février suivant, Matthieu Orodrius commença à composer le feuille suivante. La première édition fut achevée le 24 juillet 1571 et ne fut tirée qu'à 750 exemplaires, parce que Plantin manquait de papier pour un plus grand tirage et qu'il voulait faire graver des planches pour les éditions subséquentes. On imprima dix exemplaires sur vélin. Non relié, l'exemplaire sur papier ordinaire coûtait 4, l'exemplaire sur grand papier 8, et sur parchemin 38 florins. Plantin en expédia, le 3 octobre 1571, trois de la première espèce, huit de la seconde et cinq de la troisième au cardinal de Granvelle. Reliés, les Missels ordinaires coûtaient 5 et les exemplaires sur vélin 40 florins. En envoyant au cardinal Caraffa un exemplaire du Missel, Plantin constate que le texte de cet ouvrage a été corrigé par ce prélat et qu'il a obtenu la faveur de l'imprimer, grâce à son intervention et à celle du cardinal de Granvelle.

La seconde édition, qui était illustrée de gravures, fut commencée dans la semaine finissant le 18 août 1571 et terminée le 24 mars 1572. Vingt-quatre exemplaires furent tirés sur vélin, ils se vendaient 50 florins ; six en furent envoyés aux chanoines de Saint-Pierre, à Rome, et six à la Bibliothèque de l'ordre de St Jacques, en Espagne. La troisième édition, commencée dans la semaine allant du 18 au 24 novembre 1571 et terminée le premier mai 1572, était destinée à l'Espagne ; une quatrième, également destinée à ce pays, fut commencée en mai 1572 et achevée au mois d'août suivant. Ces quatre premières éditions étaient de format in-folio. Le 5 décembre de la même année, on commença un Missel in-4°, qui parut le 20 mars 1573 ; une seconde édition in-4° était achevée le 6 novembre suivant, et une édition in-folio parut la même année. En 1574, il parut deux éditions in-folio, l'une grande,

l'autre petite, et une édition in-8°. En 1575, une édition in-folio vit le jour, et d'année en année les tirages nouveaux se succédèrent.

A partir de la seconde édition, les Missels renferment de nombreuses vignettes gravées sur bois, plus une grande planche, également sur bois, représentant le Calvaire, gravée par Antoine Van Leest et payée 26 florins, le 9 mai 1570. Depuis le mois de mai 1570 jusqu'à la fin de 1574, ce graveur travailla à peu près constamment à tailler, pour le Missel, des lettres et des figures de différentes dimensions. Certaines de ces planches portent son monogramme formé par l'assemblage des lettres AVL. Le graveur Gérard Janssens, de Kampen, fournit, du 8 décembre 1571 au 4 février 1575, 66 gravures sur bois destinées aux Missels in-folio, dont 48 de petit, 11 de moyen et 7 de grand format. Quelques-unes de ces planches portent sa marque, G et I réunis. Un petit nombre de bois, gravés par Arnaud Nicolaï et par



LE CHRIST DEVANT LES DOCTEURS.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.



JÉSUS RESSUSCITANT LA FILLE DU CHEF DE LA SYNAGOGUE.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.

Corneille Müller, trouvèrent également place dans les Missels. Le dessinateur de la plupart de ces planches est Pierre Van der Borcht. Certaines des gravures de format moyen portent un monogramme formé des lettres accolées L. et M. Nous croyons reconnaître dans cette signature celle de don Luis Manrique, grand aumônier d'Espagne, qui, au témoignage d'Arias Montanus, composa également les frontispices du premier volume de la Bible royale.

Le 12 novembre 1573, Plantin envoya pour la première fois en Espagne des Missels in-folio ornés de gravures sur bois et de la planche du Crucifiement taillée sur cuivre par Philippe Galle, d'après Martin Van Heemskerck. Cette planche porte la date de 1572, et, dans un Missel in-folio de la même année, elle se trouve quatre pages plus loin que le Crucifiement gravé sur bois par Antoine Van Leest, d'après Pierre Van der Borcht. Dans un exemplaire de l'édition in-folio, de 1574, nous avons trouvé une planche du Crucifiement dessinée et gravée par Jean Wiericx, avec la date de 1571. Le 3 juin 1574, Plantin expédie des Missels in-4°, avec les figures sur

cuivre, et, le dernier du même mois, il constate qu'il a achevé d'imprimer mille Missels, grand in-folio, sur papier grand et fin ; il vendait ce Missel 4 florins sans les figures sur cuivre. Ces gravures, au nombre de 57, se payaient séparément 3 florins 5 sous. Le 16 octobre suivant, il commença à expédier les exemplaires de cette dernière édition, la plus riche de toutes celles qu'il imprima.

Le 12 octobre 1574, Plantin annote dans ses livres qu'il a fait accord avec Pierre Dufour (Furnius) de Liége, lequel s'était engagé à tailler bien et dûment douze planches du Missel grand in-folio, à 12 florins la pièce, d'après les dessins de Crispin Van den Broeck. Le 7 décembre 1574, Dufour livre trois de ces planches : la Salutation évangélique, S[t] Pierre et S[t] Paul et la Pénitence de David, et reçut le prix convenu. En avril 1575, Plantin fit paraître un Missel, dont 300 exemplaires étaient illustrés de figures gravées sur cuivre. Le 18 janvier de cette année, il avait déjà envoyé une épreuve des estampes en Espagne.



Nous n'avons pas réussi à retrouver un des premiers Missels illustrés de planches en taille-douce. Toutefois, dans le recueil de frontispices et de gravures de l'imprimerie plantinienne que Jean Moretus offrit à son beau-père comme étrennes de l'année 1576, on rencontre, sous le titre « Figures sur cuivres dont Plantin s'est servi dans l'impression des Missels, Bréviaires, etc., » six belles planches grand in-folio, et neuf petit in-folio. Des six grandes planches, trois : l'Annonciation, le Descente du S[t] Esprit et la Toussaint, portent le monogramme de Jean Wiericx ; les trois autres : l'Adoration des Bergers, la Résurrection du Christ et S[t] Jérôme, ne portent aucun indice. Des neuf planches de format plus petit, le David porte le monogramme de Jérôme Cock; le Couronnement de la Vierge est signé par Pierre Van der Borcht; l'Annonciation porte les initiales de Jean Wiericx, 1570 ; une seconde interprétation du même sujet est signée de Jean Wiericx, sans date ; une première Résurrection du Christ ne porte pas de monogramme, une seconde est signée de Jean Wiericx ; la Trahison de Judas est signée de Crispin Van den Broeck, peintre, et d'Abraham De Bruyn, graveur ; la Descente du S[t] Esprit n'a pas de monogramme et la Toussaint est signée par Pierre Van der Borcht. Les neuf dernières pièces sont encadrées de passe-partout ornés en partie de figures d'animaux, de fleurs et de fruits, en partie de sujets de piété. Un des premiers porte le monogramme du graveur Jean Sadeler, un autre porte les lettres P. V. W. (Paulus Uyten Wael). Les encadrements à sujets religieux ne sont pas signés. Le même recueil renferme encore quatre grands passe-partout ornés de sujets tirés de l'Évangile, dont le premier est signé par Pierre Van der Borcht et Jérôme Wiericx ; trois grands passe-partout à animaux, fleurs et fruits, non signés ; deux passe-partout plus petits



L'ADORATION DES BERGERS.

Planche gravée sur bois par GÉRARD JANSSEN DE KAMPEN (GÉRARD VAN KAMPEN) d'après PIERRE VAN DER BORCHT pour les Missels in-folio.



L'ASSOMPTION DE LA VIERGE

Planche gravée sur bois d'après Pierre Van der Borcht pour les Missels in-folio.



L'ADORATION DES BERGERS.

Planche gravée sur bois par GÉRARD JANSSEN DE KAMPEN (GÉRARD VAN KAMPEN) d'après PIERRE VAN DER BORCHT pour les Missels in-folio.



L'ASSOMPTION DE LA VIERGE

Planche gravée sur bois d'après PIERRE VAN DER BORCHT pour les Missels in-folio.

à sujets de l'Évangile, signés par Pierre Van der Borcht et Jean Sadeler et un avec l'Arbre de Jessé, non signé. Nul doute que toutes ces illustrations n'aient été employées dans les éditions du Missel dont nous venons de nous occuper.

On a vu qu'à partir de 1570 Plantin cessa de payer la dime des Bréviaires à Paul Manuce, parce que, depuis cette époque, il a besogné uniquement pour le roi d'Espagne. On peut se demander comment il pouvait s'exempter de cette redevance pour les livres qu'il fournissait à son souverain. Voici, selon nous, la réponse à cette question. Philippe II avait fait demander à Pie V de permettre que certains changements fussent apportés aux Missels et Bréviaires destinés à l'Espagne. Le pape y consentit. Le bref énumérant les modifications au Missel est daté du 17 décembre 1570. Le roi acquit ainsi le privilège des livres liturgiques destinés à son pays; il l'exploita lui-même, fit imprimer des milliers de Missels et de Bréviaires par Plantin



JÉSUS GUÉRIT UN PARALYTIQUE.
Planche du *Nouveau Testament*, 1571,
gravée par CORNEILLE MULLER.



LA PARABOLE DU SEMEUR.
Planche du *Nouveau Testament*, 1571.

et se réserva le monopole de la vente en Espagne. Plantin reçut du pape et du roi le privilège d'imprimer seul les Missels, les Bréviaires, les Diurnaux et les Heures pour les États de Philippe II et fut ainsi exonéré du paiement de tout tribut aux imprimeurs romains.

Le moment où il commença à imprimer les livres liturgiques pour le compte de Philippe II est mémorable dans la vie de Plantin. L'intervention royale lui avait permis de mener à bonne fin sa plus glorieuse entreprise; la même intervention lui fournit l'occasion de déployer, dans l'impression des livres liturgiques une activité bien supérieure encore à celle des années précédentes.

Le 6 avril 1569, Arias Montanus, dans une lettre à Philippe II, vante l'habileté de Plantin et fait savoir que le pape lui avait accordé le privilège du Bréviaire. Le roi se fit envoyer deux exemplaires de ce livre et Plantin, en les expédiant, y ajouta deux autres qui lui avaient été demandés par « les familiers du roi ». Le 10 août suivant, il répondit à une lettre, transmise par Arias Montanus, dans laquelle Philippe II

s'informait du prix de la rame du Bréviaire imprimé. Il envoya trois échantillons de papier : la rame de la première qualité coûtait 2 florins, la rame de la seconde et de la troisième 1 florin 12 sous. L'impression devait coûter, pour les deux premiers échantillons, 55 sous, et pour le troisième, 51 sous : les prix étaient donc de 4 florins 15 sous, de 4 florins 7 sous et de 4 florins 3 sous pour la feuille imprimée.

Le 9 octobre 1570, Arias Montanus conseilla instamment à Philippe II de faire imprimer pour son compte, chez Plantin, les livres liturgiques dont les églises de ses États auraient besoin. Les profits seraient au moins d'un tiers plus grands que si le travail était confié à un autre imprimeur, l'ouvrage serait mieux soigné qu'à Rome ou à Venise et il y aurait là, pour le roi, une source considérable de revenus. Les imprimeurs romains se sont enrichis par l'exploitation du privilège papal, ne vaudrait-il pas mieux que l'argent qu'on devrait leur payer ne sortît point des États du roi ? Telles sont les considérations que fait valoir le docteur.



E 23 du même mois, Plantin dressa le tableau de la quantité de livres liturgiques qu'il pourrait fournir. « Je puis, dit-il, imprimer tous les quatre mois 2,000 Bréviaires in-8°, 2,000 Diurnaux in-16° et 2,000 Missels. Il me faudrait 2,000 florins pour acheter le papier et quelque chose en plus pour les frais de l'impression; à la fin du quatrième mois, le restant du compte devrait être soldé. Si ma maison était plus grande, je pourrais placer plus de presses et fournir tous les trois mois 4,000 Bréviaires, 4,000 Diurnaux et 2,000 Missels; la somme dont j'aurais besoin s'élèverait en proportion. »

Le roi reçut favorablement les avis d'Arias et les propositions de Plantin, et, le premier février 1571, il écrivit au docteur pour lui exprimer sa haute satisfaction du travail de l'imprimeur et pour l'informer qu'il avait ordonné au duc d'Albe d'avancer à Plantin les 2,000 florins demandés et de mettre, si possible, à sa disposition une maison plus grande. Il le prévenait en même temps qu'il avait chargé son confesseur François de Villalba de diriger l'impression des livres liturgiques destinés à l'Espagne.

En envoyant le mandat des 2,000 florins, le roi recommanda au duc d'Albe de donner à Plantin une des maisons confisquées à Anvers et de l'aider de toutes façons dans l'œuvre des Missels et des Bréviaires. D'après la lettre du roi, Plantin aurait offert d'imprimer tous les trois mois de 6 à 7,000 Bréviaires et autant de Diurnaux. Les 2,000 florins lui furent payés par de Isonsa, le 3 mars 1571; mais la maison ne fut jamais mise à sa disposition.

Au mois de février, le roi revit les instructions très étendues fournies par le père Villalba à Plantin pour l'impression des livres liturgiques destinés à l'Espagne. Avec

la minutie qu'il apportait à toute besogne passant par ses mains, et avec le souci des détails infimes qui le caractérisait, il fit, en marge de ces instructions, de nombreuses annotations, changeant certaines dispositions des Offices, certaines expressions des cantiques et des prières, corrigeant des erreurs de copiste, se préoccupant de l'emploi d'une vignette, d'une lettre coloriée, en un mot, faisant œuvre de correcteur d'imprimerie. Ainsi, au lieu de *Magnifica beata mater et innupta,* comme portait le petit office du samedi, il proposa de dire : *Magnifica beata mater et intacta,* ce qui vaut évidemment mieux ; aux mots *Domine salvum fac Regem,* il proposa d'ajouter *nostrum,* parce qu'on dit : *Oremus pro Papa nostro,* quoiqu'ici la confusion soit impossible. Inutile de dire que toutes les corrections royales furent scrupuleusement observées.

Les instructions du père Villalba portaient que Plantin imprimerait quatre sortes de Bréviaires. La première était le Bréviaire *de Camara* ou in-folio. Cent exemplaires de celui-ci, avec les cahiers des Saints d'Espagne à la fin, devaient être



LE CHRIST DORMANT DANS LA NACELLE.

Planche du *Nouveau Testament,* 1571.



LE CHRIST GUÉRIT UN LÉPREUX.

Planche du *Nouveau Testament,* 1571.

sur vélin : cinquante pour l'ordre de S[t] Jérôme, avec les Offices de cet ordre, douze pour l'ordre de S[t] Jacques et les autres pour la chapelle royale. Le caractère ordinaire devait être celui que Plantin avait employé en 1570 pour les Heures de la duchesse d'Albe. La seconde espèce devait être in-8°, comme l'édition en deux volumes que Plantin fit paraître en 1570. La troisième devait être semblable aux petits in-8° imprimés par Plantin en 1569, avec d'autres caractères pour certaines parties. La quatrième, enfin, devait être entièrement semblable aux petites éditions de 1569. Ces instructions étaient suivies de longues prescriptions se rapportant au texte, et la pièce se termine par l'ordre d'envoyer, par le premier courrier, quelques feuilles de chaque format, et par la remarque que Plantin, qui s'était engagé à fournir tous les trois mois 6,000 Bréviaires, 6,000 Diurnaux et 4,000 Missels, mais qui n'avait pas encore obtenu l'autorisation de Rome pour le Missel, pouvait, au lieu de 4,000 exemplaires de ce dernier livre, imprimer 4,000 Bréviaires in-folio.



u commencement du mois de mars 1571, Plantin envoie au roi une nouvelle liste des onze différentes sortes de Bréviaires qu'il pouvait fournir, avec leurs prix respectifs variant depuis le grand in-folio, sur papier de Lyon au raisin, coûtant 6 florins l'exemplaire, jusqu'au petit in-8°, sur papier colibri, revenant à 14 sous. Il fait observer que pour les cent exemplaires du Missel sur vélin il faudrait 30,000 peaux, à 4 sous la pièce, ce qui ferait 6,000 florins et que pareille quantité ne pouvait plus se trouver en Hollande, d'où il tirait son parchemin. Le vélin employé pour les exemplaires de la Bible royale en avait presque épuisé la provision disponible. Le roi revint sur cet ordre, car Plantin ne tira des Missels qu'un nombre restreint d'exemplaires sur vélin.

Le bref par lequel le Pape autorisait certains changements au texte du Concile de Trente pour la liturgie espagnole et permettait a celle-ci de garder, dans l'office de la messe et dans d'autres cérémonies, les usages de l'église de Tolède, fut expédié à Plantin le 17 avril 1571. Immédiatement après il se mit à l'œuvre.

Les premiers ballots de livres liturgiques expédiés en Espagne, ne renfermaient qu'un petit nombre d'exemplaires du Missel de la première édition. Ce n'est qu'en novembre 1572, lorsque les deux premières éditions spécialement destinées à l'Espagne furent achevées, que les Missels s'expédièrent par plusieurs centaines à la fois. Le premier envoi de livres, à l'adresse du roi d'Espagne, partit d'Anvers le 19 octobre 1571 ; il consistait en une caisse renfermant 25 Missels et était porté en compte pour une somme de 109 florins et 4 sous. Le second partit le 10 novembre, il se composait de deux caisses renfermant 50 Missels et coûtait le double. Le troisième, expédié le 6 décembre, était formé de 14 caisses renfermant : 1,036 Bréviaires in-8°, à l'usage de l'Espagne, 1,036 Offices de St Jacques et 1,036 Offices de St Jérôme. Le tout coûtait 1,253 florins 9 1/2 sous. Le 7 février 1572, un quatrième convoi suivit; il était formé de 16 caisses comprenant 1,028 Bréviaires in-8° et 935 Offices de St Jérôme. Le même jour, 450 Diurnaux, 450 Offices de St Jacques et 450 Fêtes de St Jérôme, valant 1,374 florins et 8 sous, furent expédiés. Le 6 novembre 1572, Plantin envoya 46 caisses, renfermant 600 Missels in-folio de papier ordinaire, 300 de papier plus grand, 2,000 Bréviaires in-8° et 1,200 Bréviaires in-16°.

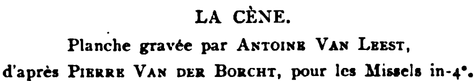
Le total des fournitures faites au roi par Plantin se monta, pour les années 1571 et 1572, à la somme de 9,389 florins et 8 sous, qui, dès le 7 août 1572, lui avait été soldée en six paiements. Pour l'année 1573, le compte s'élève à 21,287 florins et 17 sous ; pour l'année 1574, à 40,293 florins 8 1/2 sous ; pour l'année 1575, à 20,630 florins 7 sous ; pour le commencement de 1576, à 5,717 florins 10 sous. Toutes ces sommes furent régulièrement acquittées par les banquiers du roi. En 1576, les événements qui, à Anvers, suivirent la Furie espagnole vinrent interrompre, pendant une

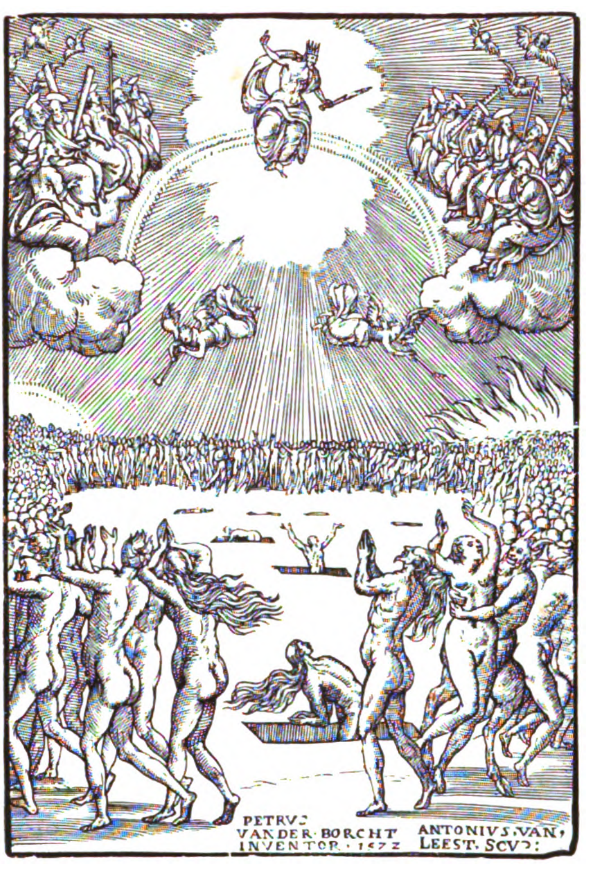
dizaine d'années, la domination du roi et mirent un terme aux transactions entre Plantin et Philippe II.

En six ans, Plantin avait donc envoyé en Espagne pour une valeur de 97,318 florins 10 1/2 sous en livres liturgiques, équivalant à 800,000 francs environ de notre monnaie. Les livres fournis pour cette somme énorme se composent de 2,297 Bréviaires in-folio, 2,194 in-4°, 11,764 in-8°, 2,115 in-16° ; 4,525 Missels in-folio, 10,930



LA CÈNE.


Planche gravée par ANTOINE VAN LEEST, d'après PIERRE VAN DER BORCHT, pour les Missels in-4°.



LE JUGEMENT DERNIER.
Planche gravée pour les Missels in-folio, par A. VAN LEEST, d'après P. VAN DER BORCHT.

in-4°, 1,300 in-8° ; 3,920 Heures in-12°, 2,000 in-16°, 1,100 in-24°, 2,100 in-32° ; 1,700 *Hymni* in-12°, 1,500 in-24° ; 450 Diurnaux ; 1,851 Offices de S[t] Jérôme ; 1,486 Offices de S[t] Jacques et 1,240 *Proprium Sanctorum Hispaniæ*. Dans cette masse d'ouvrages, il n'y avait sur vélin que 6 Missels in-folio, de 1572, et 12 Bréviaires in-folio, de 1575. Suivant Plantin, les agents du roi lui auraient dit que Sa Majesté désirait qu'il fît « préparations pour imprimer tout d'ung train et suitte jusques à cent mille Bréviaires, le double des Diurnaulx et Heures, et soixante mille Missels. » Le travail énorme nécessité par ces commandes de Philippe II absorba, pendant cette période, la plus grande partie du matériel de l'imprimerie. En juin 1572, on travaillait à douze presses, rien que pour le roi, et l'on se préparait à en faire marcher deux de plus.

Tout en poussant avec activité les travaux de la Bible royale et en multipliant les éditions des Bréviaires et des Missels, Plantin songeait à imprimer d'autres livres liturgiques plus importants encore.

Le premier en date fut le grand *Psalterium* paru en 1571. Selon la préface de cet ouvrage, le cardinal Granvelle, auquel le livre fut dédié, aida puissamment Plantin à le publier. Ce fut le chantre de l'église de St-Rombaut à Malines, Rembert de Malpas, maître d'hôtel du cardinal, qui avait rapporté de Rome le chant du Psautier et de l'Antiphonaire selon le nouveau Bréviaire et qui surveilla l'impression des deux ouvrages. Une vue du chœur de l'église métropolitaine de l'archevêché de Malines, dont Granvelle était le titulaire, planche gravée par Antoine van Leest, d'après Pierre Van der Borcht, servit de frontispice au Psautier. Elle fut payée au graveur 18 florins, le 9 mai 1570.



N second protecteur de Plantin dans cette entreprise importante fut l'évêque de Tournai, Gilbert d'Ongnies, qui, au mois de juillet 1570, lui avait envoyé 100 écus pour l'aider à imprimer le Psautier et l'Antiphonaire et qui acheta 13 exemplaires du premier de ces livres, dont un pour lui et douze pour « messieurs de son chapitre. »

Le Psautier fut commencé dans la seconde moitié de 1570. Le 14 octobre de cette année, Barthélémi Van Paffel et Corneille Muller, ouvriers de Plantin, reçurent chacun 14 florins et 8 sous pour les cahiers A—H de l'ouvrage. Ils y travaillèrent concurremment jusqu'au 24 mars 1571, composant l'un la première et l'autre la seconde partie. Le 6 avril suivant, Plantin expédiait déjà 4 exemplaires à l'évêque de Tournai : deux étaient sur parchemin et coûtaient 60 florins la pièce ; deux étaient sur papier et coûtaient 8 florins. En tout, il avait été tiré 450 exemplaires sur papier et 10 exemplaires sur vélin. De ces derniers les chanoines de Malines en avaient retenu quatre.

L'ouvrage est imprimé en beaux et grands caractères gothiques ; les notes massives se détachent en noir sur les portées en rouge. Certains en-tête et majuscules sont également imprimés à l'encre rouge. Des capitales nouvelles de différentes sortes furent taillées pour ce livre, vraiment superbe et digne de la réputation que Plantin s'était déjà acquise à cette époque.

L'Antiphonaire en deux volumes qui suivit immédiatement ne le céda en rien comme beauté au Psautier. Plantin le commença en juin 1571 et l'acheva en juin 1572.

Le 22 février 1570, dans une lettre adressée à l'évêque de Tournai, il se déclare prêt à commencer l'Antiphonaire pour autant que « cela lui soit possible » et que Mgr. d'Ongnies l'y aide. Le 23 mai 1571, il écrivit au même prélat qu'il aurait déjà

commencé l'Antiphonaire, si les grands frais auxquels la Bible et le Psautier l'avaient entraîné ne l'en eussent empêché. Cependant, quelques jours plus tard, le 28 mai 1571, Cornelis Tol mit la main à l'œuvre et y travailla, avec des intervalles, jusqu'au 7 juin 1572 ; le compositeur Isebrant Van Kelst, qui s'y était mis le 2 décembre 1571, l'acheva le 5 juillet 1572.

L'ouvrage parut cette année-là, car il était mis en vente dès les mois de mai et de juin, et, à partir du 10 juillet, on le délivrait aux acheteurs. Cependant le titre de l'Antiphonaire porte la date de 1573. Comme nous l'apprend Plantin, le frontispice ne fut tiré qu'au mois de mars 1573, et cela à la demande d'aucuns qui se plaignaient de ne pas y avoir de commencement. C'est pour cette raison qu'il manque aux exemplaires vendus avant cette date et notamment à plusieurs de ceux qui sont tirés sur vélin. Le frontispice que Plantin faisait ainsi tardivement imprimer est le même



LE CHRIST ARRÊTÉ AU JARDIN DES OLIVES.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.



LE CHRIST ENVOYÉ D'HÉRODE A PILATE.
Planche du *Nouveau Testament*, 1573.

qui servit au Psautier; seulement, dans le haut du chœur de St Rombaut, une bande a été enlevée dans la gravure, pour faire place aux mots : *Juxta Breviarium Romanum restitutum. Pars Hyemalis,* imprimés en lettres mobiles ; dans le second volume, le mot *Hyemalis* est remplacé par *Æstivalis.*

Il en fut tiré, au dire de Plantin, environ 400 exemplaires « comme du Psautier. » Or, le chiffre exact du tirage de ce dernier livre étant de 450, il est probable que l'Antiphonaire fut imprimé au même nombre. Quelques exemplaires furent tirés sur vélin. Jean Tollis fournit à cet effet 99 douzaines de feuilles de parchemin pour une somme de 244 florins et 12 1/2 sous. Les troubles étant venus entraver les communications avec la Hollande, Plantin se vit obligé de payer jusqu'à 14 sous la pièce une partie des peaux qui furent employées dans les Antiphonaires sur vélin. A la fin, les communications avec la Zélande étant interrompues, il ne put plus s'approvisionner de parchemin et se vit obligé de tirer les 44 dernières feuilles du second volume de l'Antiphonaire sur grand papier. A la suite de ces circonstances, les exemplaires sur vélin durent être cotés au prix extraordinairement élevé de 162 florins 10 sous,

c'est-à-dire à environ 1,300 francs de notre monnaie. Les exemplaires ordinaires se payaient 17 florins; un certain nombre étaient sur grand papier et se vendaient 19 florins.

L'évêque de Tournai, à qui le livre fut dédié, acheta, le 25 mai 1572, deux exemplaires sur vélin. La cathédrale d'Anvers en prit également deux qu'elle conserva jusqu'en 1880. A cette époque, elle en céda un au Musée Plantin-Moretus.

Le cardinal Granvelle soutint encore Plantin dans cette entreprise et lui fit prêter 900 florins par l'intermédiaire de Max Morillon, son vicaire dans les Pays-Bas. L'imprimeur donna, en garantie de cette somme, 150 exemplaires de son Psautier.

Le cardinal prit, en 1572, pour son église de Malines : 5 Antiphonaires sur papier, à 17 florins l'exemplaire, dont la reliure avec courroies en buffle coûtait 4 florins le volume; 2 Antiphonaires sur parchemin, à raison de 325 florins les deux; la reliure, avec courroies, cantonnières et buffle, coûtait 40 florins pour les deux exemplaires; et enfin deux *Commune Sanctorum* sur parchemin, à 46 florins les deux. Ce dernier ouvrage n'est qu'une partie de l'Antiphonaire qui ordinairement, dans les exemplaires sur vélin, est tiré sur papier.

BIENTOT après l'apparition de l'Antiphonaire, Plantin fit des préparatifs pour une édition nouvelle du même ouvrage « de la forme commune » et pour une autre de plus grand format, toutes deux commandées par le roi d'Espagne; la dernière devait surpasser en beauté d'exécution et en dimension tout ce que son officine avait produit jusqu'alors. C'est pour elle qu'il fit les frais énormes en papier, lettres moulées et gravées qui constituaient la grande moitié de la somme de 45,175 florins et 15 sous qu'il prétendait, plus tard, lui être due par la roi. Dans cette somme il calculait les débours pour les deux Antiphonaires à 24,060 florins, dont 2,150 pour poinçons et matrices de l'édition ordinaire et le reste pour l'édition en format plus grand. Le chiffre de 18,000 florins représentait dans cette somme la valeur des papiers commandés par Plantin. Il annota dans un de ses registres qu'il avait tiré sept feuilles du grand Antiphonaire à 850 exemplaires; et, le 8 octobre 1574, il écrivit au père de Villalba qu'il avait envoyé, quatre ou cinq jours auparavant, six feuilles du grand Antiphonaire à Arias Montanus. Nous n'avons malheureusement retrouvé aucune trace de ces feuilles qui devaient être superbes.

Le papier acheté pour cet ouvrage qui ne fut jamais exécuté fut employé à imprimer le *Spieghel der Zeevaerdt,* ainsi que les messes de Georges de la Hèle, Allard Nuceus ou du Gaucquier, Jacques de Kerle et Philippe de Mons.

Le 26 avril 1574, Plantin écrivait que les lettres majuscules pour l'Antiphonaire



FRONTISPICE DE L'*ANTIPHONARIUM*. — PLANTIN, 1573.

Ce frontispice fut fait et employé d'abord pour le *Psalterium* de 1571 ; il représente le chœur de l'Église de St-Rombout, à Malines ; il fut dessiné par PIERRE VAN DER BORCHT et gravé par ANT. VAN LEEST.



LE COURONNEMENT DE LA VIERGE.

Dessin de Martin de Vos fait pour un Missel in-folio (1582-1588).

étaient taillées et que, dans peu de semaines, elles seraient justifiées. Il s'agit ici des admirables lettrines qui furent employées dans les mêmes impressions musicales à partir de 1578.

Un troisième grand ouvrage, que Plantin avait l'intention d'entreprendre, après l'achèvement du Psautier et de l'Antiphonaire, était le *Graduale Romanum.* Au moment de le commencer, il se trouva à bout de ressources et s'adressa aux autorités ecclésiastiques pour obtenir une subvention. Au Concile des évêques de nos pro-



LA CÈNE. Planche gravée par Antoine Van Leest, d'après Pierre Van der Borcht, pour le Missel in-folio de 1574.

vinces, réuni à Louvain, le 14 novembre 1574, et probablement sur la proposition de Max Morillon, prévôt d'Aire et vicaire général du cardinal de Granvelle, archevêque de Malines, ces prélats décidèrent de supplier Son Excellence le gouverneur des Pays-Bas d'écrire des lettres pour demander des subsides, en faveur de Plantin, aux abbés de Flandre et de Brabant. Ils conseillaient de cotiser l'abbé d'Averbode à 500 florins, celui de Perk à 400, celui de Ste Gertrude à Louvain à 300, celui de St Pierre à Gand à 1000, celui de Tronchiennes à 300, celui de Bergues-St-Winoc à 1000, celui de St Nicolas-lez-Furnes à 600; les autres abbés étaient estimés pouvoir globalement fournir 1200 florins. Plantin s'était engagé à rendre les sommes avancées au moyen du produit de la vente des premiers Graduels, ainsi que des Psautiers et des Antiphonaires, ou bien en livres au choix des prêteurs. Il offrit de donner en gage à chacun de ses créanciers éventuels une quantité de livres égale en valeur au double de

l'argent prêté, ou de garantir la créance en bloc par la totalité des livres qu'il avait en magasin au grenier du couvent des Carmes et qu'il estimait à 15,000 florins. (1)



L ne fut point donné suite à cette demande adressée aux évêques. La seule trace du résultat obtenu que nous rencontrions dans les registres de Plantin est l'inscription à l'avoir de l'évêque d'Ypres, Martin Rythovius, d'une somme de 400 florins, « lesquels il a pleu à sa Révérendissime Signeurie de avanser audit Plantin pour le subvenir en l'impression du Graduel grand pour le cheur lequel doibt estre imprimé avec le temps, et ledit Signeur a obligation de Plantin à payer en tels livres qu'il plaira à saditte Révérendissime Seigneurie de prendre ou faire demander. » Plantin ne publia jamais son Graduel en grand format. En 1577, il chargea David Regius de préparer le texte de cet ouvrage et lui paya 48 florins à compte sur ses futurs travaux. Le 16 juillet 1578, il annota dans ses registres que Regius n'avait pas encore livré le Graduel, lequel il devait avoir « bien passé an et jours. » Le 27 mai 1579, ce travail n'était pas encore fourni, et, fort probablement, il ne le fut jamais.

Les *Annales Plantiniennes* mentionnent bien, sous l'année 1569, un Graduel in-folio, mais comme il n'y a pas eu d'édition de cet ouvrage à cette date, l'erreur résulte d'une faute d'impression, l'un ou l'autre catalogue portant 1569, au lieu de 1599.

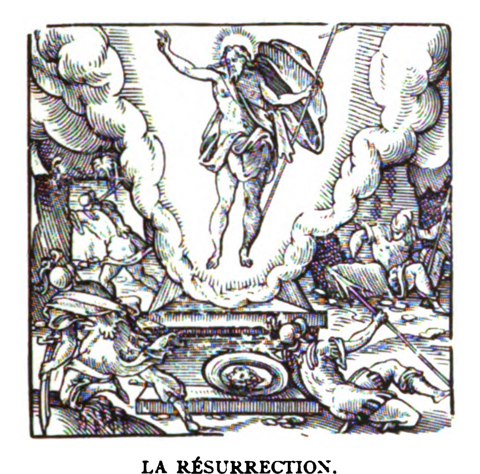
Parmi les ouvrages liturgiques importants publiés par Plantin, à cette époque, il faut encore compter les Offices de la Vierge. En 1568, il imprima une ou plusieurs éditions des Heures de Notre-Dame, sous l'adresse : *Antverpiæ, pro Ioanne ab Hispania. MDLXVIII.* Dans le recueil de frontispices, formé en 1576 par Jean Moretus, nous rencontrons cinq titres différents de ce livre de format in-16°; mais nous ne savons si chacun d'eux correspond bien à une édition différente.

En 1570, il publia une fort jolie édition in-8° de ce livre, richement illustré de planches gravées par Jean Wiericx et Pierre Huys, d'après Pierre Van der Borcht, édition faite, comme il nous l'apprend, pour la duchesse d'Albe, et ornée des armes

(1) Pièce conservée dans les liasses aux lettres missives du Conseil d'État et Audience aux archives du royaume à Bruxelles.

du duc d'Albe et de celles du roi d'Espagne. La révision du Bréviaire et du Missel eut pour conséquence de faire remanier aussi les divers Offices. Le 7 juillet 1571, Plantin proposa au cardinal de Granvelle d'intercéder en sa faveur auprès du pape pour lui procurer, moyennant une somme d'argent à payer à l'éditeur romain, le privilège des Heures de la Vierge. Le pape avait sévèrement défendu de les imprimer à tout autre que celui auquel il en avait octroyé le privilège; malgré cette défense, Steelsius d'Anvers avait demandé et obtenu à Bruxelles la permission de les publier; de plus, d'autres libraires anversois faisaient imprimer ces Offices à Liége. Voilà ce que prétendait Plantin, et, en effet, nous connaissons une édition in-12° de ce livre, avec l'adresse de Philippe Nutius, datée de 1572.

Le 23 mars 1572, Granvelle envoya à Plantin un bref du pape, l'autorisant à imprimer les *Heures de Notre-Dame* pour tous les pays. Il eut de la difficulté à faire



LA RÉSURRECTION.
Planche du *Manuel d'Oraisons et prières dévotes*, 1587



FIGURE DE L'APOCALYPSE
du *Nouveau Testament*, 1573.

confirmer ce privilège à Bruxelles, où l'on avait déjà accordé une licence pareille à Steelsius. Pierre Bellere, représentant des héritiers de ce dernier, lui fit défendre, par exploit de procureur, d'imprimer cet ouvrage. Vers le 20 juin, Plantin reçut de nouvelles lettres de Rome confirmant l'autorisation papale, ce qui eut pour effet de rabattre les prétentions de ses concurrents et de les amener à une composition, aux termes de laquelle les deux parties imprimeraient simultanément les Offices de la Vierge.

Plantin ne perdit pas de temps. A la fin du même mois de juin, il avait déjà tiré plusieurs cahiers, et le 22 du mois d'août, il avait achevé deux éditions des Heures, de 2,000 exemplaires chacune, l'une in-12°, l'autre in-24°. Cette dernière avait été imprimée pour son compte par Henri Alsens et lui-même en avait entamé une troisième. De l'année 1573 nous connaissons une édition des Heures in-4°, et une autre in-32°. Voilà donc quatre éditions différentes, publiées dans l'espace d'une année et demie. Une bonne partie de ces Offices fut envoyée en Espagne.

Plantin fournit, en même temps, différentes éditions du Diurnal d'après le texte

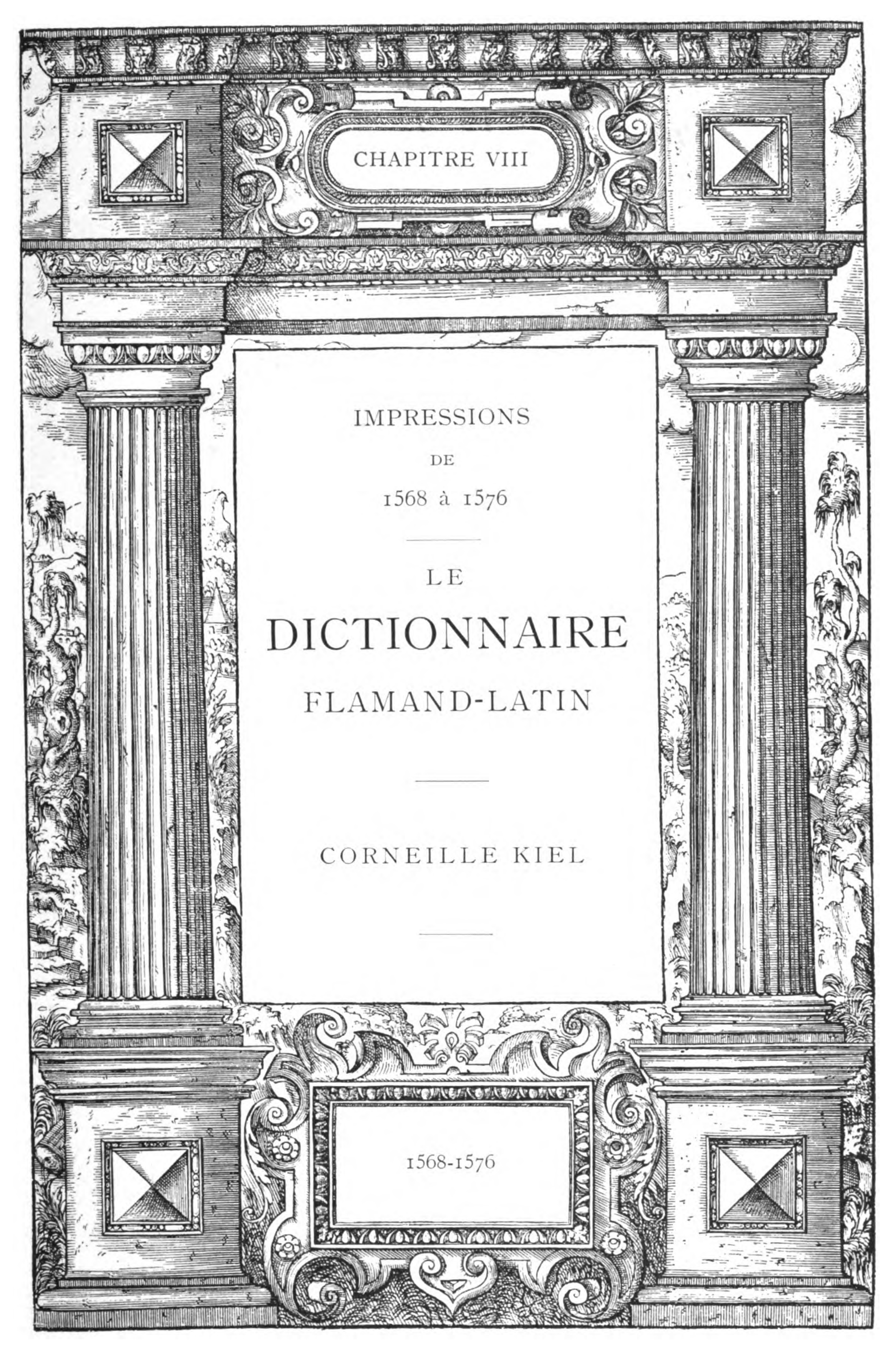
autorisé par le Concile de Trente. En 1570, il publia deux éditions in-16° et une in-24° ; en 1571, deux éditions in-24° ; imprimées par Henri Alsens pour son compte ; en 1572, deux éditions in-24° ; en 1573, une édition in-16° ; en 1575, une édition in-16°.

En 1568, il fit paraître une édition de *Hortulus Animæ* in-16° et une autre in-24° ; en 1570, il en publia encore deux in-16°.

Nous connaissons de lui plusieurs calendriers ecclésiastiques appartenant à la même période. Une édition in-8° de 1569, revue par Joannes Horolanus et une autre, de même format, publiée, la même année, d'après le Bréviaire du Concile de Trente par Jean Molanus ; une édition de format microscopique, de 1570 ; une édition in-16°, de 1574, et une in-8°, de 1575.

Ajoutons-y, pour compléter le tableau de l'activité de Plantin dans cette branche, un *Processionale Ecclesiæ Antuerpiensis B. M. V.* in-4°, de 1574 ; *Festa Sanctorum quæ in ordine diui Jacobi in Hispania specialiter celebrantur,* de 1572 ; un office de St Jérôme in-8°, de 1571 ; les Hymnes in-12°, de 1573, les trois derniers destinés à l'Espagne ; un *Ordo sev Ritvs celebrandi Missas* in-16°, de 1572, et un *Officia fratrvm eremitarvm Sancti Avgvstini* in-8°, de 1575.





FRONTISPICE EMPLOYÉ DANS *PLANTARUM SEU STIRPIUM HISTORIA* PAR MATH. DE LOBEL, 1576.

Gravé par GÉRARD VAN KAMPEN en 1565.



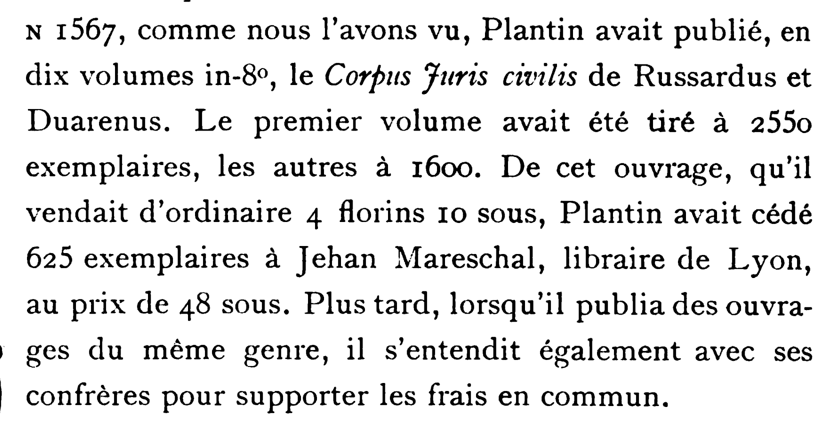


ous avons suivi Plantin dans ses travaux de typographe jusqu'à la fin de l'année 1567. Parmi les ouvrages qu'il publia depuis lors, nous avons choisi la Bible royale et les premiers livres liturgiques pour en parler avec quelques détails. Passons maintenant en revue les autres produits importants de ses presses, depuis la fin de l'Association jusqu'au moment où il établit son officine dans le local du Marché du Vendredi, c'est-à-dire jusqu'en avril 1576.

En fait d'ouvrages théologiques, Plantin fit paraître, en 1569, une seconde édition de la *Summa Sylvestrina* par le frère Sylvestre de Prierio ; deux éditions de la Somme de St Thomas d'Aquin, la première, de 1569, en trois volumes in-4°, la seconde, de 1575, en quatre volumes in-folio ; deux éditions de la *Catena Aurea in quatuor Evangelia* du même auteur, l'une de 1571 et l'autre de 1573, toutes deux in-folio ; les Commentaires d'Arias Montanus sur douze prophètes, de 1571 et du même format ; la traduction latine des Psaumes in-4°, de 1574, et les *Elucidationes in quatuor Evangelia* in-4°, de 1575, par le même auteur ; les Commentaires de Pierre Serranus sur le Lévitique et sur Ézéchiel, deux volumes in-folio, parus en 1572 ; les Concordances de la Bible de Georges Bullocus, de la même année, en un volume in-folio ; les livres de Severus Alexandrinus, sur les rites du baptême, en syriaque,

avec une traduction latine par Guy le Fèvre de la Boderie, un volume in-4°, paru en 1572 ; *las Obras Spirituales de Luys de Granada,* de la même année, en 10 volumes in-8° ; le livre de Josué, publié en Hébreu, Grec et Latin, et annoté par André Masius, en un volume in-folio, daté de 1574.

Dans la Jurisprudence, cette même période fut d'une fécondité extraordinaire.



N 1567, comme nous l'avons vu, Plantin avait publié, en dix volumes in-8°, le *Corpus Juris civilis* de Russardus et Duarenus. Le premier volume avait été tiré à 2550 exemplaires, les autres à 1600. De cet ouvrage, qu'il vendait d'ordinaire 4 florins 10 sous, Plantin avait cédé 625 exemplaires à Jehan Mareschal, libraire de Lyon, au prix de 48 sous. Plus tard, lorsqu'il publia des ouvrages du même genre, il s'entendit également avec ses confrères pour supporter les frais en commun.

En 1573, il s'associa avec Philippe Nutius et avec les héritiers de Jean Steelsius pour publier la collection du droit canon en trois volumes. Le premier, intitulé *Decretvm Gratiani,* porte le colophon : « Lvtetiæ Parisiorvm. Ex officina chalcographica Gulielmi Desboys, sub Sole aureo, in via Iacobæa, Anno Domini M. D. LXI. » Dans d'autres exemplaires, on lit à la fin du texte : « Antverpiæ, excudebat Theodorus Lyndanus, typis et sumptibus Christophori Plantini, » et sur la dernière feuille du volume : « Antverpiæ, typis et sumptibus Christophori Plantini. Excudebat Joannes Withagius anno MDLXXII. » L'association des trois imprimeurs avait donc acheté le fond d'une édition parisienne et fait réimprimer un certain nombre d'exemplaires de ce volume. Le second : *Sextvs Decretalivm liber,* porte le colophon : « Antverpiæ, ex officina typographica Philippi Nutii. » Les lettrines ornées, employées dans le troisième volume, *Decretales Gregorii,* prouvent qu'il a été imprimé par Jean Verwithagen. Les trois volumes ont l'adresse : « Antverpiæ, Apud Christophorum Plantini, Haeredes Io. Steelsii & Philippum Nutium. M. D. LXXIII. » Ce fut pour cet ouvrage que Pierre Van der Borcht dessina et que Gérard Jansen, de Kampen, tailla la belle marque où les emblèmes de Plantin, de Nutius et de Steelsius sont réunis. Le 25 janvier 1573, ce travail fut payé 2 florins au dessinateur.

En 1575, Plantin imprima, en un énorme volume in-folio, le *Corpus Civile* de Louis Le Caron ou Charondas, dont Pierre Bellere prit 250 exemplaires pour son compte. Cet ouvrage important fut dédié par l'imprimeur à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny et frère du cardinal de Granvelle, ainsi qu'aux Bourgmestres et Échevins de la ville d'Anvers. Cette dédicace et les cadeaux de livres faits à la ville, à différentes époques, lui firent accorder par les Bourgmestre et Échevins une pièce d'argenterie ayant une valeur de 100 couronnes d'or ou environ. Du moins ce

don fut voté par ces magistrats dans leur séance du 24 mars 1575 (1). Mais, si nous en croyons les livres de Plantin, jamais ce cadeau ne lui fut remis. Le 2 janvier 1579, Jean Moretus, au nom de son beau-père, annota dans son grand livre : « Messieurs de la ville d'Anvers doibvent avoir laditte somme de flor. IIII c. et VI et XII s. 1/2 d'aultant que comme il a pleu ausdits seigneurs de octroyer à C. Plantin une pension



Men moet de herten met ootmoedicheyt ende beleeftheyt winnen.

eussche eerbaerheyt, beleefde ootmoedighe manieren,
Syn nut ende bequaem allen ionghen scholieren :
D'ootmoedicheyt (die alle verwaentheyt weerstaet)
Canse met gheschickte vrindlycheyt soo vercieren,
Dat sy elcx herte ghewinnen met sulcken daet.
Daer en is niet dat zedicheyt te boven gaet.

r r r ſ ſſ s s 6 6 h t tt t

Heerlyck wordt hier alle consten onderhouwen
Eere can den traghen tot arbeyt stouwen.

Duer glorie end' eer haer voedster sorchvuldich:
Maer eerloos sijn maeckt den mensche onuerdulbich.

C 2

PAGE DE : *ABC, OFT EXEMPLEN OM DE KINDEREN BEQVAMELICK TE LEEREN SCHRYVEN.*
Modèle d'écriture par PIERRE HEYNS, 1568.

annuelle à certaines conditions, il soulde ceste partie et ne leur en tient plus compte d'icelle. Et combien que Messieurs avoyent ordonné par acte du..... que pour la dédication du Corpus Civile de Duarenus (lisez Charondas), etc., qu'il leur avoit faict qu'il recevroit une couppe de 100 couronnes, il ne a jamais rien receu et pour aultant qu'il espère que doresnavant sera récompensé, il soulde la partie contrescripte de ce qu'ils ont receu de luy jusques audit temps, estant plusieurs choses point mises à compte, Val. . . . . 406.12 1/2 »

La pension dont il est question dans cette annotation fut accordée à Plantin le 27 janvier 1579. Elle se montait à 300 florins l'an et Plantin dut en retour imprimer les ordonnances et placards de la ville, fournir un exemplaire de chaque livre publié par lui et tenir son imprimerie sur le même pied qu'auparavant. Des livres d'autres

(1) Voir dans: *Bulletijn der Antwerpsche Bibliophilen*, I, 117, P. GÉNARD, *Bijdragen tot de Geschiedenis der Boekdrukkunst in Antwerpen.*

typographes, obtenus en échange de ses éditions, il devait céder à la ville un exemplaire au prix coûtant (1).



N 1575, parurent aussi *Pandectæ Ivris civilis,* avec les commentaires d'Accursius et d'autres jurisconsultes, en trois volumes in-folio; *Codicis Ivstiniani libri XII* avec les commentaires d'Accursius et d'Antoine Contius, 1 volume in-folio; *Institvtionvm libri qvatuor,* avec les commentaires d'Accursius, un vol. in-folio, et *Volvmen Legvm paruum.* Ces six volumes portent l'adresse « Ex officina Philippi Nutii; » une partie des exemplaires porte : « Antverpiæ, Apud Christophorum Plantinum architypographum regium MDLXXV. » Il est à remarquer toutefois que le second volume des Pandectes d'un des deux exemplaires de cet ouvrage que possède le Musée Plantin-Moretus, se termine par le colophon : « Antverpiæ, Excudebat sumptibus Christophori Plantini Ioannes Withagius. » Cette singulière indication sur un ouvrage dont les exemplaires ordinaires portent simplement l'adresse de l'officine de Nutius, nous prouve que ce ne fut pas ce dernier typographe, mais bien Jean Verwithagen qui imprima pour ses deux collègues au moins une partie de cette collection de livres de droit.

Les archives du Musée Plantin-Moretus nous apprennent que, le 16 juillet 1573, Plantin fit avec Philippe Nutius un accord, selon lequel ce dernier imprimerait le cours de Droit civil pour compte de Plantin; douze jours plus tard, ce contrat fut modifié en ce sens que Nutius ferait l'impression pour son propre compte, que Plantin prendrait le tiers de l'édition, consistant en 500 exemplaires, et Pierre Bellere 250 exemplaires.

Dans la même période, Plantin continua activement à publier les auteurs classiques latins et grecs. Un grand nombre d'éditions in-8° vinrent s'ajouter aux classiques in-16° publiés auparavant. Deux éditions princeps d'auteurs grecs : *Hesychius Milesius, De his qui eruditionis fama claruere,* et *Joannes Stobæus, Eclogarum libri duo,* parurent, le premier en 1572, le second en 1575. Les deux ouvrages furent imprimés sur des manuscrits appartenant à Sambucus. Adrien Junius fournit la traduction de Hesychius, Guillaume Canterus celle de Stobæus.

Les ouvrages de philologie classique et les livres scolaires se rencontrent également en nombre considérable parmi les impressions de 1568 à 1576. Les traités de Corneille Valerius : *Grammatica, Rhetorica, Physica, Ethica, de Sphæra* et *Dialectica* furent plusieurs fois réimprimés.

En 1569, Plantin imprima le premier ouvrage de Juste Lipse : *Variarum lectionum libri IIII.* En 1575, il imprima de lui *Antiquarum lectionum commentarius,* et l'année suivante, l'opuscule *Leges regiæ et leges X.virales.*

(1) Voir le document, ibidem, p. 119.

En 1569, Plantin fit paraître les *Origines Antwerpianæ*, de Goropius Becanus, son ami et son ancien associé. Quelle que fût l'intimité des relations entre l'imprimeur et le fameux médecin anversois, Plantin ne se fit pas grande illusion sur le fondement des paradoxes défendus par Becanus. On sait qu'entre autres rêveries cet auteur prétendit prouver, dans cet ouvrage et dans ceux que Plantin publia après sa mort, que le flamand était la langue la plus ancienne de la terre, celle qu'Adam avait parlée et dans laquelle on retrouve les racines de tous les autres idiomes.



LANTIN écrivit au cardinal de Granvelle, le 29 janvier 1568, en parlant de ce livre : « C'est une œuvre, qui à mon advis sera bien philosophique, mais jugée paradoxique de ceux qui n'entendront pas la propriété des mots de la langue vulgaire de ce païs. »

Dans une lettre adressée à Çayas après la publication de l'ouvrage, il parle en termes plus assurés de sa valeur scientifique ; mais c'est évidemment à l'instigation de Becanus, qui, désirant mettre ses élucubrations sous le patronage du roi, avait chargé Plantin de faire des ouvertures pour arriver à ce but.

Une profusion de livres scientifiques sortirent, pendant cette même période, des presses de Plantin. Nous reviendrons plus loin sur les services qu'il rendit aux études sérieuses de son temps; bornons-nous à dire ici qu'il fit paraître alors plusieurs ouvrages de botanique de Rembert Dodoens, de Charles de l'Escluse et de Mathieu de Lobel, le *De arte Cyclognomica* de Corn. Gemma et bien d'autres encore.

Ces derniers livres étaient illustrés de planches taillées par les graveurs sur bois que Plantin employait d'ordinaire : Antoine Van Leest, Arnaud Nicolaï, Corneille Muller et Gérard Jansen de Kampen. Dès le début de sa carrière, Plantin avait fait exécuter des travaux considérables de ce genre; à partir de 1568, il eut souvent recours aux graveurs sur cuivre pour orner ses publications.

En 1569, Plantin édita un livre d'écriture dont les 34 charmantes planches furent dessinées par Clément Perret de Bruxelles, et gravées sur cuivre par Corneille De Hooghe.

Les *Humanæ salutis monumenta*, de 1571, par Arias Montanus, sont enrichis de 71 superbes estampes, gravées par les frères Wiericx, par Abraham De Bruyn et par Jean Sadeler, d'après les dessins de Crispin Van den Broeck et de Pierre Van der Borcht.

Un autre ouvrage artistique, *Icones vetervm aliqvot, ac recentivm medicorvm, philosophorvmqve,* par Sambucus, vit le jour en 1574; il comprend 68 planches, parmi lesquelles 63 représentent des portraits de médecins et de philosophes entourés de riches encadrements en style renaissance. Toutes ces planches sont probablement dessinées et gravées sur cuivre par Pierre Van der Borcht.

Un livre qui nous oblige à entrer dans quelques détails, parce qu'il constitue un des titres de gloire de Plantin et parce qu'il a été d'une importance majeure pour notre nation, est le dictionnaire flamand conçu et publié par lui. Voyons comment naquit cet ouvrage célèbre et arrètons-nous quelques instants à étudier la vie de Corneille Kiel, le grand homme qui fut pour ce lexique le principal auxiliaire de Plantin.

Dans la préface de son *Dictionarium Tetraglotton* ou dictionnaire latin-grec-français-flamand paru en 1562, Plantin nous apprend qu'après avoir publié à l'usage de la jeunesse des éditions nouvelles des classiques latins, les maîtres d'écoles lui avaient demandé de faire la même chose pour les études de la grammaire et de la langue latine : « Nous nous mîmes donc nous-mêmes ou chargeâmes d'autres de réunir dans les dictionnaires les mots latins classés par ordre alphabétique et les fîmes traduire par un homme compétent en français et en flamand. » Ce fut là son premier essai d'un dictionnaire où le flamand prenait place.

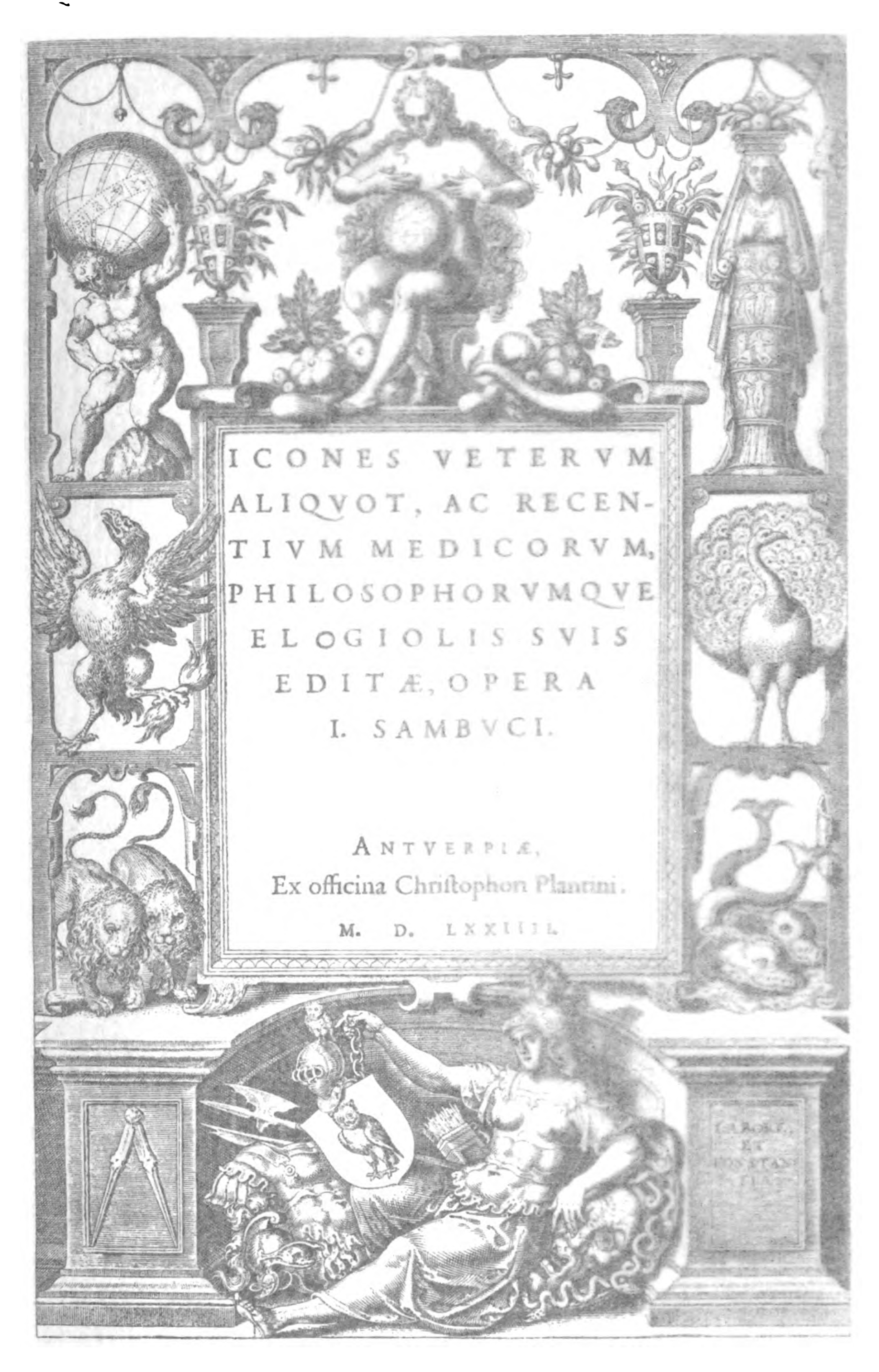


ANS la préface de son *Thesavrvs Thevtonicæ lingvæ,* ou Dictionnaire flamand-français-latin, adressée aux maîtres d'écoles ou membres de la confrérie de St Ambroise, et datée du 13 février 1573, Plantin explique fort au long comment l'idée de cet ouvrage lui est venue et comment elle fut réalisée. Comme tout ce qu'il écrivait, ces pages sont un modèle de style clair et ne manquent pas d'un certain piquant qui en relève la sobriété.

Il raconte qu'étant arrivé à Anvers, sans connaître la langue du pays, il sentit le besoin de l'apprendre et se mit à réunir tous les mots flamands qu'il rencontrait. Après s'être informé de leur signification, il rédigea une première ébauche d'un dictionnaire flamand-français. Ceci se passait de 1550 à 1555. Ayant appris plus tard que des hommes plus compétents travaillaient à un ouvrage de même nature et que notamment Gabriel Meurier avait déjà préparé pour la presse plusieurs écrits du même genre, Plantin abandonna momentanément son projet. Il espérait que bientôt l'un ou l'autre de ceux qui s'occupaient de linguistique publierait un dictionnaire assez développé pour ne pas rester trop au-dessous de ce qu'on avait déjà produit pour d'autres langues. Mais cet espoir ne fut point réalisé. Les traités de Meurier et les vocabulaires composés par d'autres écrivains étaient des nomenclatures de mots, trop pauvres pour mériter le titre de dictionnaire complet de notre langue. Voyant que personne ne prenait en main l'ouvrage qu'il avait projeté depuis de longues années, Plantin se décida à chercher quelqu'un qui pût et voulût entreprendre la tâche de recueillir et de mettre en ordre un lexique flamand-français véritablement suffisant. Il était prêt à se charger des frais du travail préparatoire aussi bien que de l'impression du livre.



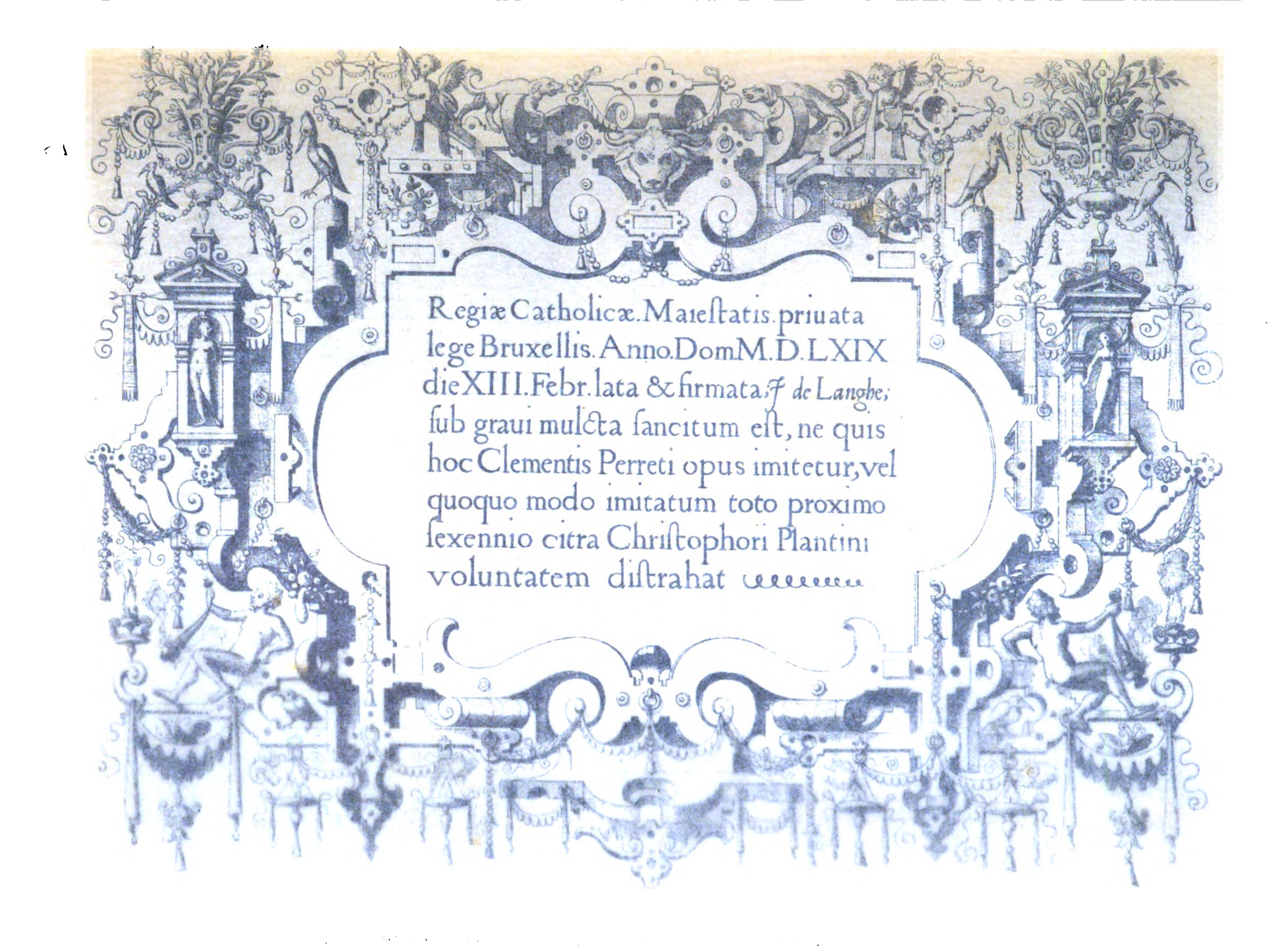
PLANCHE DE : *EXERCITATIO ALPHABETICA*. (Modèles d'Ecriture). — PLANTIN, 1569.
Dessinée par CLEMENT PERRET, gravée par CORN. DE HOOGHE.

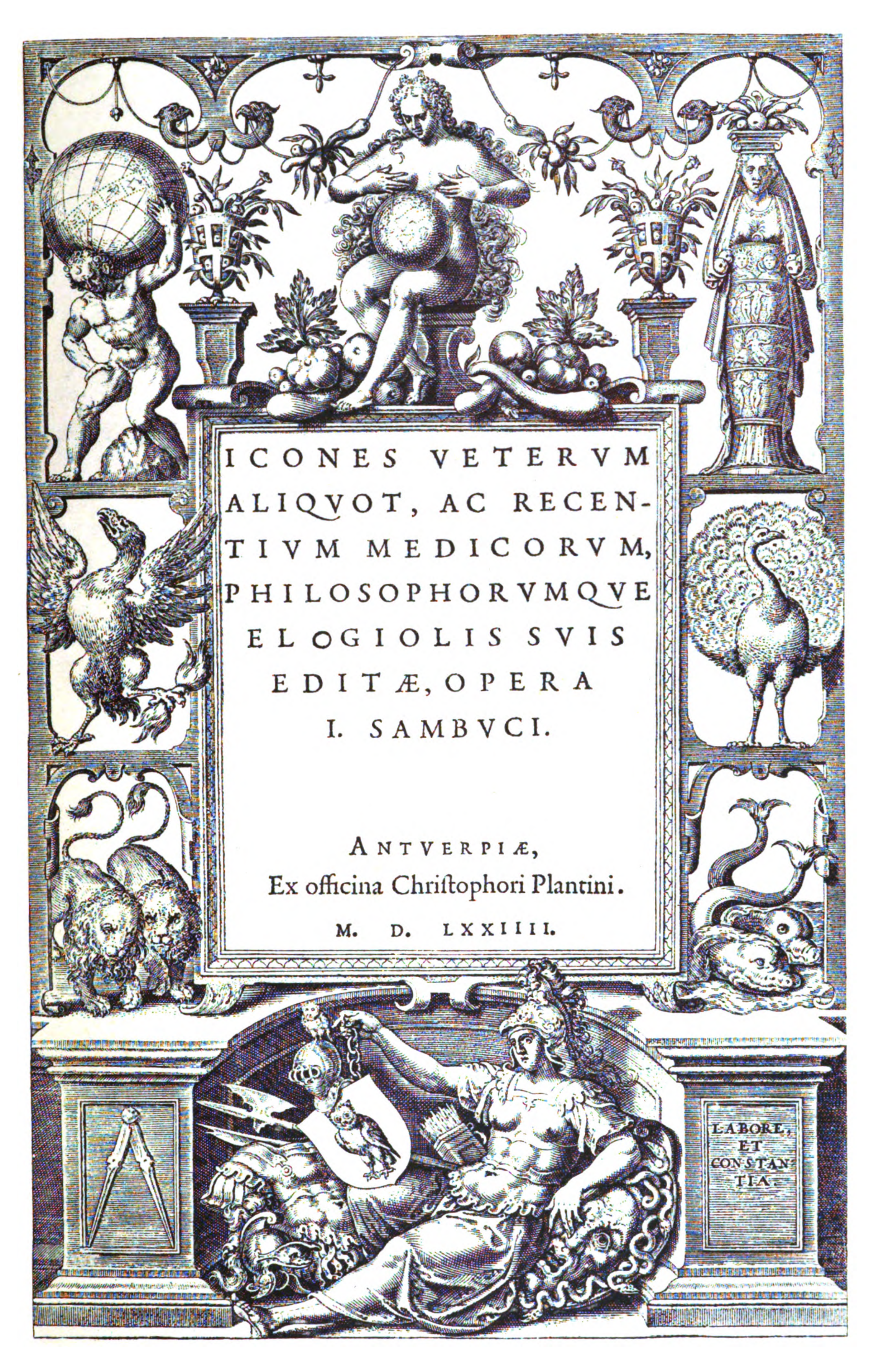


ICONES VETERVM
ALIQVOT, AC RECEN-
TIVM MEDICORVM,
PHILOSOPHORVMQVE
ELOGIOLIS SVIS
EDITÆ, OPERA
I. SAMBVCI.

ANTVERPIÆ,
Ex officina Christophori Plantini.
M. D. LXXIIII.

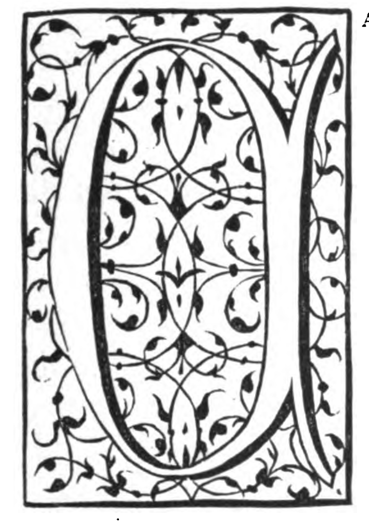
FRONTISPICE DE *ICONES MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE J. SAMBUCI* — PLANTIN [illegible]


Regiæ Catholicæ. Maiestatis. priuata
lege Bruxellis. Anno. Dom. M. D. LXIX
die XIIII. Febr. lata & firmata. J. de Langhe;
sub graui mulcta sancitum est, ne quis
hoc Clementis Perreti opus imitetur, vel
quoquo modo imitatum toto proximo
sexennio citra Christophori Plantini
voluntatem distrahat



FRONTISPICE DE *ICONES MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE J. SAMBUCI* — PLANTIN, 1574

« Cherchant tel personnage, ainsi continue Plantin, il m'en print comme il feroit à quelqu'vn, qui; s'enquestant soingueusement & voulant choisir quelque Architecte ou maistre masson industrieux pour luy dresser quelque bastiment commode; s'addresseroit à plusieurs pour entendre leur aduis : et les trouuant (comme il aduient souuent) differents d'opinion & d'ordonnance, commanderoit à chascun des plus experts d'entre eulx de luy fabricquer vn modelle de sa conception; à ce que finablement, sur la conference des commoditez et incommoditez de chascun d'iceux, il peust plus facilement et seurement arrester le plan et la montee de son futur edifice.



AR m'estant addressé à diuers personnages, que i'estimois suffisants pour satisfaire à mon desseing, & les trouuant de differente opinion touchant la maniere d'y proceder; ie me resolu d'accorder separement auec quatre, à mon aduis, des plus capables pour ce faire. Et, pour ne les forcer de leur naturel ou inclination, & les rendre d'autant plus volontaire à la besongne, ie permis à chascun d'eux (sans que l'vn sceust rien de l'autre) de prendre & continuer tel ordre que bon luy sembleroit : esperant que chascun m'ayant rapporté son ouvrage, nous les ferions conferer ensemble, & rapporter les commoditez de l'vn à l'autre, pour en dresser puis apres quelque forme de bastissage.

« Or l'vn trouua bon de tourner tous les mots & quelques phrases du Dictionnaire Latin-François en Flameng, & aussi tout d'vn train les escrire à part en certain ordre alphabetique.

« L'autre print les mots du Dictionnaire François-Latin, qu'il tourna en Flameng, les redigeant semblablement en l'ordre de l'A, B, C.

« Le troisiesme recueillit de tous les Dictionnaires Flamengs que ie luy peu trouuer, & de l'Aleman (car ie fournissois à vn chascun d'eux tous les livres qu'ils me disoyent leur estre propres) les mots qu'il pensoit conuenir à l'entreprinse, & les reduisoit en l'ordre des lettres selon le Flameng y adioustant l'interpretation Latine apres.

« Le quatriesme en fist aussi comme bon luy sembla. Peu de temps apres l'vn (comme pour arres de ses labeurs) me delivra les mots Latins tournez en Flameng : desquels ie ne faisois qu'acheuer l'impression, y ayant entremise les mots Grecs & François ; quand certaine autre rencontre aduerse arresta de rechef l'entier cours de mes efforts. Quelque temps après toutesfois, ayant reprins courrage, aucuns de ces entrepreneurs m'apporterent leurs copies : lesquelles ie leur fis conferer ensemble ; & ordonnay d'adiouster des autres au plus capable exemplaire les mots qu'ils trouueroyent, ou s'aduiseroyent cependant y defaillir, & y estre convenables. Cecy faisant, il s'en trouua tant (car qui ne sçait la pluralité d'yeulx ioincte ensemble veoir d'auantage qu'vn seul?) que les marges, pour amples qu'elles fussent, ne les

sceurent comprendre. Parquoy fismes adiouster du papier entre chascun feuillet, & puis apres transcrire le tout au net, pour le mettre soubs la presse. Cela que nous commençasmes de faire : ainsi qu'en montrasmes alors certaines feuilles à noz amis, ausquels elles plaisoyent mieulx qu'à nous ; qui, voyant que chascun iour nous y apportoit quelque chose d'aduantage ; non seulement cessasmes d'imprimer : mais, comme bastisseur trop curieux en heritage nouuellement acquis, condemnasmes les feuilles imprimees à estre mises parmy les maculatures, & arrestames de faire encores reueoir, & augmenter les parties de ce modelle par autres maistres ; pensants rendre du premier coup ce Dictionnaire autant accompli qu'il seroit possible. »



DANS la dédicace au Sénat d'Anvers du *Vivæ Imagines partium corporis humani,* livre paru en 1566, Plantin dit que depuis dix ans il travaille à recueillir les matériaux d'un dictionnaire flamand qu'il espère pouvoir faire paraître sous peu. « Ce dictionnaire, dit-il, révélera à tous les richesses de cette langue que jusqu'ici on a regardée comme pauvre. »

Dans la dédicace « Aux excellens et magnifiques Signeurs, Messigneurs les Bourghemaistres, Eschevins, & prudent Senat de la tres-renommée ville d'Anvers, » imprimée en tête de *La premiere, et la seconde partie des dialogves françois, povr les ieunes enfans,* en 1567, Plantin rappelle également qu'au printemps de 1566, il aurait voulu publier, dans l'automne de la même année, un beau dictionnaire flamand-français-latin, mais qu'il dut suspendre l'impression commencée, à cause des troubles politiques et religieux qui survinrent.

Pendant cinq ans, l'ouvrage chôma. En 1572, Plantin le reprit, bien résolu à l'achever et à ne plus permettre, comme il l'avait toujours fait auparavant, que des changements fussent encore apportés à la copie tant de fois remaniée. Cette fois, la résolution fut exécutée comme elle avait été prise, et, en 1573, le *Thesavrvs Theutonicæ lingvæ* vit enfin le jour.

Examinons si les archives de la maison Plantin font connaître d'une manière plus précise les faits exposés dans la préface du *Thesaurus.*

Le dimanche, 28 novembre 1563, Plantin annota dans son « Journal des affaires » ce qui suit :

« Dictionarium latino-gallicum, in-f°. Paris, débiteur par casse, 14 fl. 3 p.

» J'ay achapté ledict livre en blanc (c'est-à-dire non relié) 3 fl. 15 pat. Et l'ay



FRONTISPICE DE *VIVÆ IMAGINES PARTIUM CORPORIS HUMANI* — PLANTIN, 1566,

(Édition flamande de 1568)

dessiné par LAMBERT VAN NOORT, gravé par PIERRE HUYS.

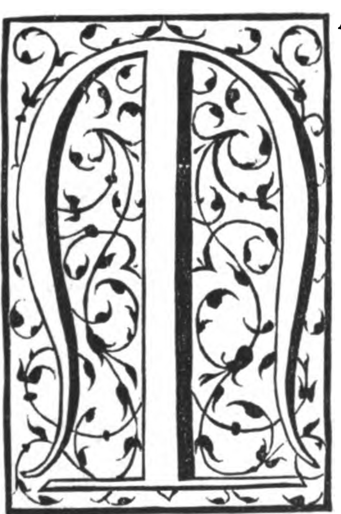
délivré, dès le 25 septembre, à Corneille van Kiele pour en traduire le françois en flameng et pour ce faire ay marchandé et convenu avec luy de luy payer 9 pat. pour chaicun cahier dudict livre, avec condition que je luy ay quicte 5 fl. qu'il me devoit et que je luy donneray encores à la fin de l'œuvre 10 fl. et luy payerai les 9 pat. pour cahier à chaicune fois qu'il me les livrera, dont il m'a faict obligation escrite en mon petit livre jaspé in-4°. Or m'en a il aujourd'huy apporté et livré 12 cahiers parachevés montant à 5 fl. 8 pat. »

Le petit livre jaspé in-4° s'est perdu, mais, par d'autres annotations de Plantin, nous voyons que le dictionnaire acheté à Paris et traduit par Kiel était celui de Robert Estienne.

Le 16 septembre 1564, Kiel ayant fini son travail, Plantin lui paya les 36 derniers cahiers et lui remit le pot de vin de 10 florins promis au debut.

Le premier collaborateur de Kiel fut André Madoets, qui entra comme correcteur au service de Plantin au mois de novembre 1563. A cette époque, il préparait une nouvelle édition de Froissart. Le 20 mai 1564, il travaillait à la Grammaire hébraïque de Jean Isaac et au Dictionnaire flamand. Le premier mars 1565, il vint habiter chez Plantin et se consacra, dès lors, plus spécialement à la rédaction de ce dernier ouvrage. Il y besogna jusqu'au 15 septembre suivant et reçut 6 florins de gages par mois. Pour ses dépenses, Plantin porta en compte 5 florins par mois.

Il devait avoir travaillé assez longtemps au dictionnaire, avant d'être venu habiter chez Plantin, car, la tâche finie, celui-ci lui paya encore 40 florins « pour ce qu'il avoit rassemblé et escript ledict livre à Bruxelles, avant que de venir besongner céans. » Bruxelles est probablement la ville natale de Madoets ; c'est du moins celle qu'il habitait avant de venir à Anvers.



ADOETS a donc pris une part fort considérable à la rédaction du *Thesaurus* et nul doute que ce ne soit lui qui ait fait la traduction du français en flamand d'après un dictionnaire français-latin.

Le dictionnaire dont il s'agit ici est celui qui fut corrigé et augmenté par maître Jean Thierry et publié à Paris par Jacques Dupuis en 1564. L'exemplaire, de format in-folio, qui s'est conservé dans la bibliothèque plantinienne, montre non-seulement les traces d'un long service, mais un quart de la première page porte la traduction flamande écrite à la suite du texte français-latin : *Aage, Aetas, Aevum, Douwe, Ouderdom,* etc.

Immédiatement après l'inscription des 8 florins payés à André Madoets, le 9 avril 1565, une somme de 13 florins et 12 sous est portée en compte comme ayant été payée à maître Quentin Steenhartsius, pour avoir revu 272 feuilles du Dictionnaire,

après qu'André Madoets les eût transcrites. Voilà donc un second collaborateur de Kiel.

Le 14 mai 1564, Plantin paya à Augustin, « pour ce qu'il a reveu le Dictionnaire flameng, » 4 florins 10 sous. Cet Augustin est probablement Augustin de Hasselt qu'on a appris à connaître comme imprimant avec Plantin les écrits de Henri Niclaes.



N 1564, Plantin demanda le privilège de son dictionnaire et le 17 mars de cette année il en obtint un pour six ans. Dans sa requête, il est dit qu'il « a en main ung dictionnaire latino-gallicum en fort grand volume, imprimé à Paris par Jacques Dupuis, lequel il a locuplété et augmenté et y adjousté les significations et expositions en langue thioise, pour servir à la jeunesse de par dechà, lequel il vouldroit bien imprimer en diverses sortes, assçavoir en l'ugne mectant le latin devant, en l'aultre le franchois et en l'aultre le thiois et aussy vouldroit-il imprimer les expositions en italien. »

En janvier 1566, Plantin commença à imprimer son Dictionnaire. Le 26 de ce mois, Pieter Pasch, imprimeur, fut payé pour les trois premiers feuillets qui furent mis au rebut par Plantin. Le travail fut suspendu pendant un an, et ce fut seulement le premier mars 1567 que Klaas Amen, d'Amsterdam, reçut 5 fl. 8 s. pour les trois premières feuilles du Dictionnaire flamand. Du 19 avril au 25 mai 1567, Cornelis Mulener compose les feuilles K, L, M, N du *Thesaurus*. Ce sont là, au témoignage de Plantin, les dernières des douze feuilles imprimées cinq ans avant le 13 février 1573. Le 2 juin 1572, Klaas Amen reprend le Dictionnaire à la feuille N et y travaille jusque dans la semaine du 26 au 31 janvier 1573. Il était secondé par le pressier Joris Van Spangenberg.

Le privilège de 1564 étant périmé depuis 1570, Plantin en demanda le renouvellement au mois de janvier 1573.

« Remonstre en toute humilité, dit-il, Christophle Plantin, prototypographe de Vostre Majesté, comment, depuis vingt ans en ça, il a employé grand temps et bonnes sommes d'argent à colliger et faire colliger et traduire en diverses langues diverses sortes de dictionnaires, pour lesquels il pleut à vostre Majesté, dès le 17 jour de mars de l'an mil V^{c} soixante et quatre, luy octroyer licence et congé avec séclusion que nul autre ne les imprimast dedans six ans après, ainsi qu'il apert par les actes ici joincts soussignés de Langhe. Or comme ainsi soit que, pour diverses raisons, il ait long temps différé de mectre en lumière cestuy-ci flameng-françois-latin, et principalement afin de tousjours l'augmenter, à l'intention de quoy il en laissoit tousjours l'exemplaire dès lors escrit en la chambre des correcteurs, (desquels il tient ordinairement six ensemble pour entendre à la correction des feilles que s'impriment journellement à son imprimerie) à ce qu'à toutes occasions qui s'offriroyent, chacun

d'eux peust corriger et adjouxter à ladicte copie du dictionnaire flameng-françois-latin ce qu'ils trouveroyent bon, comme plusieurs d'entre eux ont fidèlement faict, mais ledict suppliant entend qu'aucuns aussi d'entre eux ayants prins le patron et copie d'iceluy et l'ayant desguisé à leur fontaisie, l'ont vendue à quelques autres libraires ou imprimeurs pour l'imprimer, chose qui seroit au grand préjudice et dommage dudict Plantin. Et pourtant il supplie très humblement Vostre Majesté qu'il luy plaise pour les causes susdictes et que ledict dictionnaire est premièrement maintenant achevé d'imprimer, luy prolonger vostredict privilège et défendre bien expressément que nulluy, qui qu'il soit, n'ait à imiter ni faire imiter cedict Dictionnaire, ne soubs autre tiltre ou manière que ce soit, en imprimer aucun autre non imprimé par cy-devant auquel les mots flamengs précèdent et principalement qui ait esté faict ou aidé à faire par aucun des correcteurs ayants demeuré aux despens et gages dudict Plantin, depuis ledict temps de dix ans en çà que ledict privilège luy fut octroyé et que les exemplaires en ont esté, comme dict est, exposés à la volonté des susdicts demourants en la maison dudict suppliant. »

La prétention exorbitante formulée par Plantin dans cette requête lui fut accordée. Le 14 janvier 1573, il obtint un prolongement de privilège de six ans et il fut défendu à tous autres imprimeurs et libraires d'imprimer, faire imprimer ou vendre un Dictionnaire flamand-français-latin, sous ce nom ou sous un autre, ni d'en faire paraître un où le flamand se trouverait en premier lieu. Il fut, en outre, défendu spécialement d'imprimer aucun ouvrage du même genre qui aurait été fait par ses correcteurs.



ENDANT six ans donc, Plantin seul conservait le droit de publier des dictionnaires flamands. L'arme, qu'il avait eu soin de se faire délivrer contre la concurrence, devait, semble-t-il, être tournée spécialement contre Corneille Kiel qui était sur le point de faire paraître son dictionnaire.

On est tenté de croire que, après avoir obtenu cette espèce de monopole, Plantin fit un accord avec son correcteur, car le privilège inséré dans son *Thesaurus* n'est pas celui qu'il avait obtenu pour ce livre le 14 janvier 1573, mais bien un autre daté du 4 février suivant. Dans ce dernier, le terme de six ans est étendu jusqu'à dix. Quoiqu'il soit toujours défendu de faire un autre dictionnaire flamand-français que celui de Plantin, la mention spéciale, qui concerne les correcteurs et leurs velléités de faire imprimer leurs travaux par d'autres typographes, a entièrement disparu.

Bientôt après, Corneille Kiel commença l'impression de son Dictionnaire flamand-latin. Celui-ci parut en 1574 et porte un extrait du privilège du 14 janvier 1573, dans lequel Plantin rappelle que lui seul avait, pendant six ans, le droit

VV. LAZIVS. 59.



Haud Italo, aut Gallis poſtponam Lazia ſcripta,
Gnauiter ἱστορῶν vela ſecutus erat.
Colligit Auſtriacam ſobolem, Romanaque caſtra,
Vt migrent gentes. plura daturus obit.

PLANCHE DE *ICONES VETERVM ALIQVOT AC RECENTIVM, MEDICORVM PHILOSOPHORVMQVE* — PLANTIN, 1574.
Dessinée et gravée par PIERRE VAN DER BORCHT.

exclusif de publier un dictionnaire flamand. Le livre sortait des presses de Gérard Smits ; une partie des exemplaires porte l'adresse et la marque de Plantin, une autre le nom et l'emblème de la veuve et des héritiers de Jean Steelsius. Ce fut donc aux frais de ces deux éditeurs que l'ouvrage fut imprimé. On comprend que Plantin n'ait pas craint la concurrence du livre de Kiel ; ce dernier, en effet, ne renferme que 240 pages in-8°, liminaires compris, tandis que le sien renferme 560 pages in-4°; il ne donne que la traduction des mots flamands en latin, tandis que Plantin traduit en français et en latin, non-seulement les mots, mais encore une foule de locutions. La première édition du dictionnaire de Kiel, qui devait s'élargir notablement dans les éditions postérieures, n'était donc qu'un abrégé du *Thesaurus teutonicæ linguæ*, et ne renfermait que la cinquième partie de la matière de ce livre.



AR la rédaction et la publication de son dictionnaire, Plantin rendit un service inappréciable à l'étude de la langue flamande ou néerlandaise. Avant cet ouvrage, il n'existait, en fait de lexiques flamands, que des vocabulaires fort incomplets ; un seul livre pouvait prétendre à un titre plus élevé, le *Theutonista* de Van der Schueren ; mais cet ouvrage était, à vrai dire, le dictionnaire d'un dialecte plutôt que de la langue proprement dite. De 1573 date, pour ainsi dire, l'acte d'émancipation du néerlandais, celui-ci devient dès lors l'héritier légitime de tous les dialectes qui auparavant se disputaient la prépondérance. La langue de la Flandre Occidentale avait servi d'idiome littéraire pendant la phase la plus ancienne de notre civilisation, s'étendant de 1200 à 1450. La prospérité de nos contrées, en se déplacant vers l'Est et vers le Nord, donna, dans le cours du XVIe siècle, la prépondérance au dialecte du Brabant. C'est la langue telle qu'elle était parlée à Anvers, le Brabançon, la langue du *Thesaurus* et du Dictionnaire de Kiel, qui, grâce à la situation privilégiée de notre métropole commerciale et grâce aussi aux travaux de Plantin et de ses collaborateurs, devint la langue universelle des Pays-Bas thiois. Il manquait dans nos contrées une capitale et une cour pour opérer cette fusion des dialectes et pour créer l'uniformité, l'officine plantinienne combla cette lacune : elle servit d'Académie où des savants, guidés et encouragés par la vive intelligence de l'imprimeur, effectuèrent un travail dont nos pères avaient le plus grand besoin et dont nous profitons encore tous les jours.

Le principal collaborateur de Plantin dans cette entreprise était un de ses



HUBERT GOLTZIUS.
Gravé par MELCHIOR LORCH.

THESAVRVS THEVTONICÆ LINGVÆ.

Schat der Neder-duytscher spraken.

Inhoudende niet alleene de Nederduytsche woorden/maer oock verscheyden redenen eñ manieren van spreken/ vertaelt ende ouergeset int Fransois ende Latijn.

Thresor du langage Bas-alman, dict vulgairemẽt Flameng, traduict en François & en Latin.



ANTVERPIÆ,
Ex officina Christophori Plantini Prototypographi Regij.
M. D. LXXIII.



HUBERT GOLTZIUS.
Gravé par Melchior Lorch.

THESAVRVS THEVTONICÆ LINGVÆ.

Schat der Neder-duyt-ſcher ſpraken.

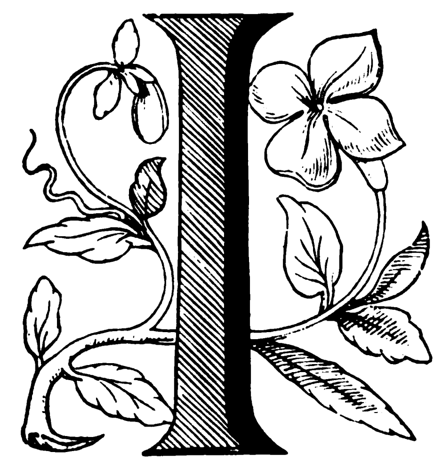
Inhoudende niet alleene de Nederduytſche woorden/maer oock verſcheyden redenen eñ manieren van ſpreken/ vertaelt ende ouergeſet int Franſois ende Latijn.

Threſor du langage Baſ-alman, dict vulgairemēt Flameng, traduict en François & en Latin.



ANTVERPIÆ,
Ex officina Chriſtophori Plantini
Prototypographi Regij.
M. D. LXXIII.

serviteurs les plus fidèles et en même temps un homme d'une instruction solide ; il est devenu le père de la philologie néerlandaise. A tous ces titres, Corneille Kiel ou van Kiel ou Kilianus mérite que nous lui consacrions quelques lignes.



IL était né à Duffel vers 1528. Dans ce village, situé à trois lieues au sud d'Anvers, son grand-père et son père vivaient sous le nom de Abts, alias van Kiel (1).

Dans l'élégie qu'il écrivit à l'occasion de la mort d'Abraham Ortelius, Corneille Kiel déclare qu'il a soixante-dix ans et ne diffère en âge que d'environ deux années avec le célèbre géographe. Celui-ci étant né en 1527 et mort en 1598, il s'en suit que Kiel doit être venu au monde en 1528 ou 1529. Sweertius nous apprend que Plantin alla le chercher à Louvain, pour l'installer comme correcteur dans son officine. Il est probable qu'il travaillait dans une imprimerie de cette ville. Plantin nous a conservé la date exacte où Kiel vint habiter la première fois chez lui. A cette occasion, il annote dans son journal : « Le dimanche, 6e jour de mars 1558, est venu Cornelis.... demeurer céans aux despens et pour tasche commune doibt avoir 13 patards pour semaine, sauf à rabbattre les fautes qui pourroyent estre faictes à l'imprimerie, à rabbattre selon son esgale portion, et aussy luy payeray ce qu'il pourroit faire davantage, s'il advient ainsi, et aussi m'a promis ledict Cornelis.... de prendre garde aux lectres, pastes, formats et autres ustensiles de l'imprimerie, assçavoir de les faire serrer et mectre en ordre par ceux à qui il appartiendra. »

Dès le mois précédent, Kiel était entré au service de Plantin comme ouvrier compositeur. Le 5 février 1558, Plantin inscrivit dans son journal :

« Ledict jour, 5e de février (1558), payé à Pierre De la Porte et à Cornelis, dit *spécial,* 24 pages composées du journal in-24, lectre non pareille, 18 sous. »

Le samedi 12 février 1558, il y annota : « A Cornelis pour 6 jours de travail, à 5 patars par jour, fl. 1.10. »

Jusqu'au 12 mars, Cornelis continue à travailler comme compositeur au *Diurnale,* et à être payé au même taux.

Un article du journal de Plantin, du 21 octobre 1581, prouve que le Cornelis, alias *spécial,* est bien Corneille Kiel. Nous y lisons : « Payé à Cornelis Kiel, alias *spécial,* la somme de florins quarante et deux, etc. »

Le futur philologue commença donc sa carrière comme simple ouvrier. Un mois après son entrée à l'officine plantinienne, Plantin lui confia la fonction de contremaître. Il habitait dans l'imprimerie et touchait la somme modeste de 13 sous par

(1) Voir P. Génard : *Levenschets van Cornelis van Kiel.* Antwerpen, 1874.

semaine. Il est probable que, dès ce moment, il fut employé à lire les épreuves, quoique son engagement avec Plantin n'en fasse point une mention spéciale.


IEL perdit naturellement sa place chez Plantin lors de la déconfiture de ce dernier en 1562-1563. Mais, bientôt après le retour de son ancien patron à Anvers, il rentra à son service. Le 8 décembre 1563, Plantin lui paya la somme de 3 florins et demi pour mettre la grammaire de Brechtanus en flamand, un livre qui ne fut cependant pas imprimé en cette langue. Le 14 janvier 1564, Plantin lui accorde 7 1/2 patards pour chaque forme des poètes in-8°. C'est évidemment d'un travail de correcteur qu'il s'agit ici. Ce fut l'année suivante seulement que Kiel revint demeurer dans l'imprimerie, et cette fois son emploi de correcteur est expressément désigné dans le contrat intervenu entre lui et Plantin.

Le 24 juin 1565, celui-ci annote dans ses registres qu'il a fait avec Corneille Kiel un accord, suivant lequel il lui payera 4 florins pour chaque mois qu'il vaquerait à la correction pour certaines presses et compositeurs. A partir de cette date, Kiel vint loger dans l'imprimerie et Plantin portait en compte pour ses dépenses 4 1/2 florins par mois.

Le 2 février 1567, Plantin annote : « Doresnavant je luy payeray le temps que je ne tiendray que trois ou quatre presses, douze patards par semaine outre les despenses, et en cas que je ne tinsse que deux presses, je seray quicte pour la despense. » Du 22 juin 1567 au dernier mai 1571, le correcteur est payé à raison de 4 florins par mois et son nom est inscrit parmi ceux des ouvriers ordinaires de l'imprimerie. Le dernier mai 1571, Plantin lui accorde 30 sous par semaine. En 1582, il est payé à raison de 4 florins par semaine. A cette époque, Kiel venait probablement de se marier et n'habitait plus dans l'imprimerie. En 1583, il occupe une des quatre maisons construites par son patron dans la rue du St Esprit et paie un loyer de 13 1/2 florins par trimestre. Le 27 janvier 1586, Plantin s'engage à lui compter 100 florins par an et à supporter les frais de son entretien et de celui de sa fille. A partir du 12 mai 1591 jusqu'à sa mort, ses gages restent fixés à 150 florins par an.

Outre son salaire habituel, Kiel reçut quelquefois des indemnités spéciales; ainsi, le 9 septembre 1580, Plantin lui paya 12 florins pour la correction de l'Herbier de Mathieu de Lobel.

Kiel possédait quelques propriétés : c'est ce qui explique comment avec son maigre traitement il sut faire des économies. Le 16 octobre 1574, Plantin lui devait 200 florins, dont il lui promet un intérêt de 7 1/2 p. % par an ; cet intérêt est servi jusqu'au 21 octobre 1585. Ce jour-là, 50 florins furent remboursés ; le 13 janvier 1586,

Kiel en reçut 50 autres ; le 30 janvier, le 11 mars et le 16 mai suivants, chaque fois 25 ; les 25 derniers lui furent restitués à une date non mentionnée.

En 1603, Jean Moretus se reconnaît le débiteur de Kiel pour une somme de 400 florins que ce dernier lui avait comptée en argent ; Moretus s'engage à lui payer 6 1/4 p. % de cet argent, et, en cas de mort de Corneille, à partager ce capital par parts égales entre ses trois filles.

Le 29 août 1606, Anne, la fille aînée de Kiel, épousa Jean Ryckaert, négociant en toiles et veuf d'Élisabeth Buyens. A cette occasion, son père pria la femme de Jean Moretus de payer pour sa fille « ce qui seroit de besoing tant pour les abillements et choses nécessaires pour ses nopces, et despens pour icelles jusques à la somme de quatre cents florins et point plus oultre. » Le trousseau de la mariée se solda par une somme de 217 florins et 3/4 de sous, la noce coûta 184 florins 16 sous ; et tout donc 401 fl. 16 3/4 s., c'est-à-dire un peu plus que le montant des épargnes du vieux Kiel.



UAND il mourut peu de mois après, le 15 avril 1607, il avait encore trois filles en vie. Sa femme, Marie Bosmans, mourut avant 1603; il est probable qu'il s'était marié assez tard. Sa fille Anne, comme on l'a vu, ne se maria qu'en 1606, et eut 13 enfants ; sa fille Marie épousa, le 13 octobre 1609, André de Manghelaer et en eut dix enfants. Sur Catherine, sa troisième fille, les renseignements font défaut ; nous savons seulement qu'elle était majeure le 29 janvier 1610. On peut donc supposer qu'il avait pris femme vers 1581 et que ses enfants vinrent au monde de 1582 à 1586. A la mort de Kiel, Balthasar Moretus s'entremit pour terminer certaines questions d'argent restées en suspens entre le défunt et un marchand de blé appelé de Castro.

Kiel fut enterré au cimetière de Notre-Dame. Sur la pierre tombale qui recouvrait ses restes, on tailla une inscription composée par son ami François Sweerts.

Comme le rappelle son épitaphe et comme nous l'avons déjà vu, Kiel ne consacra pas uniquement ses soins aux travaux des autres. Il écrivit un volume de vers latins ; et traduisit trois ouvrages en flamand : l'*Histoire de Louis XI et de Charles de Bourgogne,* par Commines, publiée par Jean Moretus et par François Raphelengien en 1578 ; *Cinquante Homélies du saint père Machaire,* imprimées par Plantin en 1580 ; *Description des Pays-Bas,* par L. Guicciardini, imprimée à Amsterdam, chez Willem Jansz, en 1612.

Son ouvrage de beaucoup le plus important est son dictionnaire flamand-latin. La première édition est très sommaire : elle ne contient que 120 feuillets ; la seconde, publiée en 1588 et largement augmentée, compte 765 pages ; la troisième, parue en 1599, sous le titre de : *Etymologicum teutonicæ linguæ sive Dictionarium teutonico-latinum,*

en renferme 766 d'un format notablement plus grand. Dans la dernière édition de son livre, l'auteur ne s'est pas contenté de faire suivre les mots flamands de la traduction latine et de leurs homonymes français et allemands ; mais, voulant justifier son titre nouveau, il donne souvent la traduction en anglais, en anglo-saxon, en espagnol, en italien ou en grec, pour faire ressortir la communauté d'origine des mots flamands avec les termes correspondants dans d'autres langues. Au corps de l'ouvrage il ajoute un appendice contenant les mots de provenance étrangère, les dénominations géographiques et les noms propres d'origine germanique. Il rend la valeur de ces derniers en traduisant les parties dont ils se composent, et dans cette interprétation il s'aventure quelquefois un peu trop loin sur les traces de son ami Goropius Becanus, qui, se laissant guider par des analogies de son, expliquait par l'étymologie flamande les noms propres de toute espèce et de toute origine.

APRÈS la mort de l'auteur, le livre eut encore plusieurs éditions. La plus récente et la meilleure est de 1777 et fut publiée par Gérard van Hasselt.

Dans la bibliothèque du Musée Plantin-Moretus se trouve l'exemplaire de la 2e édition du Dictionnaire, revu par Kiel pour la 3e édition et couvert de nombreuses corrections et additions.

Le même Musée possède encore le manuscrit d'un Dictionnaire latin-flamand qui forme le pendant du Dictionnaire flamand-latin. Ces ouvrage est intitulé *Synonymia latino-teutonica* et ne renferme pas moins de 239 feuilles in-folio d'une écriture très compacte. Il a été composé dans la première moitié du XVIIe siècle en Hollande, avec la collaboration et probablement par ordre des frères Juste et François Raphelengien.

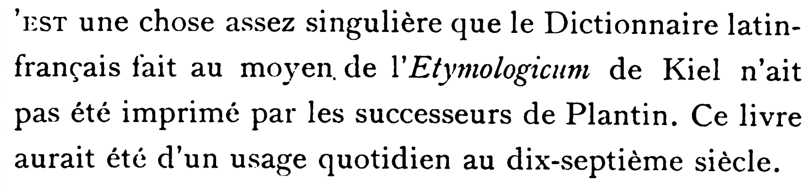
Cet établissement conserve en outre un exemplaire du *Promptuarium latinæ linguæ,* imprimé chez Jean Moretus en 1591, où Kiel a ajouté le flamand aux trois langues dont ce dictionnaire se composait déjà. Le commencement de ce travail fut transcrit en 1614, sous le titre : *Tetraglotton latine, græce, gallice et teutonice, collectore Cornelio Kiliano Dufflæo.*

Un dernier manuscrit de Kiel, conservé dans le même dépôt, est un recueil de ses vers latins. On y trouve un certain nombre de pièces qui avaient été imprimées séparément ; des inscriptions pour des séries de gravures, comme les Collaert, les Galle, les Sadeler et les Wiericx en publiaient beaucoup à Anvers, à cette époque, et un petit nombre d'épitaphes. Plusieurs de ces poésies ont un caractère épigrammatique et nous montrent dans Kiel un esprit observateur qui ne manquait pas de mordant dans l'expression. Le plus grand nombre des pièces servant à expliquer des sujets gravés sont assez insignifiantes. (1)

(1) Nous avons fait paraître, en 1880, dans les publications de la Société des Bibliophiles Anversois, le recueil des vers latins de Kiel.

Le grand titre de gloire de Kiel, celui que le temps fait de plus en plus ressortir, c'est son Dictionnaire flamand-latin. Cet ouvrage est encore aujourd'hui, dans les pays où le néerlandais se parle, le manuel de tous ceux qui étudient la langue ancienne et spécialement celle du seizième siècle ; il forme avec le Dictionnaire de Plantin le premier travail complet entrepris sur notre idiome, travail d'un homme sérieux, à la hauteur de la grande tâche qu'il avait entreprise.

L'*Etymologicum* de Kiel fit en grande partie oublier le *Thesaurus* de Plantin. Ce dernier ne fut point réimprimé, et malgré son mérite réel, on n'y a plus recours que fort rarement. Kiel produisit, à vrai dire, un travail plus scientifique que celui qui porte le nom de son patron. Il ne cherchait pas uniquement à composer un dictionnaire pour l'usage habituel, il se préoccupait encore de l'idée de réunir en un même ouvrage tous les éléments qui pouvaient utilement concourir à donner au Néerlandais sa forme définitive ; il ne traduisit pas seulement les mots ; il étudia leur étymologie et leurs affinités, posant ainsi le premier jalon de la linguistique néerlandaise. Mais la gloire qui revient à Kiel ne peut en rien diminuer la reconnaissance que nous devons à Plantin. Ce dernier montra le chemin, et, par son initiative, il facilita les travaux postérieurs. Sans Plantin, Kiel n'eut probablement rien produit ; le premier conçut le plan et jeta les bases, le second l'exécuta ; celui-là se plaça au point de vue utilitaire, celui-ci au point de vue scientifique ; à eux deux, ils rendirent à notre langue un des plus signalés services dont elle ait jamais eu à se louer.



C'EST une chose assez singulière que le Dictionnaire latin-français fait au moyen de l'*Etymologicum* de Kiel n'ait pas été imprimé par les successeurs de Plantin. Ce livre aurait été d'un usage quotidien au dix-septième siècle.

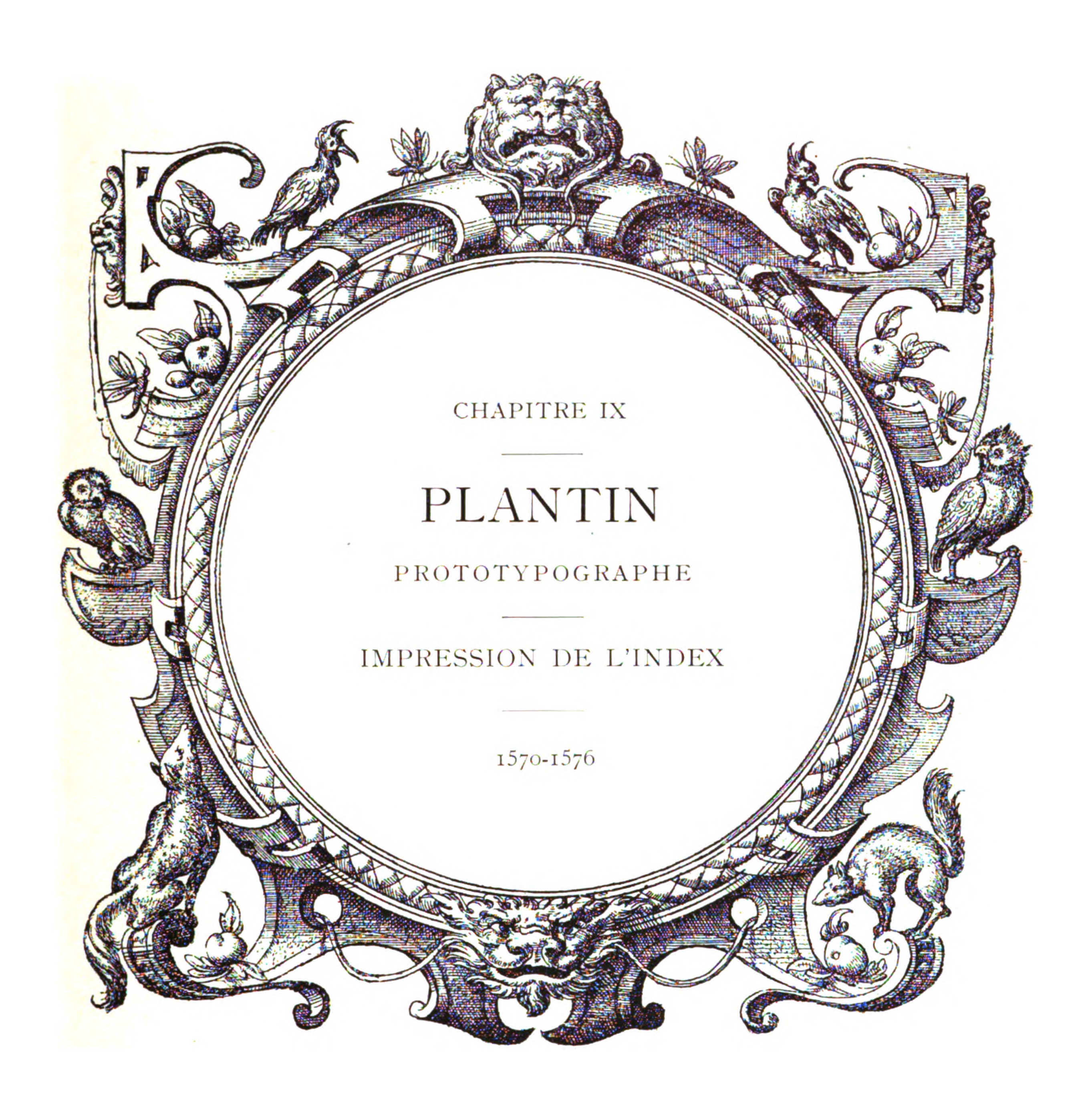
Et plus encore, ce n'est pas sans éprouver un sentiment de regret que nous avons constaté la même indifférence pour les autres œuvres de Kiel. Ses poésies latines, transcrites avec grand soin par la main d'un calligraphe, relues et annotées par l'auteur, se trouvaient dans la bibliothèque des Moretus toutes prêtes à être imprimées; mais les successeurs de Plantin ne se soucièrent point d'accepter ce legs de leur vieux serviteur, et c'est de nos jours seulement que les Bibliophiles Anversois donnèrent à ces productions de la plume du grand lexicographe la publicité qu'elles avaient vainement attendue depuis près de trois siècles. Le Tétraglotte resta également inédit. Ajoutons-y que la première édition du Dictionnaire flamand-latin de Kiel fut imprimée chez Gérard Smits, que sa traduction de Commines fut imprimée aux frais des deux beaux-fils de Plantin, Jean Moretus et François Raphelengien, et que sa belle traduction de Guicciardini ne put trouver d'éditeur de son vivant et ne fut imprimée qu'après sa mort à Amsterdam.

Quand nous réfléchissons à tous ces faits, nous en concluons que Plantin méconnaissait la valeur du plus méritant de ses collaborateurs et nous nous sentons péniblement affectés en voyant comment un homme de cette valeur fut traité dans une famille qui discernait si bien les talents des philologues classiques.

Non-seulement Kiel était mal payé, mais il était régulièrement inscrit parmi les ouvriers de l'imprimerie. Quand Plantin envoyait à ses correspondants les salutations de ses amis et collaborateurs, jamais le nom de son correcteur ne s'y trouve mêlé. Au banquet de noces de Raphelengien, en juin 1565, quand Plantin conviait ses associés, les Bomberghen, Becanus et Scotti, ses amis, Alexandre Grapheus et Obertus Gifanius, ses collègues, Jérôme Cock, Jean et Pierre Bellere, Nuyts et Birckman, il n'oubliait point les littérateurs travaillant pour lui, André Madoets et Antoine Tilens; mais il négligea d'adresser une invitation à Corneille Kiel.

Rarement aussi l'illustre savant intervint dans les actes de la vie privée de son maitre. Sur le point de s'absenter temporairement d'Anvers, le 21 novembre 1568, Plantin constitua Kiel son fondé de pouvoir pour faire rentrer les créances et agir en justice en son nom. A l'acte de cession de l'imprimerie de Leyde, passé le 26 novembre 1585 et au codicille fait par Plantin à son testament, le 7 juin 1589, Kiel signa comme témoin. Ce furent là les seules marques de confiance que ses patrons lui accordèrent pendant le demi-siècle qu'il resta à leur service.





CHAPITRE IX

PLANTIN

PROTOTYPOGRAPHE

IMPRESSION DE L'INDEX

1570-1576

ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE : *ICONES VETERVM ALIQVOT, AC RECENTIVM MEDICORVM, PHILOSOPHORVMQVE ELOGIOLIS SVIS EDITÆ, OPERA I. SAMBUCI*, 1574.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.



CHAPITRE IX



ÈS les premiers temps de l'Église Chrétienne, elle enseigna que le croyant devait éviter la lecture des livres qui pourraient mettre en danger sa foi. Lorsque le Christianisme fut devenu la religion d'État, les empereurs ordonnèrent de brûler les livres hérétiques et de siècle en siècle les condamnations et la désignation des livres interdits fut un des soucis des autorités ecclésiastiques. Aussitôt que Luther eut répandu ses doctrines par ses écrits, le pape prit des mesures pour prévenir les effets des livres de l'hérésiarque. Le 15 juin 1520, Léon X par sa bulle *Exurge* en défendit la lecture, l'impression, la possession. Dans le courant de la même année les inquisiteurs firent brûler publiquement les livres en Allemagne et en Belgique. (1) L'édit impérial du 8 mai 1521 promulgue la même défense et menace de l'exil et de l'interdit quiconque y contrevient. Le même édit ordonne encore que dorénavant une censure sera exercée sur tout ouvrage destiné à l'impression.

Cette première ordonnance fut suivie d'un grand nombre d'autres, qui toutes furent impuissantes à déraciner les doctrines nouvelles. Jugeant qu'il valait mieux

(1) Voir sur l'Histoire de l'Index Dr Fr. Heinrich Reusch : *Der Index der Verbotenen Bücher*. Bonn, Max Cohen, 1883-1885.

empêcher les livres de paraître que de les condamner quand ils avaient paru, l'empereur, par son édit du 14 octobre 1529, défend sous peine de mort et de confiscation des biens, de prêcher ou de soutenir les doctrines de Luther, de Jean Wiclef, de Jean Huss, de Marcilio de Padoue, d'Oecolampadius, de Zwingle, de Mélanchton et d'autres auteurs de leur secte ; d'imprimer ou transcrire, de vendre, acheter ou distribuer, de lire ou garder leurs livres, ainsi que les Nouveaux Testaments imprimés par Adrien Van Berghen, Christophe Van Remonde et Jean Zel, tous pleins des hérésies luthériennes. Cette défense s'étend à tout livre ayant paru depuis dix ans sans nom d'auteur ou d'imprimeur, et à tout imprimé sentant, dans le texte ou dans la préface, l'erreur ou la mauvaise doctrine. Ceux qui possèdent de pareils livres doivent les remettre aux autorités, le tout sous peine, pour les hommes, d'être brûlés vifs, pour les femmes, d'être enterrées vivantes.



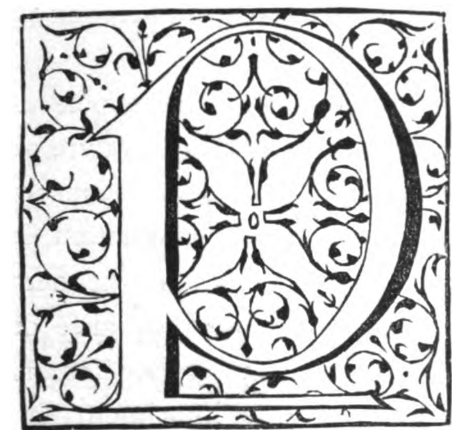
L est défendu en outre d'imprimer les Saintes Écritures, ou partie d'elles, en langue vulgaire, et tout autre livre traitant de matières ecclésiastiques, à moins que le curé ne les ait vus et approuvés ; nul ouvrage, quelle que soit la matière dont il traite, ne peut dorénavant être publié sans l'autorisation du pouvoir temporel, et ce sous peine d'une amende de cinq florins d'or.

Par une ordonnance du 7 octobre 1531, cette peine fut rendue plus sévère ; les contrevenants encouraient l'exposition publique et la marque au fer chaud, ou bien devaient avoir un œil crevé ou un poing coupé, à la discrétion du juge.

Cette loi barbare demeurant inefficace contre les adhérents des doctrines condamnées, l'empereur résolut de redoubler de rigueur et de sévir d'une manière encore plus impitoyable contre tous ceux qui embrassaient ou favorisaient la réforme et spécialement contre les typographes et les libraires. Par son ordonnance du 29 avril 1550, il punit de mort ceux qui impriment ou répandent des livres condamnés en 1529. Au lieu de leur faire grâce s'ils rentrent au giron de l'église, on ne leur promet plus que la commutation du genre de supplice. Ceux qui persistent doivent être brûlés vifs ; les hommes qui abjurent l'hérésie doivent être décapités, les femmes enterrées vivantes.

La peine contre les imprimeurs qui publient quoique ce soit, sans autorisation préalable, est portée de 5 florins d'or à 20, et si le livre contient quelqu'erreur, ils sont punis de mort. Les maîtres répondent des ouvriers qui travaillent chez eux. Pour devenir imprimeur, il faut une licence impériale, que l'on acquiert seulement après avoir fourni des preuves de capacité et de bonne conduite, et après avoir prêté serment de ne rien imprimer ni faire imprimer dans une ville autre que celle où l'on a été admis, de ne rien publier, sans mettre en tête son adresse, ainsi que le contenu du privilège, et de déposer, entre les mains des visiteurs, un exemplaire de chaque

livre nouveau. Les libraires ne peuvent ouvrir leurs ballots qu'en présence des censeurs ; il ne leur est permis d'exercer leur métier qu'après avoir été examinés ; ils doivent exposer dans leur boutique la liste des livres réprouvés, dressée par l'Université de Louvain, et l'inventaire de ceux qu'ils ont en magasin, sous peine de cent florins d'amende. Cette ordonnance devait être publiée de nouveau de six en six mois et était déclarée exécutoire, nonobstant privilèges, ordonnances, statuts, coutumes ou usages y contraires.



ARTOUT où elle existait, l'Inquisition veillait aux dangers dont la presse hétérodoxe menaçait l'église catholique, et, dans les pays où le tribunal de la foi n'était pas introduit, les souverains, à l'exemple de Charles-Quint, édictèrent, à partir de 1521, des mesures sévères contre la liberté de l'imprimerie.

Philippe II, en montant sur le trône que l'abdication de son père venait de rendre vacant, s'empressa de confirmer les prescriptions dirigées contre les fauteurs d'hérésie, et, conformément à son génie plus despotique et plus méticuleux, il aggrava encore les entraves si lourdes que son prédécesseur avait imposées à l'industrie du livre.

Par le premier article de son ordonnance du 19 mai 1570, ce prince crée un emploi de prototypographe « pour avoir superintendance sur le fait de l'imprimerie. » « Il aura auctorité, dit l'édit, d'examiner et approuver les maistres et ouvriers de l'imprimerye de nosdictz pays de par deçà et leur donnera, et à chascun d'iceulx, lettres de leur ydonéité, suyvant leurs facultez, sur lesquelles lettres se debvront par après requérir lettres de confirmation et approbation de Nous ou de nostredict lieutenant et gouverneur général de par deça. »

Les maitres imprimeurs qui se présentent pour obtenir l'autorisation du prototypographe doivent exhiber un certificat de l'évêque diocésain, de son vicaire ou de l'inquisiteur, constatant leur bonne conduite et leur orthodoxie, et un second témoignage du magistrat de leur lieu de résidence, concernant leur bonne vie et réputation. Le prototypographe peut se faire assister par un ou deux des maitres les plus expérimentés du métier et d'un notaire, qui fera l'expédition des lettres.

Avant d'être admis à exercer leur métier, les imprimeurs doivent prêter le serment suivant : « J'accepte et professe, sans les mettre en doute, tous et chacun des points qui sont contenus dans le symbole de la foi dont se sert la Sainte-Église romaine et qui ont été donnés, définis et déclarés par les saints canons, les conciles généraux et surtout par le saint synode de Trente ; et je promets et jure au souverain pontife de Rome, le vicaire de Jésus Christ en ce monde, une vraie obéissance ; en même temps, je condamne et rejette toutes les hérésies que l'Église a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu me soit en aide et les saints Évangiles de Dieu. »

Les ouvriers doivent produire les mêmes certificats et obtenir les mêmes lettres d'autorisation avant de pouvoir entrer dans un atelier.

Les commissaires, députés à l'inspection des imprimeries, sont également tenus de s'assurer de la capacité des correcteurs, d'inscrire leurs noms, le lieu et la date de leur naissance, le nom de leurs parents, et leur manière de vivre. Ils examinent les récipiendaires sur les langues dans lesquelles ceux-ci veulent corriger.

La même ordonnance règle en détail de quelle manière les commissaires royaux et les inspecteurs nommés par l'évêque doivent examiner les livres nouveaux et visiter les imprimeries et les librairies.



LE prototypographe prélève un droit sur les personnes qui se présentent à l'examen ; il tient un livre ou registre « auquel il escripvra les noms de tous et chascun des maistres dudict mestier, annotant le pays & lieu dont ilz sont natifz, & où ilz tiennent leur résidence & bouticque, ensemble la qualité de leurs personnes. » Dans ce livre seront également inscrits les ouvrages que chaque imprimeur fait paraître avec l'indication du jour et de l'an où il les commence et de la date où il les termine. Une foule d'autres prescriptions minutieuses règlent les rapports entre les imprimeurs et le prototypographe.

Le 10 juin 1570, Philippe II désigna Plantin pour remplir cet office et pour « jouir des honneurs, droits, prééminences, franchises et libertés, » détaillés dans son ordonnance du 19 mai 1570.

Les honneurs et franchises résultant de la dignité de prototypographe se réduisirent pour Plantin à un surcroît de travail et de tracasseries. Sur sa demande, il fut exempté en 1574 de loger des soldats. C'est la seule faveur qui lui fût accordée en considération de ses fonctions. On lui avait bien promis de lui faire bâtir une maison spacieuse sur la place de Meir à l'endroit où le temple des Gueux s'était élevé en 1566 ; on fit même des préparatifs en 1573 pour mettre la main à l'œuvre, mais aucune suite sérieuse ne fut donnée à ce projet. En 1576, Plantin nous apprend que le terrain avait été désigné, mais qu'il n'avait pu en prendre possession, parce que l'argent lui manquait pour y exécuter les travaux nécessaires, de même que les pouvoirs lui faisaient défaut pour contraindre les imprimeurs à se soumettre aux prescriptions du décret. Ils ne lui présentaient pas leurs livres à approuver et ne lui envoyaient pas d'exemplaires des publications achevées.

Plantin avait été désigné à son insu comme prototypographe et n'accepta cette charge qu'à son corps défendant. Il protesta qu'il n'avait qu'une connaissance imparfaite de la langue du pays et qu'il était accablé de besogne par l'exécution de la

Bible Polyglotte, à laquelle il travaillait en ce moment. Il recherchait, disait-il aux officiers du roi, bien moins les dignités que les moyens d'acquitter ses dettes.

Rien n'y fit : il fut obligé d'accepter sa nomination. Il prêta serment entre les mains de monseigneur Tisnacq, président du Conseil privé de Sa Majesté, et entra en fonctions le 18 juin 1570. Il est fort probable qu'il dut cette dignité à la recommandation d'Arias et qu'il ne l'accepta que sur les instances du docteur espagnol.



SELON les prescriptions de l'ordonnance royale, Plantin, dans l'exercice de sa charge de prototypographe, tenait un registre dans lequel il inscrivait tous les imprimeurs et graveurs qu'il avait examinés et auxquels il avait délivré des certificats constatant leur aptitude à exercer leur art. Il y annote ordinairement leur résidence, parfois leur âge et leur lieu de naissance, et le plus souvent le nom du maître chez lequel ils ont appris leur métier, le temps qu'ils ont travaillé chez lui, les langues qu'ils connaissent et la partie de la typographie à laquelle ils se sont spécialement appliqués.

Nous avons conservé ce précieux registre. Il s'ouvre par une lettre de Plantin adressée aux imprimeurs de Louvain et datée du 17 juin 1570, pour les remercier des félicitations qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de sa nomination.

Le premier des certificats inscrits fut délivré le 30 juin 1570, le dernier, le 7 juillet 1576. Leur nombre total se monte à 62. Les imprimeurs et graveurs examinés par Plantin sont : Louis Van de Winde, Jacques Bosschaert et André Corthaut, de Douai ; Jean Schaeffer, Jean Van Turnhout, le vieux, et Jean Van Turnhout, le jeune, de Bois-le-duc ; Michel Van Hamont, de Bruxelles ; Jean Van den Steene, père et fils, Gislain Manilius, Barthélémi Gravius, Gilles Van den Rade, Pierre De Clerck, de Gand ; Herman Janssen et Guillaume Jacobsen d'Amsterdam ; Jacques Janssen, imprimeur de gravures sur bois, et Jean Van Genue (Jean de Gênes), tailleur et imprimeur de figures sur bois, de Bruges ; Servais Van Sassen, Pierre Phalesius, Jérôme Wellens, Pierre Zangrius, Reynerus Velpius, Jean Bogard, Jean Maes, Rutgerus Velpius, Jacques Heyberch, Jean Foulerus, Gérard Van Boucle et Pierre Fabri, de Louvain ; Aimé Tavernier, Jean Van Ghelen, Thierry Van der Linden, Henri Loæus, Jean Verwithagen, Pierre Mesens, Henri Alsens, Guillaume Van Parijs, Jean Van Waesberghe, Mathieu Van Roy, Daniel Vervliet, Philippe Nutius, Gilles Van Diest, père et fils, Jean Trognesius, Jean Liefrinck, Gérard De Jode, Sylvestre Van Parys et Antoine Van Leest, (ces quatre derniers étaient tailleurs et imprimeurs de figures), Gérard Smits, Jean Pasch, Nicolas Spor, Mathieu Rysche, Chrétien Howels, Henri De Grove, Jeanne Joachim, veuve de Gilles Van den Bogaerd (ces deux derniers imprimaient des cartes à jouer), François de Raphelen-

gien, Jean Moulins, Guillaume Rivière, d'Anvers; George Wilbroti, de Leide; Arnaud Hendricxsen, de Delft; Isebrant Versteghen, de Steenwyck; Josse Destrée, d'Ypres. Peu après la nomination de Plantin, les fonctions du prototypographe devinrent une espèce de sinécure. Du 30 juin au 31 août 1570, il délivra 41 certificats; du 1r septembre au 31 décembre de la même année, il n'en délivra que trois; dans l'année 1571 nous en comptons trois, deux en 1572, aucun en 1573, deux en 1574, quatre en 1575, sept en 1576.



D'APRÈS une note retrouvée dans ses papiers, Plantin interrogeait les candidats typographes sur les points de savoir où, quand et pendant combien de temps ils avaient appris et exercé leur métier et à quelle spécialité ils s'étaient appliqués. Il leur faisait indiquer sur une feuille de papier l'ordre des pages pour l'imposition d'une feuille d'impression, composer un texte et le mettre en châssis. Ils devaient, en outre, montrer qu'ils connaissaient le maniement de la presse, qu'ils comprenaient ce qu'ils imprimaient et s'entendaient à la correction. Ceux qui se trouvaient déjà à la tête d'une imprimerie étaient tenus de produire un échantillon de leurs publications, ainsi qu'un catalogue des livres édités par eux, avec l'indication du nombre des pages et du prix de vente.

En 1570 et en 1571, Plantin examina aussi quelques ouvriers typographes, mais il n'annota guère que ceux de l'atelier d'Aimé Tavernier et du sien propre; encore se contenta-t-il, pour ces derniers, d'inscrire simplement leur nom dans son registre.

Il tint note en outre d'une dizaine de déclarations fournies par les maîtres imprimeurs touchant des apprentis qu'ils avaient pris à leur service.

Nous n'avons découvert dans les papiers de Plantin aucun indice qui permette de supposer que, en dehors de l'expédition de ces certificats et de la tenue de son registre, il ait exercé d'autres prérogatives ou rempli d'autres devoirs inhérents à la charge du prototypographe.

Les deux imprimeurs anversois, qui signèrent avec lui la plupart de ces certificats, sont Jean Verwithagen et Aimé Tavernier.

En 1576, les troubles qui depuis de longues années agitaient nos provinces amenèrent une crise. La ville d'Anvers fut pillée par les soldats espagnols, les États se proclamèrent indépendants du roi d'Espagne, et l'autorité du lieutenant de Philippe II fut réduite à néant. Sous un régime où la Réforme trônait dans les conseils de la nation et des grandes communes, il ne pouvait être question de persécuter les imprimeurs de livres hérétiques, et la charge de prototypographe fut

virtuellement abolie. Après la restauration du pouvoir royal en 1585, l'ordonnance concernant cet office resta à l'état de lettre morte, mais Plantin ne continua pas moins, jusqu'à la fin de sa vie, d'en porter le titre, et, pendant près de trois siècles, ses successeurs conservèrent sur leurs publications l'adresse : *Ex Architypographia Plantiniana.*

A partir de son entrée en charge, Plantin prit le nom d'imprimeur du roi sur les pièces officielles, les placards et les ordonnances qui paraissaient dans son officine.

L'année même où il reçut le titre de prototypographe, il publia trois éditions d'un catalogue des livres défendus, qui forme un appendice à l'édit du roi d'Espagne concernant ces ouvrages. L'année précédente, il avait publié un appendice à l'Index du Concile de Trente. Ce dernier parut en formats in-16° et in-folio-plano. Sous cette forme il était affiché dans les boutiques des libraires. Le Musée Plantin-Moretus en possède un exemplaire, peut-être unique, portant la signature du secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté. Les catalogues de 1570 sont beaucoup plus étendus, ils comprennent l'Index du Concile de Trente et l'appendice imprimé en 1569 : l'une des éditions comprend 103 pages in-8° et l'autre 119 ; tandis que l'appendice de 1569 en compte seulement 80 de format in-16°.



SUIVANT les prescriptions du Concile de Trente, tous ces catalogues renferment trois classes d'ouvrages condamnés. Dans la première sont indiqués les auteurs dont tous les livres, déjà publiés ou encore à paraître, sont prohibés. Dans la seconde se trouvent les écrits condamnés quoique leurs auteurs ne soient pas sortis du sein de l'Église. Dans la troisième sont compris les publications anonymes contraires à la saine doctrine.

L'Index plantinien comprend l'Index du Concile de Trente et l'Appendice dont nous avons parlé plus haut et qui porte le titre de « Appendix venerabilium deputatorum quibus a duce Albano et Philippo II Catholici Regis auctoritate Catalogi augendi cura commissa fuit. Bruxellis mense septembri 1569. »

La part qu'Arias Montanus a prise à la rédaction de l'Appendix doit avoir été prépondérante, et cela seul servirait à expliquer pourquoi Plantin, dans la maison duquel travaillait le docteur espagnol, fut chargé de l'impression.

Le 10 mai 1570, il écrivit au roi « Le duc d'Albe m'a chargé l'année passée de faire pour le service de Votre Majesté un catalogue des livres prohibés pour en purger les bibliothèques de ses États. Je l'ai fait et, conformément à cette liste, ces ouvrages seront écartés. J'ai moi-même assisté à ce travail dans la ville d'Anvers, et Dieu aidant il s'est accompli sans préjudice pour personne. Une réunion a eu lieu à Bruxelles où étaient présents les inquisiteurs généraux, l'évêque d'Anvers, Tiletanus, le doyen de Bruxelles actuellement évêque de Bois-le-duc, et le frère Alonso de Contreras. Je fus chargé d'y aller pour recueillir les avis des évêques et des Univer-

sités et ordre fut donné de faire un catalogue général pour purger toute la terre de mauvais livres. (1)

Les index de Plantin ne sont pas les premiers en date. En 1546, Charles-Quint avait fait imprimer, à la suite de son édit, les noms et les livres des hérétiques de cette époque. Cette liste avait été dressée par la faculté de Théologie de l'Université de Louvain et imprimée à Louvain par Servais van Sassen. En 1550, le même imprimeur publia, sur l'ordre du même souverain, deux éditions flamandes, une édition française et une édition latine, en petit in-4°, d'un catalogue de livres défendus depuis 1544, dressé par l'Université de Louvain. L'année suivante, Jean André fit paraître à Paris « le catalogue des livres examinez et censurez par la faculté de Théologie de l'Université de Paris. »



N 1551 l'index de Louvain fut publié en Espagne par l'inquisiteur général Valdès; de 1543 à 1556, la Sorbonne de Paris fit paraître plusieurs éditions d'un index des livres prohibés. Le Sénat de la ville de Lucques publia le premier index en Italie, en 1545 ; les autorités ecclésiastiques en publièrent à Venise en 1549, à Florence en 1552, à Milan et à Venise en 1554. En 1559, par ordre de Paul IV, le premier index papal parut à Rome chez Antoine Bladus ; un second, à Venise, chez Jérôme Lilius ; un troisième, à Bologne, chez Antoine Giaccarello et Pelegrino Bonardo ; un quatrième à Gènes, un cinquième à Avignon. L'Index du Concile de Trente parut à Rome chez Alde Manuce en 1564 et fut depuis lors réimprimé dans un grand nombre de villes.

En 1571, Plantin fit paraître un livre qui formait un appendice indispensable au catalogue des livres prohibés. C'était l'*Index expurgatorius,* imprimé aux frais de Philippe II, non pour être vendu publiquement, mais pour être distribué aux censeurs dans les différentes villes de son royaume. Le collège qui était chargé de la rédaction siégeait à Anvers ; il se composait de l'évêque, qui présidait, d'Arias Montanus et d'autres théologiens. L'*Index expurgatorius* signale les parties des livres entachés d'erreurs religieuses qui devaient disparaître. Dans chaque ville, un libraire était chargé d'expurger les ouvrages incriminés et une fois cette besogne faite, soit à coups de ciseaux, soit à coups de tampon, l'écrit pouvait être mis en vente.

La liste des auteurs, qui devaient subir cette révision, telle qu'elle se trouve dans la table de l'*Index expurgatorius,* fut publiée séparement par Plantin pour être affichée dans les boutiques des libraires. Le Musée Plantin-Moretus a conservé un exemplaire de cette pièce.

---

(1) *Correspondencia del Doctor Benito Arias Montano con Felipe II* etc. (Colleccion de Documentos inéditos para la Historia de España. Tome XLI, p. 174.







CHRISTOPHE PLANTIN
SON FILS CHRISTOPHE ET LEUR PATRON.

JEANNE RIVIÈRE
SES SIX FILLES ET St JEAN BAPTISTE

Volets du triptyque qui ornent le monument sépulcral de Plantin dans la Cathédrale d'Anvers ; peints en 1591 par Crépin van den Broeck.

CHAPITRE X

LA FAMILLE DE PLANTIN



ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE : *ICONES VETERUM ALIQUOT AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ELOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI* — PLANTIN, 1574.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.





Nous ne connaissons point de particularités touchant la vie de Jeanne Rivière, l'épouse de Plantin. Cette absence de détails nous permet de conclure qu'elle fut une femme simple, vivant uniquement pour son mari et ses enfants et ne sortant guère du cercle restreint de son ménage.

Il est probable qu'elle ne savait pas écrire, car, parmi les nombreuses lettres et les documents de toute nature que possèdent les archives du Musée Plantin-Moretus, il ne se trouve aucune pièce de sa main ; nous n'y avons rencontré qu'une seule lettre à son adresse, celle que Jean Gassen lui écrivit le 13 mai 1568.

Nous sommes mieux renseignés sur l'existence des enfants de Plantin, grâce surtout à une lettre qu'il écrivit, le 4 novembre 1570, à Çayas et dans laquelle, à la demande de l'homme d'état espagnol, il fournit de nombreux détails sur les premières années de ses filles (Document VII).

Dans cette missive, Plantin constate que Dieu ne lui a pas laissé de fils en vie ; ce qui prouve que son plus jeune enfant, Christophe, baptisé à la Cathédrale d'Anvers, le 21 mars 1566 (1567), n'atteignit pas, comme le dit Van Straelen, l'âge de douze ans, mais mourut avant d'avoir accompli sa quatrième année.

En 1570, il lui restait cinq filles. Il en avait eu une sixième dont le portrait figure sur le tableau du monument funèbre de Plantin à la Cathédrale d'Anvers.

Elle y est représentée âgée de dix ans environ et la tête surmontée d'une croix indiquant qu'elle est morte.

Plantin eut à cœur de donner à ses filles une éducation qui développât leur intelligence et les mît à même de s'occuper utilement dans ses ateliers. Il s'attacha en même temps à en faire de bonnes ménagères, habituées au travail, et capables d'aider leur mère ; il chercha à leur inculquer, dès leur tendre jeunesse, l'horreur de la vanité qui fait dédaigner les occupations manuelles et de la paresse qui fait abandonner aux domestiques les travaux de la maison.



L suivit pour ses enfants un système d'éducation, conforme aux règles qu'il s'était tracées à lui-même, et selon lesquelles le travail seul élève l'homme moralement et matériellement. Il leur appliqua cette maxime avec la fermeté qui caractérisait ses rapports avec ses subordonnés. Dès leur première enfance, il leur faisait apprendre à lire et à écrire, et, chose à peine croyable, depuis l'âge de quatre à cinq jusqu'à l'âge de douze ans, les quatre premières de ses cinq filles étaient employées à lire les épreuves de l'imprimerie de quelqu'écriture et dans quelque langue qu'elles fussent. Dans les intervalles de leurs études et de leurs occupations de correcteurs, elles s'initiaient aux différents travaux de l'aiguille.

La première, Marguerite, avait atteint l'âge de 23 ans à la fin de l'année 1570 ; elle était donc née en 1547, avant l'arrivée de Plantin à Anvers. Elle apprit avec une grande facilité à lire et à bien écrire. A l'âge de douze ans, Plantin l'envoya à Paris chez un de ses parents, probablement Pierre Porret, pour lui faire enseigner, par le maître d'écriture du roi, la calligraphie, dont à cette époque on faisait plus de cas que de nos jours. Malheureusement, les yeux de la jeune fille s'affaiblirent si fort qu'il lui devint bientôt impossible d'écrire deux lignes de suite. Plantin la fit revenir de Paris, et depuis lors, elle ne fut plus capable de s'adonner à une besogne exigeant une bonne vue.

A l'âge de dix-huit ans, elle fut demandée en mariage par François Raphelengien (de Ravelenghien, Van Ravelinghen ou Raphelengius). Celui-ci était né à Lannoy, petite ville des environs de Lille, le 27 février 1539. Son père s'appelait Jacques, et il avait un frère nommé Philippe. Selon Sweertius, il fit ses premières études littéraires à Gand ; il se rendit ensuite à Paris pour s'y perfectionner dans la connaissance du grec et de l'hébreu, sous les professeurs les plus renommés et spécialement sous Jean Mercerus. De là il passa en Angleterre, où il enseigna le grec à l'Université de Cambridge. Ce dernier détail paraît assez difficile à admettre vu que Raphelengien n'avait que 25 ans quand il entra au service de Plantin. Suivant un autre document, il n'aurait eu que 21 ans quand il vint habiter Anvers. En effet, dans un

acte, passé le 10 février 1576, Christophe Plantin et Jean du Moulin, libraire anversois, déclarent devant le magistrat qu'à cette date François Raphelengien demeurait à Anvers depuis quinze ans (1) ; il y serait donc arrivé en 1561. Étant venu à Anvers, continue Sweertius, il visita la boutique de Plantin pour y acheter quelques livres. Croyant avoir des dispositions pour le métier de correcteur, il offrit ses services à Plantin. Le 12 mars 1564, un accord est conclu, suivant lequel François Ravelinghen — tel est le nom qu'il porte dans l'acte — s'engage à servir de correcteur pendant deux années entières ; à l'expiration de l'engagement, il achèverait les livres commencés, si Plantin ne parvenait pas à lui trouver un remplaçant à son goût. La première année, il devait gagner 40 florins ; la seconde, 60 ; le logis et la table lui furent en outre gratuitement fournis.



VANT son expiration, ce contrat fut modifié en faveur de Raphelengien. Dès le commencement de 1566, Plantin lui paie 25 florins par trimestre. En 1570, ses gages sont élevés à 160; en 1572, à 200 ; en 1577, à 300, et en 1581, à 400 florins.

Cette augmentation de salaire marque la satisfaction que Plantin éprouvait des services de son correcteur. Peu de temps après leur entrée en relations, cette bonne entente s'était manifestée d'une manière plus évidente encore. Au mois de juin 1565, l'imprimeur lui avait donné en mariage sa fille ainée Marguerite. Voici le portrait que Plantin, en 1570, trace de son beau-fils. A l'âge de dix-huit ans, dit-il, ma fille aînée « me fut demandée en mariage par ung de mes correcteurs de l'imprimerie auquel pour ses seules vertus et sçavoir je la donnay, prévoyant qu'il seroit ung jour utile à la république chrestienne, comme je crois qu'il le montre en effet. »

La veille du mariage, Plantin passe avec son beau-fils un contrat devant le notaire Gilles Van den Bossche. Par cet acte, il s'engage à donner à sa fille un lit garni, ainsi que le trousseau de la fiancée et à payer le banquet de noces. Si un des amis de Raphelengien donne quelque présent, le jeune couple seul en profitera ; si un des amis de Plantin montre pareille générosité, le père de la mariée en disposera à son gré. Raphelengien promet de continuer son service pendant les trois années suivantes ou bien jusqu'à ce que la Bible en hébreu (édition de 1566) soit

(1) MAX ROOSES, *Plantijn's Geboortejaar,* Oud Holland IV, 171.

imprimée, et d'avertir Plantin six mois avant de le quitter. Outre les dépenses du jeune ménage, Plantin payera 100 florins par an à son gendre. S'il trouve préférable que celui-ci aille habiter hors de l'imprimerie, il lui payera pour salaire, frais de logis et d'entretien, une indemnité de 160 florins par an. Dans le cas où Plantin viendrait à renoncer aux services de Raphelengien ou l'obligerait d'établir ailleurs son domicile, il doit le lui signifier six mois d'avance.



E mariage fut conclu le 23 juin 1565. La veille de la cérémonie, Plantin avança à son futur gendre la somme de 33 florins, pour lui permettre d'y faire bonne figure : 17 fl. 11 s. pour 6 1/2 aunes de drap, à 9 sous de gros (2 fl. 14 s.) l'aune ; 20 sous pour un bonnet; 9 fl. 3 s. pour les anneaux de sa femme, et 5 fl. 6 s. d'argent comptant. Le nouveau marié rendit cet argent à son beau-père sur le produit des dons que ses amis lui firent au banquet de ses noces.

Le menu de ce banquet, qui se célébra au logis de Plantin, nous a été conservé par celui-ci ; il peut nous donner une idée des festins de nos pères appartenant à la bonne bourgeoisie. On y servit 3 cochons de lait à 17 sous pièce, 6 chapons à 22 sous, 12 pigeons à 6 sous, 12 cailles à 4 sous, 5 gigots à 1 florin, 12 ris de veau à 7 1/2 sous les 12, 3 langues de bœuf à 8 sous pièce, 4 massepains, 6 pâtés de veau, 3 gigots en brune pâte, 6 jambonneaux, de 16 livres les 6, à 2 3/4 sous la livre. On but pour 12 fl. 5 s. de vin du Rhin, pour 4 fl. et 2 1/2 s. de vin rouge. Puis on servit des cerises, des guignes, des fraises, des oranges, des câpres, des olives, des pommes, de la salade, des radis, le tout pour 3 fl. 8 1/2 s. On paya au pâtissier — au sucrier, comme on disait — 4 fl. et 9 sous pour 4 massepains, 2 livres de dragées, 1 livre d'anis et 3 livres de fromage de Milan. Les festins se prolongèrent pendant plusieurs jours, car, jusqu'au 30 juin, on prend encore dans le tiroir de la boutique de l'argent pour la noce.

Quelques jours avant la fête, Plantin avait acheté une pièce de gros-grain de Lille pour en faire la robe de la mariée et une casaque pour lui-même, ainsi qu'une pièce de serge de Lille pour la cotte de Marguerite.

La liste des invités à la noce du côté de Plantin nous a été également conservée par lui ; elle est intéressante parce qu'elle nous fait connaître les amis et les relations qu'il avait à cette époque à Anvers.

Elle comprend : monsieur Bernuy et mademoiselle sa femme, monsieur Marco Perez, monsieur Corneille de Bomberghe, monsieur Charles de Bomberghe et sa femme, monsieur Becanus et sa femme, monsieur Alexandre Grapheus, monsieur Retius, Noel Moreau et sa femme, Jean Wynman et sa femme, Jacques Brayer, Jérôme Cock, Jean Bellaert et sa femme, Pierre Bellaert, Philippe Nuyts, Geoffroy Birckman, Obert Gifanius, le seigneur Jacques Scotti, Jean Laurent et sa femme,

André Madoets et sa femme et Antoine Tilens. Les invités du côté du fiancé nous sont restés inconnus.

Les convives de la noce donnèrent en cadeau à Raphelengien 32 fl. 5 s. ; à Plantin, 90 fl. 16 1/2 s. Ce dernier accorda à ses ouvriers un pot de vin de 7 florins.

Après son mariage, Raphelengien continue à demeurer chez Plantin. En 1575, ce dernier, sollicitant la dispense de loger des soldats dans un des bâtiments qu'il occupait, écrit aux bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, qu'il avait loué une maison nommée *de Daelder*, située sur le derrière du logis, nommé *den Gulden Vlies,* dans la rue du Faucon. Cette maison, dit-il, sert de magasin « de sorte qu'il ne reste jamais pour trois jours aucun lieu vuide en ladicte maison, excepté une petite chambrette basse, large de douze pieds et de 15 à 16 pieds de long ou environ, en laquelle il y a deux licts occupants presque l'entière chambrette èsquels couchent de nuict mon gendre nommé François de Raphlengien avec sa femme, trois de leurs enfants et leur chambrière, car le reste du temps ledict Raphlengien demeure et s'employe à la correction de l'imprimerie et a ses despens à mon logis. »



APHELENGIEN se fit recevoir maître à la Corporation de St-Luc d'Anvers en 1576. Le 10 février de la même année, il s'était fait inscrire comme bourgeois de la ville. Le motif qui le poussait à acquérir ces deux qualités se devine aisément. Le premier février 1576, son beau-père lui « transporta la bouticle près l'église de Notre-Dame » pour une somme de 300 florins. Elle était située, dit l'adresse des livres édités par Raphelengien, « joignant le portail septentrional de l'église Notre Dame » c'est-à-dire au marché au Lin actuel. La maison appartenait à la fabrique de la Cathédrale, et avait été occupée antérieurement par Josse De Hertoghe, un des relieurs qui travaillaient pour Plantin.

Les livres qui portent l'adresse de Raphelengien sont : *Historie van Coninck Lodivick van Vranck-rijck den elfsten dies naems, ende van hertogh Carle van Borgondien, door Philips van Commines overgheset door Cornelius Kiel,* 1578. Cet ouvrage parut simultanément avec l'adresse de Jean Moretus. *Der Vrouwen lof ende lasteringe,* par Jean de Marconville, et *Van het gheluck ende ongheluck des Houwelicks,* par le même, tous deux traduits en flamand par J. L. M. Van Hapart (1578). *Tyrannies et crvavtez des Espagnols perpetrees ès Indes Occidentales, qu'on dit le nouueau monde ; Brieuement descrites en langue Castillane par l'Euesque Don Frere Bartelemy de las Casas ; traduictes par Jacqves de Miggrode, 1579. Diuerses lettres interceptes du Cardinal de Granvelle, 1580. Septem psalmi pœnitentiales, 1580.*

Raphelengien laissa à sa femme la direction de son magasin et continua son service chez son beau-père. Celui-ci pourvoyait son gendre de livres. Du 1er février

au 8 août 1576, le compte en monte à 1761 florins 18 sous, y compris les 300 florins de l'achat de la boutique, 720 florins pour 12 Bibles Royales que Plantin lui donna « pour en faire distribution à son profit, » et 199 florins 3/4 s. pour compte de son frère Philippe. Plantin lui fit remise de 1461 fl. 18 s. « en faveur du mariage avec sa fille Marguerite pour équipoler avec le mariage de ses autres filles depuis ; » Raphelengien rendit 5 des 12 Bibles, et ainsi le compte fut soldé. Du 21 août 1576 au 9 novembre 1577, le compte nouveau monte à 538 fl. 17 s. Plantin accorde 20 % de rabais. Les fournitures en livres, faites par Plantin de 1578 à 1580, s'élèvent à 3762 fl. 9 s. et celles de 1581-1582 à 848 fl. 18 s.

Raphelengien était avant tout un homme d'étude. Çayas ayant demandé à Plantin quelqu'un qui fût en état d'organiser une bonne imprimerie en Espagne, Plantin lui répondit qu'il ne connaissait personne dans ce pays qu'il pût recommander ; « car, dit-il, telle chose gist plus en gaillardise d'esprit et en une vraye et fidèle diligence qu'en aucune exercitation ou ruse. » « Quant à mes gendres, ainsi poursuit-il, le premier (Raphelengien) n'a oncques rien prins à cueur que la cognoissance des langues et des lettres et de bien léalement, fidèlement et soigneusement corriger les exemplaires ; le second (Moretus) ne n'est oncques entrepris que de vendre, achapter, pacquer et entremectre des affaires de nostre bouticque. »

En luy octroyant son certificat d'imprimeur, Plantin le nomme « sçavant ès langues latine, grecque, hébraïcque, chaldée, siricque, arabe, françoise, flamenghe et autres vulgaires. »



ON a vu quelle part importante Raphelengien prit à la correction et à la rédaction de la Bible Royale. Dans la préface de cet ouvrage, Arias exprime, en termes pleins de chaleur, la grande estime qu'il a pour son principal collaborateur. « C'est, dit-il, un homme de la plus grande activité, d'un zèle incroyable, d'une assiduité non interrompue, d'un esprit clairvoyant, et d'un excellent jugement. Nul ne le surpasse dans la connaissance des langues anciennes ; c'est grâce à son savoir et à son travail que le grand ouvrage, ce trésor de science et langues, a pu paraitre avec une si admirable correction.

« La seconde de mes filles, ainsi s'exprime Plantin, dans sa lettre du 6 décembre 1570 à Gabriel Çayas, nommée Martine, aagée maintenant de 20 ans, s'estant, outre les premiers exercices susdicts, dès sa jeunesse (montrée) propre à faire le train de lingerie, je l'ay entretenue audict train, depuis l'aage de treze ans jusques au mois de may dernier, qu'elle me fut demandée en mariage par ung jeune homme assés expert et bien entendant les langues grecque, latine, espagnole, italienne, françoise, allemande et flamende, qui, dès le temps que Vostre Illustrissime Signeurie estoit par deça avec Sa Majesté jusques à maintenant, m'a tousjours



JEAN MOERENTORF (JEAN MORETUS I).

gendre de Plantin.

D'après le tableau de P. P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



MARTINE PLANTIN,

femme de Jean Moretus I.

D'après le tableau de P. P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



JEAN MOERENTORF (JEAN MORETUS I).

gendre de Plantin.

D'après le tableau de P. P. RUBENS, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



MARTINE PLANTIN,
femme de Jean Moretus I.
D'après le tableau de P. P. Rubens, appartenant au Musée Plantin-Moretus.

servi, en temps de faveurs et en temps contraire, sans m'abandonner pour fortune qui m'advînt, ni pour promesses ou attraict qu'autres luy ayent sceu faire, mesmes en luy présentant plus riches mariages et gages qu'il n'estoit en mon pouvoir de luy donner. Parquoy je la luy donnay au grand contentement de tous mes bons signeurs, parents et amis qui ont cogneu ledict jeune homme en maniant les affaires de nostre boutique. Et ainsi ay-je, grâces à mon Dieu qui me donne ceste faveur, deux autres moy-mesmes, aux deux principaux points de mon estat : le premier à l'imprimerie pour la correction, et le second en la boutique pour nos comptes et marchandises. A quoy pour le présent il me seroit impossible de pouvoir entendre, veu les charges et occupations qui me sont données journellement. »

Le jeune homme dont il s'agit ici est Jean Moerentorf (Mourentorf, Mouretorff), ou Moretus comme il latinisa plus tard son nom. L'éloge bien senti que fait Plantin de son aptitude au travail et de son dévouement à sa personne, prouve que dès lors c'était entre ses beaux fils celui qu'il préférait et nous fait pressentir que plus tard il se reposera sur lui du soin de perpétuer son officine. On voit également que le département spécial du second des gendres de Plantin était le négoce des livres, la librairie et la comptabilité. Jean Moretus faisait de bonne heure les voyages de Francfort pour son patron. C'était lui qui, de sa belle écriture, tenait les livres de comptes, ces vénérables documents de l'ancienne imprimerie qui nous sont parvenus intacts et dans lesquels, grâce à l'exactitude scrupuleuse de Moretus, nous pouvons suivre, jour par jour, la marche des affaires de Plantin.



UIVANT le *Mémorial* que Jean Moretus a rédigé de sa propre main, il naquit à Anvers le 22 mai 1543, « ung mardi entre dix et onze devant disner, *decrescente luna.* » Il fut baptisé à l'église de Notre-Dame ; ses parrains furent Jean de Kiboom, dit de Tournai, et Jean Du Font, de Lille ; ses marraines, la femme de Corneille Pyl, fille de Jean-Marie Gras, et la femme de Jean Plancquet, épicier. Conformément aux habitudes de l'époque, les parrains et marraines de l'enfant firent des cadeaux aux parents. Jean de Kiboom donna 6 sous 10 deniers de gros, Jean Dupont, une coupe d'argent pesant 10 onces, la femme de Corneille Pyl, 10 sous de gros, et celle de Jean Plancquet, 10 sous et 6 deniers de gros.

Le père de Jean Moretus était Jacques Moerentorf, fils de Jacques, natif de Lille et fabricant de satin. Le 9 mai 1544, il se fit recevoir bourgeois d'Anvers. En 1537, il épousa Adrienne Gras, fille aînée de Pierre et d'Élisabeth Borrewater, née le 25 août 1515. Pierre Gras, alias Marin, était un ouvrier en soie, natif de Milan, qui eut 17 enfants de sa femme et qui, en 1537, demeurait dans la longue rue Neuve à Anvers.

Le contrat de mariage de Jacques Moerentorf et d'Adrienne Gras fut signé le

13 septembre 1537. Le fiancé s'engageait à apporter à la communauté, en argent comptant, marchandises et mobilier, la somme de 150 livres de gros de Flandre, la future apportait en dot 100 livres de gros de Flandre, sans compter son trousseau et l'argent nécessaire pour payer les frais de la noce. Ils eurent onze enfants : Jacques, né le 27 juin 1539 et mort la même année; Claire, née le 20 novembre 1541 ; Jean, né le 22 mai 1543 ; Pierre, né le 19 juillet 1544 ; François, né le 28 août 1545, mort à Francfort, le 9 novembre 1575 ; Jacques, né le 19 mars 1547, mort le 29 avril 1552 ; Gaspar, né le 15 décembre 1548, mort en 1571, en Moscovie ; Lucie, née le 13 décembre 1550, morte le 19 octobre 1552 ; Catherine, née le 8 février 1552 ; Melchior, née le 5 janvier 1554 ; et Balthasar, né le premier septembre 1555, mort le premier novembre de la même année. Adrienne Gras mourut le 28 mai 1592 et fut ensevelie à l'église de St-Jacques, dans le caveau de son père, près de la chapelle de la Ste-Croix. Son mari l'avait précédée au tombeau le 8 décembre 1558 ; il fut enterré au cloître des Dominicains.



L est probable que Jacques Moerentorf s'était fixé à Anvers longtemps avant son mariage et que ses parents, quoique domiciliés à Lille, étaient d'origine flamande. Cette double supposition est rendue vraisemblable par son nom flamand et par une annotation qui se trouve sur un livre lui ayant appartenu. C'est une bible flamande, de format in-folio, imprimée chez Guillaume Vorsterman, en 1531, et portant sur le feuillet de garde les mots : « In den naem ons Heeren M.D.XXX.III. heb ick Jacques Mouretorff desen Bybel gecocht, neghen s. » Pour se servir d'une bible flamande et pour y tracer une phrase en flamand, il fallait bien que cette langue lui fût la plus familière.

A quelle époque, Jean Moerentorf entra-t-il au service de son futur beau-père? Nous pouvons fixer cette date au moyen d'une pièce émanant de lui-même. En 1591, ayant dû intenter un procès à son beau-frère Gilles Beys, pour défendre son droit d'employer seul la marque plantinienne, il rédigea un mémoire, dans lequel il rappelle les services qu'il avait rendus à Plantin, et atteste qu'il l'avait servi durant 32 ans. Plantin est mort en 1589, c'est donc en 1557 que Jean Moerentorf, alors âgé de quatorze ans, est entré à son service.

Les premières années de son séjour dans l'imprimerie ont laissé peu de traces dans les archives de la maison. Qu'il servit son patron à la grande satisfaction de celui-ci, qu'il lui resta fidèle dans le malheur comme dans le bonheur, nous l'avons vu déclarer par Plantin lui-même ; mais de plus amples détails de leurs relations avant 1564 nous manquent. Une seule pièce ayant rapport à cette époque nous a été toutefois conservée. C'est une quittance datée du 20 mai 1562, par laquelle Jean Moerentorf reconnait avoir reçu des mains du clerc de l'Amman la somme de 40

florins, en paiement des gages dont il était convenu avec son maître Christophe Plantin.



PRÈS le départ de ce dernier en 1562, Jean Moerentorf quitta également Anvers pour quelques années. En effet, Plantin annota dans un de ses registres : « Compté avec Jehan Moeretorf qui m'est venu servir de Venise, au mois de juin 1566, et luy est deu tant pour le passé jusques au premier de janvier prochainement venant, parce que je luy ay pour honnesteté et présent de grâce quité 6 mois qui devoyent escheoir à la S[t] Jehan audict an 1568. »

Et inscrivant cette note, deux ou trois ans après le retour de son employé, Plantin se trompait. Ce n'était pas en juin 1566 que Moerentorf revint chez lui, mais vers le 1[er] avril 1565. En effet, dans une lettre écrite à cette dernière date, Pierre Gassen dit à Plantin : « Je suis bien ayse de la venue de vostre Jehan pour vostre soulagement. J'espère qu'il nous pourra conter la vérité des traffiques de Venise. » Dans cette ville, il avait été au service de Schotti, le futur associé de Plantin. Le 27 février 1568, il reçut 92 florins, et 168 florins lui étaient encore dùs par Plantin ou étaient « de reste de Schotti et compagnie pour avoir servi à Venise. » A partir du 6 octobre 1565, Plantin porte en compte, tous les six mois 27 florins pour ses dépenses. Il est désigné à cette époque comme « bouticlier. » A la Noël de 1567, Jean Moeretorf s'engagea pour deux années, à raison de 100 florins par an. Ce traitement resta le même jusqu'à la fin de 1573. Alors, Plantin lui accorda, outre son salaire annuel, une somme de 120 florins par an, à prendre en livres plantiniens, avec un rabais de 15 % sur le prix de librairie.

Le 30 avril 1570, il célébra ses fiançailles avec Martine Plantin ; il l'épousa le 4 juin suivant dans l'église de Notre-Dame. Le banquet de noces eut lieu dans le magasin derrière la boutique.

Au jour des fiançailles, un contrat de mariage avait été dressé devant le notaire Gilles Van den Bossche. Le fiancé promettait d'apporter la somme de 600 florins. D'autre part, Plantin s'engageait à donner à sa fille une dot de 1000 florins, son trousseau et l'ameublement complet d'une chambre, à défrayer la noce, et à accorder au jeune couple, pendant trois ans, le logis et la table, sans compter les cent florins de gages. Pierre Porret donna en outre à la fiancée une dot de 600 florins.

Le nouveau marié habita chez ses beaux-parents jusqu'en 1576. A cette époque, Plantin lui laissa la direction de la boutique de la Kammerstrate et transporta son imprimerie dans la grande maison du Marché du Vendredi. Moretus géra la librairie

et Plantin lui paya, à partir du 1er juillet 1576, 1100 florins par an pour ses gages et dépenses. En juillet 1584, il acheta de son beau-père la maison du *Compas d'or* dans la Kammerstrate et celle de la *Bible* dans la rue du Faucon, pour la somme de 2,886 fl. 8 s. Par cette vente, Plantin réduisit sensiblement la somme qu'il devait à son gendre, somme qui s'élevait à 4,906 fl. 5 s.

Après la vente de la maison de la Kammerstrate, Plantin, qui, jusqu'à la fin de sa vie, y laissa son magasin de livres, dut payer à son gendre le loyer de l'immeuble. Au commencement de 1586, les gages de Moretus subirent une dernière augmentation et furent portés à 1200 florins par an, y compris les dépenses de la boutique.

JEAN Moretus se distinguait par une instruction peu commune; il connaissait fort bien le flamand, le français, l'espagnol, le latin et l'italien. Il traduisit du latin en flamand les deux livres de la Constance de Juste Lipse. Cette traduction fut éditée par son beau-père en 1584.

La troisième fille de Plantin s'appelait Catherine; elle était née en 1553. Depuis l'âge de treize ans, elle s'occupait spécialement d'un commerce de dentelles et de toiles pour compte de Pierre Gassen, de Paris.

Celui-ci faisait faire beaucoup de lingerie fine dans ces contrées et y importait des articles de peausserie. Plantin était son intermédiaire dans ce négoce, et, pendant les premières années après son arrivée à Anvers, il dirigeait sa boutique de relieur ou son atelier d'imprimeur, tandis que sa femme d'abord et sa fille Catherine ensuite exécutaient les commissions du « lingier de Messieurs frères du Roy de France. »

Pierre Gassen avait un neveu, appelé Jean Gassen, qui l'aidait dans son commerce et qui dans ce but faisait le voyage de Paris à Anvers. Le jeune homme apprit ainsi à connaitre et à aimer Catherine Plantin et l'épousa à Paris en 1571. Le 15 juin de cette année, ils firent leur contrat de mariage, et la noce fut célébrée peu de jours après.

Plantin assura à sa fille une dot de 1450 livres tournois. Pierre Gassen accorda à son neveu la somme de 1200 livres tournois, tant à titre de salaire pour le temps passé qu'à titre de don.

Le jeune ménage se gouvernait difficilement dès les premiers temps, à en juger par les vertes semonces paternelles que Plantin adressa aux jeunes mariés avant la fin de l'année 1571.

Le 13 août 1575, Catherine Plantin était veuve, son mari ayant été assassiné dans les Pays-Bas par des voleurs. Elle n'avait que 22 ans et était recherchée par de nombreux prétendants. Son père et sa mère se rendirent à Paris et ramenèrent leur fille à Anvers.

Le 26 novembre 1575, elle épousa, dans la cathédrale de cette ville, en secondes



ÉGIDE BEYS,

gendre de Plantin.

D'après un tableau, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



MADELEINE PLANTIN,

femme de Égide Beys.

D'après un tableau, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



ÉGIDE BEYS,

gendre de Plantin.

(D'après un tableau, appartenant au Musée Plantin-Moretus.



MADELEINE PLANTIN,

femme de Égide Beys.

D'après un tableau, appartenant au Musée Plantin-Moretus.

noces, le négociant Hans Arents, alias Spierinck. On a vu qu'en 1577 le jeune ménage s'était réfugié à Cologne. De là il se rendit à Hambourg, où Hans Spierinck, de 1577 à 1583, représentait l'officine plantinienne et faisait quelques affaires pour le compte de son beau-père. En 1585 il se trouvait à Leyde. Au commencement de 1589, il était revenu à Anvers ; du 26 mars 1590 au 9 décembre 1596, cinq de ses enfants furent baptisés dans cette ville.


ANS Spierinck mourut le 13 août 1611 ; sa femme décéda en 1622.

Égide Beys était originaire de Bréda ou des environs de cette ville. J. B. Van der Straelen le dit fils de Corneille et natif de Haghe près de Bréda. Il vint habiter chez Plantin comme « garçon bouticlier » au mois de juillet 1564. Dès ce moment jusqu'au premier janvier 1567, Plantin annote régulièrement pour ses dépenses 4 1/2 florins par mois. A cette dernière date, il inscrit 60 florins de gages « pour le temps qu'il a été céans et encore ung an et demy qu'il doibt servir à Paris. »

Six jours plus tard, Beys quitte Anvers et va gérer à Paris, sous la direction de Pierre Porret, la boutique que Plantin y avait récemment fondée. Le 7 juillet 1567, il s'était déjà fait naturaliser à Paris et le 7 octobre 1572 il épouse, dans la même ville, Madeleine, la quatrième fille de Plantin. Celle-ci était née en 1557 et âgée par conséquent de quinze ans seulement. Son père lui accorda une dot de 1500 livres tournois.

Madeleine était une jeune fille fort intelligente. En 1570, son père disait d'elle qu'elle avait treize ans, qu'elle aidait sa mère dans les travaux du ménage, portait les épreuves de la Bible à la maison d'Arias Montanus et lisait pour le docteur la copie de ces épreuves dans les cinq langues.

Égide Beys et sa femme continuèrent à gérer la librairie de Paris, sous la direction de Pierre Porret, jusqu'au 21 juillet 1575. A cette date, Plantin lui en confie l'entière direction. Le 22 août 1577, Plantin vend sa succursale de Paris à l'imprimeur-libraire Michel Sonnius. Néanmoins Beys conserve sa résidence à Paris, et y fait imprimer pour son compte à partir de 1577. Les livres qu'il publiait paraissaient avec l'adresse : « Lutetiæ, Apud Ægidium Beysium, via Jacobæa, sub insigni Lilii albi. » Il avait pris pour marque un plant de lis en fleur, avec la devise : *Casta. Placent. Svperis.*

Plantin éprouva de longs déboires de la part de ce gendre, qui se trouvait toujours dans la gêne, criait famine et élevait vis-à-vis de lui les prétentions les plus exorbitantes. Madeleine Plantin n'était pas non plus d'humeur facile ; elle ne cessa d'importuner son père par ses demandes de secours et ses plaintes amères.

La cinquième fille de Plantin s'appelait Henriette, elle était née en 1562 et épousa le premier juin 1578, dans la cathédrale d'Anvers, Pierre Moerentorf, frère de Jean. Le 26 Septembre 1579, Plantin paya cent florins à bon compte de la dot accordée à sa fille.

Pierre Moerentorf était né à Anvers, le 19 juillet 1544 ; il était ouvrier en diamants et en pierres précieuses. En cette qualité, il travailla à Lisbonne depuis le mois de décembre 1570 jusqu'en 1577. Après son mariage, il continua à Anvers le commerce des pierreries. Il eut neuf enfants dont le sixième, Pierre, retourna à Lisbonne. Celui-ci se trouvait dans cette ville en 1616, il s'y maria et sa postérité y vécut longtemps encore. Henriette Plantin mourut le 29 novembre 1640 ; son mari l'avait précédée dans la tombe le 16 mars 1616.



N a vu par les détails que fournit Plantin sur les occupations de ses filles, à quel régime sévère elles étaient soumises, et comment, dès l'âge le plus tendre, elles devaient prendre part aux travaux de la maison. Un curieux document nous apprend de quelle manière il entendait l'éducation des garçons. En 1587, le fils aîné d'Égide Beys demeurait chez son grand-père. Un jour que sa conduite avait laissé à désirer, Plantin, en guise de pensum, lui fit composer une page en latin, dans laquelle le jeune Christophe, âgé de 14 ans, donne en détail l'emploi de sa journée. Nous apprenons à connaître par cette pièce, qui nous a été conservée, le régime auquel étaient alors soumis les enfants, ainsi que le caractère peu aimable du jeune entêté, qui plus tard devint un fort mauvais sujet.

Voici la traduction de la page en question :

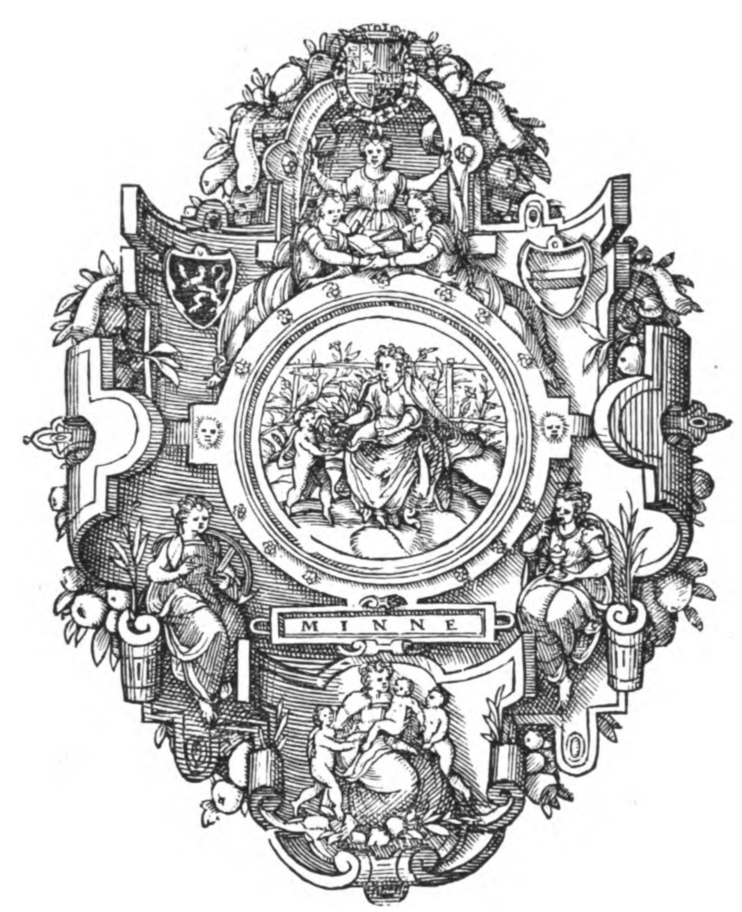
« *Occupations de Christophe Beys, le 21 février 1587.*

« A six heures et demie, je me suis levé ; je suis allé embrasser mon grand-père et ma grand-mère. J'ai déjeuné ensuite. Avant sept heures, j'allai en classe et récitai bien ma leçon de syntaxe. A huit heures, j'entendis la messe. A huit heures et demie, j'ai appris ma leçon de Cicéron et l'ai bien récitée. A onze heures, je suis revenu à la maison et j'ai appris ma leçon de phraséologie. Après le diner, je suis retourné en classe et ai bien récité ma leçon. A deux heures et demie, j'ai bien récité ma leçon de Cicéron. A quatre heures, je suis allé au sermon. Avant six heures, je suis retourné à la maison et j'ai lu une épreuve du *Libellus Sodalidatis* avec mon cousin François (Raphelengien). Je me suis montré récalcitrant en lisant les épreuves de la

Bible. Avant le souper, mon grand-père m'ayant fait venir pour lui répéter ce que l'on avait prêché, je n'ai voulu ni aller ni répéter ; et même, quand les autres m'engagaient à demander pardon à grand-père, je n'ai pas voulu répondre. Enfin je me suis montré, à l'égard de tous, orgueilleux, opiniâtre et entêté. Après le souper, j'ai écrit mes occupations de la journée et je le ai lues à mon grand-père.

La fin couronne l'œuvre. »

La fin qui devait couronner la vie de Christophe Beys fut, en effet, aussi triste que sa conduite avait été désordonnée.



Le blason de la Chambre de Rhétorique *La Rose* de Louvain.
Illustration des *Spelen van Sinne* de 1561, imprimés par SYLVIUS à Anvers.



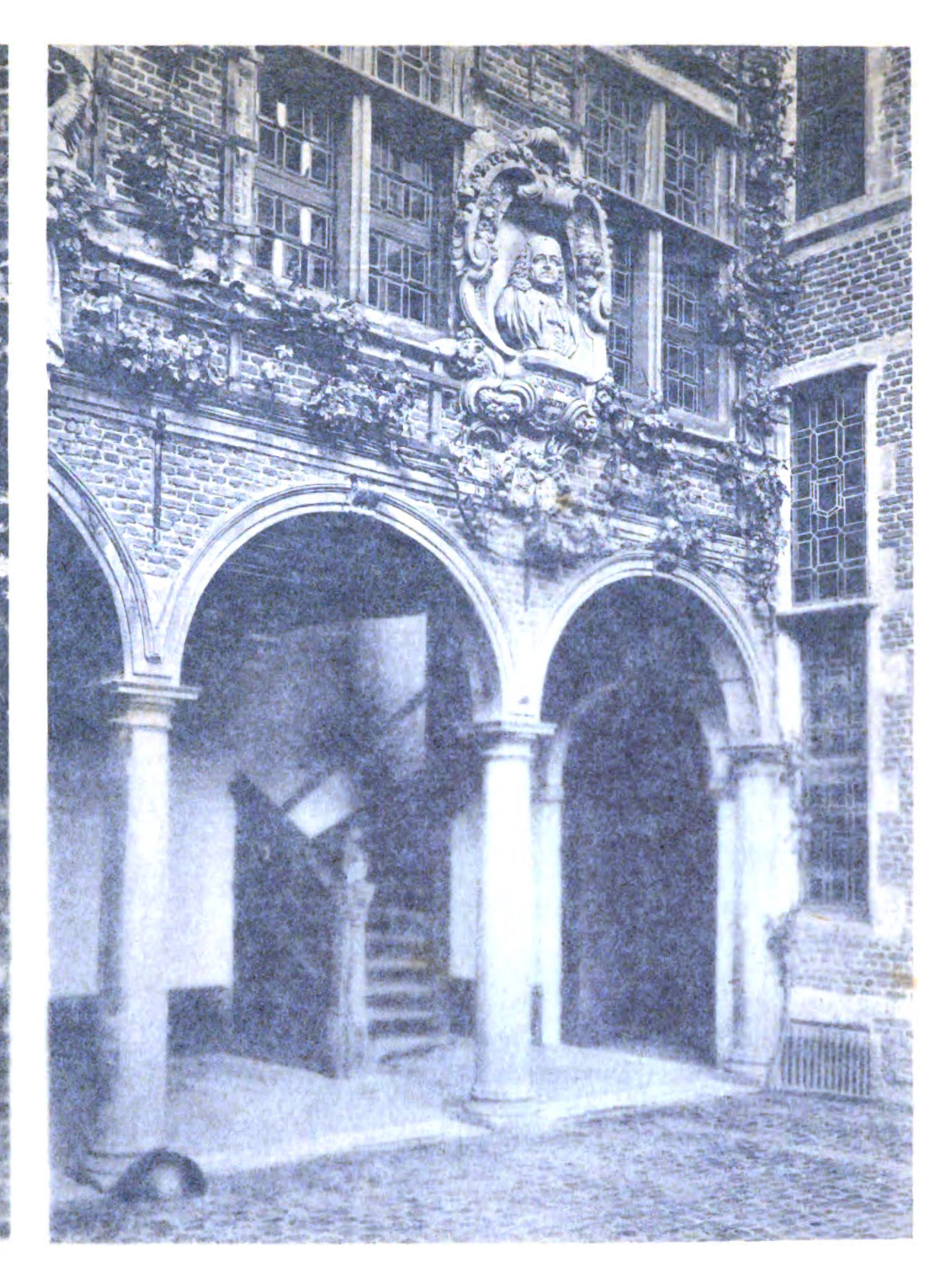
PRESSES ANCIENNES.

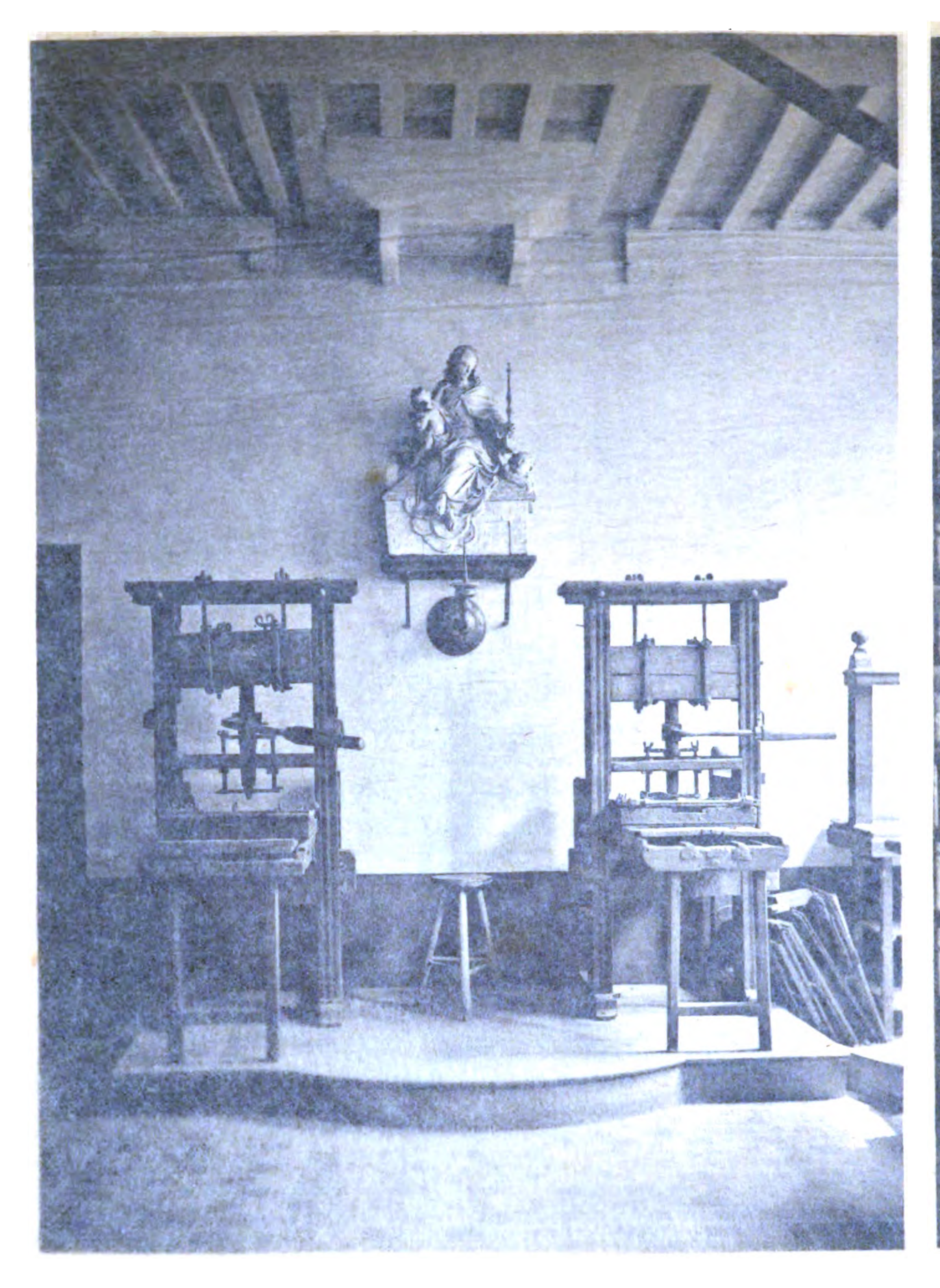


PETITE BIBLIOTHÈQUE.



MÉDAILLON DE B. MORETUS.


GALERIE ET ESCALIER.







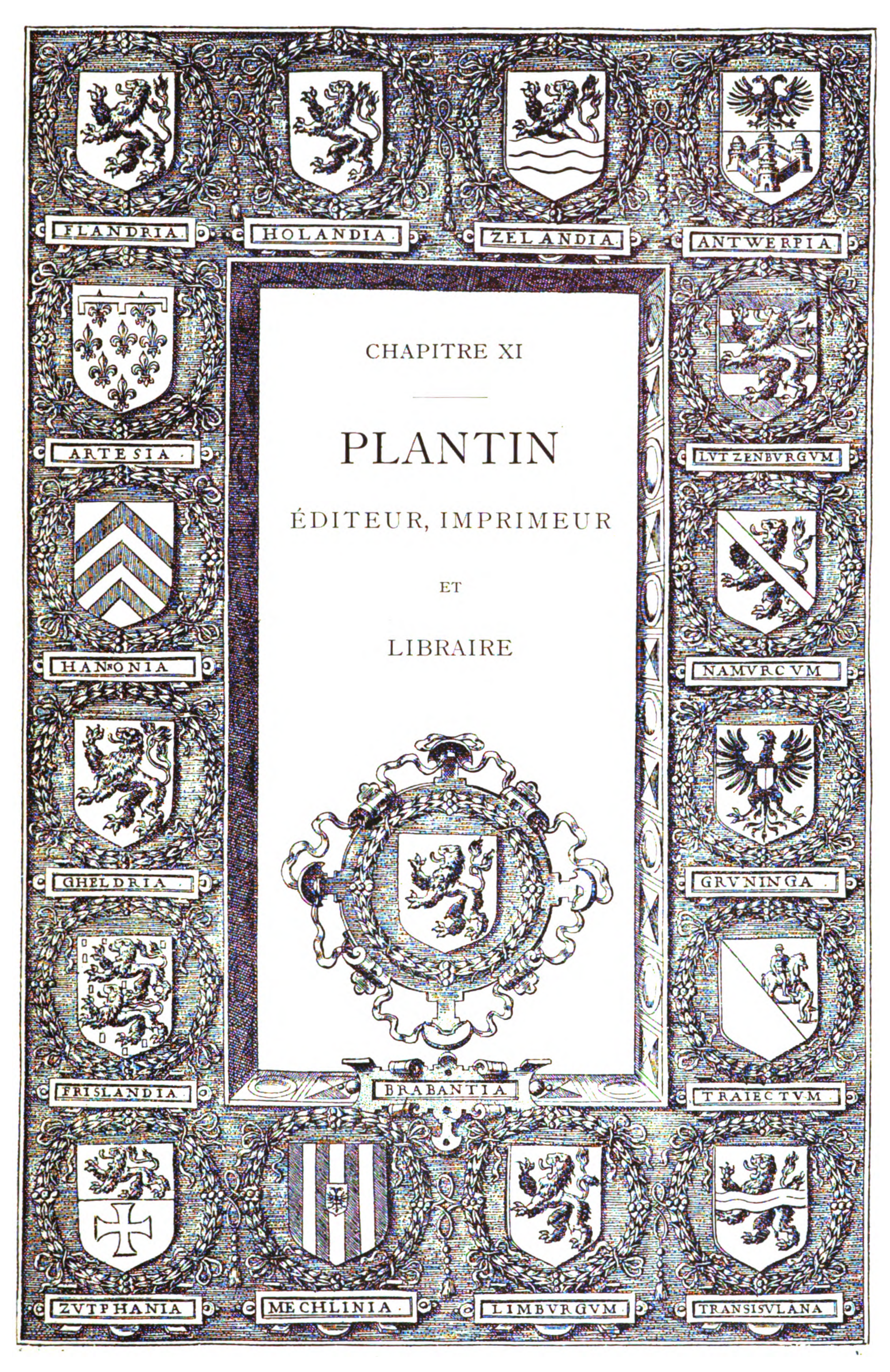
PETITE BIBLIOTHÈQUE.



MEDAILLON DE B. MORETUS.



GALERIE ET ESCALIER.



CHAPITRE XI

PLANTIN

ÉDITEUR, IMPRIMEUR

ET

LIBRAIRE

ENCADREMENT D'UN DES FRONTISPICES DE *L. GUICCIARDINI, DESCRITTIONE DI TUTTI I PAESI BASSI* — PLANTIN, 1581.

Dessiné par Crispin Van den Broeck, gravé par Abraham De Bruyn.





ous avons, dans notre récit, dépassé le milieu de la carrière de Plantin. Comme homme et comme typographe, il a franchi, en 1576, le faîte de son existence et, lentement, il descend la pente opposée. C'est, croyons-nous, le moment de considérer l'ensemble de ses travaux comme éditeur, imprimeur et libraire.

Plantin faisait marcher de pair l'exercice de ces trois professions. Il imprimait pour son propre compte les livres qu'il éditait et faisait le commerce, en gros et en détail, des produits de ses presses.

Il lui arrivait toutefois, mais assez rarement, d'imprimer pour compte d'autrui. On a vu que, de 1555 à 1576, il publia plusieurs ouvrages à frais communs avec différents confrères. Nous rencontrerons encore dans la suite d'autres livres imprimés, en tout ou en partie, pour des libraires anversois ou étrangers.

En dehors de la Bible royale et des livres liturgiques, on a pu constater que Plantin imprima trois ouvrages pour compte du gouvernement. Le premier, en 1559, était la *Pompe Fvnebre de Charles cinqvième ;* le second, en 1572, la *Reformation de la confession de la foy ;* le troisième, en 1571, l'*Index expurgatorius*.

A diverses époques, Plantin exécuta un petit nombre d'impressions pour compte des auteurs. Telles sont entre autres : la *Grammaire* et le *Vocabvlaire* par Gabriel

Meurier, de 1557 ; *Alanus Copus, Dialogi sex contra svmmi pontificatvs oppvgnatores,* de 1566 ; *Jacques Guerin, Traicté de la Peste,* de 1567 ; *Garibay y Çaналloa, Historia de todos los reynos d'España,* de 1571 ; *Bullocus, Œconomia methodica concordantiarum Scripturæ sacræ,* de 1572 ; *Apologia libri de reditibvs ecclesiasticis,* de 1574, et *Enchiridion confessariorvm,* de 1575, tous les deux par Azpilcueta ; *Jac. Simancas, Collectanea de repvblica,* de 1574, et *Liber disceptationvm,* de 1575 ; *Estienne Perret, XXV fables des animaux,* de 1578 ; *Theatrum Orbis,* de 1579, et *Thesavrvs geographicvs,* de 1587, par Ortelius ; *Fr. Lucas, In obitvm Ioannis Six, oratio fvnebris,* et *H. Buschey, le Mystère de la Sainte Incarnation,* de la même année.

Les *Rechten ende Costumen van Antwerpen,* de 1582, furent imprimés aux frais de la ville d'Anvers ; le *Processionale* de 1588 aux frais du chapitre de la cathédrale de Tournai ; le *Discovrs sur les cavses de l'execution faicte es personnes de ceux qui auoyent coniuré contre le Roy & son Estat,* une apologie de la St-Barthélemy, fut imprimé en 1572 par ordre du Conseil de Brabant.



UELQUEFOIS les auteurs sont tenus d'acheter un certain nombre d'exemplaires de leur ouvrage ou de subsidier l'éditeur d'une autre manière. En 1566, Nicolas Mameranus prend 400 des 500 exemplaires de ses *Epithalamia Alexandri Farnesii et Mariæ a Portvgallia.* En 1572, Serranus paie une somme de 200 florins pour aider à couvrir les frais d'impression de ses *Commentaria in Levitici librum* et reçoit en retour 186 exemplaires de cet ouvrage, qui fut tiré à 300 exemplaires et qui revenait à Plantin à 240 fl. 18 s. Les héritiers de Louis Hillesemius prirent 150 exemplaires de ses *Sacrarvm antiquitatvm monvmenta,* de 1577. Michel Aitzinger paya un subside de 100 florins pour l'impression de son *Pentaplvs regnorvm mvndi,* de 1579. Adolphe Occo acheta pour 150 florins d'exemplaires de ses *Imperatorum romanorum nvmismata,* de 1579. Les héritiers de Jean Goropius Becanus s'engagèrent à payer 50 exemplaires des *Opera non edita* (1580) de cet auteur. Elbertus Leoninus solda la moitié des frais de l'impression de sa *Centvria Consiliorvm,* de 1584, qui montaient en tout à 1200 florins. Bacherius prit des exemplaires de son *Apologeticvs pro defvnctis* (1587) pour une somme de 40 florins. Arias Montanus donna 200 florins de subside, lors de la publication de ses *Elvcidationes in omnia Sanctorvm Apostolorvm scripta* (1588) et reçut en retour 50 exemplaires de l'ouvrage. Lumnius déboursa 100 florins pour couvrir les frais de son *Thesavrvs Christiani hominis* (1588) ; mais l'équivalent de cette somme lui fut rendu, moitié en exemplaires de l'ouvrage, moitié en autres livres. C'étaient spécialement les compositeurs de musique qui devaient s'imposer des sacrifices pour voir publier leurs partitions. Ainsi Georges de La Hèle prit 40 exemplaires de ses *VIII Missæ* (1578), à 16 florins la pièce ; Jacques de Bruck 162 exemplaires de ses *Cantiones* (1579) ; Séverin Cornet 100 de ses *Cantiones musicæ* (1581) ; Philippe de Mons paya

60 rixdalers ou 135 florins pour aider à supporter les frais d'impression de son recueil : *Liber I Missarum* (1578) ; par exception, Jacques de Kerle ne dut prendre de ses *Quatuor Missæ* (1582) que 12 exemplaires, à 6 florins la pièce.

La plupart du temps, les auteurs n'avaient pas de frais à supporter, mais aussi ils ne touchaient pas d'honoraires. Cependant, nous voyons que parfois Plantin leur faisait quelque menu présent en livres.



EUX qui furent ainsi rémunérés sont : Théodore Poelman, Victor Giselinus, Hadrianus Junius, Étienne Pighius, Suffridus Petri, François Fabritius, Corneille Valerius, Jacques Revardus, George Buchananus, Louis Carrion, André Masius, Obertus Gifanius, Joseph Stadius et Jacques Veldius. Les gratifications accordées à Junius, qui sont de loin les plus importantes, se montent à 102 florins 7 3/4 sous ; celles de Valerius, à 54 fl. 5 s., sans compter quelques livres dont le prix n'est pas annoté ; celles de Giselinus, à 47 fl. 16 s. ; celles de Poelman, à 38 fl. 11 1/2 s. ; celles de Stadius, pour ses commentaires sur *Florus* (1567), à 19 fl. 16 s. ; celles de Pighius, à 13 fl. 18 s. ; celles de Carrion, l'éditeur de Salluste, de Valerius Flaccus et d'autres auteurs, à 13 fl. 17 s. Aucune autre rémunération n'atteint le chiffre de 10 florins.

Les plus favorisés reçurent un certain nombre d'exemplaires de leurs ouvrages. En 1564, Jean Isaac obtint ainsi 100 exemplaires de sa *Grammatica hebræa*. La même année, Plantin engagea ce savant à venir faire à Anvers l'abrégé du dictionnaire hébreu de Pagnino, qui parut en 1570, et lui paya pour ce travail 15 écus ; il lui compta en outre 20 écus pour couvrir les frais du voyage de Cologne à Anvers, et le défraya pendant son séjour dans l'imprimerie. En 1565, Dodonaeus reçut 50 exemplaires de sa *Frvmentorvm historia*. En 1566, Augustin Hunnaeus fut gratifié de 200 exemplaires de sa *Dialectica*. En 1567, Pierre de Savone obtint pour son *Instrvction et Maniere de tenir Livres de comptes* 100 exemplaires et 45 florins. En 1578, 25 exemplaires de sa *Synonymia Geographica* furent accordés à Ortelius. Les honoraires de Louis Guicciardini pour sa *Descrittione di tvtti i Paesi Bassi,* de 1581, furent 50 exemplaires de son livre et une somme de 81 fl. 6 1/2 s. en d'autres ouvrages ; pour l'édition de 1588, ils consistèrent en 150 florins et quelques exemplaires du livre. De Lobel reçut 80 exemplaires de son *Krvydtboeck*, de 1581 ; Adrien Junius reçut pour son *Nomenclator*, de 1567, 6 aunes de velours fin, et Plantin l'hébergea pendant trois

jours ; le total de cette gratification fut compté à 27 florins. Si nous en exceptons les sommes payées aux éditeurs romains pour le privilège du Bréviaire et du Missel, ainsi que les cadeaux offerts aux collaborateurs de la Bible royale, c'est à ces minimes dépenses que se bornent les honoraires payés par Plantin aux auteurs.



De temps en temps, cependant, il eut à récompenser un traducteur ou un annotateur auquel il avait confié quelque besogne. En 1558, Jean Caulerius, qui avait traduit les *Singularitez de la France antarctique,* reçut en cadeau cinq ouvrages. En 1587, Balthasar Venuntius traduisit en Espagnol le *Theatrum orbis* d'Ortelius et obtint de ce chef 100 florins. Chappuis traduisit en français les *Meditatiën van de Passie* de François Costerus, et ce travail lui valut 69 florins ; pour la traduction française de *Boecxken der Broederschap* du même auteur, Pierre Porret obtint 45 florins. En 1566, 12 florins furent payés à Elenus pour une révision des *Institvtiones jvris canonici.* De 1568 à 1582, Antoine Senensis fut gratifié d'un certain nombre de livres valant 377 florins et 6 sous, pour avoir copié et revu la somme de S[t] Thomas d'Aquin. David Regius obtint 123 fl. 2 1/2 s. en livres pour les soins qu'il avait donnés à la révision des œuvres de S[t] Augustin. Les quatre théologiens de Louvain qui revirent la Bible française de 1578 reçurent chacun 25 florins.

Certains hommes de lettres, sans être employés régulièrement par Plantin, furent à différentes reprises chargés par lui de l'un ou l'autre travail littéraire. Ainsi, Étienne de Walloncourt fit, en 1564, la table des *Secrets d'Alexis Piemontois*, au prix de 4 florins. La même année, il reçut 30 florins pour avoir mis le nombre des versets sur les marges d'une Bible ; en 1565, 50 florins pour la même besogne faite à la Bible flamande ; en 1566, 60 florins pour avoir collationné les Concordances de la Bible.

Martin Everaert travailla dans les mêmes conditions. Le 26 avril 1565, il reçut 15 florins pour la traduction, en flamand, de la *Magia naturalis* de J. B. Porta ; en juin 1566, 12 florins pour la traduction, dans la même langue, de l'*Agriculture et Maison rustique* de Charles Estienne, et 24 pour celle de *Vivæ imagines partium corporis hvmani.* La même année, il transcrivit l'*Instrvction et Maniere de tenir Livres de comptes* de Savone et d'autres ouvrages. En 1579, il est encore payé pour avoir copié un herbier, probablement le *Kruydtboeck* de Matthias de Lobel, publié par Plantin en 1581.

Marc-Antoine Van Diest, fils de Gilles, l'imprimeur, fit la traduction en flamand des Emblèmes de Sambucus et celle des Emblèmes de Junius. Pour ce double travail, Plantin lui accorda des livres jusqu'à concurrence de 31 fl. 18 1/2 s.

Pierre Kerkhovius fit la version flamande des *Flores Ciceronis* et celle d'une partie des *Dialogues françois* (1567) de Jacques Grevin, dont le reste fut traduit par Corneille de Bomberghe ; le premier travail lui fut payé 8 florins, en 1567, et le

second 3 fl. 10 s., la même année. Plantin accorda à Jacques Grevin 5 florins pour le texte des *Dialogues ;* 36 florins pour la traduction en français des Emblèmes de Sambucus, et 7 fl. 10 s. pour celle des Emblèmes de Junius.

Ce furent là des littérateurs ou des savants qui travaillaient accidentellement pour Plantin. On a déjà vu que dans son officine des correcteurs de grand mérite étaient occupés constamment à corriger les épreuves, à diriger les réimpressions ou à fournir eux-mêmes des textes. Nous avons parlé de Corneille Kiel, de Victor Giselinus, des frères Lefebvre de la Boderie et de François Raphelengien. Les registres de Plantin en mentionnent plusieurs autres, que nous allons passer en revue.

GODEFROID Tellinorius travailla à l'officine, comme correcteur, de juillet jusqu'en décembre 1561.

Quentin Steenhartsius y fut employé du mois de juillet 1564 jusqu'au mois de septembre 1566 ; il collabora au *Thesavrvs Thevtonicæ lingvæ* et corrigea des textes latins.

Antoine Tiron remplit la même charge du 9 juin 1564 au 29 avril 1566. Il revit avec Madoets le texte du Froissart que Plantin prépara pour la presse, mais qu'il n'imprima point. Il traduisit en français la *Magia naturalis* de J. B. Porta et les *Dialogues* de Pictorius, deux versions qui restèrent également inédites. Il corrigea un grand nombre d'ouvrages et servit de précepteur aux filles de son patron.

Mathieu Ghisbrechts vint demeurer dans l'imprimerie le premier novembre 1563. Suivant les termes du contrat qu'il conclut à cette date, il devait servir de correcteur pendant un an et revoir le travail de six compositeurs. En retour, il avait droit au manger, au coucher et à une somme de 60 florins par an. Il resta chez Plantin jusqu'en 1567, commenta le Salluste de 1564, et annota, dans le dictionnaire grec de Crispinus, ce qu'il fallait conserver pour une édition in-4° qui ne fut point imprimée.

André Madoets fut employé du 9 avril 1565 jusqu'au 17 mars 1566. Les deux principaux ouvrages auxquels il collabora furent le Froissart, non publié, et le *Thesavrvs Thevtonicæ lingvæ*.

Laurent Sterck servit de correcteur depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août 1571 ; Nic. Lefebvre de la Boderie, du 8 juin 1569 au 6 mars 1572 ; Théodore Kemp, en 1569 et 1570 ; Bernard Zelius de Nymègue, du 8 février 1570 au 17 octobre 1576 ; Antoine Spitaels, de 1569 jusqu'en 1577. Ce dernier aida encore, en 1589, à faire l'index des *Annales* et du *Martyrologium* de Baronius.

Le 14 octobre 1574, Nicolas Steur, d'Audenarde, vint habiter chez Plantin pour servir de correcteur en grec, hébreu, latin, etc., aux gages de 60 florins par an. Il y resta jusqu'au 20 juin 1576.

Jean Moonen fut correcteur du 23 septembre 1571 jusqu'au 17 octobre 1576 ;

Robert Valerius, du 7 novembre 1574 au 14 juin 1577. Godefroid Cornelis de Haarlem fut employé dans la même qualité du 12 février 1574 jusqu'au 17 octobre 1576; Michel Vredius, du milieu de décembre 1578 jusqu'à la fin du mois de mai de l'année suivante; Jean Feudius d'Aarschot, du 1^{r} janvier 1579 au 15 mars 1580; François Fagle, du 12 juin 1588 au 18 mars 1589.



E premier juin 1580, Olivier Van den Eynde, ou a Fine, s'engagea à servir d'aide aux correcteurs, à faire des copies, des tables de matières, etc., pendant quatre ans. Il était stipulé au contrat que Plantin lui fournirait la nourriture et le logement et lui permettrait, pendant ses loisirs, d'apprendre à composer dans l'imprimerie. Si, au bout de quatre ans, le maître n'était pas satisfait de lui, Van den Eynde aurait à lui payer 12 livres de gros, c'est-à-dire 72 florins, pour chacune des quatre années. Il resta comme correcteur au service de Plantin jusqu'au 22 juin 1585, puis revint prendre ses occupations le 12 juin 1588 et les garda jusqu'au 25 septembre 1593. Il toucha d'abord, outre les dépenses, 2 florins par semaine; dans la suite, son salaire fut successivement porté à 2 fl. 6 s., à 2 fl. 10 s., à 3 et à 4 florins par semaine.

Avant d'imprimer ou de réimprimer quoi que ce soit, l'éditeur devait se pourvoir d'une approbation ecclésiastique et d'un privilège émanant des autorités civiles. Ces pièces ne s'obtenaient pas sans bourse délier. Nous ne pouvons mieux donner une idée des dépenses occasionnées par l'octroi de ces autorisations qu'en transcrivant littéralement une rubrique des comptes de Plantin.

Dans son journal de 1565, on lit:

« J'ay esté à Brusselles, le 11 mars 1565, pour les affaires de l'imprimerie, pour obtenir Privilèges et acquérir la faveur de Monsr le chancelier et autres nous y pouvant servir, où j'ay faict les présents et despenses ensuivants :

Pour chariot et despens à l'aller	0.19
A M. le chancelier, 4 formages d'Auvergne coustants 15 patards pièce	3. 0
Audict, 8 paniers de pruneaux et poires à 3 1/2 patards pièce	1. 8
1 Bible in-16° réglée, dorée, etc.	3. 0
Au curé de saincte Gudule, 2 formages et 6 paniers	2.11
Audict, 1 Bible 16° lavée, réglée, dorée	3. 0
A Pigghius, 1 Biblia 16° lavée, réglée, etc.	3. 0
A M. Hopperus, 2 formages et 6 paniers avec 1 Bible	5.11
Au secrétaire De Langhe, 2 formages et 8 paniers	2.18
Au Sr Versteghen, 2 formages et 6 paniers	2.11
Pour les privilèges du Dictionarium g^{um}, etc.	11.13
Pour la visitation, approbation et privilèges de Bible flameng, Magia naturalis, etc.	9. 7
Pour privilège de la Maison rustique; Georgius Fabricius, de poetica; 2 tomus Adagiorum; Emblemata Sambuci	7.19
	56.17

V. TVSCVL.

O VITAE Philosophia dux, o virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum! qui non modo nos, sed omnino vita hominum sine te esse potuisset? Tu vrbes peperisti, tu dissipatos homines in societatem vitæ conuocasti. Tu eos inter se primo domiciliis, deinde coniugiis, tum litterarum & vocum communione iunxisti. Tu inuentrix legum, tu magistra morum & disciplinæ fuisti. Tu vitæ tranquillitatem largita nobis es, & terrorem mortis sustulisti.

Thales Milesius, vt obiurgatores suos coninceret, ostenderetque Philosophum, si ei commodum esset, pecuniam facere posse, omnem oleam antequam florere cœpisset, in agro Milesio coëmisse dicitur. Animaduerterat fortasse quadam scientia olearum vbertatem fore. 1. de Diuinat.

Qui ceteris rebus pro nihilo habitis rerum naturam studiose intuentur, & sapientiæ studiosi & Philosophi habentur. 5. Tusc.

Philosophi, virtutis magistri. 2. Tuscul.

V. TVSCVL.

NON ex singulis vocibus Philosophi spectandi sunt, sed ex perpetuitate & constantia: resq; spectari oportet, non verba.

In Philosophia res spectantur, non verba penduntur. Orat. ad Brutum.

A Philosopho, si adferat eloquentiam, non aspernor: si non habeat, non admodum desidero. 1. Tuscul.

Sunt qui in rebus contrariis parum sibi constent, voluptatem seuerissime contemnant, in dolore sint molliores, gloriam negligãt, frangantur infamia. 1. Offic.

Vt si grammaticum professus se quispiam. 2. Tuscul. In Simil. 20.

Quotusquisque Philosophorum inuenitur, qui sit ita moratus, ita animo ac vita constitutus, vt ratio postulat, qui disciplinam non ostentationem scientiæ, sed legem vitæ putet, quiq; obtemperet ipse sibi, ac decretis suis pareat? Videre licet alios tanta leuitate & iactatione, iis vt fuerit non didicisse melius: alios pecuniæ cupidos, non nullos gloriæ: multos libidinum seruos, vt cum eorum vita mirabiliter pugnet oratio, quod quidem est turpissimum. 2. Tuscul.

Magistri virtutis, Philosophi. 2. Tuscul.

I. OFFIC.

IN rebus magnis, memoriaque dignis, consilia primum, deinde acta postea euentus spectantur, quod dubites, æquum sit, an iniquum.

Non debemus quidquam agere, cuius non possimus causam probabilem reddere. 1. Offic.

Ad rem gerendam qui accedit, caueat, ne id modo consideret, quàm illa res honesta sit, sed etiam vt habeat efficiendi facultatem: in quo ipso considerandum est illi, ne aut temere desperet propter ignauiam, aut nimis confidat propter cupiditatem. In omnibus autem negotiis prius quàm aggrediare, adhibenda est præparatio diligens. 1. Offic.

Suum quisque noscat ingenium, acremque se, & vitiorum, & bonorum suorum iudicem prębeat: ne scenici plus quàm nos videantur habere prudentiæ, néve histrio videat in scena, quod non videat sapiens in vita. 1. Offic.

Non est incommodum ex aliis iudicare: vt si quid dedeceat in aliis, vitemus & ipsi: fit enim nescio quo modo, vt magis in aliis cernamus, quàm in nobismetipsis, si quid delinquitur. 1. Offic.

Vt pictores, & ij qui signa fabricantur. 1. Offic. in Similib. 90.

I. OFFIC.

AD ea eligenda, quæ dubitationem afferunt, adhibere homines doctos debemus, vel etiam vsu peritos, & quid iis de vnoquoque officij genere placeat, exquirere.

Non est satis iudicare quid faciendum, non faciendúmue sit, sed stare etiam oportet in eo quod sit iudicatum. 1. de Finib.

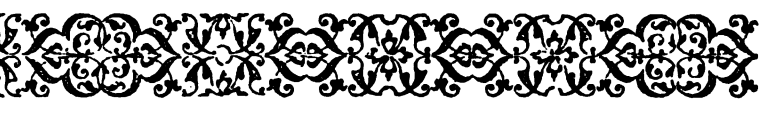
Melius curantur ea, quæ cõsilio geruntur, quàm quæ sine consilio administrãtur. 1. de Inuent.

Domus ea quæ ratione geritur, omnibus instructior est rebus, & apparatior, quàm ea quæ temere, & nullo consilio administratur. 1. de Inuent.

Exercitus is cui præpositus est sapiens, & callidus imperator, omnibus partibus commodius regitur, quàm is qui stultitia & temeritate alicuius administratur. 1. de Inuent.

Hoc plerumque facimus, vt consilia euentis ponderemus, & cui bene quid processerit, multum illum prouidisse: cui secus, nihil sensisse dicamus. Pro G. Rabir. Posthum.

Nedum hominum humilium, sed etiam amplissimorum virorum consilia ex euentu, non ex voluntate à plerisque probari solent. Lib. 9. ad Attic. Epist. 10.



PRO FLACCO.

O miserables conditions d'administrer & regir les citez & prouinces, esquelles diligence est pleine de rancune, negligence de blasmes & mespris: esquelles seuerité est dangereuse, liberalité non aggreable, le parler plain d'embusches, flaterie pernicieuse, le front familier à tous, l'esprit de plusieurs plain d'indignation, courroux secrets, et flatteries ouuertes: toutes lesquelles choses attendent les preteurs venans en possession de leurs dignitez, elles seruent à eux quand ils sont presens, et les delaissent lors qu'ils s'en vont.

DE CLARIS ORAT.

PACIS est comes, otiique socia, & iam bene constitutæ ciuitatis quasi alumna quædam eloquentia.

Nemo est qui nesciat initio genus humanum in montibus ac siluis dissipatum, prudentium consiliis compulsum: & disertorum oratione delinitũ, se oppidis mœnibusq; sepsisse. 1. de Orat.

Fuit quoddam tempus, cùm in agris homines passim bestiarum more vagabantur, & victu ferino sibi vitam propagabant: nec ratione animi quidquam, sed pleraque viribus corporis administrabant. Nemo legitimas viderat nuptias, nemo certos inspexerat liberos. Quo tempore quidam magnus videlicet vir & sapiens, dispersos homines in agris, & in locis siluestribus abditos, ratione quadam compulit in vnum locũ, & congregauit, & eos ex feris & immanibus mites reddidit, & mansuetos. 1. de Inuent.

Duæ sunt artes quę possunt locare homines in amplissimo gradu dignitatis: vna imperatoris, altera oratoris boni. ab hoc enim pacis ornamenta retinentur, ab illo belli pericula repelluntur. Pro Muræna.

PRO SESTIO.

HOC tempore cùm homines nondum neque naturali, neque iure ciuili descripto, fusi per agros, atque dispersi vagarentur, tantumque haberent, quantum manu ac viribus per cædem ac vulnera aut eripere, aut retinere potuissent: extiterunt viri virtute & consilio præstanti, qui dissipatos vnum in locum congregarunt, eosque ex feritate illa ad iustitiam atque mansuetudinem transduxerunt, & inuento diuino & humano iure eos mœnibus sepserunt.

Grauis est & plena dignitatis dicendi facultas, quæ plurimas gratias, firmissimas amicitias, maxima sæpe studia peperit. Pro Muræna.

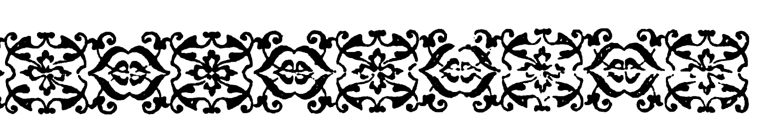
Eloquentia principibus maxime ornamento est. 4. de Finib.

Eloquentia grandis est verbis, sapiens sententiis, genere tota grauis: manus extrema non accessit operibus eius: præclare incohata multa, perfecta non planè. De claris Orat.

Nihil est eloquentia laudabilius vel præstantius, vel admiratione audientium, vel spe indigentium, vel eorum qui defensi sunt gratia. 2. Offic.

Vt hominis decus est ingenium, sic ingenij lumen, est eloquentia. De claris Orat.

D



III. DE LEGIB.

Il n'y a rien plus pernicieux aux Citez: rien tant contraire au Droict et aux Loix, rien moins Ciuil et humain, que faire quelque chose par force, apres que la republique est dressee et instituee.

Les Loix se tiennent coy entre les armes, et ne commandent d'estre attendues, veu qu'il faut que celuy qui les voudroit attendre soit iniustement puny, deuant que demander iustes amandemens de l'offense. Pro Mil.

I. OFFIC.

Quand le iuge veut prononcer sa sentence, il se doit souuenir qu'il a Dieu pour tesmoing, c'est à dire son esprit, outre lequel Dieu n'a donné à l'homme chose plus diuine.

En ce gist la sagesse du iuge, qu'il prise et considere non seulement ce qu'il peut: mais aussi ce qu'il doit, et ait souuenance non pas combien il luy est permis, mais aussi iusques ou s'estend sa puissance. Pro Rab. post.

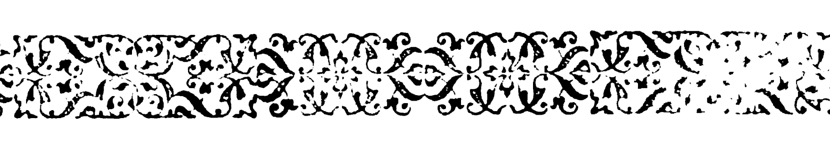
C'est a vn Iuge d'ensuyure tousiours la verité. 2. Offic.

D 3

SPÉCIMENS DES CARACTÈRES EMPLOYÉS PAR PLANTIN.

TIRÉS DE L'*INDEX SIVE SPECIMEN CHARACTERUM CHRISTOPHORI PLANTINI* (1567).

Quisquis est, qui moderatione & constantia polleat, quietus animo est, sibiqúe ipse placatus, vt neque tabescat molestiis, neque frangatur timore, nec sitienter quid expectans, ardeat deside-



III. TVSCVL.

Sapienti nihil potest vider[illegible] magnum in rebus humanis, cui æternitas [illegible], totiusque mundi nota sit magnitudo. N[illegible]d aut in studiis hu-manis, aut in t[illegible] breuitate [illegible] sapienti videri [illegible] qui semper [illegible] bat, vt [illegible] impr[illegible]

Sapientia nihil est melius. 2. de natura Deorum.

Ad rempublicam plurima veniunt commoda, si moderatrix omnium rerum presto est sapientia: hinc ad ipsos qui eam adepti sunt, laus, honor, dignitas confluit. 1. de Inuent.

Oculorum, inquit Plato, est in nobis sensus acerrimus: quibus sapientiam non cernimus. Quàm illa ardentes amores excitaret sui, si videretur! 2. de Finib.

AD LVCEIVM, [illegible]

LAVD[illegible]

O VITAE Philosophia dux, o virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum! quid non modo nos, sed omnino vita hominum sine te esse potuisset? Tu vrbes peperisti, tu dissipatos homines in societatem vitæ conuocasti. Tu eos inter se primo domiciliis, deinde coniugiis, tum litterarum & vocum communione iunxisti. Tu inuentrix legum, tu magistra morum & disciplinæ fuisti. Tu vitæ tranquillitatem largita nobis es, & terrorem mortis sustulisti.

Thales Milesius, vt obiurgatores suos cóuinceret, ostenderetque Philosophum, si ei commodum esset, pecuniam facere posse, omnem oleam antequam florere cœpisset, in agro Milesio coëmisse dicitur. Animaduerterat fortasse quadam scientia olearum vbertatem fore. *1. de Diuinat.*

Qui ceteris rebus pro nihilo habitis rerum naturam studiose intuentur, & sapientiæ studiosi & Philosophi habentur. *5. Tusc.*

Philosophi, virtutis magistri. *2. Tuscul.*

NON *ex singulis vocibus Philosophi spectandi, sed ex perpetuitate & constantia: ... oportet, non verba.*

In Philosophia res spectantur, non verba pendentur. Orat. ad Brutum.

A Philosopho, si adferat eloquentiam, non aspernor: si non habeat, non admodum desidero. 1. Tuscul.

Sunt qui in rebus contrariis parum sibi constent, voluptatem seuerissimè contemnant, in dolore sint molliores, gloriam negligant, frangantur infamia. 1. Offic.

Vt si grammaticum professus se quispiam. 2. Tuscul. In Simil. 20.

Quotusquisque Philosophorum inuenitur, qui sit ita moratus, ita animo ac vita constitutus, vt ratio postulat, qui disciplinam non ostentationem scientiæ, sed legem vitæ putet, quique obtemperet ipse sibi, ac decretis suis pareat? Videre licet alios tanta leuitate & iactatione, iis vt fuerit non didicisse melius: alios pecuniæ cupidos, non nullos gloriæ: multos libidinum seruos, vt cum eorum vita mirabiliter pugnet oratio, quod quidem est turpissimum. 2. Tuscul.

Magistri virtutis, Philosophi. 2. Tuscul.

DE CLARIS ORAT.

PACIS est comes, otiique socia, & iam bene constitutæ ciuitatis quasi alumna quædam eloquentia.

Nemo est qui nesciat initio genus humanum in montibus ac siluis dissipatum, prudentium consiliis compulsum: & disertorum oratione delinitum ... 1. de Orat.

Fuit quoddam tempus, cùm in agris homines passim bestiarum more vagabantur, & victu fero ... nec ratione animi ...

PRO SESTIO.

HOC *tempore cùm homines nondum neque naturali, neque ciuili iure descripto, fusi per agros, atque dispersi vagarentur, tantumque haberent, quantum manu ac viribus per cædem ac vulnera aut eripere, aut retinere potuissent: extiterunt viri virtute & consilio præstanti, qui dissipatos vnum in locum congregarunt, eosque ex feritate illa ad iustitiam atque mansuetudinem transtulerunt, & inuento diuino & humano iure eos mœnibus sepserunt.*

Grauis est & plena dignitatis dicendi facultas, quæ plurimas gratias, firmissimas amicitias, maxima sæpe studia peperit. Pro Muræna.

Eloquentia principibus maxime ornamento est. 4. de Finib.

Eloquentia grandis est verbis, sapiens sententiis, genere ... manus extrema non accessit operibus ... perfecta non planè.

D

... DES CARAC...

... SIVE SPECIMEN ...

... *Non ... iudicare quid se iendum, ... sed ... quod fundatum.* 1. de ...

Melius ... quæ ... geruntur, quàm quæ sine consilio administrantur. 1. de Inuent.

Domus ea quæ ratione regitur, omnibus instructior est rebus, & apparatior, quàm ea quæ temere, & nullo consilio administratur. 1. de Inuent.

Exercitus is cui præpositus est sapiens ... imperator, omnibus partibus commodius regitur, quàm is qui stultitia & temeritate alicuius administratur. 1. de Inuent.

Hoc plerumque facimus, vt consilia euentis ponderemus, & cui bene quid processerit, multum illum prouidisse: cui secus, nihil sensisse dicamus. Pro G. Rabir. Posthum.

Nedum hominum humilium, sed etiam amplissimorum virorum consilia ex euentu, non ex voluntate à plerisque probari solent. Lib. 9. ad Attic. Epist. 10.

Suum quisque noscat ingenium, acrémque se & bonorum suorum iudicem præbeat, ne scenici plus quàm nos videantur habere prudentiæ ... videat in scena, quod non videat sapiens in vita. 1. Offic.

Non est incommodum ex aliis iudicare: vt si quid dedeceat in aliis, vitemus ... nescio quo modo, vt magis in aliis cernamus, quàm in nobismetipsis, si quid delinquitur. 1. Offic.

Vt pictores, & ij qui signa fabricantur. 1. Offic. in Similib. 90.



PRO FLACCO.

O miserables conditions d'administrer & regir les citez & prouinces, esquelles diligence est pleine de rancune, negligence de blasmes & mespris: esquelles seuerité est dangereuse, liberalité non aggreable, le parler plain d'embusches, flaterie pernicieuse, le front familier à tous, l'esprit de plusieurs plain d'indignation, courroux secrets, et flateries ouuertes: toutes lesquelles choses attendent les preteurs venants en possession de leurs dignitez, elles seruent à eux quand ils sont presens, et les delaissent lors quils s'en vont.





III. DE LEGIB.

Il n'y a rien plus pernicieux aux Citez, rien tant contraire au Droit et aux Loix, rien moins ... humain, que faire quelque chose ... auec la republique ...

I. OFFIC.

Quiſquis eſt, qui moderatione & conſtantia polleat, quietus animo eſt, ſibiqúe ipſe placatus, vt neque tabeſcat moleſtiis, neque frangatur timore, nec ſitienter quid expectans, ardeat deſide-



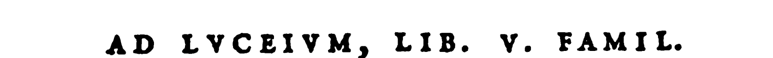
III. TVSCVL.

Sapienti nihil poteſt videri magnum in rebus humanis, cui æternitas omnis, totiusque mundi nota ſit magnitudo. Nam quid aut in ſtudiis humanis, aut in tam exigua vitæ breuitate magnum ſapienti videri poteſt, qui ſemper animo ſic excubat, vt ei nihil improuiſum accidere poſsit, nihil

Sapientia nihil eſt melius. 2. de natura Deorum.

Ad rempublicam plurima veniunt commoda, ſi moderatrix omnium rerum preſto eſt ſapientia: hinc ad ipſos qui eam adepti ſunt, laus, honor, dignitas confluit. 1. de Inuent.

Oculorum, inquit Plato, eſt in nobis ſenſus acerrimus: quibus ſapientiam non cernimus. Quàm illa ardentes amores excitaret ſui, ſi videretur! 2. de Finib.



AD LVCEIVM, LIB. V. FAMIL.

LAVDEM ſapientiæ ſtatuo maximam, non aliunde pendere, nec extrinſecus aut bene aut malè viuendi ſuſpenſas habere rationes.

Nihil eſt turpius, quàm ſapientis vitam ex inſipientium ſermone pendêre. *2. de Finib.*

Qui ex errore imperitæ multitudinis pendet, is in magnis viris non eſt habendus. *1. Offic.*

SPÉCIMENS DES CARACTÈRES EMPLOYÉS PAR PLANTIN.
TIRES DE L'*INDEX SIVE SPECIMEN CHARACTERUM CHRISTOPHORI PLANTINI* (1567).

Voilà comment l'éditeur se procurait les textes, voyons comment le typographe les imprimait.



LANTIN achetait une partie des papiers qu'il employait chez les papetiers anversois, dont les principaux étaient Govaert Nys, sa veuve Lucie Dumoulin et ses deux fils, Guillaume et Égide, Martin Jacobs, Corneille Van Oproode et Jacques de Lengaigne.

Le plus souvent c'étaient des papetiers étrangers, spécialement des Français, qui lui fournissaient directement leurs produits. Ceux de Troyes: Jean Gouault, Jean Moreau, Jean, Jacques et Michel Muet, Jean Hennequin, Pierre Péricard, Alexandre Le Clercq et Guillaume Collysis, qui épousa la veuve de ce dernier, étaient les principaux ; puis venaient Guillaume Nutz et François Lefort, de La Rochelle ; Adolphe et Jacques Van Lintzenich, d'Aix en Provence ; Gabriel Madurs et Jean de Coulenge, en Auvergne ; Nicolas Curiel, à Rouen ; Guillaume Grandrie, de St-Léonard dans le Nivernais ; Mathias Faes, de Zittaart, et Gilles Musenhole, de Francfort. Une seule fois une fourniture de papier lui fut faite par Daniel De Keyser, huissier au Conseil de Gand et papetier du moulin.

Les fabricants de Troyes lui fournissaient du petit bâtard à 24 sous la rame, du petit bâtard fin à 35 s., du grand bâtard à 45 s., du fin grand bâtard à 57 s., du carré fin à 26 s., du grand carré à 28 s., du carillon gros bon au même prix, du grand réal, du grand carré fin double et du fin double aigle, tous trois à 72 s., et du double fin de Troyes à 78 sous.

Les autres papetiers et spécialement ceux d'Anvers lui fournissaient du papier de la couronne et du carillon à 17 sous la rame ; du papier de La Rochelle à 14 et à 26 1/2 s., du petit bâtard de Limoges à 27 1/2 s., du gros bon Rochelle et de l'aigle noir à 32 s., du croisé bâtard à 32 s., du grand bâtard croissant à 40 s., du fin médian et du grand bâtard de Lorraine à 42 s., du grand médian à 45 s., du volume de Brie à 47 s., du médian de Rouen à 48 s., du petit bâtard de Bruxelles à 50 s., du grand médian d'Allemagne et du grand bâtard de Rochelle à 54 s., du grand médian aigle d'Aix à 54 s., du volume de Lyon à 63 s., du fin de Lyon et du grand Rochelle à 72 s., du papier au raisin de 86 s., du fin double raisin à 90 s., du pesant fin double à 141 sous et bien d'autres sortes encore.

La rame contenait, comme aujourd'hui, environ 500 feuilles. Tous ces prix subissaient à un haut degré les fluctuations du marché.


RANÇOIS Guyot est le plus ancien tailleur et fondeur de caractères qui ait travaillé pour Plantin. Il fut admis à la bourgeoisie dans la ville d'Anvers le 22 août 1539 et prêta serment sous le nom de Franchois Guyot, de Paris, fils de Jean, fondeur de caractères. Il devint maître dans la corporation de St Luc en 1561. Dès l'année 1558, Plantin paie une certaine somme d'argent à Guyot ; en 1562, il reçoit de lui quatre sortes de caractères ; en 1563, il rachète de Jean Loe, ou Van der Loe, deux caractères adjugés à celui-ci dans la vente des biens de Plantin et taillés par François Guyot. Cet artiste resta longtemps le principal fondeur de Plantin ; chaque année il lui fournissait une quantité de caractères fort considérable. Le 30 novembre 1570, le dernier compte se règle avec sa veuve. François Guyot eut un fils portant le même nom et exerçant le même métier ; celui-ci fut reçu maître dans la corporation de St Luc en 1577 et travailla également pour Plantin.

Le second fondeur était Laurent Van Everbroeck. De 1560 à 1571, il fournit des caractères, mais en quantité bien moindre que Guyot. Tous deux travaillaient chez eux pour compte de Plantin.

A partir de 1563, notre imprimeur installa une fonderie dans son officine. Il y employa un ouvrier du nom de Jacques Sabon, mais le travail qui s'y faisait ne fut jamais très considérable. Plantin annote, entre autres, dans ses livres de compte qu'en octobre 1563, il acheta pour la fonderie 30 livres de limaille de fer, 25 livres de limaille de cuivre, des creusets, des cuillers, des balances et d'autres ustensiles. Le 23 mars 1564, il achète 650 livres de plomb, à 4 florins les cent livres ; 200 livres d'antimoine, à 18 sous les cent livres ; 35 livres de cuivre, à 3 1/2 sous la livre, et 100 livres d'étain, à 14 florins les cent livres.

Pendant les premières années de l'existence de son imprimerie, Plantin fit travailler encore deux autres fondeurs : Aimé Tavernier, en 1558, et Gérard d'Embden, en 1565.

Le 26 février 1565, il acheta à la vente de Jacques Susato, l'imprimeur de musique, 256 livres d'une petite et 207 livres d'une grosse note ; la première à 2 1/2, la seconde à 2 sous la livre.

Les tailleurs de lettres qui, avant 1570, lui fournissaient ses poinçons et matrices étaient des Français. Dans l'inventaire qu'il fit de ces instruments en 1563, au moment de former l'association, il constate qu'il possède plusieurs séries de matrices de Garamond, de Haultin, de Granjon et de Guillaume Le Bé.

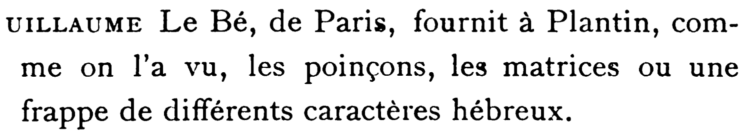
Robert Granjon, de Lyon, était son principal fournisseur. Dans l'inventaire que nous venons de citer, nous trouvons de lui les matrices d'un italique du Bréviaire et

d'un italique accordant sur le Garamond petit romain, d'un caractère grec, d'un médian façon d'écriture, d'un texte romain, d'un parangon italique, d'un petit canon romain, d'un italique appelé l'immortel et d'une lettre française, grandeur du médian.

Le 3 février 1565, Plantin commanda au même tailleur un type gros grec, à la façon de celui du roi de France, accordant sur le parangon. Le prix convenu était de 10 sous par poinçon. Granjon pouvait les reprendre au même prix ; mais, en ce cas, il devait laisser les matrices à Plantin. S'il ne reprend pas les poinçons, Plantin lui supplée jusqu'à la somme de 20 sous pour un poinçon avec sa matrice ; en ce cas, les poinçons deviennent la propriété exclusive de l'imprimeur, et le graveur ne peut en prendre qu'une frappe pour son usage personnel.

Le 3 juillet de la même année, Plantin fait faire chez Granjon les poinçons et matrices de deux caractères italiques, l'un environ du corps de Garamond et l'autre de philosophie, au prix de 40 patards le poinçon et la matrice. Ce caractère devenait aussi la propriété exclusive de Plantin. Robert Granjon fit encore pour Plantin plusieurs fleurons et « bouquets de plumes. »

Le 7 décembre 1566, Plantin fait accord avec lui de payer la somme de 200 florins pour les poinçons et matrices de la petite lettre française, façon d'écriture. Le 21 janvier 1567, il lui achète le gros français ; le 19 mai de la même année, les poinçons et quatre frappes du romain petit canon ; le 21 novembre 1569, il lui paie 108 poinçons de la lettre syriaque, à 45 patards le poinçon et la matrice. Le 18 avril 1570, il lui achète un italique sur le gros ascendonica.



UILLAUME Le Bé, de Paris, fournit à Plantin, comme on l'a vu, les poinçons, les matrices ou une frappe de différents caractères hébreux.

François Guyot mourut en 1570 ; ce décès fut probablement la raison principale qui engagea Plantin à chercher d'autres fournisseurs de caractères. Il en trouva un à Gand dans la personne de Henri Van den Keere ou Du Tour, le jeune, le seul tailleur de caractères qu'il y eût alors dans les Pays-Bas. (1)

Trouvant réunies en lui les aptitudes de François Guyot, le fondeur, et de Robert Granjon, le graveur de lettres, Plantin chargea l'artiste gantois de remplacer l'un et l'autre.

Henri Van den Keere le jeune, exerçait en même temps l'état de libraire et en cette qualité nous le trouvons en rapport avec Plantin dès l'année 1567. En 1569, il lui vend la frappe d'une non-pareille flamande. Deux années plus tard, il fait pour l'imprimeur anversois 88 poinçons du gros canon, ainsi que la frappe des matrices et

(1) FERD. VANDERHAEGHEN. *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 160.

la fonte du même caractère. En 1570 et 1571, il lui taille les poinçons des grosses notes de musique, des notes moyennes et des petites notes, le parangon flamand, et les notes du Missel. En 1574, il lui fournit encore les nouvelles grosses lettres pour l'Antiphonaire d'Espagne, ainsi que les grosses et les petites notes pour les livres liturgiques d'Espagne. En 1575, Van den Keere fait en bois « le pourtraict de la grosse romaine molée, pour être fondue dans le sable » et fournit 596 de ces lettres. En 1577, il fait 38 poinçons des grosses notes de musique et en 1578, 43 poinçons de notes in-4°. Plantin se fournit exclusivement de poinçons, de matrices et de caractères chez Van den Keere depuis l'année 1570 jusqu'à la mort du fondeur. Celle-ci arriva entre le 11 juillet et le 4 octobre 1580, et probablement plus près de la seconde que de la première de ces dates.



ES comptes payés par Plantin pendant ces dix années nous ont été conservés et sont fort considérables. Ils montent à une somme totale de 10034 florins et 10 sous.

Le 4 octobre 1580, la veuve d'Henri Van den Keere proposa à Plantin d'acheter les poinçons, les matrices et les outils de son défunt mari. Cette offre fut acceptée, et, pour la somme de 1300 florins, Plantin acheta, le 15 février 1581, 20 sortes de poinçons de lettres et notes et 25 sortes de matrices.

Pendant qu'il fondait pour Plantin, Henri Van den Keere avait chez lui les instruments de l'imprimeur; il en dressa un inventaire où nous trouvons renseignées 42 sortes de poinçons et 72 sortes de matrices.

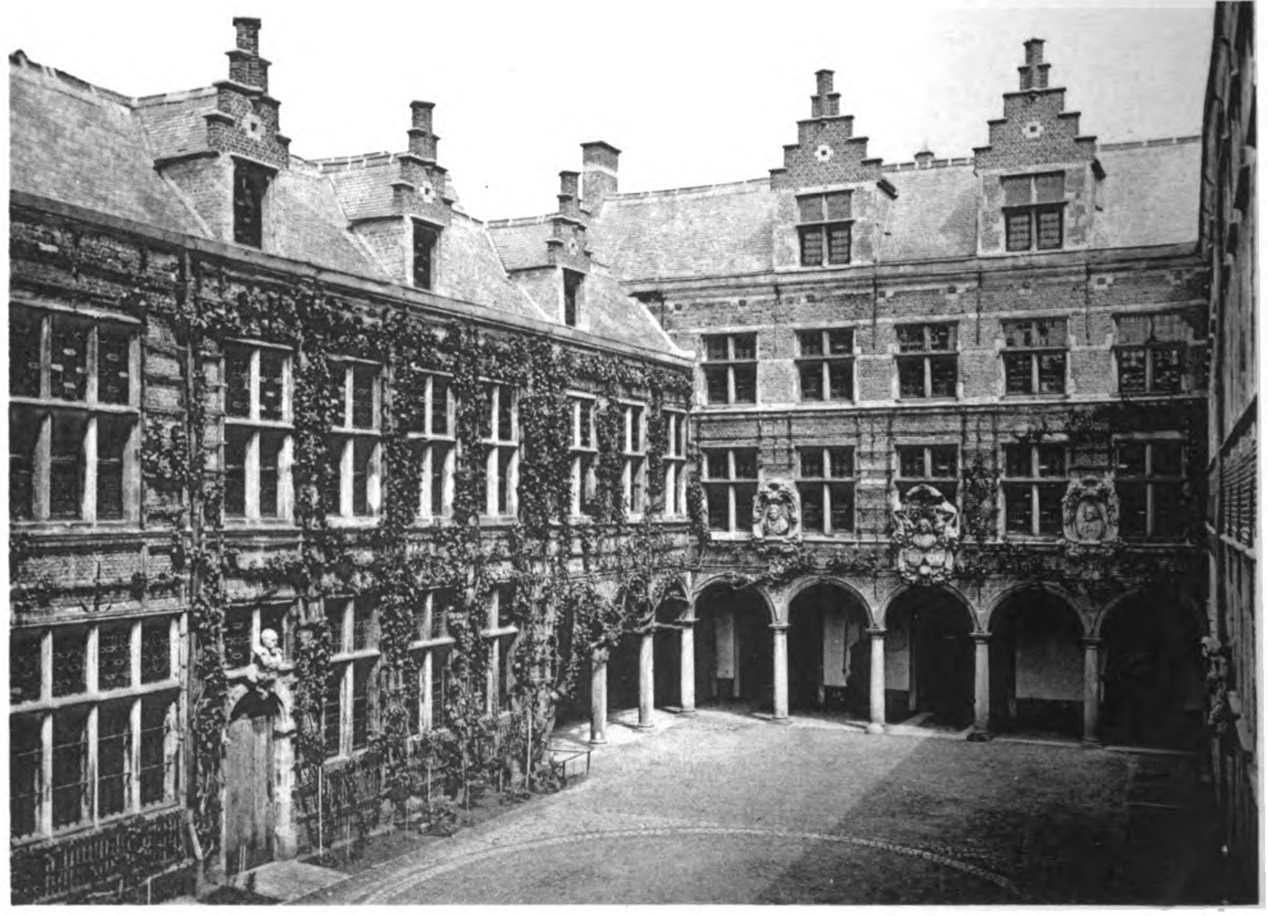
Après la mort de Henri Van den Keere, son ouvrier Thomas De Vechter continua pendant quelque temps les affaires de son maître à Gand et y travailla pour compte de Plantin jusqu'au 14 décembre 1581. Immédiatement après, il s'établit à Anvers, où il travailla pour notre imprimeur depuis le 5 janvier 1582 jusqu'à la fin de 1584. A cette époque, il alla probablement le rejoindre à Leyde, car le paiement du 29 décembre 1584 et celui du 13 août 1585 sont datés de cette ville. En 1592, il y habitait encore à l'adresse : « In de Vrouwestege aen de Breestraet, » et Jean Moretus faisait fondre chez lui.

Pendant les quatre dernières années de la vie de Plantin, les renseignements sur ses fondeurs sont fort rares; peut-être ne leur donnait-il plus guère d'occupation. Nous ne rencontrons, à cette époque, d'autre nom que celui d'Aimé De Gruyter qui, en 1589, fit quelques fontes pour lui.

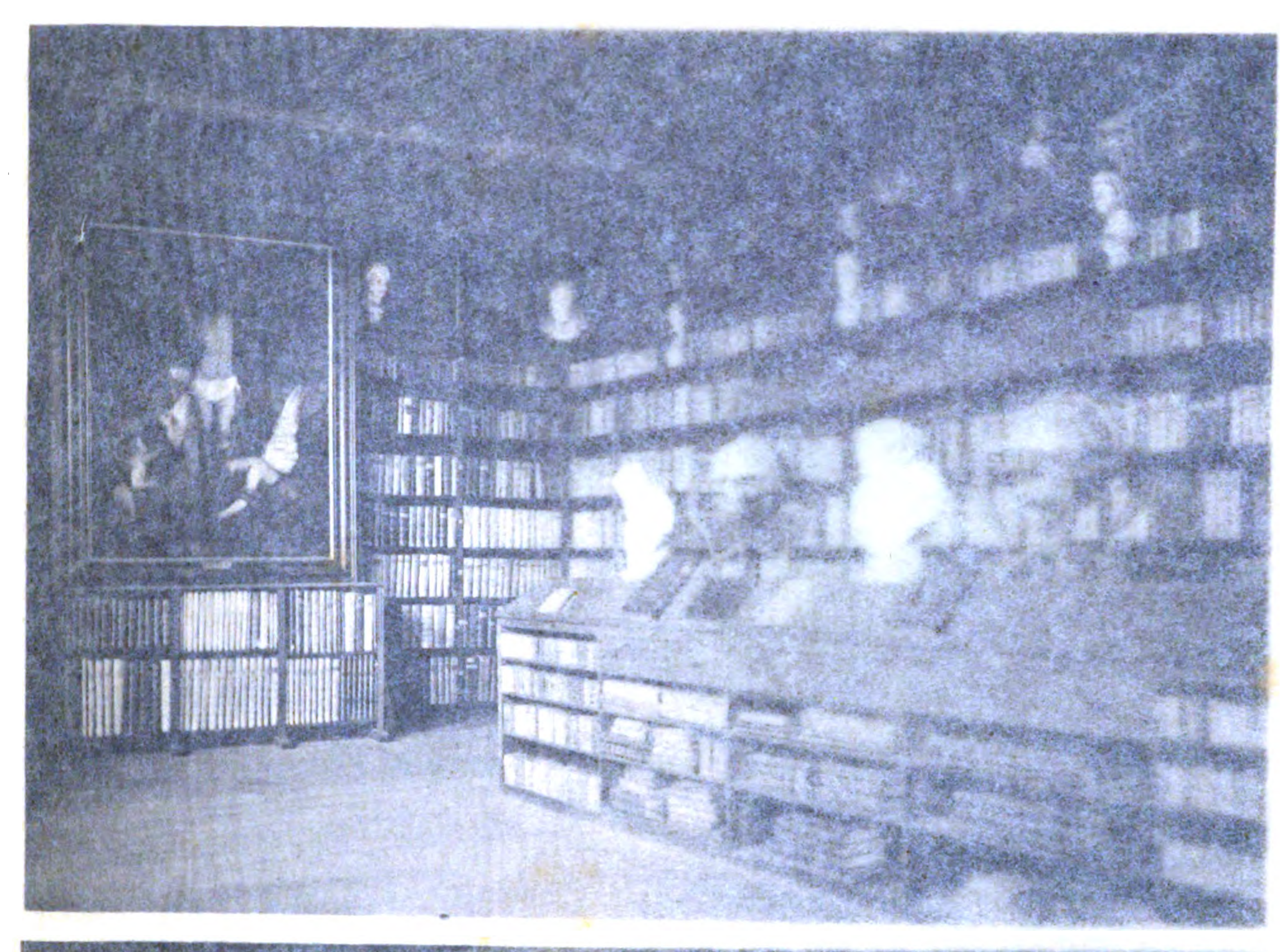
En 1567, Plantin imprima un recueil de tous les caractères qu'il possédait, sous le titre de *Index sive specimen charactervm Christophori Plantini*. Nous en connaissons deux tirages différents, dont l'un renferme 41 et l'autre 42 espèces de lettres.

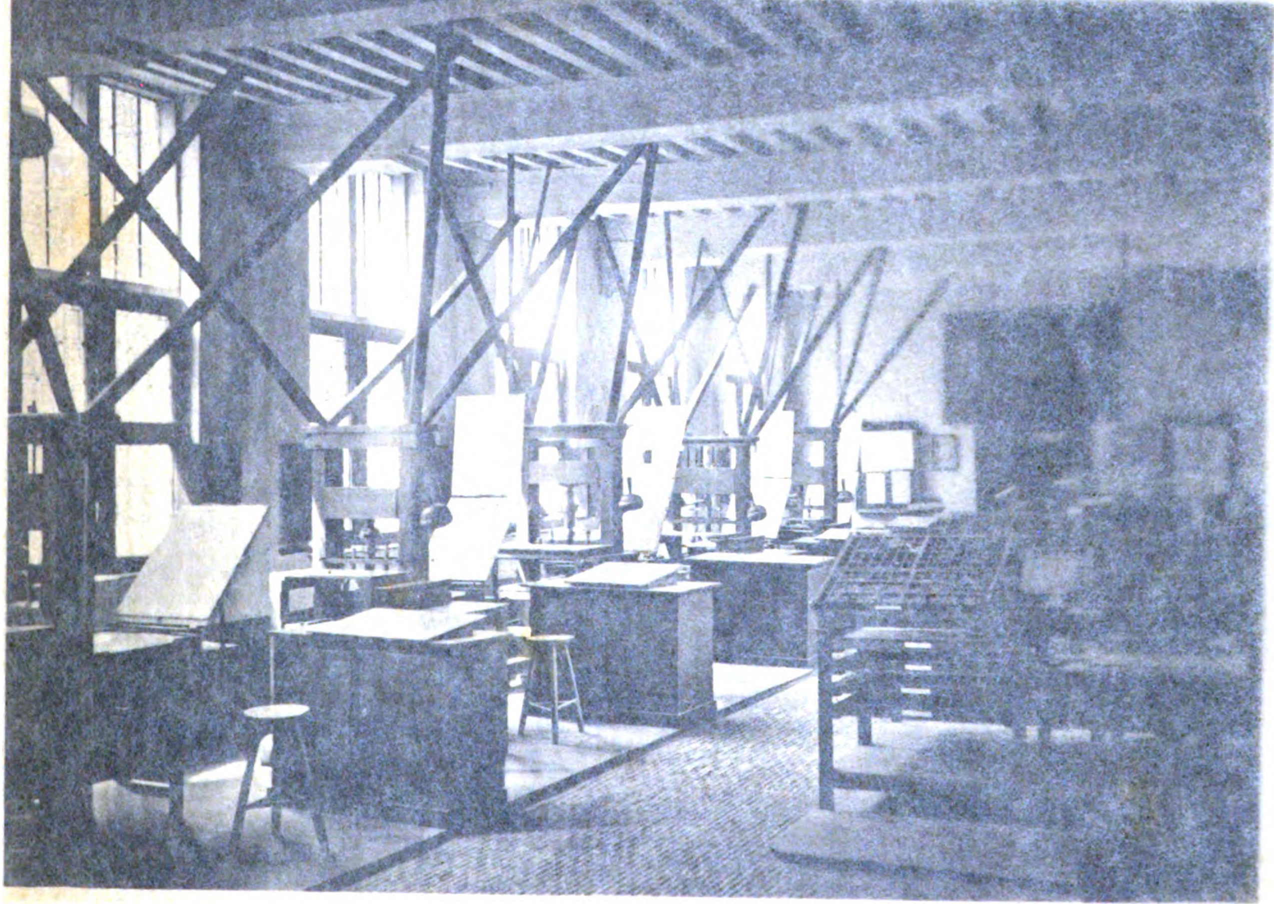
Au mois de mai de l'année 1575, il dressa par écrit un inventaire des caractères





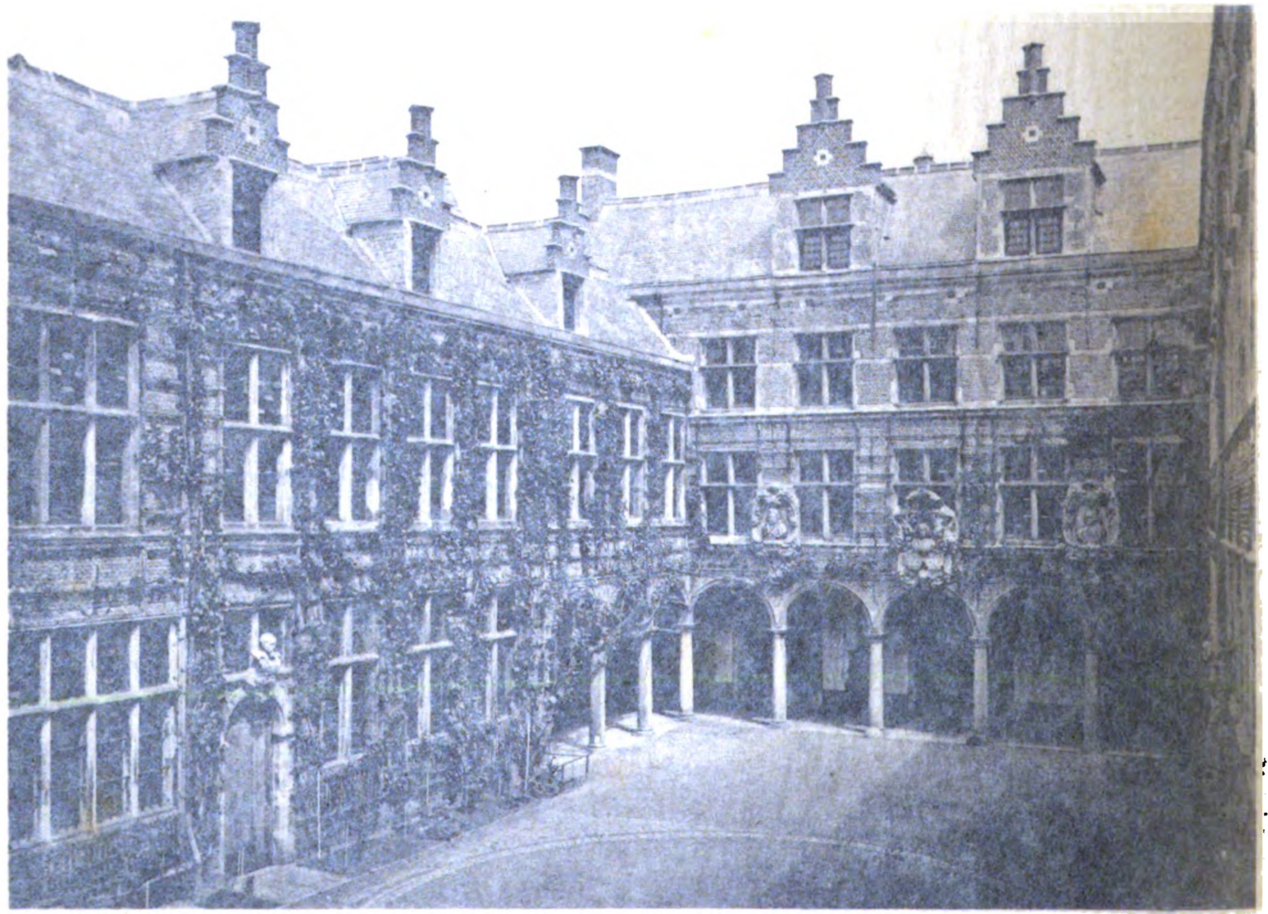
CHAMBRE DES CORRECTEURS. — COUR INTÉRIEURE.





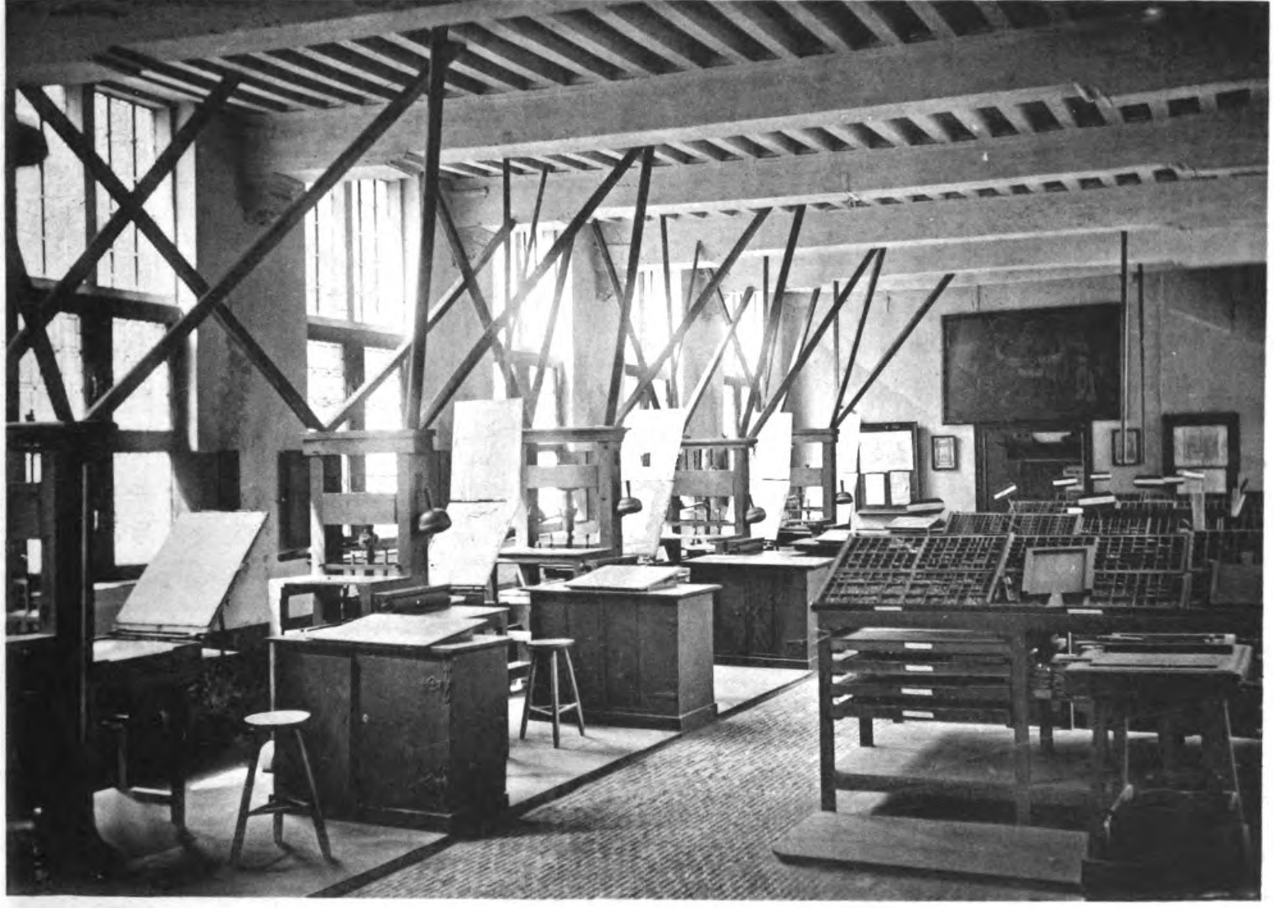
GRANDE BIBLIOTHÈQUE. — IMPRIMERIE.





CHAMBRE DES CORRECTEURS. — COUR INTÉRIEURE.





GRANDE BIBLIOTHÈQUE. — IMPRIMERIE.

employés dans son officine et trouva 75 types divers et 7 sortes de notes de musique, pesant ensemble 38,121 livres.

Plus tard, Plantin colla, sur des feuilles de papier, des spécimens de chacun de ses caractères ; il réunit ainsi 95 sortes de lettres et 3 espèces de notes de musique. Les spécimens dont il s'agit ici portent le nom de la lettre imprimée au-dessus du texte.

L'inventaire de la mortuaire constate qu'il y avait, à la mort de Plantin, dans l'imprimerie d'Anvers 5 sortes de poinçons contenant 647 pièces, 36 sortes de matrices justifiées et 28 non justifiées, 44,605 livres de lettres fondues, 5,952 bois et 1841 cuivres gravés. Dans l'officine de Leyde, il y avait 1,191 poinçons appartenant à 12 sortes de caractères, 30 sortes de matrices justifiées et 9 non justifiées. De 28 de ces sortes de matrices, le nombre des pièces est annoté; il monte à 4,998. Les lettres fondues pèsent 4,042 livres. Il y avait là en outre 461 gravures sur cuivre et 1578 gravures sur bois. Une partie de ce matériel revint à Anvers lors de la cessation de l'imprimerie des Raphelengien, à Leyde.



UTRE les caractères de fonte, Plantin possédait une admirable collection de majuscules gravées sur bois, dont le Musée Plantin-Moretus conserve encore les séries les plus importantes. Nous y remarquons un alphabet latin et grec orné de fleurs et gravé, en 1563, sur les dessins de Pierre Huys ; un alphabet à entrelacs et à figures de satyres employé dans l'*A B C* de Pierre Heyns, en 1568; un alphabet analogue, mais de dimension moindre, employé dans l'*Anatomie* de 1568 ; un troisième alphabet du même genre, mais sans les satyres, gravé par Antoine Van Leest ; un alphabet hébreu à fleurs ; un caractère romain et grec à grotesques, daté de 1573; un caractère romain à rinceaux, employé, comme les deux précédents, dans la Bible royale ; une série de lettres ornées de sujets religieux faites pour les Missels de 1571 et des années suivantes; trois alphabets de dimensions différentes, ornés de fleurs dessinées d'après nature et employés dans le *Psalterium* de 1571 ; un alphabet gothique à rinceaux employé dans l'*Antiphonarium* de 1573; une série de grandes et belles lettres ornées de sujets religieux dans des encadrements de fantaisie, gravées par Antoine Van Leest d'après Pierre Van der Borcht ; un petit nombre de majuscules romaines de deux dimensions différentes ornées d'anges faisant de la musique; une série de très grands entrelacs gothiques employés, en même temps que

les deux caractères précédents, dans les Messes de Georges de La Hèle, en 1578, et probablement faits pour l'Antiphonaire espagnol.

Le nombre des presses que Plantin faisait marcher diffère sensiblement aux différentes époques de sa carrière d'imprimeur.

Lors de la vente de ses biens, en 1562, il en possédait quatre. Elles furent adjugées à des prix qui variaient beaucoup, mais dont la moyenne était cependant très élevée.



Au mois de septembre 1563, lorsqu'il réorganise ses ateliers, il fait faire une nouvelle presse qui lui coûte 59 florins 3 1/2 sous; le 27 du même mois, il achète une vieille presse, au Rempart des Lombards, au prix de 10 fl. et y fait faire des réparations pour la somme de 12 fl. 12 s. Le 23 janvier 1564, il achète une troisième presse, et, le 1r avril, une quatrième qui avait déjà servi. Le 19 octobre suivant, il paie pour sa cinquième presse, sans la platine, 50 fl. 5 s. A la vente de Jacques Susato, le 26 février 1565, il achète la sixième au prix de 43 fl.; au mois de décembre suivant, il fait faire la septième qui lui revient à 57 fl. 5 s., sans la platine. Celle-ci pesait 40 livres, et lui coûtait 8 fl. 10 s. En juin 1570, il fait construire la huitième.

C'était le menuisier Michel de La Motte qui faisait les presses, ainsi que les autres ustensiles de l'imprimerie. Le 25 février 1571, il fournissait 6 platines de cuivre, pesant ensemble 206 3/4 livres, au prix total de 45 florins.

En novembre 1573, Plantin écrivit à un libraire espagnol qu'il avait 15 presses dans sa maison. En 1576, lors de la Furie espagnole, il travaillait à 22 presses et en avait trois nouvelles en construction. Après le sac de la ville, il recommença à travailler à une, puis à deux presses, et, trois mois après, il en faisait marcher cinq. Des 25 presses de 1576, il en vendit 9, en envoya 3 à Leyde, en 1583, et en garda 13. Le 28 novembre 1585, après son retour à Anvers et après la prise de la ville, il constate qu'il ne travaille qu'à une presse. Cette crise cependant ne se prolongea pas longtemps. L'inventaire de sa mortuaire renseigne 10 presses dans l'atelier d'Anvers, 3 bonnes presses et une vieille dans celui de Leyde.

Avant 1562, Plantin ne nous a guère conservé de renseignements concernant ses ouvriers. Les trois ou quatre pages qu'il leur consacre, dans un des registres de cette époque, nous font connaître le nom de huit compagnons qui travaillaient dans son officine.

Après 1562, il mentionne exactement le nom de ses ouvriers, et la besogne à laquelle ils étaient employés. En faisant le relevé dans les « Livres des Compagnons, » nous trouvons qu'en 1565, il a inscrit 64 ouvriers, parmi lesquels nous comptons 5 correcteurs, 21 imprimeurs, 18 compositeurs, 3 apprentis, 1 garçon

de boutique, 2 fondeurs et 16 hommes de métiers divers, tels que graveurs sur bois et sur cuivre, dessinateurs, menuisiers, serruriers et fabricants d'encre. En retranchant ces derniers du total, il reste 48 ouvriers imprimeurs et employés de l'imprimerie proprement dite.

En 1575, à l'époque de la plus grande activité, l'officine plantinienne occupe 73 ouvriers, dont 5 correcteurs, 24 compositeurs, 39 imprimeurs, 4 apprentis et un assembleur. Il convient d'y ajouter les deux gendres de Plantin employés également, l'un comme correcteur, l'autre comme directeur de la librairie.



ANS une requête adressée aux Bourgmestres et Échevins de la ville d'Anvers, au mois de novembre de la même année, Plantin constate qu'il emploie journellement plus de cent personnes. Dix ans plus tard, en écrivant à Çayas et en déplorant l'état de décadence où était tombée son imprimerie, il lui apprend que jadis il employait 160 ouvriers à la fois. Il faut nécessairement admettre, pour justifier ce chiffre, que la majeure partie de ces ouvriers travaillaient hors de l'officine et comprenaient les imprimeurs et les relieurs de livres, les imprimeurs et enlumineurs de gravures, les tailleurs et fondeurs de caractères et d'autres encore qui exerçaient leur métier chez eux.

En 1585, les temps se sont assombris et les ateliers vidés. L'année commence avec 15 ouvriers, dont 11 quittent l'officine dans le cours des mois suivants, de sorte qu'à la fin de l'année, il n'y a plus que quatre compagnons faisant marcher une seule presse. Le travail reprend ensuite jusqu'à un certain point; mais, en 1588, le chiffre est retombé à 4, pour remonter à 27 au moment de la mort de Plantin.

Les ouvriers n'étaient généralement pas payés à la journée, mais travaillaient à la pièce. Leur salaire était calculé par feuille de composition et par feuille d'impression, salaire fort différent naturellement d'après le caractère employé et le nombre des exemplaires tirés.

« Les imprimeurs, dit une note d'un des registres de Plantin, gaignent ordinairement pour leur salaire comme suit : formes in-12°, in-8°, in-folio, de papier commun jusques au petit bastard, et ledit bastard aussi, à 1250, avec la main pour les imperfections, 7 patars par jour et s'entend aussi de lettres grosses et menues jusques au colineus, car aultrement estant de nonpareille Bréviaire, et coronel ils ont quelque chose davantage selon la besogne et l'accord. » A 7 sous par jour et à 300 jours ouvrables par an, le salaire d'un ouvrier pressier se montait donc à 105 florins

[illegible]s ouvriers, cependant, dépassaient parfois ce chiffre. Georges Van [illegible] imprimeur, gagna, en 1568, 122 florins 16 1/2 sous; Gilles de [illegible], l'année suivante, 130 florins. Les compositeurs habiles touchaient [illegible] élevé. Ainsi, en 1566, Corneille Tol gagna 150 florins; Josse [illegible] du 1r juillet 1569 au 1r juillet 1570, 165 florins (1).



Nous rencontrons deux ouvriers compositeurs demeurant pendant quelque temps dans l'imprimerie même. Ce sont Jacques Roche, qui, en 1563, outre le logis et la nourriture, reçoit 13 sous par semaine, et Josse Meersman, qui, le premier octobre 1576, s'engage à servir Plantin moyennant 50 florins par an et ses dépenses. Le 27 novembre 1577, un nouveau contrat intervient avec ce dernier ouvrier, et Plantin s'engage à lui payer 100 florins par an, outre les dépenses.

Nous possédons également un petit nombre de contrats d'apprentis. Robert Bruneau, fils de Jacques Bruneau, maître des enfants de chœur à l'église St-Jean de Gand, fut envoyé par son père chez Plantin pour y apprendre à composer. L'engagement était contracté pour un terme de cinq années consécutives, à partir du premier septembre 1578. Il ne devait point recevoir de gages et son père devait pourvoir à son habillement. S'il restait moins de cinq années, ses dépenses devaient être remboursées, en comptant les deux premières années à 60 et les trois autres à 40 florins.

J[illegible] Ranchart s'engagea à servir Plantin comme apprenti durant quatre ans, à partir de la St-Jean 1579. La nourriture lui était gratuitement fournie; mais, s'il venait à quitter son patron avant le terme fixé, il devait lui payer les frais de son entretien et de plus une somme de 100 florins.

Pierre Van Craesbeeck, le même qui plus tard s'établit à Lisbonne, vint habiter chez Plantin vers 1580, en qualité d'apprenti compositeur, et contracta un engagement pour six années. Les trois premières années, il ne gagnait que la nourriture; la quatrième, il lui fut suppléé 6 florins; la cinquième, 9; la sixième année, 12 florins.

Plantin maintenait une discipline sévère dans ses ateliers, ce qui n'était pas

(1) Un fait qui, tout indiscutable qu'il soit, paraît à peine croyable, c'est que les ouvriers employés à des travaux purement manuels gagnaient un salaire plus élevé que les typographes au service de Plantin. Ainsi nous constatons que Plantin lui-même paie, en octobre 1578, à un ouvrier ardoisier 16 sous par journée. Le maître-maçon gagne régulièrement, été et hiver, 12 sous, le compagnon 10 sous et son aide 6 sous par jour. En 1578-1579, Plantin paie, en octobre, au maître charpentier 20 sous et aux ouvriers 16 ou 17 sous; en juin, 20 sous au maître et 18 aux compagnons. En comptant l'année à 300 jours ouvrables, l'ouvrier maçon gagnait donc 150, l'ardoisier 240 et le charpentier 255 florins par an. En comptant la journée moyenne actuelle de [illegible]un de ces ouvriers à 4 frs., nous trouvons qu'aujourd'hui le salaire pour certains d'entre eux dépasse à [illegible] le double, pour d'autre le triple, et pour d'autres enfin, le quadruple des sommes qu'on leur payait il y a [illegible]les. C'est là le fait principal dont nous avons tenu compte en calculant la valeur de l'argent au temps [illegible] et qui nous l'a fait fixer, au maximum, à quatre fois sa valeur actuelle.

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE PLANTIN.

(Accord conclu entre lui et Robert Granjon, tailleur de caractères à Lyon).

toujours chose facile. Dans la dédicace manuscrite, placée en tête du recueil de frontispices et gravures de l'imprimerie plantinienne, qu'il offrit comme étrennes à son beau-père le 1r janvier 1576, Jean Moretus trace un tableau plaisant des difficultés que, de son temps, les ouvriers suscitaient aux patrons.

« Ils sont si facheux et meschants, dit-il, qu'aulcuns aultres pourroynt estre, il semble qu'ils ayent apprins l'un à l'autre de faire des lundis et de ne besongner sinon quand il leur plaist, et, s'il est question de bien besongner, ce sera tandis que vous y estes présent. Je ne faisois que souhaitter l'achèvement de ce mien Typifice. Mais quoy ? Comme les gallands d'imprimeurs vont jouer quand il ne reste à faire qu'unne fueille ou deux à un livre, tout ainsi en estoye avec mes gens. Si demandois les causes ou raisons pourquoy n'avoint besongné, j'avois incontinent des responces les plus sots-grenues du monde. L'un me va dire qu'il avoit este ouïr la première messe d'un libraire faict chanoine, l'aultre qu'il avoit esté avec le doyen des painctres pour mettre ordre aux rellieurs, et aydé à solliciter que nul porte pannier ne s'avançast de vendre des almanachs s'il nestoit painctre passé. L'aultre avec son amy teincturier avoit esté empesché à je ne sçay quelles ordonnances mal nées. Ung aultre des plus faulx niez de toute la trouppe vouloit que je me laissasse dire qu'il estoit allé voir enterrer les trippes d'un veau, parce quil avoit ouy dire que cela se debvoit faire. Je n'ay sceu laisser de vous dire les sudittes bourdes, lesquelles ils me vouloint donner à entendre à toute heure, oultre qu'ils m'apportoint des nouvelles des reystres, lesquels alloint en France, des tresves si tost rompues que publiées. Je vous donne à penser comment j'estois accoustré de toutes façons avec telles gens. Quoy ! J'aymerois mieulx avoir à faire avec je ne sçay quels faiseurs de comptes que avec eulx. »



LUS d'une fois les ouvriers de Plantin se mirent en grève. Ils avaient de préférence recours à ce moyen de pression quand le travail était urgent. Une première fois, ils suscitèrent des difficultés de ce genre lors de l'impression de la Bible royale ; une seconde fois, au mois d'août 1572, quand leur patron était surchargé de besogne par les commandes royales des Missels et des Bréviaires. Plantin agit énergiquement; il les chassa tous, et déclara ne plus vouloir imprimer. Ce que voyant, les ouvriers vinrent à résipiscence et demandèrent en grâce de pouvoir rentrer. Plantin commença par en admettre deux, et, successivement, il permit aux autres de reprendre leur travail.

Un règlement fort détaillé, affiché dans les ateliers, fixait les droits et devoirs des maîtres et des compagnons, ainsi que les peines encourues par ceux qui y contrevenaient. Nous possédons trois éditions différentes de ces statuts de l'imprimerie. La première traite principalement de la manière dont les apprentis, les compositeurs, les pressiers et les correcteurs ont à se conduire aux heures du travail.

La seconde est plus explicite et règle des matières très variées. Il y est défendu, notamment, aux compagnons d'entamer des discussions sur les choses de la religion. Chaque nouvel ouvrier paie une bienvenue de 8 sous comme pourboire aux compagnons et donne 2 sous pour la caisse des pauvres. Après un mois de séjour dans les ateliers, il paie 30 sous à la caisse des pauvres et 5 sous à chaque compagnon. Les apprentis paient 20 sous à la caisse et 10 sous aux compagnons. Chaque fois que, sur une épreuve, il se rencontrera plus de trois mots ou de six lettres non portés sur la copie, un supplément sera payé à l'ouvrier. Les imprimeurs commencent leur travail à 5 heures du matin. Le patron doit leur donner de la besogne tous les jours ouvrables ; s'ils chôment par suite de quelqu'accident survenu dans l'atelier, ils reçoivent 5 sous par jour, et, après le troisième jour, le maître doit leur fournir un autre travail. La caisse des pauvres servait à assister les ouvriers malades ou victimes d'un accident, ainsi que les compagnons pauvres ayant quitté l'atelier après y avoir travaillé six mois. Elle venait encore en aide aux imprimeurs arrivés d'ailleurs pour chercher de l'ouvrage. Les secours étaient réglés, de commun accord, par le maître et le conseil des ouvriers.

La troisième édition du règlement étend notablement la compétence des délégués des ouvriers. Ils décident en général, et de concert avec le patron, de l'application des statuts de l'imprimerie. Les compagnons peuvent tenir des assemblées pour élire des commissaires et des juges chargés de faire observer les règlements, à condition toutefois d'en informer le patron. Ils sont solidaires vis-à-vis de lui pour le paiement des amendes encourues par l'un d'entre eux, et se chargent eux-mêmes de faire payer ceux qui ont été punis. L'argent reçu lors des bienvenues, des noces, des naissances et morts d'enfants est versé dans une caisse et distribué, tous les trois mois, entre les compagnons par ceux qu'ils désignent à cet effet. Il n'est plus question d'une caisse de pauvres ; mais, tous les samedis, chaque ouvrier doit verser un sou pour les compagnons du métier, de passage à Anvers.



MALGRÉ toute sa sévérité, Plantin était aimé de ses subordonnés ; de temps en temps, un compagnon quitte l'atelier parce que la besogne ne lui plaît pas ou que le salaire lui paraît insuffisant ; le maître est quelquefois obligé d'en renvoyer un pour une ou deux semaines, pour cause d'ivrognerie ; mais ce sont là de rares exceptions, et, en général, les ouvriers et employés restent longtemps à son service.

On a déjà vu que Plantin faisait travailler d'autres maîtres typographes hors de chez lui et pour son compte. Thierry Lindanus, Henri Alsens et Jean Verwithagen sont ceux que nous avons eu l'occasion de citer.

Nous pouvons y ajouter Jacques Heydenberghe, Jean Maes et Servatius Sassenus, de Louvain, ainsi que Gislain Manilius, de Gand.

Henri Alsens travailla comme compositeur dans les ateliers de Plantin, depuis le 2 mai 1564 jusqu'au 20 août 1568. A partir de cette dernière date, il s'établit maître et imprima successivement, pour le compte de Plantin, en 1568, une édition des Heures in-24° ; de 1570 à 1572, quatre éditions du Bréviaire in-8° ; en 1571, deux éditions in-24° du Diurnal, une partie des Ordonnances sur la Justice criminelle et sur l'Impôt, *Joan. Fred. Lumnius, Van dleven der christeliicker Maechden, Jacobi Grevini de Venenis libri dvo* et les *Canones et Decreta Concilii Tridentini.*

Jean Verwithagen imprima en 1570 une partie des Ordonnances sur la Justice criminelle, un *Hortulus Animae* et une partie de *Historia de España* par Garibay y Çamalao. En 1573, il imprima le *Decretum Gratiani* et en 1575, une partie des livres de Jurisprudence, de format in-folio. Pour ce dernier ouvrage il employa les caractères de Plantin. Il avait un fils du même prénom. En 1573, celui-ci travailla pendant un sémestre chez Plantin, mais, sur le conseil du patron, il le quitta pour entrer dans l'atelier de son père. En 1586, il revint pour quelques semaines chez Plantin. Jean Verwithagen, le père, exerçait le métier de libraire, en même temps que celui de typographe.



HÉODORE Van der Linden ou Lindanus imprima une partie de l'Histoire d'Espagne de Garibay et de la collection du Droit Canon, dont Verwithagen imprima le reste. Les deux derniers imprimèrent en 1571 une édition ou une partie d'une édition du Bréviaire.

Jean Maes, imprimeur de Louvain, était natif de cette ville et y avait appris son métier vers 1550. Depuis lors, il était allé travailler comme ouvrier à Anvers. En octobre 1566, il vint chez Plantin qu'il quitta le 27 novembre suivant. A cette dernière date, il s'établit maître typographe à Louvain et y imprima pour le compte de Plantin : *Math. Felisius, Catholica præceptorvm decalogi elvcidatio,* de 1573 et de 1576 ; *Opera divi Fvlgentii,* de 1573 ; *Ivlii Cæsaris commentarii ; Lævinus Lemnius, de Miracvlis occvltis natvræ ; Topiarius, Conciones,* de 1574 ; *Cuyckius, de anno jubilæo* et *Summa S. Thomæ,* de 1575, et *S. Carolus Borromæus, Pastorvm instructiones ad Concionandum,* de 1586. Jean Maes employait les caractères de Plantin pour imprimer ces ouvrages.

Jacques Heydenberghe, ou Heyberch, avait travaillé chez Plantin du 3 juin 1566 au 13 décembre 1567. Il le quitta pour s'établir à Louvain, où il imprima pour compte de son ancien patron : *Mathias Felisius, Institutionis christianæ catholica et crvdita elvcidatio,* de 1575.



ERVATIUS Sassenus, de Louvain, imprima, pour compte de Plantin et d'Arnold Mylius, les œuvres de St Jérôme parues en 1579.

En 1575, Gislain Manilius, de Gand, imprima pour Plantin le Nouveau Testament en flamand, à l'exception toutefois des premières feuilles.

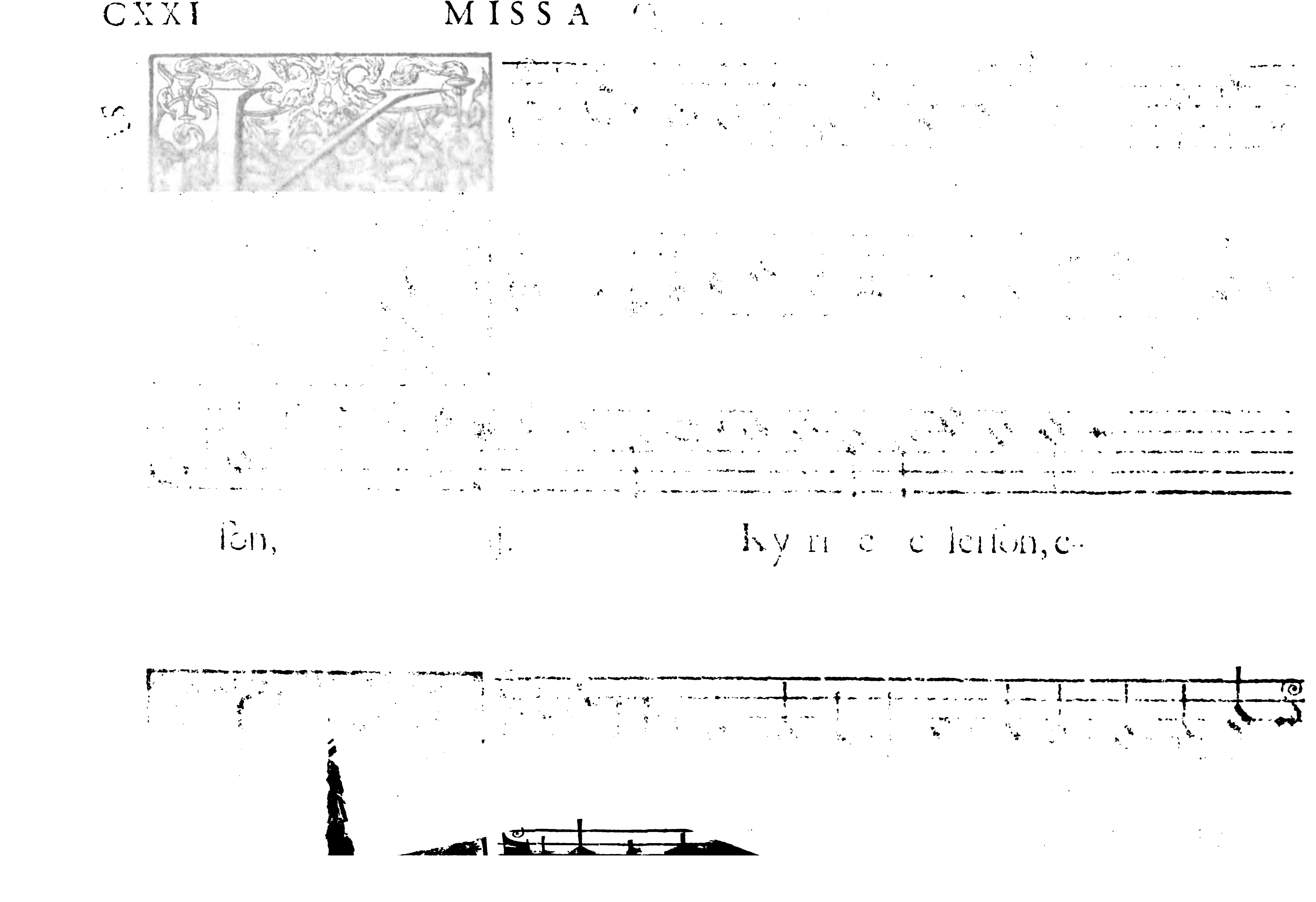
De tous ces imprimeurs, il n'y a que Verwithagen et Maes qui signent de leur nom les livres qu'ils fournissent à Plantin. Celui-ci, par contre, permettait quelquefois à ses employés ou ouvriers de mettre leur nom sur des travaux sortant de son officine. Nous avons vu que, de 1578 à 1580, différents ouvrages parurent sous le nom de son beau-fils Raphelengien. Sous le nom de ce dernier et de Jean Moretus parut, en 1579, la traduction flamande de Philippe de Commines par Corneille Kiel.
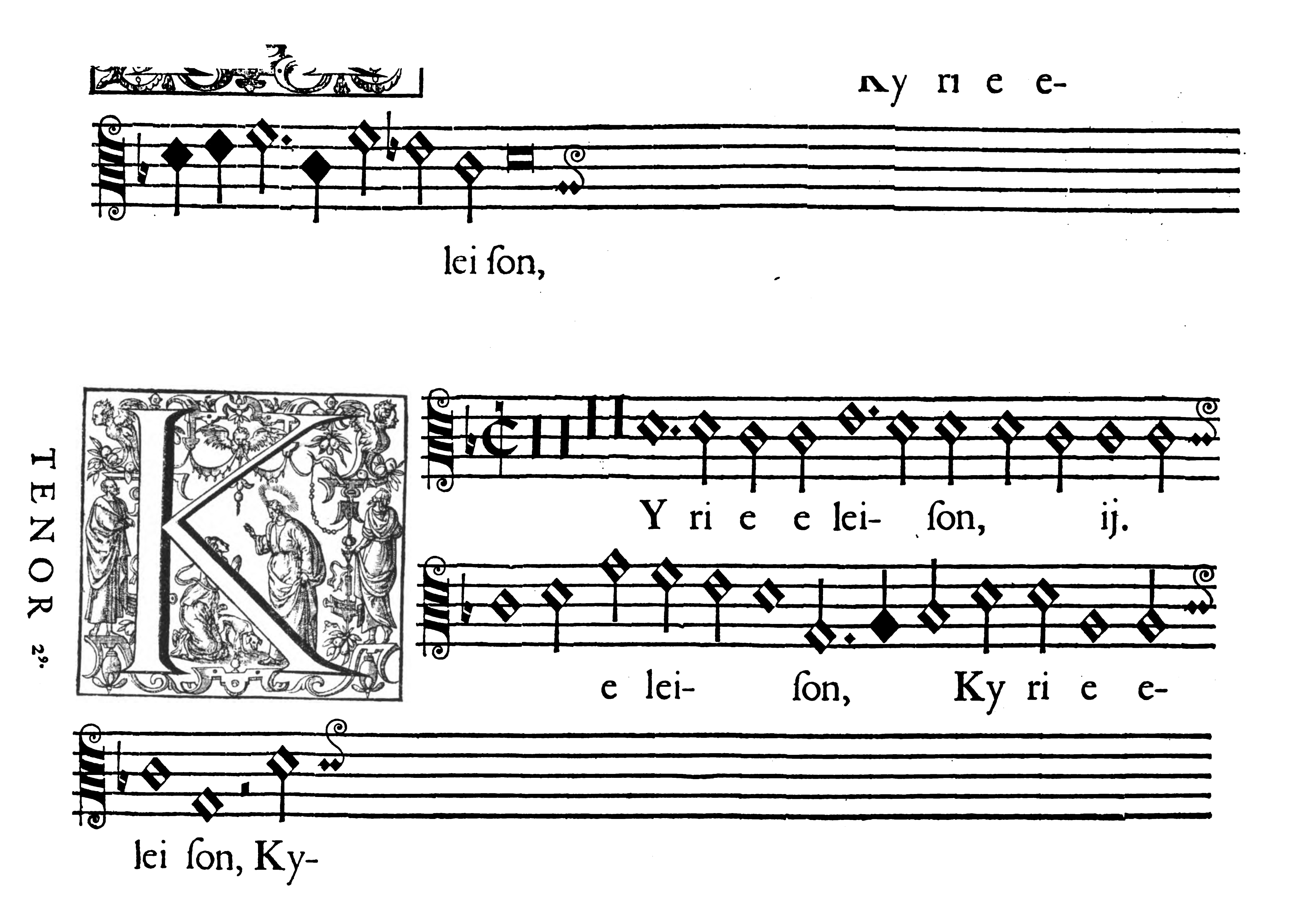
Le nom de son cousin Guillaume Rivière se trouve sur l'édition flamande et française des *Lettres interceptes de quelques patriots masqués,* de 1580 ; celui de Nicolas Spore sur *Emanvel-Erneste. Dialogve ;* celui de Corneille De Bruyn sur *Responces de Messire Jehan Scheyfve sur certaines lettres du cardinal de Granvelle,* de 1580 ; celui d'André Spore sur : *Nvmmi aliqvot ænei hoc tempore difficillimo in Belgio percvssi ab Iacobo Barlæo paraphrasticôs explanati,* de 1581. Ces quatre derniers typographes travaillaient chez Plantin au moment où les pamphlets cités paraissaient sous leur adresse. Il se servait de leur nom pour se mettre à couvert de poursuites possibles dans le cas d'un revirement politique.

L'adresse ordinaire de notre imprimeur, pour les livres latins et grecs, est : « Antverpiae, Ex officina Christophori Plantini. » Après sa nomination comme prototypographe, il fait suivre ces mots de la mention : « Prototypographi Regii », ou « Architypographi Regii », ou bien, mais rarement, « Typographi Regii. » Les livres français, flamands, italiens et espagnols ont la traduction de la même adresse.

La Bible en hébreu, de 1568, porte, en cette langue, l'indication : « Imprimé par Christophe Plantin, par ordre du sieur Bomberghe (Dieu est son rocher et son libérateur), dans l'année 326 de la petite computation, ici, dans la célèbre ville d'Anvers. » Celle de 1573 : « Imprimé par Christophe Plantin (Dieu est son rocher et son libérateur), dans l'année 333 de la petite computation, ici, dans la célèbre ville d'Anvers. »

Lorsqu'au début de sa carrière, il publia certains livres à frais communs avec ses collègues d'Anvers ou d'ailleurs, il imprima ordinairement leur adresse sur les exemplaires qui leur revenaient. Par contre, il fit mettre la sienne sur un certain


ſon,
Ky ri e e leiſon, e-



PAGE DE : *GEORGE DE LA HELE, VIII MISSÆ QUINQUE, SEX ET SEPTEM VOCUM.*

nombre d'ouvrages dans les frais desquels il intervint. Tels sont, les livres de jurisprudence, de 1575, dont nous avons parlé. Le même fait se produit fréquemment pour les livres imprimés à Leyde par Raphelengien entre le moment du départ de Plantin de cette ville et sa mort. Dans tous ces cas, il a soin d'employer l'adresse suivante : « Antverpiæ, Apud Christophorum Plantinum » ou « Chez Christophle Plantin. » Par cette formule, dit-il dans sa lettre du 4 mai 1586 au Conseiller de Breugel, « il s'entend que je n'ay pas imprimé les livres, mais bien qu'ils sont à vendre à Anvers en nostre bouticque. »



UR une feuille in-4° portant le titre *Disciplinarvm universitas*, nous lisons la curieuse adresse : « Antverpiæ, apud Christophorum Plantinum. Henricvs Schorvs rvremvndensis faciebat. Anno M. CCCCC. LXVI. » Une partie de l'édition de *Lucretius*, de 1566, porte : « Parisiis prostant exemplaria apud Martinum Iuvenem, sub insigni D. Christophori, e regione gymnasij Cameracensium. » Une partie de l'édition de *Pierre Savone, Instrvction et maniere de tenir livres*, a l'adresse suivante : « A Paris. Au Compas d'or, Rue Sainct Jacques M. D. LXVII. »

Le Musée Plantin-Moretus possède cinq titres différents d'une édition des *Horæ Beatissimæ Virginis Mariæ*, in-16°, de 1568, imprimée pour Jean de Molina de Lisbonne, qui tous portent l'adresse : « Antverpiæ pro Joanne ab Hispania. » Certains exemplaires du *Nomenclator omnivm rervm propria nomina variis linguis explicata indicans*, d'Adrien Junius (1567), ainsi que des *Æsopi fabvlae* ont l'adresse : « Parisiis, sub circino aureo, via Jacobæa M. D. LXVII. »

Le *Breviarivm reverendorvm patrvm ordinis divi Benedicti* (1561) porte : « Coloniæ, apud Maternum Cholinum » et à la fin : « Antverpiæ, typis Christophori Plantini ; » *S. Cyrilli Catacheses* (1564) : « Excudebat sibi et Materno Cholino, civi Coloniensi, Christophorus Plantinus. »

La *Sommaire annotation des choses plus memorables*, etc. (1579) et *Le Miroir du Monde* (1579) ou *Epitome dv Theatre dv Monde* (1588) par Pierre Heyns, parurent avec l'adresse : « De l'imprimerie de Christofle Plantin pour Philippe Galle. » Le texte flamand de ces deux ouvrages porte la même indication en flamand : « Voor Philips Galle. » Les *Principes Hollandiae et Zelandiae* par Vosmeer (1578) et le *Theatri orbis terrarvm enchiridion*, par Hugo Favolius (1585), ont la même adresse en latin : « Excudebat Philippo Gallæo Christophorus Plantinus. » *Les Vies et alliances des comtes de Hollande et Zélande* ont cette adresse en français. Les *Institutiones christianæ*, de 1589 portent « Excudebat Christophorus Plantinus, Architypographus regius, sibi et Philippo Gallæo. »

Citons encore l'adresse du livre de *Jacques Guerin, Traicté tres excellent contenant*

la vraye maniere d'estre preserué de peste, qui est ainsi formulé : « A Anvers De l'imprimerie de Christophle Plantin. On les vend à Enghien a la Pomme de Granade chez Iehan de Hertoghe M. D. LXVII ; » et celle du traité de *Petrus ab Opmeer, Officium Missæ* : « Excudebat Antuerpiæ Christophorus Plantinus impensis Simonis Pauli Delphensis. M. D. LXX. »

Plantin, comme nous l'avons vu, exerça d'abord à Anvers le métier de relieur. Ayant abandonné cet état pour celui de typographe, il continua, pendant quelque temps encore, à relier des livres pour un nombre restreint de clients. Jusqu'en 1558, nous rencontrons dans ses registres de nombreux comptes de reliures exécutées par lui. Il est probable que l'accroissement de ses travaux d'imprimerie lui fit entièrement abandonner, vers 1562, toute autre occupation.



partir de 1564, nous possédons les comptes régulièrement tenus des relieurs travaillant pour lui. Néanmoins, le premier mai de cette même année, il achète différents ustensiles de relieurs : « Une grande presse à presser des fers, deux polisseurs et deux réglets, une roulette à dorer et deux coins, » ce qui permet de supposer que certains travaux de dorure s'exécutaient encore chez lui à cette époque.

Plantin donnait ses livres à relier à une vingtaine d'ouvriers, qui tous travaillaient chez eux pour leur propre compte. L'imprimeur leur fournissait le papier, le cuir et le parchemin et leur payait la main-d'œuvre.

Tantôt les exemplaires d'un même ouvrage leur étaient envoyés en petit nombre ou par unités, tantôt par grandes quantités. On sait que généralement à cette époque, les livres se vendaient reliés.

Dans les premiers temps, Plantin payait les reliures, en basane pleine, 1 1/2 ou 2 sous les in-4°, 1 sou les in-8°, 1/4 de sou les in-16°. Les in-folio en veau plein se payaient alors 7 à 11 sous ; les in-4°, 3 1/2 s. ; les in-8°, 1 1/2, 1 3/4 ou 2 s. ; les in-12°, 1 1/2 s. ; les in-16, 1 1/4 s.

Les prix paraissent avoir sensiblement haussé dans la suite. Les années suivantes, Plantin paya, pour la reliure en veau plein et à filets dorés : les in-folios, 12 sous ; les in-4°, 6 ; les in-8°, 4 à 5 ; les in-16°, 3. Un in-8°, en parchemin doré sur tranche, valait 4 sous ; un in-12°, 3 ; un in-16°, 2 1/2 ; un in-24°, 2 sous. Un in-16°, en cuir rouge, à

deux filets d'or et doré sur tranche, 4 sous ; un autre, en maroquin de même condition, 5 1/2 sous ; un in-8°, à fers et dorures, 5 sous ; un in-4°, en veau, lavé et réglé, 10 sous ; un in-8°, en parchemin, réglé, à filets et avec aiguillettes de soie, 5 sous. La reliure d'un livre de chansons écrit à la main, doré tout plein avec l'inscription, *Marie de Aranda,* d'un côté, et *Anno 1567,* de l'autre, fut payée 1 florin. Un album d'une main de papier, doré sur tranche, avec aiguillettes de soie blanche et avec la devise de Marie de Cambri : *Qui désire n'a repos, 1570,* imprimée sur le plat, coûta 16 sous ; un Missel avec fermoirs, 9 sous ; le même ouvrage, à filets, doré sur tranche et doublé de soie, 24 sous. Un Antiphonaire, avec courroies de cuir, et buffle sur le dos, 30 sous ; le même, à boutons de cuivre, 32 s., et à ais de bois, 40 sous.



OMME libraire, Plantin était en relation avec les principales villes des Pays-Bas, d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie. Tous les imprimeurs et libraires importants de son siècle ont, dans ses grands-livres, leur compte de Doit et Avoir. Ces comptes font connaître quels sont les ouvrages fournis à Plantin par les éditeurs des autres villes, et nous apprennent bien des choses intéressantes sur les travaux des imprimeurs du XVIe siècle.

Plantin tirait ordinairement ses éditions à 1250 ou à 1500 exemplaires. Pour les ouvrages spéciaux ou fort coûteux, le tirage s'abaissait à 800 et à moins encore. La *Frvmentorvm historia* de Dodonæus (1566) et *Scorelii poemata* (1566) furent tirés à 800 exemplaires ; *Vivæ imagines partivm corporis hvmani* (1566) et *Gerardi Bergensis, de Pestis præservatione* (1565), à 600 ; *Petri Divæi, de Galliæ Belgicæ antiqvitatibvs* (1566), à 550, et *Q. Horatii Epodon cum commentariis Cruquii* (1567), à 500.

Pour les articles de grand débit comme le Virgile in-16° (1564), la Grammaire grecque de Clenardus (1564), le *Corpus juris civilis* (1566-7) et certains livres scolaires et liturgiques, le nombre des exemplaires imprimés s'élevait à 2500.

Un cas de tirage extrêmement abondant nous est fourni par la Bible en hébreu de 1566. Il y eut une édition in-4°, une in-8°, et une in-16°. De la première, le Pentateuque fut tiré à 3900 exemplaires et les autres parties à 2600 ; de la seconde, le Pentateuque fut imprimé à 2600 et les autres livres à 1300, à l'exception des Psaumes et des Proverbes qui furent tirés à 1500 ; l'édition in-16° eut 1300 exemplaires, à l'exception des Psaumes et des Proverbes, dont 2600 exemplaires furent imprimés. Un agent spécial écoula une partie de ces Bibles en Barbarie.

Plantin gagnait de 300 à 400 pour cent sur les livres qu'il imprimait et éditait. Le Pindare grec et latin, in-16°, lui revenait à un peu moins de 2 sous et était vendu 6 sous ; l'ouvrage entier coûtait 123 florins 15 s. et rapporta 375 fl. ; les Bibles latines, in-8° et in-24°, coûtaient 690 fl. 9 s. ou 5 1/2 s. pièce et étaient vendues à 2500 florins ou 1 florin pièce ; la Grammaire de Corneille Valerius coûtait 106 fl. 18 s. et rapporta

310 fl. ; *Q. Horatii Epodon cum commentariis Cruquii* revenait à 27 fl. 16 s. et produisit 62 fl. 10 s. ; *L'Instruction et maniere de tenir livres,* de Pierre Savone, coûtait 286 fl. 6 s. et rapporta 1200 florins. Tous ces exemples sont pris parmi les ouvrages publiés en 1567.



MALGRÉ ce bénéfice énorme, le prix des éditions de Plantin était remarquablement bas, en comparaison de celui que nous payons actuellement pour nos livres. L'Horace in-16°, de 1566, contient 11 feuilles et coûtait 1 sou ; l'Ausone publié par Poelman, en 1568, renferme 19 1/2 feuilles et coûtait 2 1/2 s. ; le Virgile, de 1564, comporte 19 1/2 feuilles et coûtait 3 s. Les classiques en format de poche se payaient donc un peu moins d'un sou les 6 feuilles.

Quant au format in-8°, le Virgile de 1566 se compose de 38 feuilles et se vendait à 5 sous ; celui de 1567, de 31 feuilles, à 7 sous ; l'Horace, de 1576, de 18 1/2 feuilles, à 4 sous ; *Etymologia Verepæi,* de 10 feuilles, à 2 1/2 s. ; *Jvsti Lipsii Epistolicæ qvæstiones* (1577), de 15 1/2 feuilles, à 4 sous. Les in-8° se payaient donc généralement un peu moins d'un sou les 4 feuilles.

Parmi les in-4°, l'Horace de 1578 renfermait 86 feuilles et était coté 25 sous ; *Capilvpi Carmina*, de 1574, 16 1/2 feuilles, à 4 1/2 sous ; *Cicero, de Officiis,* de 1575, 10 1/2 feuilles, à 2 1/2 sous. Les in-4° étaient donc un peu plus chers que les in-8°.

Le Virgile in-folio, de 1575, contenait 165 feuilles et coûtait 3 fl. 5 s. ou 1 sou les 2 1/2 feuilles.

Les auteurs grecs sont cotés plus haut : l'Euripide (1571), de 27 1/2 feuilles 7 s. ; le Sophocle in-16 (1579), de 14 feuilles, 6 sous ; *Theognidis Sententiæ* in-8° (1577), de 7 feuilles, 2 sous ; *Aristæneti Epistolæ,* in-4° (1566), de 12 feuilles, 4 sous.

Les livres hébreux à leur tour sont d'un prix un peu plus élevé : *Epitome Thesavri linguæ sanctæ S. Pagnini,* in-8° (1570), de 25 feuilles, coûtait 12 sous ; *Biblia Hebraïca,* in-8° (1566), de 124 1/4 feuilles, 45 sous ; *Biblia Hebraïca,* in-8°, en nonpareille, avec le Nouveau Testament en grec (1574), de 37 1/2 feuilles, 25 sous ; l'édition in-24° du même ouvrage, de 41 1/2 feuilles, 25 sous.

Le prix des livres scientifiques varie beaucoup : le *Corpus juris civilis* (1566-1567), in-8°, coûte 1 sou les 3 1/2 feuilles ; le *Thesavrvs Thevtonicæ linguæ,* de 70 feuilles, 30 sous ; le *Thesavrvs rei antiqvariæ per Hvbertvm Goltzivm* (1579), de 29 feuilles, 12 sous.

Les ouvrages à gravures sur bois sont relativement peu chers : *Emblemata Sambvci,* in-8°, de 15 feuilles, 7 sous ; in-16°, de 14 1/2 feuilles, 3 1/2 sous ; *Emblemata Jvnii* in-8°, de 10 1/2 feuilles, 4 sous ; in-16°, de 4 1/2 feuilles, 1 1/2 sou ; *Emblemata Alciati*



ANSEGISVS ET BEGGA BRAB. DVCES.



MAXIMILIANVS AVSTRIACVS ET
MARIA CAROLI F.ª

PLANCHES DE : *DVCVM BRABANTIÆ CHRONICA HADRIANI BARLANDI* — PLANTIN, 1600.



6 Florẽtius Primus







... BRAB. DVCES.



MAXIMILIAN ... VS ET
MARIA ...

... BRABANTIÆ CHRONICA HADRIANI BARLANDI ...





PLANCHES DE : *MICH. VOSMEER, PRINCIPES HOLLANDIÆ ET ZELANDIÆ* – PLANTIN, 1578.

in-16°, de 5 feuilles, 1 1/2 sou. La première èdition de l'Herbier de Dodonæus, de 227 feuilles, 6 florins.

Les livres à gravures en taille-douce sont naturellement d'un prix plus élevé : *J. B. Houwaert, Pegasides Pleyn,* de 342 feuilles, avec 19 planches différentes et 15 répétitions d'une de ces planches, coûtait 5 fl. 10 s. ; *Arias Montanvs, Hvmana Salvtis Monvmenta,* in-4°, de 11 1/2 feuilles, avec 72 planches, 3 florins.

Les livres de Musique et les Atlas de géographie étaient d'un prix beaucoup plus élevé. La description des Pays-Bas par Guicciardini, de 1581, coûtait 7 florins ; le Théâtre de l'Univers d'Ortelius, en espagnol, de 1588, coûtait, sur petit papier, 18 fl., et sur grand papier, 20 florins. Les Messes de Georges de La Hèle (1578) de 272 feuilles, se vendaient 18 florins.



En résumé, si nous comparons la valeur d'un livre imprimé chez Plantin au prix actuel d'un ouvrage de même importance, nous trouvons qu'en ce temps-là on travaillait et on vendait à plus bas prix que de nos jours. Un volume in-8° coûtait au XVIe siècle 1/4 de sou la feuille ; à ce taux, un in-8° de 320 pages, revenait à moins de 2 francs, en calculant l'argent d'après sa valeur d'aujourd'hui, sans compter que le papier d'alors était incomparablement supérieur au nôtre. Ce bon marché s'explique par différentes raisons. D'abord, l'éditeur n'avait point d'honoraires à payer aux auteurs ; puis le salaire des ouvriers imprimeurs était relativement bas, et enfin les tirages atteignaient généralement un chiffre élevé. Le peuple lisait peu ou point, mais la classe lettrée faisait une grande consommation de livres.

Il est assez difficile de constater à combien se montait la remise accordée par Plantin aux libraires. Les livres se vendaient tantôt brochés, tantôt recouverts de reliures plus ou moins coûteuses. Dans les factures, l'ouvrage est ordinairement mentionné sans indication de son état ; on ne sait donc jamais si la différence que l'on remarque entre le prix des particuliers et celui des libraires provient d'un rabais accordé à ces derniers ou bien de la reliure plus ou moins précieuse dont le volume est couvert. Pour quelques ouvrages toutefois nous avons des données certaines. Ainsi nous savons que la Bible royale se vendait 60 florins aux libraires et 70 au public ; un Topiarius complet était coté à 24 sous pour les uns et à 30 pour les autres ; une Bible flamande de 1566 coûtait 26 ou 35 sous, un Missel in-folio 4 ou

4 1/2 florins, un Antiphonaire 15 ou 17 florins, suivant qu'un libraire ou un particulier les achetait. On peut admettre qu'en moyenne Plantin accordait à ses collègues une remise de 15 pour cent. Lorsqu'en 1567 il veut favoriser Jean Desserans qu'il engage à lui servir d'agent à Londres, il lui promet le sixième denier, c'est-à-dire 16 2/3 %. On verra qu'exceptionnellement il accorda une remise de 40 % à Michel Sonnius, son agent principal à Paris.

Plantin vendait relativement peu au public ; il traitait la plus grande partie de ses affaires avec les libraires d'Anvers ou d'ailleurs. Jusqu'en 1576 il eut une boutique dans son officine ; à cette date, la librairie et l'imprimerie cessèrent d'occuper le même local ; la première resta dans la Kammerstrate, la seconde fut établie dans la maison du Marché du Vendredi. A l'époque de la foire d'Anvers, ses filles tenaient une boutique dans le cloître de Notre-Dame.

Dans les premières années de sa carrière de typographe, il faisait surtout des affaires avec les libraires d'Anvers et de Paris et à la foire de Francfort. Après 1563, il étendit ses relations commerciales à tous les pays de l'Europe.

ous savons qu'à partir de 1558, Plantin se rendait à la foire de Francfort ou y envoyait Jean Moretus. En 1566, ils se rendirent tous deux à la foire de carême. Plantin prit la voiture d'Anvers à Cologne et paya de ce chef 4 florins 10 sous ; il dépensa, pendant ce trajet, 3 fl. De Cologne à Francfort, il voyagea en bateau et paya pour sa place et ses dépenses 5 fl. 6 s. Jean Moretus alla à pied jusqu'à Cologne et dépensa 5 fl. 15 s. Pendant la foire, ils dépensèrent ensemble 11 florins et 2 sous d'Allemagne ; le loyer de leur boutique leur coûta 10 florins d'Allemagne. Ils retournèrent ensemble par eau jusqu'à Cologne et payèrent 5 fl. 14 s., dépenses comprises. De Cologne, ils allèrent à pied à Maastricht et dépensèrent 1 fl. 18 s. De Maastricht à Anvers, ils prirent la voiture et dépensèrent 4 fl. 17 s. Leurs dépenses pour tout le voyage de Francfort se montèrent à 57 fl. 13 s. En y ajoutant le port des tanneaux de livres, les droits d'entrée et de sortie, les droits de grue et le pourboire aux ouvriers, le total atteignait la somme de 131 fl. 5 3/4 s. En avril 1567, Plantin alla en voiture jusqu'à Cologne, où il prit le bateau ; en revenant, il descendit le Rhin et fit à cheval la route de Cologne à Anvers en passant par Liége. Cette année là, il eut à payer à Francfort la somme de 9 fl. 4 1/2 s. pour 36 repas.

De 1571 à 1576, Jean Moretus se rendit à Francfort sans son patron, mais en 1574 François Raphelengien l'accompagna à la foire d'automne. En 1577, ce fut Plantin qui fit le voyage. En 1579 et 1580, Pierre van Tongheren, un commis de

Plantin, alla seul à Francfort. En 1586, comme le même employé se rendait à la foire de carême, il fut fait prisonnier et dépouillé par des soldats.

Plantin envoyait d'ordinaire ses livres destinés à la foire de Francfort à son collègue Materne Cholin de Cologne. Celui-ci se chargeait de les expédier par le Rhin.

Notre imprimeur ou ses représentants eurent jusqu'en 1631 l'habitude de tenir un cahier séparé des transactions faites à la foire de Francfort. Le plus ancien de ces registres date de 1579 ; de 1586 jusqu'à 1631, la série complète se conserve au Musée Plantin-Moretus.



la foire de carême de 1579, Plantin envoie 6 tonneaux de livres contenant 5212 exemplaires de 67 ouvrages différents. Les livres qu'il vient de publier sont naturellement représentés dans ce total par les plus fortes quantités. Ainsi, nous y rencontrons 500 exemplaires de *Sommaire annotation des choses plvs memorables aduenues és XVII. prouinces du païs bas, 200 Goltzii Thesavrvs rei antiqvariæ, 200 Iani Lernvtii carmina, 130 Poemata Francisci Hæmi, 121 Bizari Senatvs popvliqve genvensis historia, 140 Nvmismata Occonis, 90 Pasino, L'Architectvre de gverre, 160 Aitsingeri Pentaplus regnorvm mvndi, 175 Cantiques de Navières,* etc. On vendit pour une somme de 1809 florins et l'on acheta pour 1265 florins. Les paiements encaissés montèrent à 1831 florins, contre 1644 fl. déboursés.

La foire finie, on laissa dans un entrepôt à Francfort des caisses renfermant 11,617 exemplaires d'environ 240 ouvrages différents. En défalquant du total des exemplaires apportés à la foire, le nombre de ceux que l'on emmagasina, nous trouvons que l'on avait vendu 75 exemplaires de la *Sommaire annotation,* 98 de *Goltzii Thesavrvs,* 25 de *Lernvtii Carmina,* 101 de *Poemata Fr. Hæmi,* 16 de *Bizari S. P. Genvensis Historia,* 24 de *Nvmismata Occonis,* 20 de *Pasino, L'Architectvre de gverre,* 2 de *Aitsingeri Pentaplvs* et 20 de *Cantiques de Navières.*

A la foire de Carême 1588, le représentant de Plantin effectua des paiements jusqu'à concurrence de 2217 fl. 18 s. 2 d. et encaissa 1362 fl. 3 s. 1 d. A la foire d'automne, il reçut 1872 fl. 9 s. et déboursa 2075 fl. 8 s. 1 d.

Toutes les transactions se faisaient à Francfort en florins d'Allemagne, et c'est de ce florin, valant 26 sous des Pays-Bas, qu'il s'agit dans les chiffres que nous venons de citer.

On a vu que, dès ses débuts, Plantin entretenait des relations suivies et faisait des affaires très importantes avec Paris. Pierre Porret, qui y exerçait l'état d'apothicaire, se chargeait ordinairement des commissions de son ami d'enfance, achetant du papier et des poinçons, faisant des paiements et des encaissements pour lui.

Au commencement de l'année 1567, Plantin ouvrit une librairie à Paris dans la maison de Pierre Porret, rue St-Jacques, près des Mathurins, au Compas d'Or. Au mois de décembre précédent, il y avait envoyé des livres pour une somme de 2432 florins et 10 sous. A la fin de l'année 1567, le compte se montait à 9582 fl. 2 s.; à la fin de 1570, il atteignait le total de 18,881 fl. 16 1/4 s. Pierre Porret ne s'entendant guère au commerce des livres, ce fut, comme on l'a vu, Égide Beys qui géra cette boutique jusqu'au 21 juillet 1575. Ce jour-là, Plantin étant présent à Paris, confia à Beys seul la direction de la librairie de la rue St-Jacques. Il lui laissa en magasin des livres jusqu'à concurrence de 8845 fl. 2 s., et lui accorda un tantième de 7 1/2 p. °/o sur la vente. Égide Beys prit en outre pour 1000 florins de livres pour son compte personnel.


L gouverna la boutique plantinienne jusqu'au 22 août 1577. Ce jour, son beau-père la vendit au libraire parisien Michel Sonnius pour 7500 livres tournois, somme dont Plantin avait grand besoin afin de satisfaire ses créanciers les plus pressants. Dans l'exposé de ses griefs contre le roi d'Espagne, il évalue la boutique de Paris à 17,000 florins, faisant ressortir ainsi le grand dommage que lui avait causé cette vente forcée. Sonnius devait payer 2000 livres tournois (1) dans les quinze jours et 1375 à chacune des quatre dates : le 7 mars et le 7 décembre 1578 et 1579.

Le même jour, Plantin convint avec Sonnius que chacun d'eux fournirait à l'autre les livres de son impression au prix de librairie et qu'en faisant la balance des comptes, à la fin de l'année, celui qui restait débiteur jouirait d'une remise de 25 p. °/o sur les sommes dues.

Le 30 juillet 1578, Sonnius et Plantin firent un second accord aux termes duquel ils devaient se faire mutuellement une remise de 40 o/o sur les livres qu'ils avaient en bonne quantité, à condition que les commandes s'élevassent à 50 exemplaires pour les ouvrages in-folio et à 100 pour ceux d'un format moindre. A partir de cette date, les factures des deux imprimeurs mentionnent toujours les articles du grand et les articles du petit rabais.

Les comptes annuels entre eux s'élévaient d'ordinaire à des sommes importantes. Du 18 août 1578 au 18 août 1579, Plantin fournit pour 8804 fl. 5 s. de livres, dont la plus grande partie fut payée en argent par Sonnius. Pour les douze mois suivants, le compte s'élève à 7535 fl. 16 1/2 s. Pour l'année 1581, il monte à 6361 fl. 4 1/2 s., le tout après déduction des remises. Proportionnellement, les envois de livres faits par Sonnius à Plantin sont insignifiants.

(1) Six livres tournois faisaient cinq florins des Pays-Bas.

Plantin n'imprima point à Paris, quoique l'adresse du Compas d'or, dans la rue St Jacques de Paris, figure sur plusieurs des ouvrages qu'il publia en 1567.

Il trouva dans un négociant espagnol établi à Anvers, nommé Louis Perez, un agent actif pour le placement de ses livres en Espagne. De bonne heure, des relations d'affaires s'étaient établies entre eux. En 1572, comme on l'a vu, Perez avait pris pour son propre compte 400 exemplaires de la Bible royale à 40 florins la pièce. Par un contrat fait entre Plantin et lui, en 1574, il fut convenu que Louis Perez rendrait 200 de ces exemplaires, à 60 florins la pièce. En 1584, ils s'associèrent pour la vente, à compte commun, de 260 exemplaires du même ouvrage.

Un autre accord fut fait entre eux, le 9 juin 1578, d'après lequel Louis Perez aurait un rabais de 40 p. % sur les impressions plantiniennes et de 20 p. % sur les autres livres que Plantin lui enverrait pour les vendre en Espagne. A cette même date, notre imprimeur lui fournit pour une somme de 15,095 fl. et 18 s. de livres.



la fin de 1581, Jean Poelman s'associa avec Martin de Varron, le gendre de Louis Perez, pour faire le commerce des livres en Espagne. Ils établirent une espèce de succursale de l'officine plantinienne à Salamanque.

Le premier août 1586, Jean Poelman conclut un accord avec Jean Moretus pour continuer ce commerce. Louis Perez et Martin de Varron signèrent le contrat. La veille de ce jour, l'association de ce dernier avec Poelman avait été dissoute et les 4313 fl. 2 s. qui restaient dus par elle à Plantin furent versés par Moretus comme son apport dans la société nouvelle.

Plantin accorda aux nouveaux associés une remise de 15 p. % sur les prix payés par les libraires. Le premier août 1586, Poelman lui devait une somme de 1313 fl. 2 s. pour les livres qu'il avait eus antérieurement et, jusqu'au 2 mai 1587, Plantin lui en fournit encore pour 4459 fl. et 12 s.

En 1567, Plantin entra en pourparlers avec Jean Desserans et Thomas Vantroullier, libraires français, associés et habitant Londres. Il désirait établir une succursale dans la capitale de l'Angleterre et promit une remise du sixième denier sur les ouvrages vendus. Dans le courant de l'année suivante, il leur envoya pour 4,375 fl. 13 3/4 s. de livres. Ces relations n'eurent pas de suite et ne se prolongèrent pas au-delà de 1568.

Plantin imprima et édita, en tout, plus de 1600 ouvrages ; ce qui fait plus de 45 par an. L'année la plus fertile fut 1575 ; elle donna jusqu'à 83 publications. Dans l'année qui suivit, le nombre ne dépassa pas 24. C'est le chiffre le plus bas de tous ceux qui furent atteints après 1563.

Plantin publia à différentes reprises des catalogues de son officine. Le premier

que nous ayons trouvé mentionné dans ses registres date de 1566. Le 9 mars de cette année, il annota dans son Grand-livre « *Index librorum officinæ plantinianæ.* J'ay imprimé à 300. qui coustent 1 florin et le papier 18 patards. »

Le second parut en 1567, le troisième date de 1568 et comprend une feuille d'impression in-8°, dont 14 pages sont consacrées à la liste des éditions plantiniennes. L'opuscule porte le titre : *Index librorvm qui Antverpiæ in officina Christophori Plantini excvsi svnt.* Antverpia, Ex officina Christophori Plantini. M. D. LXVIII. Il contient une division de livres latins rangés par ordre alphabétique, et une autre de « Livres en vulgaire » comprenant les impressions françaises et flamandes.

La quatrième édition du catalogue porte le même titre. Elle est datée de 1575 et comprend 20 feuillets in-8° non chiffrés, dont 19 sont occupés par la liste des livres. Ceux-ci sont répartis comme dans l'édition précédente et sous les mêmes rubriques. A la fin, on trouve une petite liste de livres nouvellement publiés et un catalogue, en 5 pages, d'ouvrages imprimés à Louvain et ailleurs, que Plantin possédait en grand nombre.



La cinquième édition est de 1584 et est intitulée : *Catalogvs librorvm qvi ex typographia Christophori Plantini prodierunt.* Ici les livres latins sont divisés par ordre de matières. Il y a une rubrique spéciale pour les livres grecs, une pour les langues orientales, une autre pour les langues étrangères, l'allemand, l'espagnol et l'italien, une cinquième pour le français, une sixième pour le flamand et une dernière pour la musique. L'opuscule comprend 16 feuillets in-4°.

Il convient de mentionner à la suite de ces catalogues de Plantin, ceux que ses successeurs firent paraître et qui datent de 1596, 1615, 1642 et 1656. Toutes ces éditions sont de format in-8° et ont à peu près les mêmes divisions que celle de 1584. La première contient 11 feuillets non chiffrés, la seconde 92 pages, la troisième, 79, et la quatrième, 38.

Outre les catalogues imprimés, Plantin et ses successeurs en rédigeaient d'autres, pour leur propre usage, que nous avons retrouvés en manuscrit dans leur bibliothèque. Tels sont : un catalogue des éditions plantiniennes formant un énorme tableau écrit en 1580 ; un second, par ordre alphabétique, commencé en 1574 et continué jusqu'en 1593, comprenant les éditions plantiniennes à partir de 1555, ainsi que celles des imprimeurs des principales villes des Pays-Bas et de l'étranger, un troisième de 1580 à 1655 donnant année par année, les titres des livres imprimés dans l'officine plantinienne avec le prix par exemplaire ; un quatrième allant de 1590 à 1651 et mentionnant les titres des ouvrages, le nombre d'exemplaires auxquels ils furent tirés et le prix de vente de l'édition entière. Nous pourrions y ajouter un grand nombre de catalogues manuscrits, où les livres, qui, du temps de Plantin et de ses

successeurs, se trouvaient dans le commerce, sont classés d'après l'ordre des matières ou d'après la résidence des imprimeurs. Ces registres sont des documents de la plus haute importance, non seulement pour les annales de l'officine plantinienne, mais encore pour la bibliographie et pour l'histoire du livre en général.

A voir avec quel soin ces catalogues sont dressés, et comment, dès le principe, Plantin et les Moretus se sont préoccupés de léguer à la postérité tout ce qui pouvait répandre la lumière sur l'histoire de leur maison, on sent naître en soi la conviction que ces typographes croyaient à l'importance de leur tâche, à la noblesse de leur art, aux glorieuses destinées de leur famille.



LE savant et consciencieux bibliographe Renouard trace un parallèle entre Plantin d'une part et les Alde et les Estienne de l'autre (1). Il admet que le premier fut un typographe habile, diligent dans les labeurs de son officine, très soucieux de la correction de ses livres, ainsi que de leur bonne exécution. Il lui assigne un des premiers rangs parmi ceux que, dans notre époque, on nomme les grands industriels. « De nos jours, dit-il, Plantin aurait eu des premiers les presses mécaniques et des meilleures et des plus expéditives. Par sa constante activité et un heureux choix de savants aides littéraires, il opéra avec assez de succès pour avoir jusqu'à vingt-deux presses roulantes et quelquefois plus, nombre prodigieux pour ce temps-là tandis que les Manuce, les Estienne n'en eurent habituellement que de deux à quatre; dans les circonstances difficiles, et pour eux elles furent fréquentes, ils en entretinrent à peine une et presque jamais au-delà de cinq à six. » Dans le même passage, cet auteur, si exact d'ailleurs, répète le conte absurde que Plantin ne connaissait pas le latin, et que Juste Lipse rédigeait en cette langue les lettres que notre typographe signait. Tout cela pour prouver que le rival des Alde et des Estienne n'était pas un érudit, qu'il n'était qu'un imprimeur et que sa gloire est inférieure à celle de ses deux savants rivaux.

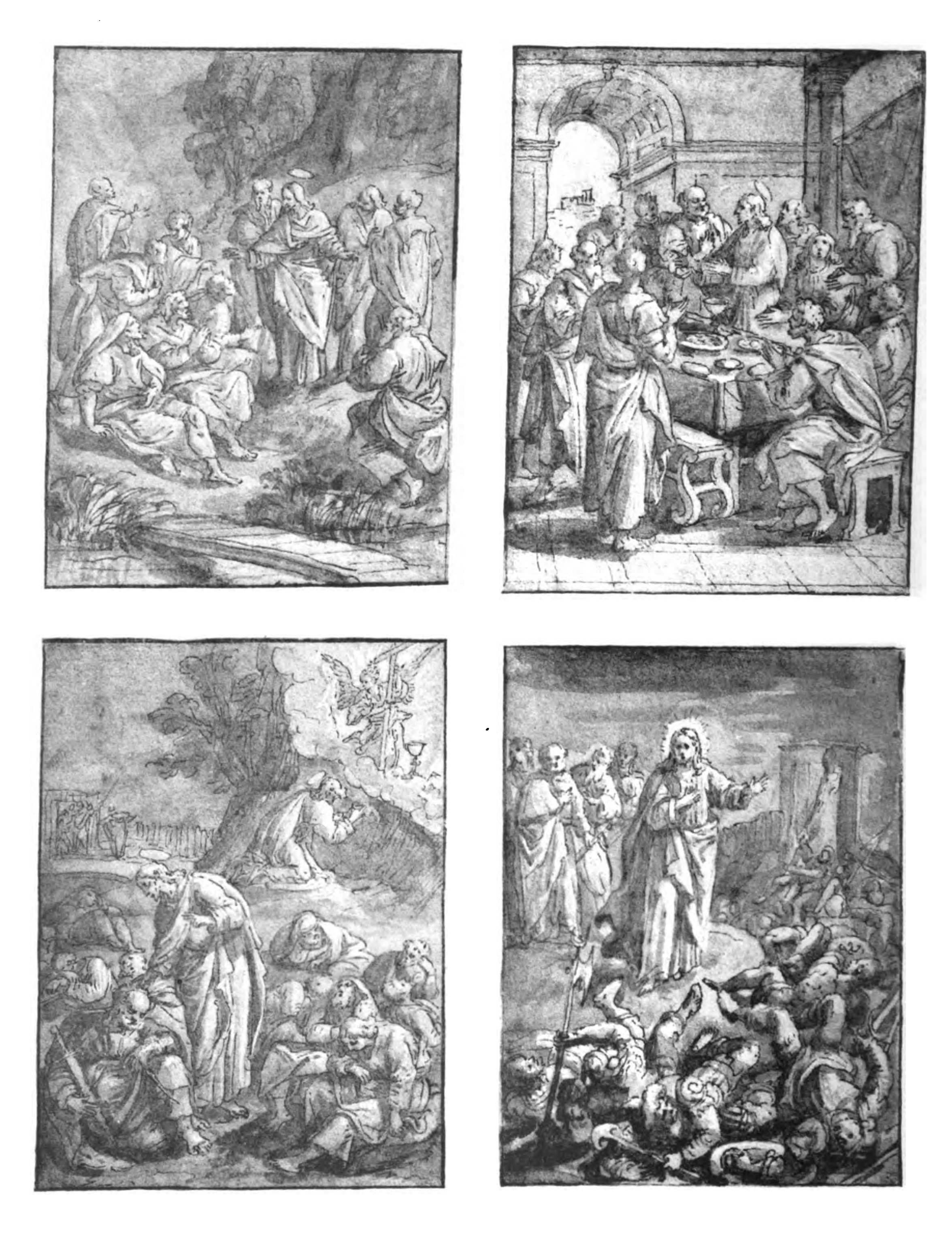
Nous n'allons pas réfuter l'histoire des lettres latines écrites pour Plantin par un professeur habitant à vingt lieues et plus de l'officine. Nous nous contenterons de constater que le grand imprimeur écrivait avec facilité le français, le latin, l'espagnol et le flamand. Les minutes de ses lettres et bien d'autres documents en font foi. Il n'était pas un érudit ; cependant, comme on l'a vu, une certaine culture de l'esprit ne lui était pas étrangère ; il n'était qu'imprimeur. Mais nous croyons que son art, porté à un haut degré de perfection, suffit amplement à honorer un homme et à lui permettre de ne pas aspirer à d'autres lauriers.

(1) ANT. AUG. RENOUARD, *Annales de l'Imprimerie des Estienne.* Paris, Jules Renouard, 1843, p. 122.

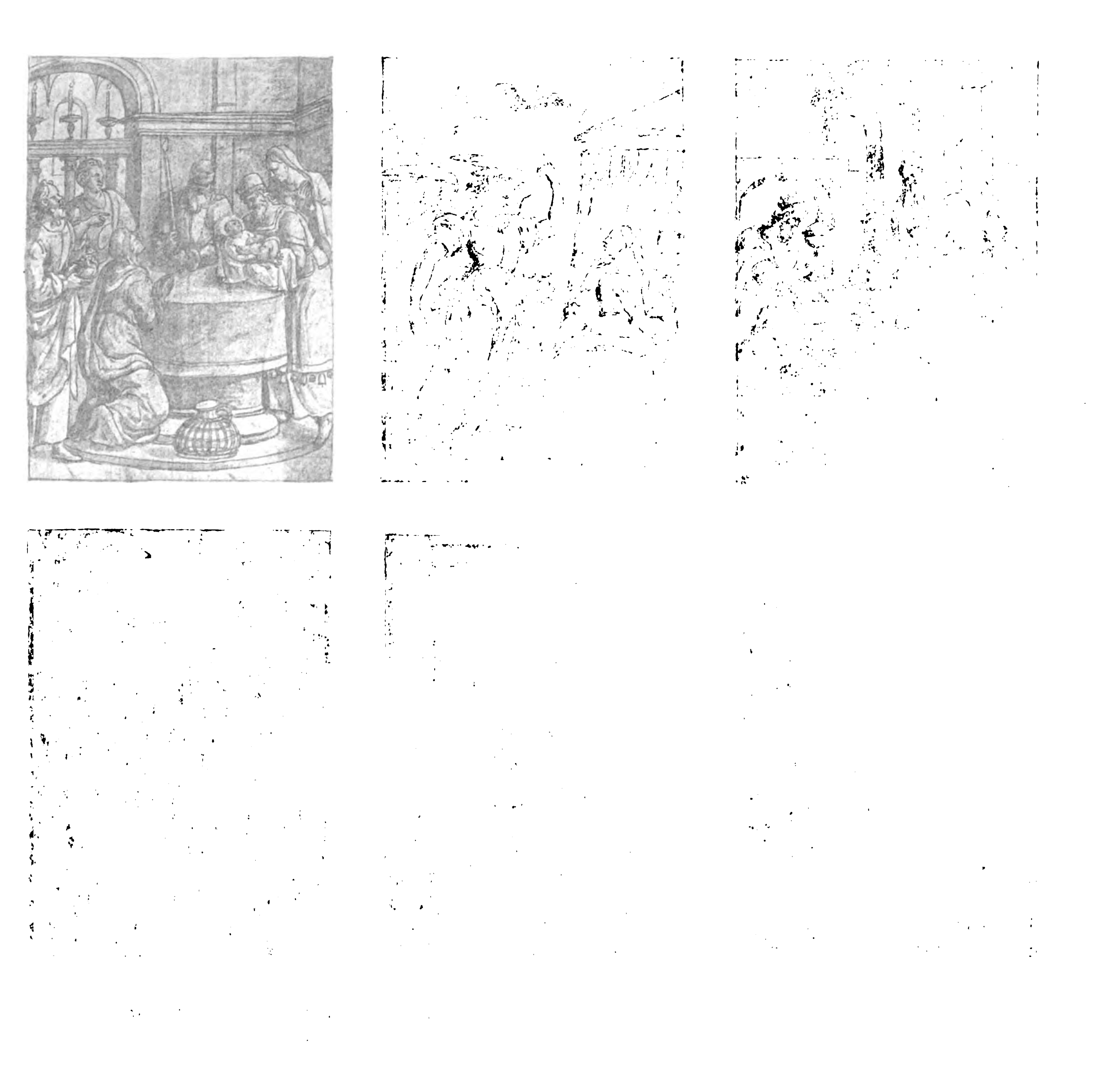
D'ailleurs, si Plantin était un grand industriel, il n'était pas que cela. Il était l'âme de son officine, il en dirigeait les travaux intellectuels aussi bien que la partie matérielle. Par l'histoire de son Dictionnaire flamand-latin-français, nous avons pu juger de la manière dont il comprenait son rôle. En se rappelant quelle grande part, au témoignage d'Arias Montanus, il prit à l'exécution de la Bible royale, avec quelle intelligence il sut discerner les mérites divers de ceux qui l'entouraient, et conquérir la faveur de tant d'hommes éminents ; avec quelle libéralité il soignait le caractère artistique de ses livres ; avec quel tact il aiguillonnait et guidait dans leurs travaux une foule de littérateurs, de savants, de dessinateurs et de graveurs, on comprend qu'il remplissait une tâche plus élevée que celle d'un simple fabricant et ne travaillait pas uniquement pour amasser une fortune, mais aussi pour produire des œuvres utiles et remarquables par leur valeur scientifique autant que par leur mérite artistique.

Plantin n'a jamais brigué le nom de savant ; on ne lui conteste pas celui de premier typographe de son époque. Ce titre suffit à sa gloire. Seulement, pour être équitable, il faut, en le lui décernant, éviter d'y attacher une signification dédaigneuse. Au XVIe siècle, la typographie était un art libéral et non un vulgaire métier ; celui qui l'exerçait comme Plantin n'était pas simplement un artisan ou un industriel, mais encore un homme de goût et de savoir.





PLANCHES DESSINÉES EN 1588 PAR MARTIN DE VOS POUR *UN OFFICE DE LA VIERGE*.





[illegible] …SSINÉES EN 1588 PAR MARTIN DE VOS POUR *UN OFFICE DE LA VIERGE.*








DESSINS DE PIERRE VAN DER BORCHT POUR LES GRAVURES D'UN LIVRE D'HEURES.



CHAPITRE XII

DESSINATEURS ET GRAVEURS EMPLOYÉS PAR PLANTIN

ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE : *ICONES VETERUM ALIQUOT AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ÉLOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI* — PLANTIN, 1574.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.



CHAPITRE XII



ÉSUMONS ici ce que nous savons au sujet des dessinateurs et des graveurs employés par Plantin. Le rôle qu'ils ont rempli dans son officine est important et le plus grand nombre d'entre eux, malgré leur mérite réel, sont restés à peu près inconnus.

Pour donner une idée de l'insuffisance des renseignements que l'on possède sur ces artistes, il suffira de dire que, parmi eux, les principaux graveurs sur bois : Arnaud Nicolaï, Antoine Van Leest, Gérard Jansen de Kampen et Corneille Muller, ne sont point mentionnés par les historiens de l'art. Le monogramme du premier est attribué à Antoine Silvius, celui du second à Assuérus Van Londerseel, celui du troisième à Jean Croissant et à Hubert Goltzius, celui du quatrième également à Jean Croissant. Les documents dont nous disposons nous permettent de faire revivre le nom de maint artiste oublié et de répandre plus de lumière sur la carrière de plusieurs autres qui sont imparfaitement connus.

Nous commencerons par les dessinateurs. Celui qui travailla le plus longtemps pour Plantin et lui fournit le plus grand nombre de compositions est Pierre Van der Borcht. Il était natif de Malines et se fit recevoir maître de la confrérie de St-Luc à Anvers en 1580.

Dans une lettre à Montanus, écrite au mois de septembre ou d'octobre 1572, Plantin raconte que Pierre Van der Borcht fut entièrement pillé par les soldats espagnols lors de la prise de Malines et que, dénués de tout et malades, l'artiste, sa femme et ses enfants se réfugièrent à Anvers où ils furent recueillis dans la maison de l'imprimeur. A partir de cette époque, il habitait Anvers, mais il ne se fit recevoir bourgeois qu'en 1597.

Le 29 décembre 1565, Plantin annote : « J'ay faict faire, passé longtemps, les figures de la seconde partie des Emblèmes de Sambuc et des 100 Fables de Faernus en vers latins, imprimées à Rome, à Pierre Van der Borcht, painctre à Malines qui sont en nombre 155, à 6 patards la pièce, font ensemble fl. 46.10. »



E sont là les plus anciens travaux de notre dessinateur que nous trouvions mentionnés. La première édition des Emblèmes de Sambucus fut publiée par Plantin en 1564 et compte 166 vignettes; la seconde parut en 1566 avec 221 gravures. Les 55 planches que cette dernière compte de plus furent donc dessinées par Pierre Van der Borcht, et formèrent, avec les 100 planches des Fables de Faërne, le total des 155 figures dont Plantin parle dans la note que nous venons de citer.

Les emblèmes de la première édition avaient été gravés par Arnaud Nicolaï, Corneille Muller et Gérard Van Kampen. Ce furent encore ces mêmes artistes qui taillèrent en bois les 55 dessins de Pierre Van der Borcht.

Le Fables de Faërne : *Centvm fabvlæ ex antiqvis auctoribvs delectæ, et a Gabriele Faerno Cremonensi carminibvs explicatæ,* parurent chez Plantin en 1567. Les cent compositions de Pierre Van der Borcht qui s'y trouvent sont gravées par Arnaud Nicolaï et Gérard Van Kampen. Le premier en fournit 82, le second 18.

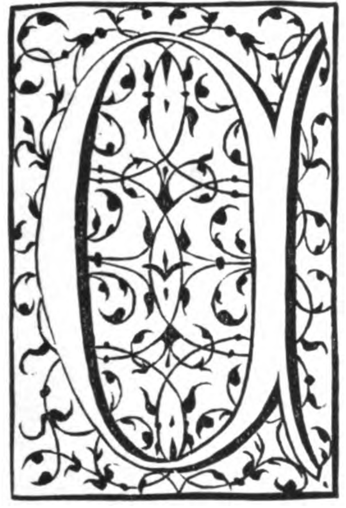
Le 31 août 1565, Plantin compte à Pierre Van der Borcht une somme de 15 florins pour 60 figures de la *Frvmentorvm, leguminum, palustrium et aquatilivm herbarvm historia* de Rembertus Dodonæus. Le 27 octobre suivant, il lui paie encore 20 figures de cet ouvrage au même taux. Le livre renferme 84 planches en tout. Corneille Muller en grava 59, Arnaud Nicolaï 10. Quelques-unes furent empruntées à d'autres ouvrages.

Au moment où le dessinateur se mit au travail, Plantin lui fournit un herbier en flamand. C'était probablement le *Cruydeboeck* de Dodonæus, dont la première édition avait paru en 1554 et la seconde en 1563 chez Jean Van der Loe et dont Van der Borcht se servit comme modèle. Cet artiste avait déjà fourni des planches au grand ouvrage de Dodonæus ; en effet, le frontispice des premières éditions du *Cruydeboeck* porte son monogramme.

Il illustra un second ouvrage de botanique de Rembert Dodonæus, la *Florvm et*

Coronariarvm odoratarvmqve nonnvllarvm herbarvm historia qui parut en 1568, avec 108 figures de plantes. Le 22 août 1567, Plantin lui paya 110 dessins faits pour ce livre, à 5 sous la pièce. Arnaud Nicolaï grava 80 de ces figures, Gérard Jansen de Kampen en grava 20.

Un troisième livre du même genre, dont Van der Borcht fournit les dessins, est l'*Aromatum et simplicivm aliqvot medicamentorvm apvd Indos nascentivm historia,* traduite du portugais, de Garcia ab Horto, par Charles de Lescluse. L'ouvrage parut en 1567 et renferme 27 figures taillées par Arnaud Nicolaï.



ETTE même année, notre artiste dessina 52 figures pour le livre de Clusius, *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias obseruatarum historia,* qui en renferme un nombre bien plus considérable et ne parut qu'en 1576. Gérard Jansen de Kampen grava 49 de ces figures. Van der Borcht fournit encore les dessins des deux planches de la *Themis Dea* d'Étienne Pighius, publiée en 1568 ; des 13 planches des *Horæ Beatissimæ Virginis Mariæ* de 1570, gravées sur cuivre par Jean Wiericx et Pierre Huys, et des *Tabernacles,* qui se rencontrent dans le dernier volume de la Bible royale.

En 1570, il dessina le frontispice de l'Histoire d'Espagne par Garibay y Çamalloa.

Dans l'édition in-8° des *Hvmanæ Salvtis Monvmenta* d'Arias Montanus, publiée en 1571, Pierre Van der Borcht signa 65 des 72 planches que le volume contient. Une seule de ces planches porte une autre signature, celle de Crispin Van den Broeck. Dans une édition postérieure, in-8°, de cet ouvrage, reparaissent les mêmes estampes ou d'autres gravées d'après les mêmes dessins. Dans l'édition in-4° se rencontrent deux planches signées par Pierre Van der Borcht, dont l'une servit également dans la Bible latine de 1583.

L'illustration des Missels et Bréviaires est sans contredit le principal travail exécuté par Van der Borcht pour Plantin. Le 25 janvier 1573, ce dernier annote qu'il a payé à notre artiste 9 figures pour le Missel in-8°, à 1 florin la pièce ; 9, de format carré in-16°, à 7 sous, 15 in-16°, à 15 sous ; une Assomption de Notre-Dame sur un bois rond, à 1 florin ; une petite image de Notre-Dame sur papier, à 5 sous, et 4 vignettes sur bois, à 6 sous. Le 28 février suivant, il mentionne 7 figures in-folio, à 3 florins, et un Visage de la Vierge en rond, à 1 florin ; le 16 mars, encore 3 grandes figures, à 3 florins, un encadrement pour le Missel in-folio, à 2 fl. 12 s., et trois autres, à 5 fl. 12 s. les trois. Ces 54 planches, dont plusieurs sont fort importantes, servirent, à partir de 1573, à orner différentes éditions du Missel et du Bréviaire. La grande planche du Calvaire se trouve déjà dans un exemplaire de 1572. Les planches les plus importantes, c'est-à-dire celles qui sont désignées dans les comptes de Plantin comme étant de format in-folio, in-8° et in-16°, furent gravées par Antoine Van Leest et par

Gérard Jansen. Une Cène, dessinée par Van der Borcht et se trouvant sur le frontispice d'un Missel in-folio de 1572, fut gravée par Jean Wiericx.

En 1573, il dessina la vignette employée sur les frontispices des différents volumes du droit canon et composée des marques réunies de Plantin, de Steelsius et de Nutius.



N 1574, parurent chez Plantin les *Icones vetervm aliqvot ac recentivm medicorvm, philosophorvmque,* dont les 68 planches ne portent aucun nom ni monogramme, mais dont la facture montre assez clairement qu'elles ont été dessinées et gravées à l'eau-forte par Pierre Van der Borcht.

Le même artiste fit, avec Crispin Van den Broeck, les dessins des 40 planches de : *Lud. Hillessemius, Sacrarvm antiqvitatum monvmenta,* qui furent gravées sur cuivre par Jean Sadeler et parurent en 1577.

En 1580, il grava la ville d'Enkhuizen et, en 1581, celle de Tournai pour la première édition plantinienne de *Guicciardini : Descrittione di tutti i paesi bassi ;* le premier de ces travaux lui fut paya 10, le second 12 florins.

Il date de 1582 les 60 planches in-folio, dessinées et gravées par lui pour les *Imagines et figvræ Bibliorvm* de Barrefelt, et les 83 planches plus petites qui se trouvent dans les *Bibelsche figuren* du même auteur. Les 39 planches de la série des Évangiles, faisant suite à la première de ces collections, mais parues sans texte, portent la date de 1585. Toutes ces gravures, et les textes qui les expliquent, furent édités par Plantin sans nom d'imprimeur ou avec un pseudonyme. Un des volumes est porté dans un de ses catalogues manuscrits, à l'année 1584, sous le titre de « Bybelsche figuren in coper gebeten door P. V. Borcht, 2 fl. » Il est probable, toutefois, qu'aucune des séries ne parut avant 1586.

En 1583, Van der Borcht fournit les dessins de trois gravures sur bois pour la *Bedieninghe der anatomien,* par David Van Mauden.

La même année, il dessina un certain nombre d'estampes qui figurent dans la Bible latine, grand in-folio. Du 16 avril au 28 mai, Plantin lui paie 56 florins pour l'histoire de Suzanne et Daniel, trois planches des Machabées, sept de St Luc et deux de St Mathieu.

L'année précédente, il avait dessiné plusieurs autres estampes pour le même livre. Deux de ces planches sont signées par lui ; beaucoup d'autres portent le nom de

Crispin Van den Broeck. Les graveurs furent Jean Wiericx, Jean Sadeler et Abraham De Bruyn.

Les 335 petites gravures parues en 1584, sous le titre de *Sanctorum Kalendarii romani imagines,* ont le monogramme de P. Van der Borcht.

En 1586, il grava pour le *Hercvles Prodicivs* d'Étienne Pighius, qui fut publié l'année suivante, les figures d'Hercule et la planche du tombeau du duc de Clèves. En 1587, parurent les *Cinquante méditations de la passion,* par François Costerus, pour lesquelles Pierre Van der Borcht composa et grava 50 vignettes ; ainsi que les « Cinquante Méditations sur la vie de la Vierge, » par le même auteur, pour lesquelles il en fit 50 autres.



'ANNÉE suivante, il illustra de 23 petites gravures sur cuivre le *Manuale Catholicorvm* de Canisius, qui plus tard furent encore gravées sur bois ; il composa et grava les 26 vignettes de *S. Epiphanii ad Physiologvm sermo,* et les 15 planches des *XV Mysteres dv Rosaire,* par Michel d'Esne seigneur de Bétencourt.

En 1589, il composa et grava les 103 planches des *Institutiones Christianæ* de Canisius. Le livre fut publié par Plantin et Philippe Galle, à frais communs. Le premier possédait les planches et imprima les textes, le second imprima les figures et paya en argent à Plantin ce que celui-ci avait déboursé au-dessus de la moitié des dépenses.

Au moment de la mort de Plantin, Pierre Van der Borcht avait commencé les 181 planches des Métamorphoses d'Ovide qui parurent en 1590, en format in-16° oblong.

L'*Officium Beatæ Mariæ Virginis* in-4°, de 1591, renferme deux planches signées par lui, une Adoration des rois et une représentation allégorique de la Passion du Christ.

Il fit également la planche qui se trouve dans le *Seduardus* de Joachim Hopperus, publié la même année. Il grava encore le frontispice du Suétone de Lævinus Torrentius, de 1592 ; les 21 planches de *Justus Lipsius, de Cruce,* paru en 1594, les 35 grandes planches de l'Entrée du Prince Ernest à Anvers en 1594, les 12 planches de *Justus Lipsius, de Militia Romana,* de 1596, le frontispice sur cuivre de la Bible flamande in-folio, de 1599, et une partie des 32 grandes figures sur cuivre de l'Entrée d'Albert et Isabelle à Anvers, publiée en 1602. Les vignettes gravées sur bois de la Bible flamande de 1599 furent faites d'après ses dessins.

Pierre Van der Borcht dessina à plusieurs reprises des majuscules historiées pour Plantin. Il signa de ses initiales sept énormes lettres taillées en bois par Antoine Van Leest, ainsi que le grand alphabet, orné de sujets religieux, gravé par le même

artiste et employé dans les publications musicales du plus grand format. Ces belles majuscules étaient probablement destinées à l'Antiphonaire d'Espagne, pour lequel Plantin rassembla le matériel nécessaire, mais qu'il n'exécuta point.

Plantin lui paya en outre un grand nombre de « peintures » exécutées pour Arias Montanus. Nous en trouvons citées 91, parmi lesquelles 30 paysages, mais Van der Borcht en fournit un bien plus grand nombre. Ces peintures étaient exécutées sur toile ; les plus importantes coûtaient 2 florins, d'autres 30 sous et les plus petites 16 sous. Nous ne savons trop de quelle espèce de travaux il s'agit ici ; mais, comme ils ont été tous exécutés en 1570, il se pourrait qu'une partie fussent des modèles pour les planches des *Hvmanæ salvtis monvmenta.*



IERRE Van der Borcht appartient à l'école élégante et maniérée qui, au XVIe siècle, prédominait dans nos contrées. Le dessin de ses figures n'est pas toujours correct ; mais, dans l'invention des ornements, il déploie la richesse inépuisable et le goût exquis qui distinguent à un si haut degré les compositions décoratives de la renaissance flamande. Comme graveur, il a une manière très personnelle, vigoureuse, mais assez monotone, où le pointillé se mêle volontiers à la taille prolongée.

Il avait un frère nommé Paul, peintre également, et demeurant près de la Bourse à Anvers, qui, entre autres travaux, fournit à Plantin, le 11 mars 1569, 114 peintures valant ensemble 202 fl. 14 s.

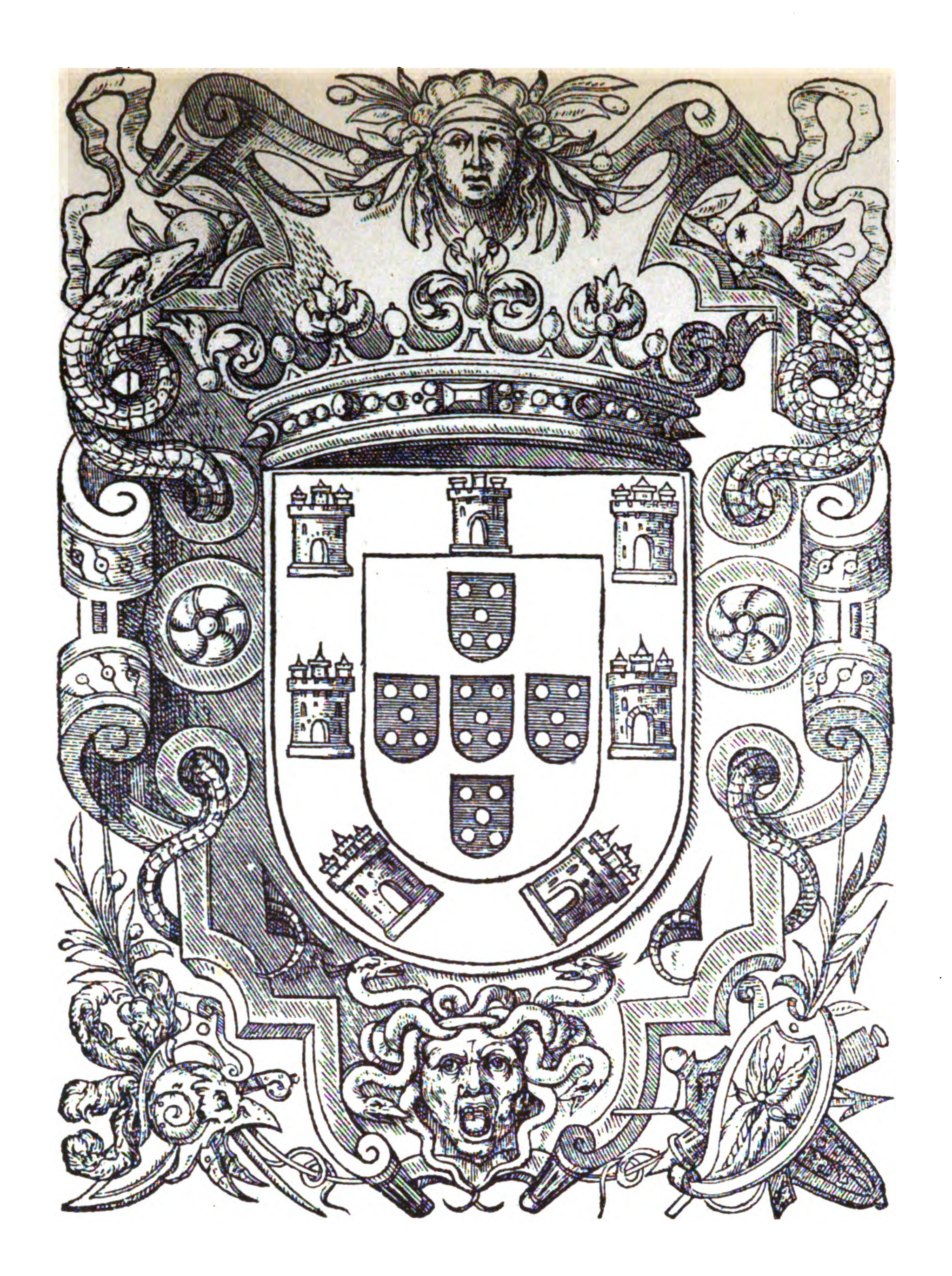
Le 30 juillet 1570, Plantin paya à Rombaut Van der Borcht 18 petits paysages, à 15 patars pièce, faits pour Arias Montanus. Ce peintre, admis dans la corporation de St Luc en 1580, comme fils de maître, était probablement un fils de Pierre Van der Borcht.

Ce dernier signait d'ordinaire *P. B.* parfois *B.* ou *Pe. Van der Borcht,* ou encore *Petrus Van der Borcht.*

Crispin Van den Broeck, un peintre également né à Malines, était un dessinateur que Plantin employa beaucoup et qu'il estimait fort. En 1555, il entra comme maître dans la corporation de St Luc à Anvers et fut inscrit, quatre années plus tard, comme bourgeois de la même ville.

Le première fois que Plantin mentionne son nom dans les registres, il annote que Van den Broeck lui a fourni 7 dessins à 2 florins la pièce, 7 à 3 florins, et 3 à 7 florins les trois. Tous représentaient des sujets du Nouveau Testament. Cette annotation ne porte pas de date, mais le contexte permet de supposer que le travail fut exécuté vers 1566.

Il est probable que tous ces dessins ou une partie d'entr'eux furent gravés pour l'édition in-4° des *Hvmanæ salvtis monvmenta* d'Arias Montanus. Une demi-douzaine



ARMOIRIES DU ROI DE PORTUGAL.



ARMOIRIES DU ROYAUME DE GRENADE.



CRISPIANUS BROEKIUS, ANTVERP.
PICTOR.

Inventor felix habitus, pictórque peritus
Tectonices: laudas quem ingeniose faber.
Corpora pingebat magnis expressa figuris
Ad vivum, quorum tegmina nulla vides.







CRISPIANUS BROEKIUS, ANTVERP.
PICTOR.

Inventor felix habitus, pictorque peritus
Tectonices: laudas quem ingeniose faber.
Corpora pingebat magnis expressa figuris
Ad vivum, quorum tegmina nulla vides.

de planches de cet ouvrage porte la signature de Crispin Van den Broeck ; d'autres, sans aucun doute, furent encore gravées d'après lui. Quelques-uns de ces dessins furent reproduits plus d'une fois ; nous les rencontrons tantôt avec le monogramme de notre peintre, tantôt sans aucune signature. Ainsi, on ne voit aucun nom sur la Résurrection de Lazare dans les *Monvmenta,* tandis qu'une autre reproduction du même dessin porte les initiales de Van den Broeck dans l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis ;* le Dimanche des Rameaux est gravé différemment dans les *Monvmenta* et dans une série de planches du même ouvrage que possède le Musée Plantin-Moretus. Cette dernière série comprend plusieurs estampes qui ne se trouvent pas dans les exemplaires ordinaires du livre d'Arias, entr'autres une Trahison de Judas, gravée par Abraham De Bruyn d'après Crispin Van den Broeck.



E dernier dessina, conjointement avec Pierre Van der Borcht, les planches des *Sacrarvm antiqvitatvm monvmenta* de Louis Hillessemius, parus en 1567.

En 1579, il signa la figure de St Jérôme qui se trouve en regard du frontispice des œuvres de ce père de l'église et il est fort probablement aussi l'auteur de ce frontispice, ainsi que de la figure de St Augustin, et du frontispice des œuvres de ce père parues en 1577.

Il signa l'un des titres gravés de la *Descrittione di tvtti i paesi bassi* par Guicciardini de 1581, et fournit probablement les modèles des trois autres.

La grande Bible latine de 1583 renferme 22 planches signées par lui. Nul doute qu'elle n'en contienne d'autres qui sont également de lui, mais qui ne portent point de signature. Le 6 octobre 1582, Plantin lui avait payé 10 florins « pour les deux commencements lesquels sont pour la bible grande à figures. » Par ces commencements il faut évidemment entendre le frontispice de la Bible de 1583. Il nous semble résulter des termes dans lesquels le paiement est inscrit que le peintre l'avait dessiné sur deux feuilles. La composition se prête fort naturellement à cette division.

En 1587, Crispin Van den Broeck reçut 6 florins pour faire d'après un tableau le dessin d'une Notre-Dame aux Douleurs ; ce travail lui fut commandé par Plantin au nom de Jean Moflin, abbé de Bergues St Winoc. Le Musée Plantin-Moretus a conservé cet admirable dessin qui fut gravé par Jérôme Wiericx.

L'édition de l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis,* de 1591, renferme encore une planche signée par notre peintre qui en fournit probablement un plus grand nombre à ce livre.

De même que Pierre Van der Borcht, il fit, en 1572, plusieurs tableaux pour Arias Montanus. Ce savant avait de l'amitié pour Crispin Van den Broeck, car en écrivant à Plantin il le charge de saluer le peintre de sa part. Plantin lui-même

s'intéressait beaucoup à Crispin ; il parle de lui d'un ton affectueux qu'il n'emploie que pour ses amis intimes. En 1587, il écrit à Arias : « Le peintre Crispin à marié sa fille à un jeune artiste habile qui, avec Coignet et beaucoup d'autres, ont quitté cette ville avec leurs familles. Crispin toutefois est encore ici, il peint et il vit modestemet. » Cette fille s'appelait Isabelle, elle épousa Jean de Vos et donna le jour au célèbre peintre Corneille De Vos, qui naquit à Hulst.

Le tableau qui orne le monument sépulcral de Plantin et le portrait de l'imprimeur daté de 1578 que possède le Musée Plantin-Moretus, furent probablement exécutés par Van den Broeck.

Celui-ci signait ses planches de ses initiales *C. V. B.* entrelacées, ou bien de son prénom *Crispin, Crispine* ou *Crispianus.*

REYNAERT
DE VOS.

Een seer ghenouchlicke ende vermakelicke historie: in Franchoyse ende neder Duytsch.

REYNIER LE
RENARD.

Histoire tresioyeuse & recreatiue, en François & bas Alleman.



T'ANTVVERPEN.
By Christoffel Plantijn, inde gulden Passer.
Int iaer M. D. LXVI.
MET PRIVILEGIE.

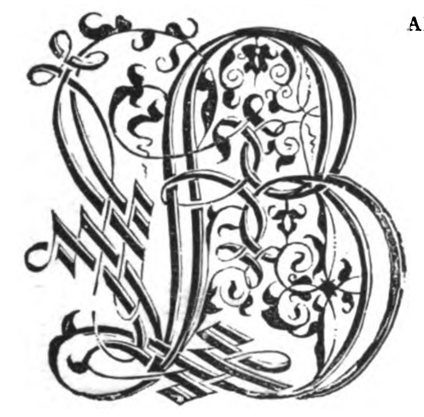
Comme peintre et comme dessinateur, il appartient à l'école italianisante de François Floris. Ses compositions décoratives se distinguent par une élégance peu commune ; elles sont plus châtiées et plus sobres que celles de Van der Borcht.

Godefroid Ballain était un artiste de Paris auquel, de 1564 à 1567, Plantin confia le dessin de nombreuses planches destinées à être gravées sur bois. En 1564, il fournit entre autres « deux portaux à ruines » que Plantin employa plusieurs fois comme frontispices, 3 « compartiments » longs, 8 petits, 3 moyens, 2 in-8°, 6 in-16° et 8 carrés, un grand portail pour l'hébreu, 51 figures pour les Emblèmes de Junius, 7 pour les Emblèmes de Sambucus, plusieurs figures pour les Heures de la Vierge, de 1565, 21 lettres hébraïques, trois marques de l'imprimerie et d'autres vignettes qui ne sont pas clairement désignées.

En 1565, il dessina 55 figures pour les œuvres de Nicandre (Plantin, 1568), 29 pour les Emblèmes d'Alciat (1566), 42 figures pour la Bible, et 72 pour le *Reinaert de Vos*.

En 1567, il travaillait aux vignettes du Nouveau et de l'Ancien Testament. Plantin employa celles du Nouveau Testament dans son édition de cet ouvrage de

1567 in-16°. De même que celles de l'Ancien Testament et les 42 figures gravées en 1565, elles trouvèrent leur emploi dans les Missels de 1572. Par les compartiments, il faudra entendre les compositions que Plantin fit graver sur bois et qu'il employa, dans un grand nombre de ses éditions, comme encadrements de pages ou comme ornements de frontispices.



ALLAIN ne signa point les travaux qu'il fournit à Plantin. Sa manière présente la plus grande affinité avec celle des dessinateurs d'ornements de notre pays, qui, en somme, ne diffère guère du style français du XVI[e] siècle. Les encadrements dessinés par Ballain nous le font connaître comme un continuateur des artistes qui illustrèrent les fameux Livres d'Heures édités par Simon Vostre et Pigouchet de Paris.

Luc d'Heere, de Gand, le peintre bien connu, dessina en 1564 pour les Emblèmes de Sambucus, 161 vignettes qui lui furent payées à raison de 10 sous la pièce.

Le célèbre peintre anversois Martin De Vos fut chargé par Plantin de quelques travaux importants.

En 1585, il dessina deux planches pour les *Meditationes Evangelicæ* de Jérôme Natalis ; en 1588, sept figures pour le *Canticum Salve Regina,* de François Costerus ; en 1587 et 1588, une suite de quarante dessins pour une édition des Heures de la Vierge ; en 1582 et 1588, une série de huit planches pour un Missel in-folio. Ces dernières figures lui furent payées à raison de 5 fl. 10 s. la pièce ; elles furent gravées sur cuivre et employées dans les Missels plantiniens depuis les premières années du XVII[e] siècle jusqu'en 1613. Celles de l'Office de la Vierge lui furent payées 30 s. la pièce, elles furent gravées par Crispin De Passe. Le Musée Plantin-Moretus conserve encore les dessins de ces deux dernières séries. Le même établissement possède également de Martin De Vos le dessin du Frontispice de la Bible latine de 1599, ainsi qu'une figure de S[t] Brunon dessinée pour orner le titre de la Règle des Capucins (Plantin, 1590), ouvrage pour lequel le même artiste dessina également trois figures.

Pierre Huys, le peintre anversois, dessina et grava beaucoup pour Plantin. En octobre 1563, Plantin lui fit « pourtraire » un alphabet latin et grec de lettres appelées « fleuries », de petit format, et un autre de format moyen, formant ensemble 66 lettres. Les petites lettres furent payées à raison d'un sou ; les moyennes, à raison d'un sou et demi la pièce. En 1564, au moment où Plantin venait de réorganiser son imprimerie, il racheta trois des planches des *Vivæ ima gines corporis humani* que Huys avait gravées pour lui et qui avaient été publiquement vendues deux années auparavant. Le même artiste, assisté de son frère François, grava les 39 autres planches de cet ouvrage qui leur furent payées à raison de 11 florins la pièce et qui étaient achevées au mois de mars 1566. Ces gravures ont été copiées d'après l'édition de l'Anatomie

de Valverda parue à Rome en 1560. En effet, Plantin inscrit parmi les dépenses occasionnées par l'impression de cet ouvrage 3 exemplaires de « l'Anatomie de Rome. » Lambert Van Noort dessina le frontispice du livre que lui fut payé 3 1/2 florins le 5 février 1566.

En 1564, Pierre Huys refit le dessin de 81 des Emblèmes du Sambucus, de 1564, fournis par Luc d'Heere. Il fut payé de ce travail à raison de 7 sous la pièce. Il composa pour le même ouvrage le frontispice avec les neuf Muses, le portrait de l'auteur, 4 culs-de-lampe, 7 passe-partout et 23 médailles.

La même année, il dessina encore le frontispice de *Responsio Venerabilivm Sacerdotvm Henrici Joliffi & Roberti Jonson,* et peignit une enseigne du Compas d'or pour être pendue au-dessus de la porte de l'imprimerie. Ce dernier travail lui fut payé 5 fl. 5 s.



EN 1565, il fit 65 planches pour un ouvrage désigné sous le titre de *Commentarius in Ptolomæum et artem navigationis H. Broucei.* Ces dessins furent taillés en bois, la même année, par Arnaud Nicolaï, mais le livre ne fut pas publié. Il fournit encore 13 figures pour les Emblèmes de Junius et 4 cartes pour la Bible, dont 2 furent employées dans la Bible flamande de 1566.

En 1569, Pierre Huys grava d'après Pierre Van der Borcht 8 planches pour les Heures de la Vierge publiées en 1570.

Pour l'histoire d'Espagne par Garibay y Çamalloa parue en 1571, il dessina six armoiries et deux encadrements.

Dans les *Humanæ salutis monumenta,* in-4°, il signa le titre et 4 planches ; pour la Bible royale, il grava 10 planches que nous avons déjà énumérées.

En 1573, il grava un St Jérôme, de format carré, et 17 figures pour une édition des Heures in-32°.

Parmi les sommes payées par Plantin à Pierre Huys, nous rencontrons : en 1565, 1 fl. 1 s. pour la fourniture de 6 *Hollandiæ ;* en 1567, 58 fl. 12 1/2 s. pour l'impression de 450 exemplaires de l'Anatomie ; ce qui prouve que notre artiste imprimait et vendait des gravures et des cartes géographiques.

A propos d'un paiement effectué en 1584, Plantin annote qu'à cette époque Pierre Huys habitait la rue de Tournai à Anvers.

Cet artiste signait ses travaux de ses initiales P. H.

Le nombre des graveurs employés par l'officine est bien plus considérable que celui des dessinateurs. Nous passerons d'abord en revue les graveurs sur bois.

Le premier artiste de cette catégorie qui ait travaillé pour Plantin est Arnaud Nicolaï, qui fut inscrit comme maître dans la corporation de St Luc en 1550. On a vu que les plus anciennes marques de l'imprimerie sont signées par lui. Il orna



MARTIN DE VOS.
Gravé par JEAN SADELER.



LA VIERGE AUX SEPT DOULEURS.
Dessin de Crispin Van den Broeck, gravé par Jérôme Wiericx.



MARTIN DE VOS.

Gravé par JEAN SADELER.



LA VIERGE AUX SEPT DOULEURS.
Dessin de Crispin Van den Broeck, gravé par Jérôme Wiericx.

également de figures plusieurs des premiers livres publiés par Plantin. Les *Observations* de Pierre Belon, de 1555, l'*Historiale description de l'Afriqve*, de 1556, le *Livre de l'institvtion Chrestienne* et les *Hevres de Nostre Dame,* de 1557, les *Singvlaritez de la France Antarctique,* et l'*Historia de gentibvs septentrionalibvs* d'Olaus Magnus, de 1558.

En cette dernière année, Plantin fit faire, par Nicolaï, des gravures pour le Nouveau Testament et la Bible in-16°, et 50 figures pour la Chiromancie de Tricasse.

Lors du retour de Plantin à Anvers, c'est encore Arnaud Nicolaï qui, le premier, travailla pour lui. En octobre 1563, il grava 52 médailles pour *Pighius, Fasti Romanorum;* cette même année et l'année suivante, il fournit 82 figures des Emblèmes de Sambucus, et un grand nombre des Emblèmes d'Alciat et de Junius.

En 1565, il fit 65 figures pour le Commentaire de Ptolémée, 10 pour la *Frumentorum historia* de Dodonæus (1566), le plus grand nombre de celles qui ornent les *Heures de Nostre-Dame.* (1565), des planches pour la Bible flamande (1566), et pour les Fables de Faërne (1567). Ces dernières furent encore employées dans les *Fabellæ Æsopicæ,* de 1586.

En 1566, il fit 45 figures pour une géométrie d'Arnaud de Lens et 15 figures pour *Clusius, Aromatvm historia* (1567).

L'année suivante, il fit 80 figures pour la *Florvm et Coronariarvm herbarvm historia* de Dodoens (1568). Dans le cours des mêmes années, Nicolaï grava un grand nombre de lettres ornées, de marques d'imprimeur et d'autres planches isolées.



OICI les prix que Plantin lui paya quelques-uns de ses travaux : les Emblèmes d'Alciat, 8 s. ; ceux de Junius, 15 s. ; les figures des Fables de Faërne, 1 florin ; celles de l'*Aromatvm historia* de Clusius, 6 s. ; et celles de la *Florum historia* de Dodonæus, 7 s. la pièce.

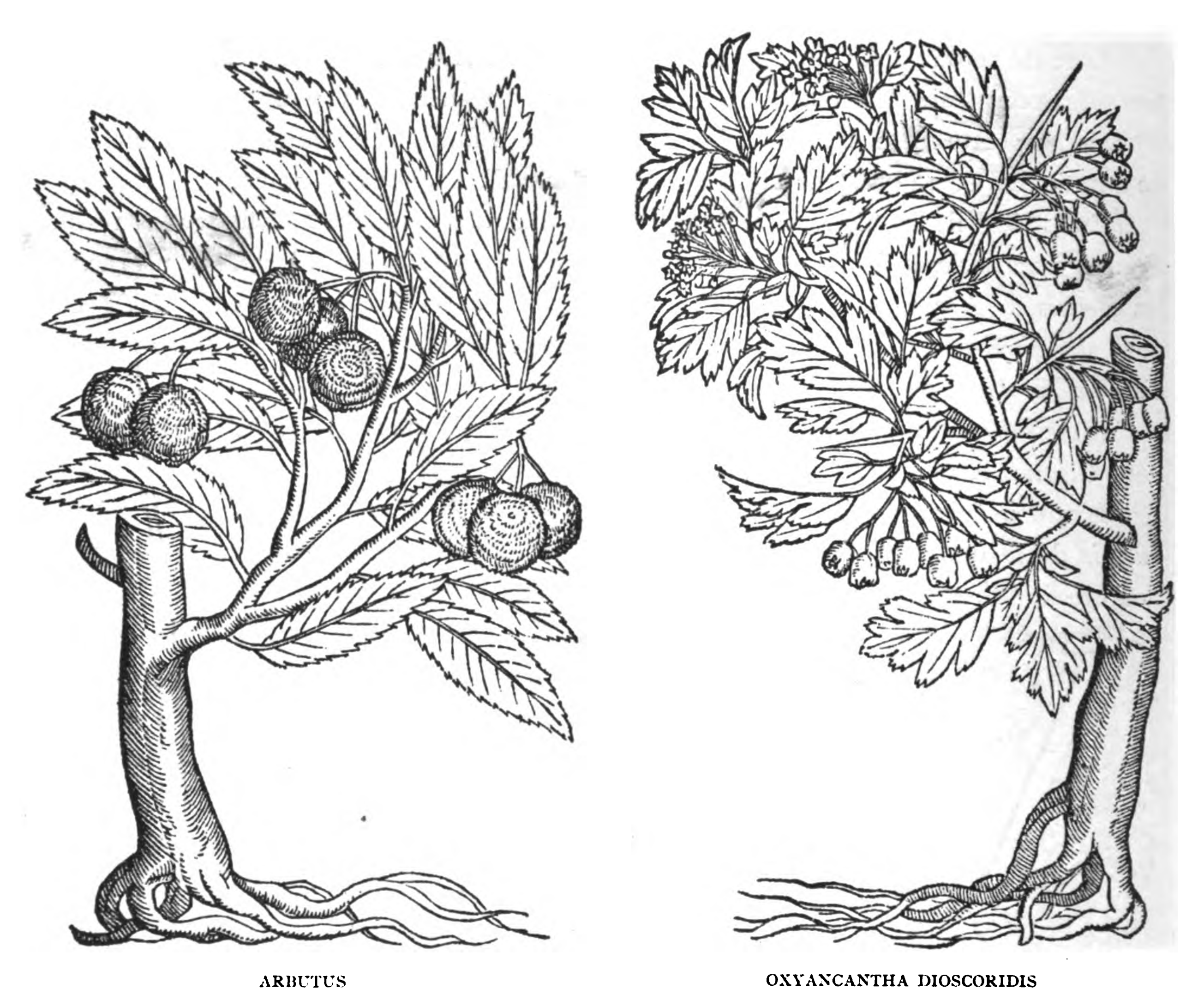
En novembre 1563, il fit accord avec Plantin pour fournir les 150 Emblèmes de Sambucus, à raison de 3 par jour et de 7 sous la pièce. Le 2 septembre 1564, un nouvel accord intervint, aux termes duquel Nicolaï recevrait 3 fl. pour chaque encadrement de quatre pièces ; il avait à fournir 16 de ces encadrements, à raison de 3 toutes les deux semaines. Ces travaux étaient destinés aux *Hevres de Nostre-Dame*, de 1565. Les planches du même ouvrage lui étaient payées 50 s. la pièce ; il en devait fournir 3 tous les 15 jours.

Arnaud Nicolaï tenait boutique de cartes géographiques et de gravures. En 1559, Plantin lui fournit 6 cartes du Vermandois ; en 1565, le graveur fournit à l'imprimeur 12 *Rudimenta Cosmographiæ,* in-8°, 1 mappemonde, 1 carte de Hollande et 1 des pays du Nord. En 1575, Plantin annote que Nicolaï habitait le Rempart des Lombards et avait une presse à imprimer des gravures.

En 1574, il était en prison à Anvers accusé d'avoir gravé les figures du siège de Haarlem, sans en avoir obtenu de la Cour l'autorisation qu'il avait sollicitée, et

d'avoir vendu les gravures représentant la prise du Briel, de Lovenstein, de Rammekens et de Grammont, et d'autres représentations semblables qui portaient des inscriptions injurieuses au roi et favorables aux rebelles.

Le 27 juillet de cette année, il fut condamné à paraître devant le gouverneur, le conseil, les bourgmestres et échevins nu-tête, tenant en main un cierge en cire



ARBUTUS OXYANCANTHA DIOSCORIDIS

R. DODOENS : *HISTOIRE DES PLANTES* — JAN LOE. 1557.

pesant une livre, à demander pardon sur les deux genoux de ce qu'il avait offensé Dieu et la justice, à promettre de ne plus retomber dans la même faute, à porter ledit cierge devant l'autel du Saint Sacrément dans la Cathédrale et à l'y déposer (1).

Le monogramme d'Arnaud Nicolaï est un A majuscule cursif, dont le premier jambage affecte la forme d'un *f*.

Antoine Van Leest travaillà beaucoup pour Plantin. Le 23 novembre 1575, en lui accordant son certificat, le prototypographe constate que cet artiste taillait et

(1) *Bulletin des Archives d'Anvers.* XIII, 157, 189.

imprimait des gravures sur bois, qu'il était âgé d'environ 30 ans, qu'il avait appris et exercé son métier chez Bernard Van de Putte à Paris, et qu'il était depuis lors venu s'établir à Anvers. Il commença à travailler pour Plantin en 1566.

Cette année et jusqu'en 1570, Van Leest grava 78 petites figures de la Bible qui furent employées dans les premiers Missels, dans le Nouveau Testament en flamand,



FLOS APHRICANUS — CYANUS FLOS

R. DODOENS : *FLORVM ET CORONARIARVM HISTORIA* — PLANTIN, 1568.

de 1571 et de 1578, dans le Nouveau Testament en français, de 1573, et dans le *Manvel d'oraisons par frère Lvdolphe,* de 1575 et de 1588.

En 1567 et 1568, il fit 80 planches pour *Cornelius Gemma, de Arte Cyclognomica,* de 1575, et un certain nombre de figures pour les livres de Botanique de Clusius et de Dodonæus.

En 1569 et 1570, il tailla 29 Emblèmes d'Alciat.

En 1570, il grava le frontispice et les armoiries, avec leurs encadrements, qui ornent l'Histoire d'Espagne par Garibay y Çamalloa. L'année suivante, il fit le frontispice du grand Psautier, une partie des figures pour le Missel, de format petit in-folio, ainsi que les lettres ornées pour le même ouvrage.

En 1573, il grava les planches du Missel et du Bréviaire in-4° et in-8°.

L'année suivante, il tailla les grandes planches du Missel et du Bréviaire in-folio.

En 1575 et 1576, il fit 708 figures et l'Emblème choisi par l'auteur pour la *Plantarvm historia* de Mathias de Lobel, parue en 1576.

Depuis le mois de mars 1577 jusqu'au 20 avril 1584, nous trouvons inscrites, dans les livres de compte de Plantin, diverses sommes jusqu'à concurrence de 729 fl. 14 s. pour travaux exécutés par Van Leest, mais non spécifiés. Parmi les œuvres gravées par lui à cette époque doivent se trouver les 15 planches qui servirent à illustrer l'Entrée du prince d'Orange à Bruxelles et les 32 de l'Entrée de l'archiduc Matthias à Bruxelles (1579).

Le même artiste tailla un très grand nombre de lettres ornées, de vignettes et de marques typographiques pour l'Officine plantinienne.

Les plus petites figures du Missel lui étaient payées de 10 à 30 sous. Les plus importantes étaient cotées à 5, 7, 8 et 10 florins. Le frontispice du Psautier lui valut 18 fl., un encadrement du Missel et le frontispice de l'Histoire d'Espagne, par Garibay, chacun 20 florins. Les figures des plantes pour l'Herbier de Mathias de Lobel étaient comptées à 13 sous la pièce.

En 1566, Van Leest demeurait à Anvers, au Vleminxveld, à l'enseigne de la Pelisse *(Bonten mantel)*; en 1575, il habitait le Rempart des Lombards, à l'enseigne de la main ; il avait une presse et imprimait des gravures sur bois. Il signait ses travaux d'un monogramme formé par les lettres A V L accolées ; le plus souvent cependant, la première de ces lettres est isolée et les deux autres sont réunies.



ÉRARD Jansen de Kampen, ou Gérard Van Kampen était graveur sur bois et libraire à Bréda. Il était de la famille de Gilles Beys, car celui-ci, dans ses lettres, l'appelle son cousin. Il travailla beaucoup pour Plantin et exécuta plusieurs des planches les plus importantes employées dans l'officine.

Les premiers de ces travaux datent du commencement de 1564. Le 24 mars de cette année, il fournit 11 figures pour les Emblèmes de Sambucus ; plus tard, il en fit encore 29 pour le même ouvrage, sans compter le portrait de l'auteur et 11 médailles. Le 20 mai 1564, Plantin lui paie 3 fl. 10 s. pour « quelque nombre d'Emblesmes d'Alciat et un titre desdicts Emblesmes. » La même année, il tailla 50 figures pour les Emblèmes de Junius, à 16 sous la pièce. En 1567, il fit 18 vignettes pour les Fables de Faërne, à 14 sous la vignette. En 1575, il grava encore 20 Emblèmes d'Alciat. En 1565, il fournit à Plantin 12 figures pour la *Frvmentorvm historia* de Dodoens, et de 1571 à 1574, il tailla les planches de la *Pvrgantivm historia* du même auteur. De 1567 à 1569, il grava les 229 figures de plantes pour la *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias obseruatarum historia*

de Charles de l'Escluse. En 1575, il fournit 74 planches pour la *Plantarvm historia* de Mathieu de Lobel.

Le 9 janvier 1573, il reçut 4 florins pour la belle vignette où sont réunies les marques de Nutius, de Steelsius et de Plantin.

En 1574, il fit 9 figures pour *Gemma, de Natvræ divinis characterismis* et 7 médailles pour les *Fasti Romanorum* de Pighius.

Il prit une large part à l'illustration des différentes éditions de la Bible et du Missel. De 1565 à 1575, il grava pour ces ouvrages 96 petites figures dont 50 à 25 sous et 46 à 18 sous la pièce ; une figure carrée à 2 florins, 12 à 5 et 10 à 7 1/2 florins.

En 1567, il tailla 3 grandes planches de la Bible, représentant le Palais de Salomon et le Temple de Jérusalem, à 8 florins la pièce, et une quatrième figurant le Tabernacle qui, avec « une figure longuette », lui fut payée 12 florins. Ces planches servirent à illustrer la Bible française de 1578.

En dehors de ces travaux, il tailla une quantité considérable de grands, moyens et petits frontispices, plusieurs alphabets et 6 marques pour l'imprimerie.



L continua à graver pour Plantin jusqu'à la mort de celui-ci, mais les travaux des dernières années furent peu importants et ne sont pas spécialement mentionnés dans les registres de l'architypographie. Il faut en excepter une série de 24 figures que Gérard Van Kampen tailla en 1588 pour *Petri Bellonii observationes,* de 1589.

Il grava encore, pour Jean Moretus, une marque d'imprimeur, représentant les rois mages guidés par l'étoile, avec l'exergue *Ratione recta,* marque qui ne fut jamais employée.

L'officine anversoise, de son côté, lui fournit jusqu'en 1592 une quantité considérable de livres. Le 1r juillet 1581, Plantin lui fit l'avance d'une somme de 50 florins pour payer sa rançon, et de 25 fl. 4 s. pour lui venir en aide dans les besoins les plus pressants.

Gérard Jansen de Kampen employa comme monogramme un G, ou bien la même lettre portant un petit I à l'intérieur, ou ce même G suivi d'un C. (Geeraard, Geeraard Jansen, Geeraard Jansen van Campen).

Un Guillaume Janszoon van Kampen, graveur, était imprimeur à Arnhem en 1582; un Jean Janszoon, probablement son fils, était encore imprimeur dans la même ville vers 1600.

Corneille Muller travailla pour Plantin de 1564 à 1566. Le premier janvier 1564, il fit un accord avec l'imprimeur aux termes duquel il s'engageait à terminer chaque

(1) *Bibliographische Adversaria,* Mart Nyhoff, La Haye, 1887, 2° série I. 20.

semaine 9 figures des Emblèmes de Sambucus, et à laisser retenir sur son salaire 3 s. chaque jour qu'il ne fournirait pas un travail équivalent à une figure et demie. Le 28 mars, il avait terminé 47 figures et 11 encadrements ; le 10 mars 1566, 99 figures, 11 encadrements et 16 médailles. Chaque pièce était comptée à 10 sous.

Nous trouvons son nom au complet — Cornelis Muller — sur le titre d'une Bible flamande imprimée chez Peter van Putte d'après la copie de Nicolas Biestkens (Harlingen), 1579.

En 1565, il fit 3 figures pour les Commentaires de César, 10 pour la Bible, 59 pour la *Frumentorum historia* de Dodoens, quelques lettres et vignettes. Les Heures de Notre-Dame, de 1565, renferment une planche portant sa signature qui était un C.



UILLAUME Van Parijs, ou de Paris, grava pendant les années 1564 et 1565 quelques encadrements pour Plantin. Le 4 mai 1564, il fournit le joli « bord carré » qui orne le titre des Emblèmes de Junius (1565). Le 14 septembre suivant, il fut payé pour 2 grands encadrements destinés à servir de frontispices à la Bible hébraïque in-folio, 2 pour la Bible hébraïque in-4° et 3 pour la Bible hébraïque in-16°. Il est probable que cet artiste ne taillait que des ornements dans lesquels il n'entrait pas de personnages. Il avait, par contre, la spécialité de graver les monnaies dans les nombreuses ordonnances d'évaluations publiées sous son nom ou sous celui de Plantin.

Jusqu'à sa mort, qui arriva entre le 12 novembre et le 5 décembre 1586, il resta en relations avec ce dernier.

Guillaume Van Parijs était fils de Sylvestre qui, le 13 septembre 1546, avait obtenu dans les Pays-Bas ses lettres d'admission pour tailler des figures en bois et pour les imprimer, et s'était depuis lors fixé à Paris. Il y demeurait encore le 27 juillet 1570, lorsque le prototypographe lui octroya son certificat de tailleur et imprimeur de gravures. Son fils fut examiné le même jour. Ce dernier déclara qu'il n'avait point appris l'art du typographe, mais qu'il employait des ouvriers pour imprimer les livres que Simon Cock et Nicolas Van der Wavre, ses prédécesseurs et alliés, avaient publiés auparavant. Il vendait aussi des livres que Plantin lui fournissait en grand nombre.

L'officine des Parijs ou Van Parijs a été celle qui a le plus longtemps existé à Anvers. Il y a quarante ans, nous achetions encore nos fournitures de classe chez le dernier représentant de cette famille qui demeurait toujours dans la Kammerstrate et était le dernier imprimeur-libraire habitant cette rue. Depuis lors, son antique et paisible boutique a cédé la place à un magasin de nouveautés.

En 1565, Jehan de Gourmont, de Paris, tailla les 55 figures des œuvres de

Nicandre et les 72 du *Reynaert de Vos.* Les deux séries avaient été dessinées par Godefroi Ballain ; la première fut payée au graveur à raison de 14 ; la seconde à raison de 16 sous la pièce.

Reçu maître de la corporation de St Luc en 1570, Jean Crisoone grava cette même année un alphabet en bois pour Plantin. Serait-il peut-être le mystérieux Jean Croissant, à qui l'on a attribué toutes sortes de travaux et sur lequel personne ne possède de renseignements ?



ARC Duchêne tailla, en 1568, 21 petites figures qui servirent dans les Missels.

Nous n'avons pas rencontré de signature de ces quatre derniers artistes.

En commençant la série des graveurs sur cuivre qui ont travaillé pour Plantin, nous ferons observer que nous avons déjà mentionné deux des principaux, Pierre Van der Borght et Pierre Huys. Parmi les autres, le premier rang revient aux frères Wiericx, qui sont, dans nos contrées, les plus célèbres graveurs en taille-douce du XVIe siècle.

Au mois d'octobre 1569, lorsque, suivant son biographe, M. Alvin, Jean Wiericx accomplissait sa vingtième année, nous voyons apparaître pour la première fois dans les comptes plantiniens le nom de cet aîné des trois frères.

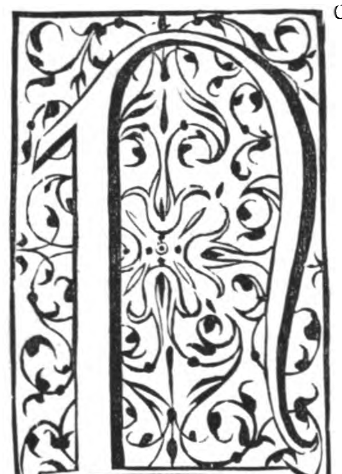
Le 22 de ce mois, « Hans Wiericx, engraveur en cuivre, sur la Lombarde Veste, reçoit à bon compte la somme de 10 florins. » Le 4 novembre suivant, il reçoit encore 10 florins et 8 patars, « pour reste des 4 évangélistes qu'il a taillés, à 10 fl. la pièce, qui sont fl. 40, et il avait reçu pardevant du maître le reste. »

Le 14 mars 1570, « Jeronymus Wiericx apporte deux figures taillées en cuivre dont il dit avoir du maître six florins la pièce. » Le 15 mars, il apporte encore 11 figures à 3 1/2 fl. et une marque à 5 fl. Le 4 avril suivant, il reçoit 6 florins et Plantin lui donne à faire une figure de *Dominica palmarum.* Le 3 octobre 1570, Jérôme Wiericx reçoit 10 florins pour une « Baptisation de St Jehan et une de l'apôtre ; » le 31 du même mois, 5 florins pour un « Helias ; » le 16 juin 1571, 8 florins pour une « Cène » et, le 26 juillet, encore 24 florins pour trois autres planches. Le 20 octobre, Jean touche 8 florins pour « unes nopses en cuivre. » Comme on le voit par ces chiffres, les planches de Jean furent payées à raison de 8 et celles de Jérôme à raison de 5 florins. Toutes ces figures servirent dans les éditions in-8° des *Hvmanæ salvtis Monvmenta,* de 1571 et de 1572, ainsi que dans les éditions des Heures de la Vierge de 1570, de 1573 et de 1575.

Le troisième livre auquel nous voyons collaborer Jean Wiericx est la célèbre *Bible Polyglotte,* pour laquelle il grava au moins 2 planches : le frontispice du second volume et le « Camp d'Israël » dans le huitième. Le 24 mars 1570, nous trouvons

inscrit un acompte de 12 florins sur la grande planche que Jean Wiericx a taillée pour la Bible; le 4 avril suivant, un acompte de 6 fl., et le 1^{r} avril, un autre de 11 florins et 14 sous. Cette dernière somme fut payée à Frédéric Van den Hove, tonnelier et cabaretier, dont la femme avait été blessée grièvement, en 1578, par Jérôme Wiericx et mourut six semaines après. Notre artiste dut, à la suite de ce méfait, se réfugier en Hollande pour échapper aux conséquences d'une condamnation pour homicide (1).

Jean Wiericx signa une « Cène » ornant le frontispice du *Missale Romanum,* publié par Plantin en 1573. Le Missel de 1574 a sur le titre un « St Pierre et St Paul », également signé par lui. Ces deux planches furent reproduites dans plusieurs éditions postérieures.



ous avons déjà énuméré les planches du Missel, signées par Jean Wiericx, qui se trouvent dans le recueil offert par Jean Moretus à Plantin le premier janvier 1576.

Les Wiericx gravèrent encore 26 gravures pour *Furmerus, de Rerum vsv et abvsv,* de 1575. Ces planches appartenaient à Philippe Galle, qui céda à Plantin la moitié de la propriété, à raison de 6 florins pièce, et paya de son côté la moitié des frais d'impression de l'édition de *Furmerus.* Plantin intervint pour la moitié dans l'impression des gravures. Cette publication se fit donc pour compte des deux propriétaires des planches ; chacun reçut pour sa part 263 exemplaires. Les mêmes gravures servirent à illustrer la traduction du livre de Furmerus par Coornhert : *Recht ghebruyck ende misbruyck van tydelycke have,* de 1585.

En 1580, Jean grava le portrait de Goropius Becanus pour les œuvres posthumes de cet écrivain. On dirait qu'avec l'âge la réputation du graveur et ses prix étaient allés en croissant, car cette pièce lui fut payée 24 florins.

Le portrait de Jean de la Jessée, pour ses œuvres poétiques (1583), lui fut payé la moitié de cette somme.

Les planches de *J. B. Houwaert, Pegasides Pleyn* (Plantin, 1582-83), furent faites pour le compte de ce poète ; les dessins en sont conservés au Musée Plantin. Deux portraits de Houwaert furent également gravés par nos artistes ; l'un figure dans l'ouvrage que nos venons de citer ; l'autre paraît ne pas avoir été employé, mais le cuivre s'en est conservé au Musée Plantin-Moretus. Nous savons que le premier leur fut payé 18 florins. Les paiements des planches de *Pegasides Pleyn* se firent de janvier à septembre 1582. Le portrait fut payé le 18 janvier 1583.

Dans le courant de cette dernière année, Jean Wiericx grava encore une planche du *Jugement dernier* que Plantin lui paya, au nom de Jean Poelman, la somme de 42 florins.

(1) PINCHART. *Archives des arts, sciences et lettres,* II. 2.

Dans la grande et belle Bible latine de 1583, nous trouvons du même artiste plusieurs planches, qui en partie reparaissent dans l'édition in-4° des *Hvmanæ salvtis monvmenta*.

Citons encore comme gravés par les Wiericx pour l'officine plantinienne : 12 planches pour un Bréviaire in-8° de l'invention et de la taille de Jean Wiericx, et 10 des Heures in-24° de l'invention et de la taille du même ; un portrait de Thomas à Kempis dans l'édition plantinienne de 1617 par Jérôme ; une planche dans les *Exercicios de Devocion de la Infante Soror Margarita de la Crvz* (1622) ; 4 planches dans les *Officia propria sanctorvm ecclesiæ Toletanæ* (1616) : la Sainte Croix, Saint Ildephonse recevant la chasuble, Sainte Léocadie parlant à Saint Ildephonse et le même saint sur le frontispice. Ces quatres pièces furent portées en compte par les frères Moretus au père Peralta pour la somme de 246 florins.



PRÈS la mort de Plantin, Jean Wiericx grava le portrait du célèbre typographe.

Nous avons retrouvé dans les collections du Musée Plantin-Moretus deux marques de l'imprimerie, supérieurement gravées, que nous croyons pouvoir attribuer au burin des Wiericx. Nous appliquons à l'une d'elles la mention faite par Plantin dans son Livre de caisse de 1570 : « Une marcque de cinq florins, » et à l'autre l'annotation, dans son Journal de 1583, d'une somme de 21 fl. 6 s., payée « en livrant son enseigne. »

Si, pour la plupart de ces travaux, les détails précis nous manquent, nous avons d'assez nombreux renseignements sur deux ouvrages que les Wiericx n'exécutèrent pas pour le compte de Plantin, mais pour lesquels celui-ci servit d'intermédiaire entre les graveurs et ses clients.

Le 7 janvier 1587, Plantin écrivait à Jean Moflin, abbé de Bergues-St-Winoc : « Quant à l'image de Nostre-Dame de Pitié, dès le jour que je reçeu vostre casse, je la baillay pour en faire le dessein, et depuis j'ay tousjours solicité de la faire tailler par Wiricx qui me traisne de jour à autre, tellement que je crains qu'à grande peine pourrai-je la retirer de ses mains devant la fin de febvrier. » Le 23 mars suivant, la gravure n'était pas terminée et Plantin se plaint de nouveau amèrement des graveurs à Garcia de Loaysa, aumônier du roi, à qui Jean Moflin aurait voulu dédier l'estampe.

Le 25 février 1587, Plantin, dans son livre de caisse, porte en compte une somme

de 108 florins, payée pour la figure de Notre-Dame. Le dessin coûtait 6 florins, la plaque de cuivre la même somme, et le graveur reçut 96 florins. Le prix, comme on le voit, s'élevait pour cette planche bien au-dessus de ce que les Wiericx avaient l'habitude de demander. Il est vrai que la Notre-Dame dont il s'agit peut s'appeler leur chef-d'œuvre. Le Musée Plantin-Moretus en a conservé le dessin qui, comme le donne à entendre la lettre à Jean Moflin, fut fait d'après un tableau. Le nom du dessinateur nous est révélé par une note inscrite sur une liste de planches gravées, où il est dit : « Une grande image de Nostre-Dame de l'invention de Crispin Van den Broeck et taille de Hieronymus Wiericx. Évaluée à 60 florins. »

A l'époque même où Plantin intervenait pour faire graver la « Vierge aux sept douleurs, » on s'adressait également à lui pour servir d'intermédiaire entre les Wiericx et les pères Jésuites de Rome qui voulaient faire graver les planches des *Evangelicæ historiæ imagines* de Natalis.



ÉJA, dans le courant de novembre 1585, Plantin s'était occupé, à la demande des pères Jésuites, de chercher des graveurs pour ces estampes. Le 5 de ce mois, il écrivit au père Louis Tovardus, à Cologne, qu'il n'avait pas su trouver d'artistes capables d'exécuter ce travail, que les deux meilleurs graveurs de la ville (les frères Wiericx) étaient tellement adonnés à la débauche qu'on ne pouvait rien en attendre et que Galle et les Sadeler refusaient d'accepter quelque tâche pour compte d'autrui. Plantin lui envoyait en même temps, pour l'ouvrage de Natalis, deux dessins faits par Martin De Vos. Ces dessins et 6 autres du même artiste furent gravés. Le reste des planches, dont le nombre total se monte à 154, furent dessinées par Bernard Passero de Rome.

Michel Hernandez, prêtre de la Société de Jésus à Rome, ayant proposé de faire graver et publier ces estampes aux frais de Plantin, celui-ci s'adressa à Henri Goltzius de Harlem, à Galle et aux Sadeler d'Anvers, mais partout il rencontra des difficultés insurmontables. Le 22 octobre 1586, il conseille à Jacques Ximenez de chercher d'autres graveurs, parce que ceux d'Anvers étaient trop difficiles et demandaient des prix exorbitants.

Le 2 janvier 1587, dans une lettre adressée à Ferdinand Ximenez, il dit qu'il veut bien s'employer pour faire tailler, par les Wiericx, les planches de *Evangelicæ historiæ,* mais qu'il a peu d'espoir de réussir.

« Il y a, dit-il, en ceste ville gens du mesme estat de graver figures en cuivre qui offrent à chaicun (des deux frères) huict florins par chaicun jour qu'ils voudront besongner pour eux en leur propre maison, ce que lesdits Wiericx font à la fois, et puis, avant besogné ung ou deux jours, ils vont despendre le tout avec gens

desbauchés en lieux publiquement deshonnestes, jusques à laisser outre cela en gage leurs hardes et habillements, de sorte que qui veut avoir besogne d'eux les doibt aler délivrer et les tenir chez soy aussi longtemps qu'il ait retiré son argent, après quoy ils retournent au mesmes, quand ils sçavent qu'on désire avoir nécessairement quelque chose faict de leur main. »



IEN avant la date de cette dernière lettre, nous trouvons dans les registres tenus par Plantin les traces de la vie désordonnée de Jérôme Wiericx. Le 23 septembre 1574, l'imprimeur annote : « Baillé au S[r] Guillaume De Decker, à Hendrick Passers et à l'uyssier Luitmaecker la somme de dix-huict florins pour Hierôme Wyricx, qui estoit engagé par les soldats du guet pour avoir esté prins de nuict, hivre et sans lumière. » Pareils désordres n'étaient pas chose accidentelle, mais ordinaire dans la vie des deux frères, et les auteurs de ces planches si fines et si délicates avaient les mœurs les plus dissolues et les habitudes les plus dépravées.

Plantin cependant continua les négociations et, le 13 janvier 1587, il envoya aux pères Emmanuel et Ferdinand Ximenez un tableau très sombre des déboires que lui faisaient essuyer nos graveurs. Ils exigeaient 60 florins par planche, au lieu de 30 qui était le prix fixé d'abord par eux-mêmes. Ils demandaient trois ans pour achever l'ouvrage et Plantin prévoyait qu'ils ne le termineraient pas en six. Sa prédiction se réalisa ; la première édition des *Evangelicæ historiæ imagines* ne parut qu'en 1593. Elle ne portait pas de nom d'imprimeur. Martin Nutius en publia le texte l'année suivante.

On connaît une deuxième édition, de 1596 ; une troisième, de 1607, par Jean Moretus ; une quatrième, de 1647.

Le 17 décembre 1605, les planches du livre de Natalis furent vendues par le recteur du Collège d'Anvers, Carolus Scribanius, à Jean Moretus II et à son beau-frère Théodore Galle, pour une somme de 344 florins et 5 sous.

Par un singulier hasard, l'ouvrage qui avait coûté tant de peine à Plantin, mais qu'un autre édita, devint ainsi la propriété de ses successeurs.

Les frères Wiericx imprimaient et vendaient eux-mêmes leurs estampes et même celles d'autres graveurs. Une dernière citation, tirée des archives plantiniennes, nous donne un renseignement intéressant sur la signification du mot « excudit » qui accompagne le nom de Jérôme Wiericx en bas d'un grand nombre de planches et sur le prix de celles-ci.

En 1614, Balthasar Moretus écrivit au père Philippe de Peralta, qui lui avait demandé des gravures des Wiericx :

« Quant aux estampes de Jérôme Wiericx, je crains de ne pouvoir vous satisfaire. Quelques-unes sont assez chères, particulièrement celles qu'il a gravées lui-même, et

la plupart sont assez usées. Les prix, du reste, varient beaucoup. Les in-folio coûtent ou bien 8 de nos sous, ou bien 6, d'autres, 5, 4, 3, 2, 1 ; les in-quarto coûtent 2 sous et demi, 2 sous ou 1 sou ; les in-octavo 1 sou, 1 blanc ou un demi-sou. Je dis que celles qu'il a gravées lui-même sont chères, car tout ce qui porte son nom n'est pas de sa main. Pour vous faire connaître la différence, je vous dirai que les planches gravées par lui portent l'inscription *H. Wiercx sculpsit* et celles qu'il a fait graver par son élève, d'après son modèle, portent les mots *H. Wiercx excudit.* »

La grande majorité des planches fournies par les Wiericx à Plantin furent gravées par Jean et sont signées IH. W.



BRAHAM De Bruyn grava plusieurs des planches des différentes éditions des *Hvmanæ salvtis monvmenta.* Le 6 octobre 1570, Plantin lui paya un acompte sur 7 de ces estampes. Une des planches des premiers Missels porte également son monogramme. Dans l'*Officivm B. M. V.*, de 1575, nous en rencontrons une autre signée par lui. En 1578, il exécute les gravures sur cuivre qui se trouvent dans le *Discours sur plusieurs points de l'architecture de guerre,* de Pasino, qui parut l'année suivante. En 1581, il signe un des frontispices de la *Descrittione di tutti i paesi bassi,* de Guicciardini, et il est probable qu'il grava également les deux autres. En 1582, il taille le superbe frontispice et plusieurs des planches de la grande Bible latine qui parut en 1583. En cette dernière année, il grave les armoiries de J. B. Houwaert qui se trouvent en regard du portrait de cet auteur dans le *Pegasides pleyn,* et il dessine 4 cartouches destinés probablement au même ouvrage. En 1582, Abraham De Bruyn fut employé par Plantin à colorier quelques exemplaires de l'Entrée du duc d'Alençon et du *Theatrum orbis* d'Ortelius.

Nous voyons par les livres de compte de l'architypographie, que notre graveur débitait lui-même ses livres à gravures. C'est ainsi qu'il fournit à Plantin, en 1581 et 1582, 14 exemplaires de ses *Modes de presque toutes les nations* et 4 de ses *Armes et habits des bourgeois d'Anvers.*

Plantin, de son côté, imprimait le texte sous les gravures de De Bruyn. En 1582, il fournit la légende pour les Figures de Cavaliers, pour la *Tabvla Cebetis* et pour l'Attentat de Jauregui.

De Bruyn habitait la ville de Bréda en 1570, à l'époque où il exécutait pour Plantin ses premiers travaux. En 1580, il est établi à Anvers, et y fait partie de la corporation de St Luc.

Le monogramme de ce graveur est formé de ses initiales A D B réunies par un trait.



EAN Sadeler dont, chose curieuse, nous ne rencontrons pas une seule fois le nom dans les livres de compte de Plantin, grava pour lui plusieurs planches des *Hvmanæ salvtis monvmenta,* in-4°, entre autres les quatre Évangélistes et la Résurrection du Christ qui figurent également dans la Bible de 1583. En 1577, il grava les illustrations de *Lud. Hillessemius, Sacrarvm antiqvitatvm monvmenta.* L'année précédente, il avait fait le St Jérôme qui se trouve en face du frontispice des œuvres de ce père de l'Église publiées par Plantin en 1579. Jean Sadeler signait les travaux exécutés pour Plantin : *J. ∫., Johannes Saedeler, J. Saeylerij* ou *J. Saeijler.*

Pierre Van der Heyden, ou America, grava, comme on l'a vu, en 1569, les trois frontispices de la Bible polyglotte. Il reçut de ce chef 129 fl. 7 s. Du mois de janvier 1571 au mois de mars de l'année suivante, Plantin lui paya encore 113 fl. 4 1/2 s. A cette époque, il tailla entre autres la carte universelle et les deux cartes de la Terre Sainte pour lesquelles 60 florins lui furent comptés.

En 1571, Pierre Van der Heyden habitait le pied-à-terre que Plantin louait à Berchem près d'Anvers et qu'il acheta plus tard. Dans le courant de cette même année, le graveur était payé par acomptes qui d'ordinaire s'élevaient à 3 florins par semaine.

Son monogramme se compose des lettres AME réunies et surmontées d'un P.

Jules Goltzius, fils d'Hubert, travaille une première fois pour Plantin en 1577 ; il reçoit, le 6 décembre de cette année, 17 fl. 18 s. pour « taillures en cuivre » non autrement désignées. En juin 1586, notre imprimeur le fait venir de Bruges afin de graver, pour Hans Gundlach de Nuremberg, un *Monumentum* qui fut compté à ce dernier 105 fl. En 1583, il grava 16 vignettes pour l'*Officium diurnum,* qui parut l'année suivante. Après la mort de Plantin, Jules Goltzius exécute encore plusieurs planches, d'après Martin De Vos, pour la Règle des Capucins publiée en 1590.

Un des portraits de Plantin fut gravé par Henri Goltzius, probablement pendant le séjour de l'imprimeur à Leyde. Après cette époque, en 1586, Plantin chercha, mais en vain, à faire venir ce graveur à Anvers pour y travailler aux planches des *Evangelicæ historiæ.*

Le premier mai 1574, Pierre Dufour (Furnius) de Liège, est payé pour 4 planches de l'Ancien Testament à 6 fl. la pièce. Le 12 octobre suivant, il fait accord de graver, d'après Crispin Van den Broeck, 12 planches pour un Missel de format grand in-folio, à 12 fl. la pièce, et le 7 décembre suivant, il fournit 3 de ces planches. Deux jours

plus tard, Plantin lui achète une grande quantité de ses estampes pour une somme de 147 florins.

Crispin Van de Passe grave en 1588 les planches d'une édition des Heures de la Vierge, dessinées par Martin De Vos, et une figure de S[t] Bruno, d'après le même peintre.



LANTIN faisait enluminer certaines de ses publications. Les ouvriers qu'il employait à ces travaux étaient Mijnken (Guillemette) Liefrinck, Abraham Verhoeven, sa veuve Lijnken (Caroline), et Abraham De Bruyn. La première, qui en exécuta le plus grand nombre, comptait 6 fl. pour un exemplaire de la Description des Pays-Bas par L. Guicciardini et 11 fl. pour un *Theatrum orbis* d'Ortelius.

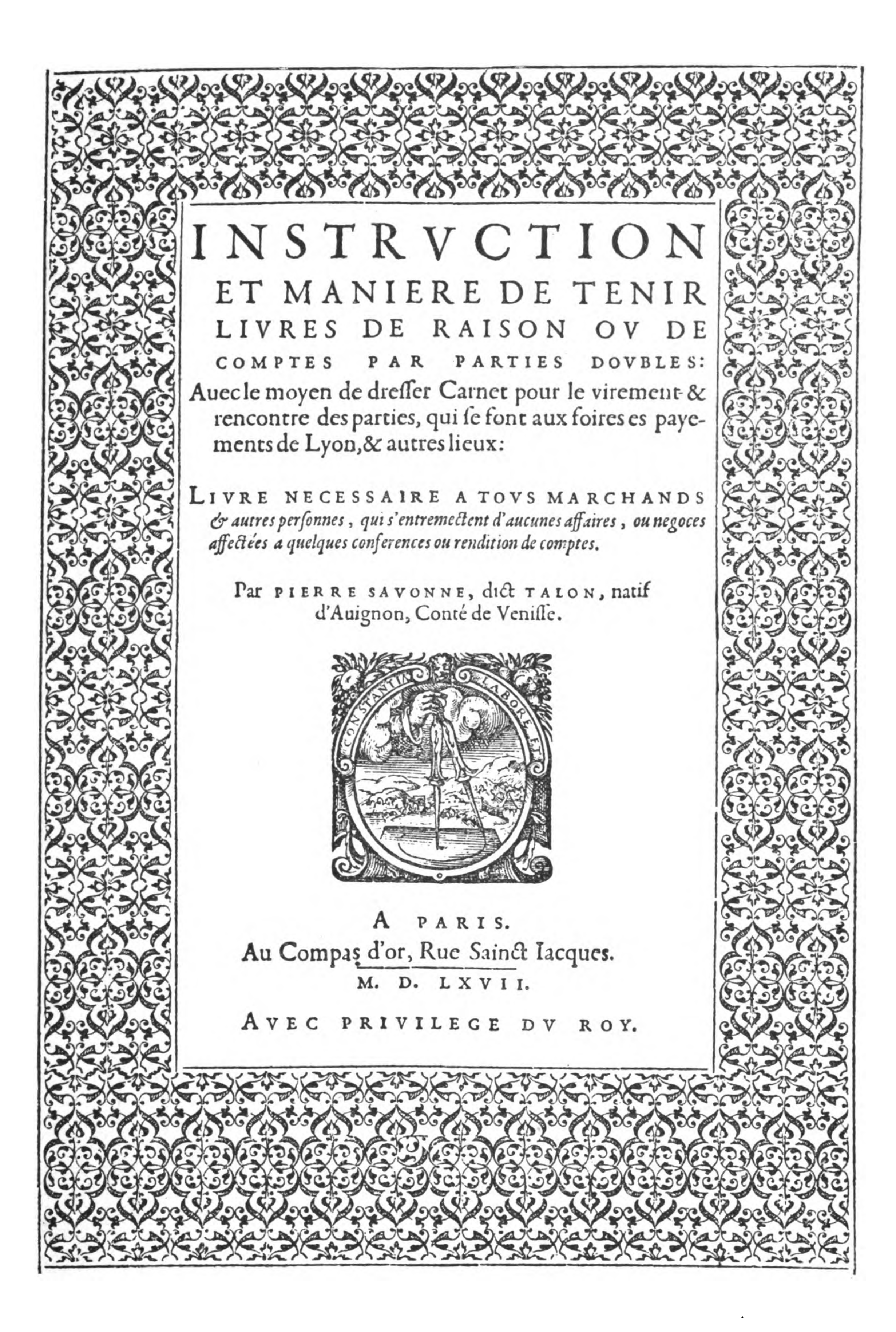
Plantin était, en outre, en relations d'affaires avec les graveurs Pierre Baltens, Corneille De Horen, Gérard De Jode, Jean Liefrinck, Bernard Van de Putte, Jérôme Cock et Philippe Galle, qui tous lui fournirent des estampes et lui achetèrent des livres. Il faisait imprimer ses gravures hors de ses ateliers par Mijnken Liefrinck.

Le seul imprimeur en taille-douce que nous rencontrions parmi ses ouvriers est Jacques Van der Hoeven, qui, du 5 mai 1571 au 21 juin de l'année suivante, fut employé constamment. En mars 1571 et en mai 1583, le même ouvrier exécute encore quelques petits travaux pour Plantin. A d'autres époques, il travaille pour Mijnken Liefrinck.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler plusieurs ouvrages publiés par Plantin pour compte de Philippe Galle, le graveur et imprimeur de gravures, ou à frais communs avec lui. A la première catégorie appartiennent : la *Sommaire annotation des choses plus memorables* (1579), en flamand et en français, les différentes éditions du *Miroir du monde,* dans les deux langues, les *Vies et alliances des comtes de Hollande et de Zélande* par Michel Vosmeer, en latin et en français (1578 et 1586) ; le *Theatri orbis terrarvum enchiridion* par Hugo Favolius (1585) et bon nombre de travaux peu importants.

Pendant les années 1587-1588, Plantin lui porte en compte 4 fl. pour 2 rames de billets d'indulgence, 6 florins pour 3 rames des deux premières feuilles « du livre des savants » *(Imagines L. doctorum virorum,* Antv. 1587), 3 florins pour la première feuille de la vie de S[t] François et 3 fl. 10 s. pour les planches des actes des Apôtres.

A la seconde catégorie appartiennent : *Furmerus, de Rerum usu et abusu* de 1575 et les *Institutiones Christianæ* de Canisius (1589). On a vu pour quelle part Galle et Plantin intervinrent dans ces publications. Annotons encore que le même graveur



INSTRVCTION ET MANIERE DE TENIR LIVRES DE RAISON OV DE COMPTES PAR PARTIES DOVBLES:

Auec le moyen de dreſſer Carnet pour le virement & rencontre des parties, qui ſe font aux foires es payements de Lyon, & autres lieux:

LIVRE NECESSAIRE A TOVS MARCHANDS *& autres perſonnes, qui s'entremectent d'aucunes affaires, ou negoces affectées a quelques conferences ou rendition de comptes.*

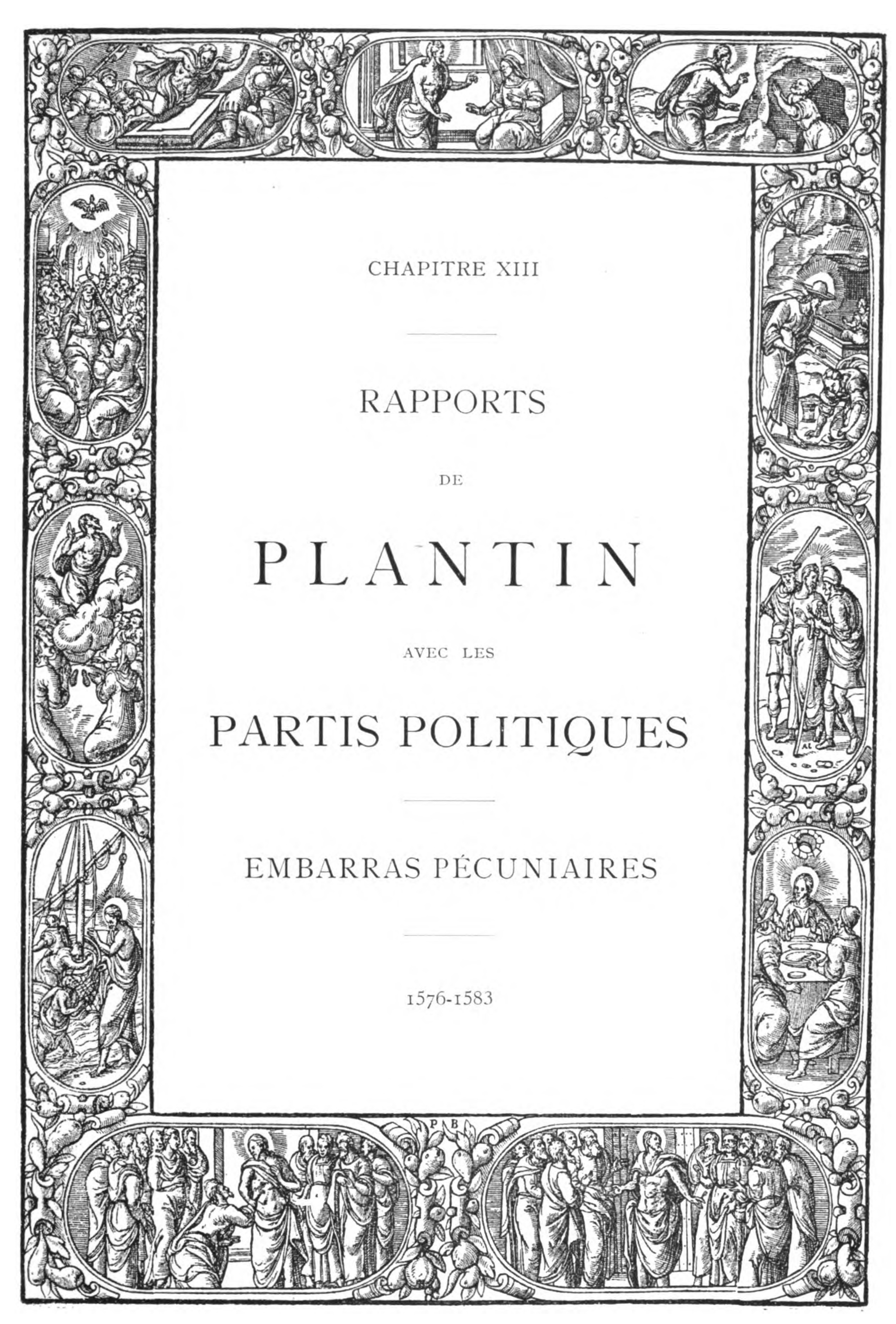
Par PIERRE SAVONNE, dict TALON, natif d'Auignon, Conté de Veniſſe.

A PARIS.
Au Compas d'or, Rue Sainct Iacques.
M. D. LXVII.

possédait les portraits gravés des comtes de Hollande employés dans l'ouvrage de Michel Vosmeer et qu'il en fournit les épreuves nécessaires à l'illustration de *Hadriani Barlandi Hollandiæ comitum historia et icones*, que Plantin publia à Leyde en 1584.



Marque plantinienne non gravée dont le dessin existe au Musée Plantin-Moretus.



ENCADREMENT D'UNE PAGE DE MISSEL.
Dessiné par PIERRE VAN DER BORCHT, gravé par ANT. VAN LEEST.



CHAPITRE XIII



DANS le courant de l'année 1576, un grand changement s'effectua dans l'installation de l'officine plantinienne. Les ateliers de l'imprimerie furent transportés dans un autre local, situé rue Haute, qui avait une sortie sur le Marché du Vendredi.

Au mois d'avril de cette année, Plantin écrit à Arias Montanus pour l'informer qu'on vient de lui enlever deux des plus grands bâtiments occupés par ses presses et contigus à celui qu'il habitait lui-même. Il a, dit-il, loué une maison assez grande pour pouvoir y placer au rez-de-chaussée 16 presses à la file ; il logera à l'étage et aura la jouissance d'un assez vaste jardin. A la St-Jean prochaine (24 juin), il doit y être installé. Jean Moretus continuera à occuper la maison de la Kammerstrate où la librairie restera établie.

Ainsi fut fait. Le déménagement eut lieu au milieu du mois de juin et les ateliers reprirent immédiatement leurs travaux dans le nouveau local.

Cette maison appartenait à un riche négociant espagnol nommé Martin Lopez. Elle était située rue Haute, à côté de la porte St-Jean, une des sorties de l'ancienne ville, et consistait, comme nous l'apprend un document du 18 février 1573, en une grande habitation avec porte, galerie, cour, tour, salon, cuisine et deux chambres

spacieuses au rez-de-chaussée, une cour gazonnée à blanchir le linge et un jardin, plusieurs chambres à l'étage, bureau, remise et lavoir. Cette propriété avait une grande porte de sortie sur le Marché du Vendredi, au-dessus et à côté de laquelle il y avait une chambre ; plusieurs autres chambres formaient l'étage. Du côté nord, elle touchait, par le jardin et la remise, à la rue du St Esprit ; du côté sud, elle longeait le grand égoût de la ville. Elle portait le singulier nom de « l'Oreiller sur la Brouette » (Het Oorcussen op den Cordewaghen). Pendant quelques mois seulement, Plantin occupa toute la maison. Après le sac de la ville par les troupes espagnoles, en novembre 1576, Martin Lopez scinda sa propriété, au moyen d'un mur traversant le jardin du sud au nord, et Plantin ne conserva que la partie située au fond du jardin, avec issue sur le Marché du Vendredi.

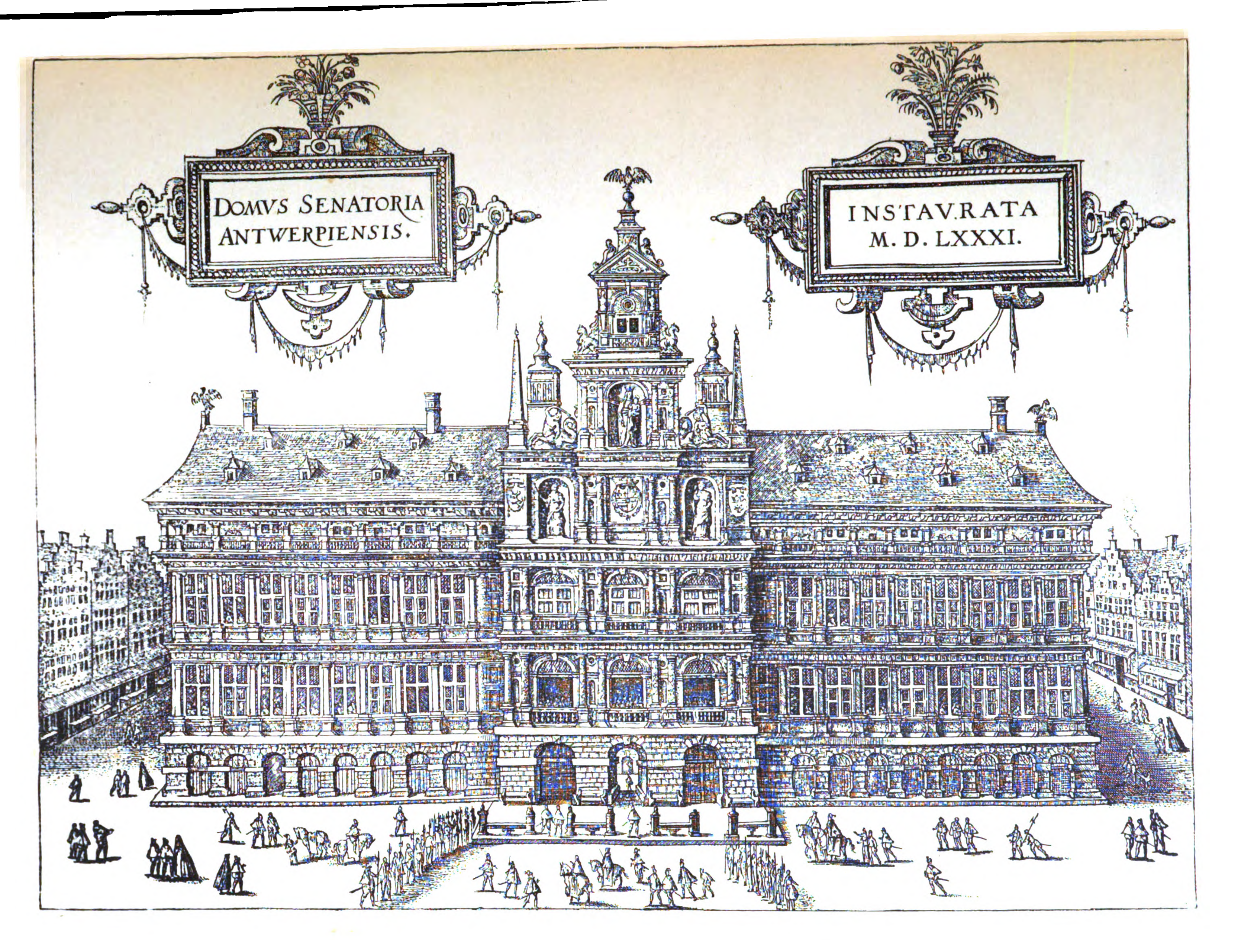
Le 22 juin 1579, par devant Gaspar Sanders et Jean Van den Broecke, échevins d'Anvers, fut signé l'acte par lequel Martin Lopez, fils de Martin, cédait à Plantin les bâtiments que celui-ci occupait depuis la fin de 1576. Suivant ce document, la propriété vendue consistait en une maison avec porte, salle, cour et remise, située sur le Marché du Vendredi, confinant, au sud, à l'égoût de la ville, au nord, à la rue du St Esprit, à l'ouest, au mur qui séparait les deux parties de « l'Oreiller sur la Brouette, » à l'est, en majeure partie, aux maisonnettes bordant le Marché du Vendredi. C'est ce bâtiment que Plantin et ses successeurs occupèrent durant trois siècles, de 1576 à 1876, et où le Musée Plantin-Moretus est établi actuellement.



MARTIN Lopez vendit l'autre partie de sa propriété, celle qui donnait dans la rue Haute, à Catherine Van Santvliet.

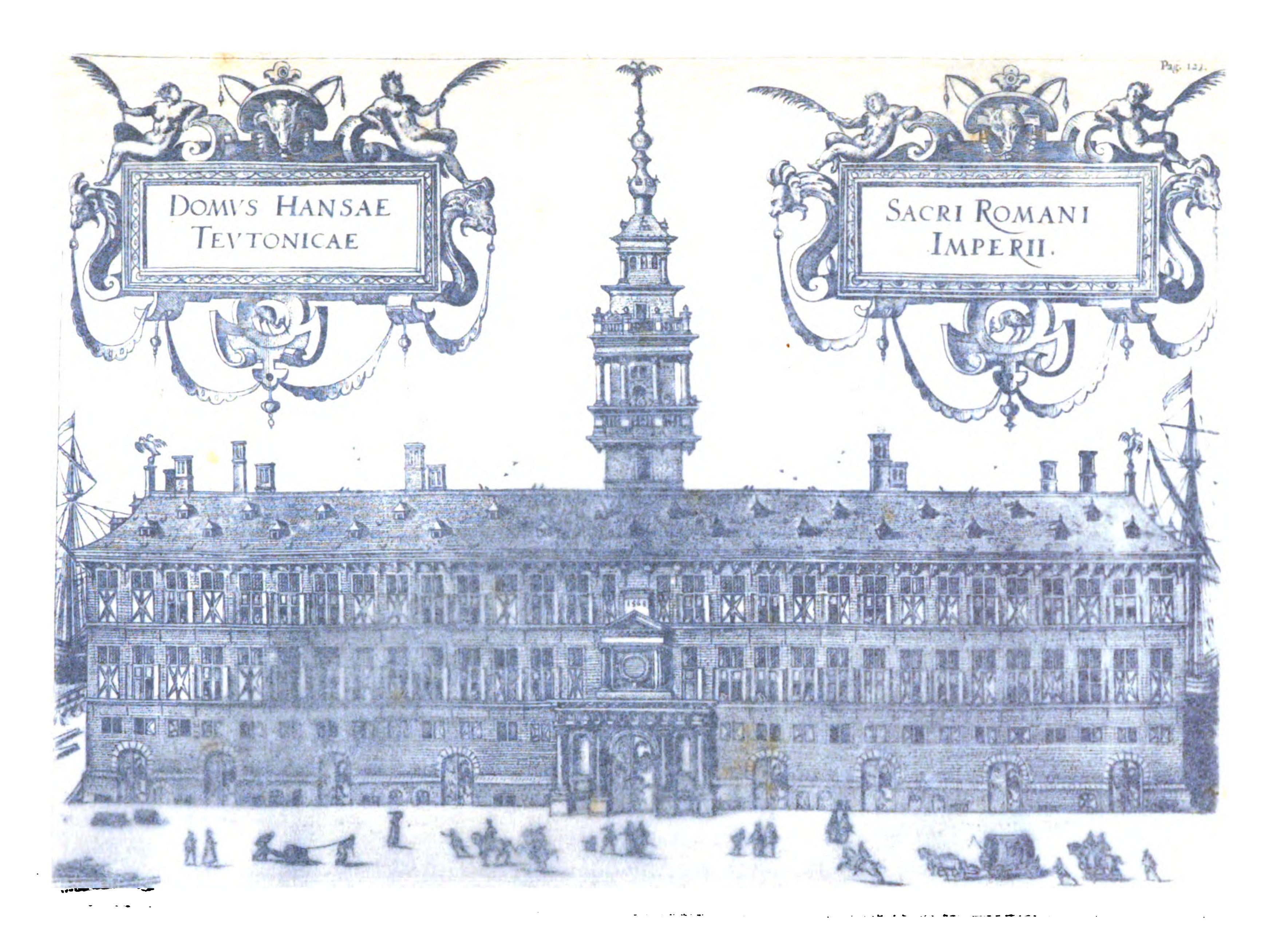
Plantin avait conclu l'achat la veille de Noël 1578. La rente annuelle de 170 fl. Carolus d'or, prix auquel la maison avait été cédée, prenait cours à partir de cette date.

Le premier juin 1579, les maçons commencèrent à travailler dans la propriété que Plantin venait d'acquérir. Ils transformèrent la remise en une maison donnant dans la rue du St Esprit et, à côté de cette habitation, ils en bâtirent trois autres sur le terrain du jardin. Plantin nomma ces bâtiments : le Compas d'argent, le Compas de cuivre, le Compas de fer et le Compas de bois. Il se réserva un passage sous le Compas de fer. Cette dernière maison fut louée le premier janvier



L'HOTEL DE VILLE D'ANVERS.

Planche de : *L. Guicciardini, Descrittione di tutti i Paesi Bassi* — PLANTIN, 1581.



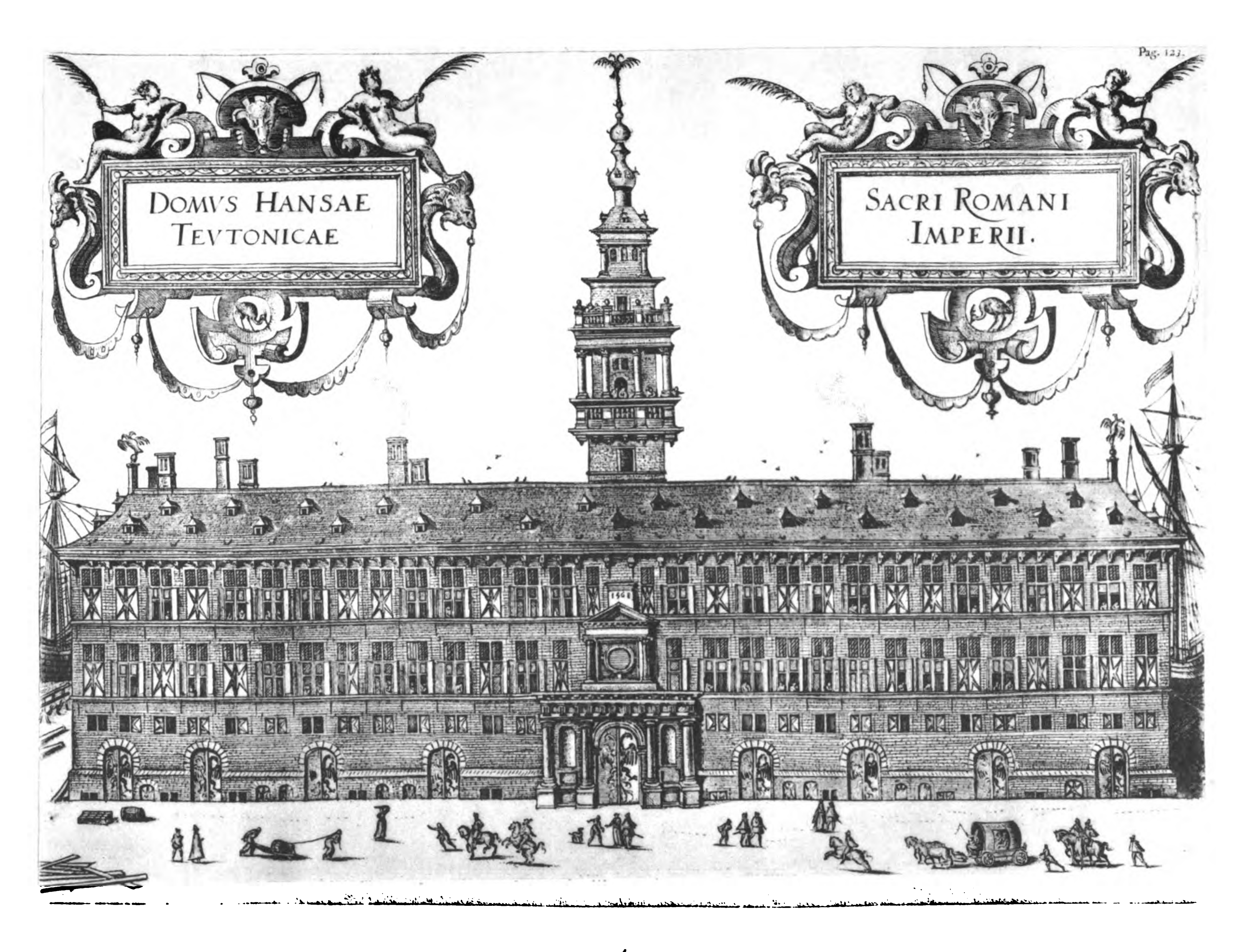
LA MAISON HANSÉATIQUE D'ANVERS.

(Tirée de : L. Guicciardini, Descrittione di tutti i Paesi Bassi — PLANTIN, 1581.



L'HOTEL DE VILLE D'ANVERS.

... Guicciardini, Descrittione di tutti i Paesi Bassi — PLANTIN, 1581.



LA MAISON HANSÉATIQUE D'ANVERS.

Planche de : *L. Guicciardini, Descrittione di tutti. Paesi Bassi* — PLANTIN, 1581.

1580 ; le Compas d'argent, le premier juillet suivant ; le Compas de cuivre et le Compas de bois, dans le courant de l'année 1581.



L donna à sa nouvelle maison le nom du Compas d'or, nom que sa boutique de la Kammerstrate portait et continua à porter. Immédiatement après la division de la maison de Martin Lopez, Plantin avait fait construire son atelier d'imprimerie du côté sud de son jardin, le long de l'égoût de la ville. Ce local était beaucoup moins vaste que celui qu'il avait occupé les mois précédents. Pour cette raison et aussi à cause des temps malheureux, il réduisit le nombre de ses presses de 22 à 13. Lui-même habitait les appartements du côté est de la cour, qui forment aujourd'hui l'aile du Musée Plantin-Moretus où se trouvent les grandes salles et la Bibliothèque.

Lorsque Plantin quitta sa maison de la Kammerstrate pour aller occuper celle du Marché du Vendredi, la situation de la ville d'Anvers était toute autre que lorsqu'il vint s'établir dans nos contrées. A cette dernière époque, aucun nuage n'obscurcissait le ciel politique. La Réforme y comptait, il est vrai, de nombreux adhérents, contre lesquels des persécutions étaient dirigées ; mais tant que dura le règne de Charles-Quint, le prince aimé autant que redouté, la scission religieuse n'eut pas d'influence marquée sur la marche de la politique et du commerce dans les Pays-Bas.

L'avènement au trône de Philippe II amena un changement notable dans cet état de choses. Le souverain était peu connu et peu sympathique dans les pays de par-deçà ; il résidait loin de nos contrées, dont le gouvernement était confié à sa tante Marguerite de Parme. Les apôtres des idées nouvelles s'enhardissaient sous ce régime, et, quoique persécutés avec rigueur, leurs disciples croissaient tous les jours en nombre. Les nobles étaient mécontents d'un gouvernement qui les tenait éloignés de la haute direction des affaires et, par intérêt politique ou par conviction religieuse, ils faisaient cause commune avec les Réformés. Ce furent eux qui, en avril 1566, s'adressèrent à la Gouvernante pour obtenir l'annulation des édits contre la religion nouvelle.

Les magistrats d'Anvers adhéraient aux idées des Gueux et, de jour en jour, la religion nouvelle gagnait du terrain dans la ville. Au mois de juin 1566, des prêches eurent lieu dans la campagne environnante auxquels les habitants se rendirent par milliers. On estime qu'à cette époque Anvers comptait 16,000 Réformés. Au mois d'août, se place l'épisode épouvantable des iconoclastes qui servit de signal aux mesures de répression les plus sévères.

Dans les premiers jours qui suivirent cette catastrophe, la régence de la ville lança une proclamation, promettant une protection égale aux Catholiques et aux

Protestants ; mais bientôt après parut l'ordonnance de Marguerite de Parme qui édictait des ordres sévères contre les Réformés et enjoignait à tous les étrangers de quitter les Pays-Bas. C'était une sentence de mort prononcée contre le commerce d'Anvers.

Il y avait à cette époque dans cette ville de nombreux partis religieux : les Catholiques, qui appuyaient le gouvernement ; les Calvinistes, les Luthériens et les Anabaptistes, qui le combattaient. Ces trois dernières sectes étaient loin de s'entendre entre elles. Les Calvinistes étaient les plus remuants et suppléaient par leur esprit résolu et entreprenant à leur infériorité numérique. Les Luthériens, plus pacifiques et plus modérés, se rapprochaient des Catholiques pour combattre les disciples de la doctrine de Genève. Les Anabaptistes étaient également haïs et persécutés par les partisans des trois autres cultes.



N comprend quelle fermentation la coexistence et les démêlés de toutes ces sectes devaient entretenir dans la ville. Décidés à tenter le sort des armes, les Gueux des différentes parties du pays se rapprochent d'Anvers, qui était le centre le plus important des Réformés, et viennent camper sous ses murs. Le 13 mars 1567, ils sont défaits à Austruweel par les troupes de la Gouvernante. Au moment de la bataille et les jours suivants, une agitation extrême règne parmis les coreligionnaires des vaincus. Les Calvinistes courent aux armes et vont occuper le pont de Meir, le point central de la ville. Les Catholiques unis aux Luthériens, sous le commandement du prince d'Orange, gouverneur de la ville, les cernent de toutes parts. Il y avait 40,000 hommes des deux partis prêts au combat. La guerre civile, sur le point d'éclater, ne fut détournée que par la sagesse et par la salutaire influence du Taciturne.

Malgré le service rendu par le prince dans cette circonstance et le bienfait inappréciable dû à son intervention, la Gouvernante refusa de ratifier, comme entâchées de tolérance, les bases de la paix qu'il avait fait accepter par les deux partis. Elle défendit l'exercice de la religion réformée et décida qu'une garnison étrangère occuperait Anvers. Le 26 avril, les mercenaires wallons firent leur entrée dans la ville ; deux jours après, la Gouvernante les suivit. Elle vint rétablir solennellement le culte catholique et mettre à exécution les édits sanguinaires de Philippe II.

Les troubles du mois de mars avaient causé le départ d'un grand nombre de négociants étrangers ; les mesures prises par Marguerite de Parme activèrent l'émigration. Celle-ci augmenta encore, lorsqu'au mois d'août suivant le duc d'Albe vint prendre la direction du gouvernement dans les Pays-Bas et inaugura son administration par l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, bientôt suivie de celle du bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Straelen.

Nous croyons inutile de rappeler la persécution épouvantable qui sévit dans nos contrées sous le gouvernement du duc d'Albe, les impôts accablants dont il frappait les habitants, l'irritation générale que causa sa tyrannie. Lorsqu'il fut révoqué en 1573, la résistance contre le gouvernement espagnol était loin d'être brisée et des germes de révolte étaient semés partout.



on successeur, don Louis de Requesens, fut moins impitoyable, mais ne réussit pas plus que le duc d'Albe à ramener dans le pays la paix et la sécurité. Sa mort, arrivée à l'improviste, le 5 mai 1576, donna lieu à un interrègne, qui fit naître l'anarchie avec ses conséquences les plus déplorables.

Les soldats espagnols, qu'on payait d'ordinaire fort irrégulièrement, n'avaient point reçu de solde depuis un certain temps. Ne voyant pas, dans le désordre qui régnait partout, comment et par qui leur paye leur serait fournie, ils décident de s'indemniser aux frais de la population. Ils entrent en rébellion, mettent un des leurs à leur tête, courent le pays environnant et bientôt s'emparent de la ville d'Alost. De là, ils se concertent avec la garnison de la citadelle d'Anvers et prennent la résolution de livrer au pillage la métropole commerciale des Pays-Bas.

Ils exécutent leur plan le 4 novembre 1576 ; ils se jettent sur les troupes que les États leur opposaient et les culbutent ; puis, trois jours durant, il mettent la ville à sac. Un quartier tout entier est incendié, plusieurs milliers d'habitants sont tués, ce qui survit est rançonné. Cette effroyable catastrophe est connue dans l'histoire sous le nom de Furie espagnole. Le butin enlevé par la soldatesque dans cette ville alors la plus florissante de l'Europe, fut immense. Non moins grand était le coup porté à la prospérité d'Anvers. Son commerce fut paralysé, l'émigration des citoyens prit des proportions énormes ; pendant deux siècles et demi la ville ne parvint pas à se relever de ce désastre et de ceux qui allaient suivre.

Cet état de discorde dans la ville et de guerre au dehors devait avoir pour Plantin des effets plus déplorables que pour tout autre industriel ou négociant.

Au mois de septembre 1576, il se plaint à Arias Montanus du mauvais état de ses affaires. Si ses amis ne l'en avaient dissuadé, dit-il, il aurait déjà vendu tout ce qu'il possédait, pour payer à chacun son dû. Le mois suivant, les soldats couraient le pays autour de la ville et le trafic était devenu impossible. Le 11 octobre, il écrit de nouveau à Arias : « On n'entend plus parler que de vols, exactions et massacres d'hommes, de femmes et d'enfants, et nous ne sommes qu'au début de la guerre. En effet, j'apprends que seulement la vingtième partie des troupes levées est sous les drapeaux. Déjà toutes les routes sont fermées au commerce ; rien n'entre plus ici du côté de la Flandre, si ce n'est en secret et par l'intermédiaire de ceux qui sont chargés de veiller à l'eau et au feu. Presque tous nos soldats ont déserté leur poste, je ne sais sous quel prétexte, et leur place est prise par ceux qui ont été appelés au secours

contre les Espagnols. Beaucoup de gens émigrent avec leur famille et leur bien. Quant à moi, je ne consomme plus une feuille de papier. J'engage tous ceux sur lesquels ma parole peut avoir quelqu'influence à rester. En effet, j'espère que notre bon roi et ses ministres ne souffriront pas que les sujets loyaux endurent les maux trop lourds à porter. Le peuple est resté tranquille jusqu'ici, il obéit aux magistrats, au gouverneur, au commandant des troupes et aux autres autorités ; cela me fait bien augurer de l'avenir. La situation de notre ville m'a fait abandonner l'idée de vendre publiquement mes biens pour me délivrer, au moins en partie, des dettes et des intérêts exagérés ; car personne ne veut rien acheter. Pendant les deux derniers mois je n'ai pas reçu de quoi me procurer du blé pour faire du pain. L'espoir en Dieu ne m'a point abandonné ; j'attends de Lui le salut et la vie des hommes, la délivrance de ces maux et la vraie paix. »

UR le même feuillet où se trouve écrite cette lettre, Plantin annote six certificats donnés à autant d'ouvriers qui l'ont quitté pour aller travailler ailleurs. Le chiffre de ses impressions qui, l'année précédente, s'était élevé à 83, tombe, en 1576, à 24.

Peu de temps après le pillage de la ville, Plantin quitta Anvers afin de tacher de trouver l'argent nécessaire pour rendre à Louis Perez la somme que celui-ci lui avait prêtée.

Jean Moretus qui, pendant l'absence de son beau-père, dirigeait l'officine et faisait la correspondance, écrivait à Jean Moflin, qui se trouvait à Madrid.

« J'ay receu la vostre du 5e novembre escripte à Madrid dont en avez ici par moi la responce, à cause de l'absence de mon beau-père, lequel est allé faire ung voyage vers Liége et de là à Paris en ce temps d'yver, lequel est tant contraire à santé, comme le sçavez, mais la nécessité l'a à ce contrainct. Car ayant avec nous touts, dont Dieu soit loué, eschappé à la mort souventesfois, quand les soldats sont, le 4e de novembre passé, entrés en la ville d'Anvers en la furie, à laquelle sont commis grands meurtres, bruslements des maysons et saccagement général, après, dis-je, avoir enduré plus que ne sçaurois ny pourrois escrire, la ranzon grande, laquelle le Sr Luys Perz a payé encores pour luy, l'a contrainct aller chercher de touts costez argent pour pouvoir restituer audit Sr Perez, en diminution de la ditte somme, estant plus que raysonnable, veu le bienfaict receu dudit, luy ayant par ce moyen sauvé la vie. »

Deux ans plus tard, Plantin en rappelant ce désastre, écrit au cardinal Madrucci qu'il fut rançonné neuf fois et qu'il eut été plus profitable pour lui d'abandonner ses maisons au pillage et à l'incendie que de les racheter à ce prix.

Plantin n'avait pu, par ses propres moyens, suffire aux exigences de la soldatesque espagnole ; après avoir vidé sa caisse, il avait dû recourir à l'emprunt pour payer sa rançon. La somme que Louis Perez lui prêta à cette occasion s'élevait, d'après les livres de Plantin, à 2867 florins et 8 sous.

Après avoir visité Liége et Paris pour y trouver l'argent qu'il luy fallait, Plantin se rendit à la foire de carême de Francfort.

Là encore, il lui fut impossible de faire face à ses obligations et il dut recourir à un nouvel emprunt. Cette fois ce fut son ancien associé, Charles de Bomberghe, qui, le 6 avril 1577, lui avança la somme de 9600 florins « pour subvenir à ses payements en laditte foire après la pillerie d'Anvers. »



N terminant son « Journal de la Librairie, » de 1576, Jean Moretus écrivit sur la feuille de garde ces mots désolés : « Le 4e de novembre 1576, fust par assault pillée et bruslée la ville d'Anvers par les Espagnolz soldats, lesquelz y faysoient aussi aultres oultrages, grands meurtres etc. Dieu, par sa divine grâce, doint que n'advienne plus semblable ni à ceste ni à aultre ville et que puissions nous amander touts. »

L'horreur causé par la Furie espagnole fut tellement grande dans le pays, que Catholiques et Protestants s'unirent dans une haine commune de l'étranger et mirent fin à leur rivalité religieuse par la Pacification de Gand. Les divers cultes jouiraient dorénavant d'une égale protection ; la tolérance devenait la première des lois dans un pays si cruellement divisé.

Le 4 novembre 1576, le jour de la Furie espagnole, quatre jours avant la promulgation de cet accord, don Juan, le successeur de Requesens, arrivait à Luxembourg. Pour se faire agréer par les États-Généraux qui s'étaient emparés du Gouvernement, il promit de faire évacuer le pays par les troupes étrangères, et, en effet, de tous côtés les Espagnols se replièrent sur les frontières, en route vers d'autres contrées. Le 26 mars 1577, ils quittent la citadelle d'Anvers et sont remplacés par des troupes allemandes sous le commandement de Louis de Treslong. On pouvait donc espérer une période de paix ; malheureusement don Juan, parjure à la parole donnée, s'empare, au mois de juillet suivant, de la citadelle de Namur, et, le premier août, il essaie également de se rendre maître de celle d'Anvers. Dans cette dernière ville ses projets échouent. Le peuple, aidé par quelques navires des Gueux, chasse de la citadelle la garnison qui s'était laissé gagner par le prince espagnol et expulse tous les soldats étrangers. Le 17 septembre 1577, le prince d'Orange fait une entrée solennelle dans la ville. Il est acclamé par toute la population.

Guillaume d'Orange aurait probablement été proclamé gouverneur de ces contrées ; mais ses rivaux dans la noblesse, avec le duc d'Arschot à la tête, préviennent

son élévation à cette dignité en faisant offrir le commandement suprême à l'archiduc Mathias. Celui-ci accepte et fait son entrée à Anvers le 21 novembre 1577. Don Juan est déclaré traître à la patrie et une guerre acharnée éclate entre ses troupes et celles des États-Généraux, lutte qui se prolonge dans nos provinces pendant huit années encore. Après la mort de Don Juan, arrivée en 1578, Alexandre Farnèse est appelé à le remplacer et à continuer cette guerre dans laquelle, à la longue, les Pays-Bas du sud devaient succomber.



PRÈS la défaite de Gembloux, survenue le 31 janvier 1578, les États-Généraux et l'archiduc Mathias s'étaient transportés à Anvers. Quoique ce prince fût catholique, les Protestants qui étaient maîtres de la ville se portèrent à différentes reprises à des excès contre ceux de l'ancienne religion. Le prince d'Orange, en qui résidait en réalité le pouvoir, eut toutes les peines du monde à contenir les Réformés qui brûlaient de prendre, sur les adhérents de Rome, une revanche des persécutions que ceux-ci leur avaient fait souffrir. Maintes fois la paix fut conclue, mais chaque fois elle était rompue aussitôt que jurée.

Pendant que les Anversois et les habitants des autres villes consumaient toutes leurs forces dans ces luttes intestines, Farnèse serrait de plus en plus le cercle dans lequel il cherchait à enfermer les grandes cités. Le danger devenait pressant, les États-Généraux cherchèrent un auxiliaire dans la personne de François, duc d'Alençon et frère du roi de France. L'archiduc Mathias abdiqua en sa faveur et, au mois de février 1582, le prince français arriva dans les Pays-Bas.

Non content de l'autorité qui lui avait été concédée, il chercha par un coup de main à se rendre maître des différentes places fortes du pays. Le 17 janvier 1583, il échoua misérablement devant Anvers et dut se retirer en France, ayant tout perdu, même l'honneur, dans les contrées qui l'année précédente acclamaient en lui leur souverain et leur libérateur.

Le prince d'Orange reprenait en fait la haute direction des affaires. Sa modération étant devenue suspecte à Anvers, il quitta, le 22 juillet 1583, cette ville qu'il ne devait plus revoir. Son confident intime, son conseiller fidèle, Marnix de Ste Aldegonde, fut nommé bourgmestre et prit sur lui la tâche de défendre la ville contre Farnèse, qui, de jour en jour, se rapprochait de ses murs et qui, en septembre 1584, ferma, par un pont de vaisseaux jeté sur l'Escaut, la dernière issue par laquelle les assiégés pouvaient attendre secours et délivrance.

Après la Furie espagnole, l'autorité de Philippe II était devenue nulle à Anvers et, sous les gouvernements qui se succédèrent dans cette ville jusqu'à sa reddition à

Alexandre Farnèse, il était dangereux de se prononcer en faveur du roi. Dans ces temps de troubles, Plantin chercha à louvoyer entre les différents partis et à se faire bien voir des puissants du jour, quels qu'ils fussent. Sans se prononcer contre l'Espagne, il faisait ce qu'il pouvait pour ne pas offusquer le parti national et les Réformés et pour se concilier leur faveur. Il prouva qu'en politique comme en religion, quand ses intérêts l'exigeaient, il savait pratiquer l'éclectisme.



UELQUES jours après la Furie espagnole, Jean Moretus s'adressa à Jérôme de Roda, le commandant de la citadelle et le principal fauteur des excès commis par les troupes étrangères, pour lui demander, au nom de son beau-père, la faveur d'être affranchi de l'obligation de loger des soldats. Peu de temps après, il fit la même demande aux Bourgmestres et Échevins.

Le 17 mai 1577, cette faveur fut accordée par les magistrats. Par décision du 28 et du 30 avril 1582, et à la requête de Plantin, le même privilège, ainsi que l'exemption de la garde, furent accordés à Jean Moretus et à François Raphelengien.

En 1577, Plantin imprimait déjà pour le gouvernement national siégeant à Anvers. Par résolution du 17 mai 1578, les États-Généraux le nommèrent leur imprimeur. Il devait fournir gratuitement 300 exemplaires de toutes les pièces qu'ils lui feraient publier ; ce qui dépasserait ce nombre lui serait payé, à raison d'un liard le feuillet. Le premier octobre suivant, Plantin réclame des États une somme de 312 fl. 18 s. ; il insiste pour que le paiement se fasse sans délai, afin qu'il puisse, dit-il, entretenir « les ouvriers de son imprimerie et continuer de les tenir prests au commandement et service des Seigneuries et du bien publicq de la patrie. » En sa qualité d'imprimeur officiel, il imprima, pendant toute la durée du gouvernement des États et des princes élus par eux, les pamphlets, ordonnances et placards émanant de ces pouvoirs, dont une bonne partie contenaient des attaques virulentes contre l'Espagne.

Peu de jours après, Plantin, par l'intermédiaire de Jean Moretus, s'adresse aux magistrats de la ville d'Anvers. Depuis 32 ans, dit-il dans sa requête, il exerce l'art de la typographie dans cette ville ; il a réuni un matériel si considérable que tous les imprimeurs de l'Europe avouent que jamais officine ne fut fournie comme la sienne ; il a imprimé un grand nombre de beaux livres en diverses langues et surtout la grande Bible polyglotte, dont il offre un exemplaire à la commune. En récompense de ce travail, le roi lui avait accordé une pension de 400 florins dont il n'a jamais rien reçu, et il a tant eu à souffrir des derniers troubles, qu'il craint de ne pouvoir garder son imprimerie. Il supplie lesdits seigneurs de vouloir bien assister et de lui accorder un subside annuel équivalent au loyer de son imprimerie, qui monte à 400 florins. Comme preuve de sa reconnaissance, il promet d'offrir à la ville un

exemplaire de tout ce que ses presses produiront dorénavant et de se tenir toujours aux ordres des magistrats.

Par une résolution du 17 janvier 1579, les Bourgmestres et Échevins décident d'accorder à Plantin un subside annuel de 300 florins, à la charge d'imprimer les commandements, ordonnances et actes de la ville, de fournir un exemplaire de tous les ouvrages qu'il imprimerait, et de céder au prix coûtant un exemplaire des livres qu'il obtiendrait en échange de ses publications.

En conséquence, Plantin fut chargé, à partir du commencement de 1579, d'imprimer les actes officiels de la ville. Ses successeurs conservèrent ce privilège jusqu'en 1705. Les premières années, les publications fournies en retour du subside annuel dépassaient la somme de 200 florins ; en 1583 et les années suivantes, les factures s'élevaient au-delà du montant de la pension. L'administration de la commune suppléa la différence.

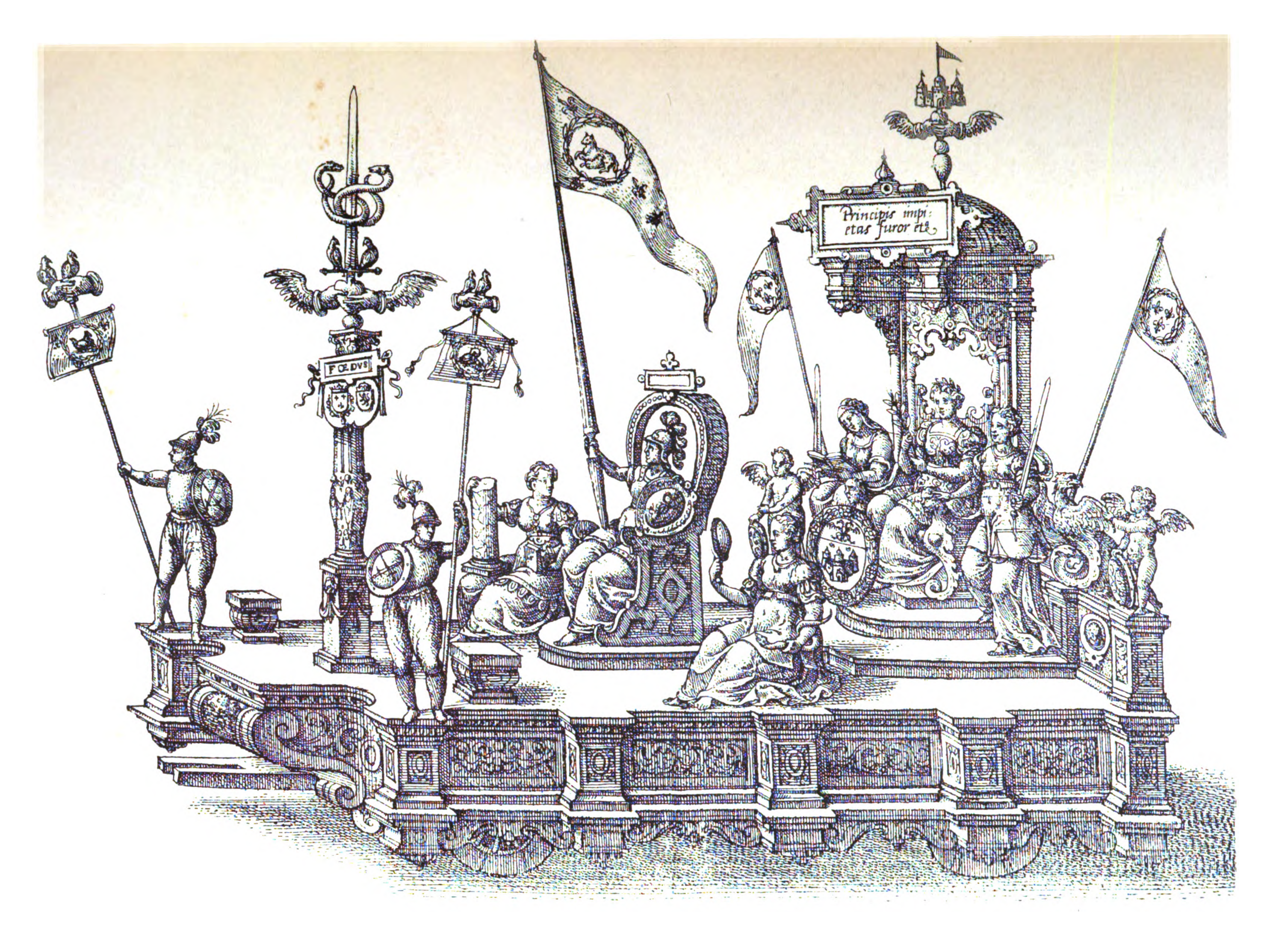


UR les ordonnances et placards publiés par les partis au pouvoir et imprimés par Plantin, celui-ci prend le titre d'Imprimeur du Roi jusqu'au commencement de 1580. Plus tard, dans la même année, il signe simplement ces sortes de pièces de son nom, sans titre aucun. En 1581, il y met son adresse avec la désignation « Imprimeur des États-Généraux, » ou « Par commandement des États » ou « Imprimeur de la ville. » En 1582 et 1583, il s'intitule « Imprimeur du Duc ; » en 1584, il emploie la formule « Par ordre de l'autorité ; » en 1585, il ne met que son nom ; enfin, en 1586, il se qualifie de nouveau « Imprimeur du Roi. »

Plantin passa hors du pays une bonne partie de l'année 1578. Dans la minute de sa correspondance, nous remarquons une lacune allant du mois de février au mois de septembre. Nous avons de lui des lettres écrites de Paris au mois de juillet et au mois d'août.

Pendant le séjour de l'archiduc Mathias, il cherche à captiver les bonnes grâces de ce prince. Le premier janvier 1579, il lui dédie son édition des œuvres de St Jérôme. La même année, il imprime l'Entrée de l'Archiduc à Bruxelles, dont Jean-Baptiste Houwaert avait fourni le texte et qui était illustrée de gravures sur bois. Elle parut sous le titre : *Sommare beschrijuinghe vande triumphelijcke Incomst vanden doorluchtighen ende hooghgheboren Aerts-hertoge Matthias, binnen die Princelijcke stadt van Brussele, in 't iaer ons Heeren M. D. LXXVIII. den XVIII dach Januarij. Gheinventeert ende ghecomponeert deur Iean Baptista Houwaert.*

Plantin se donna plus de peine encore pour se concilier la faveur du prince d'Orange. En 1579, il imprime l'Entrée du Taciturne à Bruxelles sous le titre :



CHAR DU CORTÈGE DE L'ENTRÉE DU DUC D'ALENÇON A ANVERS.
PLANCHE DE LA *IOYEUSE & MAGNIFIQUE ENTRÉE DE MONSEIGNEUR FRANÇOYS DUC D'ALENÇON* — PLANTIN, 1582.

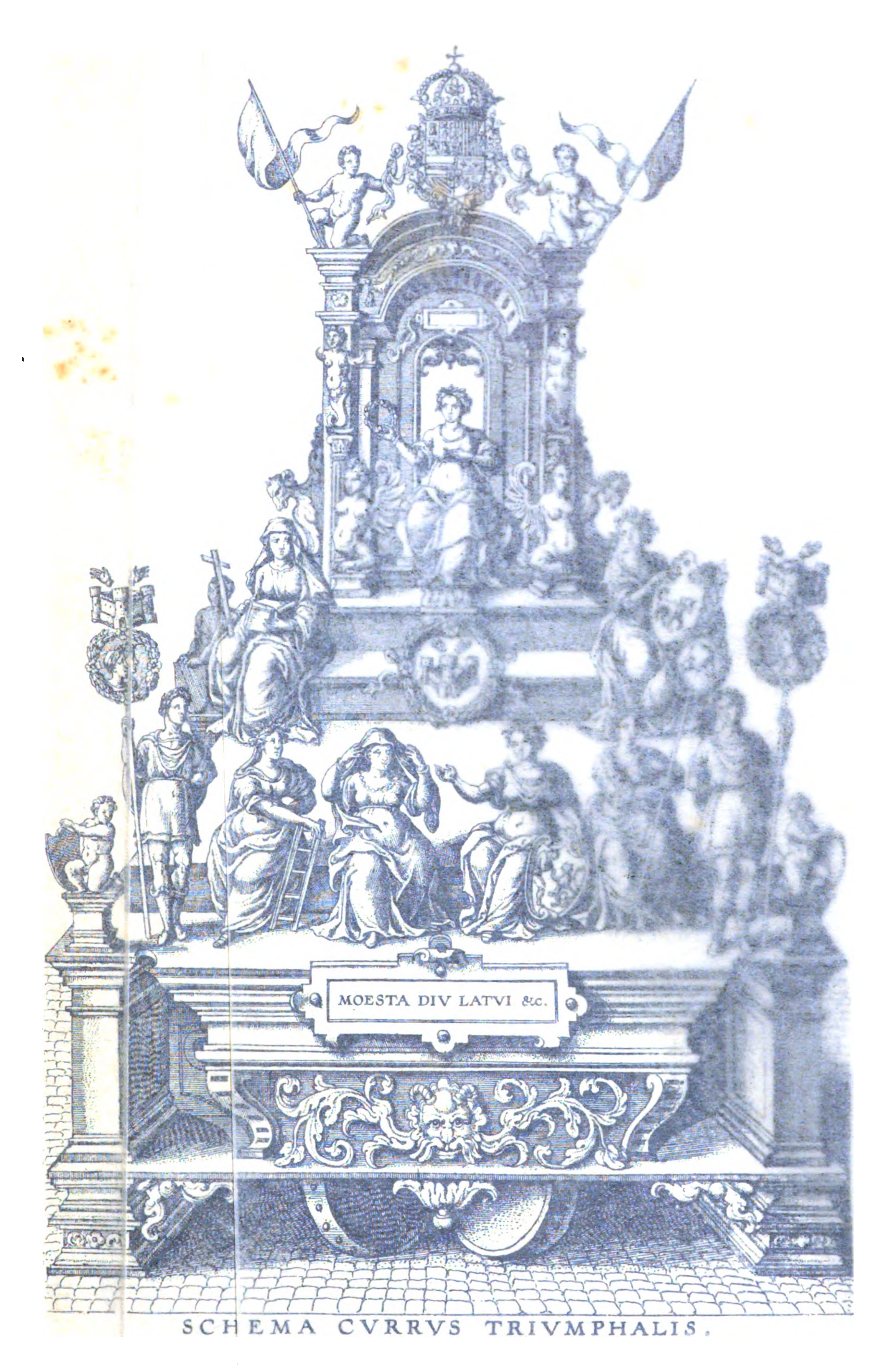
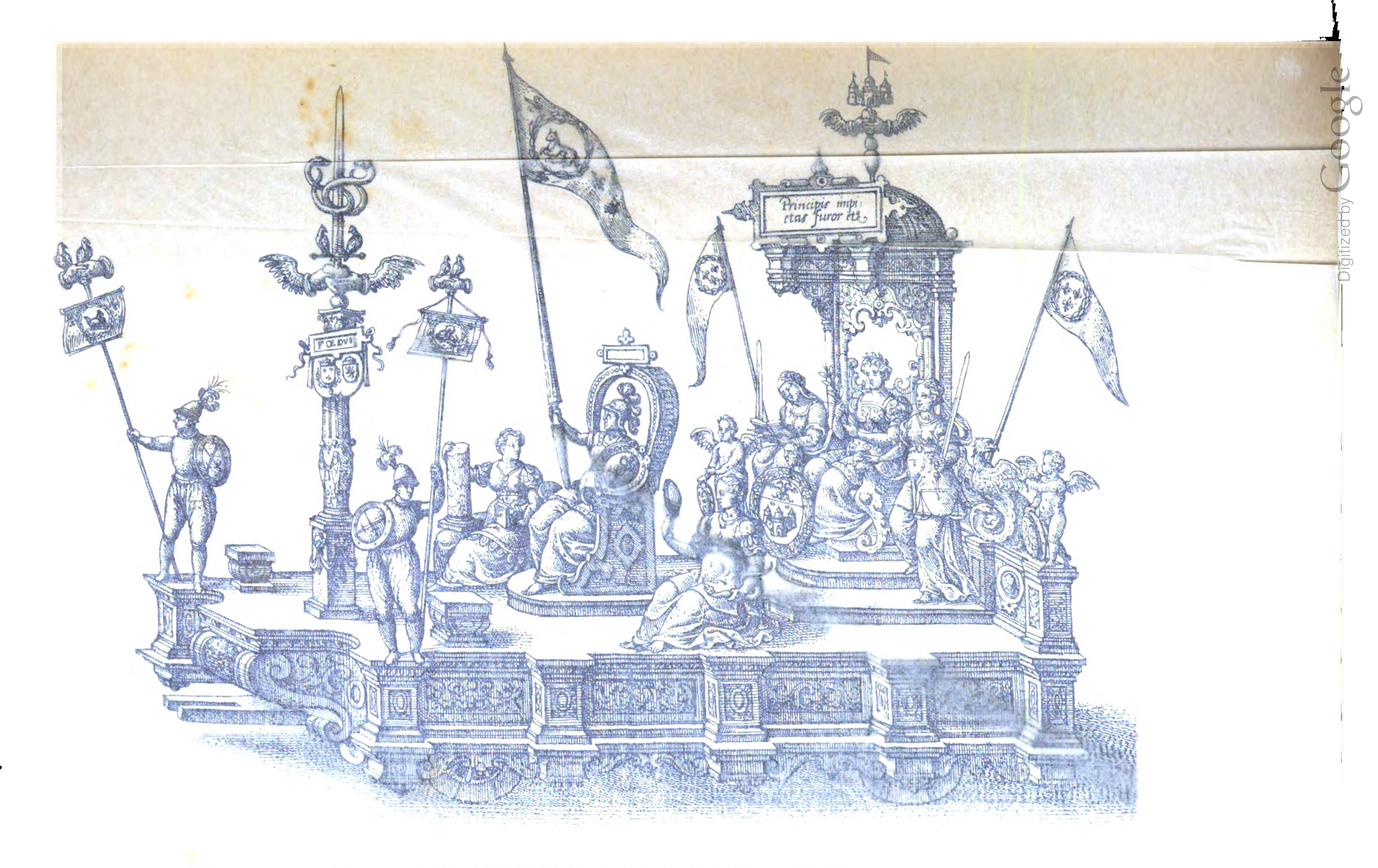


PLANCHE DE L'*ENTRÉE DU PRINCE ERNEST A ANVERS EN 1594* — PLANTIN, 1595.



CHAR DU CORTÈGE DE L'ENTRÉE DU DUC D'ALENÇON A ANVERS.
PLANCHE DE LA JOYEUSE & MAGNIFIQUE ENTRÉE DE MONSEIGNEUR FRANÇOYS
DUC D'ALENÇON — PLANTIN, 1582.

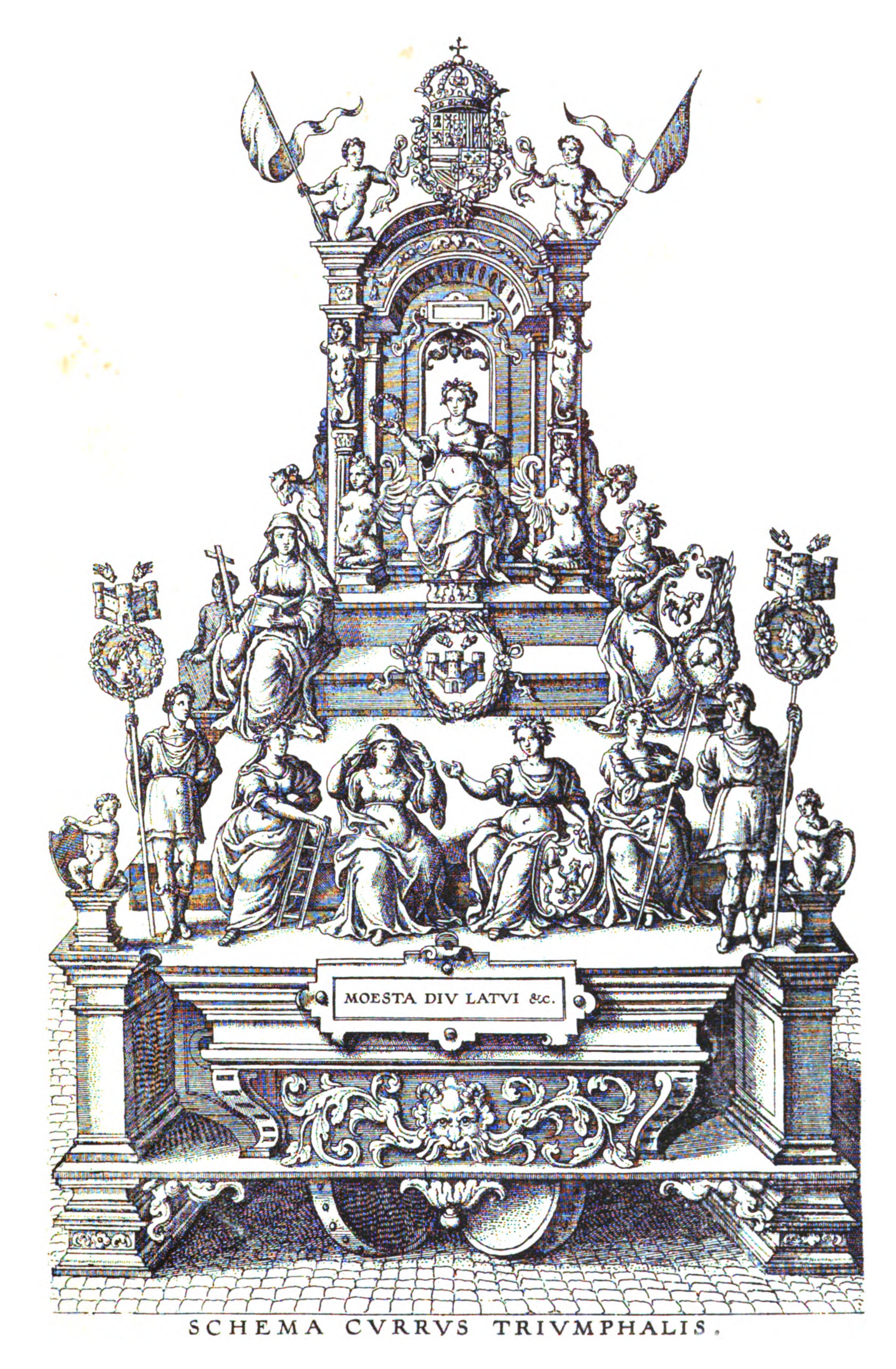


PLANCHE DE L'*ENTRÉE DU PRINCE ERNEST A ANVERS EN 1594* — PLANTIN, 1595.

Declaratie van die triumphante Incompst vanden Doorluchtighen ende Hoogheboren Prince van Oraingnien / binnen die Princelijcke Stadt van Brussele / geschiet in 't iaer ons Heeren / Duysent / vijfhondert / achtentseuentich / den achthiensten Septembris, Beschreven / ende ghecomponeert / door Jehan Baptista Houwaert, ouvrage également orné de planches gravées sur bois.

Lorsque le prince d'Orange arriva à Anvers et que son entrée y fut célébrée par des réjouissances publiques, Plantin ne voulut pas être le dernier à lui souhaiter la bienvenue et lui adressa la pièce de vers que nous reproduisons à la page suivante.



E 14 décembre 1579, le prince et la princesse d'Orange vinrent visiter l'imprimerie de Plantin. Celui-ci leur adressa une nouvelle pièce de vers qu'il imprima en leur présence et qui, bien plus que la première, est imprégnée des idées religieuses et mystiques propres à l'auteur. Il fit deux éditions différentes de cette seconde adresse, l'une imprimée en caractères ascendonica romain, l'autre en moyen canon romain.

Il imprima encore, en l'honneur du prince d'Orange, en 1580 : « *Estreines ov Novvel An de Honorable S^r & M. Jehan Geerts, grand Philosophe, Rhetoricien, Astrologue, Astronome, Phisionomiste, Chiromantiste, Alchemiste &c. & de nom Garde de la memoire du tresrenommé Senat de Brabant A l'Illustrissime prince d'Orenges, &c.* » Cette pièce est imprimée en trois langues sur une double feuille petit in-folio. En 1582, il publia deux épitaphes en vers latins de la princesse d'Orange, Charlotte de Bourbon.

Parmi les ouvrages que Plantin publia à cette époque, *Le discovrs sur plvsieurs points de l'Architectvre de gverre,* par Aurelio de Pasino, de 1579, et le *Kruydtboeck,* par de Lobel, de 1581, sont dédiés par leurs auteurs à Guillaume d'Orange.

Plantin ne fut pas moins prodigue dans ses expressions de dévouement envers le duc d'Alençon. En 1582, il imprima l'Entrée de ce prince à Anvers sous le titre : *La ioyevse et magnifique Entrée de Monseigneur Françoys, fils de France, et frere vnicqve dv roy, par la grace de Dieu, Dvc de Brabant, d'Anjou, Alençon, Berri, &c. en sa tres-renommée ville d'Anvers.* Il fit de cet ouvrage une édition de format in-folio, illustrée d'un frontispice et de 21 planches gravées sur cuivre : une autre édition de format petit in-4°, sans planches, et une traduction flamande du même format.



Le privilège qui se trouve dans les différentes éditions de cet ouvrage est daté du 17 avril 1582 ; il nous apprend que le duc d'Alençon avait nommé Plantin son imprimeur et « luy a donné le pouuoir d'imprimer tous Édicts, Mandements, Lettres patentes, Statuts, Ordonnance, Placcarts & autres choses concernants

SOVHAIT.

Puiſque ores le voiſin du voiſin ſe deſſie,
Penſant qu'il n'aime pas le bien de la Patrie;
Si par quelque feſtin, feu de joye, ou chanſon;
Par fiffres & tambours, ou bien quelque autre ſon
Il n'honore le Prince, & Princeſſe d'Orange:
Je, qui trente ans paſſés, d'Anvers ne ſuis eſtrange;
Et qui ſouhaitte autant le Bien-public qu'aucun,
Doibs auſſi demonſtrer, en ce temps oportun,
Mon Souhait imprimé envers leurs Excellences,
Que je declare icy par ces brefues ſentences:

Du deſir de mon cueur je prie au ſouurain Dieu
De leur fauoriſer la Grace en chacun lieu,
D'entendre ſon vouloir, & à luy ſe ſoubmettre,
Pour faire à chacun droict; & l'oppreſſé remettre
En ſa poſſeßion: ſans jamais prendre eſgard
A conſanguinité, opinions, ni fard
Que l'homme outrecuidé en ſa vaine ſcience,
Exerce fauſſement ſur mainte conſcience.
Par ainſi s'enfuira toute Diſſenſion,
Et reuiendra la Paix, *& la ſaincte* Vnion.
Ainſi la Pieté, ainſi la ſaincte Egliſe,
Et le deuoir au Roy, regneront ſans fainctiſe.
Dont vn chacun ſentant en ſoymeſmes tel heur,
Benira pour jamais la diuine faueur.

Ainſi ſoubs vn Paſteur & vne Bergerie,
Vueille Dieu nous renger en l'eternelle vie.

A M E N.

Pièce de vers adressée par Plantin au Prince d'Orange lors de son entrée à Anvers en 1579.

le public en général, & pour chacune ville en particulier : & specialement le Discours de son Entrée & réception en sa ville d'Anvers et autres Païs de par deça. » Cette faveur fut accordée à Plantin sur sa demande expresse.



IL imprima encore, sur une feuille in-folio plano, le résumé de l'Entrée du prince à Anvers, avec les inscriptions en son honneur qu'on lisait en différents endroits; un chronogramme boiteux : *Fran*cica cvm *Belgis concurrunt foedera ne*xu, et une pièce de vers en son honneur intitulée : *Anvers, A Monseignevr* et signée L. I.

Dans toutes les requêtes, adresses et dédicaces qu'il adressa aux représentants du parti national, Plantin évita avec soin toute expression qui pût déplaire à ses amis d'Espagne. Sa conduite pouvait les indisposer contre lui, ses paroles ne furent jamais de nature à les blesser.

Quoiqu'il fût l'imprimeur en titre des États-Généraux et des princes élus par eux, Plantin éprouva probablement quelque scrupule à imprimer certaines pièces. C'est du moins ainsi que nous expliquons pourquoi, en 1579, il fit paraître chez Raphelengien les *Tyrannies et crvavtez des Espagnols, perpetrees ès Indes Occidentales,* par Barthélemi de las Casas, dont la préface contient une violente sortie contre les Espagnols et excite les habitants des Pays-Bas à se soulever contre cette « nation confite en tyrannie. » Le même gendre de Plantin mit son nom sous les *Diuerses lettres interceptes du cardinal de Granvelle* et Corneille De Bruyn signa les *Responces de Messire Jehan Scheyfve sur certaines lettres du cardinal de Granvelle.* Les deux derniers pamphlets sont datés de 1580 et attaquent personnellement le grand bienfaiteur de Plantin.

Il est fort probable qu'une bonne partie des pamphlets de J. F. Le Petit écrits à cette époque, en faveur du prince d'Orange, furent imprimés chez Plantin, sans nom de typographe. Pour autant que nous ayons été dans l'occasion de vérifier ce point, nous constatons que le matériel employé à exécuter ces pièces appartenait à notre imprimeur.

Celui-ci se rendait compte des embarras que pouvait lui susciter, à un moment donné, la part prise aux publications anti-espagnoles. En 1581, il rédigea un ordre adressé aux ouvriers de son officine, par lequel il leur défendait, sous peine d'une amende de 6 florins, d'emporter, hors des ateliers, une feuille d'impression ou une partie de la copie, et de divulguer ce que l'on imprimait dans les ateliers. Pour donner plus de force à cette défense, il en fit signer le texte par tous ses ouvriers. Le Musée Plantin-Moretus conserve la pièce en question, revêtue des signatures de 27 compositeurs ou pressiers.

On se rappellera que de 1580 à 1586 les relations de Plantin avec Barrefelt

furent très suivies et très intimes, et qu'à cette époque il imprima les ouvrages du chef de la secte à laquelle il appartenait lui-même.

Pendant tout ce temps, il continuait sa correspondance et ses relations affectueuses avec ses amis et protecteurs espagnols : Çayas, Arias Montanus et autres.

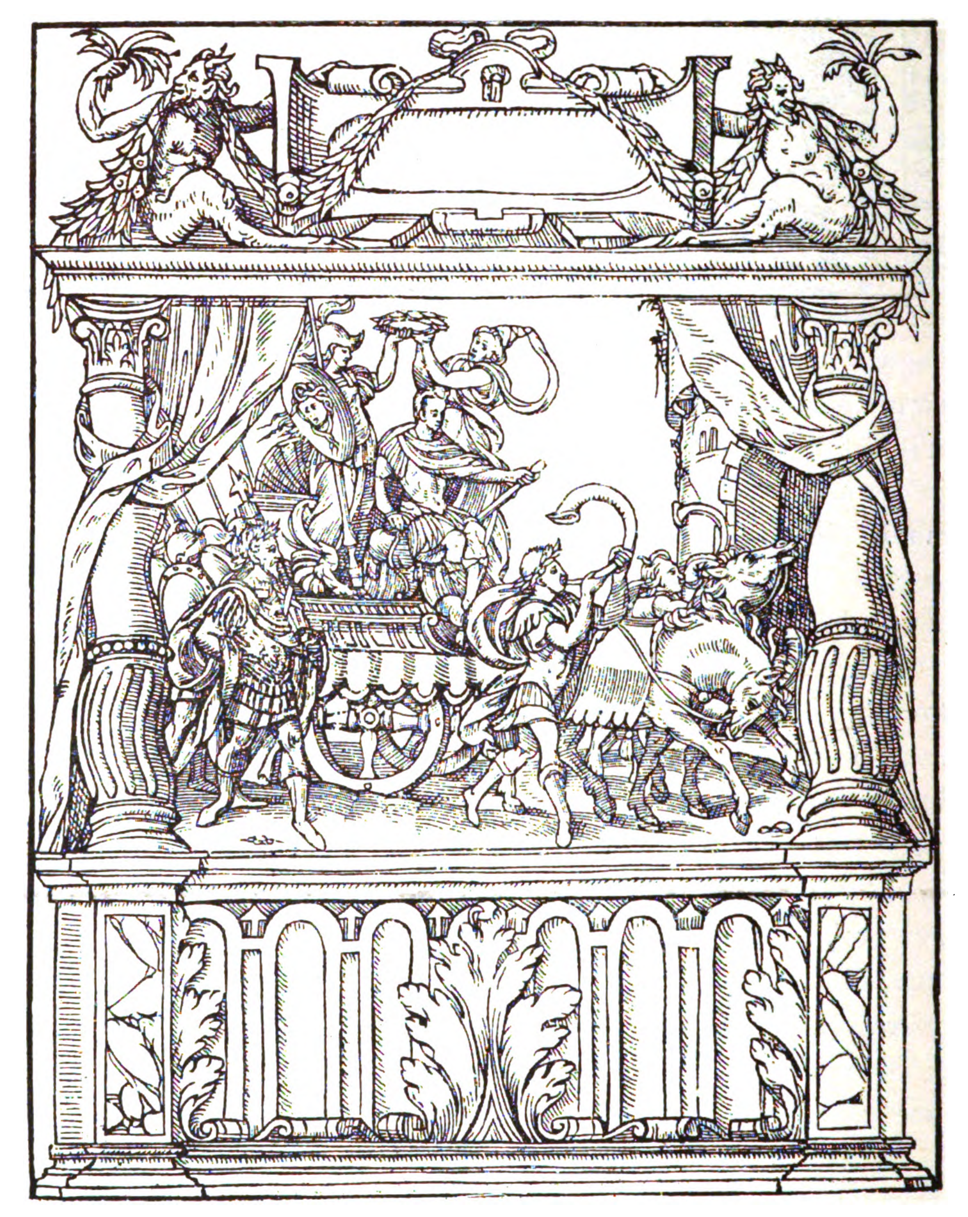


PLANCHE DE L'*ENTRÉE DE L'ARCHIDUC MATHIAS A BRUXELLES EN 1578* — PLANTIN, 1579.
Gravée par ANTOINE VAN LEEST.

Il va sans dire qu'à leurs yeux sa conduite était difficile à expliquer. Comprenant lui-même combien sa position était équivoque, il sentit le besoin de se justifier et s'y essaya à différentes reprises.

Au mois d'octobre 1579, il écrivit, dans cette intention, une longue lettre à Çayas : « Les orages, y dit-il, qui se sont élevés dans la montagne ont grossi les torrents. Vainement nous essaierions de résister de front à leur violence ou de les

contenir par des machines plutôt que de les évitér et de nous dérober à eux. Il est à craindre au plus haut point qu'après avoir entraîné, dévasté et perdu à jamais les moissons, les prairies et tous les aliments nécessaires à la vie, ils ne laissent ces lieux déserts et tellement couverts d'un sable aride que ni hommes ni bêtes ne puissent y

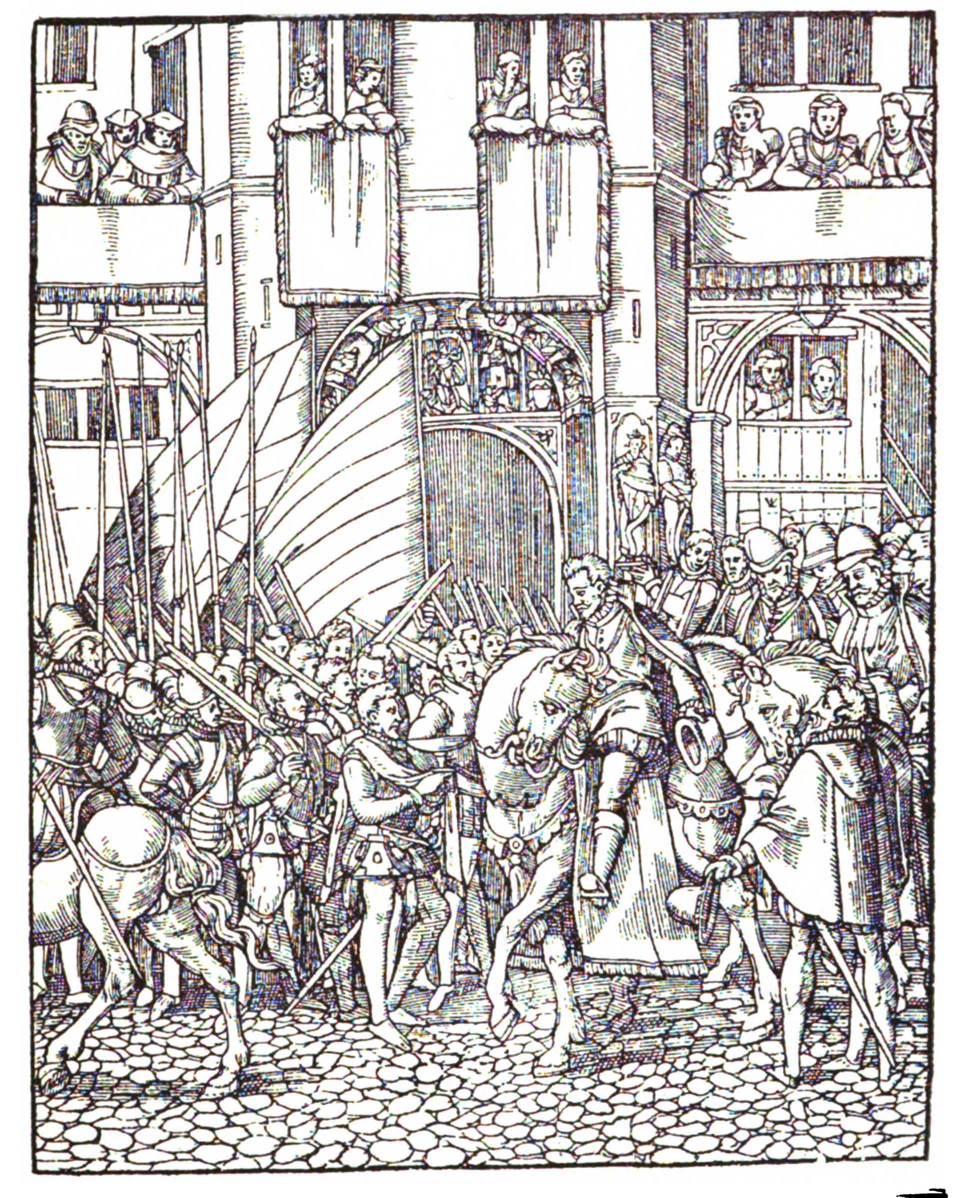
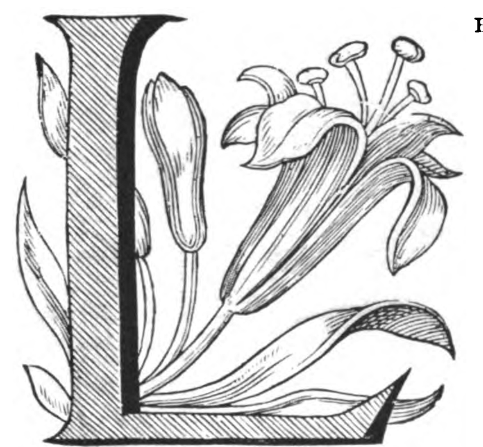


PLANCHE DE *L'ENTRÉE DE L'ARCHIDUC MATHIAS A BRUXELLES EN 1578* — PLANTIN, 1579.
Gravée par ANTOINE VAN LEEST.

vivre. Que fait le navigateur expérimenté quand une grande tempête se lève ? Il ne cherche pas obstinément à rompre les grosses vagues ; mais, prudemment et les voiles carguées, il cherche à les éviter et à les laisser passer pour ne pas être jeté sur les écueils ou les bas-fonds et pour ne pas périr, lui et le navire, en perdant dans un même naufrage son bien avec celui d'autrui. » Après cette défense imagée de sa ligne de conduite, il expose qu'il a, il est vrai, imprimé des livres contraires aux intérêts

du roi, mais qu'il a agi ainsi, forcé et contraint, et qu'au fond il est resté fidèle à son Dieu et à son souverain. Le nombre de livres catholiques qu'il imprime, quand personne n'oserait plus les publier, est là pour témoigner en faveur de ses sentiments.



E 10 décembre 1579, en écrivant à Jean Buyssetius, il reprend le même thème: « Quant aux rumeurs et soupçons dirigés contre mon orthodoxie, dit-il, il y a peu de semaines, j'ai répondu aux lettres d'Espagne, écrites au nom du roi, et à d'autres de Cologne, de Louvain, de Douai, de Bruges, se rapportant au même sujet. De tous ces endroits, et surtout d'Espagne, j'ai appris que ma justification a été fort bien reçue, à tel point que l'on me prie de continuer seulement à m'abstenir d'imprimer volontairement tout ce qui est contraire à notre religion catholique et romaine. Qui d'ailleurs pourrait résister à la force ?

» Je ne crois pas devoir me justifier à vous autres qui habitez Rome d'où tous les jugements émanent d'ordinaire ; mais je veux vous raconter tout ce qui s'est passé aussi simplement et aussi humblement qu'il me sera possible, comme le ferait un pénitent à son confesseur.

» J'affirme donc tout d'abord, devant Dieu et tous ses saints, et devant vous, la main sur la conscience, que j'ai toujours persévéré dans le vrai et ancien culte et dans l'obéissance aux commandements de Notre Mère, l'Église du Christ, apostolique, catholique et romaine et de ne m'être jamais départi en pensées ou en actions de ses prescriptions ni de celles du Roi. Encore moins ne suis-je jamais entré, depuis que des ministres sectaires se sont introduits ici, dans un autre temple que celui de Notre-Dame ou dans celui du Béguinage, les jours, où la Cathédrale fut fermée. Je ne suis jamais entré dans un lieu où des sermons de la partie adverse se tenaient ; je n'ai rien entendu ni lu des sectaires, à moins que ce ne fussent les édits, apologies et autres pièces pareilles qui émanaient des États-Généraux réunis ici et que je fus forcé d'imprimer.

» Voici de quelle manière cette contrainte s'exerça sur moi. Lorsque je vis commencer ici bien des choses qui me déplaisaient, et avant que rien ne me fût commandé, je suis parti pour Paris dans l'intention d'aller y habiter pour autant que Sa Majesté Catholique voulût bien le permettre.

» Sur la recommandation d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, des ministres du roi de France et de l'Université elle-même, recommandation qui datait déjà du temps de notre spoliation, un diplôme royal m'accorda libéralement le titre d'imprimeur du roi très chrétien pour dix langues (honneur qui n'échut jamais à personne d'autre), à savoir l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le grec, le latin, le

français, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le flamand. Je fus invité en outre de transporter mon imprimerie à Paris.



AIS pour ne rien faire qui pût déplaire à sa Majesté Catholique, j'envoyai le diplôme et les privilèges du roi de France à Gabriel Çayas, avec des lettres, dans lesquelles je déclarais ouvertement en quel état se trouvaient les affaires ici, et signalais le danger de voir s'affaiblir l'autorité du souverain et de l'église, à moins que des remèdes efficaces ne fussent employés pour amener la paix. J'y ajoutais les causes pour lesquelles je n'osais presque pas revenir ici. Je le priais en outre de sonder S. M. concernant l'acceptation des libéralités du roi de France et mon changement de résidence. Çayas me répondit que le roi ne me permettait pas d'accepter les offres de la cour de France ni de changer de résidence, à moins que ce ne fût pour venir habiter l'Espagne, où Sa Majesté catholique m'accorderait de plus grands honneurs et bénéfices encore. Ayant reçu cette réponse, je m'adressai à différentes reprises aux magistrats pour obtenir la permission de quitter Anvers. Lorsque cette demande me fut refusée, j'insistai de nouveau pour qu'il me fût du moins permis de me transporter là où l'on m'appelait, en laissant ici six ou sept presses avec le matériel nécessaire pour les desservir. J'ajoutai que j'avais plusieurs motifs de quitter Anvers, entre autres parce que, naguères, pendant le pillage de cette ville, j'avais été tellement dépouillé de toute ma fortune, que je n'étais plus (comme c'est la vérité) en état de payer le loyer de ma maison, ni de conserver cette imprimerie si grande et si bien pourvue de toutes les choses nécessaires à imprimer ou à orner les livres. Alors on délibéra dans le conseil de la ville et l'on décida que le premier Bourgmestre, quelques Échevins et le Pensionnaire viendraient voir notre officine. Ayant fait cette visite avec beaucoup de soin et ayant tout examiné et tout décrit, ils en firent rapport au conseil, et il fut résolu que, chaque année, il me serait alloué trois cents florins sur la caisse de la ville pour le loyer de ma maison, à condition que mon imprimerie restât à Anvers pour exécuter les travaux que les magistrats ordonneraient et payeraient. En outre, il me fut permis de publier ce que je voulais ou ce que me feraient faire mes clients.

» Pendant que je me trouvais en France, dans l'année 1578, mes gendres que j'avais laissés à la tête de mon officine, furent contraints d'imprimer certaines apologies et pamphlets contre Don Juan d'Autriche. Voyant que je serais forcé d'en faire de même, je m'en ouvris à certaines personnes, parmi lesquelles il y avait des ecclésiastiques. Tous me conseillèrent d'avoir bon courage, disant que je devais obéissance aux États-Généraux, au gouverneur Matthias, archiduc d'Autriche, et aux magistrats comme à mes supérieurs, et tous m'en donnèrent des raisons précises :

d'abord, qu'il ne m'était pas permis, à moi homme privé, de faire des objections ni de résister à une chose qui était résolue et décidée par les autorités, aussi longtemps qu'on ne me demandait rien qui fût en dehors de mon travail ordinaire d'imprimeur ; ensuite, qu'il n'était permis à qui que ce fût de refuser son travail manuel aux magistrats. Le secrétaire, le greffier ou quelqu'autre fonctionnaire n'agissaient pas par eux-mêmes en copiant, en recevant ou en signant du nom de leur maître ce qui leur était dicté ; les huissiers n'avaient pas à examiner ni à mettre en question les sentences prononcées et promulguées par les magistrats et remises à eux pour les exécuter. Si quelque chose de contraire au droit et à l'équité ou à l'intérêt d'un particulier avait été dicté, écrit ou ordonné par les autorités, les subalternes qui l'avaient exécuté n'encouraient aucune responsabilité.

» Je me laissai convaincre par ces arguments et d'autres semblables, ainsi que par les périls dont la fureur et l'irritation du peuple menaçaient dans leur vie et leurs biens tous ceux qui avaient osé protester. En obéissant, je conservai mon imprimerie pour des temps et des usages meilleurs.



EPENDANT nous fûmes obligés de souffrir que tout ce que les États-Généraux et le Gouverneur nous envoyaient, avec ordre exprès et spécial, fût publié. Sans un tel ordre, je refusai toujours de rien imprimer, quoiqu'ils eussent répété plus d'une fois que j'avais à exécuter tout ce qu'ils m'enverraient. Ils avaient même désigné des hommes qui devaient servir de correcteurs dans les différentes langues, pour que rien ne fût ajouté, retranché ni changé contre leur volonté, de sorte que j'étais toujours à l'abri de tout reproche venant d'ailleurs. Je croyais que mes supérieurs agissaient entièrement de bonne foi et, s'ils s'éloignaient en certains points de l'antique coutume, je me persuadai facilement qu'ils le faisaient dans l'intention d'apaiser, pour autant qu'il était en leur pouvoir, la fureur du peuple et afin d'éviter des maux plus grands....

« Voilà l'histoire vraie des pamphlets imprimés dans notre officine par ordre de mes supérieurs. S'il en est quelques autres qui, imprimés ailleurs, portent faussement mon nom (comme j'en ai trouvé très souvent dans ces temps-ci), je n'en assume aucune responsabilité. Je sais en effet que bien des hommes du parti contraire, voyant ma constance à refuser malgré les prières, l'argent ou les menaces graves, d'imprimer quelque chose qui ne soit approuvé ou ordonné et à publier des livres catholiques, remuent ciel et terre pour rendre mon nom odieux à tous et aussi à ceux de notre religion. »

Il y aurait bien quelque chose à redire à la sincérité complète de cette longue justification, minutieuse et étudiée comme un plaidoyer. On n'a pas oublié qu'en demandant un subside à la ville, Plantin avait offert spontanément ses services aux

ennemis du roi d'Espagne, et que, dans les hommages rendus aux chefs du parti national, il dépassait notablement ce que la contrainte ou les nécessités de sa position exigeaient de lui. Dans cette période si troublée, Plantin fut moins un modèle de loyauté politique qu'un homme avisé, dirigeant habilement sa barque entre les nombreux écueils dont sa route était semée et la conduisant au port sans trop d'encombre et d'avarie.



OUTES les précautions prises par Plantin ne suffirent point à le mettre à couvert de la tempête qui faisait rage de toutes parts. Il ne fut pas ruiné, il est vrai, mais il se trouva, pendant plusieurs années, dans des embarras pécuniaires qui grossirent continuellement et dont il ne parvint à se tirer qu'à grande peine.

On a vu que, déjà avant la Furie espagnole, il se plaignait à Arias Montanus du désarroi de ses affaires et parlait de son projet de vendre son imprimerie. Lorsqu'il fut obligé de s'établir à Leyde pour y chercher le repos que ses créanciers ne lui laissaient plus à Anvers, il rédigea un mémoire daté du 31 décembre 1583 et intitulé : « Relation simple et véritable d'aulcuns griefs que moy, Christophe Plantin, ay souffert depuis quinze ans ou environ pour avoir obéy au commandement et service de Sa Mté, sans que j'en aye receu payement ne récompense. » Dans cet écrit, comprenant 12 pages in-folio, il expose de quelle manière il a subi d'énormes pertes et a été mis finalement hors d'état de payer ses créanciers. Il reproche au roi d'être la cause principale de sa ruine. Voici, en substance, le contenu de cette pièce importante.

Quand Philippe II se fut décidé à charger Plantin de l'impression de la Bible polyglotte, il envoya Arias Montanus à Anvers pour en surveiller la correction et ordonna que 12,000 florins de subside fussent comptés à l'imprimeur. Il s'engagea en même temps à prendre des exemplaires de l'ouvrage en retour de cette somme. Le duc d'Albe, à qui Arias avait fait part du but de sa mission, envoya son confesseur à Anvers pour s'entendre avec le docteur espagnol et l'imprimeur sur la meilleure manière d'exécuter le grand ouvrage. Ces trois personnes tinrent une réunion dans la maison de Fernando de Sevilla, où était logé le confesseur du duc d'Albe. A cette entrevue assistèrent encore d'autres hommes notables. On demanda à Plantin s'il ne lui serait pas possible d'imprimer la Bible en caractères plus grands que ceux de la feuille qu'il avait envoyée au roi comme échantillon, s'il n'y pourrait employer un papier de dimension plus considérable et tirer sur parchemin quelques exemplaires. Plantin répondit que cela se pouvait sans aucun doute, mais que les frais seraient presque doublés. Là-dessus, ils lui donnèrent l'assurance qu'il n'avait point

à s'inquiéter du montant des dépenses, qu'au besoin, le roi accorderait, non seulement le subside de 12,000 florins d'abord, mais le triple et le quadruple de cette somme.

Sur cette promesse, Plantin n'hésita point à faire des dépenses supplémentaires fort importantes. Mais le roi n'augmenta point le subside et se borna à rembourser le prix du parchemin employé aux exemplaires tirés pour lui. Bien plus, au lieu de pouvoir s'acquitter de la somme avancée en exemplaires de la Bible, l'imprimeur fut forcé d'en amortir la plus grande partie en payant comptant les manuscrits et les livres dont Arias Montanus avait fait l'acquisition dans les Pays-Bas pour la bibliothèque de l'Escurial. Les cent exemplaires de la Bible, qui lui avaient été commandés, lui furent renvoyés peu de mois après et défalqués de son compte. Pour le restant de la somme, il fut obligé plus tard de fournir des Missels et des Bréviaires. Arias Montanus avait connaissance de ces faits et des pertes énormes qui en résultèrent pour Plantin. Il demanda et obtint une pension annuelle de 400 florins pour notre imprimeur et une autre de 200 florins pour son beau-fils Raphelengien, assignées toutes deux sur les biens du comte de Hoogstraten. Mais, à la suite de la Pacification de Gand, les biens de ce gentilhomme furent rendus à ses héritiers et Plantin ne tira aucun profit de cette libéralité royale.



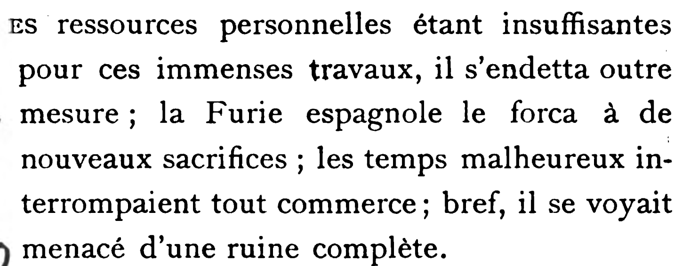
u moment où il faisait entendre ses réclamations au sujet de la Bible, il avait entrepris un travail bien plus considérable sur le désir exprimé par le roi d'Espagne. Il imprimait en grande abondance les livres liturgiques. Il avait réuni des provisions énormes de papier, de caractères et de planches gravées ; pour obéir au commandement du roi d'Espagne, il faisait marcher jusqu'à 22 presses et l'on en construisait d'autres encore. Il épuisa son crédit personnel et celui de ses amis, et loua la grande maison du sieur Lopez, parce que les sept maisons qu'il occupait au coin de la rue du Faucon ne lui suffisaient plus. Puis, après avoir tiré une grande quantité de livres d'église, il reçut ordre d'imprimer tout d'un trait cent mille Bréviaires, deux cent mille Diurnaux et soixante mille Missels. Dès lors, il s'engagea dans de nouvelles dépenses qui nécessitèrent de nouveaux emprunts.

Pendant qu'il épuisait toutes ses ressources pour fournir ce travail, il reçut une commande non moins importante. On lui envoya de la part du roi le texte d'un Antiphonaire, d'un Psautier et d'un Graduel de très grand format, de très grands

caractères et notes, avec prière de reproduire cette copie. Il s'y engagea moyennant un subside de 20,000 florins qui devaient rester entre ses mains jusqu'à l'entier achèvement de l'ouvrage. Ces conditions ayant été acceptées, Plantin s'empressa de faire des préparatifs pour l'exécution des grands livres de chœur. Ensuite, il en commença l'impression et acheva les sept premières feuilles.

En ce moment, l'agent du roi à Anvers, Jérôme de Soto, vint prendre chez lui pour environ 40,000 florins de Missels et de Bréviaires ; mais au lieu de les payer comptant, comme il avait été convenu, il défalqua de cette somme les 20,000 florins avancés sur les livres de chœur. En même temps, Plantin fut informé que désormais il n'aurait plus à imprimer d'autres Missels ni de Bréviaires pour le compte du roi. Bien plus, il apprit que les mêmes personnes, qui lui avaient transmis l'ordre de faire les préparatifs pour les livres liturgiques, avaient fait exécuter un ouvrage semblable à Paris, qu'ils avaient acheté des presses et engagé des ouvriers pour aller imprimer les mêmes livres en Espagne.

Plantin évalue les provisions de matériel faites pour les livres liturgiques à 50,000 fl., et les dépenses en préparatifs, pour les livres de chœur, à 36,000 fl.



LES ressources personnelles étant insuffisantes pour ces immenses travaux, il s'endetta outre mesure ; la Furie espagnole le forca à de nouveaux sacrifices ; les temps malheureux interrompaient tout commerce ; bref, il se voyait menacé d'une ruine complète.

Alors il se plaignit, à plusieurs reprises, à des personnes de l'entourage du roi, mais n'obtint que de vaines promesses. Voyant la ruine imminente, il résolut de vendre le matériel d'imprimerie et les parties de sa librairie dont il pouvait se passer. Il se rendit donc à Paris et fit l'inventaire de sa boutique en cette ville. Il la vendit pour 7,500 florins, quoique, d'après son estimation, elle en valût bien 16 à 17,000. A cette occasion, le roi de France voulut l'attacher à son service ; mais, sur les assurances de secours et les encouragements que lui adressa Çayas, Plantin refusa, comme il avait déjà refusé l'invitation de la part du duc de Savoie de venir s'établir à Turin. Il aima mieux, dit-il, continuer « à vendre et à mesvendre » pour satisfaire ses créanciers et pour sauver son honneur. Il se défit, presqu'à la moitié du prix ordinaire, d'une grande quantité de Bibles royales et d'autres bons livres ; il aliéna même quelques-unes de ses presses.

En 1582, espérant toujours obtenir du roi le secours promis, il fit vendre par

Porret une maison qu'il avait encore à Paris. Ses dettes s'élevaient à cette époque à 20,000 florins.

Le secours n'arriva point et Plantin, ne pouvant plus endurer les importunités de ses créanciers et les embarras devenus insupportables, résolut de confier à ses deux gendres, Jean Moretus et François Raphelengien, la direction de son imprimerie et de se retirer chez un de ses amis où il vivrait en paix. Les luttes des derniers temps avaient miné sa santé : il éprouvait le besoin de se reposer de tant de fatigues et de reprendre un peu de forces. Il espérait aussi que, pendant son absence, ses gendres pourraient conclure un accord avec ses créanciers, en attendant que le gouvernement espagnol prêtât l'oreille à ses réclamations. Plantin se rendit donc à Leyde.

Avant de quitter Anvers, il fit comparaitre devant le notaire Gilles Van den Bossche des témoins qui déposèrent sur tous ces faits, puis il envoya en Espagne un acte contenant l'exposition de ses réclamations et les témoignages attestant qu'elles étaient fondées. Il déclara enfin vouloir se contenter de ce que le roi d'Espagne lui accorderait pour terminer ce compte.



OILA en substance le contenu du long mémoire que Plantin rédigea pour être mis sous les yeux de Philippe II. C'est un plaidoyer en partie juste au fond, habile quant à la forme, trop habile même, car il groupe les faits et les chiffres pour les besoins de la cause plus que selon la stricte vérité.

Examinons ce mémoire à la lumière des renseignements que nous fournissent les registres et la correspondance de Plantin.

Remarquons d'abord que, pour l'impression de la Bible polyglotte, Plantin n'a jamais demandé qu'un subside de 12,000 florins; dans une entrevue officieuse, il peut avoir été question d'une somme plus élevée, mais nulle pièce officielle ne prouve que le roi ait jamais consenti à cette augmentation. Aussi c'est en 1583 seulement que se produit, pour la première fois, le grief de Plantin fondé sur l'inexécution d'une promesse du confesseur du duc d'Albe et d'autres personnes non désignées nominativement. Plantin eut tort d'écrire que le roi ne lui accorda que 12,000 florins et le prix du parchemin employé aux 12 Bibles tirées sur vélin. Ce parchemin ne coûta que 3862 fl. 9 1/4 sous, impression comprise, et le subside monta, comme on l'a vu, à 21,000 florins.

Ce n'est pas 100 Bibles que le roi renvoya et décompta à Plantin, ainsi que

celui-ci le prétend, mais seulement 48, et la somme défalquée de ce chef fut de 2880 florins.

Dans un de ses grands livres, il dresse définitivement le compte de ce que le roi lui doit pour les préparatifs faits en vue de l'impression des Bréviaires, des Missels, de l'Antiphonaire commun et de l'Antiphonaire d'Espagne. Le total de ses prétentions s'élève à 51,460 florins. Cette somme comprend 18,000 florins de papier commandé pour l'Antiphonaire espagnol et 19,400 fl. pour le papier des Missels et Bréviaires. Le reste représente les dépenses faites pour les poinçons, les matrices et les lettres historiées destinées à l'exécution de ces ouvrages.



LANTIN avait reçu, comme subside pour les Antiphonaires espagnols, 3404 fl. 5 s., auxquels vinrent se joindre les 2880 fl., montant des 48 Bibles renvoyées par le roi. Voilà donc une indemnité de 6284 fl. 5 s., ce qui réduisait ses prétentions à 45,175 fl. 15 s. Mais il est évident que cette somme dépensée par Plantin n'était pas entièrement de l'argent perdu. Il nous apprend lui-même qu'il vendit une partie des papiers portés en compte au roi, et qu'il employa le reste aux grands livres de musique notée qu'il fit paraître à partir de 1578. Les poinçons, matrices et caractères ne restèrent pas non plus sans emploi, et il n'y eut, à vrai dire, que les lettres colossales destinées à l'Antiphonaire espagnol qui ne lui furent d'aucune utilité. Le 16 décembre 1585, il écrit à Çayas que le compte de l'Antiphonaire s'élève à 6060 florins pour les lettres et poinçons, 3180 florins pour 318 rames de papier qui lui restent, et 198 fl. 6 1/2 s. pour les sept feuilles imprimées : en tout, par conséquent, à 9438 fl. 6 1/2 s. Or, dans son compte envoyé antérieurement à Philippe II, ces mêmes articles figurent pour une somme globale de 21,910 florins. Il y aurait donc bien quelque chose à rabattre des prétentions de Plantin. C'est ce qu'il ne fit point. A sa mort, la somme de 45,175 fl. 15 s. continue à figurer au passif du roi d'Espagne. Pendant plus de vingt ans elle y resta inscrite et ce ne fut qu'auprès le décès de Jean Moretus, en 1610, que son fils Balthasar la passa aux profits et pertes comme « debtes de nul espoir. »

Quant aux 20,000 florins que le roi s'était engagé à laisser entre les mains de Plantin jusqu'à l'achèvement des livres de chœur, c'était là probablement une promesse verbale, car nulle pièce écrite n'en fait foi.

Est-ce à dire que rien n'était fondé dans ces griefs ? Tant s'en faut. En révoquant les commandes après l'achat du matériel, en faisant faire pour l'Antiphonaire espagnol des frais énormes qui furent en partie perdus, en excitant l'imprimeur à une production démesurée, le roi lui causa évidemment de graves embarras. Philippe II d'ailleurs

laissa protester sa parole royale en ne faisant pas payer la pension qu'il avait accordée à Plantin.

Celui-ci eut donc raison de réclamer, et, quoique ses prétentions fussent exagérées, une partie de la somme demandée lui était évidemment due. S'il en fut frustré, il faut l'attribuer plus encore aux embarras pécuniaires dans lesquels le roi se débattait à cette époque, qu'à sa mauvaise volonté.

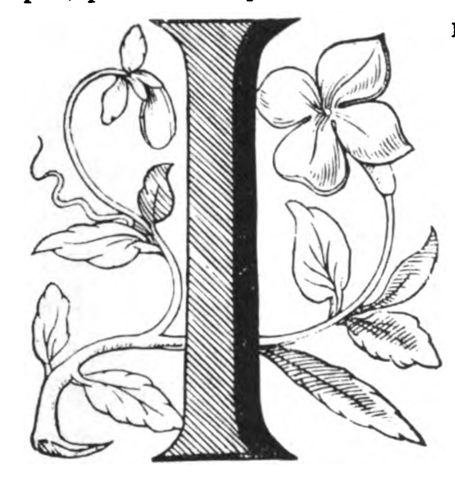


NE cause non moins sérieuse des difficultés qui se dressèrent toujours grandissantes et de plus en plus insurmontables devant Plantin, c'est sa noble ambition de produire sans cesse des ouvrages plus nombreux, plus considérables, plus beaux. Il expia cruellement ce défaut de ses bonnes qualités. Il aurait pu vivre dans une paisible aisance ; il préféra courir le risque de se faire un nom glorieux et une fortune considérable ou d'aboutir à la ruine, en sacrifiant son repos et sa santé. La gloire lui vint, incontestée et immense ; la fortune lui fut moins favorable, et, sans tomber dans la misère, il eut très longtemps à lutter pour satisfaire aux exigences de ses créanciers. Sa santé reçut une grave atteinte par ses travaux non interrompus et par ses anxiétés sans cesse renouvelées.

En 1571, au nom du cardinal de Granvelle, le prévôt Max Morillon lui avance 900 florins hypothéqués sur 150 Psautiers.

En 1572, au moment où il achève la Bible polyglotte, il est déjà dénué de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses exigées par ses entreprises. Au mois de juin de la même année, il se plaint à Çayas de la difficulté qu'il a de trouver toujours en temps utile l'argent nécessaire « pour le payement des ouvriers et autres affaires de l'imprimerie, principalement pour les papiers desquels, dit-il, pour besogner à tant de presses, me convient tousjours avoir au moins pour 10 ou 15 mille florins, afin que l'une ouvrage achevée de recommencer l'autre. De sorte que je ne voy moyen aucun de continuer les ouvrages si je ne reçoy tous les mois deux mille florins ou environ. » Le 24 janvier 1573, il écrit au même Çayas que ses affaires sont en si mauvais état qu'à peine il est encore capable d'imprimer quoi que ce soit à ses propres frais. En 1574, il fait savoir à Max Morillon qu'il achèverait le Graduel s'il trouvait le moyen de vendre ses Psautiers et Antiphonaires, ou si les abbés et évêques lui prêtaient l'argent nécessaire. A cette époque, des tentatives furent faites pour lever de l'argent chez les grands dignitaires ecclésiastiques, mais on a vu que cet appel de fonds ne produisit aucun résultat sérieux. Lorsqu'en 1578, Plantin se trouvait à Paris pour y vendre sa librairie, il écrivit à Arias que ses amis de là-bas devaient le nourrir et qu'il craignait, s'il restait longtemps absent, que ses créanciers ou le fisc ne vendissent ses biens.

Le voilà donc, à partir de 1571, à bout de ressources. Néanmoins, en 1576, il loue l'immense maison de Martin Lopez et y installe un nombre de presses plus grand qu'il n'en avait fait marcher jusqu'alors. Le roi d'Espagne lui avait fait parvenir l'ordre de commencer un travail considérable, et Plantin ne veut pas subir l'affront de ne pouvoir exécuter les commandes les plus colossales. Cet ordre fut révoqué, et, en même temps, la fourniture des livres liturgiques fut suspendue. On pourrait croire que, pour le coup, il allait se restreindre. Il n'en fut rien.



L avait acheté, le 28 janvier 1572, la maison du Compas d'or dans la Kammerstrate, au prix de 1700 florins ; en 1579, il acquit une partie de la maison de Martin Lopez et dépensa de grosses sommes dans l'aménagement de l'imprimerie et dans la construction des maisons de la rue du St Esprit.

En 1569, il devint propriétaire, au prix de 14 florins de rente, d'une maison de campagne à Berchem et y fit exécuter des constructions assez importantes. Le 25 février 1581, il amortit cette rente et déboursa de ce chef 170 florins.

Le 2 mars 1582, il acquit encore un jardin pour la somme de 377 fl. 13 s.

Voilà donc comment, au milieu des plus grands embarras, le désir d'étendre ses propriétés et ses ateliers ne le quitte pas un instant. On dirait qu'il prend plaisir à s'entourer de difficultés qui deviendront de jour en jour plus insurmontables.

Le travail qui s'accomplit dans son officine ne diminue pas non plus. Les œuvres de St Augustin et de St Jérôme, datant de 1577 et de 1579, la grande Bible française, de 1578, la superbe Bible latine, de 1583, la Description des Pays-Bas par Guicciardini, de 1581 et de 1582, sans compter tant d'autres livres dont nous allons bientôt parler, prouvent que, dans sa plus grande détresse, Plantin ne s'avoue pas vaincu et qu'il a l'ambition de ne pas infliger un démenti à sa belle devise : *Labore et Constantia*. Il comptait sur son travail opiniâtre pour dompter la fortune adverse et pour surmonter les difficultés que lui suscitaient les hommes et les années calamiteuses. Les troubles politiques et religieux de son temps furent, sans contredit, la cause principale de tous les mécomptes et de toutes les pertes qu'il eut à subir.

Nous avons la consolation de pouvoir dire que son espoir ne fut pas déçu et que sa confiance dans son énergie et son courage fut justifiée. Plantin sortit sans trop de peine de ses embarras financiers et laissa une succession opulente à ses héritiers.

Pendant la période de gêne, c'est-à-dire de 1572 à 1583, ses principaux créanciers furent les fournisseurs de papier.

De 1572 à 1582, Jacques de Lengaigne toucha la somme de 24,779 fl. 12 s. ; Lucie du Moulin, veuve de Govaart Nijs, 24,100 fl. 14 s. ; de 1575 à 1581, Jean Gouault, 13,028 fl. ; en 1575 et 1576, Jacques Van Lintzenich, 5275 fl. 11 s. Tous ces

comptes furent acquittés presqu'immédiatement après la fourniture des marchandises. On peut évaluer à plus d'un demi-million de francs de notre monnaie les sommes payées à ces quatre fabricants pendant les dix années dont nous venons de parler.

Pour faire face à ces engagements, il dut, il est vrai, emprunter de l'argent. Les principaux bailleurs de fonds furent Gaspar Van Zurich, négociant à Anvers, qui lui avait prêté 13,872 florins pour l'aider dans l'impression de la Bible royale ; Goropius Becanus, à qui, en 1572, Plantin devait 3600 florins et aux héritiers duquel il était encore redevable, en 1579, de 2236 fl. 8 sous. Rigo de Schotti avait avancé, en 1572, 4803 florins, créance dont sa fille, Clémence de Schotti, hérita en 1577. Outre les 16,800 fl. payés pour 400 exemplaires de la Bible royale, Louis Perez prêta, en 1576, 12,000 florins, auxquels vinrent s'ajouter, en novembre de la même année, 2867 fl. 8 s., en 1578, 1815 fl. 18 s., et, en 1582, 3600 fl. En 1576, Ferdinando de Sevilla prêta 1000 fl. et Pierre Van der Goes, 2400 fl. Le 6 avril 1577, Charles de Bomberghe, ancien associé de Plantin, lui avança, tant en son nom qu'en celui de ses frères Daniel et François, 9600 florins. Toutes ces sommes furent régulièrement payées aux termes fixés, à l'exception de quelques-unes qui n'étaient pas remboursées en 1583, au moment où Plantin articulait ses griefs contre le roi d'Espagne. A cette époque, il devait encore à Abraham Ortelius 1026 fl. 4 1/2 s. ; à son gendre Jean Moretus, 3300 fl. ; à Corneille Kiel, 200 fl. ; à Charles de Bomberghe et frères, 7100 fl. ; à Clémence de Schotti, 5100 fl., et à Louis Perez, 3600 fl. Le total de ces sommes s'élève à 20,326 fl. 4 1/2 s., un peu plus par conséquent que la somme de 20,000 florins que Plantin, dans le mémoire de ses griefs, cite comme le montant de ses dettes. De tout cet argent il payait un intérêt annuel de 6 1/4 pour cent.



L parvint à s'acquitter en peu d'années de cette dette assez considérable. Louis Perez seul ne fut remboursé qu'après la mort de Plantin. Kiel fut payé en 1586 ; Ortelius et les de Bomberghe, en 1588 ; Clémence de Schotti, en 1587. Pour payer Jean Moretus, il lui céda, en 1584, la maison du Compas d'Or dans la Kammerstrate et celle de la Bible dans la rue du Faucon.

Plantin dut sacrifier encore quelques autres propriétés afin de satisfaire ses créanciers. On a vu que pour se procurer de l'argent, il céda, en 1577, sa librairie de Paris à Michel Sonnius. En 1582, il fit vendre

par Pierre Porret la maison qu'il possédait dans la même ville, probablement celle de la rue S[t] Jean de Latran, qu'il avait habitée avant de venir à Anvers et que Martin Le Jeune occupa après lui. En 1584, il vendit encore à Jean Olivier la troisième maison au Nord de la porte d'entrée de son habitation, sur le Marché du Vendredi, et à Clémence de Schotti, le Compas de cuivre dans la rue du S[t] Esprit ; la première à 360, la seconde à 2700 florins.

Vers cette époque, Plantin fut plus d'une fois invité à s'établir ou à fonder une officine en pays étranger. En 1572, Philippe II lui demanda de désigner un de ses beaux-fils pour prendre, en Espagne, la direction d'une grande imprimerie. Ne se souciant probablement pas de se priver du secours de Moretus ou de celui de Raphelengien, Plantin répondit que ses gendres, à eux deux, étaient capables de diriger une imprimerie, mais que chacun, en particulier, ne suffisait pas à cette tâche. En 1576, il recommanda, comme l'homme le plus apte à exécuter le projet du roi, Mathieu Gast, un imprimeur-libraire d'origine flamande, habitant en 1567, Salamanque et Medina del Campo et établi, en 1574, à Madrid.



ES propositions furent faites également pour l'attirer à Paris.

Les premières démarches au nom du roi de France datent du mois de juillet 1577, lorsque Plantin se trouvait à Paris pour procéder à la vente de sa librairie. Le titre d'imprimeur royal pour dix langues et un traitement de 200 écus d'or lui avaient été offerts.

Au commencement du mois de septembre 1577, il écrit à Arias qu'il a reçu, pour la seconde fois, d'un homme haut placé auprès du roi de France, une lettre par laquelle on lui apprend en termes flatteurs que Henri III lui a librement octroyé l'office de son imprimeur, avec des titres, gages et privilèges convenables.

A cette date, Plantin ne savait encore quelle réponse il ferait à ces propositions, mais se montrait peu disposé à les agréer.

Par une lettre datée du 6 septembre 1577, dont il existe un second exemplaire daté du 4 octobre suivant, il répond à Monsieur Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, qui lui avait envoyé les lettres et le placet du roi de France, qu'il est tout prêt à rendre dans les Pays-Bas tels services qu'on pourrait lui demander, mais qu'il ne saurait se décider à transporter son imprimerie en France. Pareil déplacement serait une bien grosse affaire. Il aime mieux rester dans un pays où il est bien vu, que d'aller habiter une contrée où il sait que plus d'un lui porte envie. Les titres dont le

roi veut l'honorer le rendraient confus et il craindrait de ne pas répondre à la haute attente qu'on a de lui.

Au mois d'août 1581, des ouvertures sont faites à Plantin par le duc de Savoie, pour l'engager à s'établir à Turin.

Le 19 décembre de la même année, cette invitation est renouvelée par une lettre de Charles Paschal écrite à Paris. Celui-ci informe Plantin que Son Altesse le duc de Piémont désire le voir venir à Turin et promet de lui accorder de grandes faveurs. Une société, qui s'était formée pour exploiter une imprimerie fondée par Nicolas Bevilacqua, désire mettre Plantin à la tête de cette entreprise. Il sera bien reçu et largement rétribué ; en Piémont, on fabrique d'excellent papier et il y a sur les lieux force compagnons et bons apprentis. La cour de Son Altesse, le sénat du pays, l'université résident à Turin ; le commerce y croît à vue d'œil ; la ville est située sur le passage de France en Italie. Par le Pô, on communique aisément avec Venise et d'autres villes. On y est dans le voisinage de la Méditerranée, de Lyon et de Genève, où l'on trouverait des débouchés. Par les foires de Francfort et de Venise, on peut trafiquer avec l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans le cas où Plantin voudrait écouter ces propositions, l'ambassadeur du Piémont en France, l'évêque de Vence, traitera avec lui et conclura l'affaire à Paris, s'il veut se rendre dans cette ville.

Par sa lettre du 13 janvier 1582, Plantin se montre enclin à accepter cette offre, à une seule condition, fort importante il est vrai. Il propose que la compagnie de Turin lui rachète tout ou la plus grande partie de son imprimerie, afin de le mettre à même de payer ses dettes. Dans ce cas, il se transportera à Turin avec les siens.

Le 23 mai suivant, Paschal insiste pour que Plantin lui envoie l'inventaire avec les prix et pour qu'il accepte les propositions. Plantin répondit à cette lettre ; malheureusement sa correspondance des années 1582 à 1585 nous manque. Dans l'exposé de ses griefs contre Philippe II, il affirme que cette condition fut agréée et que le duc de Savoie lui promit de payer son matériel au prix déterminé et de lui donner en outre une gratification de mille écus d'or avec la direction d'une maison bâtie spécialement pour l'imprimerie. « Mais voyant, dit-il, que cela eust tourné à quelque mesprix de la grandeur de ce grand roy, je me resolu derechef de plustost persister constamment audit espoir prins et de plustost continuer en mes labeurs et paines que de m'en délivrer par tels moyens. »



JEAN BAPTISTE HOUWAERT.



CHARLES DE L'ESCLUSE,
portrait gravé par JACQUES DE GHEYN.



JEAN BAPTISTE HOUWAERT.



CHARLES DE L'ESCLUSE,
portrait gravé par Jacques de Gheyn.



ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE *ICONES VETERUM ALIQUOT, AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ELOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI* — PLANTIN 1574, in-folio.
Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.





PENDANT les années troublées qui s'écoulèrent de 1577 à 1583, l'activité de Plantin ne se relâche point. Le grand nombre d'ouvrages importants qu'il publie durant cette période attestent avec quel courage il lutta, aussi longtemps que la lutte fut possible. Nous rappelons pour mémoire les nombreux pamphlets politiques, les placards et les ordonnances, les livres liturgiques et autres ouvrages de moindre importance ; nous nous arrêterons un instant aux principaux livres sortis de ses presses à cette époque.

Les premières publications importantes qu'il entreprit, après l'achèvement de la Bible royale, furent les œuvres de S[t] Augustin, de S[t] Jérôme et de Tertullien.

Dans une lettre adressée à Max Morillon, le 3 mai 1570, il raconte qu'étant à Louvain, le professeur de théologie, Thomas Gozæus, l'invita à souper et lui confia son projet de publier une édition revue des Pères de l'Église, à la condition que Plantin consentît à l'imprimer. Ce dernier répondit que dans ce moment la publication de la Bible royale l'absorbait complètement. Il fit cependant entendre que plus tard il ne refuserait pas d'entreprendre ce travail, et, avant de se séparer, le théologien prit l'engagement de commencer la révision de ces auteurs.

Thomas Gozæus se mit aussitôt à l'œuvre ; il avait réuni plus de deux cents manuscrits appartenant à différentes bibliothèques ; il s'était adjoint un grand nombre

de théologiens pour collationner ces textes. Mais, le 8 mars 1571, au moment où le travail venait d'être réparti entre les collaborateurs, celui qui en avait pris la direction vint à mourir d'un coup d'apoplexie. Plantin s'adressa alors à Jean Molanus (Van der Molen), professeur de théologie à Louvain, qui avait succédé à Gozæus dans l'office de censeur royal. Molanus, comme il nous l'apprend dans la préface des œuvres de St Augustin, consentit non sans hésitation et se fit aider dans sa tâche par plusieurs de ses collègues de Louvain. La correction de chaque volume fut dirigée par un savant différent, qui se faisait assister de quelques théologiens.



ARTINUS Baccius (Bacx), qui plus tard fut nommé curé d'Alost, se chargea du premier volume. Jacques Baius (De Bay), président du collège de Savoie, revit les lettres qui forment le second volume; Henri Cuyckius (Van Cuyck), professeur d'éthique, revit le troisième; Embert Everaerts, curé de St Jacques et prédicateur célèbre, le quatrième; Pierre Coret, curé et professeur à Crespin, le cinquième; Christophe Broide, plus tard doyen d'Aire, le sixième; Henri Gravius, professeur à Louvain, le septième; Claude Porta (de La Porte), chanoine et curé de Binche, le huitième; Guillaume Estius, le neuvième. Gravius était docteur en théologie; Claude Porta, bachelier; les autres, licenciés.

Le tome dixième fut confié aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint Martin. Ce volume avait déjà été l'objet de grands travaux de la part de Martin Lipse, de son élève Jean Coster, et de Jean Vlimmerius, membres de ce collège. Ce dernier y ajouta plusieurs sermons de Saint Augustin qu'il avait découverts ou copiés du manuscrit de Cambron.

Jean Molanus s'était réservé la tâche de faire précéder les différents écrits de Saint Augustin des rétractations faites par l'auteur lui-même ou bien, quand celles-ci manquaient, des censures confirmées par plusieurs théologiens. Il ne fit rien qui n'eût été préalablement approuvé par Henri Gravius et par Laurent Westerhovius.

Il avait eu l'occasion de consulter des textes appartenant au collège de théologie, aux Jésuites, aux Chartreux, aux chanoines de St-Martin et aux Bethléhemites de Louvain ainsi qu'aux Prémontrés de l'abbaye de Parc. Il avait compulsé trente manuscrits de l'abbaye de Gembloux, autant de Cambron, vingt d'Alne, huit de Floreffe, trente-et-un de St Martin de Tournai et trente-deux de l'abbaye de St Amand que Max Morillon avait mis à sa disposition.

Molanus omet de dire que David Regius, des Bogards, à Anvers, fit l'index.

Jean Gravius, de la Société de Jésus, avait envoyé de Rome un manuscrit des lettres de St Augustin, parmi lesquelles il s'en trouvait plusieurs inédites. Le premier janvier 1575, Plantin l'en remercie et lui annonce que, dans trois mois, il va commencer l'impression. Quelques hommes pieux, dit-il, lui avaient promis d'alléger les charges de cette publication considérable. Lui-même possédait bon nombre de textes qu'il mit à la disposition des savants de Louvain.

Plantin paya à Gozæus et à ses héritiers la somme de 163 fl. pour frais de copie; aux licenciés et bacheliers en théologie qui avaient collationné les manuscrits, 360 fl.; et aux neuf docteurs qui avaient dirigé la correction, 216 florins.

Le montant exact des gratifications accordées à Molanus et à quelques-uns de ses collaborateurs nous est connu.



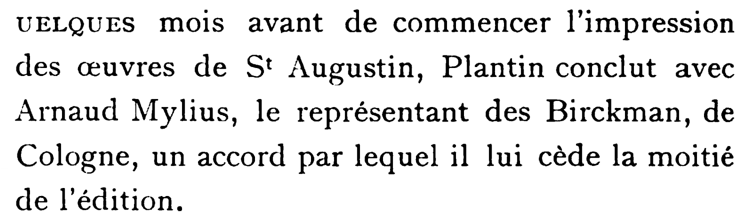
LAUDE Porta reçut des livres pour une somme de 20 fl.; Martin Baccius, pour 18 fl. 10 s.; Jean Molanus, pour 40 fl. 4 s.; Jean Vlimmerius obtint 2 Bibles flamandes et un tonnelet de Malvoisie qui valait 5 fl. 7 1/2 s. Jean Harlemius reçut, en 1570, une somme de 242 fl. 5 1/4 s. « pour besongne faicte à la Bible de Complute etc., aux œuvres de St Augustin et aultres docteurs. » Il fut en outre chargé par Plantin de payer 35 fl. 14 s. à ceux qui avaient travaillé aux œuvres de St Augustin. Henri Cuyckius reçut 46 exemplaires des œuvres de St Cassien et un petit nombre d'autres ouvrages « pour le travail faict aux œuvres de St Augustin et pour Cassianus ». Ce dernier auteur fut publié par Cuyckius chez Plantin en 1578. La somme de 123 fl. 2 1/2 s. fut comptée à David Regius pour faire l'index. Plantin déboursa encore 123 fl. pour trois exemplaires d'une édition parisienne et trois d'une édition allemande des œuvres de St Augustin.

Le 5 octobre 1575, il reçut le privilège pour l'impression de l'ouvrage. Dès le premier septembre 1571, Jean Molanus, en sa qualité de censeur apostolique et royal, avait émis, en son nom et en celui de la Faculté de théologie de Louvain, un avis favorable sur la future édition plantinienne.

L'impression du premier volume commença le 2 mai 1575. D'abord un seul compositeur y travailla; en juin, un second; en juillet, un troisième et un quatrième; en octobre, un cinquième et un sixième se joignirent à lui. Tout l'ouvrage fut tiré par deux pressiers. A la fin de l'année 1575, les six premiers volumes étaient achevés. Le 26 août 1576, Plantin écrivit à Çayas qu'il espérait achever toute l'édition vers la fin du mois suivant. Cependant le travail de l'Index, qui était confié à David Regius, traîna en longueur. Il n'était pas fait en décembre 1576; on commença à l'imprimer en juin 1577 et il fut achevé le 14 septembre suivant.

A la fin de décembre 1575, Plantin demanda à Arias Montanus de lui désigner

quelque personnage illustre à qui il pût dédier l'ouvrage. Le docteur lui indiqua les cardinaux Christophe et Louis Madrucius : ce sont les noms de ces prélats italiens qui furent inscrits en tête de l'édition de St Augustin. En leur envoyant deux exemplaires de l'ouvrage, Plantin pria Herman Hortemberch, secrétaire de l'un des cardinaux, qui était évêque de Trente, de vouloir bien relire la dédicace et l'avertir incontinent s'il y avait quelque chose à changer ou à ajouter. Le total des frais d'impression et des dépenses accessoires s'éleva à 13,005 fl. 11 1/2 s. C'était du moins la somme portée en compte par Plantin, au moment de fixer la part à payer par Mylius, qui était entré pour moitié dans l'entreprise. L'ouvrage était tiré à 1000 exemplaires ; il comprenait dix tomes, qui sont reliés parfois en sept volumes, et se vendait 25 florins. De la part du cinquième volume contenant le traité *de Civitate Dei,* on tira 250 exemplaires en plus pour les vendre séparément. Le prix en était de 2 fl. 10 s. Le dessin du double frontispice fut payé 6 florins à Crispin Van den Broeck ; la taille des gravures, cuivre compris, coûta 36 florins. L'impression des 1000 épreuves de ces deux planches, comptée à 10 sous le cent. revint à 10 florins.



QUELQUES mois avant de commencer l'impression des œuvres de St Augustin, Plantin conclut avec Arnaud Mylius, le représentant des Birckman, de Cologne, un accord par lequel il lui cède la moitié de l'édition.

Dans la répartition des frais entre Plantin et Mylius, la rame de papier est comptée à 50 sous, et la rame d'impression à 25 sous. Le 16 janvier 1576, les deux associés cédèrent 100 exemplaires des œuvres de St Augustin aux héritiers de Godefroid Birckman, au prix coûtant.

La somme à payer par Mylius, y compris ces 100 exemplaires et les tirés à part du livre *de Civitate Dei,* se montait à 6782 fl. 18 s. qui furent soldés du 22 janvier 1575 au 10 décembre 1577.

Il avait été convenu d'abord que Mylius seul mettrait l'ouvrage en vente. Plus tard, cependant, on revint sur cette décision et les deux collègues se partagèrent l'édition. Ceci paraît ne point s'être fait sans difficultés, car en décembre 1581, Plantin se plaignit à Mylius de ce que celui-ci exigeait ses 500 exemplaires au complet, tandis que lui-même n'en avait eu pour sa part que 402, dont 12 sans index, Dans les autres exemplaires, des feuilles étaient endommagées ou rongées par les rats. Pour tirer parti des incomplets, Plantin réimprima l'index et quelques autres feuilles et reconstitua ainsi environ 18 exemplaires.

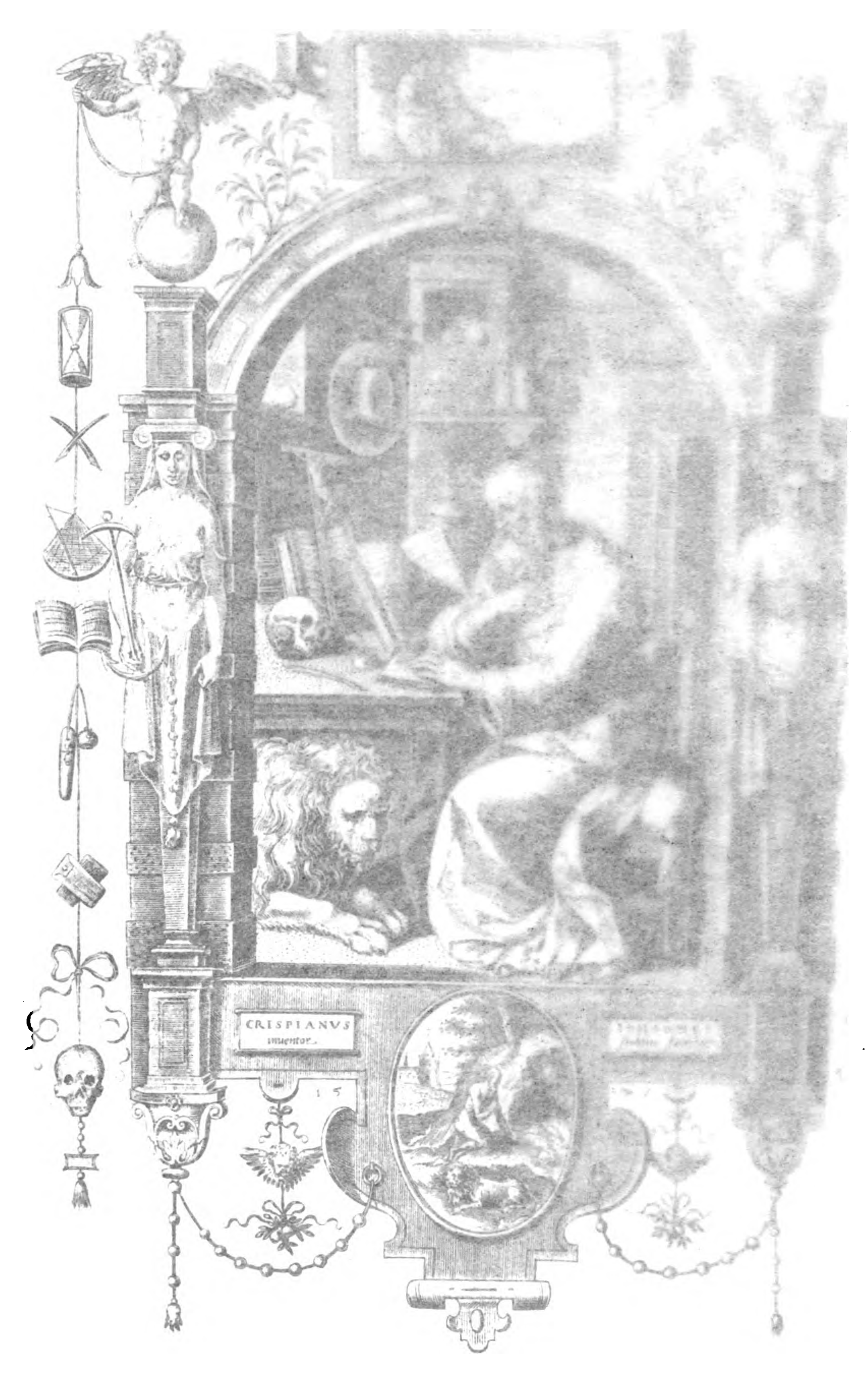
Pendant qu'il travaillait encore à son édition de St Augustin, Plantin forma le projet d'entreprendre, après l'achèvement de cet auteur, les œuvres de St Jérôme. Dès le mois d'avril 1575, nous trouvons cette idée exprimée dans une de ses lettres à



ST-AUGUSTIN.

Planche de *Opera D. Avrelii Avgvstini* — PLANTIN, 1577.

Dessinée par CRISPIN VAN DEN BROECK, gravée par JEAN SADELER.



St-JÉROME.

Planche de *Opera divi Hieronymi* — Plantin, 1577.

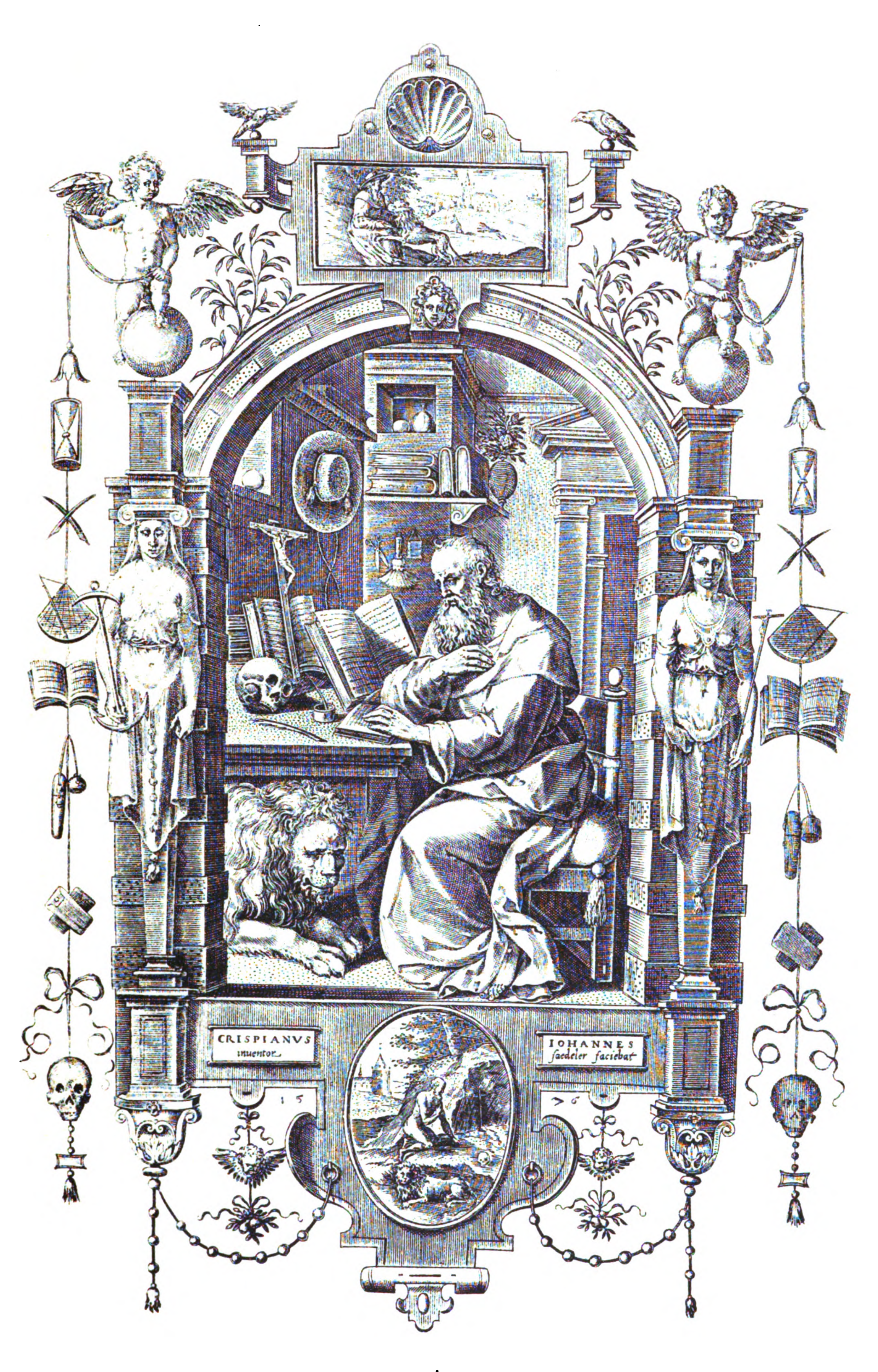
Dessinée par Crispin Van den Broeck, gravée par Jean Sadeler.



St-AUGUSTIN.

Planche de *Opera D. Avrelii Avgvstini* — Plantin, 1577.

Dessinée par Crispin Van den Broeck, gravée par Jean Sadeler.



St-JÉROME.

Planche de *Opera divi Hieronymi* — Plantin, 1577.

Dessinée par Crispin Van den Broeck, gravée par Jean Sadeler.

Arias. A la fin de la même année, il demande au même correspondant de lui faire parvenir tout ce qu'il trouverait concernant cet auteur. Le 9 juin 1576, il prie Ciaconius de bien vouloir lui communiquer les notes et observations que celui-ci avait faites sur S[t] Jérôme, afin de pouvoir les publier en même temps que les œuvres de ce Père de l'Église.

Comme nous l'apprend Plantin, ce fut surtout d'après les conseils du docteur Vallès, premier médecin du roi, qu'il se décida à entreprendre l'impression de S[t] Jérôme et de Tertullien.



Mylius s'associa encore avec lui pour la publication des œuvres de S[t] Jérôme. Le 16 janvier 1576, ils firent un accord, par lequel ils ratifièrent un engagement antérieurement conclu avec Servatius Sassenus, de Louvain, qui imprima l'ouvrage pour eux. Ils convinrent de payer comptant toutes les dépenses, faites ou à faire, pour le papier, les corrections et les illustrations de l'ouvrage, chacun au prorata du nombre d'exemplaires qu'il prendrait pour sa part. Cette part était du tiers de l'ensemble pour Plantin et des deux tiers pour Mylius. Celui-ci et les héritiers de Birckman qu'il représentait eurent à payer de ce chef 2268 fl. 2 1/2 s.

Le 11 mai 1576, Plantin confia une fonte d'un de ses caractères à Servatius Sassenus pour servir à cette impression. Ce type devait être restitué après l'achèvement du travail. A la même date, il fit faire, pour compte de l'imprimeur de Louvain, une fonte de deux autres lettres. L'ouvrage était achevé en décembre 1578.

Plantin en exécuta une petite partie, notamment les « *Annotationes* (Scholia) *in epistolas S[i] Hieronymi,* » les Index, les « *Annotationes in prophetas et epistolas,* » ainsi que les titres et liminaires des neuf tomes. Il fournit les planches du frontispice et du portrait de l'auteur, dessinées par Crispin Van den Broeck et gravées par Jean Sadeler ; le tout coûtait 60 florins. La somme revenant à Plantin, du chef de ces travaux et dépenses, montait à 1596 fl. 11 s. 6 d., dont Mylius paya les deux tiers.

Les œuvres de S[t] Jérôme furent tirées à 1500 exemplaires ; elles étaient divisées en neuf tomes, reliés en quatre ou en cinq volumes, et se vendaient 12 florins. Les épîtres se vendaient à part 4 florins, et avaient donc été tirées à un plus grand nombre.

Le texte suivi est celui que Marianus Victorius publia à Rome de 1565 à 1572 ; les épithètes malsonnantes adressées à Érasme dans l'édition de Rome ont été retranchées dans celle d'Anvers.

En 1579, Plantin s'était mis en mesure d'imprimer une édition des œuvres de Tertullien revue par Jacques Pamelius (Van Paemele). Ce théologien l'avait prié de préparer ce travail et avait promis de fournir le texte. Au dernier moment, il changea d'avis et résolut de publier son livre à Paris. Il engagea Plantin à charger de ce

travail un imprimeur de cette ville, mais le typographe anversois répondit que ses moyens ne lui permettaient pas de faire exécuter aucun travail hors de son officine. Il rappelle dans sa lettre que, depuis trois ans, Pamelius avait promis de faire imprimer chez lui son édition de Tertullien. Dans cette prévision, il avait fait des dépenses, évaluées à 600 florins. Il se plaint amèrement du dommage considérable que l'auteur lui causait par sa manière d'agir.



LUS tard, Plantin consentit à ce que l'ouvrage fût publié à Paris, par Michel Sonnius, et se déclara prêt à céder ses droits et à ne réclamer aucun dédommagement pour ses débours, à condition que l'éditeur lui cédât 500 exemplaires au prix du papier et de l'impression, ou bien qu'il lui fournît, à titre gratuit, 80 exemplaires qui lui seraient envoyés avant la mise en vente de l'ouvrage.

Il fut fait droit en partie à cette demande et, en 1583, Jean Moretus défalqua du compte de Pamelius une somme de 252 fl. 14 s. qui y avait été portée pour dépenses faites en vue de l'édition de Tertullien.

Les *Annales plantiniennes* mentionnent trois éditions des œuvres de Tertullien, l'une de 1579, l'autre de 1583 et la troisième de 1584. La première de ces dates est erronée; si on l'a citée, c'est qu'elle se trouve sous la préface de l'ouvrage; la seconde n'est pas plus exacte et doit son origine à une erreur du catalogue de la bibliothèque de l'université d'Utrecht; la troisième seule se lit sur une publication plantinienne. Encore faut-il faire la réserve que Plantin n'imprima jamais lui-même les œuvres de Tertullien. Il se contenta de mettre son nom sur une partie de l'édition de Sonnius, de Paris. Les exemplaires avec l'adresse « Antverpiæ, Apud Christophorum Plantinum » portent la date de 1584.

L'éditeur parisien en céda à son confrère anversois 300 exemplaires, qui revenaient à 3 fl. 4 s. la pièce. Cette somme représentait les frais du papier et de l'impression. Il ne fut rien compté à Plantin pour « les frais et pot de vin de la copie.»

Pour les exemplaires qu'il obtint ainsi, Plantin imprima un titre portant son adresse. Cependant, le Tertullien ne figure pas dans les catalogues imprimés de son officine. Un des catalogues manuscrits le mentionne en ces termes : « Tertulliani opera, folio, Sonnii. 6 fl. 10 s. » Cette somme représente le prix auquel Plantin vendait l'ouvrage.

Parmi les principaux livres de théologie datant de cette période, il convient de

citer la Bible française de 1578 et la Bible latine de 1583, toutes deux de format grand in-folio et d'exécution remarquable.

Pour la première de ces bibles, Plantin avait demandé et obtenu un privilège depuis l'année 1572. Le texte était prêt et approuvé à cette époque. C'étaient les docteurs de Louvain Jacques De Bay, Claude de La Porte, Christophe Broide et Jean Willems de Haarlem, qui l'avaient revu, sous la direction du premier d'entre eux. Le 29 juillet 1572, Plantin paya 25 florins à chacun de ces quatre théologiens. En 1576, il fit renouveler le privilège pour six années. L'ouvrage parut en 1578. Gérard Jansen de Kampen avait gravé, en 1567, quatre grandes figures, lesquelles, avec onze planches plus petites, servirent à illustrer cette Bible.

En 1583, Plantin fit paraître la superbe Bible latine, ornée de gravures sur cuivre, qui occupe une des premières places parmi les productions de son officine. Joannes Hentenius et d'autres professeurs de la faculté de théologie de Louvain en fournirent le texte. Crispin Van den Broeck en dessina le frontispice et Abraham De Bruyn le grava. L'ouvrage est orné de 94 planches en taille-douce ; 40 de ces estampes étaient gravées pour une édition in-4° des *Hvmanæ Salvtis Monumenta* qui parut plus tard, 13 avaient servi dans la Bible royale. Des 41 autres, il y en a 36 nouvelles et 5 qui font double emploi. Les planches nouvelles étaient dessinées par Pierre Van der Borcht et gravées par Jean Wiericx et Abraham De Bruyn. Le texte de la dédicace au prince-cardinal Albert d'Autriche fut envoyé à Plantin par Çayas.

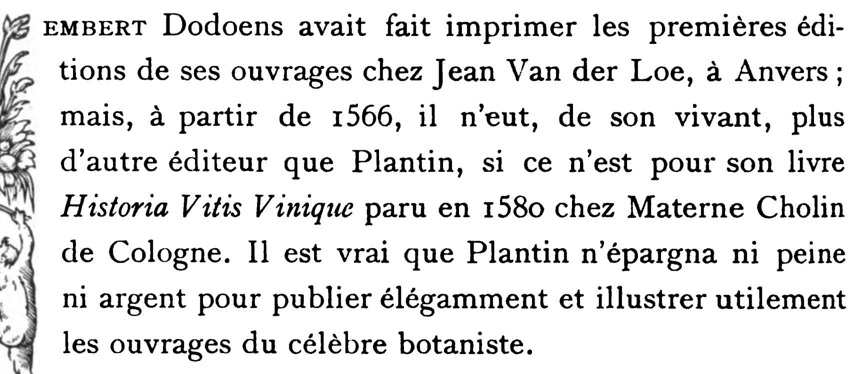


Fait digne de remarque : Plantin exécuta ses publications scientifiques les plus considérables et les plus nombreuses pendant la crise épouvantable que traversèrent les Pays-Bas. Le seizième siècle fut dans notre pays l'époque où les études ont été les plus florissantes et où la renommée de nos savants a brillé du plus vif éclat. La Renaissance ne mit point seulement en honneur les travaux littéraires et philologiques ; partout les esprits, réveillés de leur somnolence séculaire, s'élancèrent avec ardeur à la recherche de connaissances positives. Pendant tout le moyen-âge, la scolastique s'était attachée à l'étude des formules, à la lettre des auteurs anciens, au maniement du raisonnement abstrait. Les écoles de la Renaissance ne se contentèrent point d'initier leurs disciples au beau langage des classiques ; au-delà de la forme, elles apprirent à pénétrer jusqu'au fond des choses et jusqu'à l'objet de la pensée, à réfléchir et à observer par soi-même. La réforme religieuse, le réveil scientifique et la renaissance littéraire et artistique découlèrent d'une même source. Les pays catholiques aussi bien que les universités luthériennes et calvinistes furent entraînés dans ce mouvement, et, dans les Pays-Bas, les adhérents de l'ancienne

et de la nouvelle église eurent, dans leurs luttes les plus acharnées, une seule ambition commune, celle de se distinguer dans les lettres et les sciences.

La Botanique fut cultivée par des hommes tels que Dodoens, de Lobel, de l'Escluse; la Géographie, par Mercator, Ortelius et Guicciardini; les Mathématiques, par Simon Stévin; l'Archéologie, par Hubert Goltzius; la Philologie, par Juste Lipse. Tous ces savants, qui trônent au premier rang de notre panthéon national, étaient liés avec Plantin; tous, à l'exception de Mercator, lui confiaient leurs œuvres à imprimer; encore ce dernier le prit-il pour son principal agent dans nos contrées.

Nous croyons que c'est ici la place de donner un rapide aperçu des relations de Plantin avec les savants de son époque et des ouvrages qu'ils firent paraître chez lui.



REMBERT Dodoens avait fait imprimer les premières éditions de ses ouvrages chez Jean Van der Loe, à Anvers; mais, à partir de 1566, il n'eut, de son vivant, plus d'autre éditeur que Plantin, si ce n'est pour son livre *Historia Vitis Viniquc* paru en 1580 chez Materne Cholin de Cologne. Il est vrai que Plantin n'épargna ni peine ni argent pour publier élégamment et illustrer utilement les ouvrages du célèbre botaniste.

En 1566, il fit paraître sa *Frvmentorvm, legvminvm, palvstrivm et aqvatilivm herbarvm historia* qui renferme 84 figures de plantes. Pierre Van der Borcht en dessina 80; Corneille Muller, Gérard Van Kampen et Arnaud Nicolaï les gravèrent. Une seconde édition de cet ouvrage, renfermant 4 planches de plus, parut en 1569.

En 1568, Plantin publia *Florvm et Coronariarum, odoratarvmqve nonnvllarvm herbarum historia.* L'ouvrage renferme 107 figures de plantes. Elles furent dessinées par Pierre Van der Borcht et gravées par Arnaud Nicolaï et Gérard Van Kampen. Une seconde édition, renfermant 2 planches de plus, parut l'année suivante.

En 1574, Plantin publia *Pvrgantivm historiæ libri IV,* avec un appendice traitant de quelques plantes rares. Le livre renfermait 221 gravures taillées par Gérard Van Kampen.

En 1583, il fit paraître une édition de l'ouvrage principal de Dodoens *Stirpium historiæ pemptades sex.* Le texte néerlandais de cette histoire des plantes avait été publié sous le titre de *Cruydeboeck* par l'imprimeur anversois Jean Van der Loe, en 1554 et en 1563; la traduction française, faite par Charles de l'Escluse, fut éditée par le même typographe en 1557. Henri Van der Loe en imprima, en 1578, une traduction anglaise faite par Henri Lyte qui se vendait à Londres chez Gérard Dewes.

La première éditon flamande de l'ouvrage renfermait 707 figures de plantes, dont deux cents environ avaient été faites pour le livre de Dodoens; le reste avait

servi antérieurement pour l'herbier de Léonard Fuchs. (1) La seconde édition flamande en comptait 817 ; l'édition française contenait 133 planches nouvelles. En avril 1581, Plantin acheta, dans la vente que la veuve de Jean Van der Loe fit de l'imprimerie de son mari, toutes ces figures au prix de 420 florins. Il utilisa pour la même édition un grand nombre de planches qu'il avait employées antérieurement dans les traités de botanique de Dodoens, de Charles de l'Escluse et de Mathias de Lobel.

Il nous apprend que Dodoens, par son testament, lui avait légué un exemplaire revu de son Histoire des Plantes, en latin, et un autre en néerlandais. Ce texte latin fut publié par les fils de Jean Moretus, en 1616 ; le texte néerlandais, par François Raphelengien, le fils, en 1608 et 1618, et par Balthasar Moretus II, en 1644.

En 1584, Plantin imprima encore de Dodoens : *De Sphæra sive de Astronomiæ et Géographiæ principiis Cosmographica Isagoge*. Cet ouvrage qui avait paru une première fois en 1548, chez Jean Van der Loe, fut revu par Dodoens pendant son séjour à Leyde et imprimé dans cette ville par Plantin.

En 1585, il imprime à Leyde *Remb. Dodonaei Medici Caes. Medicinalium Observationum Exempla rara.*



LANTIN, qui avait retrouvé Dodoens en Hollande, y renoua avec lui les liens d'une ancienne amitié. Au moment du décès du savant botaniste, l'imprimeur rappelle, dans une de ses lettres, l'affection qui les unissait et dit que Dodoens à la fin de sa vie avait commencé une description des poissons et des oiseaux.

Plantin édita un grand nombre d'ouvrages d'un autre botaniste célèbre du XVIe siècle, Charles de l'Escluse ou Clusius.

Ce savant, né à Arras en 1526, fit ses études à Gand et à Louvain, où il obtint le diplôme de licencié en droit en 1548, et passa la plus grande partie de sa vie à l'étranger. En 1555, il vint se fixer à Anvers, où il revint souvent dans l'intervalle des nombreux voyages qu'il entreprit entre 1557 et 1573, l'année où il alla s'établir à Vienne comme directeur des jardins impériaux. En 1587, il quitta Vienne et alla vivre à Francfort; en 1592, il fut nommé professeur à l'Université de Leyde où il mourut en 1609. Malgré ses nombreux voyages et son séjour à l'étranger, ce fut Plantin qu'il choisit pour publier la plupart de ses écrits.

Nous avons déjà dit qu'en 1557 Clusius fit paraître, chez Jean Van der Loe, la traduction française du *Cruydeboeck* de Dodoens. En 1561, Plantin publia de lui un *Antidotarium;* en 1567, l'*Aromatvm et simplicivm aliqvot medicamentorvm apvd Indos*

(1) P. J. Van Meerbeeck, *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens.* Malines. P. J. Hanicq, 1841, p. 21.

nascentivm historia, traduite du portugais de Garcia ab Horto. Pour ce dernier livre, Pierre Van der Borcht dessina et Arnaud Nicolaï grava 15 figures. L'ouvrage eut une seconde édition en 1574, une troisième en 1579 et une quatrième en 1593.

En 1576, Plantin publia de Clusius : *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias obseruatarum historia.* Le livre contient 229 figures, presque toutes nouvelles, exécutées par Gérard Van Kampen, sur les dessins de l'auteur et de Pierre Van der Borcht. Ces planches furent dessinées et gravées de 1567 à 1569, quoique l'ouvrage ne parût que plusieurs années plus tard. Dodoens en utilisa une partie dans sa *Purgantivm Historia,* de 1574.

En 1574 et en 1579, parurent deux éditions des deux premiers livres de l'ouvrage : *de Simplicibus medicamentis ex Occidentali India delatis*, traduit de l'espagnol de Nicolas Monardus ; en 1582, parut le troisième livre.

Cette dernière année, Plantin imprima encore *Aromatum & medicamentorum in Orientali India nascentium liber,* traduit, par Clusius, de l'espagnol de Christophe a Costa.



N 1583, il publia de Clusius : *Rariorum aliquot stirpium per Pannoniam, Austriam et vicinas quasdam Provincias obseruatarum historia,* avec 358 figures ; en 1589, *Plvrimarvm singvlarivm et memorabilivm rervm observationes,* traduit du français de Pierre Belon. Après la mort de Plantin, ses successeurs éditèrent à Anvers, en 1601, *Rariorvm plantarvm historia.* Pour cet ouvrage, de format in-folio, l'auteur fit tailler un grand nombre de figures nouvelles, en partie par le fils de Virgile Solis, à Francfort, en partie par d'autres graveurs allemands et hollandais.

En 1605, les fils de François Raphelengien publièrent à Leyde : *Exoticorvm libri decem.* A ce dernier ouvrage est jointe une édition nouvelle des diverses traductions faites par Clusius d'après Garcia ab Horto, Christophe a Costa, Nicolas Monardus et Pierre Belon. A sa mort, l'auteur légua à Plantin un exemplaire de ce livre revu, augmenté et préparé pour une édition nouvelle qui ne fut jamais entreprise.

Le troisième botaniste, dont Plantin publia les ouvrages, est Mathieu de Lobel ou de l'Obel, né à Lille en 1538. De 1565 à 1569, il étudia à Montpellier, d'où il se rendit à Londres. Dans cette ville, il publia en 1570-1571 son premier ouvrage composé en collaboration avec son ami Pierre Pena *Stirpivm adversaria nova.* Peu de temps après, il se fixa à Anvers, puis il se rendit à Delft, où il fut nommé médecin de Guillaume d'Orange. Après la mort de ce prince, il revint à Anvers, puis il alla s'établir en Angleterre et y mourut en 1616.

En 1576, il publia chez Plantin sa *Plantarvm seu stirpivm historia.* L'ouvrage consiste en deux parties. La première, *Stirpivm observationes,* renferme 1473 planches,

dont la moitié environ avait servi aux ouvrages de Dodoens et de Clusius, les autres avaient été gravées expressément pour ce livre. Antoine Van Leest en tailla 708 et Gérard Van Kampen 74. La seconde partie, *Nova Stirpivm adversaria,* par Mathieu de Lobel et Pierre Pena, fut imprimée à Londres par Thomas Purfoot en



Emblème de Mathieu de Lobel, figurant dans les liminaires de sa *Plantarvm seu Stirpivm* et de son *Kruydtboeck*

1571. Plantin acheta de Paul de Lobel 800 exemplaires des *Adversaria,* au prix de 1200 florins, et les réunit aux *Stirpivm observationes* qu'il avait imprimées lui-même. Il paya encore 120 florins pour 250 des 272 figures gravées sur bois, qui furent employées dans l'ouvrage publié par Purfoot. Ces planches lui parvinrent le 4 mai 1580, de sorte qu'il put encore s'en servir dans l'herbier flamand de de Lobel qu'il

publia en 1581, sous le titre de *Kruydtboeck oft Beschrijuinghe van allerleye Ghewassen, Kruyderen, Hesteren ende Gheboomten* et qui est beaucoup plus complet que la *Plantarvm seu stirpivm historia.*

En 1581, Plantin publia, sous le titre de *Plantarvm sev Stirpivm icones,* un recueil de toutes les figures de plantes qu'il possédait et dont le nombre se montait à 2,181. La classification et la description sommaire des planches furent faites par de Lobel et au-dessus de chacune d'elles se trouve un renvoi aux éditions latine et flamande de son herbier. En 1591, Jean Moretus en fit une édition nouvelle. Devant les exemplaires de la première édition restés en magasin, il plaça un titre et des liminaires nouveaux. Il scinda le livre en deux volumes et les mit ainsi dans le commerce.

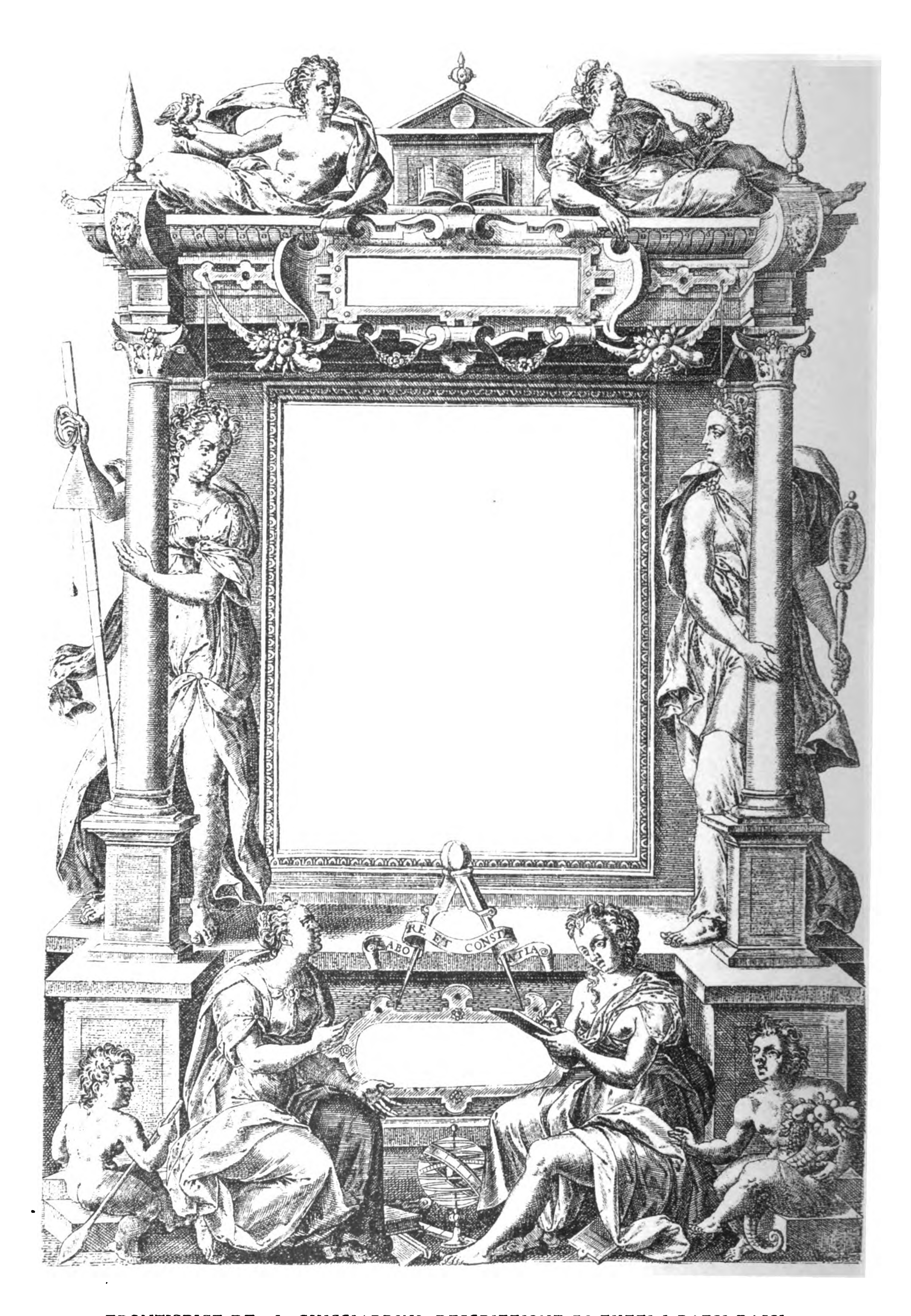
Le Musée Plantin-Moretus conserve encore tous les bois gravés qui ont servi à l'impression des différents ouvrages de botanique publiés par l'officine plantinienne.



DANS le courant de cette période, notre imprimeur exécuta d'importants ouvrages d'histoire et de géographie. Le plus connu est la *Description des Pays-Bas* par Louis Guicciardini, auteur italien établi à Anvers. En 1567, Guillaume Silvius publia la première édition italienne de cet ouvrage, qui renfermait 15 cartes de provinces, plans et vues de villes et une représentation de la cathédrale d'Anvers gravés sur bois, sans compter une carte des Pays-Bas et une planche de l'Hôtel-de-ville d'Anvers gravées sur cuivre. La même année, il fit paraître une édition française avec les mêmes planches, à l'exception de celle de l'hôtel-de-ville d'Anvers, qui fut remplacée par une estampe plus grande et plus belle. Une partie de cette édition porte la date de 1568. En 1580, une traduction allemande, avec 104 plans, cartes et autres illustrations, parut à Bâle chez Sébastien Henricpetri. La même traduction fut publiée deux années après, sans cartes, à Francfort (1).

En 1579, Silvius avait l'intention de rééditer le livre de Guicciardini et un subside de la ville d'Utrecht lui avait déjà été alloué à cet effet. A la même époque, Plantin avait conçu le même projet, et voulait publier la Description des Pays-Bas avec des planches plus nombreuses, gravées sur cuivre. En février 1580, il avait obtenu le privilège des États du Brabant pour faire paraître le texte en plusieurs langues. Le 16 de ce mois, il adressa à Silvius une lettre dans laquelle il lui apprend qu'il a commencé le travail et a « accordé de faire pourtraire et tailler les cartes

(1) Voir *Ludovico Guicciardini, Descrittione di tutti i Paesi Bassi,* Bibliographische studie door P. A. M. Boele van Hensbroeck. (Overgedrukt uit de *Bijdragen en Mededeelingen* van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, I. Dl.)

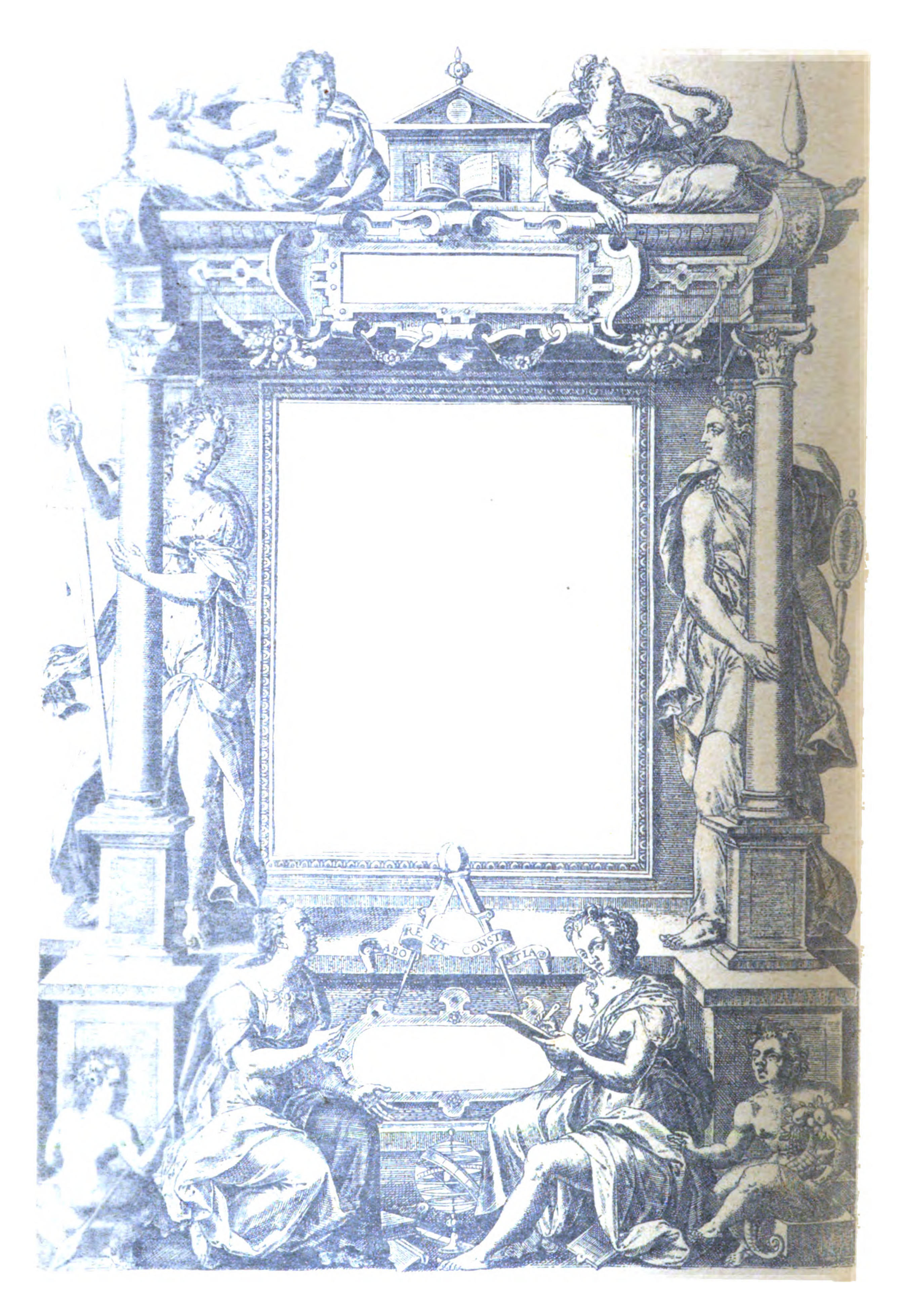


FRONTISPICE DE : *L. GUICCIARDINI, DESCRITTIONE DI TVTTI I PAESI BASSI.*
PLANTIN, 1581.

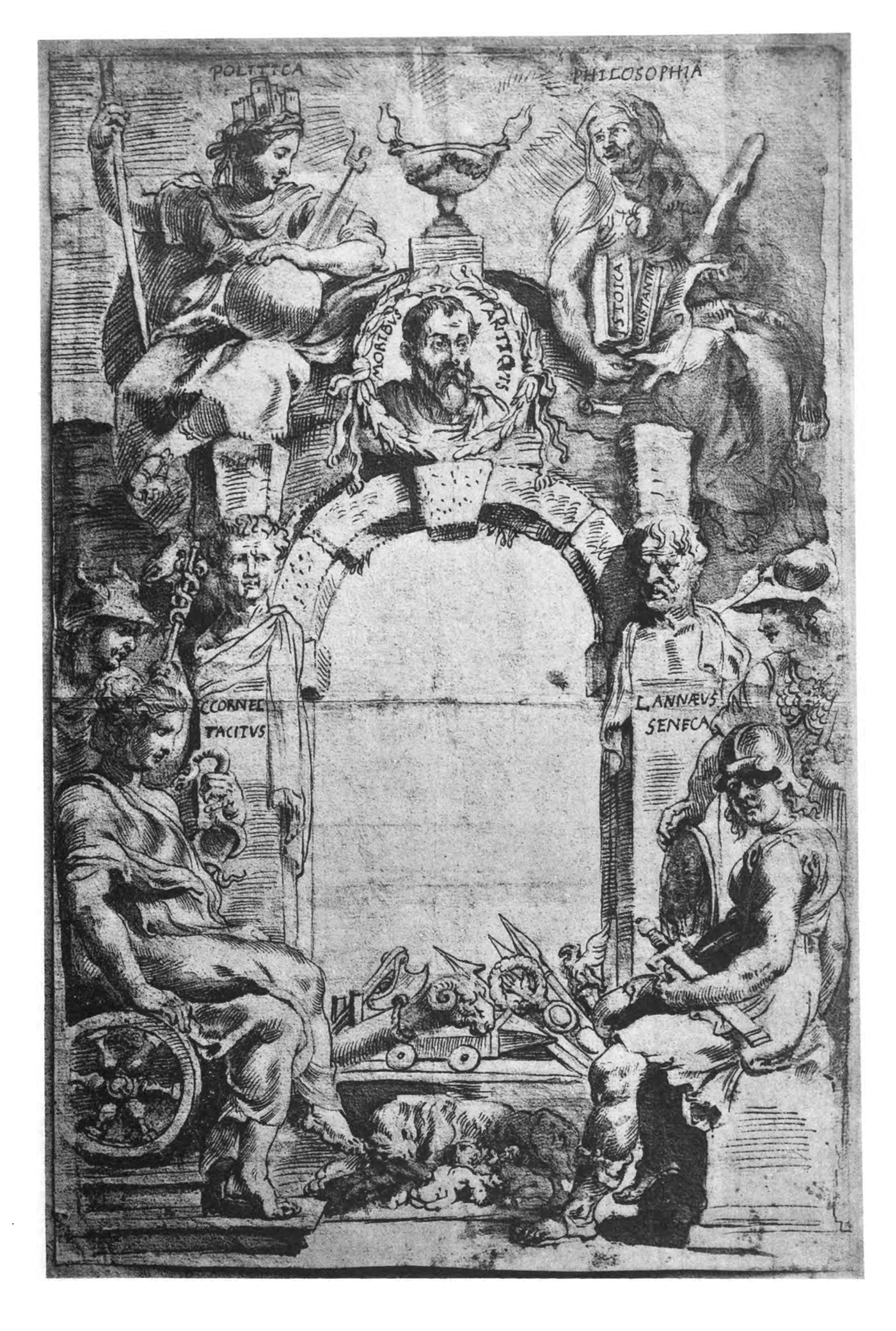


FRONTISPICE DES ŒUVRES DE JUSTE LIPSE.

Dessin de P. P. RUBENS, gravé par CORN. GALLE, le père, pour l'édition in-folio des œuvres de Juste Lipse
PLANTIN, 1637.



FRONTISPICE DE : *L. GUICCIARDINI, DESCRITTIONE DI TVTTI I PAESI BASSI.*
PLANTIN, 1581.



FRONTISPICE DES ŒUVRES DE JUSTE LIPSE.

Dessin de P. P. RUBENS, gravé par CORN. GALLE, le père, pour l'édition in-folio des œuvres de Juste Lipse.

PLANTIN, 1637.

générale et particulières de ces Païs-Bas et les villes principales d'iceux en platte forme, le tout en cuivre, à quoy le signeur Ortelius, avec quelques excellents painctres et quatre tailleurs, sont en besongne passé jà quelque temps. » Il prie son confrère de lui céder, moyennant paiement, les planches en bois et en cuivre, les dessins et textes qui se rapportent à cet ouvrage.



ILVIUS demeurait à cette époque à Leyde. Il avait donc emporté dans cette ville les gravures en question. Les céda-t-il à Plantin en 1580, ou ce dernier les acheta-t-il de sa veuve, en 1583, avec tout le matériel de l'imprimerie de Silvius ? En se rappelant que Plantin employa un des bois gravés, celui qui représente la ville de Malines, dans une partie de l'édition de 1581, on serait tenté de croire qu'à cette époque, il possédait les planches des éditions antérieures. D'un autre côté, dans les comptes de l'officine anversoise, il n'est nulle part question d'une somme payée à Silvius pour les planches du livre de Guicciardini. Il est donc probable qu'en 1581 Plantin emprunta un des plans de la première édition et que l'achat des gravures sur bois et sur cuivre de Silvius n'eut lieu qu'en 1583. A cette époque, Plantin acquit non-seulement les planches de la Description des Pays-Bas, dont il est question dans sa lettre du 16 février 1581, mais encore celles qui, en 1561, avaient servi à Silvius pour imprimer les *Spelen van Sinnen*. Ces deux séries de bois gravés font aujourd'hui partie des collections du Musée Plantin-Moretus.

En demandant à Silvius de lui vendre les planches du livre de Guicciardini, Plantin n'avait nullement l'intention de s'en servir : il voulait simplement indemniser un collègue du dommage qu'il allait lui causer par la publication des gravures plus parfaites.

En effet, au moment où Plantin formulait sa proposition, il avait déjà pris des mesures pour faire dessiner et graver sur cuivre les cartes et les autres planches que l'on rencontre dans ses éditions. Pour obtenir des plans exacts, il s'adressa aux administrations des villes ou à des amis établis sur les lieux. Nous savons que les autorités de certaines communes acquiescèrent à sa demande. La ville de Leyde, par exemple, paya 40 florins à Jean Liefrinck, qui avait dessiné le plan et la vue à vol d'oiseau de la ville pour être envoyés à Plantin et insérés dans le livre de Guicciardini. Le 4 décembre 1581, notre imprimeur paya quatre livres de gros à Pierre Le Mesureur qui lui avait fourni le plan de Cambrai. Il obtint celui de Gand par l'intervention de Henri du Tour. Ortelius, « avec quelques excellents painctres, » lui fut d'un grand secours pour dessiner et faire tailler en cuivre les différents plans de ville. Le 16 février 1580, quatre graveurs travaillaient à l'ouvrage. Par ces artistes, il faut évidemment entendre les graveurs de l'Atlas d'Ortelius, les Hogenberg de Cologne

et leurs aides, Ferdinand et Ambroise Arsenius. En 1579 et en 1580, Plantin paya plusieurs fois des sommes importantes à Ortelius pour les remettre à Hogenberg. Il accorda à Guicciardini, pour ses honoraires, 50 exemplaires de l'ouvrage, et 89 fl. 11 s. en livres.

Immédiatement après l'achèvement de l'édition italienne, Plantin prépara la publication d'un texte français et d'un texte latin du livre de Guicciardini. Il confia la traduction en cette dernière langue à Joachim Camerarius, médecin de la république de Nuremberg, et la version française à François de Belle Forest. Il fit paraître cette dernière en 1582, en y ajoutant 23 cartes nouvelles, ce qui porta le nombre des planches de 55 à 78. Parmi les nouveaux plans de ville se trouvent ceux de Cambrai et de Tournai qui n'avaient pu être dessinés, pour la première édition, à cause de la guerre. Ce fut seulement le 4 décembre 1581 que Plantin paya 24 fl. à Pierre Le Mesureur, négociant d'Anvers, qui lui avait fourni « le portraict » de la première de ces villes. Le 8 juillet 1581, il paya 12 florins à Pierre Van der Borcht, qui avait gravé le plan de Tournai. Le premier août 1580, le même artiste reçut 10 florins pour la taille du plan d'Enkhuizen.



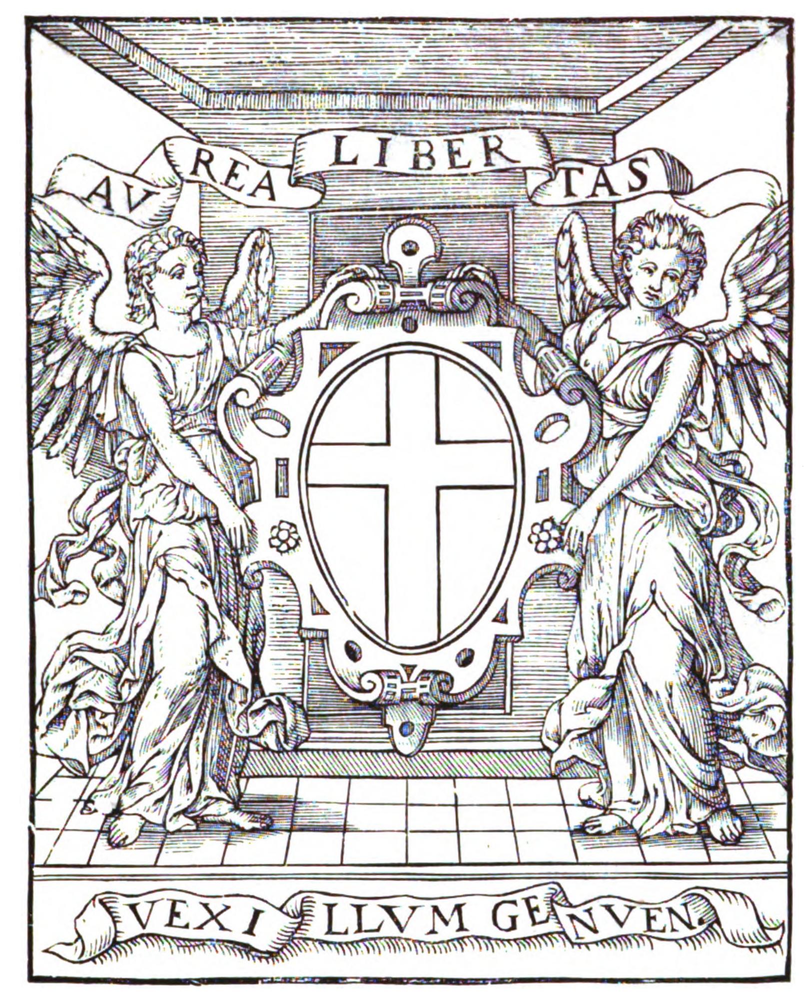
AMERARIUS ne se hâta point de faire la traduction latine que Plantin lui avait confiée. Le 14 août 1586, l'imprimeur lui écrivit encore pour savoir quand il recevrait ce travail. Le 14 avril 1589, il l'avait entre les mains. En effet, ce jour-là, il remercie Michel Van Isselt, qui lui avait proposé de faire une traduction latine de la Description des Pays-Bas, et lui dit qu'il en possède déjà une, faite par un homme très savant. Cette traduction ne fut jamais publiée ; du moins elle ne l'a pas été par Plantin et ses successeurs.

En 1588, Plantin imprima sa seconde édition italienne de Guicciardini. Outre un certain nombre d'exemplaires de son livre, l'auteur reçut comme honoraires une somme de 150 florins. Le négociant italien Paulo Franceschi prit pour son compte l'édition entière, qui n'était que de 410 exemplaires, à raison de 21 sous de gros (6 florins 6 sous) la pièce. Plantin s'engagea à lui payer 9 florins pour tout exemplaire qu'on achèterait à sa boutique. Il s'engagea en outre à ne pas réimprimer le livre dans l'espace de trois années. Les exemplaires furent livrés et payés du 5 mars au 13 avril 1588. Les planches de cette édition sont les mêmes que celles de l'édition de 1582. Après la mort de Plantin, le livre de Guicciardini fut encore réimprimé très souvent et en différentes langues.

Un autre Italien établi à Anvers, Pierre Bizari, publia chez Plantin deux de ses ouvrages ; l'un : *Senatvs popvlique genvensis rervm domi forisque gestarvm historiæ atqve annales,* en 1579 ; l'autre, *Persicarvm rervm historia,* en 1583.

Pierre Bizari était au nombre des serviteurs du duc Auguste, le zélé défenseur des Luthériens, ce qui a fait émettre la supposition que l'historien avait embrassé les principes de la Réforme.

Comme le prouvent les dédicaces de ces ouvrages, il résidait à Anvers, au moment de leur publication. Il y demeurait encore au mois de décembre 1584. Les deux

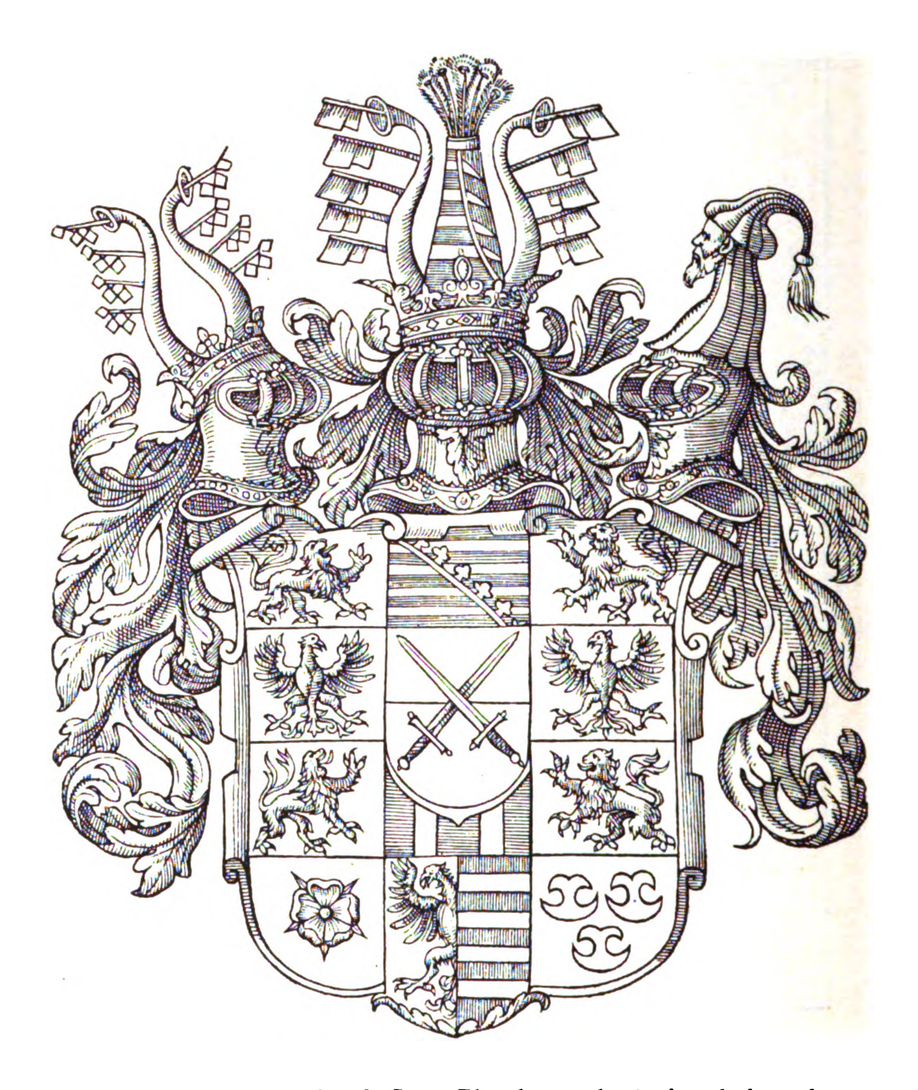


Armoiries de la ville de Gênes. Planche employée dans le livre de Pierre Bizari : *S. P. Q. Genvensis historia.*

volumes sont de format in-folio. L'un est dédié aux sénateurs de la ville de Gênes et porte, sur le revers du titre, les armoiries de cette république. L'autre est orné, au même endroit, des armoiries de l'électeur Auguste, duc de Saxe, auquel l'auteur en fit hommage.

Quelques années auparavant, un historien espagnol de grand mérite, Estevan de Garibay y Çamalloa, bibliothécaire de Philippe II et historiographe du royaume, s'était rendu expressément à Anvers pour y faire imprimer son histoire d'Espagne, en deux volumes in-folio. Le 14 juillet 1570, il avait fait avec Plantin un contrat, aux termes duquel le *Compendio historial de las chronicas y vniversal historia de todos los reynos*

d'España serait imprimé aux frais de l'auteur. Le 24 août suivant, Garibay paya à Plantin 1692 florins pour l'impression de son livre. Celui-ci parut en 1571. Notre imprimeur en confia l'exécution à Jean Verwithagen et à Thierry Van der Linden (Lindanus). Plantin ne fournit qu'un petit nombre de grandes lettrines qui se trouvent au commencement des différents tomes et les caractères des préliminaires. L'auteur



Armoiries d'Auguste duc de Saxe. Planche employée dans le livre de Pierre Bizari : *Persicarvm rervm historia.*

ne lui laissa pas un seul exemplaire de l'ouvrage. Pierre Van der Borcht dessina le frontispice, Pierre Huys, les six armoiries et les deux encadrements de celles-ci ; Antoine Van Leest grava toutes ces planches. Le travail de ce dernier artiste fut payé 39 florins 10 s., mais porté en compte à Garibay pour une somme de 56 fl. 10 s.

Dans la même année qui vit paraître l'Histoire d'Espagne, Plantin fit imprimer, avec ses propres caractères et à ses dépens, par Jean Verwithagen, la première édition des *Chroniqves et Annales de Flandres,* par Pierre d'Oudegherst.

Mentionnons encore la première édition d'un ouvrage plus célèbre que les

précédents quoique moins étendu : le voyage de Busbecq à Constantinople. En 1581, Louis Carrion fit imprimer chez Plantin deux lettres adressées par le célèbre diplomate à son ami Nicolas Micault, relatant le premier voyage que fit Busbecq à Constantinople. Il y ajouta un traité sur la nécessité de s'armer contre les Turcs. L'année suivante, parut chez Plantin une seconde édition du petit ouvrage, intitulé *Itinera Constantinopolitanvm et Amasianvm*. Au mois de mai 1587, l'imprimeur écrivit à l'auteur pour le remercier de lui avoir envoyé la troisième lettre du voyage de Constantinople et pour se déclarer prêt à publier celle-ci, de même que la quatrième que l'auteur venait de retrouver.

Cette édition toutefois ne se fit pas, et, par une lettre que Plantin écrivit le 10 février 1589 à Léonard Micault, nous voyons que, sur la demande de Busbecq, il avait renvoyé les manuscrits à l'auteur.



ES premières relations connues entre l'illustre géographe anversois, Abraham Ortelius, et Plantin datent de l'année 1558. Ortelius avait alors 31 ans et exerçait le métier de *peintre de cartes*, suivant l'en-tête d'une facture inscrite dans le journal de Plantin. A cette époque, il acheta quelques livres de grand usage, entre autres 6 colloques français-flamands. Ce fait prouve qu'Ortelius faisait le commerce, non-seulement de cartes, mais aussi, à l'occurrence, de livres. Il fournit en retour à Plantin des cartes géographiques et des mappemondes. Des relations de même nature se continuent pendant les années suivantes.

Elles deviennent suivies et régulières en 1570, c'est-à-dire dans l'année de la publication du *Theatrum orbis*. La première édition de cet atlas parut en latin et fut imprimée à Anvers, aux frais de l'auteur, par Égide Coppens, de Diest. La même année, il en parait une seconde, et, en 1571, une troisième édition latine, en même temps qu'une première édition flamande. Elles contenaient toutes 53 cartes. En 1572, paraît la première édition allemande; en 1573, la quatrième édition latine, augmentée de 17 cartes. D'autres éditions se succèdent à de courts intervalles.

Il est probable que Plantin fournit en partie le papier de la première de ces éditions, car nous voyons qu'en décembre 1569 il porte en compte à l'auteur la somme de 225 fl. et 12 s. pour 47 rames de papier.

Ortelius exploita presque toujours lui-même ses ouvrages, mais Plantin en débita un grand nombre sur lesquels il prélevait son bénéfice. Il vendait 7 1/2 fl. les *Théâtres* de 1570, qui lui revenaient à 6 1/2 fl. A chaque édition nouvelle, la dimension de l'ouvrage s'accroissait et le prix augmentait en conséquence. Un exemplaire de l'édition latine de 1584 se vendait 16 florins, un exemplaire relié et enluminé se payait 30 florins.

En faisant l'addition des exemplaires du principal ouvrage d'Ortelius placés du vivant de l'auteur, par Plantin et par Jean Moretus, nous trouvons, pour les différentes éditions, un total de 1742 exemplaires, répartis sur 28 années, ce qui donne un peu plus de 62 exemplaires par an.

Les comptes d'Ortelius avec Plantin sont toujours très importants et se chiffrent par une moyenne de plus de mille florins par an, ce qui représente environ 8000 fr. de notre monnaie.



UTRE les paiements en argent, Plantin fournissait, pour solder ce compte, des livres et des travaux de son imprimerie. La plupart des ouvrages pris par Ortelius ne sont achetés que par unités, et il est hors de doute qu'un bon nombre servit à enrichir la bibliothèque personnelle du grand géographe. Nous avons déjà fait remarquer que certains livres devaient être destinés à être revendus, puisqu'Ortelius en prenait plusieurs exemplaires. Nous trouvons une preuve certaine de cette assertion dans le fait qu'Ortelius acheta, en 1572, treize exemplaires de la Bible polyglotte de Plantin, dont 3 sur grand papier, à 90 fl. la pièce ; un quatrième exemplaire, de même qualité, est cédé à l'auteur au prix de 60 florins, parce qu'Ortelius l'acquit pour son usage personnel. En 1574 et en 1583, il achète encore un exemplaire du même ouvrage.

En 1579, Plantin imprima pour la première fois l'*Atlas* d'Ortelius. Il le fit aux frais du géographe, qui lui fournit le papier ainsi que les cartes. Plantin ne reçut pour cette édition que 120 florins, à raison de 1 florin la rame. En 1580, il imprima un *Additamentum* de 24 feuilles, comprenant 5 rames de papier, à 9 florins la rame, et à un florin par feuille d'impression. La même année, il imprima un privilège en allemand qui lui fut payé 2 florins. Lelewel cite, en effet, une édition allemande du *Theatrum* de 1580. En 1582, Plantin reçoit une nouvelle somme de 200 fl. 19 1/2 s. pour l'impression du *Théâtre* en français et pour fourniture de livres. En 1584, il compte, pour l'impression des 235 1/2 rames du *Théâtre* latin, 282 florins 12 sous. En 1587, il fait une nouvelle édition française de 118 feuilles qu'Ortelius lui paie 177 florins.

En 1588, Plantin imprime à ses frais une édition de l'*Atlas* d'Ortelius. C'était une traduction espagnole faite par le frère Balthasar Vincentius, qui reçut 100 florins pour ses honoraires. Ortelius imprima pour cette édition 255 exemplaires de ses cartes, à 6 florins l'exemplaire.

De nombreuses éditions latines, françaises, flamandes, italiennes et espagnoles virent encore le jour chez Plantin et ses successeurs. Du vivant d'Ortelius, elles se

firent pour le compte de l'auteur; après sa mort, pour celui de Jean-Baptiste Vrients, d'Anvers.

En 1578, Plantin publia la *Synonymia geographica* d'Ortelius. Il en tira 1250 exemplaires, dont la moitié pour compte d'Arnaud Mylius. En 1587, sous le titre de *Thesavrvs geographicvs,* il en fit paraître une seconde édition, imprimée aux frais de l'auteur. Jean Moretus en publia une troisième en 1596.

En 1584, Plantin imprima d'Ortelius l'*Itinerarivm per nonnvllas Galliæ Belgicæ partes.*

Après la dispersion des biens du savant anversois, les planches de son Atlas devinrent la propriété de Jean-Baptiste Vrients, marchand de cartes géographiques et d'estampes. En 1601, Moretus imprima pour cet éditeur, au prix de 563 florins, une édition espagnole de l'Atlas qui parut l'année suivante.



u mois d'avril 1612, Vrients étant mort, sa veuve vendit les cuivres gravés provenant de la succession de son mari. Les frères Balthasar Moretus I et Jean Moretus II en achetèrent pour une somme de 1057 florins. « L'inventaire des planches achaptées en l'auction de la vefve de J.-Bapt. Vriendts, » comprend, entre autres, 60 planches, avec le titre, de *Deorvm Dearvmque capita ex Museo Ortelii,* 10 planches de *Ortelii Mores veterum Germanorvm,* les cartes de l'Atlas d'Ortelius en italien, latin, espagnol, français et allemand, formant ensemble 135 planches, 40 cartes du *Parergon,* et 140 planches du *Theatri Epitome.* Les Moretus n'ont imprimé de ces cartes que le *Parergon* publié en 1624. Dans un inventaire des planches appartenant à l'officine plantinienne, fait en 1704, nous trouvons encore renseignées les planches du *Theatrum* d'Ortelius. Depuis lors, nous en perdons la trace.

Un assez grand nombre de livres ayant appartenu à Ortelius passèrent dans la bibliothèque de l'Officine plantinienne et s'y conservent encore.

Plantin était également fort lié avec Gérard Mercator et d'importantes relations d'affaires existaient entre eux. Notre imprimeur doit avoir été, dans les Pays-Bas, le principal correspondant du géographe flamand qui, depuis 1552, habitait Duisbourg, dans le duché de Clèves. De 1558 à 1589, nous relevons, dans les registres de l'officine anversoise, 1150 exemplaires de cartes ou séries de cartes et de mappemondes, fournis par Mercator à Plantin et vendus par ce dernier. Dans ce total ne sont pas compris les lots qui lui étaient envoyés, sans qu'il prît soin d'annoter le nombre de pièces qu'ils renfermaient. Plantin, de son côté, vendit à Mercator un certain nombre de livres, et, de 1559 à 1573, il lui fournit le papier et le carton pour faire des cartes et des globes. (1)

(1) Voir Dr J. Van Raemdonck. *Relations commerciales entre Gérard Mercator et Christophe Plantin.* Anvers. Ve De Backer, 1880 (Extrait des Bulletins de la Société de Géographie d'Anvers).

Les relations entre Plantin et Hubert Goltzius n'étaient ni moins importantes ni moins suivies que celles qu'il entretenait avec Ortelius et Mercator. Le célèbre archéologue, qui d'Anvers avait transféré son domicile à Bruges, recevait de Plantin une partie des livres qui garnissaient son magasin et donnait « en commission » à l'imprimeur anversois de grandes quantités de ses propres ouvrages.

En 1557, il lui fournit 63 exemplaires des *Imperatorvm imagines ;* l'année suivante, 25 autres et 72 « pour porter à Francfort. » Ce livre était imprimé par le typographe anversois Égide Coppens. En 1567, ce dernier fit porter chez Plantin 50 exemplaires du *Jvlivs Cæsar* qu'il avait imprimé quatre ans auparavant. Les années suivantes, Goltzius fournit encore à Plantin 102 exemplaires du même livre. L'année précédente, il lui avait fait parvenir 118 exemplaires du *Cæsar Avgvstvs,* de 1564.



GOLTZIUS donna en commission à Plantin 344 exemplaires des *Fasti magistratvvm* qu'il venait de publier, en 1566, à Bruges; trois années plus tard, il lui en envoya encore 197. En 1576, date où parut la *Sicilia et Magna Græcia,* il lui expédia 60 exemplaires de l'ouvrage, sans parler de ceux qu'il fournit encore à diverses époques.

Il est donc probable que Plantin avait, à Anvers, le monopole des livres de Goltzius, comme de ceux de Mercator, et qu'à certains moments, il le représenta à la foire de Francfort.

En 1579, Plantin publia le *Thesaurus rei antiquariæ* du même auteur.

En 1566, Goltzius avait commencé l'impression du volume *Pavli Leopardi emendationvm et miscellaneorvm libri viginti.* Il en avait achevé les 8 premières feuilles quand il abandonna ce travail et céda la partie imprimée à Plantin. Celui-ci termina le livre et le fit paraître en 1568. La différence entre les feuilles imprimées à Bruges et les autres est clairement indiquée par la différence des caractères grecs employés dans les deux parties.

Plantin publia quelques ouvrages d'un autre savant célèbre de cette époque, le mathématicien Simon Stévin : en 1582, les *Tafelen van Interest ;* en 1585, *Dialectike ofte Bewysconst, de Thiende* et l'*Arithmetiqve*. Les trois derniers sont imprimés à Leyde.

De tous les érudits avec lesquels Plantin était lié, il n'en était aucun auquel il ait voué une amitié plus vive et une affection plus inaltérable qu'à Juste Lipse. Plantin fut le premier éditeur du célèbre professeur. En 1569, il publia de lui *Variarvm lectionvm libri III*. En 1574, il fit paraître, en format in-8°, une première édition des œuvres de Tacite annotées par Juste Lipse ; en 1581, une seconde, et un 1585, à Leyde, une troisième édition, cette dernière de format in-folio. En 1575, il publia du même auteur *Antiqvarvm lectionvm commentarivs ;* en 1577, *Epistolicarvm quæstionvm libri V ;* en 1580, *Electorvm liber I ;* en 1581, *Ad Annales Corn. Taciti liber*



IVSTO LIPSIO LITTERARVM.STVDIIS.FLORENTISSIMO.SAPIENTIAE.ARTIBVS.IMMORTALI.VIRO
IOANNES.WOVERIVS.ANTVERPIENSIS
HANC.DIGNISSIMI.VVLTVS.VERITATEM.PERENNI.AERI.SVO.AERE.ET AMORE.INSCRIPTAM
CVLTVS ET OBSERVANTIAE AETERNVM SYMBOLVM
L.M.CVRABAT.ANTVERPIAE.CIↃ.IↃCV.

Abrah. Ianss. pinxit. P. de Iode sculpsit.



ABRAHAM ORTELIUS.

Planche du *Theatrum orbis terrarum* (1595).



IVSTO LIPSIO LITTERARVM STVDIIS FLORENTISSIMO SAPIENTIAE ARTIBVS IMMORTALI VIR
IOANNES WOVERIVS ANTVERPIENSIS

HVNC DIGNISSIMI VVLTVS VERITATEM PERENNI AERI SVO AERE ET AMORE INSCRIPTAM
CVLTVS ET OBSERVANTIAE AETERNVM SYMBOLVM
L. M. CVRABAT ANTVERPIAE CIƆ.IƆCV.

Abrah. Ianss. pinx.



ABRAHAM ORTELIUS.

Planche du *Theatrvm orbis terrarvm* (1595).

commentarivs et *Satyra Menippœa;* en 1582, *Satvrnalivm sermonvm libri duo.* Quand Plantin fut allé rejoindre son ami à Leyde, il imprima dans cette ville, en 1584, *De Constantia libri duo,* ainsi que la traduction française du même traité par Nuysement et la traduction flamande par Jean Moerentorf. En 1585, parut : *Opera omnia qvæ ad criticam spectant,* c'est-à-dire une seconde édition des quatre premiers ouvrages que nous venons de citer, auxquels l'auteur joignit un second livre d'*Electa*.



PRÈS que Plantin fut revenu à Anvers, François Raphelengien continua à imprimer pour Juste Lipse ; mais, le célèbre professeur ayant quitté Leyde, en 1591, pour rentrer dans les Pays-Bas espagnols, ce sont, à partir de l'année suivante, les Moretus qui continuèrent à être, pendant le reste de la vie de l'auteur, ses éditeurs ordinaires. Au dix-septième siècle, il n'y eut pas d'écrivain plus souvent et plus soigneusement imprimé par l'officine plantinienne que Juste Lipse. De 1594 à 1625, les Moretus impriment, à plusieurs reprises, les différents ouvrages de cet auteur, en format in-4° ; en 1637, Balthazar Moretus en fait paraître une édition in-folio, pour laquelle Rubens composa un frontispice dont nous reproduisons le dessin.

Les relations de l'imprimeur et de l'éditeur devinrent surtout intimes lorsqu'ils se rencontrèrent à Leyde, et la tendresse avec laquelle ils parlent l'un de l'autre a quelque chose de touchant. Les derniers mots que Plantin, peu de jours avant sa mort, parvint à tracer d'une main défaillante sont adressés à Juste Lipse. Celui-ci, en les recevant, crut y voir une preuve que la santé de son ami s'améliorait, et, en termes émus, il exprime la joie qu'il en éprouve et son attachement pour le malade (1). Ailleurs, il peint non moins vivement la douleur qu'il ressentit à l'annonce de la mort de l'imprimeur « qu'il avait aimé et qui l'avait aimé plus fidèlement que personne » (2). Il reporta cette affection sur les descendants de Plantin et spécialement sur Balthasar Moretus, qui avait été son élève à Louvain et qui lui avait voué un véritable culte. « Si la race de Plantin venait à faillir, dit-il, je ne croirais plus à

(1) Mi amice, nulla umquam epistola tua aut gratior mihi aut gravior fuit hac postremâ. Languidâ manu scriptionem tuam nimis exosculatus sum fidissimi et servabo pignus inter nos amoris. (Lettre de J. Lipse à Plantin, juin 1589. Justi Lipsii *Opera omnia*. Plantin, 1637, t. II, p. 101).

(2) Ecce nuncius, Plantinum illum meum, quo neminem ego, nemo me fidelius amavit, illum pulcherrimæ artis columen, et stili mei lucem abiisse. Heu, Heu, ego vivo et scribo? (Justus Lipsius, Notæ ad I. lib. Politicorum. Ibid IV. p. 124).

personne au monde ; l'amour et la confiance que l'auteur de la lignée m'a inspirés, je les transporte sur tous ses proches. » (1)

Parmi les plus beaux livres édités par Plantin à cette époque, il convient de citer les ouvrages des deux poètes Jean-Baptiste Houwaert et Jean de La Jessée. Le premier, qui écrivait en flamand, habitait Bruxelles et fit imprimer chez Plantin, en 1582, son œuvre principale, *Pegasides Pleyn,* en deux volumes in-4°. L'auteur subsidia



Armoiries de J. B. Houwaert, gravées sur bois par ANT. VAN LEEST.

l'éditeur en prenant quelques exemplaires de l'ouvrage. Jean Wiericx grava le superbe portrait, ainsi que les autres planches du livre, à l'exception des armoiries de l'auteur qui sont taillées sur cuivre par Abraham De Bruyn. En 1577, Plantin avait déjà imprimé de J. B. Houwaert *Milenvs clachte,* paru l'année suivante et publié

(1) Nemimi mortalium apud me fides, si Plantini stirps imponit et fallit. Sed absit. Mortuus ille mihi vivit, et sancta fides et amor in eos qui illum tangunt. (Lettre de J. Lipse à Franç. Raphelengien, le fils, dans les *Lettres inédites de Juste Lipse,* publiées par G. H. M. Delprat, Amsterdam, 1858, p. 75).

aux frais de Guillaume Silvius ; en 1579, les Entrées de l'archiduc Mathias et du prince d'Orange à Bruxelles. En 1583, il publia encore de lui *de Vier Wterste.*

Jean De La Jessée était venu dans les Pays-Bas avec le duc d'Alençon, dont il était le secrétaire. En 1583, il fit paraitre chez Plantin un recueil de ses poésies en deux volumes, de format in-4°, sous le titre : *Les premieres Œvvres françoyses de Iean de la Iessée.* Jean Wiericx orna le premier volume du portrait de l'auteur.

Au seizième siècle, florissait dans les Pays-Bas une école de musique, qui n'avait pas de rivale dans le reste de l'Europe. Quoique dans la seconde moitié de ce siècle les grands artistes aient été plus rares que dans la première, cependant bon nombre de compositeurs, contemporains de Plantin, jouissent encore d'une grande et légitime réputation. Citons seulement Philippe de Mons ; André Pevernage, de Courtrai ; Jacques de Kerle, d'Ypres ; Georges de La Hèle, maître des enfants de chœur à Tournai et attaché ensuite à la chapelle royale de Madrid ; Alard Nuceus ou du Gaucquier, de Lille, maître de la musique de l'archiduc Mathias ; Séverin Cornet, maître de chapelle à la cathédrale d'Anvers.



DE tous ces musiciens, Plantin imprima des œuvres. En 1575, il publia de Philippe de Mons, les *Chansons françoises ;* en 1578, de Georges de La Hèle, les *VIII Missæ,* et d'André Pevernage, les *Cantiones sacræ ;* en 1579, de Jacques de Bruck, *les Cantiones tum sacræ tum profanæ,* et de Philippe de Mons, une messe; en 1581, quatre messes d'Alard du Gaucquier, les *Chansons françoyses* de Séverin Cornet, et les Madrigaux du même en italien ; en 1582, enfin, les *Cantiones mvsicæ* de Séverin Cornet et quatre messes de Jacques de Kerle. Les messes furent imprimées sur le très grand et très beau papier que Plantin avait acheté pour l'Antiphonaire d'Espagne, et le désir d'utiliser cette précieuse marchandise l'engagea probablement à entreprendre ces importantes publications. Les chansons furent éditées en format in-4°. Nous avons déjà dit que Plantin fit intervenir les compositeurs pour une part considérable dans les dépenses occasionnées par l'impression de leurs œuvres.

Les livres illustrés de gravures sur cuivre ou sur bois furent plus abondants que jamais dans cette période de la carrière de Plantin. Nous avons déjà cité la superbe Bible latine de 1583, avec ses 94 cuivres gravés ; les herbiers avec leurs centaines de figures de plantes ; la Description des Pays-Bas par Guicciardini ; le *Pegasides pleyn* de J. B. Houwaert ; les Entrées du prince d'Orange, de l'archiduc Mathias et du duc d'Alençon, toutes richement illustrées. Nous pouvons y ajouter quelques autres ouvrages.

Les *Sacrarum antiqvitatvm monvmenta,* de Ludovicus Hillessemius, sont ornés de quarante planches sur cuivre de format in-8°, gravées par Jean Sadeler d'après

Crispin Van den Broeck et Pierre Van der Borcht. L'auteur avait fait ce livre à l'imitation des *Hvmanæ salvtis monvmenta* d'Arias Montanus ; par disposition testamentaire, il avait prescrit à ses héritiers de le faire imprimer chez Plantin. Ceux-ci exécutèrent sa dernière volonté et prirent 150 exemplaires du livre pour leur compte.

Laurentii Gambaræ Brixiani Rervm sacrarvm liber, in-4°, est orné de 55 planches et d'un frontispice gravés sur cuivre d'après Bernardino Passari. Une de ces planches, la Résurrection de Lazare, appartenait à Plantin et avait servi dans les *Monvmenta* d'Arias de 1571 ; les autres furent envoyées d'Italie à l'imprimeur.

Les *XXV fables des animaux* par Étienne Perret, ornées de cuivres gravés, furent imprimées aux frais de l'auteur et avec des planches qui lui appartenaient.

Les deux premiers de ces ouvrages illustrés datent de 1577, le troisième de 1578.



N 1583, Plantin fit paraître une édition in-4° de l'ouvrage d'Arias Montanus : *Hvmanæ salvtis monvmenta,* dont le frontispice porte la date de 1571. En cette dernière année, il avait publié du même ouvrage une édition in-8°, dont nous avons trouvé un exemplaire dans la bibliothèque de M. le chevalier Gustave Van Havre d'Anvers. Les 72 planches de cette dernière sont entourées d'encadrements où sont figurés des fleurs et des animaux ; elles sont gravées par Pierre Huys et par Jean Sadeler. Toutes, à l'exception d'une seule, sont faites d'après les dessins de Pierre Van der Borcht. Les deux premières feuilles du texte furent imprimées dans le courant de la semaine qui finit le 5 mars 1571 ; le 7 juillet suivant, Plantin envoya six exemplaires des *Monvmenta* au cardinal Granvelle. Dans le courant de la même année, Plantin entama une seconde édition in-8° du même livre. Les deux premières feuilles en furent tirées dans la semaine qui finit le 31 août 1571. La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède un exemplaire de cette réimpression. On y retrouve les planches de l'édition antérieure, à l'exception d'une dizaine d'entre elles qui ont fait place à d'autres gravures taillées d'après les mêmes dessins. La date de 1572, gravée sur trois des nouvelles planches, est celle de l'année où parut la seconde édition.

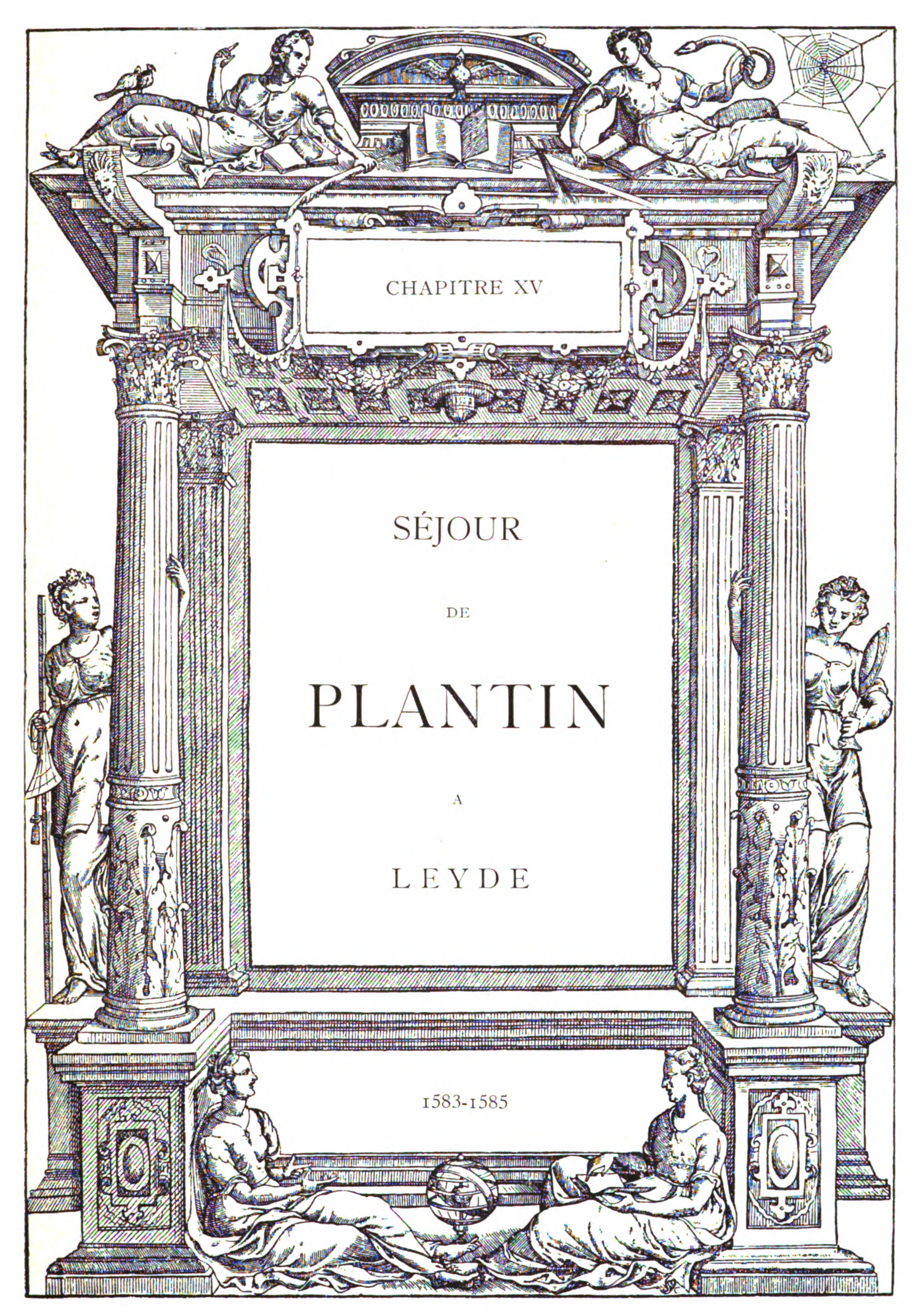
Vers la fin de 1575, Arias Montanus pria Plantin de rééditer son livre. Le 29 octobre 1575 et le premier février suivant, l'imprimeur répondit qu'il mettrait le plus tôt possible la main à l'œuvre pour en faire une nouvelle édition de petit format. Nous n'avons pas trouvé qu'il ait tenu cette promesse. En parlant d'une édition de moindre format, il donne à entendre qu'il en existait une de format plus grand, ou du moins qu'il avait été question d'une pareille publication.

En effet, dans le recueil de titres et de gravures, formé aux approches du premier

janvier 1576 par Jean Moretus, pour être donné en étrennes à son beau-père, nous trouvons une série de 66 estampes, de format in-4°, précédées du frontispice des *Monvmenta* de 1571, et représentant des sujets traités dans cet ouvrage. Après avoir figuré dans la Bible latine de 1583, ces planches furent retouchées et servirent à illustrer une édition des *Monvmenta,* de format in-4°, qui parut la même année. On acheva d'imprimer ce dernier volume le 11 août 1582 et, dans deux de ses catalogues manuscrits, Plantin porte le livre comme ayant paru en 1583. Toutefois, sur le titre et dans les liminaires de cette réimpression, on ne rencontre que le millésime de 1571 qui se trouvait dans les deux premières éditions et que l'on a négligé de changer sur le frontispice de la troisième.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails à propos de ces différentes impressions des *Monvmenta,* parce que l'ouvrage est important et que la question était forcément restée inexpliquée jusqu'ici. Remarquons, pour terminer, qu'il se peut fort bien que les planches ne soient pas identiques dans tous les exemplaires d'une même édition. Plantin ne faisait pas tirer en une seule fois les épreuves des gravures pour toute une édition de l'ouvrage; on les lui fournissait au fur et à mesure qu'il en avait besoin. Ainsi nous voyons, par les comptes de Mynken Liefrinck, qu'elle fut payée, le 13 août 1571, pour l'impression de 1800 figures des *Monvmenta ;* en 1576, elle en tira 3662, et en 1582, 4750, toutes de format in-8°. Une partie des planches de ce livre servaient encore dans d'autres ouvrages ; il ne faut donc pas s'étonner si, à des dates différentes, les planches disponibles n'étaient pas toujours les mêmes.





FRONTISPICE DE : *L. GUICCIARDINI, DESCRITTIONE DI TVTTI I PAESI BASSI* — PLANTIN, 1581.





L'UNIVERSITÉ de Leyde fut fondée en 1575. Bientôt après, les États de Hollande et les professeurs sentirent le besoin d'avoir en cette ville « un personnage savant, illustre et expert qui pût remplir les fonctions de typographe, de libraire et d'imprimeur général. » (1) Le 8 juin 1578, l'imprimeur anversois Guillaume Silvius qui, dans sa ville natale, avait été poursuivi pour cause d'hérésie, fut nommé à cet emploi et, le 28 du même mois, il prêta serment comme typographe et libraire ordinaire des États de Hollande et de l'Université. Les États lui imposèrent comme condition d'imprimer tous les livres, placards et ordonnances qui leur seraient nécessaires, sans qu'il lui fût permis de rien imprimer ni publier sans leur connaissance et approbation. En outre, il devait toujours être pourvu des ouvrages dont l'Université aurait besoin. Une pension ordinaire de 300 florins lui était allouée, mais tout ce qu'il imprimerait pour les États devait lui être payé à part. On accorda à son fils le droit de lui succéder aux mêmes conditions.

Silvius ne s'installa à Leyde qu'au mois de mai 1579 ; il mourut dès la fin d'août ou au commencement de septembre de l'année suivante, laissant une veuve et six enfants. Son fils aîné Charles lui succéda, mais renonça à la place de son père vers

(1) P. A. TIELE : *Les premiers imprimeurs de l'Université de Leyde* (Le Bibliophile Belge. 1869. p. 83 et 112).

44

la fin de 1582. L'année suivante, la veuve de Guillaume Silvius vendit à Plantin la boutique et le matériel de l'imprimerie de son mari.

Depuis le premier mai 1583, Plantin remplit la charge d'imprimeur ordinaire de l'Université, bien que sa nomination soit datée seulement du 14 mai 1584. Il n'était plus, comme Silvius, l'imprimeur des États de Hollande, mais, le 26 décembre 1583, les curateurs de l'Université et les Bourgmestres de la ville de Leyde lui octroyèrent un traitement annuel de 200 florins ; en le nommant définitivement imprimeur de l'Université le 14 mai 1584, ils portèrent ce traitement à 400 florins.

Avant de s'établir à Leyde, Plantin paraît avoir longuement médité le plan de quitter Anvers. Dans le courant de l'année 1581, il avait déjà noué des relations avec l'Université hollandaise. Le 24 mai de cette année, il fit graver le sceau académique par Barthélémi Meerts, à qui il paya 3 florins ; au mois de juin suivant, il visita Juste Lipse à Leyde.



DANS le courant de l'année 1582, il établit dans la même ville Chrétien Porret. Du 9 juin au 10 septembre, Plantin fit faire des habillements pour ce fils naturel de son ami d'enfance Pierre Porret ; il fit tourner et peindre des boîtes rondes et acheta pour lui une grande quantité de drogues et d'épices ; ce qui prouve suffisamment l'intention de Chrétien de s'établir comme pharmacien à Leyde. Le 16 avril 1583, le sieur Arnaud 't Kint, que nous avons appris à connaître comme un adhérent d'Henri Niclaes et de Barrefelt, avait envoyé à Leyde des épiceries pour une somme de 1719 fl. et 8 s. ; le 21 mai suivant, le compte des débours faits par Plantin pour « son neveu, » s'élevait à 2452 fl. 3 s. L'installation de Chrétien Porret précéda de peu celle de Plantin.

En 1582, ce dernier acheta à Leyde une maison située dans la Breedestraat, nommée la Maison d'Assendelft. Le 24 octobre de la même année, Louis Perez lui prêta la somme de 200 livres de gros comme première rente sur cette propriété qu'il venait d'acquérir.

Plantin se fixa à Leyde au commencement de l'année 1583. Le 3 janvier de cette année, il signe à Anvers le livre de caisse de 1582, tenu par Jean Moretus ; le 12 janvier suivant, il comparaît à Leyde comme témoin d'un acte, dans lequel intervient également Chrétien Porret. Le 29 avril, il se fait inscrire dans l'*Album civium Academicorum,* et le 1r mai, il entre en fonctions.

Le livre de caisse de l'officine d'Anvers, pour l'année 1583, ne commence pas, comme d'habitude, au premier janvier, mais au premier mai et il porte en tête la mention expresse « Au présent carnet est tenu le compte de la casse àsçavoir de tout ce qui a esté receu et payé depuis que mon père est parti d'Anvers vers Leyden. »

Plantin prépara donc son installation nouvelle au commencement de l'année 1583 et s'établit à Leyde vers la fin d'avril.

Quel peut avoir été le motif qui décida Plantin à quitter Anvers ? D'après l'exposé de ses griefs contre le roi d'Espagne, ses moyens pécuniaires avaient tant diminué et sa santé s'était si fort affaiblie qu'il ne pouvait plus faire face aux dépenses de son officine et sentait le besoin d'aller se reposer dans une autre ville. Un de ses meilleurs amis l'invitant à se rendre à Leyde, il se laissa convaincre, dit-il, et résolut d'aller demeurer pendant quelques mois comme un inconnu dans la ville hollandaise.



ANS deux lettres écrites à Çayas, le 21 décembre 1585 et le 31 janvier 1587, il dit qu'il avait été appelé en Hollande par de bons amis qui, voyant les embarras dans lesquels il se trouvait à Anvers, s'engagèrent à lui faire trouver à Leyde assistance et travail, s'il voulait s'y transporter avec quelques-unes de ses presses. Les magistrats de la ville, ayant eu connaissance de ces démarches, se joignirent aux amis de Plantin; ils lui promirent une honnête pension et lui donnèrent l'assurance qu'il ne serait obligé de rien imprimer qui fût contraire à la religion catholique. Il prêta l'oreille à ces invitations et à ces promesses et quitta Anvers.

Par les amis qui appellèrent Plantin à Leyde, il faut en premier lieu entendre Juste Lipse qui, depuis 1579, était professeur à l'Université hollandaise. Suivant une lettre écrite par l'imprimeur à Arias Montanus, le 7 décembre 1585, ce fut le célèbre professeur qui l'attira à Leyde et obtint pour lui un traitement annuel, à condition de faire travailler encore deux presses et de publier des livres classiques ne traitant pas de théologie.

Il emporta en Hollande trois presses, et laissa la direction de l'imprimerie anversoise à ses gendres, François Raphelengien et Jean Moretus. Sa femme l'accompagna à Leyde. Le 25 mai 1583, Plantin venait à peine de s'y établir, que les magistrats l'autorisèrent à construire, devant la façade de l'Université, une boutique de pierre ou de bois, où il pût exercer son métier de libraire, à la condition de faire raser l'édifice aussitôt qu'on aurait besoin du terrain sur lequel il s'élevait. Comme la maison de la Breedestraat se trouvait à quelque distance de l'Université,

cette boutique devait servir à faciliter le débit des livres aux étudiants et aux professeurs.

Deux années après, Plantin acquit encore à Leyde deux autres maisons qui avaient appartenu à Louis Elsevier, le fondateur de la célèbre officine hollandaise.

Jean Elsevier, ou Jean de Louvain, travailla chez Plantin comme pressier, du 9 juin 1567 jusqu'au 4 mars 1589. Son fils Louis avait exécuté quelques travaux de reliure pour le patron de son père, dans le courant des années 1565 à 1569. Depuis lors il s'était établi comme libraire et messager à Douai. De cette dernière ville, il passa à Leyde. Il y ouvrit une librairie pour laquelle Plantin lui fournit, entre le 4 mai 1580 et le 28 juin 1581, des livres pour une somme de 1184 fl. 7 s. En septembre 1583, la dette de Louis Elsevier se montait à 1304 fl. 8 1/2 s. Plantin en rabattit 34 fl. 8 1/2 s., de sorte qu'elle se trouvait réduite à 1270 fl. Le 15 de ce mois, le débiteur reconnut cette dette devant les magistrats de Leyde et promit de l'amortir en payant, fin d'octobre prochain, la somme de 70 florins et dans la suite 25 florins par mois. Il stipula qu'en cas de non-paiement Plantin aurait droit sur sa maison située au Rapenburch et sur une autre dans la Clockstege, toutes deux dans le voisignage de l'Université.



Les paiements ne s'étant pas faits dans les délais convenus, Louis Elsevier comparut de nouveau devant les magistrats le 30 avril 1585, et reconnut avoir vendu à « l'honorable célèbre seigneur Christophe Plantin, imprimeur de l'Université, » deux maisons avec leurs dépendances. Une des conditions de la vente était que Plantin fît remise au comparant d'une dette de 836 florins, restant de 1270 florins dus à Chrétien Porret, apothicaire. Plantin avait donc fait transporter à son neveu la créance d'Elsevier. Le 5 juillet 1585, il donne ordre à Jean Moretus de biffer sur le grand livre les 1270 florins dus par Louis Elsevier, tous comptes avec ce dernier ayant été terminés. En exécutant cet ordre, le gendre de Plantin constate que, pour éviter les procès, son beau-père à fait remise à son créancier de Leyde d'une somme de plus de 400 florins.

La plupart des livres imprimés par Plantin à Leyde sont des auteurs classiques, des traités de Juste Lipse, de Simon Stevin et de Pierre Ramus. Il s'y rencontre quelques ouvrages plus importants que nous allons énumérer.

Le premier qu'il fit paraître dans la nouvelle officine fut l'Histoire des comtes de Hollande, par Adrien Barlandus, ornée des portraits qui avaient figuré, en 1578, dans les Vies des Comtes de Hollande et de Zélande, par Michel Vosmeer. Ce dernier ouvrage renfermait 36 gravures ; celui de Barlandus en contient deux de moins, les portraits de Jean de Bavière et de Philippe II ayant été omis. Philippe Galle fournit

les épreuves nécessaires des gravures, ainsi que le papier de l'édition. En octobre 1583, Plantin lui paya 56 florins pour 8000 feuilles de papier et 85 florins pour 13,600 épreuves des portraits. L'ouvrage était tiré à 400 exemplaires ; il renferme 20 feuilles et 34 figures. Sur l'impression des planches, Philippe Galle rabattit 12 sous, ce qui réduisit les 85 florins à 84 fl. 8 s. Plantin dédia son ouvrage aux États de Hollande qui lui allouèrent une gratification de 100 florins, en reconnaissance de cet hommage et pour l'aider à couvrir les frais du transport de son imprimerie. Les curateurs de l'Université lui accordèrent de leur côté 200 livres de gros. Les États d'Utrecht, à qui il avait dédié la seconde partie du volume, l'Histoire des Évêques de cette ville, lui offrirent la somme de 60 florins. L'ouvrage était terminé en 1583, mais il porte la date de l'année suivante.



N 1584, Plantin publia à Leyde la première édition du *Spieghel der Zeevaerdt* par Lucas Jansz. Waghenaer, renfermant 23 cartes maritimes gravées par Joannes a Doetecum. L'ouvrage fut exécuté entièrement aux frais de l'auteur et imprimé sur le papier acheté par Plantin pour le grand Antiphonaire d'Espagne. La même année, il fit paraître une édition de cet ouvrage, en deux parties, contenant 44 cartes. En 1585, Plantin imprima une troisième édition, semblable à la seconde, et Raphelengien en publia une quatrième édition. En 1586, ce dernier fit paraître une traduction latine du *Spieghel der Zeevaerdt,* faite par Martin Everaerts de Bruges, renfermant le même nombre de cartes que les trois éditions néerlandaises précédentes. Cet atlas de cartes maritimes, le premier qui parût, eut un succès énorme et de nombreuses éditions en différentes langues, postérieures à celles que nous venons d'énumérer, virent successivement le jour.

En 1585, Plantin publia à Leyde *Flavii Vegetii de re militari libri qvatvor,* suivi de nombreux traités d'autres auteurs sur l'art militaire des anciens, avec les commentaires de Godescalcus Stewechius. Le 14 juillet 1583, ce dernier s'était engagé à payer à Plantin 100 fl. et 17 s. pour l'aider à couvrir les frais de l'impression ; Plantin, de son côté, devait lui rembourser cette somme en exemplaires de l'ouvrage.

Plantin mit sur les livres publiés à Leyde le nom de cette dernière ville ; mais sur une partie des exemplaires, il imprimait également l'adresse d'Anvers, en ayant soin toutefois, dans ce dernier cas, de dire : *Apud Christophorum Plantinum,* au lieu de l'*Ex officina Christophori Plantini* qu'il employait pour ses publications ordinaires.

Pendant le séjour de Plantin à Leyde, l'atelier d'Anvers continua à travailler régulièrement.

En 1584, on y publia une édition nouvelle de la Bible de Sante Pagnino, comprenant les textes originaux avec une traduction latine interlinéaire. Plantin avait commencé ce travail et achevé la Genèse et l'Exode en 1580.

La même année, parurent : *Pontvs Heutervs, Rervm Bvrgvndicarvm libri sex* et

Centvria Consiliorvm Elberti Leonini, in-folio. Les frais de cette dernière publication furent supportés pour moitié par l'auteur, qui reçut en retour 360 exemplaires de son ouvrage.



u commencement d'avril 1584, Plantin fit le voyage de Leyde à Anvers. Le 23 du même mois, il signa dans cette dernière ville l'acte de vente par lequel il céda à Jean Moretus la boutique dans la Kammerstrate, ainsi que la maison *la Bible* dans la rue des Faucons. A la même date, il vendit à Jean Olivier la maison, située la troisième au Nord de la porte d'entrée de l'imprimerie, au Marché du Vendredi, et à Clémence Schotti, *le Compas de cuivre,* dans la rue du S[t] Esprit. Le premier mai, il était encore à Anvers et y signa le livre de caisse tenu par Jean Moretus.

Les amis catholiques de notre imprimeur ne virent pas sans étonnement son départ pour la ville hérétique et rebelle. Il était à peine installé à Leyde, que Lævinus Torrentius, dont nous avons cerservé les lettres, lui fait savoir combien sa conduite paraissait étrange et suspecte aux adhérents de l'église catholique. Il regrette que les talents de Plantin serviront désormais à propager les doctrines d'une université ennemie de Dieu et des hommes. Il fait miroiter devant ses yeux l'appât de travaux considérables que la cour de Rome veut lui confier, notamment la publication des trésors de la Bibliothèque Vaticane (1). Il revient à plusieurs reprises sur ce sujet, mais ne réussit point à convaincre Plantin.

Dans plusieurs endroits de sa correspondance et dans d'autres pièces, celui-ci se plaît à louer l'empressement avec lequel il fut accueilli en Hollande, ainsi que les bons procédés et la tolérance religieuse dont on usa à son égard. Il n'était obligé, dit-il, de rien imprimer qui eût rapport à la religion et n'aurait pu être envoyé tant en Espagne, qu'en Italie et en France. Il affirma également, en plus d'une occasion, que pendant son séjour à Leyde, il était resté scrupuleusement fidèle au roi d'Espagne et à l'église de Rome. Cependant, après un séjour de deux années dans la ville hollandaise, des nuages apparurent dans ce beau ciel et, cédant à la contrainte ou à la séduction, le prototypographe de Sa Majesté catholique imprima des écrits qui devaient souverainement déplaire à Philippe II.

De ce nombre était une certaine défense de don Antoine, fils naturel de l'infant don Louis, duc de Béja, et prétendant au trône du Portugal, que Philippe II occupait alors. Don Antoine avait été proclamé roi par le peuple de Lisbonne en 1580, au moment où Philippe II s'apprêtait à envahir le Portugal. Reconnu par les villes

(1) P. F. X. de Ram, *Lettres de Lævinus Torrentius à Christophe Plantin* (Extrait du tome XI, N° 1. 2e série des Bulletins de la Commission royale d'histoire).

situées au nord du Tage, mais abandonné par la noblesse, le prétendant fut battu le 25 août 1580, à Alcantara, par le duc d'Albe. Le marquis de Santa-Cruz défit sa flotte une première fois le 25 août, et une seconde fois le 22 septembre de la même année. Le prince fut réduit à se réfugier en France, où Catherine de Médicis lui accorda 6000 hommes et une flotte qui fut écrasée par l'escadre espagnole le 27 juillet 1582. Il se réfugia ensuite en Hollande ; il y erra pendant quelque temps, passa en Angleterre et revint à Paris, où il mourut en 1595. Philippe II avait promis 80,000 ducats à qui le lui livrerait.

Pendant son séjour en Hollande, don Antoine fit paraître une justification de la guerre qu'il soutenait contre le roi d'Espagne : *Explanatio veri ac legitimi juris quo serenissimus Lusitianiæ rex Antonius ejus nominis primus nititur ad bellum Philippo regi Castellæ, pro regni recuperatione inferendum.*

En 1585, cette pièce parut en latin, en français, en hollandais et en anglais dans l'officine plantinienne de Leyde. Ce n'était probablement pas le premier document émané de don Antoine qu'imprimât Plantin. Le Prince avait déjà fait publier un avis par lequel il annonçait qu'il avait chargé Pierre Dor de donner des lettres de marque à ceux qui voudraient courir sus aux sujets du roi d'Espagne. Cette pièce, datée de : Roel, le 15 septembre 1583, ne porte pas de nom d'imprimeur, mais les caractères, lettrines et ornements sont de Plantin.



Lus tard, quand notre imprimeur fut rentré à Anvers, les Espagnols lui firent naturellement un grief de ces publications, et nous possédons deux lettres dans lesquelles il entreprend de se laver des accusations portées contre lui. La première est adressée à Çayas et datée du 21 décembre 1585. Il affirme qu'à plusieurs reprises il a refusé à don Antoine d'imprimer sa Défense, mais que le prétendant réussit à gagner les États de Hollande qui imposèrent le travail à lui, Plantin, ce dont il conçut tant de déplaisir que dès lors il se prépara à quitter le pays.

Le 4 juillet 1587, il revient sur ce sujet dans une lettre adressée à Charles de Tisnacq, capitaine des gardes de Philippe II. Il explique de la même manière comment il fut forcé d'imprimer le pamphlet incriminé, et fait connaître la subtilité à laquelle il eut recours pour se ménager un moyen de prouver que ce n'était pas de son plein gré qu'il avait exécuté ce travail. Sur tous les livres, dit-il, que j'ai été forcé d'imprimer, on lira ces mots en latin : *In officina ;* en français : *En l'imprimerie ;* en flamand : *In de druckerie*, au lieu de la formule ordinaire : *Ex officina, De l'imprimerie,* etc., « voulant insinuer par telle manière que lesdicts livres où se trouvera *In, En,* etc., sont bien faicts en madicte imprimerie, mais contre ma volonté. » La défense de don Antoine porte effectivement l'adresse : « Lugduni Batavorum, In typographia Christophori Plantini. »

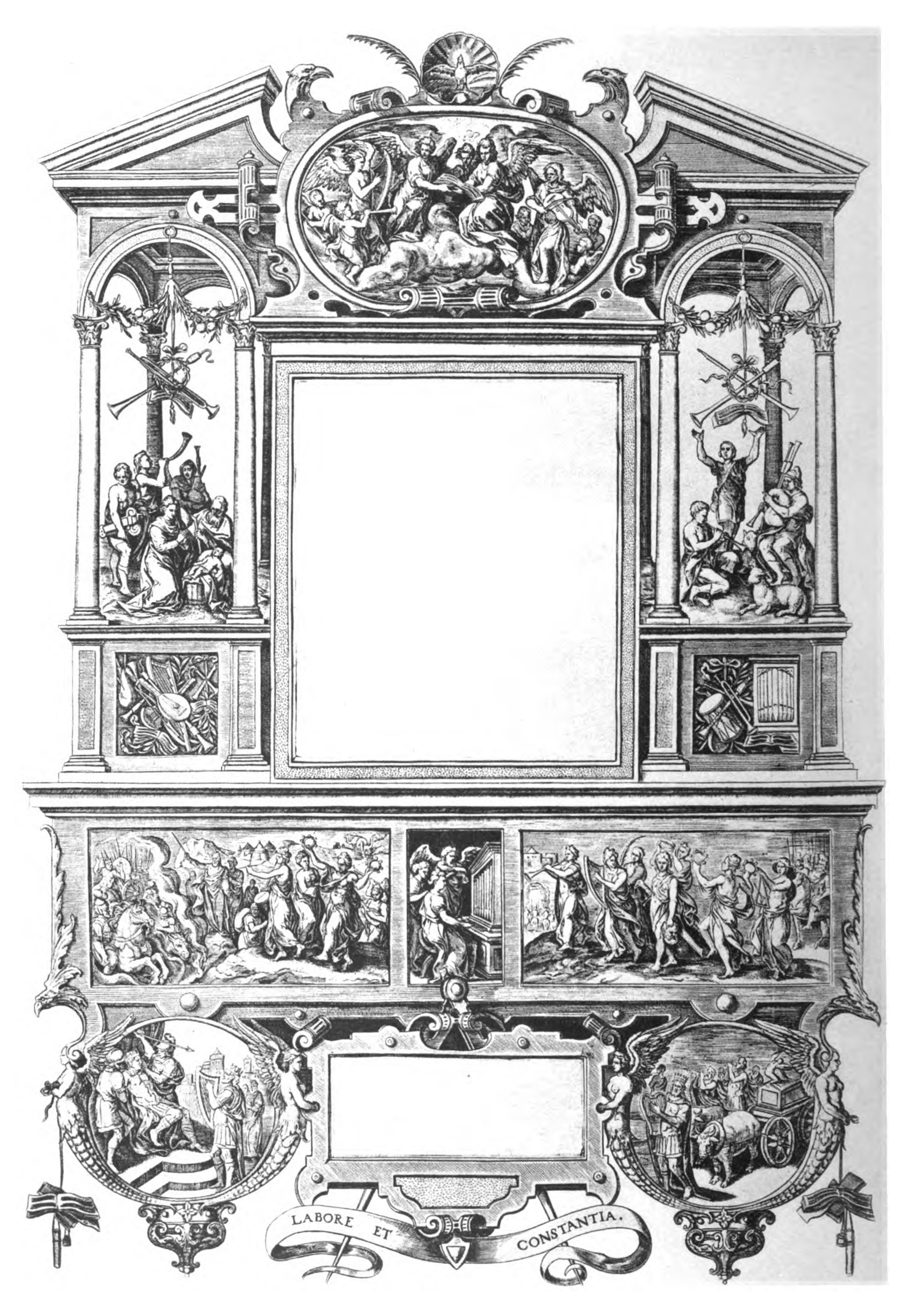
Au commencement du mois d'août 1585, Plantin quitta Leyde avec deux de ses serviteurs qui, au retour de la foire de Francfort, n'avaient pu pénétrer dans Anvers assiégé par les troupes d'Alexandre Farnèse. Son intention était de se rendre par Hambourg et Francfort à Cologne et de s'établir dans cette dernière ville, où résidait en ce moment son ami Louis Perez. Dans une lettre écrite à Arias Montanus, immédiatement après son arrivée à Anvers, il donne des détails intéressants sur son voyage.

La route de terre étant infestée de voleurs, il s'était décidé à gagner Hambourg par mer. Il se rendit donc à Amsterdam, où il dut attendre pendant trois jours une occasion favorable. Un lundi après-midi, il s'embarque sur un navire, bien pourvu d'artillerie et ayant à bord un équipage nombreux. Vers quatre heures, toutes les voiles sont déployées et on s'avance à trois ou quatre lieues environ en pleine mer. Là, ils sont forcés de jeter l'ancre, à cause des bas-fonds et du temps orageux. Ils y restent jusqu'à la pointe du jour. Lorsqu'il fait clair, les voiles sont de nouveau larguées et la traversée est assez heureuse jusqu'à cinq heures de l'après-midi. Ils voient devant eux l'île de Helgoland et ne sont plus éloignés que de trois heures de navigation de l'embouchure de l'Elbe. En ce moment, un vent violent du Nord-Est se lève et force le navire de regagner la haute mer et d'y rester toute la nuit pour ne pas être jeté sur la côte. Le lendemain, la tempête se calme un peu et ils font voile vers Hambourg. Hélas ! quand ils arrivent à peu près au même endroit que la veille, une bourrasque plus violente encore que celle du jour précédent se lève et les contraint une seconde fois à rebrousser chemin. La même chose arrive quatre jours de suite. Après avoir vu sombrer près d'eux plusieurs navires, ils parviennent enfin, sains et saufs, à Hambourg.



PLANTIN eut l'occasion d'y saluer quelques amis, entre autres Alexandre Grapheus et Santvoorde. Le mardi, il se met en route pour Francfort dans une voiture de son hôte. Le même jour, il arrive à Lunebourg, où quelques marchands, avertis de son arrivée, se joignent à lui pour voyager ensemble jusqu'à Francfort. Le mercredi, ils quittent Lunebourg et vont jusqu'à Hanspitter (probablement le Hankelbüttel moderne); le lendemain, ils atteignent Brunswick où deux nouveaux chariots se joignent à eux. Le dimanche, ils arrivent à Herzberg et le lundi à Cassel. Le mardi, ils vont jusqu'à Treysa ; le lendemain, jusqu'à Giessen, d'où, le jour suivant, ils gagnent Francfort.

Parvenu dans cette ville, Plantin annonce son arrivée aux siens qui étaient à Anvers et à Louis Perez à Cologne. Ce dernier l'invita aussitôt à venir le rejoindre, croyant qu'il passerait par cette ville pour aller à Anvers. Plantin dut attendre la fin



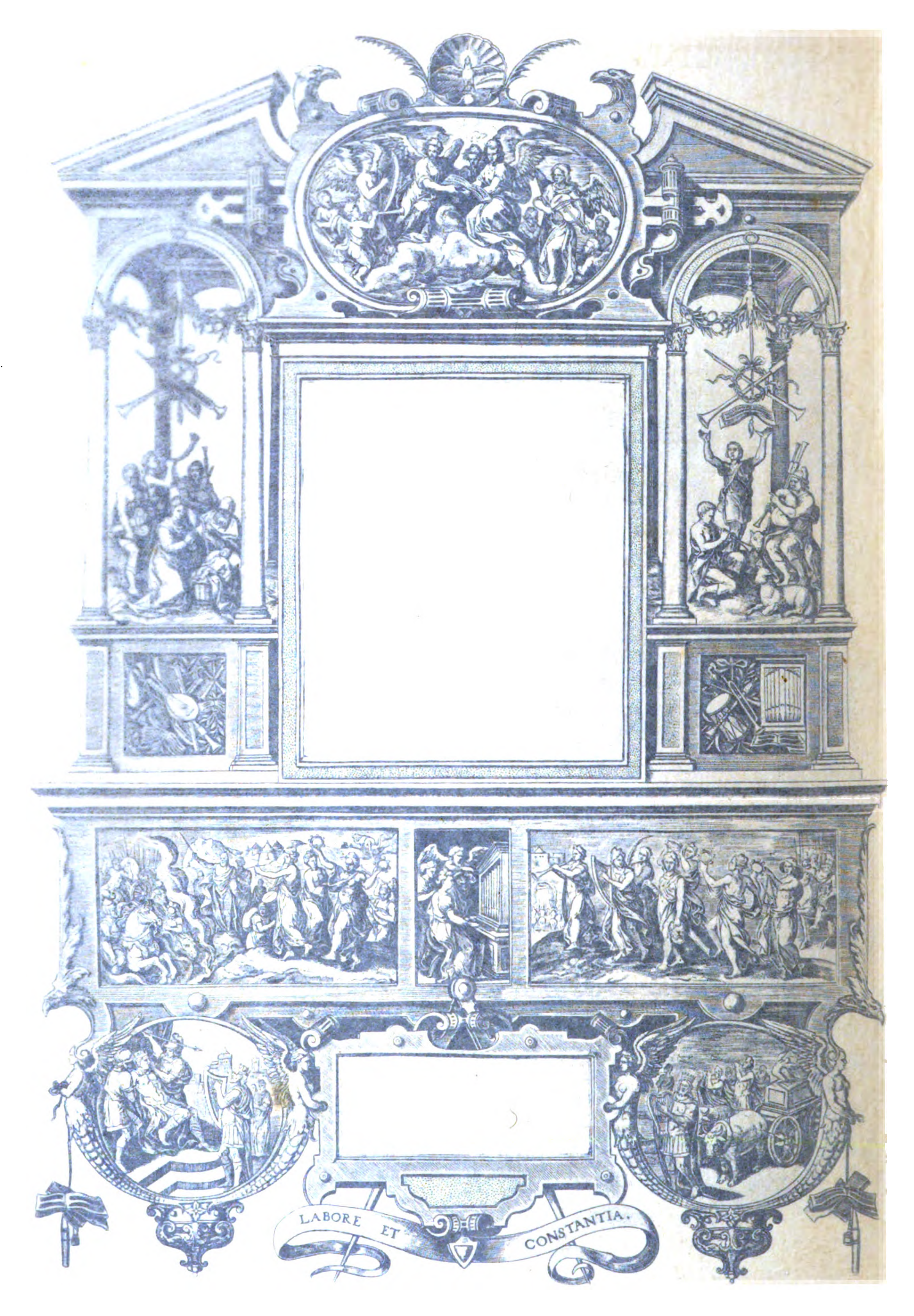
FRONTISPICE DES PUBLICATIONS MUSICALES DE FORMAT GRAND IN-FOLIO.

(Réduction de l'original).



FRONTISPICE DU : *SPIEGEL D*

Gravé par JEAN



FRONTISPICE DES PUBLICATIONS MUSICALES DE FORMAT GRAND IN-FOLIO.
(Réduction de l'original).



FRONTISPICE DU : *SPIEGEL DER ZEEVAERDT* — PLANTIN, 1584.

Gravé par JEAN A DOETECUM.

de la foire pour se rendre à Cologne. Il partit de Francfort avec plusieurs de ses amis, parmi lesquels se trouvait Abraham Ortelius. Perez avait mis sa voiture à la disposition de Plantin et Ortelius voyagea dans celle de Martin de Varron. Leurs compagnons firent route à pied. Le convoi auquel ils se joignirent se composait d'une trentaine de chariots et était escorté de soldats, à cause du peu de sécurité des routes.

Arrivé à Cologne, Plantin apprit que la ville d'Anvers venait de se rendre au duc de Parme ; il ne s'arrêta pas longtemps sur les bords du Rhin, mais partit avec Louis Perez et d'autres réfugiés anversois. Il passa par Liège, où Lævinus Torrentius le reçut cordialement, et par Louvain, où il alla voir ses amis, les professeurs de l'Université. Enfin il atteignit Anvers.



Ce doit être aux premiers jours de novembre 1585 qu'il y arriva, car le 5 de ce mois, il revit et signa dans le livre de caisse, tenu par Jean Moretus, les comptes allant du 1^{r} mai 1584 au dernier octobre 1585.

En quittant Leyde, Plantin y laissa sa femme qui s'y trouvait encore en avril 1586. A cette époque, Juste Lipse essaya d'obtenir pour elle un passeport des États; mais les chemins étaient encore peu sûrs. Toutefois au mois d'août 1587, elle avait rejoint son mari.

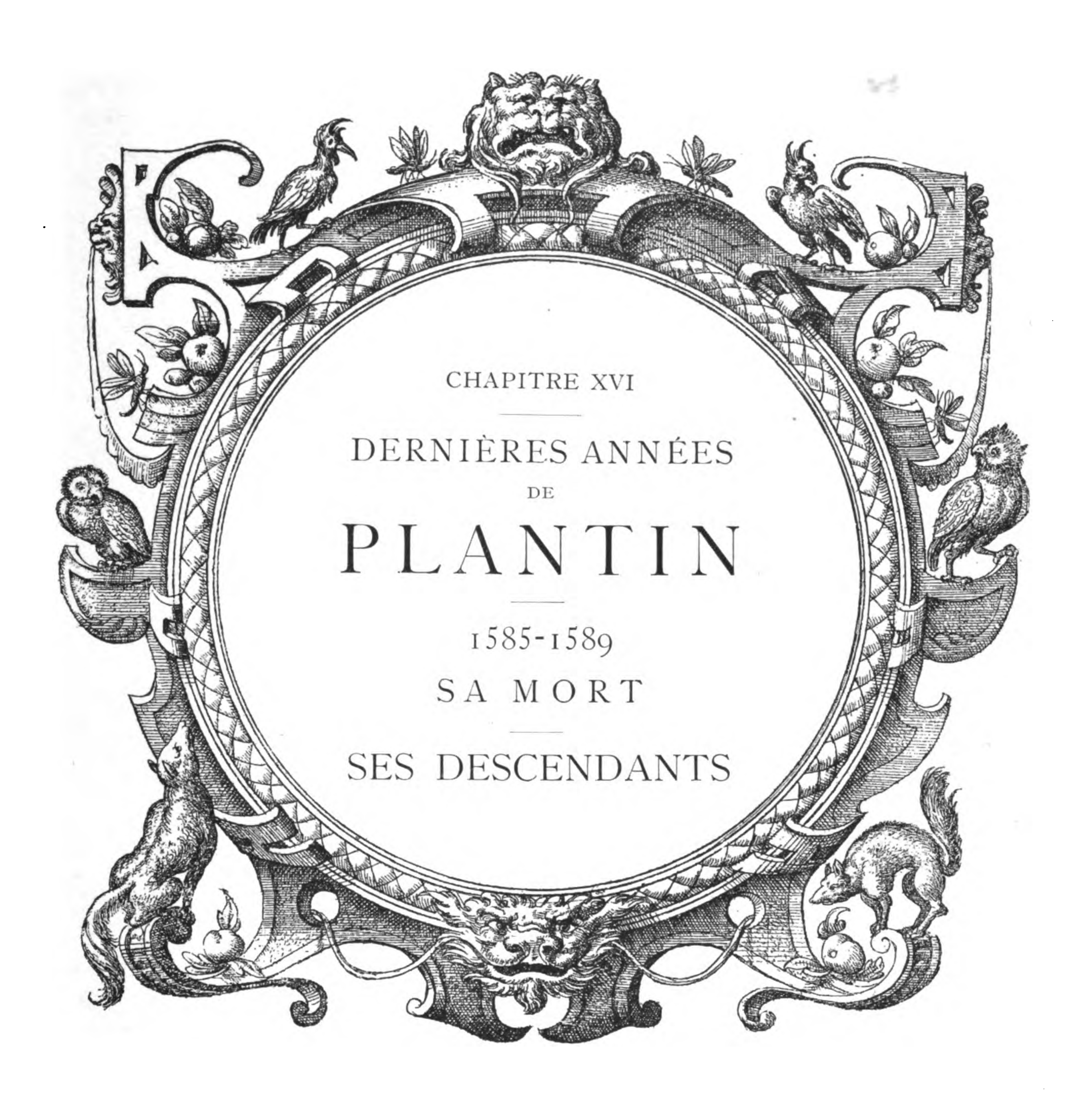
Après son retour à Anvers, un des premiers soins de Plantin fut de céder à son gendre François Raphelengien « pour certaine somme d'argent par (lui) receue et conditions faictes à (son) contentement » l'officine qu'il avait fondée à Leyde. Par un acte passé à Anvers, le 26 novembre 1585, il « la lui transporte et cède avec toutes et quelconques héritages, maisons, actions, imprimerie, mesnages et toutes autres choses » lui appartenant en la ville et Université de Leyde, et « signamment les maisons et héritages avec toutes leurs franchises et dépendances » qu'il avait achetés de la noble « damoiselle Diewoore Van de Lan, veuve de feu noble signeur Henrick van Assendelft, » avec tout ce que renfermait la maison et la boutique. « Confessant, dit l'acte, que je n'y prétends plus rien cy-après ; mais que le tout appartient bien et deuement à mon gendre François de Raphelengien pour en pouvoir disposer, vendre et aliéner tout aussi comme bon luy semblera comme estant son propre, ainsi qu'il l'est et que je le confesse. »

Malgré ce luxe d'affirmations, il est certain que cette cession n'était pas une vente proprement dite. En effet, après la mort de Plantin, les biens meubles et immeubles qu'il avait laissés à Leyde furent comptés comme les autres dans la masse de l'héritage et, après une évaluation détaillée et par stipulation expresse, ils furent attribués à Raphelengien.

De 1585 à 1589, ce dernier imprimait à Leyde et faisait paraître ses publications

ordinaires sous l'adresse « Lugduni Batavorum, ex officina plantiniana apud Franciscum Raphelengium ; » sur le *Specvlvm navticvm* de Luc Wagenaer, on lit : « Excudebat typis plantinianis Franciscus Raphelengius pro Luca Aurigario. » Sur la Défense de Philippe de Hohenlohe: « Tot Leyden by Franchois van Ravelinghien. » Il n'y a que les écrits de Juste Lipse, qu'il ait imprimés en partie avec son adresse ordinaire, en partie avec celle de l'officine anversoise.





ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE : *ICONES VETERVM ALIQVOT, AC RECENTIVM MEDICORVM, PHILOSOPHORVMQVE ELOGIOLIS SVIS EDITÆ, OPERA I. SAMBUCI*, 1574.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.



CHAPITRE XVI



Les troubles politiques et religieux que la ville d'Anvers venait de traverser, et surtout le siège qu'elle avait eu à subir, avaient complètement désorganisé les ateliers de Plantin. En y rentrant, il ne trouva plus que quatre ouvriers travaillant à une seule presse. Peu à peu, cependant, l'imprimerie reprit son activité ordinaire et, de 1586 à 1589, nous trouvons qu'elle produit environ quarante livres par année. Mais, si le nombre des éditions n'a guère baissé, leur importance a beaucoup diminué. Des ouvrages classiques et liturgiques, quelques recueils de musique notée, bon nombre de livres de piété et, parmi ceux-ci, les écrits de François De Coster, illustrés de gravures sur cuivre, une édition italienne de la Description des Pays-Bas par Guicciardini, la seconde édition du Dictionnaire flamand-latin de Corneille Kiel, le Théâtre d'Ortelius, en espagnol, quelques écrits d'Arias Montanus, une édition du *Martyrologium* de Baronius et le premier volume des *Annales Ecclesiastici* du même auteur : voilà à quoi se réduisent, à peu près, les publications dignes d'être notées.

Nous avons déjà parlé de la plupart de ces ouvrages. Il ne nous reste qu'à dire un mot des livres de Baronius.

Cet historien fit paraître la première édition de son Martyrologe, à Rome, en

1586. Au mois de février 1588, Plantin s'adressa à lui pour lui faire connaître son intention de réimprimer cet ouvrage. Plusieurs prélats, dit-il, l'en avaient prié, mais il avait refusé pour deux motifs : le premier, c'est qu'il avait l'habitude de ne jamais réimprimer les livres d'un écrivain, du vivant de celui-ci, sans son autorisation ; le second, c'est que l'argent lui avait manqué jusqu'alors. « Mais maintenant, dit-il, des ecclésiastiques m'ayant offert de supporter une partie des frais, il ne me reste qu'à vous prier de m'accorder la faveur de réimprimer votre ouvrage et de vouloir bien me communiquer les additions ou changements que vous trouveriez bon d'y faire ». Par sa lettre du 8 mars suivant, Baronius accorda la permission demandée et promit d'envoyer un exemplaire corrigé, tout en se plaignant vivement de l'incorrection de l'édition de Rome et surtout de celle de Venise. Il tint sa promesse et l'on acheva d'imprimer le livre peu de jours avant la mort de Plantin.



Si le Martyrologe de Baronius est le dernier volume important que termina Plantin, les Annales Ecclésiastiques du même auteur sont le dernier ouvrage considérable qu'il entreprit. La lettre, par laquelle Baronius lui faisait savoir qu'il enverrait un exemplaire corrigé du Martyrologe, contenait également la promesse d'envoyer le premier volume de ses Annales Ecclésiastiques. Au moment où la missive fut écrite, ce volume n'était point entièrement imprimé ; mais l'auteur prévoyait qu'il serait achevé avant la fin du mois. Toutefois c'est seulement au mois de novembre 1588 que Plantin reçut les dernières feuilles. Au moment d'envoyer à Plantin le premier volume de la première édition de ses Annales, paru à Rome en 1588, Baronius y avait fait des corrections et des additions.

On commença à imprimer l'ouvrage le 21 novembre suivant. Plantin n'eut point la satisfaction d'en voir achever le premier tome, qui ne sortit des presses qu'au mois d'août 1589, quelques semaines, par conséquent, après la mort de l'imprimeur.

Les Annales Ecclésiastiques de Baronius constituent le travail le plus étendu que les successeurs de Plantin aient fait paraître. En 1609, Jean Moretus acheva d'imprimer le douzième et dernier volume de la première édition plantinienne ; en 1597, il commença une seconde édition que ses fils achevèrent en 1612. En 1610, les frères Balthasar et Jean Moretus publièrent le premier tome d'une troisième édition, dont le second parut en 1617, et dont les suivants virent le jour à de longs intervalles.

Pendant les quatre dernières années de la carrière de Plantin, le déclin de son officine est donc visible. Les temps étaient devenus de plus en plus mauvais pour lui. Après la prise d'Anvers par les troupes espagnoles, le commerce ne se releva plus. Les réformés quittaient la ville par milliers pour chercher dans les provinces du Nord une nouvelle patrie, où leurs croyances fussent respectées. L'Escaut était

bloqué par les vaisseaux hollandais ; la guerre contre les insurgés continuait à sévir. Dans ces circonstances, les esprits ne pouvaient se tourner vers les sciences et les lettres : ceux que devaient nourrir les arts de la paix traversaient des années de deuil et de pénurie.



ANS être à l'état de crise aiguë, les embarras pécuniaires de Plantin n'en persistaient pas moins et l'empêchaient de songer désormais à quelque vaste entreprise.

En outre, l'âge et les fatigues avaient fait leur œuvre. Dans les dernières années, Plantin avait eu à lutter contre de graves maladies. Depuis 1580, il souffrait de la gravelle ; à Leyde, en 1585, il regardait son état comme désespéré. Depuis lors, les accès de la maladie furent fréquents et sa santé ne se rétablit plus complètement.

Ces différents sujets de plainte reviennent fréquemment dans les lettres des dernières années de Plantin. Rien ne parait lui avoir été plus pénible que l'impossibilité de soutenir la réputation et l'importance de son officine. Plusieurs de ses missives se terminent par des formules désolées comme celle-ci : « de nostre jadis florissante et ores flaitrissante imprimerie. » Ce qui l'humiliait beaucoup, c'était de devoir exécuter des travaux de peu d'importance pour le compte de libraires anversois ou étrangers. « Maintenant, écrit-il à Çayas, le 29 janvier 1587, j'imprime, aux frais de Michel Sonnius, Jean Corderius et quelques autres d'ici, d'Arnold Mylius à Cologne, et pour moi-même autant que je puis, le petit Missel in-8°, les Heures de Notre-Dame in-12° et in-24° et la petite Bible latine. Le *Thesaurus geographicus Ortelii* et quelques autres de moindre importance, sont imprimés, partie aux frais des auteurs ou de leurs amis, partie aux miens. »

Plantin nous fait connaître, dans le passage que nous venons de citer, les principaux libraires pour lesquels il travaillait. Michel Sonnius, son principal correspondant de Paris, et Arnaud Mylius, de la maison Birckman de Cologne, entretenaient depuis plusieurs années d'importantes relations d'affaires avec lui. Depuis 1582 et surtout depuis 1585, un de ses principaux clients fut le libraire anversois Jean Cordier. Tous trois, ils prenaient par grandes quantités des livres de prière ou de piété, des Bréviaires et des Missels ; Sonnius, en outre, achetait par centaines des auteurs latins, de petit format. C'était spécialement pour lui, qu'à partir de 1586, Plantin réimprima son édition des classiques.

Une des préoccupations douloureuses des dernières années de la vie de Plantin naquit de la stérilité de ses démarches pour se faire payer, par Philippe II, les sommes que ce monarque lui devait. Trois années s'étaient écoulées depuis qu'il avait rédigé le mémoire de ses griefs contre le roi d'Espagne. Sa situation étant devenue plus pénible que jamais, il résolut de tenter de nouveaux efforts pour obtenir ce qui lui était dû. Le 5 février 1586, il s'adresse à Çayas et lui demande s'il ne connaît personne en Espagne qui voulût reprendre l'imprimerie d'Anvers. Il

ajoute qu'il lui était impossible de continuer à payer les intérêts des sommes énormes qu'il a déboursées, par ordre du roi, dans les préparatifs du grand Antiphonaire et du Psautier. Le secrétaire de Philippe II répondit qu'il ne devait s'attendre à aucun payement de cet argent. Cette réponse enleva toute illusion et toute fierté à Plantin. Au mois de mai 1586, il fit un appel à ses amis d'Espagne : Arias Montanus, Çayas, le capitaine des gardes, Tisnacq, et l'aumônier du roi, Loyasa, pour les prier d'intercéder en sa faveur. Il descendit jusqu'au ton de la supplique. N'attendant plus rien de l'équité du roi, il fit un appel à sa générosité. Dans sa lettre à Çayas, il se contente de demander à Sa Majesté un témoignage de pleine décharge de toutes commissions à lui données. « Outre quoy, ajoute-t-il, s'il plaisoit à icelle Sa Catholique Royale Majesté me faire quelque libéralité en manière d'ausmosne, je tiendrois le tout pour ung grand bénéfice avec espoir de tellement le faire graver par quelque docte monument en nostre imprimerie que la postérité le pourroit peut-estre autant admirer et célébrer qu'autre qui se puisse tailler en pierres ne métal. »



ANS une lettre, datée du 14 mai suivant et adressée à Monseigneur de Tisnacq, il formule les mêmes prières. Il ne veut plus molester ses amis, dit-il, ni solliciter aucun paiement ; il se remet purement et simplement à la miséricorde du roi.

Ses protecteurs ne restèrent pas inactifs. Le 10 janvier 1587, le roi adresse au duc de Parme, son lieutenant dans les Pays-Bas, l'ordre de nommer une personne compétente pour examiner les prétentions de Plantin et en faire l'objet d'un rapport. Cette pièce, avec les observations et l'avis du duc, devait être transmise au roi. Nous ne savons au juste quelles conclusions prit ce délégué ; Plantin nous apprend seulement que « ce personnage capable » ne trouva de meilleur moyen pour tirer l'imprimeur de la gêne que de lui conseiller de reprendre la besogne interrompue des livres de chœur pour l'Espagne, afin de pouvoir, les travaux achevés, réclamer, sans contestation possible, ce qui lui avait été promis. Çayas était du même avis et voulait que Plantin imprimât de ses ressources privées l'Antiphonaire, qu'il aurait ensuite fait subsidier. De cet expédient, Plantin disait que « ce seroit autant que de tomber de fiebvre en chaud mal ou du bord d'ung gouffre, duquel, à grands travaux et consomption de toutes forces et puissances, on seroit finalement parvenu, se rejecter au beau milieu pour s'y abismer incontinent. »

Au mois de mars 1588, les commissaires du roi examinèrent encore pendant

15 jours ce que Plantin avait dépensé au service de Sa Majesté, ce qu'il possédait et quel était le montant de ses dettes ; mais tout cela ne fit point avancer l'affaire et elle traîna, sans résultat, jusqu'à sa mort. Nous avons déjà dit que ses successeurs furent obligés de passer la somme réclamée aux profits et pertes.



PLANTIN fit également des instances pour se faire indemniser par le roi de la perte de la pension de 400 florins, qui lui avait été accordée sur les biens confisqués du comte de Hoogstrate, après l'achèvement de la Bible royale. Le 12 octobre 1588, Philippe II chargea le duc de Parme d'examiner la requête concernant cette réclamation. Le 3 mars suivant, Jaspar Waichmans et Georges Meyvisch, échevins de la seigneurie de Hoogstrate, certifièrent que, depuis la prise du château, en 1583, leur commune avait été pillée si souvent et chargée de tant de frais de guerre qu'il n'y avait pas eu moyen d'y lever un impôt. Le paiement de la pension ne se fit donc pas plus que celui des débours.

Le seul bénéfice que Plantin recueillit de toutes ses revendications et suppliques fut une misérable somme de mille florins, une véritable aumône, que le roi lui accorda au commencement de l'année 1589, peu de mois avant la mort de notre imprimeur.

Au milieu de toutes ces déceptions et de toutes ces tristesses, il sentit approcher sa fin. Cassé par le travail, les soucis et les maladies, il prit soin de régler à temps sa succession.

Le 19 novembre 1584, Plantin et Jeanne Rivière, assistés du notaire Jean Van Hout, font leur testament dans leur maison de la Breedestraat à Leyde. Chacun d'eux lègue à la fabrique de l'église de Notre-Dame à Anvers la somme de douze sous, une fois payée ; aux pauvres de la même ville, six florins ; à ceux de Leyde, quatre florins. Ils s'instituent réciproquement héritiers universels de leurs « biens, tant immeubles que meubles, terres, maisonnages, héritaires rentes, argent comptant, crédits, habillements et quelsconques aultres titres et actions qui resteront après le payement et satisfaction de toutes dettes, funérailles et toutes aultres charges de leur mayson mortuaire. » Ils désignent leurs cinq filles, toutes ensemble et par égale portion, comme héritières des biens à délaisser par le survivant.

Ils stipulent en outre, qu'après le trépas du dernier survivant, ses héritiers conserveront, sans pouvoir les vendre ni aliéner, sinon dans le cas où les autres biens ne produiraient pas assez pour payer les dettes, huit, neuf ou dix des meilleures presses et une quantité suffisante de toutes sortes de caractères, lettres, figures, poinçons, matrices, moules et autres instruments, pour continuer l'art de l'imprimerie, tant à Anvers qu'à Leyde. Ils veulent et ordonnent que ces imprimeries soient

continuées sous le nom des héritiers de Christophe Plantin et par une compagnie où pourront entrer leurs cinq gendres : François Raphelengien, Jean Moerentorf, Jean Spierinck, Égide Beys, Pierre Moerentorf ou autres maris de leurs filles. Si quelqu'un de ceux-ci ne veut entrer dans l'association, il devra se contenter d'un intérêt de trois pour cent par an de la part qui lui revient, selon l'estimation du matériel de l'imprimerie faite dès maintenant par les testateurs. Dans ce tarif, une presse avec ses dépendances est évaluée à 50 florins ; les lettres fondues, avec leurs quadrats, à 3 sous la livre ; chaque sorte de matrices, avec les moules, à 30 florins ; les figures, lettres et ornements gravés sur bois, à 5 sous la pièce ; le reste, comme casses et figures gravées sur cuivre, à la moitié du prix coûtant à dire d'expert.

Les maisons où s'exerçait l'imprimerie à Anvers et à Leyde doivent rester en possession de la compagnie, qui en payera six pour cent de rente à ceux des beaux-frères qui ne voudraient point entrer dans l'association.



ANS le cas où aucun des gendres des testateurs ne voulait reprendre l'officine, les héritiers doivent faire imprimer et envoyer dans toutes les villes des Pays-Bas des billets mentionnant les presses, lettres, matrices et autres instruments de l'imprimerie et attendre neuf mois que quelqu'un se présente pour reprendre le tout. Celui ou ceux qui deviendraient ainsi acquéreurs de l'officine, obtiendront le matériel au prix fixé par Plantin pour ses héritiers ; ils payeront 6 1/4 pour cent de rente, au cas où ils ne s'acquitteraient point comptant, et bailleront caution de ne point diminuer l'imprimerie, mais de la faire toujours réparer et entretenir en aussi bon état qu'ils la recevront.

Si des difficultés s'élèvent entre les héritiers, ils doivent les faire trancher par les sieurs Louis Perez, Juste Lipse et Arnaud 't Kint, ou par l'un de ces trois amis de Plantin.

A la passation de ce testament assistaient comme témoins Juste Lipse et Jean Van der Does (Dousa), seigneur de Noortwijk. Certaines des stipulations de cet acte montrent combien grande était la préoccupation de Plantin d'empêcher la fermeture des ateliers créés par lui. C'est à ce soin qu'il prit d'assurer l'avenir de son officine, et à la pieuse transmission de son vœu dans la famille des Moretus, que nous devons la conservation de la maison et des collections plantiniennes.

Ce premier testament fut annulé dans la suite et remplacé par des dispositions fort différentes. On a vu que, le 26 novembre 1585, Plantin céda à François Raphelengien son imprimerie de Leyde. A son départ pour la Hollande, il avait chargé de la direction de l'atelier d'Anvers Raphelengien et Jean Moretus. Ce dernier continua à prendre une large part à cette direction après le retour de son beau-père.

Aussi le 27 février 1587, obtint-il une patente royale d'imprimeur qui l'autorisait à remplacer Plantin, dans le cas où ce dernier, dont la santé était fort compromise, viendrait à mourir subitement. Pour récompenser Moretus de ses loyaux services, Plantin et sa femme annulèrent leur premier testament, et, le 14 mai 1588, ils en firent un nouveau devant le notaire Gilles Van den Bossche à Anvers.



AR cet acte, ils lèguent, après la mort du premier décédant, une somme de 20 sous à la cathédrale et une autre de 20 florins aux pauvres de la ville d'Anvers. Ils s'instituent mutuellement héritiers universels et, après le trépas du second mourant, leurs biens doivent être partagés en parts égales entre leurs cinq filles. Une réserve importante est faite. Après le décès du dernier survivant des deux testateurs, l'imprimerie d'Anvers avec tout son matériel, la maison où elle est établie, les livres qui se trouvent, tant dans cette maison que dans la boutique de la Kammerstrate et dans le magasin à Francfort, deviennent la propriété de Jean Moretus et de sa femme, sans équivalent aucun pour les autres filles et gendres, Ce prélegs considérable est fait « pour cause des grands services que passez trente ans ledict Jehan Moereturf a faict ausdicts testateurs et ne cesse de faire, et encoires comme ilz espèrent continuera de faire en ladicte trafficque et aultrement à leur grand contentement. » Louis Perez et Martin Perez de Varron furent institués exécuteurs testamentaires.

Le 7 juin 1589, les deux époux ajoutent, devant le même notaire, un codicille à ce testament. Ils confirment en son entier le prélegs fait en faveur de Jean Moretus et stipulent que des 520 florins de rente annuelle, dont sont grevés l'imprimerie et les bâtiments attenants, 350 florins resteront à la charge de la grande maison et 170 à la charge des trois maisons de la rue du Saint-Esprit, qui appartiennent à la masse de l'héritage. Ce partage d'une rente pesant sur l'ensemble de la propriété fut stipulé afin de prévenir toutes difficultés entre les héritiers ; il était réglé d'après la valeur des différents bâtiments.

Plantin était retenu au lit par la maladie qui devait l'emporter bientôt, lorsque ce codicille fut fait. Le 15 avril 1589, il écrivit pour la dernière fois dans son registre de correspondance et il fit suivre cette dernière lettre des deux vers suivants :

Un Labeur courageux muni d'humble Constance
Résiste à tous assauts par douce patience.

Le travail et la constance l'avaient sauvé bien des fois, mais que pouvaient-ils, que pouvait la douce patience contre la maladie et la mort ?

Dans plusieurs de ses lettres, Jean Moretus a tracé un tableau détaillé et profondément senti des derniers jours de son beau-père. Le 28 mai, le jour de la Trinité, en revenant de l'église, il se mit au lit pour ne plus se relever. La maladie empira rapidement. Les médecins déclarèrent « qu'elle provenait d'une accumulation de flegmes, au côté droit, qui engendrèrent quelqu'apostume. » Huit jours après, une fièvre chaude survint. Il supporta avec une incroyable patience les plus grandes douleurs, se remettant toujours en la volonté divine et se préparant de bon cœur à quitter ce monde.

Le 19 juin, il trace encore d'une main débile quelques mots presqu'illisibles pour donner des nouvelles de sa maladie et pour saluer son ami Juste Lipse.

Sentant sa fin approcher, il demande à recevoir l'eucharistie et l'extrême onction. Il conserva jusqu'au dernier moment la mémoire et toutes ses facultés. Quelques heures avant sa mort, il fit venir ses enfants, leur pardonna les fautes qu'ils auraient pu avoir commises envers lui et leur dit entre autres propos : « Mes enfants, tenez toujours paix, amour et concorde par ensemble. » Un peu après, il répondit encore avec beaucoup de présence d'esprit au père Mathias de la Société de Jésus ; puis, faisant un dernier effort, il dit : « O Jésus ! » et expira si doucement que les assistants le croyaient tombé en faiblesse (1). C'était le premier juillet 1589, à trois heures du matin.

Plantin fut enterré dans le circuit du chœur de la cathédrale d'Anvers. Sur la pierre sépulcrale qui couvre ses restes et ceux de sa femme, on lit :

D. O. M.
CHRISTOPHORI PLANTINI
ARCHITYPOGRAPHI REGIJ
MONUMENTUM
VIXIT ANNOS LXXV.
OBIJT KAL. JULIJ.
M. D. LXXXIX.
ET
JOANNÆ RIVIERÆ
EIUS CONIUGIS
OBIJT XVI KAL. SEPTEMB.
M. D. XC.....
REQUIESCANT IN PACE.

(1) Lettre de Jean Moretus à Ferdinand Ximenès du 18 juillet 1589.

En 1591, ses héritiers lui érigèrent, dans la cathédrale, un monument, adossé au second des piliers qui entourent le chœur, du côté méridional. Ils y placèrent une inscription élogieuse pour le défunt que nous reproduisons (Document I) et qui fut composée par Juste Lipse. Le monument fut orné d'un triptyque dont le panneau central représente le Jugement dernier ; le volet de gauche, Plantin, son fils mort en bas âge et son patron ; celui de droite. Jeanne Rivière, ses six filles et St Jean-Baptiste. Au revers des volets, figurent le même Saint et St Christophe. Le panneau du milieu est attribué à Jacques De Backer ; mais l'œuvre toute entière est due fort probablement à Crispin Van den Broeck. Le 15 octobre 1591, les héritiers de Plantin payèrent 10 florins à Abraham Grapheus, pour la dorure du cadre, et 3 florins 2 sous à Gaspard De Crayer, pour la peinture des lettres de l'inscription.



ALHEUREUSEMENT, les comptes de la mortuaire ne renferment aucun renseignement sur l'auteur du triptyque. Ils mentionnent seulement une somme de 4 florins 18 sous payée, dans le second semestre de 1590, « pour la cassette des paintures pesante 3/4 de centenar (quintal). »

En 1794, le triptyque fut transporté à Paris ; en 1798, le monument fut détruit. En 1815, les tableaux qui l'avaient orné furent rendus à la famille Moretus ; quatre ans après, celle-ci fit faire dans une chapelle du circuit du chœur, près de la place que l'ancien monument avait occupée, une nouvelle épitaphe en marbre, d'après les dessins de Guillaume Herreyns. Cet artiste peignit le portrait de Plantin qui surmonte l'œuvre nouvelle et qui est tenu par deux anges en marbre, dus au ciseau de Jean-François Van Geel.

Comme il était à prévoir, le testament de Plantin ne devait pas satisfaire les cohéritiers de Jean Moretus. Aussi ne tardèrent-ils pas à exprimer leur mécontentement au sujet du prélegs fait en faveur du gendre privilégié. Cependant, grâce à l'intervention de quelques amis communs et surtout de Jeanne Rivière, qui renonça volontairement à l'héritage, un accord intervint qui satisfaisait tout le monde.

Jean Moretus, nature noble et généreuse, comme le furent également ses deux fils, Balthasar et Jean, consentit à remplacer la clause du prélegs par une stipulation plus avantageuse pour ses cohéritiers. Dans le courant de l'année 1589, il rédigea un projet d'accord entre lui et ses beaux-frères, d'après lequel il se contentait, comme prélegs, de la moitié de l'imprimerie, à condition que le papier blanc restant en magasin fût compris dans le matériel dont Plantin avait disposé en sa faveur et que la préférence lui fût donnée pour la reprise de ce matériel et des bâtiments de l'officine.

Cette concession n'ayant pas encore satisfait ses cohéritiers, il rédigea, le 16 février 1590, un second projet qui fut adopté à l'unanimité par les intéressés et dont

les différentes clauses furent approuvées et signées par eux, le 16 mars suivant, en présence de Messieurs de la Loi à Anvers. Par cet accord, le matériel de l'imprimerie, c'est-à-dire : les presses, les poinçons, matrices, caractères, figures gravées sur cuivre ou sur bois, les casses et autres ustensiles sont estimés à 18,000 florins. De tous ces biens, ainsi que des livres et des papiers blancs. Jean Moretus et sa femme obtiennent les deux cinquièmes, Catherine et Henriette Plantin chacune un cinquième. Marguerite, femme de Raphelengien, garde pour sa part les maisons et le matériel que le défunt possédait à Leyde, à condition toutefois que si cette part dépassait en valeur un sixième de la masse, le surplus fera retour aux cohéritiers et que, si elle y était inférieure, ceux-ci suppléeront la différence.



u matériel qui en ce moment se trouvait à Francfort, à Paris ou ailleurs, deux sixièmes sont attribués à Jean Moretus, un sixième à chacun des quatre autres héritiers. Le partage définitif de la valeur des 18,000 florins entre les quatre sœurs devait se faire après la mort de leur mère; jusqu'à ce moment, Jean Moretus s'engage à servir à Jeanne Rivière une rente annuelle de 800 florins et lui assure le logement dans la maison du Marché du Vendredi. François Raphelengien paie en outre, pour sa part, à sa belle-mère une rente de 200 florins. Après la mort de la veuve de Plantin, Jean Moretus doit rembourser, en six annuités, à ses trois belles-sœurs la part des 18,000 florins qui leur revient. Il doit avoir la préférence pour la reprise des bâtiments de l'imprimerie. Il se charge des dettes passives de la maison, montant à 25,445 florins, et reprend, pour 10,000 florins, les dettes actives formant un total nominal de 16,530 fl. En acompte de la différence de ces deux sortes de dettes, il accepte pour 4824 florins les livres en magasin à Francfort, dont la valeur nominale était du double ; pour le reste de la somme, il prend des livres de la boutique d'Anvers avec 30 % de rabais sur les livres étrangers et 40 % sur les livres plantiniens. Le 19 mars 1590, cet accord fut approuvé par les échevins de la ville d'Anvers.

Le même jour et devant les mêmes échevins, Jeanne Rivière approuve cette transaction et renonce à tous ses droits sur l'héritage de son mari, moyennant les avantages stipulés en sa faveur dans le contrat signé par les héritiers. Elle eut soin de faire mentionner dans cet acte que, si Jean Moretus ne prenait pas l'imprimerie, celle-ci devait échoir à un autre de ses gendres, et devait être transmise de père en fils, en conservant toujours le nom d'*Officina plantiniana*.

Voyons à présent de quoi se composait l'avoir de Plantin que ses héritiers eurent à partager entr'eux. Nous venons de dire que le matériel de l'imprimerie à Anvers était évalué à 18,000 florins. Les lettres fondues furent expertisées par Daniel Vervliet et par André Bacx, les figures gravées par Pierre Van der Borcht, Abraham Ortelius

et Philippe Galle. Voici comment on fit le compte, en modifiant légèrement certains chiffres fournis par l'inventaire :

10 presses à 50 florins	fl.	500	s.	0
647 poinçons à 15 sous	fl.	485	s.	5
36 sortes de matrices justifiées à 30 fl.	fl.	1080	s.	0
26 sortes de matrices non justifiées à 15 fl.	fl.	390	s.	0
1908 figures gravées sur cuivre	fl.	3747	s.	14
5952 figures gravées sur bois, lettres taillées, vignettes et marques à 10 s.	fl.	2976	s.	0
44000 livres de lettres fondues à 4 s.	fl.	8800	s.	0
Divers ustensiles	fl.	21	s.	1
	fl.	18,000	s.	0

En livres imprimés, il restait à Anvers 10,761 rames ; en papiers blancs, 5329 rames. Les livres restés à Francfort valaient 8024 fl. 9 3/4 s. ; les poinçons et matrices, 1384 fl. 10 s.



ES maisons d'Anvers furent évaluées de la manière suivante : le Compas d'or, au Marché du Vendredi, et la maisonnette, bâtie sur l'égoût, au Sud de la porte d'entrée, à 550 florins de rente annuelle ; la maisonnette, au Nord de la porte d'entrée, sur le Marché du Vendredi, à 80 florins de rente ; le Compas de bois dans la rue du St Esprit, à 110 florins de rente ; le Compas de fer, à 95 florins de rente ; le Compas d'argent, à 100 florins de rente ; la Pucelle d'Anvers *(De Maecht van Antwerpen)*, dans la rue du Faucon, à 105 fl. de rente ; le Petit Faucon, au coin de la rue du Faucon, à 125 fl. de rente ; la maison située derrière l'imprimerie, entre celle-ci et la *Bonte Huyt*, avec une sortie, par condescendance, dans l'allée commune sous le Compas de fer, à 25 fl. de rente. Martine Plantin et Jean Moretus eurent pour leur part l'imprimerie avec la maisonnette sur l'égoût ; Catherine et Hans Spierinck, le Compas de bois et le Compas de fer ; Henriette et Pierre Moerentorf, le Compas d'argent et la maison au Nord de la porte d'entrée de l'imprimerie ; Madeleine et Égide Beys, le Petit Faucon, la Pucelle d'Anvers, et la maisonnette entre la *Bonte Huyt* et le Compas d'or. Chacun des héritiers prit à sa charge une partie des rentes dont les propriétés étaient grevées, en proportion de la valeur des bâtiments qui lui étaient échus.

Jean Moretus n'attendit pas la mort de sa belle-mère pour payer à ses trois beaux-frères leur part de l'imprimerie. Dès le 29 mars 1595, ceux-ci lui donnèrent pleine décharge et quittance de tout ce qu'il leur devait de ce chef.

La part de Raphelengien comprenait : la maison d'Assendelft avec les maisonnettes à Leyde, évaluées à 4000 fl. ; la maison des Trois Rois, évaluée à 1400 fl. ; 1191 poinçons, à 15 sous la pièce ; 30 sortes de matrices justifiées, à 30 fl. chacune ; 9 sortes de matrices non justifiées, à 15 fl. la sorte ; 4000 livres de lettres fondues, à 4 sous la livre ; 461 figures gravées sur cuivre, valant ensemble 637 fl. ; 1578 figures gravées sur bois, comptées à 750 fl. ; 3 presses, à 50 fl. la pièce ; une vieille presse et une Bible royale, à 34 fl. 15 s. ; les papiers blancs, évalués à 922 fl. 12 s. ; les livres commencés, évalués à 1722 fl. 6 s. ; les dettes actives montant à 3622 fl. 6 1/2 s. et reprises pour 2160 fl. ; la part des poinçons et matrices reçus à Anvers, 307 fl. 10 s. ; l'encaisse à Leyde, 225 fl. 13 1/4 s., ce qui faisait un total de 15,038 fl. 1 1/4 s., dont il fallait déduire pour dettes à payer 3942 fl. 14 s. En bâtiments et matériel d'imprimerie, Raphelengien obtint donc pour une valeur de 11,095 fl. 7 1/4 s. En outre, il reçut en livres plantiniens restés à Leyde, 15,837 fl. 4 3/4 s. ; en livres étrangers, 2556 fl. 19 1/2 s. ; en livres reliés, 362 fl. 11 1/2 s. ; en livres restés à Francfort, 1099 fl. 11 1/2 s. ; en livres reçus d'Anvers, 3761 fl. 3 3/4 s., ce qui faisait monter sa part des livres à 23,617 fl. 11 s.



HACUN des autres héritiers ayant reçu des livres pour une somme de 29,295 fl. 18 1/4 s. et pour 7971 fl. 14 s. en autres valeurs, il se fit que Raphelengien obtenait en livres 5678 fl. 7 1/4 s. de moins que ses cohéritiers, et en autres valeurs pour 3123 fl. 13 1/4 s. de plus. On convint de compenser les deux différences l'une par l'autre.

La valeur totale des biens laissés par Plantin peut être déterminée assez exactement en prenant les derniers chiffres pour base. Un sixième de l'héritage montait à 7971 fl. 14 s. en biens de diverse nature et à 29,295 fl. 18 1/4 sous en livres. En adoptant pour ceux-ci comme valeur réelle la moitié de leur valeur nominale, on obtient pour chaque part une somme de 14,647 fl. 19 1/8 s. en livres et de 87 887 fl. 14 3/4 s. en tout, ce qui, joint aux 47,830 fl. 4 s. représentant la valeur des autres biens, donne un total de 135,718 fl., équivalant, selon la valeur actuelle de l'argent, à 1,085,744 francs environ de notre monnaie. Dans cette somme n'est pas comprise la rente annuelle qui devait être servie à la veuve, ni l'avoir personnel de celle-ci. En tenant compte de ces valeurs, on obtient pour l'ensemble de l'héritage une somme globale qui n'est pas de beaucoup inférieure à 1,200,000 francs de notre monnaie.

Nous demandons pardon d'être entré dans ces détails de chiffres ; ils nous semblaient nécessaires pour faire connaître exactement la situation de Plantin au moment de sa mort.

En terminant la biographie de Plantin, qu'il nous soit permis de jeter encore un

coup d'œil sur cette vie si bien remplie et sur le caractère de l'homme dont nous avons retracé l'existence.

Comme typographe, il occupe sans contredit une des premières places dans l'histoire de son art. Le nombre prodigieux d'ouvrages qu'il fit paraître, le soin minutieux qu'il apportait aux plus modestes comme aux plus importantes de ses éditions, le caractère monumental de quelques-uns de ses travaux, le bon goût déployé dans l'ornementation, le choix judicieux des écrits publiés, le discernement avec lequel il sut grouper autour de lui des collaborateurs capables et l'autorité éclairée avec laquelle il dirigeait leurs travaux : tout cela lui donne incontestablement droit à la gloire qui entoure son nom.



L était entreprenant, actif et persévérant au plus haut degré; il commença sa carrière sans aucune ressource, il eut à lutter contre mille difficultés ; jamais il ne perdit courage, jamais il ne renonça à la lutte et quels que fussent les revers qui aient assombri ses dernières années, on peut dire qu'il sortit victorieux du combat de la vie.

Il était doué d'un jugement lucide et vif ; il connaissait bien les hommes et les gagnait par son esprit ouvert et orné. Ses lettres sont des modèles de clarté lorsqu'il ne s'agit que d'affaires ; elles dénotent un esprit cultivé quand il aborde des sujets moins arides. Plantin possédait au plus haut degré le don de la persuasion et de l'attraction. Il gagnait tous ceux qui étaient en relations avec lui, et les amitiés qu'il contractait étaient durables. Dans l'Europe entière, il avait des correspondants qui ne briguaient pas seulement l'honneur de voir leurs ouvrages imprimés par ses presses, mais qui parlaient de lui avec la plus haute estime, avec le plus sincère attachement.

Par une singulière ironie de la vie, lui qui faisait profession d'humilité, de renoncement aux choses de la terre et à la vanité conquit dans son métier le rang le plus élevé et devint un des hommes les plus en vue de son temps. La nature humaine fut pour lui plus forte que les théories morales ou religieuses qu'il professait ; il eut la noble ambition de se distinguer et ne se laissa pas détourner de son devoir par les doctrines mystiques qu'il prêchait.

En affaires, c'était un homme foncièrement honnête et scrupuleux ; ennemi des fraudes et des procès, il évitait la contestation par sa droiture et par sa générosité toujours prête aux concessions. Dans tous les actes de sa vie et dans ses transactions innombrables et colossales, nous n'avons découvert aucune trace d'un litige quelconque, aucune plainte de clients mécontents, aucune réclamation de ses collègues.

Et pourtant, dans cette carrière si droite, si lumineuse, il y a une ombre, que nous ne sommes point parvenu à dissiper entièrement. Les adhérents de Henri

Niclaes accusent Plantin d'avoir indignement trompé et trahi leur maître et leur église. On peut mettre sur le compte de la rancune ce qu'il y a de plus odieux dans ces imputations. Mais nous-mêmes avons été amené à nous demander comment son affiliation à la Famille de la Charité pouvait se concilier avec ses protestations passionnées de dévouement à l'église de Rome ; comment on pouvait faire cadrer ses avances aux chefs des insurgés avec ses déclarations de fidélité à Philippe II. Nous ne reviendrons plus sur ces points obscurs de la vie de Plantin, mais nous nous permettrons de rappeler que, si le XVI[e] siècle a compté par milliers les martyrs de la liberté religieuse et politique, il a compté aussi des millions d'âmes moins fortement trempées dont les opinions changeaient avec celles du parti dominant. Dans une époque de terrorisme, la conscience humaine peut paraître moins scrupuleuse que dans notre temps de liberté et de calme, mais qui nous dépeindra le spectacle que nos contemporains nous offriraient si ces temps d'angoisse et de tyrannie devaient revenir ?

Les questions politiques semblent avoir laissé Plantin complètement indifférent. Cela s'explique, d'abord, par son système de dissimulation en fait de religion, et, ensuite, par la circonstance que, né Français, il ne devait pas se soucier au même degré qu'un citoyen de notre pays, du régime sous lequel vivaient alors nos ancêtres.

Il pouvait croire s'acquitter, et il s'acquitta en effet au décuple, envers la ville d'Anvers et envers les Pays-Bas de l'hospitalité dont il y avait joui en donnant une forte impulsion à l'industrie, aux arts, aux lettres et aux sciences ; il a amplement compensé sa fortune et sa renommée par les services rendus au développement intellectuel de ses concitoyens et par la gloire répandue sur sa partie adoptive.



ous le titre : *Ioannis Bochii vrbi Antverpiensi a secretis, Epigrammata funebria. Ad Christophori Plantini Architypographi Regii Manes,* Jean Moretus fit paraître en 1590 un recueil d'éloges funèbres en l'honneur de Plantin. On y trouve des pièces de vers latins de Jean Boch (Bochius), qui dirigeait la publication, Jean Lievens (Livineius), Nicolas Oudaert, Michel Aitsinger, Jean Posth, médecin de l'électeur palatin, Lambert Schenckel de Bois-le-duc, Corneille Kiel et François Raphelengien, le fils. Un portrait gravé par Henri Goltzius orne la plaquette, de format petit in-folio.

Jeanne Rivière habita pendant les dernières années de sa vie chez sa fille Catherine, femme de Jean Spierinck. Elle mourut le 17 août 1596 et fut ensevelie dans le tombeau où reposait son mari. Ses funérailles somptueuses et le repas, donné le jour de l'enterrement, coûtèrent la somme considérable de 567 fl. 9 3/4 s. Ses biens personnels montant à 3372 fl. 12 s., furent partagés entre quatre de ses filles. La part

de Marguerite fut décomptée sur ce qu'elle avait eu de plus que ses sœurs dans l'héritage paternel.

Raphelengien avait épousé, comme on l'a vu, Marguerite, l'aînée des filles de Plantin ; la seconde, Martine, était la femme de Jean Moretus ; la troisième, Madeleine, avait pour mari Égide Beys ; la quatrième, Catherine, était mariée à Jean Spierinck ; la cinquième, Henriette, à Pierre Moerentorf.



OUTES les cinq vivaient encore. Jean Spierinck faisait le commerce des épices, Pierre Moerentorf celui des diamants; leur histoire n'offre guère d'intérêt. Il n'en est pas de même des trois autres gendres de Plantin, qui étaient imprimeurs et libraires et qui continuèrent les maisons fondées par leur beau-père à Anvers, à Leyde et à Paris. Résumons briévement ce qui advint de chacun de ces descendants de Plantin.

On a vu que, par un acte daté du 26 novembre 1585, Plantin transféra à Raphelengien les biens meubles et immeubles qu'il possédait à Leyde. Le 2 avril de l'année suivante, il autorisa son ami Juste Lipse, son gendre Jean Spierinck et son neveu Chrétien Porret, tous demeurant à Leyde, de passer en son nom l'acte de transfert devant le magistrat de cette ville. Il céda de cette manière la maison de la Breedestraat avec deux bâtiments attenants, celle du Rapenburch et celle de la Clockstege (1). Raphelengien alla s'installer dans la maison de la Breedestraat et vendit en 1587 celle du Rapenburch.

Le 3 mars de l'année précédente, les curateurs de l'Université lui avaient transmis la charge d'imprimeur de l'Université, avec un traitement égal à celui dont Plantin avait joui. La même année, ils le désignèrent comme professeur extraordinaire de l'Université, chargé du cours d'hébreu. En 1587, il fut nommé professeur ordinaire ; à cette occasion, ses gages furent portés de 300 à 400 florins.

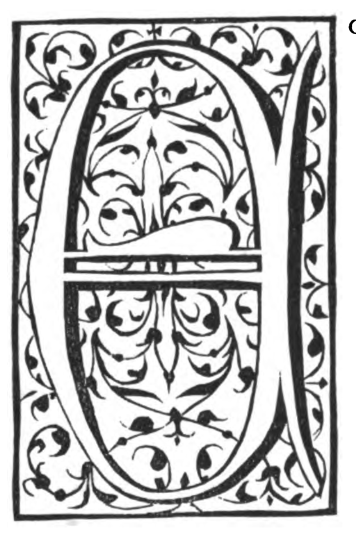
Il mourut le 20 juillet 1597, à l'âge de 58 ans, après avoir imprimé à Leyde bon nombre de livres scientifiques et littéraires. Ses éditions ne brillent point par l'élégance et ne sauraient soutenir la comparaison avec celles de Plantin ; ce qui prouve la justesse du coup-d'œil de celui-ci, lorsqu'il disait du premier de ses gendres qu'il était un savant et non un homme du métier.

Raphelengien embrassa à Leyde la religion réformée ; fort probablement, la conviction qui le porta à poser cet acte s'était formée en lui avant son départ d'Anvers. Une lettre de Plantin nous apprend que son gendre fit baptiser ses enfants chez les calvinistes. Sa femme mourut au mois d'avril 1594. Quatre de ses enfants, trois fils : Christophe, François et Juste, et une fille, Élisabeth, lui survécurent.

Christophe et François suivirent la carrière paternelle ; Juste devint docteur en

(1) P. A. Tiele. *Les premiers imprimeurs de l'Université de Leyde* (Le Bibliophile Belge, 1869. p. 141.)

médecine. L'aîné était calviniste ; après la mort de son père, il fut nommé imprimeur de l'Université. Il mourut le 17 décembre 1600. Juste et François étaient catholiques. Le dernier avait fait son apprentissage d'imprimeur chez son grand-père à Anvers. Il habitait encore cette ville au moment de la mort de Plantin et intervint dans le règlement de la succession, avec pleins pouvoirs de son père. Il continua l'officine paternelle, mais ne chercha point à obtenir le titre d'imprimeur de l'Université. Comme son frère Juste, il cultivait les lettres latines et était lié d'amitié avec les plus célèbres professeurs de Leyde. Cependant il laissa dépérir ses ateliers, qui furent fermés en 1619. Cette année, il vendit publiquement ce qui restait de livres dans son magasin. A la même époque, il céda les caractères syriaques, éthiopiens, samaritains, hébreux et ascendonica cursifs à Thomas Erpenius qui se servit en 1621 d'un de ces types pour imprimer une grammaire hébraïque. En 1613, lui et son frère Juste avaient vendu aux Moretus, pour la somme de 2500 florins, une bonne partie des poinçons, matrices et gravures sur bois qui étaient échus en partage à leur père. En 1622, il vendit à Balthasar Moretus les figures de l'Herbier de Clusius pour 1000 florins et 100 livres de types hébreux et arabes, au prix de 120 florins. François Raphelengien, le fils, mourut à Leyde le 22 mars 1643.



GIDE Beys avait dirigé, comme on l'a vu, la librairie plantinienne à Paris jusqu'en 1577. Il continua, dans la suite, à habiter Paris et y fit paraître plusieurs ouvrages pour son propre compte. A cette époque, il employait une marque représentant un plant de lis, avec la devise « Casta placent superis. » Ses affaires marchèrent mal : en 1589, Madeleine Plantin se plaignit à son père de n'avoir pas de pain pour ses huit « et bientôt neuf » enfants.

En 1590, Paris était assiégé et Beys affirme qu'il fut obligé de quitter la ville sans pouvoir rien réaliser de son avoir. Il vint à Anvers, avec sa femme et sept enfants, et ouvrit une librairie dans la Kammerstrate. Une seule maison séparait la boutique de Jean Moretus de la sienne.

En 1592, il publia un ouvrage, *Gilb. Genebrardus, Psalmi Davidis,* sur le titre duquel il imprima une marque, où le plant de lis était placé sous le compas et où figuraient les deux devises « Labore et Constantia » et « Casta placent superis. » Jean Moretus protesta contre l'emploi du compas sur un ouvrage imprimé à Anvers. Il porta plainte au Conseil de Brabant contre cette infraction au droit qu'il prétendait posséder, comme héritier de l'officine plantinienne, de se servir seul de l'emblème de son beau-père. Il s'en suivit un très long procès entre les deux beaux-frères qui se termina, le 5 août 1592, par une transaction. Jean Moretus seul conserva le droit d'employer dans les Pays-Bas espagnols la marque au compas ; Égide Beys obtint

la permission d'imprimer 82 ouvrages dont Plantin possédait le privilège et deux livres de liturgie : le Diurnal in-24° et le Bréviaire in-16°.


UELQUE temps après, Beys retourna à Paris. Il y était établi le 16 octobre 1594. En 1595, il y publia un petit nombre de livres sur lesquels figure une marque au compas, avec la devise *Labore et Constantia*. Le plant de lis a disparu ; seulement, à droite et à gauche de la main qui tient le compas, on voit un H surmonté d'un lis royal.

Égide Beys décéda le 19 avril 1595. Sa veuve se remaria au mois d'août de l'année suivante avec l'imprimeur Adrien Périer. Elle mourut à Paris le 27 décembre 1599. Son second mari paraît avoir été un homme fort honorable et très entendu en son art. Il publia plusieurs ouvrages importants et employa la marque plantinienne jusqu'à sa mort, qui arriva probablement en 1616. Avec lui cessa d'exister l'officine plantinienne de Paris.

Le frère d'Adrien, Jérémie Périer, avait épousé, au mois de janvier 1596, Madeleine Beys, une fille d'Égide, et exerçait également l'état d'imprimeur-libraire à Paris.

Christophe, fils d'Égide Beys, eut une carrière fort accidentée. Il naquit probablement en 1573, et habita assez longtemps chez Plantin, à Anvers. Devenu majeur, il quitte la maison paternelle pour s'établir comme imprimeur. Par sa vie déréglée, il perd en peu de temps tout ce qu'il possédait. A la mort de sa mère, il hérite d'une somme d'argent, qui lui permet d'ouvrir un nouvel atelier à Paris. Mais en 1600, ses affaires vont de nouveau fort mal ; son imprimerie est vendue publiquement et il quitte Paris. En 1609, nous le retrouvons à Rennes. Il fait paraître dans cette ville les œuvres de Sannazar. Mêlé à un procès de sorcellerie, où il joue le rôle de dénonciateur, il fut lui-même poursuivi par la justice et dut quitter la Bretagne. Après avoir erré dans plusieurs villes du Nord de la France et du Sud de la Flandre, il se fixe enfin à Lille, en 1610. Il y monte une imprimerie, et l'année suivante, il publie *les Chastelains de Lille* par Floris Van der Haer. Jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 septembre 1647, il travailla dans cette ville, toujours à court d'argent, toujours dissipateur et libertin. Pendant ces dernières années, il ne vivait plus que des aumônes de ses cousins, les Moretus d'Anvers.

Un autre fils d'Égide Beys, portant le prénom de son père, naquit à Anvers et fut baptisé dans la cathédrale, le 19 janvier 1594. Il embrassa également la carrière paternelle, et en 1618, nous le trouvons établi comme libraire à Bordeaux.

Adrien Beys, neveu du gendre de Plantin, exerça le même état. En 1597, il était employé chez Adrien Périer ; en 1600, chez Christophe Raphelengien. Deux ans plus tard, il ouvrit une imprimerie à Paris. Il mourut à la fin de 1614 ou au

commencement de 1615. De même que Christophe Beys, il employait la marque au plant de lis d'Égide Beys.

Après la mort de Plantin, Jean Moretus continua l'imprimerie d'Anvers. Il y a des livres de 1590 qui portent l'adresse : « Ex officina plantiniana, apud Viduam » ; d'autres sur lesquels on lit : « Ex officina plantiniana, apud Viduam et Joannem Moretum. » Les premiers ont paru avant le jour où la transaction proposée par Jean Moretus fut acceptée par ses cohéritiers ; les autres sont postérieurs à cette date.

Jusqu'en 1596, les éditions plantiniennes continuent à porter la dernière adresse. Après la mort de Jeanne Rivière, Moretus imprime en son propre nom : « Ex officina plantiniana apud Joannem Moretum. » Il décéda en 1610. A peu près la moitié des livres de cette année portent l'adresse : « Ex offinina plantiniana, apud Viduam et filios Jo. Moreti. »

Jean Moretus I suivit les traces de Plantin et en respecta les traditions. Ses impressions sont aussi soignées que celles de son beau-père, mais la quantité des livres paraissant chaque année et leur importance diminuent considérablement. Les auteurs classiques et les livres scientifiques disparaissent à peu près complètement ; les livres liturgiques, les ouvrages de dévotion et les traités de Juste Lipse fournissent le plus fort contingent. Parmi les éditions qui font exception à cette règle et soutiennent avec honneur la réputation de l'architypographie, il convient de citer quelques beaux livres illustrés, notamment différents ouvrages de Jean David, les Entrées du prince Ernest et des archiducs Albert et Isabelle, ainsi que les éditions des Heures de la Vierge, de 1600 et de 1609.

Jean Moretus mourut le 22 septembre 1610, à l'âge de 67 ans. Il fut enterré dans le circuit du chœur de la cathédrale d'Anvers. En 1612, Rubens peignit pour son monument funèbre le triptyque qui l'orne encore.



En 1573, il prit pour emblème le roi Maure qui chemine vers Bethléhem, guidé par l'étoile, avec la devise *Ratione*. Plus tard, il fit graver, par Gérard Janssen de Kampen, une marque avec les figures des trois rois et l'exergue : *Nos ratione Jesvm*. Jamais il ne se servit de cette marque, mais il employait volontiers la devise *Ratione recta*. Les Moerentorf avaient une dévotion particulière pour les rois mages. Trois des frères de Jean I portèrent les noms de Gaspar, Melchior et Balthasar ; trois de ses fils portèrent les mêmes noms. Jean I chercha une vague analogie entre son nom Moretus et la désignation d'un des mages : « Rex Morus. » Balthasar I garda de l'emblème paternel l'étoile et adopta la devise : *Stella duce*. Cette étoile passa plus tard dans les armoiries des Moretus anoblis.

Jean Moretus eut de Martine Plantin douze enfants. L'aîné, Gaspar, né le

4 décembre 1571, mourut le premier septembre 1583 à Leyde, où il était allé pour rétablir sa santé. Le second, Melchior, né le 20 avril 1573, entra dans la prêtrise. Balthasar, né le 23 juillet 1574, et Jean, né le 27 juillet 1576, succédèrent à leur père.

Le 3 mars 1610, Jean Moretus et Martine Plantin comparurent devant le notaire Gilles Van den Bossche pour faire rédiger leurs dernières volontés. Ils se léguèrent mutuellement tous leurs biens. A la mort du dernier survivant, son avoir devait être partagé également entre leurs enfants ; mais Balthasar et Jean devaient hériter de l'imprimerie avec tout son matériel, pour la posséder ensemble, la continuer, sous le nom d'Officina plantiniana, et la céder à leur tour à leurs enfants. A la mort de l'un des frères, le survivant la possèderait seul.



ARTINE Plantin mourut le 17 février 1616. Le premier juillet 1614, elle avait cédé à ses deux fils, désignés dans le testament, la direction et la propriété exclusive de la typographie avec le bâtiment dans lequel elle était établie, deux petites maisons, à côté de la porte d'entrée, au Marché du Vendredi, le Compas de bois dans la rue du S[t] Esprit, la boutique de la Kammerstrate et une petite maison, nommée le Ciseau, y attenante, dans la rue du Faucon. Elle ne se réservait que les meubles et un jardin à Berchem, avec une habitation dans l'imprimerie. De commun accord entre elle et ses cinq enfants, une somme fut fixée que Balthasar et Jean devaient payer à leur frère Melchior et à leurs deux sœurs, Catherine, épouse de Théodore Galle et Élisabeth, épouse de Jean Wieland.

Quoiqu'elle eût cédé l'imprimerie, le nom de la veuve de Jean Moretus continue à figurer, jusqu'au commencement de 1616, sur les livres de l'officine plantinienne. On y lit : « Ex officina plantiniana, apud Viduam et filios Jo. Moreti. » Les livres parus en 1616, après la mort de Martine Plantin, portent l'adresse : « Ex officina plantiniana, apud Balthasarem et Joannem Moretos fratres. »

Jean Moretus II épousa, le 17 juillet 1605, Marie De Sweert et alla habiter avec elle la boutique de la Kammerstrate. Il y mourut le 11 mars 1618 ; par cette mort, tout le poids des affaires retomba sur son frère aîné Balthasar.

Celui-ci était né, comme on l'a vu, le 23 juillet 1574. Le 18 octobre 1590, son père écrivait de lui : « Un des fils qui me restent, le puîné, est venu au monde paralytique du côté droit. Il naquit au temps des premiers troubles et je craignis alors de perdre la mère et l'enfant. Mais Dieu le préserva, ce qui est un grand bienfait pour moi. Il est vaillant d'esprit et écrit très élégamment de la main gauche. Il est arrivé cette année en rhétorique, et nous espérons qu'un jour il nous sera utile dans la typographie, en qualité de correcteur, puisqu'il doit se choisir une vie sédentaire. »

Les espérances paternelles ne furent pas seulement réalisées, elles furent dépassées. Après avoir achevé ses études à Anvers, Balthasar alla étudier à Louvain sous Juste Lipse et resta dans la ville universitaire de 1592 à 1594. A son retour à Anvers, il entra dans l'imprimerie et y fut d'abord chargé de la correspondance latine. Il prit une part de plus en plus large aux travaux de son père, et, à la mort de celui-ci, il lui succéda dans la direction de l'officine plantinienne. Son frère Jean se chargea spécialement de la vente des livres.

Balthasar continua, pendant quelques mois, les affaires avec la veuve de son frère. Mais, le premier juillet 1618, il s'associa Jean Van Meurs, qui avait épousé la sœur de Marie De Sweert. Les livres imprimés au commencement de cette année ont, après l'indication ordinaire : « Ex officina plantiniana, » l'adresse : « Apud Balthasarem et Joannem Moretos fratres ; » ceux du 11 mars au premier juillet : « Apud Balthasarem et Viduam Jo. Moreti, » et ceux du premier juillet jusqu'à la fin de l'année 1628 : « Apud Balthasarem Moretum et Viduam Jo. Moreti et Joannem Meursium. » Le premier mars 1629, l'association fut dissoute par suite de difficultés survenues entre Balthasar Moretus et Jean Van Meurs. Dès le commencement de cette année, l'adresse antérieure fit place à celle-ci : « Ex officina plantiniana Balthasaris Moreti, » formule qui fut conservée par Balthasar II et par Balthasar III. Leurs successeurs se contentèrent de l'adresse : « Ex architypographia plantiniana. » Seul, l'avant-dernier d'entre eux y ajoutait : « Apud Albertum Moretus » ou « Moretum. »



BALTHASAR I sut donner une impulsion nouvelle à l'ancienne imprimerie. Homme de savoir étendu et de solide intelligence, il exécuta un grand nombre d'ouvrages importants avec le soin et le bon goût qui avaient distingué les travaux de son grand-père. Il aimait les beaux-arts et était lié d'une étroite amitié avec Rubens qui dessina la plupart des frontispices et des planches pour illustrer ses livres et peignit pour lui les portraits de ses ancêtres et de plusieurs savants et protecteurs des arts. Il agrandit et restaura considérablement les bâtiments de l'architypographie et ne dépensa pas moins de soixante mille florins à ces travaux.

De 1620 à 1622, il fit construire la galerie couverte du côté nord de la cour avec les deux étages qui la surmontent et fit renouveler la menuiserie de la maison. En 1635, il acheta la maison la *Bonte Huyt* située dans la rue Haute et attenante à sa propriété. En 1637, il exécuta diverses constructions dans la maison nouvellement acquise. Sur une partie qu'il en détacha et sur l'ancien emplacement du lavoir, il bâtit, de 1637 à 1639, la Chambre des correcteurs avec son étage, l'étage sur l'imprimerie et les arcades à l'ouest de la cour. En 1640, il fit faire les rayons de la

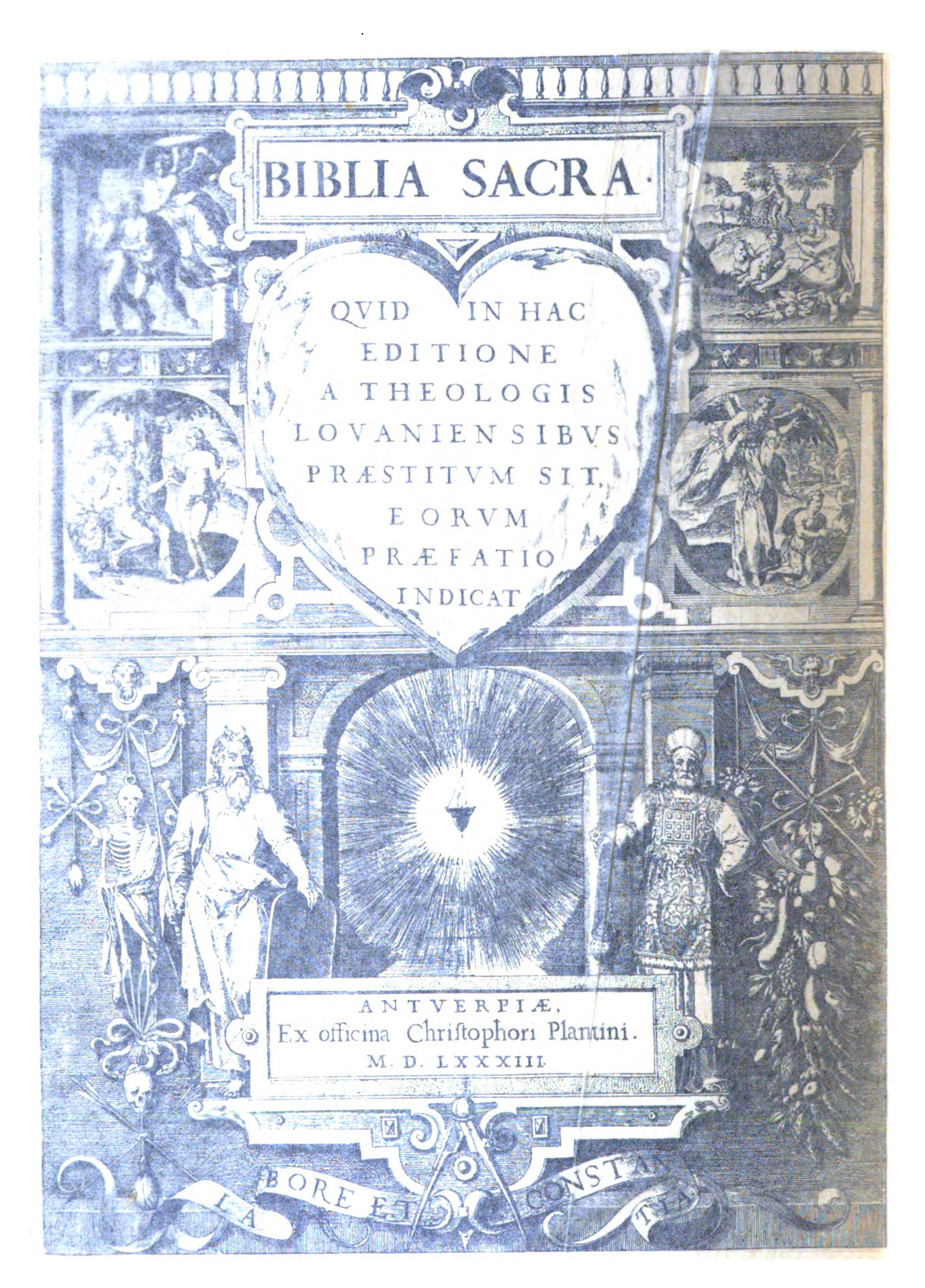


FRONTISPICE DE LA BIBLE LATINE — PLANTIN, 1583, in-folio.



BALTHASAR MORETVS [illegible]
TYPOGRAPHVS REGIVS [illegible]
CHRISTOPHORI PLANTINI [illegible]
IOANNIS MORETI [illegible]
Vixit annos LXVII. *Deuixit* [illegible]

E. Quellinus delin.



FRONTISPICE DE LA BIBLE LATINE — PLANTIN, 1583, in-folio.



BALTHASAR MORETVS ANTVERPIENSIS,
TYPOGRAPHVS REGIVS CELEBERRIMVS,
CHRISTOPHORI PLANTINI EX FILIA NEPOS,
IOANNIS MORETI FILIVS,
Vixit annos LXVII. *Deuixit* VIII. *Iulij.* M. DC. XLI.

E. Quellinus delin — *Corn. Galle iunior sculpsit*

grande bibliothèque et eut ainsi la satisfaction de mener à bonne fin la réédification partielle de la maison de ses ancêtres. A partir de l'année 1638, la librairie plantinienne dans la Kammerstrate cessa d'exister et fut transportée dans les locaux de l'imprimerie.

Sous tous les rapports, Balthasar I fut donc le digne descendant de Plantin et le plus illustre des Moretus. Il mourut le 6 juillet 1641, laissant, par son testament du 22 septembre 1637, l'imprimerie à son neveu Balthasar II fils de Jean I. Il eut soin de répéter dans cet acte de dernière volonté les recommandations de son père et de son grand-père et de stipuler que son héritier devait léguer l'imprimerie à celui de ses fils ou de ses proches qu'il croirait le plus capable de la continuer dignement.



ALTHASAR Moretus II naquit le 10 novembre 1615 et épousa Anne Goos le 23 juillet 1645. Il avait une prédilection marquée pour les inventaires et tenait ses livres avec un soin scrupuleux. Grâce à ces documents, nous avons pu constater qu'en 1651 son avoir personnel montait à 167,254 fl. 1 1/2 s. et que celui de sa femme était de 27,213 fl. 3 1/2 s. En 1658, il fit le relevé de sa fortune, qui montait alors à 297,000 fl,; en 1662, elle atteignait 341,000 fl. ; équivalant à environ deux millions et demi de francs de notre monnaie.

L'acroissement des biens des Moretus avait donc suivi une marche constante. Malheureusement après la mort de Balthasar I, leurs travaux dans le domaine de l'intelligence et de l'industrie suivirent un tout autre cours. Balthasar II imprima quelques livres de science et de littérature, mais il exploita plus spécialement le privilège des livres liturgiques pour l'Espagne et ses possessions. Ses successeurs se bornèrent plus exclusivement encore à faire fructifier ce monopole. Une autre faveur accordée à Plantin, celle d'imprimer les placards de la ville d'Anvers, fut conservée par ses descendants jusqu'en 1705. En dehors de ces deux sortes de travaux, l'officine plantinienne ne produisit plus, après la mort de Balthasar II, qu'une demi douzaine de livres. On continua d'imprimer dans les ateliers de Plantin jusqu'au mois d'août 1867. Le dernier travail de quelque importance date de 1866 et a pour titre : *Horæ diurnæ propriæ Sanctorum trium ordinum S. P. N. Francisci.* Tous les Moretus se servirent exclusivement comme marque du compas plantinien. (1)

(1) En dehors des descendants de Plantin, plusieurs imprimeurs et libraires se servirent de la même marque plus ou moins modifiée. Balthazar Bellere à Douai (1620) copia purement et simplement le compas plantinien et prit la devise : *Eo omnia unde.* Louis Billaine à Paris (1675) se servit du compas plantinien, avec la devise : *Labore et Constantia ;* Adrien De Launay à Rouen (1599-1604) prit le compas plantinien ; un homme et une femme tiennent une banderole sur laquelle on lit : *Labore et Diligentia.* Laurent Sonnius à Paris (1590-1628) prit le compas sans la main ; entre les pointes, le navire de la ville de Paris, pour devise : *Svo sapiens sic limite gavdet.* Thomas Soubron à Lyon (1592-1618) adopta le compas plantinien, avec la ville de Lyon dans le fond, et la devise : **ΜΕΤΡΟΝ ΑΡΙΣΤΟΝ,** ou le compas sans la ville au fond, avec la devise : *Tout par compas.* Les

Balthasar II mourut le 29 mars 1674. Son fils aîné Balthasar III, né le 24 juillet 1646, lui succéda et mourut le 8 juillet 1696. Le premier septembre 1692, il fut anobli par le roi d'Espagne et, le 3 décembre suivant, il obtint la faveur de continuer à exercer l'état d'imprimeur sans déroger à la noblesse. Le 20 juin 1673, il avait épousé la noble demoiselle Anne-Marie de Neuf.

A Balthasar III succéda son fils aîné Balthasar Moretus IV, né le 12 février 1679. Il épousa, le 13 mai 1702, Isabelle-Jacqueline Dumont, alias de Brialmont, et décéda le 23 mars 1730. Son frère cadet, Jean-Jacques Moretus, lui succéda. Né le 17 juin 1690, il épousa, le 21 avril 1716, Thérèse-Mathilde Schilders. Il mourut le 5 septembre 1757. Son fils aîné, François-Jean, naquit le 1r juin 1717. Il épousa, le 11 novembre 1750, Marie-Thérèse-Joséphine Borrekens et mourut le 31 juillet 1768. Il fit démolir cinq des sept maisonnettes qui se trouvaient entre les anciens bâtiments de l'imprimerie et le Marché du Vendredi et qui successivement avaient été achetées par la famille. De 1761 à 1763, il fit construire sur cet emplacement le corps de bâtiment qui actuellement fait front au Marché du Vendredi.

Après lui, sa veuve dirigea l'imprimerie jusqu'au 5 mai 1797, jour de sa mort. A partir de cette date, leurs quatre fils Jacques-Paul-Joseph (1756-1808), Louis-François-Xavier (1758-1820), François-Joseph-Thomas (1760-1814), et Joseph-Hyacinthe (1762-1810) dirigèrent l'imprimerie. En 1820, Albert-François-Hyacinthe-Frédéric, né le 26 septembre 1795, fils de Joseph-Hyacinthe, succéda à son oncle Louis-François-Xavier. Après son décès, arrivé le premier avril 1865, son frère cadet Édouard-Jean-Hyacinthe Moretus, né le 5 mars 1804, le remplaça dans la possession et la direction de l'architypographie. Il mourut le 26 juin 1880. Ce fut lui qui vendit l'imprimerie, avec les maisons attenantes, le matériel et les collections de toute nature qui, depuis trois siècles, s'y étaient accumulés et avaient été religieusement conservés. Le 20 avril 1876, la ville d'Anvers et le gouvernement belge lui achèterent le patrimoine de ses ancêtres, au prix de 1,200,000 fr. dont la ville paya les cinq sixièmes et l'état le reste. L'officine fut dès lors transformée en un musée public qui s'ouvrit le 19 août 1877, Par cette acquisition, la conservation d'un monument unique au monde fut assurée à jamais.

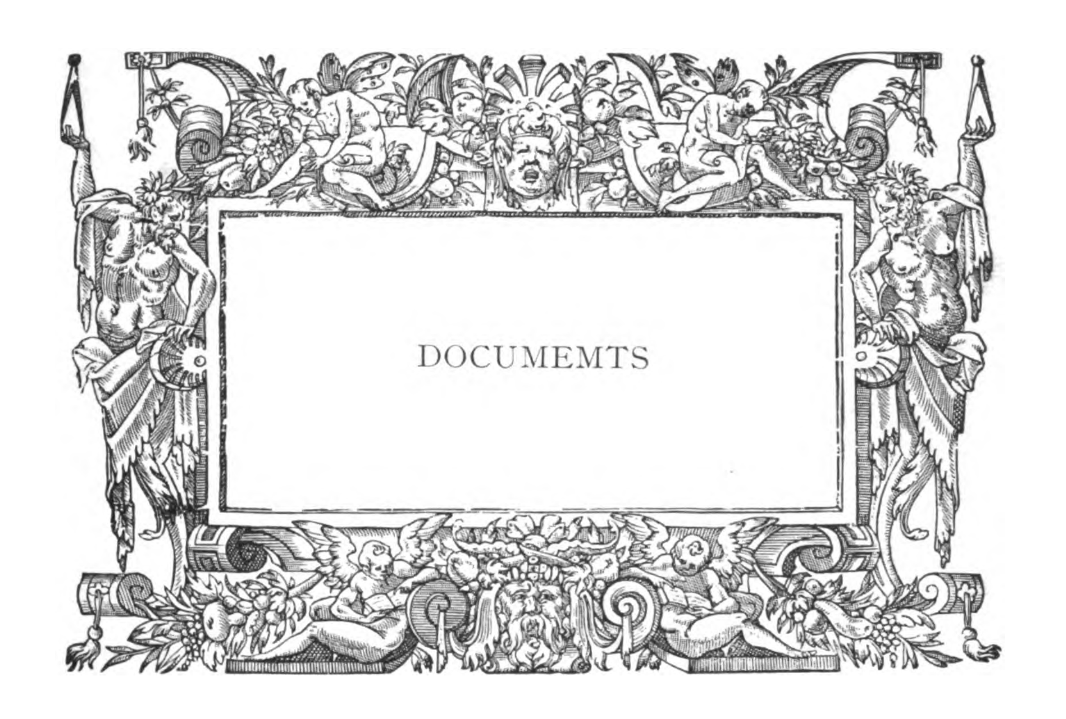
---

quatre dernières marques se trouvent dans L.-C. SILVESTRE, *Marques Typographiques*. Paris, 1867. M. Breedham de Kimbolton m'a signalé la marque ornant le titre d'un livre imprimé par Nicolas Oakes pour Roger Jackson à Londres, en 1607, et formée également du compas plantinien, avec la divise *Labore et Constantia*. En 1648, Estienne de Rosne à La Rochelle prit tout simplement une des marques plantiniennes pour la placer sur le titre du *Théâtre de la Noblesse de France* par François Dinet En 1672, la marque au compas a été aussi imitée par Edmond Martin de Paris.



ENCADREMENT EMPLOYÉ DANS L'OUVRAGE *ICONES VETERUM ALIQUOT, AC RECENTIUM MEDICORUM PHILOSOPHORUMQUE ELOGIOLIS SUIS EDITÆ OPERA I. SAMBUCI* — PLANTIN 1574, in-folio.

Dessiné et gravé par PIERRE VAN DER BORCHT.



DOCUMENT I (p. 6).

Inscription sur le monument funèbre de Plantin composée par Juste Lipse.

D. O. M. S.
CHRISTOPHORO PLANTINO TURONENSI,
CIVI ET INCOLÆ ANTVERPIANO,
ARCHITYPOGRAPHO REGIO,
PIETATE, PRUDENTIA, ACRIMONIA INGENI MAGNO,
CONSTANTIA AC LABORE MAXIMO ;
CUJUS INDUSTRIA ATQUE OPERA, INFINITA OPERA,
VETERA, NOVA,
MAGNO ET HUJUS ET FUTURI SÆCULI BONO
IN LUCEM PRODIERUNT ;
JOANNA RIVIERA, CONJUX ET LIBERI HÆREDESQUE,
ILLA OPT. VIRO, HI PARENTI,
MOESTI POSUERUNT
TU QUI TRANSIS, ET HÆC LEGIS, BONIS MANIBUS
BENE APPRECARE.
VIXIT ANN. LXXV, DESIT HIC
VIVERE KAL. QUINCTIL,
ANNO CHRISTI
CIↃ. IↃ. XXCIX.

DOCUMENT II (p. 6).

Vers faits par François Raphelengien, le jeune. (1)

EN L'EFFIGIE DE MON PÈRE GRAND CHRISTOFFLE PLANTIN.

1584

PRÈS de Tours en Touraine a prins mon corps naisance,
J'ai vescu quelques ans en la ville d'Anvers,
A Leyden maintenant : mon nom par l'univers
Est assés estendu : par LABEUR ET CONSTANCE.

Et voicy du même corps, fort bien la ressemblance,
Mais ou si je suis bon, ou si je suis pervers,
Ne peux ny veux iuger, vous envoyant devers
Ceux qui ont eu de moy aucune cognoissance.

Par mon labeur aux bons ay tasché de servir ;
Pour leur amitié plus, que de bien acquérir :
Néantmoins gaignant l'un, de l'autre n'ay eu faulte.

Beaucoup de mal receu de à tort mes annemis
Par CONSTANCE ay vaincu ; m'estant tousiours submis
Au juste et bon vouloir de la Majesté haulte.

Plant en Crist la foi.

DOCUMENT III (p. 7).

Lettre de Pierre Porret à Plantin, contenant un aperçu de la vie de Plantin jusqu'en 1549.

MON frère. Je vous advertys que jamays monseigneur le chevallier d'Angolesme ne me rencontre, quil ne me desmande de vos novelles, comme vous vous portés et que c'est que vous faictes. Il vous ayme grandement et qui plus l'incite à ce, c'est qu'il a bien entendu que jamays on ne vous a sceu faire trover bon ny condescendre à la novelle religion, quelque grande liberté qui se soit sceu monstrer par delà, et que vous avés destourné un sien serviteur allemand qui l'avoit laissé pour aller ouyr ces abilles ministres, de sorte que ledict jeune homme a faict entendre à mondict seigneur le chevallier, come vous l'avés exhorté de jamays n'abandonner l'obéissance de la saincte catholicque esglise romaine, de si long temps bien fondée, pour suivre je ne sçay quoy de noveau qui n'a point de fondement ny de durée ; de quoy il vous sçait fort bon gré, par ce qu'il se veult servir du jeune compagnon et seroit marry qu'il feust enivré de telle doctrine de si peu de fondement. Or ce n'est pas tout, car il a fallu que je luy aye récité, de point en point, la

(1) L'original appartient à M. le général baron de Renette-Moretus-Plantin.

cause de nostre fraternité et si grande amytié et comme nous avons estés nouris ensemble dès la grande jeunesse. Je luy ay récité come feu vostre père avoit servy aux escolles un mien oncle qui s'appelloit Claude Porret, lequel a despuys esté obéancier de S[t] Just de Lion, avec l'aide d'une sienne seur qui estait marié à Chapelles pais de Forès à un nommé Anthoine Puppier. Ledict obéancier trespassa, eagé de 80 ans et plus, en l'an 1548. Or a il eslevé 4 de ses nepveux, enfans de sadicte seur, asçavoyr Françoys, Anthoine, Charles et Pierre Pupiers, et les a faict tous quatre chanoynes de ladicte esglise de S[t] Just et les deux ont estés obéanciers, l'ung après l'aultre, avant qu'il trespassa, car il avoit résiné *cum regressu*, qui avoit lieu en ce temps-là. Pierre Puppier le feust après son trespas qui ne dura guère. C'est celluy que vous avés servy à Paris et Orléans, lorsque feu vostre père vous amena chez ledict seigneur obédiencier fuiant la peste que tous mouroient en vostre maison. Vous estiés bien jeune et n'aviés aulcune cognoissance de jamais avoyr veu vostre mère. Nous feusmes deux ou troys ans ensemble chez mondict oncle avant que monsieur le docteur Pierre Puppier allast à Orléans ou en ceste ville, et, pour aultant que feu vostre père qui governoit entièrement la maison me donoit tousiours des friandises et quil m'apelloit son fils, je l'appelloys mon père comme vous, et voylà ce (luy dis-je) d'où est venu nostre fraternité. Il m'a desmandé comme vous avés esté faict libraire et moy appotiquère. Je luy ay récité comme, après que son maistre fust chanoyne, il se retira à Lion et vous laissa, en ceste ville ici, quelque peu d'argent pour vous entertenir à l'estude en atendant qu'il iroit à Tolouze, là où il vous debvoit mener. Mays il s'en alla sans vous ; ce que voyant, vous vous en allastes à Caen servir un libraire, et puys quelques ans après vous vous mariastes audict lieu, et moy je me mys aprentif appotiquère. Puys vous amenastes vostre mesnage en ceste ville, où nous avons tousiours estés ensemble, et en l'an 1548 ou 49 vous allastes à Anvers, où vous estes encores. Et voylà de quoy j'ay entertenu mondict seigneur l'espace de deux heures avec plusieurs discours quy seroyent trop longs à raconter. J'ay esté despuys quelques moys à Lion où vis-je vostre cousin Jacques Plantin, fort vieux et quy jamays n'a proffité despuys qu'il a veu le ravage, de quoy ces mauldis rebelles, ennemis de Dieu, du roi et de nature, ont faict à S[t] Just et S[t] Liéviin, les deux plus anciennes esglises de la crestienté. N'estant content d'avoyr tué le reste de nos amys par delà, défenseurs du repos public et de la religion catholicque, ils ont renvercé jusques aux fondemens ses deux anticques esglises, si bien servies et plaines de tant belles antiquités et la maison, où vous et moy avons esté nourris si amiablement et avec si gens de bien. Il y a quelques ans que vous parliez d'aller revisiter la sépulture de feu vostre père et luy faire un service, mays vous auriés bien affaire à présent de trover le lieu, où il a esté enterré. Je suys joyeux de vous ramantevoyr de nos jeunes ans, mays le coeur me plourer de voyr une si grande désolation. Le bon home se recommande à vous et a grand désir de vous voyr. Et sur ce point, mon frère et plus ancien amy, je me recommanderay à vostre bonne grâce, sans oublier vostre famille, priant nostre seigneur quy soit garde de vous. Escript à Paris ce XXV[e] mars 1567.

Vostre frère et entier amy.
P. PORRET.

Au dos : A mon frère et bon amy
le sieur Christophe Plantin
A Anvers.

DOCUMENT IV (p. 14).

Notice de Rob. Macé II dans Poemata Joannis Ruxelii. Caen, Lechevalier: 1636. p. 193.

ROBERTO Macæo Typographo Regio, Roberti item (qui primus in Neustria & Armorica libros æneis formis excudit) filio, ciui Cadomensi ornatissimo, virtute singulari, affabilitate, & morum candore prædito ; auitæ & Catholicæ Religionis cultori obseruantissimo, necnon liberalibus disciplinis, ad nobilissimæ artis suæ præsidium & decus, egregie instituto : qui cum eiusdem artis arcana Christophoro Plantino, quem diu domesticum habuit, excellenti nunc Typographo communicasset, grassantem vbique Impietatem, aras euersas, mactatos Sacerdotes, vrbisque Arcem proditione captam vidisset, & ipse ab hoste captus vix pretio vitam redemisset, ac denique publicam calamitatem, qua boni omnes opprimebantur, generosa plane constantia superasset, tandem a misera & caduca vita ad felicem & sempiternam emigrauit : Benedictus Macæus colendissimo patri multis cum lachrymis posuit.

Vixit ann. 60. menses 3. dies 6.
Obijt Id. Sext. M.D.LXIII.

DOCUMENT V (p. 23).

Histoire des débuts de l'imprimerie plantinienne écrite par Balthasar Moretus I, le 2 septembre 1604, pour être envoyée au jésuite Gilles Schoondonck.

TYPOGRAPHIÆ PLANTINIANÆ INCUNABULA.

CUM primum e Gallia Antverpiam Christophorus Plantinus p. m. advenisset, anno 1549, libris compingendis se occupabat; atque insuper cistellis et thecis conficiendis: quas corio tegebat et deaurabat, item corii particulis quæ non unius coloris essent mira arte contexebat. Atque adeo in hoc cistellarum opere, et librorum pariter compactura, parem sibi nec Antverpiæ, nec in Belgio habuit : unde Mercurio statim ac Musis simul innotuit ; mercatoribus, inquam, et doctis, qui dum frequentes ad Bursam, quam vocant, Antverpiensem irent redirentque, Plantinum, qui contiguas huic conventui ædes habitabat, non potuere non invisere : hi, ut libellos elegantius compactos sibi compararent ; illi, ut cistellas aliasque mercium elegantias, quas vel ipse operabatur, vel e Gallia etiam adferri curabat. Itaque cum jam annos aliquot hanc et artem et negotiationem feliciter ac cum fructu exercuisset ; D. Gabriel de Çayas, magno Hispaniæ Regi Philippo II a secretis, noscere et amare præstantis ingenii virum cœpit, et cum forte ingentis pretii lapillum Hispaniæ Reginæ mittendum haberet, cistellam Plantino elaborandam commendavit, cui gemma illa includeretur. Post dies pauculos mandat D. Çayas Plantino, in vesperum cistellam absolveret et adferret, quia postridie summo mare in Hispaniam per cursorem mitti oportet. Haud negligit jussa Plantinus, et sub noctem, puero lumen præferente, exit : cistellam ipse sub brachio defert. Vix plateam quam Bursæ proximam habitabat, et ad

pontem (ut vocant) marinum duceret, exeunti, ad locum Antverpiæ celeberrimum, ubi hodie crucis Salvatoris nostri imago visitur, occurrunt homines aliquot temulenti et larvati, qui forte citharœdum aliquem quærerent, à quo illusi essent, et nescio quam verborum injuriam passi. Hi Plantinum ut vident, cistella sua sub brachio onustum, quem quærerent se reperisse hominem credunt, qui citharam scilicet sub ala gestaret. Itaque eorum aliquis gladium subito denudat, et Plantinum persequitur. Is attonitus ad aliquod podium sive fulcrum se recipit; ubi cistellam suam deponit, et simul a nefario illo corpus sibi tranverberari sentit; atque ita graviter, ut altius corpori infixus ensis non nisi vi maxima a latrone educeretur. Plantinus, constantiæ et patientiæ illustre exemplum, placide viros alloquitur: Domini mei, erratis: quid enim male vobis feci? Illi, audita viri benigni voce, celeri fuga sibi consulunt, et se in homine aberrasse, fugiendo inclamant. Plantinus domum æger ac semivivus redit: chirurgus eo ævo haud ignobilis, Joannes Farinalius, itemque magni nominis medicus J. Goropius Becanus, advocantur: uterque de sanando desperant. Deus Opt. Max., præter omnium opinionem, publico eum bono servat, et paullatim sanat. At vero deinceps cum se laboribus, ad quos corpus nimium agitari et inflecti deberet, imparem fore sentiret, de Typographia (quam alias in Galliis sæpius viderat et tractarat) instituenda deliberat; eamque judicio quo valebat maximo institutam, ea peritia atque eo ingenio (Deo pariter adjuvante) rexit direxitque, ut vel prima Typographiæ ejus initia, omnis non dicam Belgica, sed orbis miraretur.

DOCUMENT VI (p. 98).

Contrat d'Association conclu entre Plantin, Charles et Corneille de Bomberghe, Jean Goropius Becanus et Jacques de Schotti.

Au nom de Dieu et pour honeste entretenement de ceste vie humaine s'est faite et conclue une compagnie d'imprimerie entre Me Charles et Cornille de Bomberghen, cousins germains, Me Joannes Goropius Bekanus, Jacques de Scotti et Cretofre Plantin, et sera ladite imprimerie des livres latins, grecqs, hébrieux, françois, italiens, ou telz que seront trouvez propres et idoines par l'advis dudict Cornille de Bomberghe et Plantin, selon qu'ilz jugeront en conscience pouvoir estre au proufit de ladite compagnie. Laquelle compagnie, par vertu de cest instrument, se fait sans contrediction ne révocation quelconque, et commencera le premier d'octobre a° XVc LXIII, et durera le terme de huit anneez prochainement svivantes, avecq condition qu'au bout des quatre anneez, sera en liberté d'ung chacun de se partir de ladite compagnie, prenant en payement suivant la teneur de cedit contract.

Premièrement, se sont obligez lesditz compagnons, tous ensemble, comme compagnons et chacun à part, et par vertu de ceste-cy s'obligent réellement et en parolle d'homme de bien, que durant le temps de ladite compagnie, ilz ne feront imprimer, ne par eux-mesmes ne par tierce personne, icy ne ailleurs, aucuns livres de quelque langue que ce puisse estre, sinon au proufit et bénéfice de ladite compagnie, ne fust en cas de refus desditz compagnons, le tout sans fraude ou malengin quelconque.

Item, seront imprimez tous les livres, en toutes langues, eccetté l'ébrieu, au nom dudit Plantin, mais les livres hébrieux s'imprimeront au nom des Bomberghes sans contrediction quelconque.

Item, tout l'affaire passera par les mains de Cornille de Bomberghe, lequel tiendra compte et reliqua, si que tous les compagnons seront contens de tels comptes qu'il leur rendra sans le pouvoir contraindre ne tirer pour cela en justice.

Si sera obligé ledit de Bomberghe rendre compte pour le moins une fois l'an, et ce le premier jour d'octobre ; toutefois, s'il veut faire compte plus souvent, il le pourra faire, sans préjudice toutefois de l'année.

Item, que ledit de Bomberghe aura pour son loyer et salaire huitante escus par chacune année.

Sera obligé ledit Plantin rendre bon compte de tout son affaire, tant de l'achat du papier, fontes des lettres, livres imprimez, que de tout ce que concerne nécessairement ladite imprimerie, audit Cornille de Bomberghe, toutes et quantefois qu'il en sera requis.

Aura ledit Plantin premièrement, pour louage de maison, par chaque année, florins cent et cincquante, à xx patarts le florin, et ainsi ladite compagnie ne sera autrement chargée de lui trouver logis, ains lui-mesme, pour la somme sudite, sera tenu de se pourvoir de maison compétente pour exercer le fait de ladite imprimerie ainsi que le devoir porte.

Davantage, aura pour son salaire, tous les ans, hors de ladite compagnie, florins 400, à 20 patarts la pièce.

Mais s'il estoit nécessaire, pour meilleure vente et distribution des livres imprimez, tenir boutique, cela s'entend qu'il fera aus dépens et charge de ladite compagnie, lequel lieu sera choisi par lesditz Plantin et Bomberghe.

Davantage, veu que toutes les matrices, eccetté celle d'ébrieu, sont dudit Plantin, desquelles il se servira au fait de ladite imprimerie, lesquelles matrices lui coûtent environ deux cens livres de gros, monnoie de Flandres, et davantage, et qu'il ne les voudroit mettre à charge de laditte compagnie, est content qu'on lui donne florins soixante par an, pour l'usage d'icelles et s'obligera ledit Plantin que durant ladite compagnie, il ne fera part ne les prestera à personne quelconque, sans l'aveu et exprès consentement dudit de Bomberghe.

Bien entendu toutefois, qu'estant finie ladite compagnie, il pourra reprendre ses matrices et les tenir pour soy, sans estre en rien tenu pour icelles à laditte compagnie.

Mais les matrices d'ébrieu retourneront audit de Bomberghe, sans que la compagnie en ait part quelconque.

Item, veu que pour le fait de ladite imprimerie on a chacun jour affaire de vieux linges, de feu, d'utensiles de ménage, des lessives et autres menutez, est content ledit Plantin qu'il lui soit ordonné cincquante florins par an.

Item, tout le proufit qui ensuivra, les fraiz préallablement déduitz, sera reparti entre lesditz compagnons à ung chacun pro ratta de sa mise, sans fraude ou malengin quelconque.

Davantage, estant finie ladite compagnie, chacun des compagnons prendra en payement, tant de son capital mis comme des proufitz ensuiviz, toutes telles marchandises, livres,

papiers, deniers et debtes, qui alors seront trouvez en estre, ne soit qu'aucun pact ou conventions expresses desditz compagnons fussent trouvez au contraire.

Item, durant ladite compagnie, ledit Plantin ne pourra demeurer pleige ou respondant pour personne quelconque sans l'exprès avis et consentement desditz compagnons.

Aussi, qu'il ne pourra fier à personne, pour bonne qu'elle puisse estre, plus que la somme de deux cens excus à la fois, s'il n'estoit par le conseil et consentement dudit Cornille de Bomberghe.

Item, sera repartie ladite compagnie en six portions égalles, desquelles ledit Cornille de Bomberghe retiendra pour soy et ledit Plantin les trois portions . . . 3 portions
Me Charles de Bomberghe une portion. . . . . 1 portion
Mr Johannes Goropius Bekanus, une portion . . . . 1 portion
et Jaques de Scotti, une portion . . . . 1 portion
6 portions

Davantage, est expressément déclairé que chacun des compagnons estant requis par ledit Cornille de Bomberghe à mettre sa ratte part de ce qui sera nécessaire pour entretenir le train de ladite compagnie, iceluy le fera sans soy faire autrement trop solliciter ne délayer, et en cas de refus, ou de dilation de trois mois du parfournissement, pourront les autres compagnons fournir sa somme et ainsi demourera ledit compagnon hors de la société sudite, de manière qu'il ne pourra plus rentrer. Et sera quant et quant tenu et contraint de prendre en payement pour ce qu'il y aura mis toutes telles marchandises, comme livres imprimez, papiers, fontes de lettres, deniers et debtes, qui seront alors trouvez procéder de ladite compagnie, sans qu'il puisse contraindre la compagnie de pouvoir demourer outre le gré desditz compagnons.

Outre, est déclairé que si, durant le terme de ceste compagnie, les monnoies fussent haussées ou rabaisseez de leur cours et pris ordinaire, le tout sera au proufit et dommage de ladite compagnie.

Item, encores est très expressément spécifié que si, durant le temps de ces huit anneez, aucun desdits compagnons alloit de vie à trespas, ladite compagnie, au respect du défunct, sera expirée et finie, et rendront alors les autres compagnons compte et reliqua, selon la teneur de cedit contract, aux hoirs dudit défunct ou aux tuteurs et curateurs d'iceux, lesquelz tuteurs ou curateurs dudit défunct seront contrains de se contenter du devoir desditz compagnons, sans plus avoir part à ladite compagnie, ne fust qu'ilz feissent autre accordt ensemble.

Encore, est déclairé par le commun accordt et expresse volonté desditz compagnons tous ensemble et chacun à part, qui si aucun des hoirs ou tuteurs et curateurs d'iceux ne vouloit ou vouloient se contenter des comptes à eux donnez par les autres compagnons, que, non obstant les contestations ou malcontentement desditz hoirs ou tuteurs et curateurs, d'iceux, ilz ne pourront contraindre les autres compagnons de venir en justice, et ce sous peine de deux cens escus d'or en or, laquelle peine veullent tous les compagnons susditz ensemble et chacun d'eux pour soy et ses hoirs, leurs tuteurs et curateurs, contrevenantz à ceste présente escriture, qu'elle soit levée des biens estant en ladite compagnie, sans se

pouvoir aider d'exception quelconque, soit telle qu'elle puisse estre, et ce sans dol, fraude ou circonvention aucune.

Et, pour approbation et ratification de tout ce que dessus, on a fait cincq instrumens tous d'une teneur, souscris et soubsignez des mains desditz compagnons, dont ung chacun a le sien, voulans et ordonnans lesditz compagnons que cest instrument ou escriture ait telle et si grande vigeur et authorité comme s'il estoit passé par devant eschevins de ceste ville d'Anvers ou s'il estoit fait et stipulé d'ung notaire authentique, et comme aiant toutes les solemnitez légalles, à ce requises, se soumettans volontairement à l'exécution de tout ce qu'est spécifié cy-dessus, renonçans quant et quant à toutes cavillations, relèvemens et eccettions de droit, tant généralles que espécialles, soient de telle authorité ne vigeur qu'elles pourroient estre ou de quelconque manière que lesditz compagnons, leurs hoirs, tuteurs ou curateurs, se pourroient ou voudroient aider, le tout en parolle d'homme de bien, sans dol, fraude ou malengin quelconque.

Fait en Anvers, ce xxvj[e] du mois de novembre, au logis dudit M[e] Charles de Bomberghe, l'an de grace xv[c] lxiij.

Je Jean Goropius Becanus appreuve tout ce qu'est cy-dessus.

Je Charles de Bomberghe approuve tout ce qu'est spécifié cy-dessus.

Je Cornille de Bomberghe approuve tout ce qu'est spécifié cy-dessus.

Io Jac[o] Schotto confermo quanto disopra è detto.

Je Christophle Plantin approuve tout ce qui est contenu cy-dessus.

DOCUMENT VII (p. 211).

Lettre de Plantin, adressée à Çayas, au sujet de ses enfants (4 novembre 1570).
(Copie faite dans les minutes des lettres de Plantin le 6 décembre 1570).

Monsigneur,

POUR satisfaire, comme j'y suis tenu, à l'ordonnance de Vostre Illustre Signeurie, par laquelle il luy a pleu rescrire que je luy envoyasse par escrit le nombre de mes fils et filles et l'aage et l'exercice de chaicun, il luy plaira doncques premièrement entendre que Dieu ne m'a point laissé de fils vivant en ce monde, mais seulement cinc filles. Lesquelles j'ay, autant qu'il a pleu à Dieu m'en faire la grâce et donner de capacité, tant à elles qu'à moy, préalablement instituées à craindre, honorer et aimer Dieu, nostre Roy, tous nos Magistrats et supérieurs et pareillement à soulager leur mère et luy servir de chambrière ès affaires domestiques selon leur pouvoir et aage. Et d'autant que la première enfance est trop fragile et débille de corps pour faire choses manuelles au mesnage ou train de marchandise, je leur ay faict alors tellement apprendre à escrire et à bien lire que, depuis l'aage de quatre à cinq ans jusque à l'aage de douze ans, chaicune des quatre premières, selon leur aage et reng, nous ont aidé à lire les espreuves de l'imprimerie en quelque escriture et langue qui se soit offerte pour imprimer. Et aux heures vacantes, et selon le loisir qu'elles ont eu, j'ay prins

peine aussi de leur faire apprendre à besongner de l'esguille sur toille, tant pour chemises, collets ou mouchoirs que pour autres telles choses de lingerie, en observant tousjours peu à peu à quoy chaicunne s'inclineroit le plus ou seroit la mieux idoine d'exercer au temps advenir, comme particulièrement je déclareray ici l'aage et exercice de chaicune d'icelles.

La première, nommée Marguerite, maintenant aagé de 23 ans, s'estant, outre l'habileté de bien lire, trouvée dextre à escrire, se fust enfin monstrée l'une des melleures plumes de tous les païs de par deçà pour son sexe, s'il ne luy fust survenu ung accident entièrement contraire à cela, qui a été une débilité de veue telle qu'impossible luy eust esté de voir escrire deux ou trois lignes continuelles. Pourquoy, dès l'aage de douze ans qu'elle m'escrivit de Paris (où pour lors je l'avois menée chez ung mien parent pour la faire mieux apprendre les bons traicts de plume d'un certain brave escrivain qui pour lors monstroit à escrire au Roy qui la luy recommanda) ceste lettre que j'envoye pour monstre à Vostre Illustrissime Signeurie, je fus contrainct de la retirer et depuis n'a esté propre à chose ou fust requis bonne veue. Ceste-cy parvenue à l'aage de dix-huict ans me fut demandée en mariage par ung de mes correcteurs de l'imprimerie, auquel, pour ses seules vertus et sçavoir, je la donnay, prévoyant qu'il seroit ung jour utile à la république chrestienne, comme je dirois qu'il le monstre en effect, ne fust que mon tesmoignage pourroit estre suspect et que ce grand et admirable personnage en toutes rares vertus, sçavoir très exquis et piété souveraine B. Arias Montanus, pour l'avoir expérimenté en la correction des espreuves de la Bible Royale en peut mieux et plus seurement juger que moy. Ledict correcteur, mari de ma susnommée fille Marguerite, a nom François Raphlinghe, à qui madicte fille a enfanté deux beaux fils, desquels j'ay nommé le premier nay Christofle, maintenant aagé d'environ 4 ans ; l'autre est nommé Françoys, aagé d'environ deux ans ; et est la mère enceinte pour enfanter, Dieu aidant, environ la fin du Quaresme prochain.

La seconde de mesdictes filles, nommée Martine, aagée maintenant de 20 ans, s'estant, outre les premiers exercices susdicts [montrée], dès sa jeunesse propre à faire le train de lingerie, je l'ay entretenue audict train, depuis l'aage de treze ans jusques au mois de may dernier, qu'elle me fut demandée en mariage par ung jeune homme assés expert et bien entendant les langues Grecque, Latine, Espagnole, Italienne, Françoise, Allemande et Flamande, qui, dès le temps que Vostre Illustrissime Signeurie estoit par deça avec Sa Majesté jusques à maintenant, m'a tousjours servi en temps de faveurs et en temps contraire, sans m'abandonner pour fortune qui m'advint ni pour promesses ou attraict qu'autres luy ayent sceu faire, mesmes en luy présentant trop plus riches mariages et gages qu'il n'estoit en mon pouvoir de luy donner. Parquoy je la luy donnay au grand contentement de tous mes bons Signeurs, parents et amis qui ont cogneu ledict jeune homme en maniant les affaires de nostre boutique. Et ainsi ay-je (grâces à mon Dieu qui me donne ceste faveur) deux autres moy-mesmes aux deux principaux points de mon estat : le premier pour l'imprimerie à la correction, et le second en la boutique pour nos comptes et marchandises. A quoy, pour le présent, il me seroit impossible de pouvoir entendre, veu les charges et occupations qui me sont données journellement.

La troisiesme, nommée Catherine, aagée maintenant de dix-sept ans, s'estant, outre les susdictes occupations premières de l'enfance, trouvée idoine à manier affaires et comptes de

marchandises, je l'ay, depuis l'aage de 13 ans jusques à ores, instruite et occupée aux commissions qui me sont ordinairement données de mes parents et amis demourants en France pour leurs marchandises et principalement pour ung mien amy demourant à Paris, qui est nommé Pierre Gassen, lingier de Messieurs frères du Roy et leur pourvoyeur de marchandises. Lequel marchant s'est tellement trouvé du service que, par mon ordonnance, elle luy a faict par deçà à la sollicitation et achapt des ouvrages de lingerie et toilles fines que maintenant il luy laisse la charge et se confie en elle de sesdictes affaires de par deçà qui se montent chaicun an plus de douze mille ducats.

La quatriesme, nommée Magdelaine, aagé maintenant de treze ans, tient encores la règle qu'ont tenu les autres jusques à pareil aage, asçavoir d'aider à sa mère aux affaires du mesnage ; et principalement a péculière charge de porter toutes les espreuves des grandes Bibles Royales au logis de monseigneur le docteur B. Arias Montanus et de lire, des originaux Hébraïcques, Chaldéens, Syriacques, Grecs et Latins, le contenu desdictes espreuves, tandis que mondict signeur le Docteur observe diligemment si nos feilles sont telles qu'il convient pour les imprimer. Et lesdictes Bibles Royales estant, avec la grâce de Dieu, achevées, je suis d'intention, d'autant que l'aage ne me semblera plus estre seur de la laisser fréquenter avec les correcteurs, de l'employer à m'aider et soulager à prendre esgard à la besogne qui s'imprime céans et à payer les compagnons au samedi de leurs gages de la semaine et à observer que chaicun face son devoir parmy la maison. Le tout selon que le temps et la capacité de son esprit le pourra porter et comprendre pour sçavoyr un jour, s'il le plaira ainsi à Dieu, aider à gouverner l'imprimerie.

La cinquiesme et plus jeune, nommée Henrie, aagée de huict à neuf ans, est encores (pour la tardivité de son esprit lent, mais autrement doux et modeste) entretenue à lire, escrire et coudre à l'esguille en lingerie et à servir sa mère ès petites affaires du mesnage, à quoy je la prévoy plus propre qu'à quelques autres choses. Nonobstant quoy, je délibère d'essayer si elle pourra aussi estre propre à lire les espreuves de l'imprimerie, comme auront faict toutes ses sœurs devant elles. Et cependant j'adviseray de me résoudre de la faire exercer à l'estat que je la croyray plus idoine.

Voylà, Monsigneur très honoré, le nombre de mes enfants, leur aage et exercice. Je prie Dieu qu'il luy playse me faire la grâce et auxdicts mes enfants et gendres et aux enfants qui en procèderont qu'ils puissent, sous la crainte et amour de Dieu, faire quelque petit service à la Majesté de nostre Roy vrayment Catholique et à tous ses magistrats et signamment à Vostre Illustrissime Signeurie ainsi qu'ils y sont tenus et de prier Dieu à jamais pour icelle, tant pour les bienfaicts et faveur que j'en ay receus et eux conséquemment, que pour les mérites d'icelle Vostre Illustrissime Signeurie envers la république chestienne, au profict de laquelle ce grand thrésor des Bibles Royales et autres maints œuvres de piété ont esté, par son incitation, conseil et solicitude, entreprins et achevés et se feront journellement, comme je l'espère, de plus en plus. Car, quant à moy, je ne tiens nul bien, travail ne industrie mieux employés que ceux qui le sont au proffict, advancement et entretien de nostre saincte foy apostolique Rommaine. Et aussi me tiens-je heureux d'avoir eu le moyen, par la seule faveur de Vostre Illustrissime Signeurie d'estre employé à chose qui puisse servir à icela, ne faisant compte de travail ni despenses que je puisse endurer, faire ne supporter,

pourveu que cela puisse donner quelque aide à ceux qui aiment la piété, et quelque contentement à Sa Majesté et à ses bons conseillers et serviteurs desquels je désire pouvoir mériter d'estre le plus infime. Qui sera l'endroict, Monseigneur très honoré, où je prie Vostre Illustrissime Signeurie me pardonner si j'ay esté icy trop prolixe et me tenir tousjours pour l'un de ses petits (mais très affectionnés) serviteurs, qui prie Dieu et fera prier par les siens à jamais pour la bonne santé et prospérité d'icelle. D'Anvers, ce 6 décembre 1570.



TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

ET DES ÉDITIONS PLANTINIENNES QUI SE RENCONTRENT DANS CE VOLUME

N.-B. Les chiffres romains indiquent la page; les chiffres supérieurs, le nombre de fois qu'un nom est cité dans une même page; les chiffres réunis par un trait d'union, une série de pages se rapportant à un même sujet, et les chiffres en gras, l'endroit principal dans lequel il est question d'une personne ou d'un ouvrage. Les noms qui se rencontrent au-dessous des planches tirées à part sont indiqués par des chiffres précédés des lettres: Pl. *Les dates entre parenthèses, après le titre d'un ouvrage, sont les millésimes des impressions plantiniennes.*

A.



C.

D.

M.

N.

O.

P.

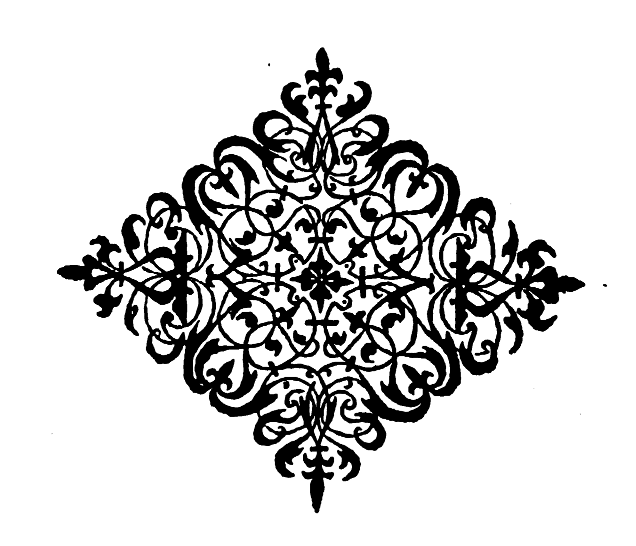
Q.

R.

S.

X.

Z.



ERRATA

Page 36, ligne 1. Alchimi Alviti, lisez : Alcimi Aviti.
» 39, » 1. Gubriel, lisez : Gabriel.
» 44, » 20. Olaus Mugnus, lisez : Olaus Magnus.
» 102, » 10. Breyer, lisez : Brayer.
» 140, » 21. décernées, lisez : décernés.
» 217, » 26. Du Font, lisez : Du Pont.
» 221, » 10. J. B. van der Straelen, lisez : J. B. van Straelen.
» 250, » 31. tanneaux, lisez : tonneaux.
» 350, » 16. cerservé, lisez : conservé.

